



Université d'Oran 2
Faculté de Droit et des Sciences Politiques

THÈSE

Pour l'obtention du diplôme de Doctorat en Sciences
Spécialité : Sciences Politiques

**Mobilisations syndicales dans le secteur de la Fonction
publique en Algérie et rapport à l'État de 1989 à 2014**

Présentée et soutenue publiquement par :

Siham BEDDOUBIA

Devant le jury composé de :

Fatima Boukhatmi	Professeure Université d'Oran 2	Présidente
Leila Borsali-Hamdan	Professeure Université d'Oran 2	Rapporteure
Mohamed Hadad	Professeur Université d'Oran 2	Examineur
Walid Lagoun	Professeur Université d'Alger I	Examineur
Cherif Dris	Professeur ENSJSJ	Examineur
Louisa Dris Aït-Hamadouche	Professeure Université d'Alger3	Examinatrice

Année universitaire : 2022-2023

Remerciements

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à mes deux directeurs de thèse :

Madame Borsali-Hamdan Leila et Monsieur Hassan Remaoun,

Pour toutes les discussions, les lectures et les débats qui ont animé ce travail de recherche dont ils furent tous les deux d'une grande inspiration.

Je tiens aussi à adresser ma gratitude à ceux qui ont été d'une aide importante quant à la relecture de ce travail :

Mes ami.e.s, collègues et membres de la famille :

Mansour Kedider, Karim Ouaras, Amar Mohand-Amer, dont l'expérience du politologue, du linguiste et de l'historien a été fort intéressante dans la révision de certains aspects de cette thèse.

Mes remerciements vont aussi à Beddoubia-Krelifa Nassima et Belkacem Benzenine.

Je ne peux qu'apprécier l'aide l'importante de Mme Nouria-Benghabrit Remaoun.

Mes vifs remerciements sont adressés également à ceux qui m'ont confié leurs notes et archives, qu'ils ont amassées avec patience au fil du temps sur le syndicalisme :

L'historien Fouad Soufi, le juriste Ahmed Mahiou, les syndicalistes Sadek Khelifati, Selim Mecheri et Kadour Chouicha.

Une pensée pour les fonctionnaires, les syndicalistes, les militants, les membres du mouvement associatif, les anciens ministres, les responsables au sein des institutions publiques, qui m'ont donné de leur temps pour répondre patiemment à mes questions.

Toutes les personnes (membres de la famille, amis, collègues) qui ont été d'une grande aide durant mon enquête de terrain.

Enfin, une pensée particulière à Abderrahmane Bettache dit « Youyou », journaliste du Soir d'Algérie qui m'a ouvert une petite porte à la rencontre du monde syndical ; et à Messaoud Babadji qui a toujours répondu à mes questions d'un air étonné et passionné. Que la terre leur soit tous les deux légère.

Dédicaces

À mes parents qui m'ont appris à aller vers la curiosité des choses, aussi simples et modestes soient-elles.

À mes sœurs Nassima, Khalida et Ines.

À Émir et Lyly.

Et à Bel pour son soutien incommensurable.

« Derrière ce terme [syndicat] que l'on invoque bien souvent sans référence à la temporalité ou à l'espace de ses usages, se cachent tout à la fois une définition juridique, une manière particulière de construire et d'expliquer le monde social, des technologies particulières de représentation d'intérêts et des réparations du malheur social, des répertoires d'action collective, des organisations produisant et réactivant ces visions du monde et ces manières d'agir sur lui¹ ».

Introduction

Durant la rentrée scolaire 2003-2004, jeune lycéenne que j'étais, je garde le souvenir d'une grève qui a duré plusieurs semaines au lycée Benadda Benaouda à Relizane. Tous les jours, nous rebroussions chemin, moi et mes camarades. « Les professeurs sont en grève et vous allez tous refaire l'année ! Ça va être l'année blanche ». Telle est la phrase que nous pouvions entendre chaque jour par la direction du lycée. Un mélange d'euphorie et de colère s'installe au sein du lycée, alors que les enseignants avaient l'air de débattre de choses sérieuses : comme s'ils avaient retrouvé quelque chose qu'ils avaient perdu, et qui me paraissait insaisissable sur le moment. Mon professeur de littérature arabe ne cessait de répéter sur un ton excité « *hada nhar kbir* » (c'est un grand jour) tout en gardant l'air grave et sérieux qu'il avait l'habitude d'arborer en classe. Un autre professeur disait « *malzemch nhabssou bদিনها nkamlouha !* » (Il ne faut pas qu'on s'arrête, On a commencé, il faut qu'on aille jusqu'au bout). Il faisait la tournée des petits groupes de professeurs qui étaient rassemblés dans la cour de l'établissement en répétant cette phrase. Les professeurs, du lycée comme c'est le cas des autres établissements scolaires, avaient l'air très déterminés. Depuis l'assassinat d'Abdelahak Benhamouda² en 1997, je n'ai pas le souvenir d'avoir vu pareil bouillonnement à l'école, ni de grève d'ailleurs avec un tel enthousiasme et détermination.

¹ Michel Offerlé, « la construction du syndicalisme », *Genèses*, 1991, n° 3, p. 2.

² Abdelahk Benhamouda a été le secrétaire général de l'UGTA (Union Générale des Travailleurs Algériens) de 1990 à 1997. Instituteur de profession, il était très populaire parmi les travailleurs et notamment les enseignants. Sa mémoire est encore célébrée de diverses manières.

« C'est la grève de la dignité ! », dira Redouane Osmane » (fondateur du Conseil des lycées d'Alger CLA). Cette grève, qui a été initiée d'abord par le Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (CNAPEST), puis rejoint par le Conseil de lycées d'Alger (CLA)¹ en 2003, va gagner tout le territoire national. Qualifiée d' « inédite » par les médias et les observateurs, elle est sans doute la première plus longue grève dans l'histoire du secteur de l'Éducation nationale en Algérie. Elle va durer neuf semaines, et sera largement suivie ; elle marquera ainsi l'histoire du mouvement syndical dans le secteur de l'éducation et de la Fonction publique d'une manière générale. Pourtant, force est de constater que les deux collectifs d'enseignants du secondaire qui ont initié et conduit cette grève viennent à peine de se constituer. Plus surprenant encore, ces syndicats ne sont même pas encore enregistrés au moment des faits au sein du ministère du Travail de l'emploi et de la sécurité sociale (MTESS), c'est-à-dire, qu'ils ne sont pas agréés. Ils ne le seront d'ailleurs qu'en 2007 pour le CNAPEST² et en 2013 pour le CLA. Ni les poursuites judiciaires engagées contre les 16 « meneurs » par le ministère de l'Éducation nationale (MEN), ni les avertissements du chef du Gouvernement Ahmed Ouyahia qui menace de radier 50 000 professeurs au niveau national à la veille de l'Aïd ne vont les dissuader.

Par la suite, je réalise à quel point, le quotidien des Algériens est marqué par des grèves routinières et successives dans la Fonction publique. En 2013, une journaliste écrivait dans la presse : « Ces grèves empoisonnent la vie des citoyens³ ». En effet, ils sont enseignants, médecins, paramédicaux, travailleurs des communes, corps communs et ouvriers professionnels de tous les établissements à caractère public, etc., à se mobiliser de manière régulière à travers des actions annoncées comme étant des grèves « illimitées ». Ce faisant, ils investissent des espaces à travers des sit-in devant les institutions de l'État qui symbolisent le pouvoir et les centres de prise de décision (Palais du gouvernement, sièges des ministères (Travail- Santé publique- Éducation), siège de l'Assemblée Populaire Nationale (APN) etc. La mobilisation s'organise également à l'échelle locale (au sein des hôpitaux, des écoles, de tous les établissements à caractère public, devant les directions de

¹ À partir de 2007, le CLA devient le Conseil des lycées d'Algérie. Puis en 2013 le Conseil des enseignants des lycées d'Algérie. (CELA).

² À noter qu'à partir de 2014, le CNAPEST devient CNAPESTE (Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur tertiaire de l'éducation) à la suite de l'élargissement de sa représentation vers l'enseignement moyen et l'enseignement primaire. Nous utiliserons donc les différentes appellations selon les périodes évoquées dans ce travail.

³ *L'Expression*, 28 avril 2013.

l'éducation (DE) et de la santé (DSP). Ils adoptent des formes de contestation peu conventionnelles comme la grève de la faim. Autant de formes de mobilisation auquel le champ syndical était peu familier, d'autant plus qu'ils sont principalement menés par « des cols blancs ». À cela s'ajoute, un autre fait inhabituel, ces mobilisations sont portées par des syndicats qui se disent « autonomes ». Pourtant, le contexte dans lequel ces grèves sont conduites, est particulier. L'Algérie sort à peine de la décennie noire. La conjoncture est marquée par une crise sécuritaire meurtrière (à cause des actes des terroristes) qui menaçait la stabilité de l'État et la vie des citoyens. L'état d'urgence instauré depuis 1992, juste après de l'arrêt du processus électoral, est encore en vigueur et les manifestations sont interdites dans la capitale depuis le 18 juin 2001 à la suite de la marche des *Arouchs*.¹

Cela dit, il convient aussi de rappeler que les changements politico-économiques qui se sont opérés en Algérie à partir de 1986 ont eu un impact sur les luttes sociales dans le pays et sur l'émergence de nouveaux mouvements sociaux. Depuis l'indépendance de l'Algérie, l'action syndicale s'inscrit dans une seule et unique organisation ; il s'agit de l'Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA) qui n'agissait que dans la volonté de ce qui était le parti unique, le Front de Libération nationale (FLN) ou l'État-parti qui la définit dans la Charte d'Alger de 1964 comme une organisation « de mobilisation de masse » au service du Parti dans un régime qui se réclame du socialisme après l'indépendance. La crise économique que connaît l'Algérie vers la fin des années 1980 (en grande partie à cause de la chute de la rente pétrolière) et les tentatives de l'État d'y remédier à travers le programme d'ajustement structurel² (PAS 1994-1997) dont la principale conséquence a été la privatisation des entreprises déficitaires, va avoir comme conséquence directe, la chute des salaires. C'est dans ce contexte aussi qu'interviennent les événements d'octobre 1988³ qui vont constituer la réaction sociale à la crise économique et les aspirations au changement démocratique.

Sur le plan politique, la constitution de 1989, adoptée à la suite de ces événements, a concrétisé une ouverture démocratique qui se traduit en parallèle dans le syndicalisme par la possibilité pour tous les travailleurs de s'organiser en syndicats indépendamment de

¹ Cette marche est lancée par le Mouvement Citoyen de Kabylie autour de diverses revendications sociopolitiques et qui met en avant la question identitaire. Ce mouvement est né à la suite de la mort accidentelle d'un jeune lycéen Massinissa Guermah provoqué » par le tir d'un gendarme. Voir à ce sujet, Emma Tilleli, « Le Mouvement citoyen de Kabylie », *Pouvoirs*, vol. 106, no. 3, 2003, p. 149-162.

² Voir à ce sujet, Ahmed Bouyacoub, « L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel », *Confluences Méditerranée*, n° 21 printemps 1997, p.77-85.

³ Voir à ce sujet, M'hammed Boukhoubza, *Octobre 88 : évolution ou rupture*, Paris, Éditions Bouchène.

l'UGTA et de manière autonome à travers la loi n° 90-14 du 02 juin 1990 relative aux modalités d'exercice du droit syndical¹. Les événements d'octobre 1988 sont surtout marqués par plus de 1933 grèves dans le monde du travail durant cette année-là et plus de 1905 grèves l'année suivante². Ce n'est donc pas par hasard que dès la promulgation de cette loi, 40 syndicats sont créés seulement entre 1990 et 1993,³ dont 22 (plus que la moitié) uniquement dans le secteur de la Fonction publique⁴. Ces syndicats, nouvellement créés, choisiront pour la plupart de porter les noms de « syndicats autonomes ».

Le secteur de la Fonction publique (le plus touché par la crise économique) a connu une explosion en matière de création d'organisations syndicales et qui de plus est l'un des secteurs qui emploient le plus en Algérie⁵. En 2007, la Fonction publique compte 1.526.710 salariés avec une prédominance pour le secteur de l'éducation qui englobe 31,8% de l'effectif global, suivi de l'intérieur et les collectivités locales avec 30,8% et de la santé avec 12,3%⁶. Les derniers chiffres avancés par la Direction générale de la Fonction publique et de la réforme administrative (DGFPPRA), fin décembre 2019 évoquent 2 160 836⁷ salariés du secteur.

Pour autant, l'État ne reconnaît aucun des syndicats créés après 1990 comme partenaire social dans le cadre des négociations collectives (Bipartite-et tripartite)⁸. Ainsi, seule l'UGTA demeure le syndicat représentatif des travailleurs dans de pareilles concertations. Cette non-reconnaissance est justifiée par la non-représentativité de ces syndicats

¹ J.O.R.A, 29^{ème} année, n°23, du mercredi 6 juin 1990, p.661-668.

² Saïd Chikhi, « Algérie, du soulèvement populaire d'octobre 1988 aux contestations sociales des travailleurs. » in *mouvement social et modernité*, (dir.) Daho Djerbal et Mohamed Benguerna, Alger, NAQD/SARP, 2001, p. 89-90 et Amar Benamrouche, *Grèves et conflits politiques en Algérie*, Paris, Kharthala, 2003.

³ Voir Annexe (I), la liste complète rendue publique, par le Ministère du travail de l'emploi et de la sécurité sociale en 2018.

⁴ Ce chiffre ne comprend pas les ligues du Syndicat islamique des travailleurs (SIT) créées par le Front Islamique du Salut (FIS) qui a été dissous en mars 1992 et sur lequel nous reviendrons.

⁵ Voir à ce sujet, Kadour Chouicha, « Évolution du pluralisme syndical », in Chentouf Tayeb (dir.), *L'Algérie face à la mondialisation*, Dakar, édition du CODESRIA, 2008. p. 277-300.

⁶ *El Watan*, 24 juin 2007.

⁷ Voir les chiffres en détail sur le site de la DGFPPRA : <https://www.dgfp.gov.dz/fr/stat.asp>.

⁸ Réunions entre le gouvernement, le patronat et l'UGTA dans le cadre des négociations collectives. Les relations du travail en Algérie sont régulées par la loi n° 90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail. J.O.R. A, 29^{ème} année, n°17 du 25, avril,1990, p.488-501 ; il est clairement souligné dans l'article 5 que « Les travailleurs jouissent des droits fondamentaux suivants : – exercice du droit syndical, – négociation collective, etc.. ». Pourtant, sur le site du Ministère du travail de l'emploi et de la sécurité sociale (MTESS) on peut lire : « Au niveau national, l'institution des rencontres bipartites ou tripartites, est devenue depuis 1990 une règle dans la concertation entre le gouvernement, la centrale UGTA et les organisations patronales. Ces rencontres ont permis à toutes les parties d'exprimer leurs préoccupations tant du point social qu'économique. ». Aucune référence n'est faite aux syndicats autonomes. Voir sur le lien : <https://www.mtess.gov.dz/fr/legislation-du-travail-2/>.

autonomes, codifié par l'article (35) de la loi n°90-14 du 02 juin 1990,¹ qui stipule que les syndicats doivent justifier 20% de la représentation du secteur ou de la branche qu'ils représentent. Mais même les syndicats qui ont été reconnus comme représentatifs en 2018 par le MTESS ne sont pas associés à ces négociations collectives.

Les revendications de ces syndicats sont surtout dirigées vers l'amélioration des conditions socioprofessionnelles des travailleurs de la Fonction publique ; l'augmentation salariale et la révision des statuts particuliers qui constituent un enjeu primordial. Aussi, les questions relatives à la sécurité sociale, le logement, les retraites, les œuvres sociales, pour les travailleurs demeurent au centre des préoccupations des syndicats autonomes.

Autour de ces revendications donc, la mobilisation syndicale a fait son chemin. Les rapports de ces syndicats à l'État à travers les processus de négociation, la lutte pour la reconnaissance, la vitalité contestataire, les situations conflictuelles avec le gouvernement et les tutelles, sont autant d'éléments qui ont nourri nos réflexions dans l'analyse des mobilisations des syndicats autonomes.

C'est dire qu'il est important de signaler la double confusion entre l'État- régime et l'État-patron face à un champ contestataire dans lequel interviennent des mobilisations portées par des fonctionnaires qui sont des agents de l'État. D'où la complexité des interactions qui surviennent entre agents de l'État qui protestent contre l'État.

Pour aborder ces éléments, je tenterai de traiter des questions suivantes : Quelles sont les conditions politiques et socio-économiques qui ont fait que ces formes de mobilisation se structurent autour d'un syndicalisme qui se définit comme autonome dans un secteur où les travailleurs sont des agents de l'État ? Comment se structurent et se définissent les identités collectives au sein de ces syndicats et comment les ressources² sont mobilisées pour intervenir dans le champ syndical ? Comment qualifier les rapports avec l'État ? Quelle est la représentation sociale des fonctionnaires au sein des syndicats autonomes ?

Quelles sont les formes que prennent les mobilisations syndicales dans le secteur de la Fonction publique en Algérie et comment ses différents modèles se sont constitués en « stratégies de protestation » ? Quel rôle occupent les mobilisations syndicales dans le

¹ Voir à ce sujet, Leila Hamdan-Borsali, « Difficultés de mises en œuvre du Droit du travail algérien. », *Revue internationale de droit comparé*, Vol. 48 N°3, Juillet-septembre 1996. p. 671-676.

² Les ressources sont « entendues comme des capitaux ou des attributs déterminés, souvent construits selon des sentiers de dépendance, auxquels un acteur peut normalement accéder et qu'il peut mobiliser ». Levesque, Christian, et Gregor Murray, « Comprendre le pouvoir syndical : ressources et aptitudes stratégiques pour renouveler l'action syndicale », *La Revue de l'Ires*, vol. 65, no. 2, 2010, p. 44.

secteur de la Fonction publique au regard de l'évolution de la question de la démocratie en Algérie ?

Pourquoi penser ces mobilisations en termes de « champ syndical » ? Cette question déjà abordée par Sophie Bérout à la suite de la théorie de champ de Bourdieu :

« Si le concept de champ syndical constitue un apport pour l'analyse, c'est justement parce qu'il permet de se déprendre des représentations communes pour faire varier les échelles d'observation et comprendre comment l'espace des positions tel qu'il s'est structuré historiquement et tel qu'il se donne à voir au travers des sigles syndicaux, pèse aussi bien sur des organisations que sur des individus, même s'il convient justement de saisir les processus différenciés d'incorporation de l'histoire du champ et de ses enjeux à différents niveaux, du militant d'entreprise, semi-permanent, au professionnel de l'organisation travaillant au niveau confédéral¹ ».

Ainsi, cette analyse conceptuelle du champ syndical nous permet de traiter des mobilisations syndicales à la lumière du champ des luttes sociales telles qu'abordées par Pierre Bourdieu² dans le cadre des relations qui se nouent avec les mouvements sociaux.

Dans ces perspectives, nous avançons les hypothèses suivantes :

1- L'ouverture démocratique amorcée en 1989 a donné lieu à une configuration syndicale très complexe. Elle consiste, dès les années 1990, dans la présence d'un syndicalisme partisan qui évolue par la suite dans les années 2000 vers un syndicalisme corporatiste dépolitisé dans le discours. Pourtant, les actions engagent fortement le politique, en interpellant directement les autorités publiques à travers la contestation durant les fortes périodes de revendications socio-professionnelles et ce de diverses manières. Mais elles sont pour la plupart, absentes ou ne font pas consensus en ce qui concerne explicitement le domaine du politique, dont principalement la question du changement démocratique.

2-Les identités collectives mobilisent tout un répertoire de griefs, de vécus et situations (imaginaire national, slogans, sentiment de mépris, non-reconnaissance et répression) qui ont un effet structurant sur la vie de ces syndicats et au-delà du champ syndical. Ces identités assurent la cohésion au sein des syndicats autonomes qui peinent à justifier pour la plupart leur représentativité, mais arrivent à mobiliser des solidarités et des soutiens durant les contestations.

¹ Sophie Bérout, « Sur la pertinence heuristique du concept de champ syndical », Dans Maxime Quijoux (dir). *Bourdieu et le travail*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 339.

² Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 1984, p. 251-263.

3- Les mobilisations syndicales dans le secteur de la Fonction publique en Algérie sont des mobilisations qui s'inscrivent pleinement dans le processus et la dynamique des mouvements sociaux. Par ailleurs, elles obéissent à des agendas politiques, dans le sens où elles créent des routines contestataires au-delà du champ syndical qui interpellent et font réagir le champ politique.

4-La question de la démocratie divise et réunit les mobilisations syndicales. Elle met en avant des clivages idéologiques associés à des logiques qui s'affrontent entre les tentations clientélistes et la cooptation et la volonté d'un changement démocratique.

De manière générale, l'approche de ce travail de recherche s'inscrit dans la perspective de la sociologie politique des mouvements sociaux en lien avec les rapports de pouvoir qui se nouent autour de l'action syndicale et la gestion de la question sociale.

De la nécessité de réintégrer l'étude du syndicalisme dans la sociologie des mouvements sociaux en Algérie

L'objet approché ici est le syndicat. Par définition, un syndicat représente un groupe de travailleurs organisés, ayant des intérêts communs dans le but d'obtenir des acquis matériels ou symboliques. Sophie Bérout considère que le « syndicalisme désigne à la fois l'action collective dans la sphère du travail et les organisations qui se donnent pour objectif la défense des personnes ayant un intérêt professionnel¹ ».

Historiquement, le syndicalisme est né de la dualité entre le mouvement ouvrier et le capitalisme². Cependant, il s'étend rapidement à diverses catégories de salariés dans différents secteurs. Dans ce sens, Lillian Mathieu et Annie Collovald estiment que « le salariat reste un terrain central de luttes sociales³ ». Alors comment intégrer cet objet de recherche dans un cadre théorique en lien avec les mouvements sociaux ? Pendant très longtemps, la sociologie française et la sociologie américaine ont écarté la question syndicale dans l'étude des mouvements sociaux. Cela pourrait s'expliquer par la forte institutionnalisation des syndicats,⁴ leurs modes d'actions routiniers, et les théories sur le

¹ Sophie Bérout « Syndicalisme », in Olivier Filleule et al. *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2009, p. 540.

² Voir à ce sujet Alain Touraine, François Dubet, Michel Wieviorka, *Le Mouvement ouvrier*, Paris, Fayard, 1984. Voir à sujet, *Encyclopédie du monde actuel, Le syndicalisme*, collection dirigée par Charles-Henri Favrot, 1978, Paris, Brodart et Taupin, p.9.

³ Collovald Annie et Mathieu Lilian, « Mobilisations improbables et apprentissage d'un répertoire syndical », *Politix*, 2009/2 n° 86, p. 119-143.

⁴ Jean Pierre Durand, (dir), *Le syndicalisme au futur*, Paris, Syros, 1996, p. 39.

déclin ou la crise du syndicalisme¹. S'ajoute à cela, l'émergence des nouveaux mouvements sociaux². Dans des contextes politico-historiques différents ; notamment dans les pays du Sud, on retrouve certaines similitudes, mais aussi et surtout des cas de résistance à ces contraintes qui mettent en évidence des contextes fortement institutionnalisés avec en contrepartie des formes et des volontés d'autonomisation des mouvements syndicaux³.

C'est le cas en Algérie ou l'expérience syndicale en Algérie après 1989, comme il le sera démontré par la suite, possède ses propres particularités, car l'avènement des réformes démocratiques dans un contexte de crise économique profonde ouvre aux travailleurs de nouvelles perspectives de revendication. C'est pendant les phases de mobilisation que la proximité entre le champ syndical et le champ de mouvements sociaux devient très caractérisée.⁴

En premier lieu, nous avons choisi la notion de « mobilisations » pour qualifier les actions entreprises par les syndicats autonomes dans la Fonction publique parce qu'elles constituent à notre sens des actions engagées à travers la structuration d'un énoncé de ressources ayant pour objectif de « légitimer une existence⁵ » au regard de l'État. Il faut rappeler que ces mobilisations émergent dans un contexte où les collectifs de travailleurs ou organisations qui les portent sont confrontés soit à un refus de reconnaissance ou de représentativité mise à mal par des injonctions d'ordre juridique qui ont une fonction de contrôle de l'action syndicale.

Pourtant, la création de ces syndicats intervient à la faveur d'une ouverture démocratique amorcée à partir de 1989 qui se traduit en parallèle, dans le syndicalisme par la possibilité pour tous les travailleurs de s'organiser en syndicats indépendamment de l'UGTA et de manière autonome à travers la loi n° 90-14 du 02 juin 1990. Le problème principal ici est que tout reste à apprendre, entreprendre et à structurer pour ces syndicats.

Sur la période qui va de 1990 à 2014, ces syndicats ont eu des trajectoires très complexes. Qu'ils soient enregistrés au MTESS ou non, ils ne sont pas considérés comme partenaires sociaux et ne le sont toujours pas d'ailleurs. Ils investissent, chacun à sa

¹Dominique Andolfatto, *Les syndicats en France*, Paris 3^{ème} éd., La documentation française, 2013 p.9-13 et Dominique Andolfatto et Dominique Labbé, *Sociologie des syndicats*, Paris, La Découverte, 2011, p.109-114.

² Entre autres les mouvements féministes et les mouvements des écologistes.

³ Voir à ce sujet, Sid Ahmed Soussi, Guy Bellemare et Sarah Verret, « Les syndicalismes africains à la croisée des chemins », Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) Série : Comparaisons internationales, n° 23, avril 2005.

⁴ Sophie Bérout, « Sur la pertinence heuristique du concept de champs syndical », *op.cit.*, p.323.

⁵ Voir à ce sujet, Michel Tremblay, « Introduction. La mobilisation des troupes : quoi, pourquoi et comment ? », *Gestion*, vol. 30, no. 2, 2005, p. 35-36.

manière, l'espace public à travers une routinisation de la contestation à la recherche de cette reconnaissance.

L'objectif principal de cette thèse est de comprendre comment des ressources (sont mobilisées pour mettre en avant des revendications matérielles et symboliques. Il est nécessaire d'introduire le paradigme de la « mobilisation des ressources » pour appréhender la manière par laquelle émergent ces mobilisations et comment elles interagissent avec le champ politique. Olivier Fillieule ne manque pas de souligner à ce propos l'apport de Charles Tilly dans l'introduction de la dimension politique au paradigme de la mobilisation des ressources qui est envisagée comme des stratégies. C'est ce qui permet d'analyser « les organisations, l'aide extérieure aux mouvements, les répertoires d'action collective ou encore la structure des opportunités »¹. Nous estimons qu'une telle analyse s'inscrit dans le cheminement de cette thèse à travers des perceptions de l'injustice et du mécontentement². Il s'agit bien d'un imaginaire qui permet de structurer la cohésion au sein des groupes de fonctionnaires.

Cela nous permet de dire qu'on parle d'un syndicalisme de mouvement social (*social movement unionism*) tel que défini par Marc Lenormand, c'est-à-dire un « syndicalisme qui remet en cause les frontières étanches du mouvement syndical »³. Mais il convient aussi de définir le mouvement social. Olivier Fillieule explique qu'on peut parler aussi bien des mouvements sociaux que de mobilisation ou de protestation (*protest*), d'action collective et de politique contestataire (*contentious politics*)⁴. Marcos Ancelovici, en se référant à Tilly, va plus loin en situant le rapport au politique ; il écrit à ce propos : « un cas de contestation devient politique et, ainsi, potentiellement un mouvement social, à partir du moment où il affecte le gouvernement »⁵. Rick Fantasia, quant à lui, suggère que :

« Des éléments de mouvement social peuvent ainsi se déclencher au sein des syndicats, dans des phases de forte bureaucratisation des directions. Écartés des instances dirigeantes des organisations ou maintenues dans des situations minoritaires sans possibilités de peser sur les décisions, les

¹Olivier Fillieule, « Mobilisation des ressources », C. Le Digol (Dir.), *Dictionnaire de sociologie*, ebook, Universalis, 2015.

² Olivier Fillieule : « Émergence et développement des mobilisations chapitre IX, in in Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, La Découverte, 2009, p.520.

³Marc Lenormand, « Un syndicalisme de mouvement social ? Les syndicats britanniques et les mobilisations contre l'austérité depuis la crise de 2008 », *Observatoire de la société britannique*, 23, 2018, p. 169-185.

⁴ Olivier Fillieule, « De l'objet de la définition à la définition de l'objet. De quoi traite finalement la sociologie des mouvements sociaux », *Politiques et Sociétés*, vol.28, n°01, 2009, p. 15-36.

⁵ Marcos Ancelovici, « Esquisse d'une théorie de la contestation ; Bourdieu et le modèle du processus politique », *Sociologie et Sociétés*, Vol.XLI.2, p. 42.

courants internes dissidents maintiennent parfois un rapport plus immédiat à toutes les formes d'action collective et se trouvent dans la même position que des mobilisations émergentes, ayant à rassembler des sympathisants et à tisser des alliances, par-delà même l'univers syndical¹ ».

Charles Tilly et Sidney Tarrow ont émis l'idée que les régimes démocratiques sont les plus favorables à l'émergence de mouvements sociaux en expliquant que les régimes non démocratiques étaient sujets à des révoltes². Cela dit, Olivier Filleule remet en cause cette idée en mettant l'accent sur l'apparition de nouveaux facteurs dont notamment « le déclin de l'État-nation et son remplacement par une société civile transnationale³ » et pour cause les effets de la mondialisation et la domination des organisations « supra-étatiques » qui surplombent la domination de l'État. Ce qui est pertinent dans le cas présent ; si l'on sait que les mobilisations syndicales ont intégré largement les mêmes répertoires d'action observés ailleurs en occident.

Certains syndicats autonomes comme le Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique (SNAPAP) ont largement structuré la politique contestataire autour des liens et des réseaux noués avec l'international (dans le domaine des droits de l'homme, ONG, et l'Organisation internationale du travail OIT) qui ont inspiré leurs modes d'action, d'autant plus que les limites entre régime démocratique et non démocratique sont entremêlées dans le cas algérien. La constitution de 1989 a ouvert la voie vers la transition démocratique, mais l'arrêt du processus électoral⁴ et ce qui en a découlé traduit l'ambivalence entre pratiques démocratiques et pratiques non démocratiques. D'ailleurs, c'est ce qui est observé un peu partout dans le Monde arabe. Michel Camau fait le même constat, car ce qu'il appelle « l'hybridation du politique » ou les « zones grises⁵ » sont un effet de la globalisation qui a fini par avoir raison des limites entre les régimes démocratiques et les régimes autoritaires. Tout cela pour dire qu'au sein de ces régimes, il serait tout à fait possible de voir émerger de nouveaux mouvements

¹ Sophie Bérout, « Syndicalisme », in Olivier Filleule, Lillian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux, art.cité.*, p. 545.

² Charles Tilly, Sydney Tarrow, *Politique(s) du conflit : de la grève à la révolution* ; traduit de l'anglais (États-Unis) par Rachel Bouyssou, 2^{ème} édition augmentée d'une préface, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p.111.

³ Ollivier Filleule, « 4. Tombeau pour Charles Tilly. Répertoires, performances et stratégies d'action », Éric Agrikoliansky éd., *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*. Paris, La Découverte, 2010, p. 93.

⁴ Sur le contexte et les conditions de la transition démocratique en Algérie, voir Lahouari Addi, *L'Algérie et la démocratie : pouvoir et crise politique dans l'Algérie contemporaine*, Paris, La Découverte, 1994 ; Myriam Aït-Aoudia, *L'expérience démocratique en Algérie (1988-1992)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

⁵ Michel Camau, Gilles Massardier, *Démocraties et autoritarismes à l'épreuve de la fragmentation des pouvoirs*, Paris, Karthala, 2008.

sociaux. Sarah Ben Néfissa va dans le même sens, en avançant que même dans un contexte de répression, on assiste à un « allègement des coûts particulièrement importants de l'engagement dans l'action collective et de permettre ainsi le développement de mouvements sociaux ». Dans un contexte de « pluralisme par défaut », en référence à Michel Camau¹, la pression interne et externe sur les États (pressions internationales et opinion publique) en vue d'opérer des réformes à caractère démocratique a fait que la distinction entre régimes démocratiques et régimes non démocratiques perd tout son sens.²

Par ailleurs, les travaux sur les mouvements sociaux en Amérique Latine sont largement marqués par une approche de la question syndicale à travers les théories des mouvements sociaux.³ En effet, les parallèles entre des situations ambiguës de processus démocratiques (inachevés ou marqués par plusieurs formes de résistances émanant de régimes) dans des contextes de libéralisation économique ont conduit beaucoup de chercheurs à mettre en perspective ces éléments, pour saisir les transformations qui touchent le champ syndical dans ces pays. Ces travaux ont mis en avant l'émergence de nouveaux répertoires d'actions. Autant d'éléments, qui nous ont aidés à envisager cette voix dans ce travail de recherche notamment si l'on sait beaucoup de ces contextes socio-politiques observés dans les pays de l'Amérique latine sont similaires à bien d'égards à celui qu'a connu l'Algérie durant les trois dernières décennies.

Du rapport des syndicats des fonctionnaires à l'État

Si ce travail est parti de questionnements en lien avec les mobilisations qui interagissent avec le régime dans un champ politique large, nous avons choisi de les aborder en rapport à l'État. Pourquoi ?

Parce que la nature du régime politique se confond avec la notion d'État. Comme le note Lahouari Addi dans le cas de l'Algérie, on parle d'un « régime étatique » ou le régime « se confond avec l'État et prétend que sa disparition entraînerait *ipso facto* celle de

¹ Sarah Ben Néfissa et Blandine Destremau, (dir.), *Protestations sociales et révolutions civiles : Transformations du politique dans la méditerranée arabe*, revue tiers monde hors-série, paris Armand Collin 2011. p. 10.

² Voir aussi à ce sujet Dabène, Olivier, Vincent Geisser, et Gilles Massardier. *Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au XXIe siècle, convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, 2008.

³ Voir à titre d'exemples : Franck Gaudichaud et Thomas Posado, « Introduction. Syndicats et gouvernements latino-américains : une réinstitutionnalisation ? », *Cahiers des Amériques latines*, 86 | 2017, 17-29. Camille Goirand, « Penser les mouvements sociaux d'Amérique latine. Les approches des mobilisations depuis les années 1970 », *Revue française de science politique*, vol. 60, no. 3, 2010, p. 445-466. Pierre Mouterde, « Syndicalisme en Amérique latine : la difficile recherche de voies alternatives. » *Nouveaux Cahiers du socialisme*, n°19, 2018, p. 62-73. Estrada Saavedra, Marco Antonio. « Les mouvements sociaux en Amérique latine : par-delà l'opposition de l'acteur et du système », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 81, no. 3, 2011, p. 5-10.

l'État¹ ».

Cette configuration est doublement troublante puisque dans le cas présent il s'agit des mobilisations qui interpellent d'abord l'État employeur donc qui incarne le patronat et puis l'État qui se confond avec le régime.

Le rapport au politique en ce sens est intéressant à mettre en lumière. Pour ce faire il faudrait prendre en considération comment la notion d'État est envisagée dans l'étude des mouvements sociaux à travers l'approche du processus politique. Cette dernière met en évidence le modèle wébérien² de l'État et le pourquoi de l'enjeu de ce dernier dans l'analyse des mouvements sociaux. Comme l'explique Charles Tilly, « [l'État] représente une telle concentration des ressources que le simple fait d'y avoir accès donne un avantage immédiat à certains acteurs ; il formule les règles formelles du jeu qui gouvernent la contestation collective, et enfin son monopole de la violence physique légitime à travers la police, l'armée, et le système légal fait de lui un arbitre dans les conflits entre acteurs sociaux et le place ainsi, directement ou indirectement au centre de toute interaction contestataire³ ».

Dans un régime qui a entrepris de maintenir sa pérennité et sa résilience depuis déjà deux décennies à travers la rente pétrolière, il serait aussi intéressant d'introduire l'idée de la *Structure des opportunités politiques* en lien avec les champs politique et social dans une période de fortes mobilisations, notamment quand on sait que ces vagues de mobilisation sont intervenues dans un contexte où la rente pétrolière semble promettre une relance économique⁴. Le contexte est marqué par l'arrivée au pouvoir depuis avril 1999 du président Abdelaziz Bouteflika, présenté comme le candidat du consensus national, lequel promet aux travailleurs un avenir meilleur.⁵

Le concept de structure des opportunités politiques (SOP)

« L'environnement politique auquel sont confrontés les mouvements sociaux et qui peut, selon la conjoncture, exercer une influence positive ou négative sur leur émergence et leur

¹ Lahouari Addi, « Les partis politiques en Algérie », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 111-112, 2006, p. 156.

² Max Weber définit l'État comme étant une « entreprise politique de caractère institutionnel dont la direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime » Max Weber, *Économie et société*, Paris, Collection Pocket Agora, 2003, p. 96-100.

³ Cité dans Marcos Ancelovici, *art.cité.*, p. 43.

⁴ Voir à ce sujet, Omar Benderra, « Pétrole et pouvoir en Algérie. Les avatars de la gestion de la rente », *Confluences Méditerranée*, vol. 53, no. 2, 2005, p. 51-58.

⁵ Dans plusieurs de ses discours, à l'occasion notamment du 1er mai, journée mondiale des travailleurs, publiés dans le quotidien national d'information, *El Moudjahid*, 02 mai 2008, par exemple.

développement¹ ». Ce concept, forgé par Douglas Mc Adam et Sidnew Tarrow, fait référence à « l'état d'une structure de jeu dans laquelle se développe un mouvement social. Elle vise à mesurer le degré d'ouverture et de vulnérabilité du système politique aux mobilisations² ». Douglas Mc Adam le définit ainsi comme étant « le potentiel d'insurrection des groupes exclus, découle du pouvoir structurel que leur offre leur position dans différentes structures politico-économiques »³. Comme nous allons le voir dans ce travail de recherche, les syndicats autonomes vont se saisir de la SOP pour mettre en avant des revendications et recevoir en retour une réaction de l'État, qui est une distribution large de la rente, qui prend plusieurs aspects (dont principalement les augmentations salariales), sans qu'elle soit accompagnée d'un réel développement économique d'autant plus que l'objectif est de contenir la contestation.

Les mobilisations syndicales se traduisent par une « explosion » de colère sociale, laquelle se manifeste de manière prononcée et progressive dans tout le secteur de la Fonction publique à partir des années 2000, mais elle trouve déjà tous son sens à partir des années 1980.

Enfin, et de manière générale, l'objet de cette thèse d'un point de vue théorique est d'explorer l'espace des mouvements sociaux tel que défini par Lillian Mathieu, c'est-à-dire « un univers de pratique et de sens relativement autonome à l'intérieur du monde social et au sein duquel les mobilisations sont unies par des relations d'interdépendance. Localiser ainsi l'activité contestataire permet de saisir la dynamique interne des relations qui unissent entre elles les différentes causes (et les organisations et militants qui les portent et les font vivre), ainsi que, sur un plan externe, les relations que cette sphère d'activité entretient avec d'autres univers sociaux, tels que le champ politique, le milieu syndical, le domaine économique ou encore – la liste n'est pas exhaustive – le monde des médias⁴ ».

État de littérature : essai de synthèse

L'intérêt porté en Algérie par les sciences sociales pour « l'objet syndical » a pendant très longtemps été associé à une volonté de le positionner par rapport à l'histoire du pays.

¹ Fillieule Olivier, et Lilian Mathieu. « Structure des opportunités politiques », Olivier Fillieule (éd.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*. 2^e édition mise à jour et augmentée. Presses de Sciences Po, 2020, p.530-531.

² Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996, p.100.

³ Douglas Mac Adam, *Political Process and the développement of Black Insurgency, 1930-1970*, The University of Chicago Press, 1982 p. 37 cité par Olivier Fillieule, *Sociologie de la protestation les formes de l'action collective dans la France Contemporaine*, Paris, l'Harmattan, 1993, p. 47.

⁴ Lilian Mathieu, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, 2007/1, n° 77, p. 131.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'apparition des syndicats en Algérie se situe dans un contexte colonial. Nous pouvons évoquer l'histoire du syndicalisme en Algérie en trois phases.

La première est liée au fait colonial : le mouvement ouvrier évolue en milieu européen, ce qui conduit Nora Benallègue Chaouia à n'évoquer le syndicalisme à caractère algérien qu'après la Première Guerre mondiale¹. L'histoire locale du syndicalisme en période coloniale est illustrée par la thèse d'Abid Mohamed sur *Le mouvement syndical et luttes sociales en Oranie, 1942-1959*².

Le mouvement syndical en Algérie sera ensuite, évidemment, concerné par la question nationale. Ainsi, la perspective historique se dirige vers l'étude mouvement national *versus* mouvement syndical, illustré entre autres par Boualem Bourouiba dans son travail *Les syndicalistes algériens, leur combat à la veille de la libération 1932-1962*,³ , ou encore René Gallissot sur le *Syndicalisme et le nationalisme*⁴. La question nationale reste primordiale pour les historiens de l'Algérie ; l'objet syndical est étudié dans une volonté de construction de l'histoire. Ce constat est appuyé par la volonté de construire un répertoire du mouvement syndical algérien. C'est ainsi, que l'on verra paraître quelques travaux sous forme de dictionnaire, comme le Dictionnaire *biographique du mouvement ouvrier*⁵ de René Galissot ou encore celui de Houari Touati avec le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier de l'Oranie*⁶. La perspective historique sera appuyée par des témoignages de ceux qui ont vécu la naissance du syndicalisme algérien au cœur des débats sur la question nationale en période coloniale. Nacer Djabi consacre un ouvrage à

¹Nora Benallègue-Chaouia, *Algérie : mouvement ouvrier et question nationale, 1919-1954*, Office des publications universitaires, 2005. Selon Hacène Mérani c'est l'interdiction de s'organiser pour les Algériens à travers le code de l'indigénat et l'inexistence d'une industrie importante avant cette date qui peut l'expliquer. Voir, Hacène Merani, *Le mouvement syndical algérien durant l'époque coloniale de la CGTU à l'UGTA*, Paris, La Découverte, 2022.

² Ahmed Abid, *Mouvement syndical et luttes sociales en Oranie (Algérie) 1942-1951*, (thèse de doctorat), Université Paris 7, 1985.

³ Boualem Bourouiba, *Les syndicalistes algériens - Leur combat, de l'éveil à la libération, 1936-1962 - Essai historique et mémoriel*, Paris, l'Harmattan, 1996.

⁴ René Gallissot, « Syndicalisme et Nationalisme : La Fondation de l'Union Générale Des Travailleurs Algériens, Ou Du Syndicalisme C.G.T. Au Syndicalisme Algérien (1954-1956-1958). » *Le Mouvement Social*, n°. 66, 1969, p. 7-50.

⁵ René Gallissot, *Algérie, engagements sociaux et question nationale ; de la colonisation à l'indépendance. 1830-1962. Dictionnaire Biographique du mouvement ouvrier. Maghreb*, Alger : éd. Barzakh, 2007.

⁶ Houari Touati, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier de l'Oranie. Les militants syndicaux*, Oran, Cahiers du CDSH, 1981.

Kaidi Lakhdar sous forme d'une série d'entretiens,¹ c'est le cas aussi de Mohamed Farès sur Aissat Idir, fondateur de l'UGTA².

La deuxième étape de l'évolution du syndicalisme comme objet d'étude correspond à l'Algérie post indépendante où les travaux se consacrent principalement à l'UGTA et ses rapports au FLN (ex. parti unique). Ce qui est mis en avant, c'est l'organisation de masse au service du parti unique³. Ainsi, Lahouari Addi souligne que l'objectif de l'instauration de la Gestion Socialiste des Entreprises (GSE) était d'éviter « les risques de fissure dans la cohésion sociale et par la capacité de l'État à maîtriser les conflits qui vont surgir⁴ ».

La perspective sociologique dans l'action syndicale commence à voir le jour dans le cadre de thèses universitaires comme celle de Mohand Amokrane Mancer dans sa *Contribution à l'histoire du syndicalisme algérien, de 1969 à 1973*⁵. Cependant, l'aspect historique demeure très présent comme on peut le constater avec la perspective politico-historique de la contribution de Jeanne Favret⁶. Les controverses que va connaître l'Algérie après l'indépendance, avec la volonté étatique d'instaurer un socialisme dit « spécifique », auront des conséquences sur le monde du travail. L'UGTA est dans l'incapacité de se poser en contrepoids vis-à-vis de l'État. Ainsi Abdallah Mazouni, dans un essai de « critique » aborde le caractère « *syndicat maison-organisation de masse* » de l'UGTA dans le cadre du syndicalisme enseignant en Algérie postindépendance représenté par la FTEC-UGTA (Fédération des travailleurs de l'éducation et de la culture). Il note, en outre, « la nécessité d'une plate-forme syndicale claire⁷ ». Plus récemment et dans un répertoire historique, Azzi Abdelmajid, ancien syndicaliste au sein de l'UGTA, témoigne dans *Le mouvement syndical algérien à l'épreuve de l'indépendance*⁸ de l'évolution de l'UGTA

¹ Nacer Djabi, Kaidi Lakhdar, *Une histoire du syndicalisme Algérien Entretiens*, Alger, éd. Chihab, 2005.

² Farès Mohamed, *Aissat Idir : documents et témoignages sur le syndicalisme Algérien*, ENAP-ENAL-Éditions andalouses, Alger, 1992.

³ Voir à ce sujet Azzi Abdelmajid, *Le Mouvement syndical algérien à l'épreuve de l'indépendance*, Alger, éd. Alger-Livres, 2012. p. 09-11.

⁴ Addi Lahouari, *L'impasse du populisme : l'Algérie, Collectivité politique et État en construction*, Alger, Entreprise nationale du livre, 1990, p. 220.

⁵ Mohand Amokrane Mancer, *Contribution à l'histoire du syndicalisme algérien, de 1969 à 1973*, Oran, CDSH, Document de travail, n°06, 1981.

⁶ Jeanne Favret, « Le syndicat, les travailleurs et le pouvoir en Algérie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS, 1964, p. 44-62.

⁷ Abdallah Mazouni, *Culture et enseignement en Algérie et au Maghreb*, Paris, François Maspéro, 1969, p. 143-151.

⁸ Azzi Abdelmajid, *op.cit.*

après 1962. Boualem Bourouiba apporte aussi un témoignage sur l'évolution de l'UGTA postindépendance.¹

L'approche sociologique dans l'étude du mouvement syndical en Algérie, loin de s'intéresser à l'objet syndical comme objet indépendant, sera abordée à partir de la grève, et ce, dans une perspective de compréhension des relations État-mouvement ouvrier. C'est ce que montre par exemple une étude de Mohamed Benkheira « État et mouvement ouvrier dans l'Algérie indépendante² ». Le mouvement gréviste de 1977 constitue, selon Hocine Benkheira, « une rupture » du fait de l'accroissement considéré du nombre de grèves et de sa reconnaissance par « le pouvoir central ». L'auteur envisage ce qu'il appelle le mouvement gréviste comme un élément de réponse à l'évolution du mouvement ouvrier en Algérie dans ses rapports avec l'État. Bien que Hocine Benkheira évoque les transformations organiques et organisationnelles qu'a connues l'UGTA à la suite du mouvement gréviste de 1977, le syndicalisme ne constitue pas un concept primordial dans cette étude puisque l'UGTA a un rôle politique et non syndical. L'accroissement consécutif du nombre de grèves vers la fin des années 1970 et le début des années 1980 a conduit l'intérêt des sociologues du mouvement ouvrier algérien à la thématique de la grève qui s'impose dans les années 1980. Ainsi l'étude de Houari Touati abordant « *La rue, le prolétaire et l'atelier dans l'Algérie d'aujourd'hui* » constitue une ouverture dans l'étude syndicale sur « la rue ». Une approche sociologique qui s'intéresse au *pourquoi* du recours massif à la grève, qui rappelle qu'il est interdite par la loi dans le secteur public durant cette période. Certaines études s'intéressent à la dimension politique du syndicalisme. Les relations entre le syndicat unique « UGTA » et le parti unique « FLN ». Taleb Bendiab Abderrhaim explore cette voie dans « Les rapports partis-syndicats-État en Algérie à travers l'application de l'article 120 des statuts du FLN³ », ou il met en avant l'impact de l'application de l'article 120 des statuts du FLN sur le monde du travail et la sphère politico-sociale.

¹ Boualem Bourouiba, *L'UGTA dans les premières années de l'indépendance, 1962-1965 : Un témoignage post mortem*, Alger, Livres Éditions, 2012.

² Mohamed Benkheira Hocine, « État et mouvement ouvrier dans l'Algérie indépendante. Approche du mouvement gréviste de 1977 », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, éd. CNRS, 1982, vol 21, p. 197-198.

³ Taleb Bendiab Abderrhaim, « Les rapports partis-syndicats-État en Algérie à travers l'application de l'article 120 des statuts du FLN », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, éd. CNRS, 1982, Vol 21, p.183-196.

Aussi, dans un répertoire sociohistorique, une série d'études publiées sous la direction d'Aïssa Kadri sur les instituteurs et les enseignants en Algérie (1945-1975)¹ accordent un intérêt pour le syndicalisme enseignant pré indépendance et postindépendance.

La troisième étape correspond à l'ouverture démocratique amorcée à partir de 1989, une ouverture marquée par des changements significatifs dans le monde du travail comme nous l'avons souligné plus haut. L'intérêt sociologique demeure dominé dans l'étude du syndicalisme à travers le concept de grève comme on peut le remarquer dans les travaux du sociologue Nacer Djabi. Cependant, ce dernier entrevoit le syndicalisme dans le cadre de la sociologie des mouvements sociaux, le contexte des événements d'octobre 1998 y est pour beaucoup. Dans ses différentes études, l'analyse politique du phénomène syndical est omniprésente². Trois remarques nous semblent nécessaires dans ce sens ; 1. L'intégration de l'étude du syndicalisme dans le cadre des mouvements sociaux ; 2. le concept de grève reste dominant toutefois dans le cadre d'une approche sociopolitique ; 3. l'analyse de l'objet syndical à travers les origines socioculturelles des syndicalistes et l'organisation fonctionnelle du syndicat.

Aussi, il sera opportun de faire remarquer la contribution de Nacer Djabi a donné de la profondeur à l'analyse sociopolitique de la question syndicale. Dans le même registre , Ancer Elayachi, dans une approche sociologique, aborde la question de *l'élite syndicale locale, sa structure et ses représentations* à partir du cas de l'UGTA d'Annaba³.

Toutefois, soulignons qu'en sciences politiques algérienne, les études propres à la spécialité sont peu nombreuses. En effet, la tradition dans l'université algérienne consiste à cantonner les études portant sur le syndicalisme à la sociologie du travail et au droit du travail, ou encore en rapport avec l'histoire coloniale. L'une des études qui fait exception en science politique sur l'objet syndical est la thèse de Ammar Benamrouche, *Grèves et conflits politiques en Algérie*⁴.

¹ Aïssa Kadri (dir.), *Instituteurs et Enseignants en Algérie (1945-1975), Histoire et mémoire*, Paris, Karthala, 2014.

² Nacer Djabi, « Contribution à une sociologie de l'élite syndicale algérienne, le cas de l'Union générale des travailleurs algériens. », [en arabe], *Naqd* « Pathologies-Souffrance-Mouvements sociaux. », n°6, mars 1994, p. 03-21 ; Nacer Djabi, *L'Algérie en mouvement Approche sociopolitique des grèves des travailleurs en Algérie* [en arabe], Alger, Dar el Hikma, 1995.

³ Voir à ce sujet Ancer Elayachi, *Sociologie de la démocratie et de la révolte en Algérie*, [en arabe] Le Caire, Dar El Amine, 1999.

⁴ Amar Benamrouche, *Conflits de travail et conflits politiques en Algérie : 1962-1992*, Paris, (thèse de doctorat), Institut d'études politiques, 1998. Cette thèse est reproduite dans Amar Benamrouche, *Grèves et conflits politiques en Algérie*, Paris, Karthala, 2003.

À l'instar du travail de Nacer Djabi, Ammar Benamrouche fait un constat analytique de l'Algérie post- indépendance jusqu'au milieu des années 1990 à travers le concept de grève et la notion de conflits politiques.

Comme nous l'avons souligné, le monde du travail est investi par l'apparition d'une multitude de syndicats dans tout le secteur et notamment la Fonction publique, « domaine privilégié des syndicats autonomes » selon l'expression de Nacer Djabi. En sciences politiques, de même qu'en sciences sociales, les syndicats de la Fonction publique n'ont pas constitué un centre d'intérêt majeur. Il en est de même pour le pluralisme syndical en général. La cause réside dans le fait que l'apparition des syndicats autonomes soit relative, c'est ainsi que l'on retrouve peu d'études sur la question. Kadour Chouicha¹ apporte une tentative d'identification et de typologie des syndicats nés de la pluralité démocratique en Algérie. Larbi Graine, journaliste et analyste politique, consacre, dans la même perspective, une série d'entretiens aux syndicalistes de la Fonction publique.²

De nombreux juristes et doctorants en droit³ se sont intéressés à la question des libertés syndicales et des lois relatives à l'exercice du droit syndical. *Le rapport de l'action syndicale avec l'action politique* est l'objet d'une thèse de Zammouche Fouzia⁴.

La question des syndicats autonomes en Algérie commence à intéresser les doctorants. Nous soulignons parmi les thèses soutenues celle d'Hocine Zobiri⁵ qui s'inscrit dans le courant de Nacer Djabi puisque ce dernier, fait une enquête sociologique sur les élites syndicales autonomes. Benyoucef Kaci a soutenu une thèse sur le rôle des syndicats professionnels dans le renforcement de la démocratie en Algérie (en arabe)⁶. Sur les syndicats autonomes et la liberté syndicale en Algérie à partir du cas du Conseil des lycées d'Alger, il est important de signaler le travail de Mounir Bourouba⁷.

Les enquêtes de terrain concernant la question syndicale dans le secteur de la Fonction publique sont peu nombreuses. Nous pouvons citer à titre d'exemple l'étude de Mounir Soualhia sur l'adhésion syndicale et les grèves en Algérie (étude de terrain sur les

¹ Kadour Chouicha, « Évolution du pluralisme syndical. », *op.cit.*,

² Larbi Graine, *Algérie : naufrage de la fonction publique et défi syndical*, Paris, l'Harmattan, 2010.

³ Nous avons cité quelques thèses à titre indicatif, il va de soi que beaucoup d'autres travaux sur la question existent.

⁴ Zammouche Fouzia, *Le rapport de l'action syndicale avec l'action politique*, [en arabe], (thèse de doctorat Droit public-Droit constitutionnel), Université de Constantine, 2012.

⁵ Hocine Zobiri, *Les syndicats autonomes en Algérie. Analyse de l'activité des élites syndicales*, [en arabe], (thèse de doctorat en Sociologie), Université Alger II, 2012.

⁶ Benyoucef Kaci, *Le rôle des syndicats professionnels dans le renforcement de la démocratie en Algérie*, [en arabe], (thèse de doctorat en Droit public), Université d'Alger I, 2012.

⁷ Mounir Bourouba, *Les syndicats autonomes et la liberté syndicale en Algérie ; le cas du Conseil des lycées d'Alger*, [en arabe], (thèse de doctorat), Université d'Alger II, 2009.

syndicats autonomes dans le secteur de l'éducation » (en arabe)¹. Encore récemment, Karim Maiche a entrepris d'introduire la question syndicale dans le champ des études sur la citoyenneté envisagée comme une forme non violente d'action politique à travers l'exemple des syndicats autonomes. Dans le cadre d'une thèse intitulée : *Autonomous Trade Unions in Algeria An Expression of Nonviolent Acts of Citizenship*². Aussi, parmi les publications récentes, celle d'Hacène Merani *De l'UGTA au pluralisme syndical* : il s'agit d'un long texte dans lequel il tente de faire une synthèse du syndicalisme en Algérie de l'indépendance jusqu'à nos jours³. Enfin, dans une perspective de comparaison internationale Sid Ahmed Soussi a évoqué dans plusieurs de ces textes sur le syndicalisme, le cas de l'Algérie dans une tentative de le positionner par rapport au contexte africain⁴

Nous pouvons relever les points suivants à propos des travaux portant sur le syndicalisme en Algérie :

-L'action syndicale demeure peu étudiée au regard des dynamiques qui marquent le champ des luttes pour les droits sociaux dans les différents secteurs et dans la Fonction publique notamment.

- Les approches historiques et sociologiques dominent les travaux qui ont abordé le syndicalisme en Algérie.

- La grève et le mouvement social constituent un enjeu de recherche bien plus que le fait syndical, et pour cause, l'impact de la crise sociopolitique du 05 octobre 1988 inspire cette perspective.

En somme, le syndicalisme constitue aujourd'hui encore un objet de recherche en construction, du fait de sa relation historique avec le mouvement national durant la

¹ Mounir Soualhiya, « L'appartenance syndicale et les grèves en Algérie, enquête de terrain sur les syndicats autonomes de l'éducation nationale », [en arabe], Revue Sciences humaines et de la société [en arabe], n°10, juin 2014, p.89-117.

² Karim Maiche, *Autonomous Trade Unions in Algeria an Expression of Nonviolent Acts of Citizenship* (thèse de doctorat), Tampere University, 2020. Bien que cette thèse soit largement documentée et qu'elle s'appuie sur un travail de terrain conséquent, nous ne sommes pas d'accord avec l'approche avancée par l'auteur qui se base sur l'idée selon laquelle les syndicats autonomes sont l'expression d'actions non-violentes de citoyenneté. Déjà la question même de la citoyenneté pose un problème en Algérie, elle reste à définir ; voir à ce sujet les travaux de Mohamed Mebtoul dont : Mohamed Mebtoul., *Algérie. La citoyenneté impossible ?* Alger : Éditions Koukou, 2018. La non-violence comme l'indique le terme utilisé par l'auteur suppose une distinction avec un antécédent ou un parallèle ; ce qui est vrai si on se fie à la parenthèse du FIS-SIT mais demeure insuffisante à saisir le propos. Car la non-violence dont parle l'auteur et qui comme nous allons le démontrer n'a pas été impulsée par ces syndicats, mais tranchée par tout un dispositif matériel et symbolique d'institutionnalisation (de la non-violence) opéré par le régime pour tenter de dépolitiser le monde du travail. Toutefois cette thèse demeure un travail d'intérêt majeur pour les sciences sociales en Algérie.

³ Hacène Merani, *De l'UGTA au pluralisme syndical*, Louvain-La Neuve, Academia-L'Harmattan, 2021.

⁴ Voir à ce sujet, Sid Ahmed Soussi & Guy Bellemare, « Syndicalismes africains : enjeux d'institutionnalisation et nouvelles résistances », *Travail, capital et société*, vol 41, n°1, 2008, p.84-113.

colonisation, mais aussi par son incapacité à s'imposer - du moins dans sa forme générale, dans une stature de contrepoids dans l'Algérie post-indépendante. Peu d'études critiques ont été consacrées au modèle UGTA-FLN. Aussi, la crise et le déclin du syndicalisme tels qu'ils sont abordés par les sciences sociales et la science politique¹ ne sont guère présents dans les recherches algériennes.

Présentation sommaire de la méthode de notre recherche

Il est important de signaler que ce travail de recherche concerne les syndicats autonomes de la Fonction publique les plus visibles en matière de mobilisation à savoir ceux de l'Éducation nationale (CNAPESTE-UNPEF²-CELA³-SNCCOPEN⁴-SNAPEST⁵-SNTE⁶-SATEF⁷), ceux de la Santé publique (SNPSSP⁸-SNPSP⁹-SAP¹⁰-SNAPSY¹¹), l'enseignement supérieur (CNES¹²), l'administration publique (SNAPAP¹³). Bien entendu, il sera question des autres syndicats autonomes de manière générale, mais aussi de l'UGTA à titre de comparaison et pour aussi intégrer ce travail dans une approche globale.

Il serait impossible dans le cadre de ce travail de recherche de cerner le rapport à l'État sans appréhender les trajectoires et les processus qui ont mené à l'émergence des organisations syndicales autonomes dans le secteur de la Fonction publique en Algérie. De ce fait, les références bibliographiques historiques, économiques et sociales sont primordiales dans une optique générale pour saisir l'évolution du syndicalisme en Algérie et auquel nous avons fait référence ci-dessus. L'objet même de ce travail est lié à une tentative de compréhension du phénomène de l'autonomie syndicale et qui comme, nous le rappelle Nacer Djabi, est antérieure à 1989 puisque les revendications liées à la démocratisation du champ syndical avaient été introduites dès la fin des années 1970.¹⁴

¹ À l'image par exemple de ce qui a été discuté pour le cas français dans ; Alain Touraine, Michel Wieviorka, et François Dubet, *Le mouvement ouvrier*, Paris, Fayard, 1984.

² Union nationale du personnel de l'éducation et de la formation.

³ Il s'agit du CLA, qui à partir de 2013, porte le nom de Conseil des enseignants des lycées d'Algérie.

⁴ Syndicat national des corps communs et des ouvriers professionnels de l'éducation nationale.

⁵ Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement technique et secondaire.

⁶ Syndicat national des travailleurs de l'éducation.

⁷ Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation.

⁸ Syndicat national des praticiens spécialistes de la santé publique.

⁹ Syndicat national des praticiens de la santé publique.

¹⁰ Syndicat algérien des paramédicaux.

¹¹ Syndicat national autonome des psychologues.

¹² Conseil national des enseignants du supérieur.

¹³ Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique.

¹⁴ Nacer Djabi note que pas moins de 23 grèves ont été enregistrées entre 1979 et 1982 autour de la question de la démocratie dans le choix des délégués syndicaux. Nacer Djabi, *l'Algérie en mouvement, étude socio-politique des grèves des travailleurs en Algérie*, [en arabe], Alger, Dar el Hikmah, 1995, p.294.

Par ailleurs, analyser les mobilisations des syndicats autonomes en parallèle avec l'action menée par l'UGTA sur une période de 25 ans en rapport avec l'État nous amène à l'intégrer dans le cadre d'une analyse événementielle ou (*protest event analysis*).¹ Nous avons choisi de situer ce travail de recherche de 1989 à 2014, soit un quart de siècle qui est une période assez conséquente afin d'inscrire ces mobilisations dans le temps long pour en saisir au moins en partie les logiques qui les animent. Dans certaines parties de cette thèse, la référence sera faite à des périodes qui vont au-delà de 2014 pour mieux expliquer certaines réflexions.

Ce qui nous permet de mettre en exergue les enjeux liés au rapport au pouvoir. D'autres outils ont été mobilisés (Questionnaire-entretien-observation participante etc.). Il était important pour nous de rendre compte du contexte, du comment du pourquoi de la construction du corpus de recherche. Donc nous avons consacré à cet effet un chapitre introductif qui déjà permet de mettre avant plusieurs aspects de cette perspective de recherche.

Plan de thèse

Ce travail de recherche est partagé en cinq chapitres ;

- le premier retrace et décrit toutes les étapes de la construction du corpus de recherche et de l'enquête de terrain qui a été menée tout en avançant des données et des résultats significatifs qui répondent aux besoins de l'analyse et de la compréhension des questionnements et des hypothèses avancées et les difficultés de la recherche ;

- le deuxième chapitre retrace l'évolution du syndicalisme en Algérie depuis la colonisation, puis d'un contexte de régime à parti unique à un contexte de régime pluraliste. L'objectif est de cerner la question de l'autonomie syndicale et de mieux la nuancer dans le contexte lié à notre étude ;

- le troisième chapitre fait état d'une cartographie syndicale pour mieux comprendre les caractéristiques principales des syndicats autonomes en Algérie avec une identification d'un répertoire d'action collective (par les mots et les actions). Il s'agit aussi de définir le rapport à l'État et aux travailleurs à travers la notion de représentativité syndicale ;

- le quatrième chapitre aborde la question de la routinisation de la contestation et comment elle se structure autour du politique. Mais aussi comment les syndicats autonomes réinventent la contestation.

¹ Alexandre Lambelet, « Analyse événementielle », dans Fillieule Olivier éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux. op.cit.*, p. 51-56.

- enfin, le cinquième chapitre interroge et discute du rôle du syndicalisme autonome par rapport à l'évolution de la question de la démocratie dans et en dehors du champ syndical.

Chapitre I(introductif)

Les syndicats autonomes en Algérie entre complexité du terrain et défis scientifiques

Le terrain syndical en Algérie devient un objet de recherche nécessitant un réexamen profond surtout à partir de la révision constitutionnelle de 1989. En effet, la loi n°90-14 du 02 juin 1990, reconnaît le pluralisme syndical, une mesure juridique qui accompagne l'ouverture démocratique et les réformes politiques à partir de la révision constitutionnelle de 1989. Ainsi, ce fut la fin du monopole de l'Union Générale de Travailleurs Algériens (UGTA), l'unique centrale syndicale, sur le monde socioprofessionnel en Algérie. Dès le départ donc, il s'agit d'une mise en contexte jugée nécessaire par rapport à l'actualité socio-politique.¹

En Algérie, il existe pas moins de 138 syndicats d'employeurs et syndicats de travailleurs en 2023. La plupart des syndicats des travailleurs qui se sont constitués après la promulgation de la loi n°90-14 du 02 juin 1990 se disent « autonomes ». Ces syndicats sont majoritairement à caractère corporatiste. Depuis plus d'un quart de siècle, ces syndicats ont envahi la scène politico-sociale en Algérie à travers une action revendicative et protestataire caractérisée par des vagues de grèves illimitées et d'autres types d'actions ayant marqué les esprits. On peut citer, à titre d'illustration, les grèves du CNES entre 1991 et 2006 ou encore la grève de l'année scolaire 2003-2004 menée par le CNAPEST et le CLA dans le secteur de l'éducation. Des sit-in devant des institutions gouvernementales comme ceux initiés par le SNAPAP en 2002, mais aussi les grèves de la faim des enseignants contractuels en 2008.

La mise en perspective de ce corpus a été complexe dans la mesure où elle a pris énormément de temps. Comme tout terrain de recherche, celui en question, s'est construit progressivement et a fini par s'imposer à nous avec ses aléas, ses surprises et ses inattendus surtout. C'est l'expérience du terrain qui finit par gagner le processus de réflexion. Arrivée à une certaine étape, les axes de recherche se sont de manière progressive précisés, et ce travail en a résulté.²

Dans ce qui va suivre, nous allons brosser un portrait de l'enquête de terrain portée par la présente recherche. L'objectif est d'abord de donner des éléments significatifs sur le monde du travail en général et de la Fonction publique en particulier. Ensuite, il sera question de préciser la manière dont les données de recherche ont été construites afin de mettre la question des mobilisations syndicales en rapport avec le politique ; à partir de la

¹Voir à ce sujet, Sophie Bérout et Josette Lefèvre, « Le corpus syndical. Une expérience au long cours », *Mots. Les Langages du politique*, n° 94, 2010, p. 103.

² Voir à ce sujet, Bruno Raoul, « Un travail d'enquête à l'épreuve du terrain ou « l'expérience de terrain comme relation en tension », *Études de communication*, n° 25, 2002, p. 87-103.

pré-enquête, le choix de l'échantillon, l'élaboration et la diffusion du questionnaire, l'entretien, l'observation, etc. Enfin, nous aborderons quelques-unes des difficultés, que nous avons rencontrées lors de notre recherche.

I. Quelques données significatives à propos de notre terrain de recherche

I.1. L'Algérie en quelques chiffres¹

L'Algérie compte au titre du 1^{er} janvier 2015, 39.5 millions d'habitants².

Tableau 1: Caractéristiques générales du monde du travail en Algérie pour

L'année 2014

Population active ³	Taux de participation à la force du travail ⁴	Le taux d'emploi	Le taux de salariat
11 716 000	41.5%	37.5%	65.3%

Le secteur public constitue 41.1% de l'emploi global. Le salariat reste en 2014 la forme dominante en matière d'emploi. Les femmes sont plus présentes dans le secteur public non marchand⁵ avec un taux de 61.9% de l'emploi féminin global.

I.2. Quelques aspects de la Fonction publique en Algérie

La Fonction publique désigne « l'ensemble de personnel composé des fonctionnaires titulaires de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux, dont les droits et les obligations sont régis par un statut légal ». Aussi « la Fonction publique se caractérise par son hétérogénéité. Les fonctionnaires dans leur diversité sociale sont à l'image de la société »⁶. La Fonction publique en Algérie est une société miniature où toutes les différences et les sensibilités sociales coexistent. En effet, on peut parler aussi bien d'enseignant, de secrétaire, de policier, d'ouvrier professionnel, de médecin sous le dénominateur commun « fonctionnaire public » qui fait référence à une « personne occupant un emploi au sein de l'administration publique ».⁷

L'article (2) du statut de la Fonction publique algérienne,⁸ définit ce que l'on entend par

¹ Ce travail s'arrête en 2014, c'est pourquoi les chiffres annoncés concernent cette période-là.

² Office nationale des statistiques, *Démographie algérienne*, N°690, p.1. Nous avons retenu les chiffres en lien avec l'année où se situe la fin de ce travail de recherche. Toutefois il faut savoir que le nombre d'habitants en Algérie atteint 43,9 millions d'habitants en 2019 voir, *APS*, 11 mai 2020.

³ La population active désigne l'ensemble des personnes qui sont en âge de travailler y compris ceux qui ont un emploi et ceux au chômage.

⁴ Le taux de participation au travail, signifie le pourcentage des personnes en âge de travailler qui participent activement au marché du travail soit en travaillant soit en cherchant du travail ; il s'agit d'un indice pour mesurer l'offre disponible.

⁵ L'administration publique principalement.

⁶ Olivier Nay, *Lexique de science politique, Vie et institutions politiques*, 3ème éd., Paris, Dalloz, p. 236.

⁷ *Ibid.*, p. 237.

⁸ Voir à ce sujet, Ordonnance n°06-03 du 15 juillet 2006, portant Statut général de la fonction publique, *J.O.R.A.*, 45^{ème} année, n°46, 15 juillet 2006, p.3-18.

Fonction publique en Algérie, dans les termes suivants :

« Il est entendu par institutions et administrations publiques, les institutions publiques, les administrations centrales de l'État, les services déconcentrés ou dépendants, les collectivités territoriales, les établissements publics à caractère administratif, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, les établissements publics à caractère scientifique et technologique et tout établissement public dont les personnels peuvent être soumis aux dispositions du présent statut, etc. ».

L'article (4) du même statut cité ci-dessus définit le fonctionnaire public comme étant « l'agent qui, nommé dans un emploi public, a été titularisé dans un grade de la hiérarchie administrative ».

Sur le plan sociologique, la Fonction publique est l'un des corps de travailleurs les moins homogènes dans le monde du travail, car il désigne sous une dénomination commune des branches d'activité aussi différentes les unes des autres. Il y a une nette distinction entre ce qu'on pourrait appeler petit corps d'État et grand corps d'État.¹

La question de l'hétérogénéité du corps de la Fonction publique trouve tout son sens sur le plan « des caractéristiques sociales de ses agents... des positions qu'ils occupent dans la hiérarchie bureaucratique et des activités qu'ils exercent² ».

Le seul point commun entre les fonctionnaires publics, et ce, malgré la diversité des tâches, de la compétence et des qualifications, est « le principe du service de l'État ».

La Fonction publique représente le secteur qui compte le plus de salariés en Algérie : en 2013, le nombre de fonctionnaires publics est de 1 951 078 : avec un taux de progression de 5.3 % entre 2010 et 2011 ; ce qui représente le taux le plus élevé de 1996 à 2013.³

I.3. Caractéristiques de la Fonction publique en Algérie

Au titre de l'année 2013, le dernier rapport (2014) de la Direction Générale de la Fonction publique et de la Réforme Administrative annonce des effectifs qui s'élèvent à 1 951 078 fonctionnaires dont 76.51% sont titulaires et 23.49% sont contractuels. Le nombre de fonctionnaires « hommes » atteint 1 279 289, quant aux fonctionnaires « femmes », leur nombre atteint 671 789⁴.

¹ Claude Dubar, Pierre Tripiet et Valérie Boussard, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, 2015.

² Françoise Dreyfus, « Les hauts fonctionnaires et la politique », in Antonin Cohen, Bernard Lacroix et Philippe Riutort, *Nouveau manuel de science politique*, op.cit., p. 303.

³ Source : Direction générale de la fonction publique et de la réforme administrative, *Bilan de l'emploi dans la fonction publique au titre de l'année 2013*, p. 13.

⁴ Concernant les chiffres rapportés dans cette partie voir, Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, *Bilan de l'emploi dans la fonction publique au titre de l'année 2013* (Publié en

Les fonctionnaires en Algérie sont répartis par secteur d'activité sur 29 ministères globalement, en ajoutant la Présidence de la République et les services du Premier ministre avec une prédominance pour certains secteurs comme le montre le tableau ci-dessous ;

Tableau 2: Répartition des effectifs de la Fonction publique par secteur d'activité

Administrations centrales	Hommes	Femmes	Effectifs globaux	Taux (%)
Intérieur et collectivités locales	501758	86 489	588 247	30.15
Éducation nationale	290364	275 565	565 929	29.01
Santé publique	125 229	132 758	257 987	13.22
Enseignement supérieur	104 134	58 747	162 881	8.35
Finances	52 869	25 972	78 841	4.04
Formation et enseignement professionnel	35 621	18 549	54 170	2.78
Justice	28 061	13 689	41 750	2.14
Autres secteurs	141 235	60 020	201 273	10.32
Total	1 279 289	671 789	1 951 078	100

On constate une nette prédominance de deux secteurs ; d'un côté l'Intérieur et les Collectivités, de l'autre aussi l'Éducation nationale.

Il convient de souligner aussi qu'il y a une concentration très remarquable du « fonctionnaire public » dans le nord du pays. Les principales wilayas du sud (Tamanrasset, Illizi, Adrar, Béchar, Tindouf, Ghardaïa, Ouargla, El Bayadh, Naama, Laghouat-El Oued) comptent seulement 194 595 fonctionnaires, c'est-à-dire un pourcentage de 9.97% pour ce qui est approximativement 80 % du territoire algérien.

Tableau 3: Répartition des effectifs de la Fonction publique par tranches d'âge

Tranche d'âges	Effectifs globaux (pourcentage)
Moins de 30 ans	13.65
De 30 à 40 ans,	34.76
De 40 à 50 ans	34.34

De 50 à 55 ans	11.41
De 55 à 60 ans	4.90
60 ans et plus	1.04

Source : Direction générale de la Fonction publique et de la réforme administrative, Bilan de l'emploi dans la Fonction publique au titre de l'année 2013, p 9.

Ce tableau nous permet de visualiser la prédominance de fonctionnaires relativement jeunes car les moins de 30 ans et ceux appartenant à une tranche d'âge entre 30 et 40 ans représentent 48.41 % de l'ensemble des effectifs. Ce constat au titre de décembre 2013 trouve un point de repère si l'on revient à l'année 2007, qui a connu le taux les plus significatifs de l'évolution des effectifs de la Fonction publique en Algérie avec 3.10% pour augmenter jusqu'à 5.3% entre 2010 et 2011. Alors qu'en 2003 il atteint les moins 1.1 %. L'État entend répondre à la demande considérable d'emploi des jeunes diplômés de l'université. En effet, le nombre de diplômés en 2007 a atteint les 146.889 et les 199.767 en 2010¹. La montée des prix des hydrocarbures est favorable au recrutement massif dans la Fonction publique.

II. Description de l'enquête de terrain

II.1. La pré-enquête

Comme il a été rappelé dans l'introduction, le terrain syndical en Algérie est devenu un objet de recherche qui appelle réexamen.

Dans le cadre d'un précédent travail,² nous avons examiné le terrain syndical en Algérie à travers la thématique suivante : « Syndicalisme et pouvoirs locaux : étude sur les syndicats d'enseignants de la wilaya d'Oran de 1989 à 2012 ». Ce fut la première fois que nous nous sommes intéressés au champ syndical en Algérie. Un travail qui a eu le mérite de susciter une curiosité grandissante sur certaines logiques propres aux syndicats autonomes dans leurs interactions de diverses manières (entre eux et en rapport avec le politique). Ce travail avait déjà permis d'établir ou de situer certains aspects liés au champ syndical comme la non-reconnaissance de la représentativité des syndicats autonomes et les formes d'action qu'ils ont adoptées pour mettre en avant leurs revendications. C'est pourquoi,

¹ Office nationale des Statistiques, *Annuaire statistique de l'Algérie ; Résultats 2008-2010*, n° 28, édition 2012, p.151.

² Beddoubia Siham, *Syndicalisme et pouvoirs locaux étude sur les syndicats d'enseignants (1989-2012)*, (mémoire de Magister), Université d'Oran 2, Mohamed Ben Ahmed, 2013.

nous avons tenu à continuer dans la même perspective de recherche, en vue de réaliser une thèse de doctorat. L'actualité nationale par la suite faisant état quotidiennement des luttes syndicales dans la Fonction publique a permis de renforcer la volonté d'aller dans ce sens. Donc le choix de cette thématique est loin d'être aléatoire. Notre objectif était principalement d'élargir notre terrain de recherche, du local au national. Plusieurs questions sont restées en suspens dans les précédentes investigations. Parmi lesquelles, celles des trajectoires syndicales d'actions locales et si elles sont dans la continuité des logiques d'actions syndicales nationales. Bien entendu, l'enquête de terrain a été nécessaire et indispensable aussi bien dans le premier projet que dans le second travail.

II.2. Le local : premier contact avec le terrain syndical en Algérie

Une enquête de terrain a été réalisée dans la wilaya d'Oran durant l'année 2010-2011 à travers :

- Un questionnaire destiné aux enseignants des trois cycles de l'enseignement : le primaire, le moyen et le secondaire, dont le nombre de réponses a atteint 155, 11 établissements scolaires (03 écoles primaires, 03 collèges d'enseignement moyen et 05 lycées).

- Un ensemble d'entretiens semi-directifs dont 16 ont été destinés aux acteurs syndicaux locaux, 09 aux représentants de la tutelle locale, 04 aux diverses personnalités qui ont influencé d'une manière ou d'une autre le secteur de l'éducation depuis 1989 et 02 aux groupes d'enseignants (03 contractuels et 06 professeurs d'enseignement secondaire).

Notre enquête de terrain était destinée à un travail de recherche dans le cadre du Magister comme il a été précédemment rappelé. Cette première expérience s'est révélée très bénéfique pour le travail de recherche dont il est question dans la présente thèse, car cela nous a permis de gagner du temps en matière de pré-enquête et ce de la manière suivante :

1- les syndicalistes locaux interrogés durant la première enquête ont été de nouveau contactés afin de pouvoir nous mettre en relation avec leurs bureaux nationaux, mais aussi avec d'autres syndicats. Cela se justifie par le fait que la première enquête concernait seulement les syndicats d'enseignants au niveau local (wilaya d'Oran), tandis que la présente thèse concerne tout le secteur de la Fonction publique au niveau national.

2- En ce qui concerne la documentation bibliographique, l'aspect historique et sociologique de l'objet syndical dans le cas algérien fut largement fouillé et discuté dans le premier travail, élément qui nous a permis de gagner un temps considérable et de nous

concentrer sur notre problématique principale en complétant la documentation nécessaire au second travail. Ce fût le cas aussi pour l'usage des dossiers de presse, car nous avons utilisé des dossiers déjà établis pour les luttes syndicales dans le secteur de l'Éducation nationale. Cependant, il était nécessaire d'utiliser un nouveau dossier de presse pour les autres catégories socioprofessionnelles de la Fonction publique, en vue de réactualiser aussi les données collectées initialement.

Ce qu'il faut retenir, c'est que la recherche menée dans le cadre du Magister s'est transformée en pré-enquête dont il a fallu bien sûr revoir et enrichir certains aspects mais qui nous a permis une économie de temps considérable.

II.3. Les fonds documentaires

Il nous semble important de noter, qu'au moment où nous avons commencé notre enquête de terrain, la plupart des syndicats autonomes n'avaient pas de sites internet. D'autres existaient, mais étaient en maintenance. Il était assez rare de retrouver les archives des activités des syndicats car elles n'avaient pas été conservées (parce que plusieurs syndicats n'étaient pas reconnus donc n'avaient pas de bureaux, ce qui rendait la conservation des archives très compliquée). Ainsi, nous nous en sommes remis principalement aux dossiers de presse pour retracer les trajectoires des acteurs et des organisations syndicales et ce de deux manières :

1-Sur des sites dédiés à conserver les archives de la presse nationale comme (Djazairress, Algeria-Watch par exemple).

2-En consultant les archives manuscrites de la presse nationale conservées dans les bibliothèques. Il est important de souligner que sur les sites internet, la plupart du temps, l'historique numérique de la presse nationale ne commence qu'à partir de 2010. Même si parfois il était possible de remonter jusqu'au début des années 2000. Or pour ce faire, il fallait utiliser la méthode traditionnelle. De manière générale plus de 15.000 articles de presse ont été consultés.

Aussi, il est important de signaler que nous avons pu accéder à des archives privées, qui nous ont été remises par des acteurs concernés par la question syndicale de manière générale, nous parlons en l'occurrence des journalistes-syndicalistes-contributeurs-chercheurs qui nous ont fourni certains documents dont :

-Un dossier de presse qui contient plus de 10000 documents (photos, coupures de presse

et communiqués¹) sur les activités du SNAPAP depuis sa création. Mais aussi les activités des syndicats autonomes, de manière générale, et celle de la Coordination nationale pour le changement et la démocratie (CNCD), en 2011.

- Toutes les contributions de Sadek Khelifati ancien syndicaliste du CNES qu'il a publié dans la presse nationale sur la trajectoire du syndicat (CNES)².
- Des documents sur la période des activités syndicales dans les années 2000 dans la Fonction publique, nous avons aussi pu avoir les archives constituées par le Professeur Ahmed Mahiou (environ 500 coupures sur une thématique ciblée qui est l'autonomie syndicale).
- Les représentants du siège de l'union de Wilaya de l'UGTA à Relizane nous ont aussi permis d'accéder à un grand nombre de rapports d'activité de l'UGTA de 1990 à 2014 qui ne sont pas accessibles au grand public.

Tous ces documents ont été intégralement utilisés dans un seul objectif, celui de restituer les trajectoires syndicales (acteurs et organisations). Car il était important pour nous, d'en comprendre les orientations et les tendances quant au rapport au politique.

II.4. L'échantillon

Le choix de notre échantillon fut élaboré de manière aléatoire sur le plan géographique, car ayant eu recours à nos propres moyens, il était difficile d'envisager une autre voie dans le choix de ce dernier. Cela dit, même si la construction de l'échantillon géographiquement parlant fut aléatoire, nous avons essayé de cibler le plus possible, les espaces où naissent les premières solidarités entre les fonctionnaires pour aboutir souvent, à des solidarités structurées autour des syndicats. En d'autres termes, les lieux des mobilisations syndicales qui ne sont autres que les lieux de travail des fonctionnaires publics (école, hôpital, établissement à caractère administratif etc.).

On peut sans doute faire référence, à un échantillonnage similaire à *un sondage par grappe*³ qui permet d'interroger plusieurs personnes concentrées dans un même endroit « les lieux de travail », ce qui répond de manière très significative à notre thématique de recherche. Car l'enjeu dans notre travail, n'est pas de faire une étude qui répond au critère géographique, mais d'identifier la symbolique des mobilisations syndicales en relation

¹ Qui nous a été remis par le syndicaliste du SNAPAP (d'Oran) Salim Mecheri et dont la constitution a nécessité plus d'une dizaine d'années.

² Ces articles sont disponibles dans la presse nationale, mais Sadek Khelifati a eu l'amabilité de nous remettre les dossiers aussi, et les documents qu'il a utilisés pour son travail d'investigation et de rédaction.

³ Claude Javeau, *L'enquête par questionnaire*, 4^{ème} éd., Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 1992, p. 57.

avec l'État. Nous avons jugé donc préférable de procéder par sondage de grappe. Ce choix se justifie principalement par le fait d'arriver, à constituer un échantillon assez significatif qui, comme nous l'expliquent, Russel A. Jones « un échantillon où les attitudes, les opinions et d'autres attributs des individus considérés se distribuent de la même manière que dans la population visée¹ ».

De manière générale, notre accès dans les lieux de travail c'est-à-dire dans, des institutions à caractère public nécessitait l'obtention d'autorisations auprès des différents responsables. Cela dit, plusieurs de nos tentatives furent vouées à l'échec, même si n'ayant pas fait l'objet de refus explicites ; une bureaucratie interminable nous a obligés à abandonner cette voie-là. D'autres responsables en revanche, nous ont facilité le contact avec leurs collègues. Cette situation nous a contraints à diffuser le questionnaire là où le terrain était le plus favorable, d'autant plus que par souci de déontologie, il fallait le consentement de tous les acteurs avec qui nous avons interagi. Par ailleurs, il est nécessaire de préciser le taux de concentration des fonctionnaires publics dans les wilayas où il a été diffusé :

Tableau 4: Effectifs de la Fonction publique dans les wilayas où l'enquête de terrain a été menée

Alger	Oran	Tlemcen	Mostaganem	Relizane
147 685	62366	45 082	30 767	29 617
Total : 315.517, c'est-à-dire 16.17% du taux global				

Les cinq wilayas concernées constituent un taux de 16.7% des effectifs globaux de la Fonction publique en Algérie au titre de l'année 2014.

La diffusion plus tard du questionnaire se fera au gré des connaissances personnelles ou professionnelles. Ainsi, même le choix des établissements dans lesquels le questionnaire sera diffusé fut par le biais des sollicitations auprès d'amis, de collègues ou des membres de la famille et parfois même sous d'autres formes plus improvisées².

Le choix de ces wilayas s'est établi pour des raisons de facilité d'accès. La principale était que nous connaissons bien ces cinq wilayas. Nous pouvons donc dire qu'en

¹ Russel A. Jones, *Méthode de recherches en sciences humaines*, 2^{ème} éd. Traduit par Nathalie Burney et Olivier Servais, Bruxelles, De Boeck, 2000, p. 175.

² Il m'est arrivé de demander cordialement à plusieurs directeurs d'établissements au premier contact de bien vouloir m'autoriser à diffuser les questionnaires au sein de leurs établissements, seuls deux d'entre eux ont répondu favorablement.

l'occurrence, les réseaux sont bien tissés et nous ont permis d'entrer en contact avec les acteurs.

II.5. Le questionnaire

II.5.1. Le contenu du questionnaire¹

Afin de faciliter la tâche aux enquêtés, nous avons fait le choix d'accompagner chaque question d'une série de propositions de réponses numérotée ; les sondés sont invités à mettre le chiffre indiquant le numéro de la réponse qu'ils ont choisie dans une case à la marge. Cette méthode permettra plus tard le traitement des questionnaires par le logiciel SPSS. Dans cette perspective, le choix d'un questionnaire fermé a permis de préciser les axes de recherche.

Un questionnaire fermé² est caractérisé par des questions posées avec plusieurs propositions de réponse, il a été établi après une longue recherche documentaire et une pré-enquête. En outre, il a été testé sur une trentaine de personnes, afin de relever les éventuelles erreurs et corriger certaines formulations en vue de les rendre plus claires et plus compréhensibles.

Le questionnaire comprend 50 questions. Il est structuré autour d'une introduction et trois parties :

- une courte introduction où figure une petite présentation de l'enquêtrice, l'objectif de l'enquête et la thématique de recherche, brièvement expliquée. Les enquêtés sont priés de bien vouloir répondre aux questions en les remerciant d'avance. Les trois parties comprennent, en tout, cinquante questions :

- la première partie concerne l'identification de la personne interrogée dans le but d'établir un profil général de l'échantillon. Les questions posées sont relatives aux variantes suivantes : l'âge, le sexe, la catégorie et la situation socioprofessionnelle, l'adhésion associative et partisane. Ce qui permettra plus tard d'effectuer des croisements avec d'autres variantes pour comprendre les logiques des uns et des autres en matière de mobilisation ;

- la deuxième partie, qui a été intitulée « L'adhésion au syndicalisme » avait pour but de cerner et de comprendre la réalité de l'adhésion syndicale et la nature du capital militant, l'existence de motivations ou non des uns et des autres pour adhérer aux syndicats ainsi

¹ Sur le contenu du questionnaire avec toutes les questions ; voir Annexe (I).

² Voir à ce sujet Sylvain Giroux, Ginette Tremblay, *Méthodologie des sciences humaines*, 2^{ème} éd, Québec, Éditions du Renouveau pédagogique, 2002, p.117.

que la relation qu'ils entretiennent avec le monde syndical ;

- la troisième partie aborde les questionnements suivants :

- la question de la concordance entre revendications des fonctionnaires publics et les syndicats qui les représentent aux niveaux local et national ;

- la question des rapports entre les fonctionnaires et leurs tutelles ;

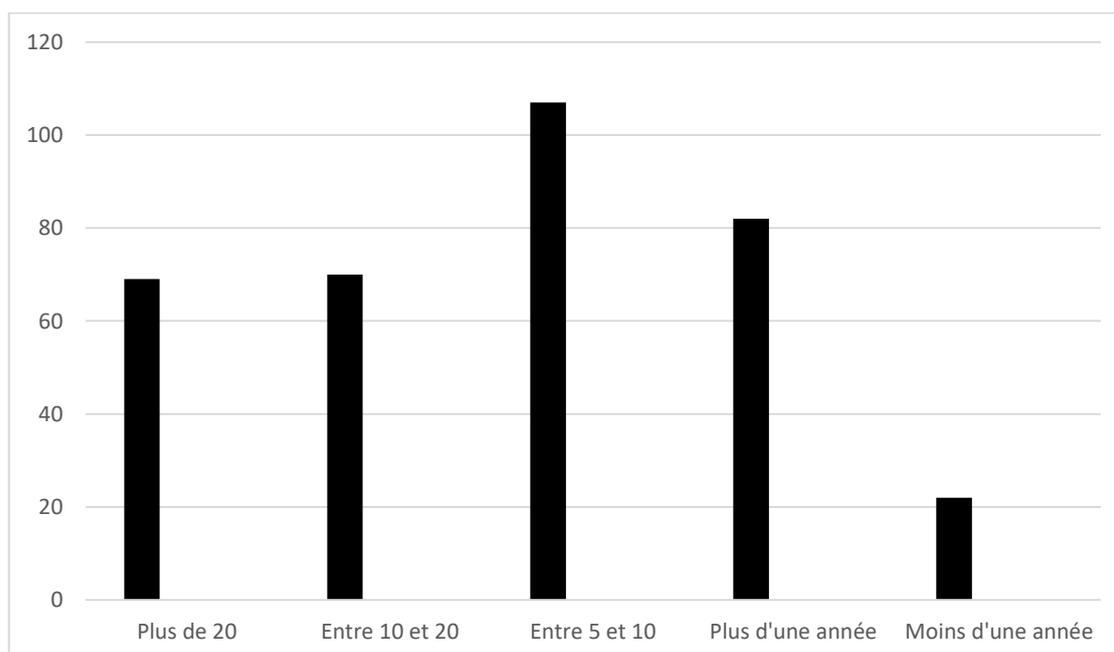
- la question du rôle de l'État dans les conflits du travail ;

- les formes de mobilisation préconisées par les uns et les autres et l'existence de répression ou non .

II.5.2. La diffusion du questionnaire

Le questionnaire a été diffusé entre 2014 et 2016. Il s'agit donc, de travailleurs permanents présents dans le monde du travail depuis quelques années. Ils sont en mesure de répondre aux questions relatives à la période qui va de 1989 à 2014 puisqu'ils ont vécu ou observé une partie ou la totalité des mobilisations syndicales durant cette période.

Figure 1: Graphique (1) : Parcours professionnel des enquêtés :



Le pourcentage des enquêtés qui exercent depuis plus de 20 ans est de 19.7% (69). Le taux de ceux qui sont en fonction sur une durée s'étalant entre 10 et 20 ans est également de 19.9% (70). Enfin ceux qui occupent des emplois entre 5 et 10 ans est de 30.5% (107). Donc globalement une présence significative de fonctionnaires publics de 70.1% qui varie entre 5 ans et plus de vingt ans sans doute assez visibles dans notre échantillon. À noter aussi que le taux de ceux qui sont fonctionnaires depuis plus d'une année est de 23.4%

(82), et le taux de ceux qui sont fonctionnaires depuis moins d'une année sont de 6.3% (22), en notant qu'une personne qui n'a pas répondu à cette question.

Bien que le choix de notre échantillon soit aléatoire, nous avons quand même tenté de nous focaliser sur les lieux qui sont au cœur des luttes syndicales en ciblant des institutions à caractère public dont les travailleurs sont régis par le Statut de la Fonction publique et que nous pouvons dénombrer dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5: Liste des institutions à caractère public ciblées par l'enquête

Secteurs	Nature des institutions
Éducation nationale	- 03 lycées. - 04 écoles primaires. - 02 Collèges d'Enseignement Moyen. - 01 centre de codage BAC.
Santé publique	- 01 hôpital. - 01 polyclinique. - 01 laboratoire de wilaya.
Intérieur et collectivités locales	- 01 caserne de pompiers. - 04 mairies. - 01 Daïra (sous-préfecture).
Finances	- 01 direction des impôts.
Solidarité nationale	- 01 centre d'accueil et de santé.
Justice	- 01 centre de santé rattaché à une institution pénitentiaire
Enseignement supérieur	- 01 centre de recherche. - 01 centre universitaire.

Le questionnaire a été adressé à ces institutions et a été diffusé dans les wilayas suivantes : Tlemcen, Relizane, Alger, Oran, Mostaganem. L'anonymat des institutions a été préservé, parce que la majorité des enquêtés ont explicitement émis le souhait qu'il en

soit ainsi. Le questionnaire fut diffusé géographiquement de manière aléatoire, mais en tenant compte de la nature de l'espace, donc nous l'avons diffusé dans des territoires ruraux, semi-urbains et urbains.

Dans certaines institutions où l'accès était difficile en plein jour à cause de l'indisponibilité des fonctionnaires comme ce fut le cas pour un hôpital, nous avons diffusé le questionnaire pendant la nuit. En fait, le personnel de la santé était plus disposé à répondre ainsi à nos questions étant donné que les personnes concernées avaient moins de travail que dans la journée où les urgences médicales ne nous laissaient aucune marge de manœuvre.

Tableau 6: Répartition des enquêtés par wilaya

Wilaya	Effectifs	Pourcentage (%)
TLEMCEM	53	15.1
ALGER ¹	77	21.9
MOSTAGANEM	47	13.4
ORAN	60	17.1
BORDJ BOU ARRERIDJ	1	0.3
AIN TEMOUCHENT	1	0.3
RELIZANE	112	31.9
Total	351	100.0

Comme le montre le tableau ci-dessus, le nombre global des questionnés est de 351. Il faut noter aussi que pas moins de 50 copies de questionnaires en plus de celles mentionnées ont été annulées ; car les enquêtés ne sont pas allés au-delà des deux premières questions par conséquent, leurs questionnaires étaient inexploitable. Il est important de rappeler aussi que le nombre de questions était assez conséquent (50).

¹ Plusieurs enquêtés d'Alger ne font travaillent pas forcément dans les institutions publiques citées plus haut. Il s'agit de la ville où il a été le plus difficile de pouvoir diffuser le questionnaire, il a fallu passer par des réseaux de connaissances personnelles. Il s'agit de 30 fonctionnaires sur les 77 cités.

On peut remarquer dans le tableau ci-dessus que deux répondants ont évoqué la wilaya où ils habitent et non celles dans laquelle ils travaillent (Ain Temouchent et Bordj Bou Arreridj).

II.5.3. La démarche de l'interrogation

Le questionnaire a été proposé dans les deux langues qui sont l'arabe (langue nationale, officielle et maternelle) et le français (1^{ère} langue étrangère enseignée à l'école et de surcroît largement répandue dans l'administration publique).

D'un point de vue linguistique, les réponses ont été réparties comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 7: Nombre de réponses par langue

Nombre de réponses au questionnaire en arabe	Nombre de réponses au questionnaire en français
200	151

Comme le montre le tableau ci-dessus, le nombre de réponses en français est très élevé donc il était nécessaire de proposer le questionnaire dans les deux langues : l'arabe et le français. Cette initiative a été entreprise à la suite de la demande des enquêtés lors de la diffusion du questionnaire test. La nature sociolinguistique de la population algérienne justifie ce choix, car le français est la seconde langue enseignée à l'école. Le passé colonial de l'Algérie fait que le français demeure assez présent dans le parler populaire et dans le monde du travail. Ajoutées à cela, les administrations publiques fonctionnent toujours avec les deux langues,¹ même si depuis l'indépendance, l'État algérien a entrepris plusieurs réformes² en vue de l'arabisation de l'administration¹. Ces réformes ont commencé au sein

¹ Au moment de l'enquête. Puisque depuis l'enseignement de l'anglais a été introduit dès l'enseignement primaire (2022-2023.). Des recommandations du gouvernement en vue de l'utilisation de l'anglais dans les correspondances en plus de l'arabe ont commencé à être appliquées notamment au sein des universités.

² Particulièrement le décret du 22 mai 1964, sur l'arabisation de l'administration, voir à ce sujet Jamel Zenati, « L'Algérie à l'épreuve de ces langues et de ces identités : histoire d'un échec répété », *Mots, Les langages du politique*, n° 74-2004, p.137-145.

de la Justice et l'état civil entre 1962 et 1967, puis la Fonction publique entre 1968 et 1970². D'ailleurs, le décret n°68-95 du 26 avril 1968 portant application de l'ordonnance n°68-92 du 25 avril 1968 rendant obligatoire pour les fonctionnaires et assimilés la connaissance de la langue nationale : décrète dans son article (1) « À compter du 1^{er} janvier 1971, l'accès à tout emploi permanent dans les administrations de l'État, les collectivités locales, les établissements ou organismes publics est subordonné à une connaissance suffisante de la langue nationale, etc.³ » et plusieurs textes juridiques se succéderont pour appuyer ce texte, preuve, que le processus de l'arabisation n'est pas encore totalement établi.

Notre première démarche fut de recourir au questionnaire autoadministré⁴ ; tout en nous rendant compte assez vite que beaucoup de fonctionnaires publics étaient soit réticents à l'idée de répondre au questionnaire, soit dans l'incapacité de le faire parce qu'ils étaient quasi illettrés. Pour le premier cas (sur lequel nous reviendrons plus tard), il était nécessaire de convaincre les fonctionnaires publics de répondre à notre questionnaire en procédant différemment à travers ce que Javeau Claude appelle le questionnaire d'administration indirecte ; qui faisait que nous posions les questions aux enquêtés et nous notions les réponses. La même démarche fut utilisée aussi pour le second cas. Cela dit beaucoup de fonctionnaires publics ont répondu au questionnaire eux-mêmes.

Tableau 8 : Répartition des questionnaires auto-administrés et des questionnaires d'administration indirecte :

Questionnaires auto-administrés	Questionnaires d'administration indirecte
112	239

On peut constater le nombre important des personnes que nous avons interrogées nous-mêmes pour les raisons évoquées plus haut. L'intérêt de cette démarche est d'avoir non seulement des réponses à toutes les questions posées, mais aussi de rendre compte et d'observer tous les commentaires que pouvaient ajouter les concernés et susceptibles d'être très utiles au travail de recherche.

¹ Voir à ce sujet, Amir Gahmia, « Le français dans l'administration algérienne contemporaine ; réalités et usages », *Synergies Algérie*, n°22-2015, p.237-245.

² Ambroise Quffélec, Yacine Derradji, Valéry Debov, Dalila Smaali-Dekdouk, Yasmina Cherrad-Benchefra, 2002, *le français en Algérie Lexique et dynamique des langues*, Duclot. 2002, p. 51-52

³ *J.O.R.A.*, 7^{ème} année, n°36, 3 mai 1968, p. 354.

⁴ À propos de la typologie des questionnaires, voir Claude Javeau, *op.cit.*, p. 32.

Le questionnaire d'administration indirecte nous a permis d'établir un profil différent de celui auquel on pouvait s'attendre avec la première partie du questionnaire intitulée « *identification* ». On peut retenir à travers ce profil complémentaire certaines caractéristiques communes à toutes les personnes interrogées par rapport à la question des mobilisations syndicales en rapport avec l'État. Voici donc quelques éléments essentiels :

une certaine confusion règne au sein de la communauté des fonctionnaires publics concernant ;

1- le désarroi des fonctionnaires publics face aux problèmes qu'ils rencontrent au quotidien dans leur travail ;

2- le fait qu'ils considèrent que leur hiérarchie directe (au sein de l'établissement de rattachement) « n'applique pas les lois correctement, ou encore, « ne veut pas les appliquer », selon les propres termes qu'ils ont utilisés. Dans les trois cas qui se sont souvent répétés, les expressions « *marana fahmine walou* » et « *win rah lmouchkil maa lbalnach* », c'est-à-dire « on ne comprend rien » et « où est le problème ? Personne ne le sait », sont des expressions que nous avons entendues de nombreuses fois.

II.5.4. Profil général de l'échantillon après traitement des données recueillies

Nous avons utilisé le logiciel Statistical Package for Social Science (SPSS) version 20 pour traiter les 351 questionnaires recueillis. Son utilisation est simple, il suffit de codifier chaque variante et chaque proposition de réponse de notre questionnaire et de l'intégrer au système. Ensuite, chaque proposition de réponse y est introduite. Après avoir exécuté l'opération, ce logiciel permet de recueillir des données significatives sur les représentations globales des interrogés. Ainsi, il appartient au chercheur de transformer ces données en toutes sortes de graphiques pour rendre les résultats lisibles et compréhensibles, mais aussi, d'effectuer plusieurs croisements entre plusieurs variantes afin de mieux comprendre certaines logiques. Le plus important quant à l'utilisation de ce logiciel consiste dans le fait que la marge d'erreur est très faible, et surtout qu'il est facile de repérer des impairs susceptibles d'être commis lors de la transcription des réponses.

II.5.5. Caractéristiques générales de l'échantillon

Tableau 9: Répartition des enquêtés par sexe

Sexe	Effectifs	Pourcentage (%)
Homme	177	50.4
Femme	174	49.6
Total	351	100

Figure 2: Graphique (2) : Répartition des enquêtés par secteur d'activité

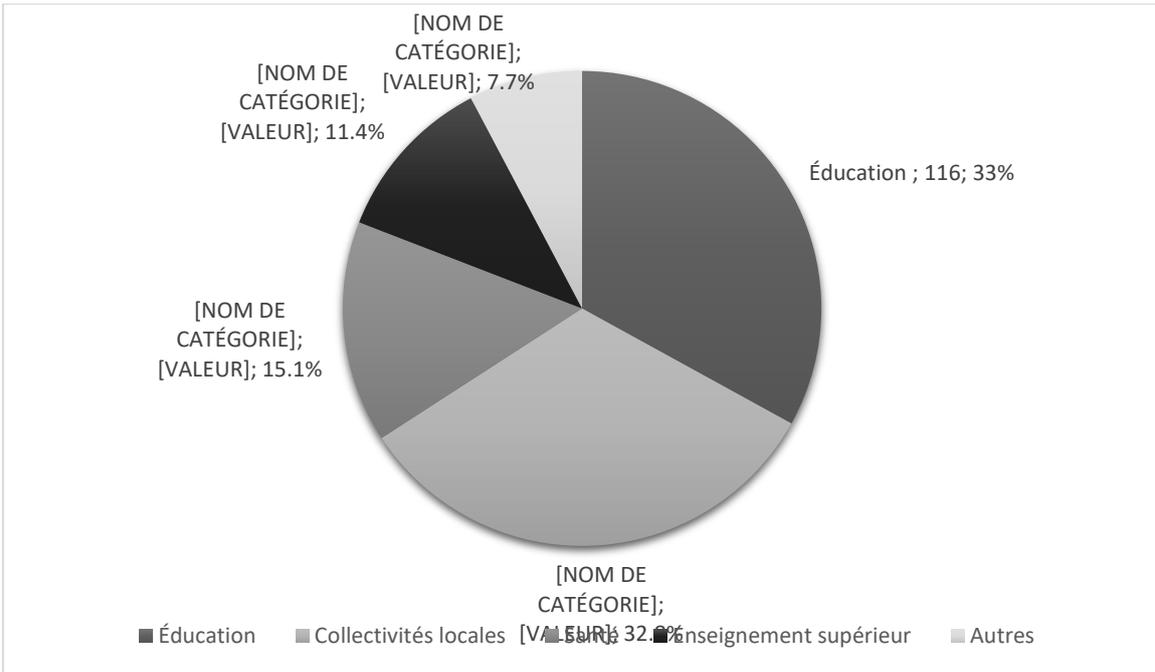


Figure 3: Graphique (3) : Répartition des enquêtés par tranche d'âge

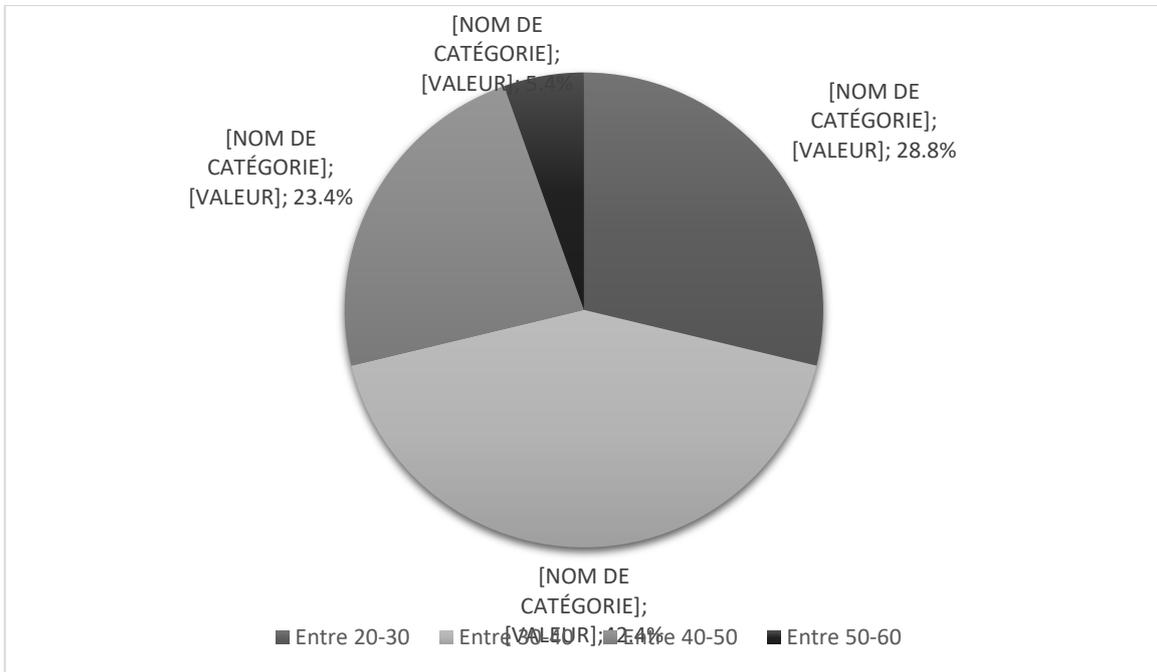
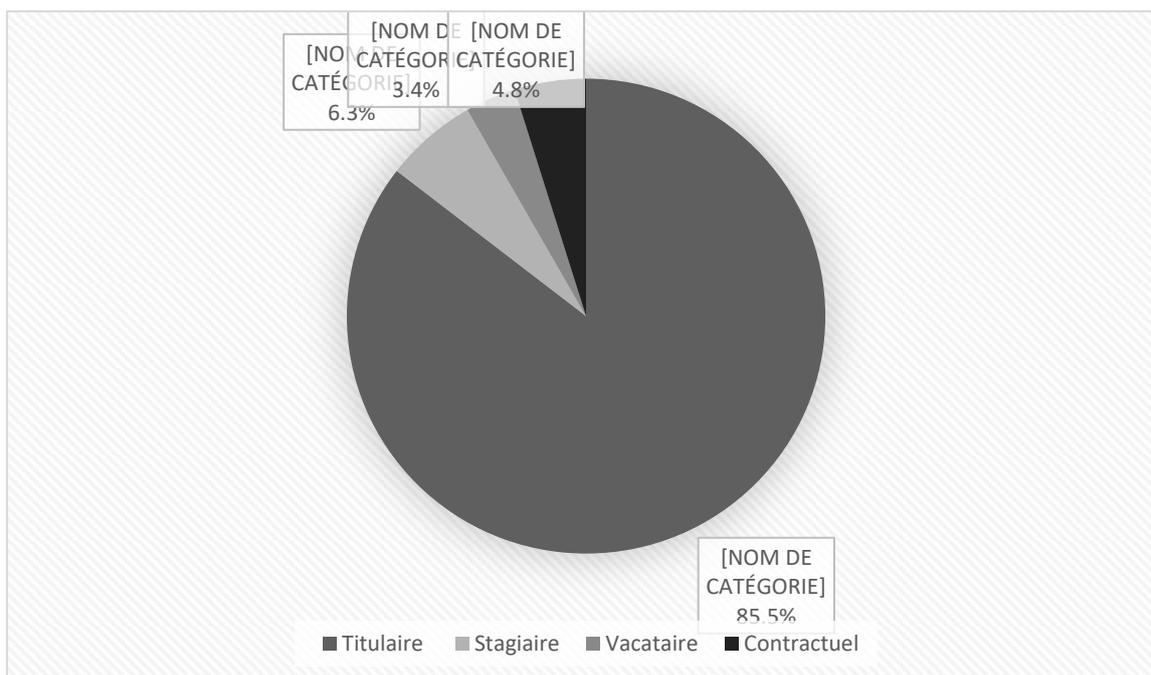


Figure 4: Graphique (4) : Situation professionnelle



Une comparaison entre les données relatives aux effectifs nationaux des fonctionnaires publics et à leurs traits distinctifs nous permet de constater que ces derniers ont été respectés dans notre échantillon, dont notamment la prédominance des fonctionnaires appartenant aux corps de l'Éducation nationale et celui de l'intérieur et des collectivités locales ; la prédominance des fonctionnaires publics âgés de moins de 30 à 40 ans. Enfin, la prédominance des fonctionnaires titulaires.

On peut remarquer dans le tableau ci-dessous la proximité entre les chiffres officiels de la répartition des fonctionnaires publics au niveau national et celle de notre échantillon. Nous estimons donc que dans un souci de représentativité, un certain équilibre a été remarqué.

Tableau 10: Comparaison de la répartition des fonctionnaires publics par secteur d'activité au niveau national et dans l'échantillon

Secteur	Effectifs nationaux	Représentation dans l'échantillon
Éducation nationale	29.01%	33%
Intérieur et collectivités locales	30.15%	32.8%
Santé publique	13.12%	15.1%
Enseignement supérieur et	8.35%	11.4%

recherche scientifique		
------------------------	--	--

La diversité des professions qui existent au sein de la Fonction publique a été respectée comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 11: Profil socioprofessionnel des enquêtés

Catégorie socioprofessionnelle	Effectifs	Pourcentage (%)
Enseignant-chercheur	24	6.8
Chercheur	7	2.0
PES (Professeurs de l'enseignement secondaire)	85	24.2
Médecin	8	2.3
Infirmier	12	3.4
Fonctionnaire dans les collectivités locales	105	29.9
Fonctionnaire dans une administration centrale	22	6.3
Cadre supérieur	9	2.6
Adjoint administratif	18	5.1
Directeur d'administration et des finances	1	0.3
Attaché principal d'administration	3	0.9
Ingénieur d'état en biologie	5	1.4
Biologiste	3	0.9
Technicien de la santé	3	0.9
AOP	2	0.6
Archiviste	2	0.6
Laborantin	3	0.9
Adjoint de l'éducation	11	3.1
Sage-femme	4	1.1
Technicien supérieur de la santé (TSS)	2	0.6
Agent technique de santé	2	0.6
Diététicien	1	0.3
Agent d'administration principal	5	1,4
Agent de la protection civile	5	1.4
Ingénieur	2	0.6
Assistante sociale	1	0.3
Éducateur spécialisé	1	0.3
Formateur	1	.3
Conseiller de l'orientation	1	.3

Technicien supérieur	1	.3
Directeur	2	0.6
Total	351	100,0

Le critère géographique n'est pas important si l'on considère que par exemple au sein l'hôpital et du centre universitaire, comme souvent dans ce type d'établissements, le recrutement est fait au niveau national. En répondant au questionnaire, les fonctionnaires ont évoqué la wilaya où ils exercent et non celle où ils habitent (notamment les médecins et les enseignants-chercheurs), à l'exception de deux cas, comme on peut le constater dans le tableau n°5, qui ont évoqué la wilaya dans laquelle ils habitent et non celle où ils travaillent. Ces deux exemples permettent d'avoir une visibilité sur le fait que dans le secteur de la Fonction publique, un nombre important de concours de recrutement ont un caractère national et non local, tel que celui des médecins, des enseignants-chercheurs, des chercheurs, etc.¹

II.5.6. La répétition de certains questionnements dans le questionnaire

Certaines interrogations ont été reformulées dans le questionnaire parce que de nouveaux éléments y ont été ajoutés. Le but de cette pratique est d'effectuer un test de vérification afin de savoir si les interrogés étant confrontés à une question de priorité restent sur les mêmes positions s'ils étaient confrontés à de nouveaux choix. L'objectif était d'avoir une idée précise sur certains choix pouvant guider les actions des acteurs.

Voici ci-dessous les questions initiales et les questions « test » :

Exemple n° (1)

23-Parmi les problèmes sur lesquels l'action syndicale se base : partagez-vous les mêmes préoccupations (rémunération, logement, statut du fonctionnaire, volume horaire, conditions de travail-œuvres sociales...	1. Oui 2. Non 3. Pas toutes, j'ai d'autres préoccupations comme.
24-Numérotez les problèmes suivants selon votre ordre de priorité :	1.Rémunération 2.Logement 3.Statut du fonctionnaire

¹Soulignons que beaucoup de fonctionnaires ont recours à un changement de résidence pour pouvoir participer au recrutement quand le certificat de résidence est exigé dans le dossier de concours.

	4. Volume horaire 5. Conditions de travail 6. Œuvres sociales
25-Pensez-vous que d'autres problèmes sont négligés ? si oui, lesquels ?	-1-Oui -2-Non

Nous avons constaté que souvent, les interrogés ayant répondu par « oui » à la question (23) ont aussi répondu par « oui » à la question (25) et ont évoqué des problèmes négligés par les syndicats. Cela paraît contradictoire étant donné que la question n° (23) propose un choix de réponses qui s'accordent avec le fait que certains problèmes sont négligés : « 3- pas toutes, j'ai d'autres préoccupations ».

L'intérêt de ces questions de vérification est de pousser les interrogés à être plus précis dans leurs réponses. Il s'agit en fait de les inciter à parler, à exprimer leurs opinions et tout ce qui est relatif à leur condition.

Nous avons tenté de détecter si les syndicats se penchent réellement sur les questions qui préoccupent les fonctionnaires publics d'une part, et si ces derniers se soucient de certaines questions vitales telles que la question des libertés syndicales, d'autre part.

De cette manière, la question n° (24) a été reformulée dans le cadre de la question n° (49).

24-Numérotez les problèmes suivants selon votre ordre de priorité :	1. Rémunération 2. Logement 3. Statut du fonctionnaire 4. Volume horaire 5. Conditions de travail 6. Œuvres sociales
---	---

<p>49- Classez par ordre de priorité les revendications professionnelles pour lesquelles les syndicats doivent se mobiliser le plus ?</p> <p>1. le plus important</p> <p>7. moins important</p>	<p>1. Augmentation des salaires</p> <p>2. Le régime des retraites</p> <p>3. Conditions de travail</p> <p>4. Œuvres sociales</p> <p>5. Formation des fonctionnaires</p> <p>6. Libertés syndicales</p> <p>7. Logement</p>
---	---

Ainsi, des choix de réponses comme « rémunération » sont devenus « augmentation des salaires » tandis que d'autres ont été supprimées dans la question n°24 comme « volume horaire » et « statut du fonctionnaire » et remplacé par « le régime des retraites », « la formation des fonctionnaires » et « les libertés syndicales ».

D'autres questions ont été intégrées dans le questionnaire pour détecter d'éventuelles représentations dont les questions à réponses fermées ne permettent pas de bien saisir les opinions des fonctionnaires.

Exemple n° (2)

<p>10-Adhèrez-vous à un syndicat ?</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p>
--	-----------------------------

Cette question permet d'avoir des données quantitatives sur le nombre de syndiqués et de non-syndiqués dans l'échantillon. Cela dit, elle ne permet pas de découvrir si d'autres fonctionnaires publics ne sont ni dans la première posture ni dans la seconde. On parle ici des sympathisants car à travers la pré-enquête nous avons découvert que la mobilisation dépendait souvent du soutien des sympathisants plus que les adhérents eux-mêmes aux syndicats, un élément qu'il a fallu clarifier à travers la question suivante :

<p>29-Selon vous, laquelle de ces deux actions est la plus fructueuse :</p>	<p>1. Individuelle</p> <p>2. Collective (au sein d'un syndicat)</p>
<p>41-En cas de problème qui touche à votre profession, à qui vous</p>	<p>1. L'administration</p>

adressez-vous en premier	2. Le syndicat
--------------------------	----------------

Exemple n° (3) :

40-Comment qualifiez-vous la réaction de la tutelle locale vis-à-vis de vos revendications	1. Favorable 2. Défavorable 3. Selon le contexte
42-pensez-vous que la tutelle locale joue un rôle déterminant face à vos exigences :	1. Oui 2. Non
44-Comment qualifiez-vous le rôle de la tutelle locale ?	1. Exécutif 2. Régulateur 3. Médiateur 4. Autres, précisez.....

Nous évoquerons plus loin, combien il est difficile pour les interrogés de répondre aux questions relatives au rôle des autorités publiques en général. Il était donc nécessaire de les inciter à être plus précis dans leurs réponses.

Exemple n° (4) :

36-Pensez-vous que l'exercice du droit de grève est devenu le seul moyen de revendication ?	1. Oui 2. Non
37-Est-il le meilleur moyen ?	1. Oui 2. Non
50- Quelles sont, selon vous, les formes de mobilisation syndicale	1. Grève illimitée de travail

qui peuvent faire avancer les revendications des fonctionnaires ?	2. Grève limitée de travail 3. Grève de faim 4. Sit-in 5. Autres.....
---	--

De manière générale, les questions ayant pour vocation de vérifier certains constats ont été espacées des questions initiales afin que les interrogés soient détachés de la question initiale et réfléchissent à la question test indépendamment de la première question. Cependant, les questions test ne nous ont pas permis seulement de vérifier les réponses initiales ; au contraire, de nouveaux constats très pertinents ont été mis en lumière après analyse globale des données.

II.6. L'entretien

Nous avons utilisé l'entretien sem-directif¹ afin de ne pas trop nous éloigner de notre thématique de recherche. Le but de notre démarche n'est nullement historique, ce qui aurait nécessité d'utiliser un entretien non-directif qui aurait ouvert la voie aux personnes interviewées de faire de longs récits d'expériences syndicales ou autres. L'objectif était d'analyser les rapports mobilisation/État, notre choix s'est porté sur l'entretien semi-directif qui permet de diriger l'entretien de manière partielle. Cela permet d'évoquer les grands traits qui sont en lien direct avec notre problématique, ce qui en même temps n'exclut pas complètement le récit historique qui peut s'avérer nécessaire pour la compréhension de certains faits mais de manière ciblée.

Une seule grille d'entretien a été utilisée pour tous les syndicalistes ayant été interrogés. Elle comprend les éléments suivants :²

- 1- Établissement d'un profil général de l'enquête (âge, sexe, niveau d'études, engagement associatif et partisan, parcours syndical).
- 2- Les modes de mobilisation et d'interaction avec l'État.
- 3- Les principales revendications des syndicats.
- 4- La dimension locale /nationale des mobilisations.
- 5- Les rapports syndicats/État. La question de l'autonomie syndicale. La question de la démocratie –Le contexte révolutionnaire de 2010-2011 dans le monde arabe.

¹ Voir à ce sujet, Madeleine Grawitz, *Méthode des sciences sociales*, éd.11, Paris, Dalloz, 2001, p.653-654.

² Sur le guide de l'entretien voir, Annexe III.

6- Le rapport au politique (rapports syndicats-partis politique-idéologie syndicale).

7- L'ancrage social des syndicats (nature du capital militant-rôle des femmes)

Pour les autres, cela varie en fonction du lien qu'ils entretiennent avec le champ syndical et le champ politique. Par exemple, pour l'entretien que nous avons eu avec le président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme d'Oran (Salah Dabouz au moment des faits), la plupart de nos questions avaient trait aux rapports de l'organisation avec les organisations syndicales et la question des libertés syndicales. Les entretiens réalisés avec deux anciens ministres de l'Éducation (M. Ahmed Djebar et Mme Nouria Benghabrit Remaoun) se sont concentrés principalement sur les diverses formes d'interaction avec les syndicats autonomes.

II.6.1 À la quête de personnes à interroger

Réaliser des entretiens a exigé un long travail de communication. L'obtention des coordonnées des syndicalistes de la Fonction publique a nécessité un effort et un temps considérables afin d'organiser des rencontres avec eux. Bien que la plupart des coordonnées, soient affichées sur internet, il s'est avéré que ces derniers n'étaient pas actualisés. À chaque déplacement dans la ville d'Alger, nous laissions des petites notes sous la porte des bureaux des syndicats (qui étaient souvent fermés) avec nos coordonnées et le but recherché. Cette méthode s'est avérée efficace, car deux responsables de deux bureaux nationaux de syndicats nous ont rappelée quelques jours plus tard. Dans les autres cas, la rencontre avec un syndicaliste pouvait aboutir à l'obtention d'un numéro de téléphone d'autres syndicalistes. Comme nous l'avons précédemment rappelé, nos anciens contacts lors de la première enquête nous ont apporté une aide considérable pour l'obtention de nouveaux contacts. Cela dit, après l'obtention des contacts, il a été très difficile d'obtenir des rendez-vous d'entretiens. Souvent, des rendez-vous ont été reportés à une date ultérieure ou carrément annulés. Beaucoup se sont rétractés après avoir accepté de nous rencontrer. Il a fallu insister à plusieurs reprises auprès de personnes pour les convaincre de nous rencontrer en mettant l'accent sur la démarche scientifique des entretiens. Cela est dû principalement à la méfiance des syndicalistes quant aux personnes qui souhaitent les interroger comme nous l'avons constaté par la suite¹.

II.6.2. Savoir saisir les opportunités

Dans certains cas, c'est par pur hasard que nous avons eu l'occasion de rencontrer,

¹ Notamment, parce que beaucoup d'entre eux ont fait l'objet de ce qu'ils qualifient de répression dans ces diverses formes.

dans les différents lieux où notre enquête a nécessité notre déplacement, des individus qui se sont avérés utiles pour notre recherche. Ainsi, ce genre d'entrevues est toujours une occasion d'avoir au moins un premier contact avec la personne en vue d'un éventuel entretien et c'est grâce à ce genre de rencontres que nous avons pu obtenir des entretiens avec la plupart des personnes rencontrées.

II.6.3. Démarche utilisée lors des entretiens

Chaque entretien que nous avons réalisé a commencé par une présentation de notre personne, parfois même avec une pièce d'identité, une carte d'étudiant ou une carte professionnelle¹. C'était une manière de mettre en confiance² les personnes interrogées. La communication entre intervieweur et interviewé obéit à certaines règles que nous nous sommes imposées après l'expérience de la première enquête, parmi lesquelles nous signalerons :

- la nécessité de donner de l'intérêt aux propos des personnes interrogées ;
- la nécessité de maîtriser les questions et de ne pas trop s'en éloigner, sauf si cela a de l'intérêt pour le sujet lui-même ;
- la nécessité de maîtriser certaines connaissances élémentaires sur le monde syndical en Algérie au risque de ne pas être pris au sérieux par l'interlocuteur, ce qui peut influencer de manière négative sur la qualité de l'entretien ;
- la nécessité de ne pas prendre position ou d'exprimer son propre avis ou d'émettre une opinion ;
- la nécessité d'être à l'écoute et de garder sa concentration du début de l'entretien jusqu'à la fin, car parfois nous avons été confrontés à des situations inédites, quelques syndicalistes s'étant avérés très émotifs quand il a fallu aborder certaines questions.

Sur cette question, Rodolphe Ghiglione parle de « contrat de communication basé sur quatre fondamentaux ; *la pertinence, la cohérence, la réciprocité, l'influence*³.

Le contrat de communication est défini comme étant « l'ensemble des savoirs partagés des interlocuteurs sur les enjeux et les objectifs du dialogue »⁴. Nous avons procédé par enregistrement sonore après avoir demandé l'autorisation préalable de chaque personne interrogée. Pour ceux qui ont refusé, nous avons rédigé par écrit chaque réponse. À la fin

¹ Étant donné que je suis maître-assistante à l'Université d'Oran.

² Stéphane Beaud et Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte et Syros, 1998, p. 217-219.

³ Alain Blanchet, Rodolphe Ghiglione, Jean Massonat et Alain Trognon, *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Paris, Dunod, p. 129-130.

⁴ *Ibid.*, p. 95.

de chaque entretien nous avons pris le soin de prendre des notes. Par souci de déontologie nous avons demandé l'autorisation de chaque répondant pour citer les propos qu'ils ont tenus.¹

Tableau 12: Réparation du nombre des entretiens sonores et rédigés

Nombre d'entretiens réalisés par enregistrement sonore	Nombre d'entretiens réalisés par écrit
09	28

La majorité des enquêtés ont refusé d'être enregistrés ; beaucoup nous ont expliqué qu'il s'agissait de sujets sensibles en lien avec la politique et ne souhaitaient pas qu'une trace réelle physique puisse être gardée de l'interview.² Ce qui est en soi très compréhensible.

II.6.4. Le profil des enquêtés, les lieux, et le tempo des entretiens

De manière générale : les entretiens qui ont été réalisés se sont concentrées sur des acteurs du syndicalisme autonome. Mais nous avons aussi choisi de faire des entretiens avec des syndicalistes de l'UGTA. Ce choix est justifié principalement par la volonté de positionner les uns par rapport aux autres dans le champ syndical pour mieux comprendre les logiques d'action et les aspirations qui animent les syndicalistes des deux côtés. Aussi, certains acteurs ont été interrogés par rapport aux liens qui les unissent aux syndicats autonomes (CNDDC³ et LADDH⁴ et CAMRA⁵) par exemple. Puis à la marge de la diffusion des questionnaires, nous avons pu réaliser plusieurs entretiens avec une vingtaine de fonctionnaires. Enfin certains entretiens ont été réalisés avec des personnalités publiques (deux anciens ministres) afin de mieux saisir l'expression même des rapports syndicat/État.

Généralement, les entretiens ont eu lieu dans les bureaux des syndicats, que ce soit sur le plan local ou national. Cela dit, au gré de la disponibilité des uns et des autres, il est arrivé que les entretiens se soient faits dans divers endroits comme le montre le tableau ci-dessous :

¹ Certains d'entre eux, nous ont demandé d'anonymiser certains propos qu'ils ont tenu et nous avons respecté ce choix.

² C'est aussi, selon ce que nous avons pu observer l'absence d'assurance, face à leurs autres collègues syndicalistes qui auraient pu leur reprocher d'avoir abordé tel ou tel aspect sans les consulter.

³ Comité national de défense des droits des chômeurs.

⁴ Ligue algérienne de défense des droits de l'homme.

⁵ Collectif autonome des médecins résidents algériens.

Tableau 13: Dates et lieux des entretiens

(À noter, que les fonctions syndicales sont indiquées, selon les postures des uns et des autres au moment de l'entretien)

Syndicat ou autre organisme	Enquêté	Date	Lieu	Codification	Fonction syndicale ou autre
SNCCOPEN	Mohamed Bakhada	25-05-2011	CEM Oran	01	(Membre du bureau national et secrétaire général du bureau de wilaya d'Oran)
Fédération des travailleurs de la protection civile (UGTA)	M.O	02 mars 2015	Groupement de la protection civile Bourmadia Relizane	02	Membre du bureau de wilaya
CNAPESTE	Attou Mohamed	23 avril 2015	Lycée d'Oued Rhiou Relizane	03	Ancien membre du bureau national et représentant du bureau de wilaya d'Oran
CNAPESTE	Un groupe de militants (06 personnes)	23 avril 2015	Lycée d'oued Rhiou Relizane	04	Professeurs de l'enseignement secondaire
CNES	Sympathisant	03 mai 2015	Centre universitaire de Relizane	05	Maître-assistante au centre universitaire de Relizane

CNAPESTE	Messaoud Boudiba	15-06-2015	Siège du bureau national du syndicat Alger	06	Membre du bureau national chargé de l'information et de la communication
UGTA Section syndicale de la fédération des Collectivités Locales	Mebarka	20-10-2015 Relizane	Mairie Relizane	07	Délégué syndical et Membre du bureau de wilaya
UGTA (FNTE-SETE)	Mihoub Mhamed	20-10-2015	Mairie Relizane	08	Délégué syndical
SNCCOPEN	Kadda Meflah		Bureau de wilaya du syndicat Relizane	09	Président du bureau de wilaya du syndicat
SNCCOPEN	Bahari Sid Ali Alger	29-10-2015	Hôtel Alger	10	Président du bureau national du syndicat
SAP	Khodja Amine	29 -10-2015	Siège du bureau national du syndicat Alger	11	Membre du bureau national et représentant du bureau de wilaya (Alger)
SNAPAP	Belmili Layachi	25-11-2015	Siège du bureau national du syndicat Alger	12	Membre du bureau national « aile Felfoul »

SNAPAP	Hamrani Djillali	25-11-2015	Siège du bureau national du syndicat Alger	13	Membre du bureau national « aile Felfoul »
SNPSSP	Mohamed Youcefi	25-11-2015	Siège du bureau national du syndicat Alger	14	Secrétaire général du bureau national du syndicat
SNCP(UGTA)(Syndicat national des chercheurs permanents	Zoghbi Smati	25-11-2015	Siège du bureau national du syndicat Alger	15	Secrétaire général du bureau national du syndicat
UNPEF	Medjamia Bencherki	26-11-2015	Siège du bureau national du syndicat Alger	16	Membre du bureau national
Direction générale de l'UGTA	Mr Abdelatif	26-11-2015	Siège du bureau national du syndicat Alger	17	Chargé du service conflit du travail au niveau du bureau national
SNEU : Syndicat national des enseignants universitaires (UGTA)	Boudaoud Brahimi	15-12-2015	Bureau de wilaya de Relizane (centre universitaire de Relizane)	18	Membre du syndicat
CAMRA	A.A	19-01-2016	Restaurant	19	Membre initiateur du mouvement
CELA	Belhamel Zineb	19-01-2016	Jardin d'essai D'Alger	20	Membre du bureau national du syndicat

SNAPSY	Keddad Khaled	20-01-2016	Polyclinique et siège du bureau national du syndicat Alger	21	Président du bureau national du syndicat
CNES	Rahmani Abdelmalek	20-01-2016 Alger	Restaurant	22	Coordinateur du bureau national
CNES	Aouissi Abdelsalem	31-01-2016	Centre universitaire de Relizane	23	Représentant de la branche syndicale au niveau du CUR.
SNAPAP(UNEPS)	A. B	31-01-2016	Centre universitaire de Reliane	24	Secrétaire général du bureau de wilaya aile « Felfoul »
SETE(UGTA)	Djaousti Bouabdallah	02-02-2016	Bureau de wilaya du syndicat Relizane	25	Secrétaire général bureau de wilaya
Bureau syndical de INFEP(UGTA)	Merzag Hassan	25-02-2016	Bureau syndical d'établissement (institut national de la formation et de l'éducation professionnelle Alger)	26	Secrétaire général du bureau de wilaya

SNTFP (Syndicat national des travailleurs de la formation professionnelle)	Loukil Djilali	25-02-2016	Bureau syndical d'établissement (institut national de la formation et de l'éducation professionnelle Alger)	27	Secrétaire général du bureau national
SNPSP	Lyes Mrabet	25-02-2016	Siège du bureau national du syndicat Alger	28	Président du bureau national du syndicat
LADDH(Oran)	Dabouz Salah	12-04-2016	Bureau de wilaya Oran	29	Président du bureau national du syndicat
SESS	Kadour Chouicha	12-04-2016	Siège du bureau national Oran	30	Coordinateur du bureau national du syndicat
CNAPESTE	Benadda Harrath	20-04-2016	Siège du bureau de wilaya du syndicat à Relizane	31	Coordinateur de wilaya et membre du bureau national
SNTE	Zine Benyacoub	24 mai 2016	Bureau de wilaya du syndicat Oran	32	Membre du bureau de wilaya
SNAPEST	Hachemi Abdelkrim	24-Mai -2016	Bureau de wilaya du syndicat Oran	33	Bureau de wilaya du syndicat Oran
SNAPAP	Rachid Malaoui	Août 2019	Café à la place des Victoires Oran	34	Ex :SG puis président du SNAPAP, et président de la CGATA

Ministre de l'Éducation nationale	Nouria Benghabrit Remaoun	Août 2019	À son domicile	35	Ex-ministre de l'Éducation nationale entre 2014 et 2019
CNDDC	Tahar Belabess		Avril 2018	36	Ex coordinateur et fondateur du Comité national de défense des droits des chômeurs.
SNAPAP	Salim Mecheri	2019	Ancien siège du syndicat à place de la victoire Oran	37	Membre du SNAPAP(aile Malaoui)

Globalement, les lieux des entretiens peuvent se résumer aux bureaux des syndicats, lieux de travail, restaurants, hôtel, jardinet domicile des interrogés.

La durée de chaque entretien varie selon le répondant. La plupart des entretiens ont duré entre 01 heure et 03 heures, à l'exception d'un seul qui s'est fait en deux temps sur une durée globale de 7 heures, il s'agit de l'entretien n°06.

II.6.5. L'utilisation d'entretiens de la première enquête

L'utilisation de certains entretiens ayant été effectués durant la première enquête s'est révélée utile à notre travail du fait que certains comportent des récits historiques qui nous ont aidés à comprendre ou reconstituer certains faits. D'autres entretiens ont été réutilisés parce qu'ils ont un rapport direct avec notre thématique de recherche.

Tableau 14: Les entretiens précédemment utilisés

Personnes interrogées	Date et lieu de l'entretien	Date et lieu de l'entretien
Ahmed Ammiche (FTEC)	02 mai 2012, au bureau de la MAATEC d'Oran	Ancien responsable au sein de la FTEC
Hamane Majid (SATEF)	11 mai 2011, au siège du SATEF, à Oran.	Ancien secrétaire général du bureau de wilaya du SATEF
Ahmed Djebbar (ancien ministre de l'Éducation)	05 janvier 2012 au siège du CRASC	Ancien ministre de l'Éducation

II.7. L'observation et l'observation participante

Bien entendu, l'observation étant la clé de tout travail de recherche, a été usitée de manière continue du début jusqu'à la fin de ce travail. C'est pourquoi nous avons choisi de l'aborder en dernier puisque l'observation ne s'arrête jamais même après la finalisation d'un travail de recherche. L'observation a été le commencement de ce travail de recherche. Au quotidien et pendant plusieurs années, nous avons vécu, vu et observé un champ social animé de manière routinière par des écoles en grève, des blouses blanches en sit-in, des contractuels devant les directions de l'éducation, des routes coupées devant les sièges des wilayas (préfectures) et bien d'autres mobilisations.

Le questionnaire et l'entretien, comme méthodes intégrées, ont été la meilleure manière pour examiner les comportements et les actes, de remarquer et de distinguer certains faits au cœur du terrain syndical. De cette façon, nous avons pu appréhender certaines logiques que ni la documentation ni les déclarations des différents acteurs ne pouvaient nous fournir. Nous pouvons citer à titre d'exemple les relations entre leaders syndicaux et la base militante. En revanche l'observation nous a permis d'aller plus loin ; de clarifier la limite entre la réalité des faits et les déclarations des uns et des autres¹. En effet, il faut éviter de tomber dans la logique des acteurs.²

Le fait d'interroger des personnes (fonctionnaires publics, syndicalistes et autres acteurs, ayant un rapport avec le champ politique et syndical) peut être sujet à la méfiance pour la personne en question, ce qui peut le mener à revenir sur certains faits plus ou moins éloignés de la réalité. D'autant plus qu'ils sont rodés au discours public. Les interviewés, notamment les syndicalistes, ne distinguent pas la différence entre un enquêteur chercheur en sciences sociales et un journaliste³. L'observation permanente nous permet de relever les formules toutes faites et inciter les interviewés à aller au-delà de ces formules.

II.7.1. L'observation

Pénétrer dans l'univers des syndicats au niveau local ou national a été l'occasion de mieux comprendre les logiques qui sont les leurs en matière de mobilisation. Nous avons pris des photos (pour notre usage personnel), elles illustrent des affichages sur les murs, des notes, des annonces, des slogans.

¹ Henri Peretz, *Les méthodes en sociologie. L'observation*, Paris, La Découverte, 1998, p.13-14.

² Gallenga, Ghislaine. « Une ethnologue dans la grève », *Ethnologie française*, vol. 35, no. 4, 2005, p. 723-732.

³ C'est surtout parce que, ces syndicats sont très médiatisés et ont plutôt l'habitude de rencontrer beaucoup de journalistes d'où la confusion.

Ci-dessous des exemples qui nous ont paru très importants à exposer.

Le bureau du SNAPAP, SESS, LADDH, CGATA d'Oran :

Ces quatre organisations dont deux syndicats, une confédération syndicale et une organisation de défense des droits de l'homme se partagent le même local au niveau d'Oran. Elles entretiennent des relations sur lesquelles nous reviendrons plus tard. Nous avons remarqué une quantité considérable d'affiches sur les murs concernant des organisations de défense des droits de l'homme et des travailleurs sur le plan international. Après avoir effectué une recherche minutieuse, nous avons pu établir le fait que les organisations dont il est question mobilisent un répertoire de relations qu'ils entretiennent avec différents organismes sur le plan international comme Union syndicale, Solidaire International ou encore le réseau Euromed Human Rights. Il existe au niveau de ce bureau un secrétariat ouvert 5 jours sur 7, disposé à recevoir les plaintes des travailleurs, mais aussi des citoyens de tout bord.

Le bureau national du CNAPESTE à Alger :

Le bureau national du CNAPESTE est assez rudimentaire en matière d'équipement, si l'on compare avec le premier, les affiches sont quasi inexistantes et pourtant l'espace est plus grand, il n'y a pas de secrétariat.

Cela dit, nous avons remarqué que l'emplacement dispose de chambres pour accueillir les délégués syndicaux de toutes les wilayas. Une manière de garder le lien avec le noyau national du syndicat, sans doute peu coûteux, car le local est fourni par l'État. Ce syndicat veut préserver sa capacité à mobiliser sur le long terme. De ce fait, à l'occasion des réunions des délégués syndicaux des différentes wilayas, ces derniers passent une ou deux nuits au niveau du bureau national, créant ainsi des affinités entre les uns et les autres qui sont indispensables quand il s'agit de préserver le noyau du syndicat et de mobiliser les ressources, mais aussi maintenir les solidarités.

Le bureau national de l'UNPEF à Alger

Contrairement au bureau du CNAPESTE, le bureau de l'UNPEF¹ est très organisé dans l'ensemble (équipement, permanence pour réception de plaintes, chambres d'accueil...). C'est sans doute dû au fait que ce syndicat existe depuis 1990, tandis que le CNAPESTE n'existe que depuis 2003 et n'est légal que depuis 2007.

Ce que nous retenons des deux derniers exemples, c'est que dans le secteur de

¹ Il s'agit d'un local situé dans un établissement scolaire attribué par la direction de l'éducation (Alger centre).

l'éducation, la disponibilité du bureau national pour les délégués et les membres des bureaux de Wilaya (départements) est bien plus importante que leur disponibilité pour les militants ; car ils constituent le noyau de maintien de la chaîne nationale en cas de grève, une question sur laquelle nous reviendrons plus tard.

II.7.2. L'observation participante

- La participation en tant que communicante à une journée d'étude organisée par le conseil national autonome du personnel enseignant du secteur tertiaire de l'éducation (CNAPESTE) sur « L'action syndicale entre la légitimité des revendications et l'éthique professionnelle le 23 avril 2015 à Relizane a été d'une efficacité remarquable dans ce travail. Cette participation s'est faite à travers une communication intitulée : « Réalité de l'action syndicale des enseignants en Algérie ».

L'intérêt de cette journée demeurait dans la présence des représentants du CNAPESTE de plusieurs wilayas dont Alger, Ain Defla, Oran, Saida, Tiaret, Mascara, etc.

Cette participation nous a permis d'observer les interactions entre militants et leaders syndicaux,¹ de distinguer la nature du langage militant, d'aller à la rencontre d'un groupe de militants, d'échanger avec eux et de remarquer certains faits dont la présence lors de cette journée d'un député à titre d'invité d'honneur. À la fin de la journée, des recommandations ont été retenues et un cours de militantisme a été prononcé à l'intention des militants.

Les militants (une cinquantaine à peu près)² ont été très attentifs à notre intervention. La plupart ont été surpris par le constat que nous avons fait du syndicalisme enseignant à partir du cas de la wilaya d'Oran, qu'ils ont décrit comme « noir ». Lors du débat, certains sont intervenus pour défendre leurs positions. En réalité, ce qui a provoqué ou déclenché l'émotion ou l'emballement de certains militants, c'est que nous avons abordé la question de l'incapacité de beaucoup de militants à reconnaître le nom exact de leurs syndicats.³ C'est dire que les syndicats ont encore beaucoup de travail à faire en matière de communication avec la base militante.

Ce que nous retenons de cette journée, est le fait qu'il existe une réelle admiration pour

¹ Durant cette journée, étaient présents les membres du bureau national du CNAPESTE ainsi que des représentants du CNAPESTE venus des quatre coins du pays.

² Ce qui est peu pour l'un des syndicats les plus visibles et les plus médiatisés en Algérie dans le secteur de l'éducation nationale.

³ Un collègue linguiste me dira à ce propos : « C'est un problème algérien. Le poids des sigles et des acronymes est énorme ». Il s'agit de Karim Ouaras enseignant-chercheur à la faculté des langues, Université Mohamed Ben Ahmed Oran2.

les leaders syndicaux. Une militante annonce :

« J'ai attendu ce moment très longtemps, le fait de rencontrer le coordinateur national chargé de l'information et de la communication de notre syndicat n'arrive pas tous les jours ; il défend nos revendications comme personne ».

En réalité, il s'agit de Messaoud Boudiba qui apparaît très souvent à la télévision. Sa médiatisation a fait qu'il jouit d'une grande popularité auprès des militants, mais ce que nous retenons, c'est l'inaccessibilité des leaders syndicaux, sauf durant des manifestations de ce genre.

Le leader syndical est perçu comme une « star », ou plutôt un « sauveur », « un héros » même, ce qui est un atout et joue aussi en faveur des syndicats eux-mêmes car une certaine sacralisation du « rôle », s'est substituée au rôle de communication permanente que devraient jouer les responsables syndicaux à tous les niveaux. L'exemple de cette journée n'est pas le seul ; lors de notre visite au bureau national de l'UNPEF où nous avons attendu pendant quatre heures la venue de notre interlocuteur, fût l'occasion d'observer un petit peu le fonctionnement de l'organisation syndicale. En effet, le président du bureau national, Sadek Dziri, étant de passage au bureau, est accueilli par les deux militants qui assurent la permanence avec beaucoup de chahut. On s'assure qu'il ne manque de rien, que tout est en place. On est loin de l'esprit de la camaraderie. Nous retenons que dans beaucoup de syndicats, l'organisation interne est marquée par une hiérarchie où les rôles sont définis, mais dont l'efficacité sera un sujet sur lequel nous nous attarderons plus ultérieurement.

Cela dit, loin de vouloir stigmatiser le secteur de l'Éducation nationale, il faut noter la différence qui existe entre organisations syndicales locales et organisations syndicales nationales dans ce secteur. Ce que nous voulons mettre en exergue ici, c'est un fait de leadership qui lie le national au local. Cependant, si nous nous penchons sur le local, c'est pour montrer que la relation qui lie le délégué syndical aux militants n'a rien de hiérarchique ; elle est fraternelle du fait que le délégué est généralement un collègue de travail qui côtoie les militants ou sympathisants depuis plusieurs années. Un constat que nous avons pu faire pour avoir observé ces syndicats pendant plusieurs années au niveau local (Oran et Relizane principalement).

Dans les deux exemples précédents et dans d'autres cas aussi, il convient de dire que la rencontre plus tard avec deux représentants nationaux de ces syndicats n'a fait que confirmer notre constat. En effet, le langage utilisé par nos deux interlocuteurs est très formel, presque officiel.

À un moment donné, l'impression est qu'ils répètent des phrases qu'ils ont pour coutume d'énoncer au quotidien, en particulier aux médias. L'utilisation du « nous » notamment pour faire référence au collectif syndical¹. La méfiance quant aux réponses qui relèvent de la sphère politique est liée au fait que l'interlocuteur n'exprime pas ses positions, mais celles du syndicat. Il s'agit ici de traits communs dans le langage utilisé entre quasiment tous les syndicalistes que nous avons rencontrés.

Souvent aussi, les responsables syndicaux ne souhaitent pas aborder certaines questions, car elles pourraient nuire à l'image de leur organisation en disant tout simplement « nous n'avons pas pris connaissance de cette information » ou tout simplement « non ce n'est pas vrai ». Il arrive que la rencontre d'un groupe représentant une aile issue d'un syndicat sujet à une scission (le SNAPAP) fasse qu'ils racontent les facteurs et le dénouement de la scission en leur faveur, que la presse n'est pas très précise sur le sujet, que l'État traite avec les deux ailes et que des proches de l'autre aile racontent une tout autre histoire (le cas du SNAPAP).

Ce genre de faits a posé un problème majeur pour nous. En effet, il a été très difficile au départ de nous retrouver dans tout cela. En sachant qu'il n'existe pas beaucoup de documents publics (qu'on serait libre de consulter) attestant d'une liste de syndicats reconnus légalement par les autorités². Nous avons fait une demande en ce sens au ministère du Travail et de la sécurité sociale, nous n'avons jamais obtenu de réponse. C'est ce qui nous a incités à retracer une sorte de cartographie syndicale dans le secteur de la Fonction publique en nous inspirant des actes du colloque dirigé par Nacer Djabi dans « La cartographie syndicale algérienne après un quart de siècle de pluralisme³ ». En réalité, cet ouvrage apporte une contribution de cartographie au sens figuré, c'est-à-dire des mélanges de constats sur la situation syndicale dans tous les secteurs. Cela dit, ce que nous nous sommes appliqués à faire c'est une cartographie syndicale au sens propre et ciblée dans le secteur de la Fonction publique. Un élément indispensable, voire vital pour notre travail de recherche, faute d'avoir eu accès à des documents officiels.

La participation aux réunions syndicales

¹ Qui a d'autres significations sur lesquelles nous reviendrons dans le 3^{ème} chapitre.

² Au moment de l'enquête puisque depuis en 2018 le ministère du travail avait rendu publique, la liste de 66 syndicats puis, de 138 en 2020.

³ Le colloque a eu lieu le 7 et le 8 mars 2014 à Alger, les actes de colloque ont été publiés. Voir, Nacer Djabi(dir), *La cartographie syndicale après un quart de siècle de pluralisme, actes de colloque en Hommage à Abdelhamid Benzine*, Alger, Les Amis de Abdelhamid Benzine, 2016.

Nous avons eu à divers moments l'occasion d'assister à des réunions syndicales. D'ailleurs, nous avons assisté à plus d'une trentaine de réunions syndicales et observer plus d'une vingtaine d'actions contestataires (grèves, sit-in, etc.) ce qui est considéré par définition comme l'observation participante.

C'était l'occasion, une fois de plus, d'observer la relation entre leaders syndicaux et militants et notamment les comportements des uns et des autres, le langage militant et autre. Ce fut le cas et à titre d'exemple en avril 2015 au Centre Universitaire de Relizane où s'est tenue une réunion du CNES à laquelle ont assisté un nombre réduit de membres (une dizaine) et de sympathisants. Encore une fois, il faut insister sur les rendez-vous manqués des fonctionnaires publics lors de réunions syndicales de cette importance.

Cependant, dans d'autres organisations syndicales, hors l'Éducation nationale (comme ce fut le cas pour les deux exemples précédents), l'esprit de camaraderie est bel et bien présent. Nous avons pu faire ce constat lors de notre passage au bureau national du SNPSSP ; lors d'une réunion hebdomadaire (Santé publique) nous avons pu observer une certaine convivialité, un « esprit de famille » règne. Les différents membres du bureau national quelles que soient leurs places dans la hiérarchie sont assis autour d'une table et discutent de différents dossiers autour d'un café. On peut expliquer cela par le fait que la plupart des organisations syndicales autonomes de la santé sont issues d'associations à caractère scientifique qui ont existé avant 1989. L'esprit associatif perdure dans l'organisation syndicale. Aussi, la nature même du métier exercé par les travailleurs de la santé qui sont représentés par ce syndicat (les praticiens spécialistes de la santé) exige un certain esprit de camaraderie. Face aux malades, le personnel exerce une profession qui implique beaucoup de travail de proximité, que ce soit avec les collègues ou avec les malades. Ce qui, évidemment, se répercute sur l'esprit qui règne au sein du syndicat. Face à la souffrance, un certain esprit de solidarité s'empare du personnel de la santé.

On peut faire le même constat au sein des organisations syndicales qui représentent des fonctionnaires publics, lesquels se considèrent marginalisés. Il s'agit à titre d'exemple du SNCCOPEN qui représente les corps communs et les ouvriers professionnels de l'Éducation nationale. En effet, lors de notre rencontre avec un membre du bureau national à Relizane et délégué de wilaya du syndicat, Kada Meflah, ce dernier nous donne les coordonnées du responsable du bureau national. De plus, il évoque son nom sans utiliser « monsieur » ou autre formule. L'homme en question, Sid Ali Bahari, lorsque nous l'avons rencontré, il parlait au nom des fonctionnaires qu'il représente, en utilisant le terme « nous les petites gens ». Par ailleurs, ces fonctionnaires qui appartiennent au corps de

L'Éducation nationale sont les moins rémunérés et leur travail est sous-estimé par rapport aux instituteurs et aux professeurs (en tout cas, c'est le sentiment qu'ils expriment). Il s'agit des adjoints de l'éducation, femmes de ménage, responsables des magasins, agents de sécurité, etc. qui se côtoient et se croisent toute la journée. Ils commencent et terminent leur travail à la même heure, ce qui favorise un certain esprit de fraternité ou de solidarité. Or, comme nous l'avons évoqué plus haut pour les syndicats nationaux (UNPEF - CNAPESTE), une certaine hiérarchie règne au sein de ces organisations, du fait que les instituteurs et les professeurs d'enseignement moyen et secondaire ont des horaires de travail plus flexibles (donc pas les mêmes horaires de travail). Ils se croisent durant les pauses ou les réunions de travail, car dans la majeure partie du temps, ils sont dans les classes. Cela n'exclut pas totalement l'existence de liens très forts au sein de cette catégorie socioprofessionnelle, mais moins mis en avant que dans les autres exemples cités.

Nous avons traité de la nature des relations qui existent au sein des organisations syndicales à caractère national. Nous insistons sur le national, car concernant le local c'est différent. Par exemple, dans le secteur de l'éducation au sein du bureau du SNAPEST d'Oran l'organisation bien que hiérarchique, l'on remarque que l'atmosphère est marquée par l'aspect fraternel.

L'explication des différences de degré de hiérarchisation entre le local et le national dans un même syndicat est très simple : le fait est qu'au niveau local les responsables syndicaux sont élus par leurs collègues, tandis qu'au niveau national, ils sont élus par une assemblée générale constituée des représentants du syndicat dans toutes les wilayas où ils existent. Par conséquent, ces personnes-là ne se connaissent pas forcément ou ne se rencontrent qu'occasionnellement. Toutes ces observations dans le champ syndical nous ont permis de distinguer et différencier les divers espaces où s'exprime le syndicalisme autonome à travers des histoires, des trajectoires, des façons d'agir et de faire différentes.

L'adhésion à un syndicat :

En 2016, nous avons nous-mêmes été sollicités par un collègue pour intégrer une branche syndicale¹. Ce fut l'occasion d'observer le processus ou la manière avec laquelle les délégués syndicaux vont vers les fonctionnaires publics pour les convaincre d'intégrer un syndicat. À ma surprise, mon interlocuteur n'a nullement essayé de me convaincre d'adhérer au syndicat pour défendre les intérêts des travailleurs et les miens d'ailleurs ou

¹ Nous avons préféré garder l'anonymat du syndicat en question dans un souci d'éthique professionnelle.

d'exposer l'utilité de l'action syndicale. Bien au contraire, il avait avec lui une liste de signatures (qui est nécessaire pour constituer une branche syndicale) avec numéro de pièces d'identité ; il me dit « presque tous les collègues ont signé, aidez-nous avec votre signature ». Quand nous avons demandé aux autres collègues ce qui les a motivés à signer, la majorité ont répondu : « c'est un ancien collègue *hachemna*. On ne peut pas lui dire non, et en plus *kelmtah* (sa parole) *masmouaa* (a de l'écho) chez le recteur ; on ne sait jamais cela peut servir ou se retourner contre nous (si on ne signe pas) ».

Cette expérience nous a démontré que l'enjeu de créer une organisation l'emporte sur les liens qui peuvent réunir les travailleurs autour d'une même cause, car l'organisation née va constituer un moyen de pression sur l'administration par ceux qui la dirigent. Une question qui sera abordée ultérieurement dans ce travail de recherche.

La participation à un colloque international

Nous avons participé à un colloque international sur « le syndicalisme et le travail en Afrique », organisée par l'Université de Porto et le Centre d'études africaines (Portugal), les 29, 30 et 31 mars 2016. Durant ce colloque, sont intervenus 32 syndicalistes de différents pays de l'Afrique (dont la plupart occupent des postes de responsabilité au sein de leurs syndicats). Y ont participé aussi 18 spécialistes sur la question du travail et du syndicalisme, venus de différents pays (pas seulement de l'Afrique), des représentants de différentes instances internationales telles que l'OIT, l'Union européenne et un représentant d'une organisation syndicale internationale ; il s'agit de l'OUSA (Organisation de l'unité syndicale africaine). Le président de cette organisation est un Algérien élu pour un mandat et qui est, cadre dans les instances syndicales de l'UGTA¹.

L'intérêt de notre participation à ce colloque fut d'observer différents modèles d'expériences syndicales en Afrique et d'en conclure que finalement ces modèles ne sont pas si différents de l'expérience algérienne sur le plan historique. Nous avons constaté à travers les interventions des chercheurs et les récits des acteurs que dans beaucoup de pays d'Afrique on assiste à des cheminements avec un passé colonial durant lequel le mouvement syndical a joué un rôle important dans la contestation du rapport dominant. Puis une période d'indépendance caractérisée par une construction nationale qui a débouché sur le modèle « centrale syndicale » dans le monde du travail et enfin des tentatives d'autonomisation de l'action syndicale. L'Algérie partage avec beaucoup de

¹ Il s'agit de Arezki Mezhoud.

pays d'Afrique une expérience similaire à propos de son mouvement syndical à travers l'histoire contemporaine. Sur le plan méthodologique, la participation à ce colloque nous a conduits à examiner davantage la question de l'autonomisation du paysage syndical par rapport à l'État. Mais aussi ce que cela implique en matière d'interaction durant les fortes phases de mobilisation des ressources. Cela nous a incités à approfondir la recherche concernant la question de la démocratie et du rôle joué par ces syndicats de la Fonction publique (qui se disent « autonomes ») dans la construction d'un nouveau rapport de force remettant en question la nature même du pouvoir politique.

Processus d'objectivation de l'objet de recherche

Nous avons participé à une journée d'étude sur la question de « l'expérience des jeunes chercheurs en sciences sociales » organisée par le CEMA (Centre d'études maghrébines en Algérie) et le GRAS (Groupe de recherche en anthropologie de la santé) à Oran le 26 janvier 2016 avec une communication portant sur « le terrain syndical en Algérie : entre la complexité de l'investigation et le défi de la recherche en sciences sociales », qui n'est autre que le titre de ce chapitre. Notre objectif était de comparer notre expérience du terrain avec d'autres expériences, d'en débattre et ainsi de corriger certains aspects de notre corpus de recherche sur le plan méthodologique. Le plus important quant à cette participation fut surtout de prendre du recul par rapport aux difficultés qui ont été les nôtres pendant l'enquête de terrain et d'envisager notre terrain d'enquête avec une distance nécessaire¹ pour les besoins de l'objectivité scientifique.

Si l'accent a été mis sur ces deux participations c'est surtout parce que les débats auxquels nous avons pu prendre part ont largement influencé notre perspective de recherche.

III. Difficultés de la recherche

III.1. La bureaucratie liée au monde de la Fonction publique

Il est certain, qu'on ne peut s'introduire dans les établissements à caractère public pour effectuer des enquêtes de recherche sans le consentement des responsables au sein de ces institutions (chefs services-directeurs...etc.). En effet, ces dernières sont tributaires d'autorisations préalables délivrées par les différentes tutelles, et ce selon l'établissement

¹ La distance, dans le sens que lui donne Gaston Bachelard dans son livre *La formation de l'esprit scientifique, Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Paris, Vrin, 1938.

concerné. L'obtention de ces documents s'effectue après avoir délivré une pièce qui certifie notre qualité d'enquêteur (remis par l'instance scientifique à laquelle, le concerné est rattaché). Cependant, le document en question n'est pas une garantie pour obtenir ce genre d'autorisations. C'est ainsi, que confrontés à la réticence de la part de l'administration et ce, pour des raisons objectives la plupart du temps (par exemple, l'argument étant que l'enquêteur ne doit pas pénétrer les établissements scolaires pendant les heures de cours ni durant les examens, dans les hôpitaux aussi pendant les consultations), nous avons eu recours à des méthodes plus *socialisantes*, c'est-à-dire par le biais de connaissances personnelles de certains directeurs ou de relations qui nous ont dirigés vers eux. Bien entendu, tout le processus a été fait avec l'autorisation et le consentement des concernés. En veillant à ne pas perturber les tâches accomplies par les uns et les autres au quotidien. Cette méthode représente en partie notre approche de recherche.

Il en est de même concernant l'obtention de certaines statistiques, notamment celles relatives aux grèves et au taux de représentativité syndicale. Trois demandes ont été déposées dans ce sens auprès du ministère du Travail de l'emploi et de la sécurité sociale. Aucune suite n'a été donnée à nos requêtes¹. Nous avons pu rencontrer trois responsables au niveau du ministère du Travail. Le premier a refusé d'un ton ferme et catégorique en expliquant qu'il n'avait pas le droit de divulguer ce genre d'information. Le deuxième a manifesté le désir de nous aider mais que, malheureusement, il n'avait pas accès aux informations. Enfin, le troisième a noté par écrit notre requête, et nous a demandé de le rappeler quelques jours plus tard, chose faite, il nous a répondu avec notre grand regret, qu'il avait démissionné.

III.2. À Propos de la notion de politique

Dans ce terrain que nous décrivons comme chargé d'obstacles, nous avons eu affaire à plusieurs sortes de difficultés, à commencer par la notion même de « politique » en référence à notre spécialité. Le fait même de se présenter en tant que doctorante de sciences politiques, laisse les gens souvent perplexes, voire craintifs. Nous avons eu affaire à des fonctionnaires publics qui ont totalement refusé de nous recevoir. Certains d'entre eux se demandaient « ce que venait faire la politique dans leurs établissements ». D'autres disaient « *ana khatini politique* » « je n'ai rien à faire avec la politique ». Quelques

¹ Soit par le refus ou l'acceptation.

responsables plus habitués au contact des chercheurs trouvaient bizarre que ce ne soit pas une étudiante de sociologie du travail ou de psychologie qui doit traiter de ce sujet. En tout cas, le sentiment que nous avons eu est que la politique reste cloîtrée dans le sens trivial du terme. Quasiment banni face à l'étranger : « on ne discute pas politique avec quelqu'un qui vient avec des questionnaires et qui va mettre tout cela par écrit ; c'est presque dangereux », me dit un fonctionnaire public appartenant au secteur de la santé. Cette méfiance trouve peut-être sens dans le passé assez récent de l'histoire de l'Algérie. Il faut rappeler que les fonctionnaires publics étaient la première cible du terrorisme durant la décennie noire. Une certaine méfiance s'est installée par rapport au champ ou à la sphère politique. Un grand nombre de fonctionnaires étaient partie prenante dans les manifestations d'octobre 1988. Une certaine logique de non-ingérence par la parole « aux affaires politiques » demeure de très loin installée chez les fonctionnaires publics. Un professeur de l'enseignement secondaire n'arrêtait pas de répéter « je ne peux pas, *Allah Ghaleb* et ça ne sert à rien ». Ce dernier en réalité estime que répondre à nos questions est déjà très engageant pour lui d'une certaine manière.

III.3. Le contact avec le fonctionnaire public, « attention aux émotions ! »

Après avoir dépassé peu à peu les difficultés d'ordre administratif, nous avons eu à communiquer directement avec les fonctionnaires publics en vue de diffuser notre questionnaire. Voici le constat que nous faisons aujourd'hui de cette expérience :

- Le fait d'aborder le fonctionnaire public nécessite souvent d'expliquer très longuement le pourquoi et la finalité du questionnaire ; ce qui renvoie déjà un laborieux travail de communication pour établir un rapport de confiance. En dépit de tout cela, généralement, le nombre de réponses obtenues correspond à la moitié du nombre distribué dans chaque établissement où nous sommes passés.

- Étant une femme, nous avons pu avoir un contact plus facile avec les femmes ; elles étaient plus disposées à « m'aider ». Le monde syndical est dominé par le sexe masculin (comme nous allons le voir plus tard), il était important de se doter de patience pour y pénétrer.

- Nous avons diffusé le questionnaire dans les deux langues (arabe et français). Beaucoup d'enseignants qui ont répondu au questionnaire ont eu du mal à comprendre certaines questions. Pour certains, nous avons fait en sorte d'expliquer les questions une par une, pour d'autres, ils nous ont affirmé avoir eu recours à des collègues pour mieux en saisir le contenu.

- Le profil « fonctionnaire public » auquel nous avons eu affaire est un profil assez renfermé sur lui-même. Nous avons remarqué que les fonctionnaires ont besoin de dire des choses, mais qu'ils ne le feront qu'après une discussion et en fournissant plus d'explications sur les objectifs de notre travail et son intérêt. Par exemple, après avoir distribué les questionnaires, nous avons dû revenir dans les établissements plusieurs fois pour solliciter leurs réponses en montrant l'importance de leurs contributions à notre travail de recherche.

De manière générale, c'est la question de l'émotionnel qui nous a le plus marqués. Bien que les axes relatifs aux questions abordées soient bien définis dans le questionnaire, il faut savoir que chaque répondant de manière directe ou indirecte a une histoire à raconter. Nous avons eu affaire à différentes rencontres où l'enquêté pouvait totalement « s'effondrer » au cours d'un questionnaire par entretien devant une question, qui par sa formulation pouvait paraître simple. Nous pouvons ainsi citer l'exemple de deux infirmiers qui étaient dans un état psychologique intenable (colère, nerfs à vif, tremblement des mains...) parce que la question était relative aux revendications négligées par les syndicats et les autorités publiques. Cela avait évoqué la question de la retraite anticipée pour les deux infirmiers qui, apparemment, réclamaient depuis quelques années à titre personnel ce droit pour avoir souffert de traumatismes psychologiques durant la décennie noire (l'un d'eux évoque les corps mutilés et décapités). On peut encore citer l'exemple de cette directrice d'école qui a évoqué deux femmes collègues, qui avaient dû divorcer d'avec leurs conjoints respectifs après la publication des nouvelles grilles de salaires en 2008 dans la presse par le gouvernement (manifestement, les deux époux se sont sentis trahis). Le cas le plus anecdotique est celui d'une femme de ménage et de deux jeunes filles employées au titre du pré-emploi dans un établissement de santé de proximité. Comme nous ne leur avons pas adressé le questionnaire (parce que le pré-emploi n'est pas régi par les lois relatives à la Fonction publique), elles avaient cru comprendre que nous étions en train de faire un constat pour les nécessiteux en matière de logement et la titularisation des pré-employés. Les deux jeunes filles me poursuivent en me suppliant de mettre leurs noms dans la liste et la femme de ménage me lance « *Hram alik Benti dirou li tbghou fi la liste* » c'est-à-dire « vous mettez qui vous voulez sur la liste... ».

Il est difficile de faire face à ce genre de situation. C'est pourquoi il faut toujours garder en tête le but initial qui est purement scientifique. Cela dit, la question de l'injustice s'est posée à nous à un certain moment. Ce genre de rencontres ne peut laisser personne sans le risque de tomber dans l'émotionnel et réfléchir sur la condition des uns et des autres. Le

risque de tomber dans la subjectivité est très élevé, mais à la fin de l'enquête de terrain, nous avons constaté que le travail d'investigation garantit pour l'essentiel un processus d'objectivation progressif. Ce passage inévitable mais sûrement logique par l'émotionnel s'est avéré presque nécessaire pour notre travail de recherche, car il impose le fait de remettre en question tout ce qui a été fait durant l'enquête de terrain. En fait, la remise en question permet de mieux se concentrer sur la problématique initiale. Certains chercheurs ont en fait le même constat. Nous pouvons citer à titre d'exemple Marie Morelle, Fabrice Ripoll : « Il nous semble finalement crucial de « ré-humaniser » la recherche, du côté des « objets de recherche » comme du côté des chercheur-es. Cette exigence nous semble possible sans cesser d'être pleinement chercheur-e, elle nous semble même être une condition *sine qua non* de la scientificité¹ ».

III.4. Du rapport avec les acteurs syndicaux

Le premier obstacle dont on gardera le souvenir au contact des acteurs syndicaux est l'absence d'un annuaire concernant les adresses des bureaux des syndicats aux niveaux national et local. À chaque rencontre avec un syndicaliste, nous le sollicitons de sorte qu'il nous guide vers les bureaux syndicaux. De cette manière, nous avons pu les toucher un par un. Aussi, les syndicalistes sont généralement des personnes très occupées et très mobiles, car souvent, il n'est jamais sûr qu'ils nous accorderont du temps pour l'entretien au premier rendez-vous. C'est à partir du troisième contact seulement que nous avons le plus souvent, pu obtenir un réel entretien avec des acteurs syndicaux.

- L'entretien est une occasion pour les acteurs syndicaux d'avoir une visibilité, presque un auditoire. Il faut donc être parfois prudent avec les informations communiquées. Nous citerons l'exemple d'un responsable syndical qui nous avait annoncé un taux de représentativité syndicale très élevé sur le plan local. Les chiffres officiels remis par la tutelle locale communiquaient totalement le contraire.

- Les bureaux des syndicats sont, habituellement, mal organisés. Quand on est amené à leur demander des documents officiels relatifs à leurs activités syndicales (déclarations, plate-forme de revendications, communiqués de presse), il est très difficile d'avoir ce genre de document dans un état complet ou dans une logique chronologique. Certains accusent le manque de subventions et de moyens. Souvent, il faut revenir à la presse pour compléter et

¹ Marie Morelle, Fabrice Ripoll, « Les chercheur-es face aux injustices : l'enquête de terrain comme épreuve éthique », *Annales de géographie*, 2009/1, n° 665-666, p. 157-168.

vérifier certaines informations, mais souvent cette dernière ne fait que reprendre ce que lui communiquent les syndicats, sans véritable enquête ou vérification.

- Il importe de souligner aussi que le monde des syndicats est un monde majoritairement masculin, chose que nous avons eu l'occasion de largement constater. Ainsi, il a fallu être très persuasif pour obtenir des rencontres avec les responsables syndicaux. Deux syndicalistes m'ont demandé si ce n'était pas pénible pour moi et que j'aurais dû choisir un sujet plus facile. (Faisant allusion au fait que je sois une femme).

Le travail d'investigation peut entraîner le chercheur vers une posture très « engageante socialement » en effet Bruno Raul met l'accent sur la posture du « chercheur en tant qu'acteur social »,¹ car il est certain que chaque enquêté cherche à donner une bonne image de lui-même. Il faut rappeler, dans le cas de cette étude, qu'il s'agit ici d'un sujet concernant une communauté porteuse de revendications et qui de facto maîtrise l'art de la persuasion et de l'argumentation. Souvent, parmi ceux que nous avons eu à rencontrer, certains nous ont demandé une copie de l'entretien qu'ils nous ont accordé pour être sûrs de n'avoir rien oublié et d'avoir tout dit, surtout. Lors de cette étude, nous nous sommes souvent demandés si l'interrogé « fait la différence entre le journaliste et le chercheur ». Pour les fonctionnaires qui sont actifs sur la scène syndicale depuis une durée relativement importante et qui sont habitués aux médias, nous avons affaire à des discours, formules, propos « standards » des slogans même. Donc, il faut savoir prendre du recul et toujours tenter d'intégrer le récit et le mettre en rapport avec une perspective de recherche globale de la dynamique syndicale. Cela nous conduit à nous interroger sur la réalité syndicale ou de la réalité sociale telle qu'elle existe en rapport avec l'État.

III.5. L'impact de la complexité de l'investigation sur le travail de recherche

Il est certain que loin du rôle de la subjectivité dans le choix d'une thématique de recherche, arriver au stade de l'investigation sur le terrain, ce n'est jamais l'enquêteur qui s'impose au terrain, mais plutôt le terrain qui s'impose. Ainsi, progressivement, il y a tout un processus d'objectivation qui se met en place et qui garantit au chercheur de ne pas trop s'éloigner des objectifs qu'il s'était fixés au départ. Cela dit, les entraves à la recherche font que parfois le chercheur est amené à redéfinir les aspects principaux de son projet initial. Ainsi, nous avons été amenés à privilégier un échantillon aléatoire (à titre d'exemple). L'inaccessibilité de certaines statistiques comme celles relatives aux grèves a

¹ Voir à ce sujet Bruno Raul, *art.cité.*, p.96.

fait que nous avons eu recours aux dossiers de pour constituer notre propre idée sur la question¹. Il va sans dire qu'une enquête de terrain nécessite un engagement personnel, du temps et de l'énergie. Sur le plan psychologique, l'enquête peut être à certains moments très éprouvante et perturbe le raisonnement du chercheur. Ainsi, le recul scientifique (faire une pause) s'est révélé nécessaire entre l'enquête et le passage à l'analyse des données recueillies. Sur le plan humain, le contact avec le terrain reste une expérience très chargée d'émotions en tous genres, car elle implique et engage l'enquêteur directement au cœur de la réalité sociale.

III.6. Le National : dépasser les difficultés de la première heure ?

Passer du local au national peut être assez abordable concernant certains points, mais plus compliqué à propos d'autres. En effet, la première enquête ne ressemble jamais à la seconde. Bien entendu, on arrive à un stade où l'accumulation d'un certain répertoire d'outils méthodologiques et de codes de comportement facilite un peu au chercheur le contact avec le terrain. Surtout si on travaille toujours sur la même thématique. Cependant, travailler sur le national inclut déjà des différences de taille. Sur le plan géographique, le national nécessite beaucoup de déplacements, beaucoup de moyens (financiers et matériels) et plus de temps.² Le contact avec les bureaux nationaux des syndicats nécessite la mobilisation de toutes sortes de ressources.

IV. À propos des données recueillies

Il faudrait peut-être d'abord aborder le fait que ce travail de recherche n'est nullement le reflet de l'enquête de terrain qui a été réalisée dans son intégralité puisque beaucoup de données ont été réunies, mais il aurait été difficile de toutes les aborder. Notamment que nous sommes tenus par un cadre théorique et une problématique initiale. Ainsi, et pour ne citer qu'un exemple, la plupart des entretiens réalisés avec les syndicalistes de l'UGTA n'ont été que peu exploités. Mais ils ont été, d'une grande aide pour situer dans l'analyse globale le syndicalisme autonome par rapport au syndicalisme dominant (UGTA). Aussi et dans un autre registre, les discussions avec les experts, les observateurs, et les spécialistes sur la question syndicale (comme les journalistes) ont été d'une grande aide pour formuler les grands axes de ce travail. Outre ce fait, l'observation au quotidien de l'administration

¹ Toutes proportions gardées, car il est nécessaire de comparer et vérifier les chiffres avancés par les médias.

² À noter, qu'en Algérie la plupart des doctorants travaillent tout en préparant leurs thèses (c'est notre cas) et que les financements alloués à la recherche doctorale sont dérisoires. C'est la principale raison qui empêche les jeunes chercheurs de faire du terrain dans des conditions optimales.

publique, dans ces différents aspects, a nourri notre réflexion progressivement.

IV.1. Comment interpréter les données recueillies

L'utilisation du questionnaire pose certaines contraintes quant à l'interprétation des données recueillies, ceci même lorsque le questionnaire est simplifié, de sorte que l'enquêté ait à choisir entre deux réponses ou plus. Dans un nombre important de réponses, nous avons eu affaire à des réponses écrites. Il s'agit des questions qui nécessitent souvent des réponses précises, lesquelles ne sont pas toujours claires.

À titre d'exemple à la question *si vous êtes syndiqué, précisez dans quel syndicat ?* Quand il s'agit de l'UGTA, le syndicat « historique », nous avons eu affaire à deux types de réponses :

1- La plus courante est sans équivoque : l'UGTA car inscrite dans la mémoire collective étant donné son rôle historique durant la guerre de la libération nationale et sa présence dans le monde du travail durant plus de soixante ans, fait qu'il est assez facile à ses adhérents de retenir son nom.

2- Dans sept questionnaires, la réponse fut le FLN, mais il est assez facile de comprendre qu'il s'agit ici de l'UGTA, si l'on revient à l'histoire contemporaine de l'Algérie. Car le FLN dans sa volonté de réunir tous les Algériens autour de la question nationale va faire en sorte de créer l'UGTA en mobilisant les travailleurs qui étaient affiliés à la CGT française (Confédération générale des travailleurs). Après l'indépendance, malgré une certaine résistance au sein de l'UGTA, le FLN, parti au pouvoir, fera en sorte de limiter le rôle de l'UGTA à une organisation de masse au service du pouvoir¹.

En réponse à la même question, un répondant a écrit « *taa daoula* », c'est-à-dire celui de l'État en référence à l'UGTA. Dans la mémoire collective, les liens historiques qui ont uni le FLN et l'UGTA sont loin d'être dissipés en dépit de l'ouverture démocratique. L'UGTA est associée au FLN ou à un syndicat officiel, héritage de l'idéologie socialiste et à un système à parti unique.

Cependant, pour les autres syndicats, beaucoup d'enquêtés sont incapables de citer correctement le syndicat auquel ils adhèrent. Nous avons à faire des réponses comme :

1-syndicat autonome.

¹ Des questions sur lesquelles nous reviendrons dans le deuxième chapitre.

2-syndicat opposant à l'UGTA : globalement, dans le cas de l'UGTA ou des syndicats autonomes, le fonctionnaire public, quand il n'arrive pas à nommer le syndicat auquel il adhère, il le définit par rapport au politique ce qui est déjà très intéressant à souligner.

Le fait est que ce genre de réponses paraît logique si on compte le nombre de syndicats qui existent en Algérie qui est de 53 au moment de l'enquête et dont l'existence varie d'un syndicat à l'autre. Le point commun entre tous ces syndicats est l'appellation autonome (à l'exception de l'UGTA), bien que certains d'entre eux ne portent pas le mot « autonome ». Dans leurs appellations, les médias les qualifient de syndicats autonomes pour les distinguer de l'UGTA. Aussi pour d'autres raisons que nous verrons dans le troisième chapitre : les adhérents sont parfois incapables de retenir l'appellation des syndicats auxquels ils adhèrent.

Tableau 15: Adhésions aux syndicats autonomes

Syndicats autonomes	Numéro questionnaire
SAP	Q32-Q33-Q36-Q45
CNAPESTE	Q250-Q48-Q249-Q247
UNPEF	Q54-Q55-Q56-Q86-Q15-Q69-Q71-Q70-Q72-Q83-Q126-Q321-Q199
CNES	Q76-Q78-Q77-Q80
SNTE	Q257
SNAPAP	Q350
SNCCOPEN	Q255
TOTAL	28
Nombre d'adhérents aux syndicats autonomes dans l'échantillon	59

Les syndicats autonomes dont les adhérents arrivent facilement à retenir la dénomination ont tous un point en commun : ils ont été créés juste après la promulgation de la loi 90-14, c'est-à-dire qu'ils existent sur la scène syndicale depuis plus de 25 ans. Il s'agit des syndicats suivants : le CNES (1992) - l'UNPEF (1991) – SNAPAP (1990), pour les autres syndicats tels que le CNAPESTE (2003), ce dernier jouit d'une forte médiatisation du fait de la grève illimitée lancée durant l'année scolaire 2003-2004, et qui a duré plus de neuf semaines. Il y a également et celle de 2017-2018. Durant les années 2000, une tendance effrénée au corporatisme s'est déclenchée au sein de la Fonction publique. Ainsi, de nouveaux syndicats apparaissent tels que le SAP (2004), le SNCCOPEN (2007), les catégories socioprofessionnelles les plus marginalisées ou se sentant exclues par les syndicats existants ont eu tendance à créer leurs propres corporations. Plus on parle d'un sentiment de la marginalité, plus il est facile de retenir la dénomination d'un syndicat auquel on s'identifie.

Ce constat nous conduit encore une fois à privilégier un questionnaire par entretien d'administration indirecte pour la seconde enquête. Il faut donc redoubler de prudence quant à l'interprétation des données recueillies en poussant l'enquêté à être plus précis sur les réponses.

IV.2. La question des non-réponses

Un nombre relativement important de questionnaires qui est approximatif à 1000, a été distribué dans les établissements signalés plus haut, mais aussi dans d'autres établissements qui n'ont pas été cités parce que nous n'avons obtenu aucune réponse. Il n'était pas nécessaire de les inclure dans la description du corpus. On peut citer à titre d'exemple deux cas : une polyclinique et une daïra (sous-préfecture) où les deux responsables des deux établissements, avaient d'abord accepté notre démarche puis se sont rétractés, ayant pris connaissance de la diffusion du questionnaire, ils avaient demandé aux fonctionnaires de ne pas y répondre¹. Ce qui a créé une certaine panique chez les intéressés qui ont répondu à l'injonction même en dehors des établissements. Ce fut le cas aussi dans une école d'enseignement moyen où c'est le personnel administratif qui a refusé de le faire.

Dans les autres établissements où on a obtenu un nombre conséquent de réponses, certains questionnaires dont le nombre exact est de 43 ont été annulés et n'ont pas été intégrés dans le traitement des données car la plupart des réponses s'arrêtaient à la question suivante : (partie : *identification*)

Êtes-vous membre au sein d'un parti politique ?

1-OUI

2-NON

Il a été assez facile de faire un profil général des personnes qui ne sont pas allés au-delà de la question n°10. Nous avons demandé à ces personnes les raisons qui les poussaient à cela :

- il s'agit de personnes dont l'âge est assez proche de la retraite, ou le contraire des personnes en début de carrière surtout les stagiaires ;

- il s'agit de personnes qui, en prenant connaissance de la thématique globale de l'enquête, ont affirmé n'éprouver aucun intérêt pour les questions relatives au

¹Ce qui est en soi, une vraie contrainte pour les chercheurs dans la mesure ou rien concrètement ne se pose en tant que problème quant à la démarche. D'autant plus que les données collectées s'inscrivent dans une démarche purement académique.

syndicalisme, car ils ne font aucune confiance aux syndicats ;

- certains ont évoqué tout simplement qu'ils n'avaient pas de temps pour le faire ou d'aller au-delà de la question n°10 ;

- il s'agit de personnes appartenant à des catégories socioprofessionnelles peu valorisées en matière de statut et de rémunération. Ces derniers éprouvent une situation de marginalité quant à la catégorie socioprofessionnelle à laquelle ils appartiennent, mais aussi par rapport à leur niveau d'études. Ils n'ont pas répondu ou ne sont pas allés au-delà de la question n° 10. Il s'agit pour la plupart des fonctionnaires qui n'ont pas pu terminer leur cursus scolaire ¹tel que nous avons pu l'observer. Ils occupent aussi des tâches « précaires », comme les femmes de ménage et les agents de sécurité.²

Les personnes en début de carrière sont peu disposées à répondre au questionnaire car ils craignent des « représailles » de l'administration. Une connaissance assez rudimentaire de leurs droits fait qu'ils étaient dans une situation d'hésitation. Le coût de la démarche apparaît pour eux assez risqué, un constat qui nous a été affirmé par trois stagiaires. L'un d'eux déclare : « je ne sais pas si je suis autorisé à le faire ».

Certaines personnes en fin de carrière sont désintéressées des questions relatives au monde du travail ; le sentiment de l'approche de la retraite fait qu'ils considèrent qu'ils n'ont rien à dire sur cette question.

- Les questions relatives au champ politique, comme nous l'avons vu plus haut (l'adhésion partisane) mais aussi le rôle de l'État et de la tutelle dans les conflits du travail la question de la répression.

Tableau 16: Exemples des non-réponses en rapport à la typologie des questions

Appartenance partisane	Parcours militant syndical	Contact avec la tutelle	Victime et type de répression	Prédisposition ou non à la mobilisation en cas de répression	Rôle position et réaction de la tutelle et locale³	Position de la tutelle nationale
-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---	--	---

¹ Les profils sont très variés, certains ne sont pas allés au-delà de l'enseignement moyen d'autres ont quitté l'école durant le secondaire.

² Sur la question du rapport entre les catégories socioprofessionnelles et le niveau d'études avec les non-réponses, voir Guy Michelat et Michel Simon, « Ce que peuvent signifier les sans-réponses à des questions d'opinion : défaut ou source d'information ? », p. 187-226, in Association pour la statistique et ses utilisations, *La qualité de l'information dans les enquêtes*, Paris, Dunod, 1992, p. 193-194.

³ Il faut noter aussi, qu'un nombre important de non-réponses a été enregistré pour la question suivante : 48-pensez-vous que la tutelle locale joue un rôle déterminant face à vos exigences...

Sinon ceci est dû à :

1. Sa dépendance au ministère de tutelle
2. Son dysfonctionnement par rapport aux moyens qu'ils lui sont attribués

Et qui est de 75 (21.4%).

5(1.4%)	1(0.3%)	2(0.6)	4(1.2%)	11(3.1%)	13(5.4%)	1(.3%)
---------	---------	--------	---------	----------	----------	--------

Globalement, les questions sujettes à des non-réponses semblent toucher à des aspects politiques. Comme le montre le tableau ci-dessus, certains fonctionnaires évitent les questions qui ont un rapport avec le politique en général ou qui sont liées à une souffrance personnelle telle que la répression.

V. « Les choses qu'on observe et qu'on entend, mais qu'il est difficile de traiter »

Comme toute recherche universitaire et académique, il est tout à fait naturel que la vérification des témoignages et des trajectoires des acteurs puisse parfois être confrontée à la difficulté de vérifier ces récits. Non pas qu'il s'agisse d'en douter, mais plus de les réintégrer dans un récit global où l'objectivité scientifique est nécessaire pour tenter d'approcher la réalité sociale. Dans plusieurs aspects de ce travail de recherche, nous avons été confrontés à des données bien qu'il ait été intéressant de les introduire, il aurait été difficile de les traiter. Il est aussi question au rapport à la responsabilité qui nous engage aux interrogés en tant qu'acteurs sociaux, nous avons été dans l'incapacité de le faire car il n'y avait pas un meilleur moyen pour les aborder de façon à les rendre lisibles scientifiquement. Nous avons choisi de ne pas le faire.

Pour conclure, trouver sa place en tant que chercheuse dans l'observation et l'analyse des mouvements sociaux en Algérie a été très complexe, comme nous l'avons démontré dans ce chapitre il s'agit de trouver « la juste distance ». Comme le note un groupe de chercheurs sur les mouvements sociaux « Quand on travaille sur des mouvements sociaux ou politiques, « trouver sa place » (et savoir l'analyser), celle de la « juste distance » dans la relation ethnographique, constitue un enjeu d'autant plus crucial que l'injonction à l'engagement est explicite et permanente, et sans doute encore plus appuyée que dans d'autres aspects de la vie sociale »¹.

Voilà, pourquoi il nous a semblé important de consacrer un chapitre sur le cheminement socio-historique et politico-économique pour intégrer la démarche de l'observation des

¹ Combes, Hélène, et al. « Observer les mobilisations. Retour sur les ficelles du métier de sociologue des mouvements sociaux », *Politix*, vol. 93, n° 1, 2011, p. 19.

mobilisations dans un récit global qui sert à interroger les données recueillies. C'est ce qui envisagée dans le prochain chapitre.

Chapitre II

Configuration syndicale dans le secteur de la Fonction publique avant et après 1989 : Entre aspiration à l'autonomie et volonté de rupture

Ce chapitre a pour but de rendre compte des conditions politico-historiques et socio-économiques qui ont conduit à l'émergence du syndicalisme autonome. Pour cela un retour sur l'histoire du syndicalisme en Algérie s'est révélé nécessaire. Toutefois, avec un éclairage ciblé sur le rôle des cols blancs. Mais aussi, des premières expériences syndicales, pour donner suite à l'application de la loi n° 90-14 du 02 juin 1990, qui comme il sera démontré, aboutiront à l'institution de formes de tentatives d'autonomisation du champ syndical.

Il sera question dans ce chapitre de faire une classification des expériences syndicales dans le secteur de la Fonction publique en rapport avec le champ politique ; puisque ces syndicats sont nés de la première tentative d'ouverture démocratique. Dans une démarche de schématisation de ces expériences nous pouvons *a priori* en dégager ce qui suit :

-Une reproduction du modèle UGTA-FLN à travers le SIT-FIS, dont l'objectif fut la rupture avec la nature même du régime politique.

-Une tentative d'autonomisation au sein de l'UGTA, incarnée par Abdelhak Benhamouda

-Une première expérience syndicale marquée par la reproduction des courants politico identitaires et religieux à travers l'implication des partis politiques dans la création des syndicats autonomes.

-La dépolitisation affichée des syndicats autonomes à partir des années 2000.

Il s'agit de revenir sur l'évolution globale du syndicalisme en Algérie pré et postindépendance et sur quelques exemples de l'implication de catégories socioprofessionnelles liées à la Fonction publique dans son évolution globale et sur leur rapport au politique (notamment, les médecins et les enseignants). Il sera question également de démontrer l'impact de la loi n° 90-14 du 02 juin 1990 sur le monde du travail et le champ syndical, qui s'opère en pleine mutation « démocratique ».

I. Retour sur la naissance du syndicalisme en Algérie coloniale et de la place des « cols blancs » dans son évolution globale

I.1. Un syndicalisme à caractère européen

Le syndicalisme algérien évolue de manière générale en milieu colonial. L'apparition des syndicats en Algérie est relative à la formation des premiers noyaux d'ouvriers français et européens vers la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle. L'évolution de

l'industrie¹ autour d'Alger contribue largement au développement du salariat. Des métiers tels que mineurs, employés des carrières, charpentiers, menuisiers, etc.² évoluent très rapidement. Une classe ouvrière à caractère européen commence à voir le jour. Plusieurs historiens du mouvement ouvrier et syndical algérien s'accordent sur le fait qu'on ne peut parler de syndicalisme algérien qu'à partir de la fin de la Première Guerre mondiale.

Les lois foncières³ promulguées aux XIX^{ème} siècle, ont pour objectif la destruction du mode de vie traditionnelle construit autour d'une organisation sociale : la tribu et à travers elle la propriété collective des terres. Ce qui est en résultera sera la paupérisation de masse. En 1911, le nombre de personnes sans travail est estimé à 1.4 million⁴ qui, bien avant cette date, ont tendance à aller vers les villes à la recherche du travail.

L'application de la loi « Waldeck-Rousseau »⁵ du 21 mars 1884 sur les syndicats, permet la création des premières organisations syndicales en Algérie. François Weiss considère que le premier syndicat né en Algérie est « le syndicat des ouvriers de l'imprimerie », à Constantine en 1880⁶. Cependant, Nora Benallègue-Chaouia, estime que la première organisation syndicale en Algérie est née en 1887 à Alger, et concernait des ouvriers des métaux et des ouvriers lithographes⁷.

Les premières organisations syndicales nées en Algérie sont d'origine européenne. De manière globale, entre 1878 à 1888, plusieurs chambres syndicales⁸ ont vu le jour. Elles se structurent essentiellement autour des ouvriers,⁹ dans les principales villes algériennes : Alger, Oran, Constantine, Bône (Annaba). Cela dit, et comme le note Michelle Aumont,

¹ On parle ici d'une industrie d'extraction, c'est le cadre colonial qui l'impose.

² Voir à ce sujet, Michelle Aumont, « Le phénomène syndical à travers le monde 5^{ème} partie, le syndicalisme dans deux pays d'Afrique », *Note de synthèse sociopolitique*, 4^{ème} trimestre 1984, n° 4, p. 9.

³ Appliquées globalement entre 1830 et 1914, dont les plus importantes sont le Sénatus-consulte de 1863 (ordonnance impériale) qui consistait à l'enregistrement des terres (cadastre) et la création des communes mixtes, mais aussi la loi Warnier de 1873 qui instaure le principe de l'application de loi française sur la propriété foncière en Algérie selon le principe que : « nul n'est tenu de rester dans l'indivision ». Voir à ce sujet, Omar Bessaoud, « les lois foncières ». « La loi Warnier 1873 », in Hassan Remaoun (dir.), *Dictionnaire du passé de l'Algérie de la préhistoire à 1962*, Alger, Éditions DGRST/CRASC, 2015, p. 306-317.

⁴ À noter que pour cette année-là le nombre total des habitants en Algérie est estimé à 5 492 569 (armée non comprise) il s'agit de la population municipale ; voir à ce sujet Maurice Zimmerman, « le recensement de 1911 en Algérie », *Annales de géographie*, n° 116, année 1912, p. 1984-1985.

⁵ Ministre de Jules Ferry.

⁶ Voir à ce sujet François Weiss, *Doctrine et action syndicale en Algérie*, Paris, Éditions Cujas, 1970, p. 17.

⁷ Voir à ce sujet, Nora Bennallègue Chaouia, *Algérie mouvement ouvrier et question nationale 1919-1954*, OPU, Alger, 2004.

⁸ La chambre syndicale d'Alger a été créée le 5 janvier 1884, avec 84 adhérents et celle d'Oran le 30 mars 1886, 31 adhérents.

⁹ Ouvriers sur métaux, lithographes, menuisiers, pâtisseries, tapissiers, etc.

peu d'Algériens y sont actifs¹. Un syndicalisme à caractère français ou européen évolue très lentement². La réticence des autorités françaises à l'existence des organisations syndicales et le Code de l'indigénat (1881) (les lois d'exception), restreignent de manière excessive le droit des Algériens à se syndiquer.

La Première Guerre mondiale marquera un tournant dans l'histoire du syndicalisme algérien. L'émigration massive des ouvriers algériens en France a pour objectif de remplacer le manque de travailleurs dans les usines (du fait de la guerre). Ils sont plus de 78.000. Les Algériens sont aussi fortement présents dans l'armée française avec 172 019 soldats. C'est le contact avec les ouvriers français et européens qui contribuera à l'émergence d'une conscience ouvrière. En dehors du contexte de la guerre, le nombre global de travailleurs algériens émigrés en France passe de 5000 à 92000, entre 1912 et 1923³. Beaucoup d'entre eux côtoient étroitement les organisations syndicales françaises dont la CGT, et plus tard la CGTU.⁴

Avec la fin de la Première Guerre mondiale, la loi française du 12 mars 1920 reconnaît les syndicats professionnels, alors que la circulaire *Spuller* interdisait toute activité syndicale pour les fonctionnaires. Les travailleurs algériens s'organisent dans le cadre d'amicales pour faire face à l'opposition des autorités au syndicalisme. Fanny Colonna estime que la première organisation professionnelle en Algérie fut « l'Association des instituteurs d'origine indigène », qui publie entre 1922 et 1939 un bulletin nommé *La Voix des Humbles*.⁵ Elle observe que cette organisation sera « un modèle pour la création de nouvelles associations à caractère professionnel entre les deux guerres (auxiliaires médicaux, cheminots...),⁶ *La Voix des Humbles* se fera l'écho fidèle et le soutien de la vie de ces associations ».⁷

¹ Michelle Aumont, *op.cit.*, p.10-11

² Michelle Aumont note que « 17 ans après les débuts du syndicalisme, il n'y avait en Algérie que 33 syndicats regroupant 6090 adhérents ».

³ Voir à ce sujet, Abdelkader Djeghloul, *Huit études sur l'Algérie, in Les cahiers du CDSH*, n°7, p. 184.

⁴ La scission qui s'opère au sein de la CGT en 1921, donnera naissance à la CGTU. La Confédération générale du travail unitaire, proche du Parti communiste français (SFIC). Ces derniers reprochent à la CGT d'avoir pris des positions nationalistes durant la Première Guerre mondiale. Or, la guerre est « bourgeoise » et « impérialiste », en contradiction totale avec les idéaux et les intérêts des ouvriers. Ce qui donne naissance à deux courants syndicaux qui se côtoient en France mais aussi en Algérie. Il s'agit d'un courant réformiste socialiste avec la CGT et d'un courant révolutionnaire communiste avec la CGTU

⁵ Fanny Colonna, *Instituteurs Algériens, 1883-1939*, Paris, Alger, OPU, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1975, p. 189.

⁶ Michelle Aumont va dans le même sens en y ajoutant les magistrats et les postiers par exemple.

⁷ Fanny Colonna, *op.cit.*, p.189.

I.2. Émergence de la conscience ouvrière dans l'entre-deux-guerres et son impact sur le Mouvement national

Le nombre d'Algériens au sein des syndicats augmente de manière considérable durant l'entre-deux-guerres. Ils représentent plus de 40 % des syndiqués.¹

En 1924, le nombre de syndicats français en Algérie atteint 341.² L'émir Khaled lance un appel, la même année, à tous les Algériens leur demandant de rejoindre les syndicats afin de mieux défendre leurs droits. Les Algériens sont plus présents au sein de la CGTU qui conteste clairement l'ordre colonial. Un congrès des ouvriers arabes est organisé en 1930. Nora Benallègue-Chaouia note à ce propos que ce fut « un véritable défi à l'administration coloniale... L'un des organisateurs de ce congrès y appela à la lutte contre le système colonialiste³ ». Durant ce congrès, une motion est votée pour la création d'une CGT algérienne « CGTA ».

À l'occasion du centenaire de la colonisation, des tracts du PC et de la CGTU sont diffusés le 1^{er} mai 1930 où on peut lire les passages suivants :

« Travailleurs indigènes et européens, élevez une protestation vigoureuse à l'occasion du 1^{er} mai... Manifestez votre volonté pour la convocation d'une Assemblée nationale populaire, premier pas vers un gouvernement ouvrier et paysan. Travailleurs... dressez-vous contre la tromperie du Centenaire de l'Algérie... Debout pour l'indépendance des peuples coloniaux⁴ ».

D'ailleurs, Gilbert Meynier nous rappelle que sur les 26 membres du comité central du mouvement de l'ENA,⁵ 08 militaient dans les rangs de la CGTU. Durant l'entre-deux-guerres, les luttes ouvrières commencent à se confondre avec les luttes nationales. La réunification de la CGT et de la CGTU en 1936 sous le nom de la CGT⁶, ne va pas empêcher la continuité des luttes ouvrières du côté algérien. En juin de la même année, des grèves se déclenchent dans les villes (ouvriers du bâtiment et dockers, mais surtout les ouvriers agricoles). L'ampleur de ces grèves et leur portée créent de l'inquiétude chez les colons. La tenue du Congrès musulman le même mois avec la montée du Front populaire en France la même année, ne font que conforter l'idée que la question nationale allait

¹ Qui sont estimés entre 250 000 et 300 000 selon Michelle Aumont.

² Dont 203 à Alger, 82 à Oran et 59 à Constantine.

³ Nora Benallègue-Chaouia, « Lutttes ouvrières et syndicales », *Algérie Actualité* n°1408, du 8 au 14 octobre 1992, p. 16.

⁴ Archives Nationales d'Outre-Mers, France, série F7.

⁵ L'Etoile Nord-Africaine est une association créée en 1926 par Messali Hadj et Hadj Ali Abdelkader sous l'impulsion de l'Internationale communiste ; elle deviendra par la suite un parti politique, elle marquera la naissance du Mouvement National Algérien.

⁶ Cette réunification va se concentrer sur les revendications économiques et sociales.

évoluer d'une manière assez conséquente. L'instauration du régime de Vichy, après la défaite française devant les Allemands, aura pour conséquence l'interdiction en Algérie de la CGT, du PCA (Parti Communiste Algérien) et du PPA (Parti du Peuple Algérien). Après l'arrivée des alliés et la chute du régime de Vichy, les effectifs de la CGT vont s'accroître de manière considérable¹. Cela dit, les premières prémices de la séparation entre la CGT et le mouvement syndical algérien commencent à apparaître, avec la constitution en 1947 des unions algériennes des syndicats CGT. Durant le congrès de la CGT en 1948, un Algérien se prononce dans les termes suivants : « Les travailleurs algériens sont de plus en plus conscients que leur lutte pour les revendications est inséparable de la lutte pour la liberté. Les travailleurs prennent chaque jour une part plus grande dans le mouvement de libération nationale contre l'exploitation capitaliste et le régime colonialiste qui en est la forme la plus odieuse »². En 1950, la CGT algérienne est représentée de manière autonome de la CGT au sein de la FSM (Fédération Syndicale mondiale). En juin 1954, sera constituée l'Union générale des syndicats algériens (UGSA).³

I.3. La création de l'UGTA et son rôle dans la Guerre de libération nationale

L'évolution de la question nationale prend de l'ampleur entre les deux guerres avec l'émergence du mouvement national à travers des partis qui se sont constitués. Par la suite Ferhat Abas va mettre en avant « Le Manifeste du Peuple Algérien ». Ce qui aura pour conséquence la montée des revendications nationalistes de manière considérable. Les événements du 08 mai 1945 avaient eu comme réponse les massacres de Sétif, Guelma et Kherrata à la suite des manifestations pour l'indépendance. Le déclenchement à partir du 1^{er} novembre 1954 de la Guerre de libération nationale autour de la question de l'indépendance menée par le Front de libération nationale (FLN) avait imposé un impératif de taille ; car dans l'immédiat il fallait réunir tous les Algériens autour d'un seul mot d'ordre l'indépendance. Cela ne fut pas sans effet sur les travailleurs, notamment ceux jouissant d'une expérience syndicale. Le FLN avait besoin d'eux pour structurer en partie la révolution. D'autant plus que les Algériens avaient acquis au sein des syndicats CGT un capital militant non négligeable. C'est à partir de ce moment-là que la perspective de la

¹ En 1943, la CGT compte 73000 adhérents à Constantine, 20 000 dans l'Oranie et 40 000 dans l'Algérois.

² Abderrahim Taleb-Bendiab, *Chronologie des faits et des mouvements sociaux et politiques en Algérie de 1830 à 1954*, Alger, 1983 p. 51.

³ À l'occasion de la cinquième conférence des syndicats algériens de la CGT, à la bourse du travail le 24 et 25 juin 1954 d'ailleurs Gaidi Lakhder en fut secrétaire général.

création de l'Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA) est née. Elle fut envisagée comme une centrale syndicale regroupant tous les travailleurs, tous secteurs confondus. Il s'agissait surtout de l'union de tous les travailleurs autour d'un syndicat.

L'UGTA a été créée donc le 24 février 1956, par une décision du FLN¹. Son premier secrétaire général est Aïssat Idir². La création de l'UGSA (CGT) quelques mois seulement avant le début de la Guerre de libération nationale va en réalité s'avérer très efficace dans le cheminement du processus révolutionnaire enclenché par le FLN. En effet la plupart de ceux qui ont rejoint l'UGTA dès sa constitution, ne sont autres que les militants de l'UGSA. Au même moment les messalistes du MNA peu favorable à la révolution vont eux aussi créer leur propre syndicat à savoir l'Union syndicale des travailleurs algériens USTA, le 16 février 1956.³.

La question nationale avait pris un tournant majeur. Cependant, une rupture syndicale va s'opérer avec la création de l'UGTA. La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) reçoit l'adhésion de l'UGTA Le 7 juillet 1956⁴. L'UGSA demande à l'UGTA la fusion des deux⁵. L'UGTA refuse et adresse une lettre aux membres de l'UGSA pour leur demander de rejoindre les rangs de l'UGTA⁶. Lors de la réunion du 30 juin au 1^{er} juillet 1956, il a été décidé que l'UGSA soit désormais affiliée à l'UGTA, cet événement marquera la fin de la CGT en Algérie.

I.4. Le rôle des enseignants dans la structuration de l'UGTA

Puisque ce travail de recherche s'attarde en grande partie sur les luttes syndicales dans l'Éducation nationale ; il semble nécessaire de noter le rôle important qu'on put jouer les instituteurs et les enseignants de manière générale durant la Guerre de libération nationale et notamment dans la création de l'UGTA et qui d'ailleurs n'a pas été moindre. En effet René Gallissot nous rappelle, qu'à l'origine c'est Mouloud Gaïd un instituteur ⁷ qui fut derrière l'initiative de la création de l'UGTA. Il sera désigné membre de la centrale

¹ Sur la création de l'UGTA, voir René Gallissot, *Maghreb, Algérie, classe, et nation*, tome 1 : *du Maghreb précolonial à l'indépendance nationale*, Paris, Éditions Arcantère, 198, p. 292-297.

² Sur Aïssat Idir et les circonstances de la création de l'UGTA, voir Mohamed Farès, *op.cit.*,

³ Voir à ce sujet Benjamin Stora, « l'Union des syndicats des travailleurs algériens USTA ; la brève existence du syndicat messaliste (1956-1959) », *Le Mouvement social*, n° 116, juillet-août 1981, p. 95-122.

⁴ René Galissot, *Maghreb, Algérie, classe et nation*, tome 1 : *du Maghreb précolonial à l'indépendance nationale*, *op.cit.*, p. 310-311.

⁵ Voir à ce sujet, *le travailleur Algérien*, 1^{er} mars 1956, et *L'Ouvrier algérien* n° du 16 avril 1956.

⁶ René Galissot, *Maghreb, Algérie, classe et nation*, tome 1 : *du Maghreb précolonial à l'indépendance nationale*, *op.cit.*, p. 312 ; *le travailleur algérien*, 1^{er} avril 1956.

⁷ Ce dernier est un ancien syndicaliste du SNI (Syndicat national des instituteurs) ; il fut aussi secrétaire d'une section de l'AML (Amis du Manifeste et de la liberté) puis de l'Union démocratique du manifeste algérien (UDMA).

syndicale au sein de l'UGTA naissante, lors de son assemblée constitutive. D'autres instituteurs, *medersiens* et enseignants comme lui feront très rapidement partie des instances de l'UGTA¹ mais aussi du FLN.² Cet engagement ne fut pas sans effet, puisque beaucoup d'enseignants ont rejoint par la suite l'UGTA et ont contribué à bien des égards à sa structuration ; car plusieurs d'entre eux jouissaient d'une expérience non négligeable au sein des syndicats (principalement le Syndicat national des instituteurs SNI), les associations (l'Association des Oulémas) ou encore dans les partis du mouvement national (MTLD³-UDMA). Les trajectoires militantes et l'expérience de beaucoup d'entre eux ont largement contribué quant à l'aspect organisationnel de l'UGTA mais aussi par extension du FLN⁴. Parmi leurs contributions les plus notables ; d'abord l'installation du comité provisoire du SAE (Syndicat Algérien des Enseignants) dont fut d'ailleurs Hassan Bourouiba membre et qui avait fait en sorte avec ses compagnons,⁵ de préparer le congrès constitutif de l'UGTA à travers une large campagne de propagande et de recrutement des militants, ainsi que l'installation de structures à travers toute l'Algérie. D'ailleurs, la mission de ce comité était principalement de rallier les quelque 3000 enseignants algériens à l'UGTA mais aussi l'encadrement des structures nouvellement créées par le FLN, à savoir l'Union Générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA)⁶. Ensuite, viendra la mise en place de *L'ouvrier Algérien*, bulletin de liaison et organe de l'UGTA⁷. Enfin, les enseignants sont présents et membres actifs dans deux actions contestataires organisées par le FLN qui vont marquer à jamais l'histoire de la

¹ Comme Hassaen Bourouiba à la commission exécutive et bien d'autres dont Flissi, Remli, Farès Azli, les frères Gaid, Skander, Ouabdesslam, Kaddache, Amazouz, Abderrahmani, Aït Djaffer Derouiche, Ali Yahia, Allel, Djilani, Dahmani, Bacha..., dans la direction de la centrale, que ce soit en Algérie, en France ou en Tunisie. Ou encore Mohamed Fares Tayeb qui sera l'organisateur des sections du SAE en Algérie. Au printemps 1956, il relancera la publication de *L'Ouvrier Algérien* en France, une mission qui lui a été confiée par la délégation du FLN en Tunisie. Voir à ce sujet, René Gallissot (dir.), *Algérie engagements sociaux et question nationale de la colonisation à l'indépendance 1830-1962, Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, op.cit.*, p. 281.

² *Ibid.*, p. 297- 298.

³ Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques.

⁴ Boualem Bourouiba évoque le rôle qu'a joué Tahar Gaid le frère de mouloud Gaid un ancien medersin à l'origine messaliste qui finit par rejoindre le FLN et s'activera dans la région de Mascara, il contacte certains de ces anciens camarades pour les inciter à rejoindre le FLN. Voir à ce sujet, Boualem Bourouiba, *Les Syndicalistes algériens, Leur combats de l'éveil à la libération 1936-1932, op.cit.*, p. 224-229.

⁵ Kouider Dahmani secrétaire adjoint et les autres membres : Ahmed Kroun, Ali Abderrahmani, Ali Remli, Abdelkader Allel, Mohamed Flissi, Doukhan.

⁶ À titre d'exemple, la réunion du 19 mars 1956 en vue de la préparation de la grève des étudiants se tient à l'UGTA.

⁷ On apprend dans le numéro 2 de ce bulletin datant du 19 avril 1956 qu'une soixantaine d'enseignants avaient assisté à la réunion d'information de l'UGTA.

Guerre de libération nationale : la grève des écoles organisée par le FLN en octobre 1956¹ et la grève des huit jours du FLN entre le 28 janvier et le 24 février 1957. Le rôle des enseignants a été en ce sens considérable notamment dans un contexte où le FLN avait besoin d'asseoir sa légitimité et rallier tous les Algériens autour de la question nationale et la lutte pour l'indépendance. Pourtant il est important de dire qu'aucun syndicaliste de l'UGTA n'a été membre du Comité de la direction de la révolution.²

II. L'UGTA en Algérie postindépendance

II.1. Un syndicalisme gestionnaire ou « syndicat-maison »

En Algérie postindépendance, l'urgence est la construction de l'État-national autour du socialisme. La place et le rôle de l'UGTA au sein de ce projet national ne tardent pas à se préciser par le parti au pouvoir, le Front de Libération Nationale. Le 20 décembre 1962, un accord est conclu entre l'UGTA et le FLN qui stipule que « les travailleurs élisent démocratiquement leurs responsables en dehors de toute personne étrangère au syndicat ». Le FLN, se résout à ne prendre « aucune mesure portant atteinte à la liberté d'action et d'expression des militants syndicalistes dans le cadre des activités syndicales de leur organisation³ ». Pourtant, le premier congrès de l'UGTA en janvier 1963 se déroule sous haute surveillance⁴. Une nouvelle équipe est installée, elle était, selon Paul Balta et Claudine Ruleau, « plus encline à admettre la primauté du parti sur le syndicat⁵ ». La « caporalisation » de l'UGTA n'empêchera pas que plusieurs grèves éclatent⁶. Selon Jean Leca et Jean-Claude Vatin, « l'équipe imposée par le pouvoir n'avait pas su s'imposer à l'ensemble des syndiqués⁷ ».

Abdelmadjid Azzi évoque ce lien structurel et organique qui va désormais déterminer

¹ Parmi les participants Zitoui et Messaouidi membres actifs dans la rédaction de *l'Ouvrier Algérien*.

² Voir à ce sujet Jeanne Favret, *art.cité.*, p. 46.

³ Paul Balta et Claudine Ruleau, *L'Algérie des Algériens vingt-ans après*, Saint-Amand, Les éditions ouvrières, 1981., p. 68.

⁴ Amar Mohand-Amer, « L'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) dans le processus de transition (1962-1963) », in Amar Mohand-Amer et Belkacem Benzenine (dir.), *Les indépendances au Maghreb, Oran/Tunis, CRASC/IRMC, 2012* (l'ouvrage a été publié en France aux Éditions Karthala sous le titre *Le Maghreb et l'indépendance de l'Algérie*), p. 35-46.

⁵ Paul Balta et Claudine Ruleau, *Idem*.

⁶ Voir à ce sujet Badaoui Mohamed Sofiane et Mazighi Kamel Ali, « Le mouvement syndical algérien ; origines réalités et volonté d'autonomie », *Sciences Lib* ; Vol. 5, n°130204, Éditions Mersenne, 6 février 2013.

⁷ Jean Leca et Jean Claude Vatin, *L'Algérie politique : institutions et régime*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1975, p. 159.

la relation du parti au pouvoir à l'UGTA à partir congrès du FLN qui se tient le 16 avril 1964. Il retient le passage suivant dans le texte final de la Charte d'Alger :

« Il ne saurait être possible pour un parti d'avant-garde, d'acquérir les capacités de mobiliser, guider et orienter les masses en se comprimant dans le cloisonnement, en rejetant toutes les autres couches sociales qui, sans jouer un rôle moteur dans la direction de la Révolution ne sont pas moins un facteur non négligeable dans la recherche de l'adhésion du peuple à sa politique. Par conséquent, il doit veiller au renforcement et au développement des organisations indispensables au succès de son action par la concentration des énergies, vise à l'efficacité et à l'épanouissement du centralisme démocratique. Dans la société à démocratie formelle, les syndicats sont l'expression des groupes d'intérêts multiples et contradictoires. Dans la société à vocation socialiste, la diversité des organismes répond simplement aux particularités propres à chaque catégorie de la population et à la nécessité de multiplier les possibilités d'action du parti dans son travail de mobilisation de masse ».¹

Aussi, cette charte définit le rôle de l'UGTA en mettant en garde contre « la contestation, qui peut prendre une signification contre-révolutionnaire dangereuse » et en précisant sa mission à savoir, « sous l'impulsion du parti de faire rayonner et triompher sa politique² ».

L'UGTA est réduite à une organisation de masse au service du parti unique avec laquelle le FLN entretient un rapport hiérarchique. Déjà, dès l'arrivée d'Houari Boumediène au pouvoir en 1965, les relations avec l'UGTA prennent un aspect conflictuel car beaucoup de syndicalistes sont critiques vis-à-vis du « redressement révolutionnaire » et ils l'expriment ouvertement dans *Révolution et Travail*. L'organe de l'UGTA qui se verra interdit pour avoir critiqué les « pratiques bureaucratiques³ ».

Jeanne Favret considère que l'UGTA dès sa création n'échappera pas à un héritage et un ancrage intimement lié à la structuration de la CGT, à savoir une organisation très centralisée évitant les rapports entre la base et le sommet.⁴ Le contexte de la lutte pour l'indépendance dans la clandestinité a fait que les choix du FLN ont obéi à un système de cooptation et non à l'élection. Tous ces éléments permettent d'affirmer qu'en Algérie postindépendance l'UGTA ne réussira pas à se réappropriier son rôle de syndicat. La mobilisation pour l'indépendance va évoluer et se transformer vers une mobilisation au

¹ Azzi Abdelmadjid, *op. cit.*, p. 107-109.

² Charte d'Alger, IIIème partie, chap. I ; « le parti et les organisations de masse, cité dans Paul Balta et Claudine Ruleau, *op.cit.*, p. 18-23.

³ *Ibid.*, p. 70-71

⁴ Dont elle qualifie de direction constituée d'une « aristocratie ouvrière » qui ne participera pas à la direction de la révolution.

profit du parti au pouvoir, notamment dans « l'encadrement formel », ¹ des travailleurs qui n'inclut en aucun cas de participer dans le processus de prise des décisions politiques.

II.2. L'UGTA et la Fonction publique en Algérie postindépendance

En Algérie postindépendance, la centrale syndicale s'organise en fédérations, chacune des catégories professionnelles étant organisée dans une branche distincte. Ainsi pour la Fonction publique on compte principalement deux grandes fédérations :

1-La Fédération des Travailleurs de l'Éducation et la Culture (FTEC), issue des cadres du SAE ; la FTEC sera créée par Mohamed Farés², qui fut son secrétaire général de 1962 à 1968. C'est aussi sous son impulsion que fut créé l'Institut d'étude et de formation syndicale.

2-La Fédération des Travailleurs de la Santé qui fut créée à l'issue d'un congrès constitutif tenu à Alger les 12 et 13 octobre 1962, en réunissant 100 délégués représentants de 50 hôpitaux au niveau national. Cette fédération se crée autour d'hospitaliers ayant contribué de manière conséquente à la Guerre de libération nationale dont Attalah Benaïssa, Amar Lamini, Ali Boudjellal et d'autres, tous ayant été des cadres syndicalistes et qui avaient rejoint l'UGTA dès sa constitution³.

Les missions assignées à ces deux structures syndicales au sein de l'UGTA sont bien déterminées. Dès le départ, il s'agit de se pencher sur les problèmes immédiats de l'Algérie indépendante dans le secteur de la santé et de l'éducation. S'agissant du secteur de l'Éducation nationale, la priorité est d'assurer la rentrée scolaire de 1962-1963, ainsi des missions précises sont assignées au SAE :

-Préparer les programmes scolaires du primaire et du secondaire avec la collaboration du ministère de l'Éducation nationale.

- Effectuer une étude globale sur les effectifs des enseignants et des établissements disponibles pour trouver des solutions au déficit dû au départ massif, d'enseignants européens à la proclamation de l'indépendance du pays.

¹ Voir à ce sujet Jeanne Favret, *art.cité.*, p. 62.

² Ancien instituteur, membre du SNI, commissaire général des scouts musulmans algériens en 1943, animateur de plusieurs centres de formation après l'indépendance et président d'organismes mutualistes à sa retraite en 1967. Il se consacre à l'histoire de l'UGTA (il fut aussi collaborateur de la Fédération de France du FLN), voir à ce sujet René Galissot (dir.), *Algérie engagements sociaux et question nationale, op.cit.*, p. 280-281 et Achour Cheurfi, *Dictionnaire biographique mémoire algérienne*, Alger, éd. Dahlab, 1996, p. 359-360.

³ Voir à ce sujet Boualem Bourouiba, *L'UGTA dans les premières années de l'indépendance (1962-1965)*, Alger, Alger Livres Éditions, 2012.

-Le SAE intégrera une commission réunissant syndicalistes, inspecteurs du primaire et inspecteurs généraux en vue de discuter des dispositions à prendre pour la rentrée scolaire. Le SAE finira par se retirer de cette commission, parce que ses propositions ne sont pas retenues ; comme l'intégration de la langue arabe, mais de façon progressive, ce qui sera refusé par les partisans du monolinguisme.¹

-Le SAE lancera un bulletin de sensibilisation et de communication consacré au corps enseignant du nom de « *El madrassa el djazairia* » (l'école algérienne).

Pour la FTS sa mission principale n'est pas très éloignée de celle assignée à la FTEC, il s'agit de trouver des solutions immédiates aux problèmes liés au secteur de la santé.

En parallèle, plusieurs syndicats de la Fonction publique² sont créés au sein de l'UGTA. Boualem Bourouiba fait état d'une Fédération des PTT (poste, téléphone, télégraphe), et de plusieurs syndicats pour les caisses de la sécurité sociale, la police, la douane, les sapeurs-pompiers, les gardiens de prison et les femmes de ménage.

Globalement, le rôle assigné à ces structures est du ressort du syndicalisme gestionnaire plus que de la défense des droits des travailleurs car cela pouvait être justifié par les urgences liées à la gestion et la réorganisation de l'Algérie nouvellement indépendante. Cependant, les urgences se transformeront en situation régulière, car des années plus tard les fonctionnaires publics ne s'imposent pas au sein de l'UGTA et ne participent à aucune prise de décision significative et ce, pour plusieurs raisons. L'UGTA est largement constituée d'une base ouvrière dont le nombre était significatif par rapport aux fonctionnaires publics³ et par la volonté du parti. Comme le note Boualem Bourouiba : « Ahmed Ben Bella estimait que le syndicalisme ne saurait être représentatif avant de compter dans ses rangs 80% d'ouvriers coiffés de turbans, c'est-à-dire des travailleurs de la terre⁴ ». Au-delà de la volonté du pouvoir et de sa vision du syndicalisme dans l'Algérie indépendante, il faut savoir qu'à la veille de l'indépendance le

¹ Azzi Abdelmajid, *op.cit.*, p. 9-11 et Boualem Bourouiba, *L'UGTA dans les premières années de l'indépendance (1962-1965)*, *op.cit.*, p. 160-174.

² *Idem.*

³ À titre d'exemple, en 1962 les enseignants algériens ne dépassent pas le nombre de 2000 sur un total de 23000. Pour le reste, il s'agit de 21500 européens dont 16000 ont déjà quitté l'Algérie. Déclaration du SAE, lors de sa conférence le 06 septembre 1962, citée par Mustapha Haddab, *Les moniteurs et le monitorat en Algérie de 1962 à 1972, contribution à une étude des fonctions culturelles du système scolaire en Algérie*, (thèse de doctorat), EHESS, Paris, 1974, p. 7. Aïssa Kadri note que les enseignants français qui sont restés ou revenus en Algérie vont assurer en grande partie la rentrée scolaire de 1962-1963 ; ils étaient au nombre de 12000 selon un témoignage de Louis Rigaud. Voir à ce sujet Aïssa Kadri et Ahmed Ghouati, *Enseignants et instituteurs en Algérie : les luttes enseignantes dans la décolonisation : 1945-1965*, Rapport de recherche, Institut Maghreb-Europe (Paris 8), UNSA Éducation, 2006, p. 179.

⁴ Boualem Bourouiba, *L'UGTA dans les premières années de l'indépendance (1962-1965)*, *op.cit.* p. 212.

nombre de travailleurs sous la rubrique « santé, éducation, culte et administration » est estimé entre 160 000 et 178 000, contrairement aux travailleurs de la rubrique « pêche, forêts, élevage et agriculture » qui est estimé entre 1 251 600 et 1 283 600¹.

En 1963, le nombre des fonctionnaires publics en Algérie est réparti de la manière suivante² :

Tableau 17 : Répartition des fonctionnaires au premier avril 1963³

Fonctionnaires français au titre de la coopération	Cadres algériens promus des écoles d'administration coloniale	Cadres du FLN
13 729	22 182	34 097

En 1970, le nombre de médecins algériens est de 611 et le nombre des enseignants pour le secondaire est de 1030 pour le moyen 3061 pour l'élémentaire 35170.⁴ Au début de l'année 1977, le nombre de travailleurs dans le secteur de l'administration n'est que de 397 019 alors que les travailleurs dans tous secteurs confondus sont au nombre de 2 336 971⁵. Par rapport au nombre des fonctionnaires au sein de l'administration ils ne constituent pas un corps important en termes d'effectifs au sein de l'UGTA.

Voici un témoignage de Ahmed Ammiche (ancien délégué syndical au sein de la FTEC –UGTA) qui est assez révélateur de la position de la FTEC au sein de la centrale. Il évoque un souvenir qui le marquera durant tout son parcours syndical lors du congrès de l'UGTA en 1968 qui a eu lieu au club des pins à Alger :

« Mohamed Farés secrétaire général de la FTEC, qui était en voyage en France, demandera à Aissa Baiod, de lire le rapport de la FTEC. Nous étions les derniers à intervenir. Aissa Baiod, lors de son intervention, s'indignera au nom des enseignants algériens contre le gouvernement qui venait d'instaurer le parti sportif, sous l'égide du ministère des Sports. Il invoquera comme argument le fait que l'enseignant ne saurait accepter une telle mesure, alors qu'il apprend à ses élèves qu'il ne faut pas se fier au jeu

¹ Voir à ce sujet Pierre Bourdieu, *Travail et Travailleurs en Algérie*, I-Données statistiques par Alain Darbel, Jean-Paul Rivet et Claude Sibel, éd. Mouton et Co, Paris, 1963, p. 43. En réalité, les chiffres annoncés pour la première rubrique sont de 178000 en précisant une probabilité d'erreur de 18 000 ; pour la seconde aussi le chiffre est de 1283 600 avec une probabilité d'erreur de 32 000 selon les auteurs.

² Voir à ce sujet, Djamel Guerrid, *L'exception algérienne : la modernisation à l'épreuve de la société*, Casbah éditions, 2010, p. 84-85.

³ Ce tableau a été réalisé à partir des chiffres avancés par Djamel Guerrid.

⁴ Voir à ce sujet, Office nationale des Statistiques *Rétrospective statistique, 1970 -1996*, p.44 et p.37. On remarque que plus on avance dans les qualifications plus le nombre se réduit sachant que le corps de l'enseignement élémentaire était largement constitué de moniteurs avec un CEP seulement.

⁵ Voir à ce sujet Office nationale des Statistiques ; *Rétrospective statistique, 1970-1996*, p. 19.

du hasard. Kaid Ahmed (chef de l'appareil du parti du FLN) l'arrête et prend la parole pour dire : « vous représentez seulement 05% des syndiqués et quand je dis 05% je suis généreux ; la FNNTT quant à elle, est représentée par 4.500.000 travailleurs qui sont d'accord avec la politique du gouvernement, cela me suffit. Nous avons demandé de nous retirer de la salle, mais les services de sécurité nous ont obligés à y rester. Le lendemain la presse annonce que tous ceux qui étaient présents avaient voté et approuvé les résolutions du congrès. Il est clair qu'effectivement nous étions présents au sein de la salle, notre activisme n'avait servi à rien puisqu'ils ont eu raison ».

Abdallah Mazouni est d'ailleurs assez critique vis-à-vis du rôle de la FTEC-UGTA, en mettant l'accent sur le caractère « syndicat appareil d'État ou syndicalisme gestionnaire ». Il estime que La FTEC n'est qu'« une courroie de transmission du ministère la moins importante, et de beaucoup son agent de liaison, à l'occasion son factotum d'autrefois, son docile serviteur dans toutes les circonstances. On l'appelle en de besoin, on la consulte quand on veut bien. Un membre du secrétariat me révèle un jour avec satisfaction : depuis quelques mois, le ministre de l'Éducation convoque de temps à autre X (un autre membre du bureau) pour s'entretenir avec lui ».¹

Il en est de même pour l'enseignement supérieur. À l'image de l'Éducation nationale juste après l'indépendance ; l'université est fortement représentée par les coopérants français² à défaut d'enseignants algériens. Entre 1971 et 1972, le taux des enseignants étrangers au sein de l'Université algérienne, comme le note Aïssa Kadri (français, notamment) est de 86.6%.³ Cette tendance va s'inverser quelques années plus tard, le nombre des enseignants arabophones va quadrupler entre 1977 et 1978 par rapport à l'année 1973- 1974. Cela dit, ce n'est pas seulement la faiblesse numérique qui fait que le fonctionnaire public est relégué au second plan au sein de l'UGTA mais tout un arsenal juridique qui s'étend de 1962 jusqu'à 1989.

II.3. La redéfinition juridique de la Fonction publique en Algérie postindépendance et son impact sur l'activité syndicale

À la veille de l'indépendance, le nombre des fonctionnaires publics algériens dans l'administration française est approximativement de 50000⁴ (à partir de 1958), ce qui

¹ Abdallah Mazouni, *Culture et enseignement en Algérie et au Maghreb*, op.cit., p.145.

² Voir à ce sujet Aïssa Kadri (dir.), *Instituteurs et enseignants en Algérie (1945-1978), Histoires et mémoires*, op.cit., p. 175-185.

³ *Ibid.* p.184

⁴ Il s'agit selon plusieurs sources de 33 417 « fonctionnaires musulmans » en 1953, 36 500 « musulmans » en 1960, 29 722 et 50 000 Algériens en mai 1961 ou en 1962, ces chiffres sont cités par, Mollard Baptiste. « Reconduire le pacte colonial » ou mener « une chasse à la sorcière » ? L'épuration administrative des

constitue 30% des effectifs globaux¹. Si ce taux est relativement faible, il faut savoir que ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que les Algériens auront progressivement accès aux emplois publics² et ce notamment avec le statut du 20 septembre 1947 qui concrétise « l'égal accès pour tous aux fonctions publiques »³. En 1962, l'État nouvellement indépendant doit assurer la relève administrative. Dans un contexte où la Fonction publique est régulée par la législation française qui sera préservée de manière temporaire par la promulgation de la loi du 62-157, du 31 décembre 1962⁴. La position de l'UGTA par rapport aux fonctionnaires publics est exprimée de manière « négative ». Hervé Bleuchot note qu'on reproche aux fonctionnaires publics un « manque de conscience professionnelle, l'absentéisme des fonctionnaires, aux tracasseries administratives à l'incapacité... les bureaucrates ont des manies colonialistes, un égoïsme tenace, un carriérisme condamnable. Ils n'ont aucune notion du bien commun ».⁵ Durant les débats de l'assemblée constituante en décembre 1962, les discussions sont tendues entre ceux qui pensent que les fonctionnaires sont des « parasites ou arrivistes [...] au passé douteux » qui « s'incrument et progressent dans notre administration indépendante » et ceux qui pensent que « la Fonction publique est un pilier essentiel de la nation, et quelques exceptions mises à part, elle a fourni à la révolution sa part de cadres, de commissaires politiques et aussi son lot de martyrs ».⁶

Cette prise de position très prononcée est relayée à travers certaines lettres publiées à l'époque dans *Révolution et Travail*. Son rédacteur Ali Remli qualifie les fonctionnaires publics de « bourgeoisie bureaucratique qui pourrait faire saboter la Révolution socialiste algérienne »⁷. D'autant plus qu'elle est héritée de la colonisation.

La position du parti au pouvoir n'est guère différente. La stigmatisation du fonctionnaire public est affichée dans *Révolution Africaine* (organe du FLN) où des extraits

agents algériens des cadres coloniaux à l'indépendance de l'Algérie (1962-1964) », 20 & 21. *Revue d'histoire*, vol. 154, no. 2, 2022, p. 32.

¹ Etienne Bruno et Maurice Flory, « Succession d'État et conditions des habitants », *Annuaire de l'Afrique du nord*, mai 1966, n° 40, p. 41-42.

² Voir à ce sujet Annick Lacroix, « La transition administrative de l'Algérie coloniale à l'Algérie indépendante : le cas des PTT », in Abderrahmane Bouchène (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2014, p. 570.

³ Patrick Weil, « Le Statut des musulmans en Algérie coloniale ; une nationalité française dénaturée », *Histoire de la justice*, n° 16, 2015, p. 93-109.

⁴ *J.O.R.A.*, 2^{ème} année, n° 2, 11 janvier 1963, p. 18.

⁵ Hervé Bleuchot, « Approches idéologiques de l'élaboration du Statut de la Fonction publique en Algérie », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 1973, Vol., 15-16, p. 206.

⁶ Dans l'ordre, les propos de Mohamed Teguia et ceux de M. Aït Amrane cité dans : Mollard, Baptiste, *art.cité.*, p. 38.

⁷ Voir à ce sujet *Révolution et Travail*, du 02 février 1965, p. 2.

d'une pièce de théâtre intitulée « Les bureaucrates » sont publiés :

« Nous sommes une force, on ne le dira assez jamais. Nous sommes l'État durable »,¹ pour mettre l'accent sur le caractère de supériorité du fonctionnaire public.

Ahmed Ben Bella dans ses discours insiste sur la nécessité de la création d'un nouveau type de fonctionnaire public.²

C'est ainsi que ni la position de l'UGTA ni la position du FLN ne sont favorables à la Fonction publique. L'origine de cette méfiance à l'égard de cette institution, trouve peut-être une réponse dans le plan de Constantine amorcé par de Gaulle en 1958 et qui avait pour objectif d'apporter des réformes via l'accès des Algériens aux emplois publics en vue d'affaiblir politiquement le FLN. Ainsi, parmi les bénéficiaires à juste titre nous retrouvons la création d'une élite en renforçant la présence des Algériens au sein de la Fonction publique à travers l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958³ « édifiant des mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de l'État ». Dans son article 2, qui a pour impact l'augmentation des effectifs de la Fonction publique pour les Algériens de 10 000 à 16 000 entre 1958 et 1962 (sur une période de cinq ans). Cela dit Ahmed Ben Bella était conscient de la nécessité de maintenir la Fonction publique pour le bien de l'État-nouvellement indépendant : il dit à ce propos : « Dites-vous bien que si l'on épurait comme certains nous le conseillent, en 24 heures nous n'aurions plus ni eau, ni gaz, ni électricité. Un militant ne fait pas forcément un bon inspecteur des finances ou un bon ingénieur agricole ». ⁴

La solution serait d'élaborer un statut de la Fonction publique pour mettre fin à ces pratiques. Il est envisagé dès le départ et justifié par l'idée d'égalité entre tous les travailleurs et tous les citoyens. Dans *Révolution africaine* on pouvait lire « travailleurs et bénéficiaires au même rang que tout autre de l'édification socialiste ». ⁵

Cela va se faire avec Houari Boumediene : un texte final est adopté en mai 1966. La direction de la Fonction publique est rattachée au ministère de l'Intérieur, et le « Statut général de la Fonction publique » ⁶ est promulgué par ordonnance.

Le Statut de la Fonction publique de juin 1966 ne reconnaît pas le droit de grève aux

¹ Hervé *art.cité.*, p. 208.

² Rapport d'Ahmed Ben Bella au comité central du FLN, février 1965, Alger.

³ Voir à ce sujet, Jean pierre Delannoy, *Les religions au Parlement français du général de Gaulle (1958) à Valéry (1975)*, Éditeur des cahiers de l'abbé de Lémire, député du nord, 2013, p. 410-415.

⁴ Cité dans Mollard, Baptiste., *art.cité.*, p. 39.

⁵ Le 24 avril 1966.

⁶ Il s'agit de l'ordonnance 66-163 datant du 02 juin 1966. Voir à ce sujet, *J.O.R.A.*, 5^{ème} année, n° 46,8 juin 1966, p. 426.

fonctionnaires, leurs droits collectifs et individuels sont très restreints.¹ Le Conseil supérieur de la Fonction publique sera composé de 14 membres à représentation égale, entre le parti et l'administration. L'UGTA est exclue de ce conseil. Alors que dans les projets antérieurs à 1966,² l'administration prévoyait une représentation assez conséquente pour l'UGTA (3 membres sur 12) et une représentation quasi inexistante pour le Parti (01 membre sur 12). L'exclusion de l'UGTA intervient une année seulement après son deuxième congrès qui aboutit sur une direction relativement « autonome³ » et qui refusera de s'exprimer publiquement en faveur du pouvoir. Ce qui en résulte, c'est que l'administration publique est soumise à l'idéologie politique ainsi qu'à l'installation d'une nouvelle direction de l'UGTA qui subira le même sort. Tout est soumis à l'État technocratique que Houari Boumediene s'efforce de construire. Comme l'explique Missoum Sbih, « Dans un pays où le secteur privé est réduit à sa plus simple expression, où l'État intervient dans tous les secteurs, dirige, contrôle et coordonne toutes les activités économiques et sociales, tout devient administration... Rien ne se fait sans l'administration qui informe le pouvoir politique, lui donne connaissance de la réalité politique, administrative, économique et sociale sans laquelle il n'est pas d'action politique possible »⁴. La Fonction publique constitue, selon l'auteur un « quatrième pouvoir » qui vise à renforcer le régime.

La volonté du pouvoir était de mettre un terme à « la bureaucratie héritage colonialiste » qui pourrait nuire à l'option socialiste. Cela dit, et selon Hervé Bleuchot, « La bureaucratie que vise l'UGTA c'est celle du Parti de l'administration et celle qui lui a été imposée. Le syndicat veut se constituer en classe dirigeante, en élite de rechange⁵ ». Aussi l'Algérie manque de cadres, donc il faut que le parti arrive à garder le contrôle sur l'administration. En réalité, durant la présidence d'Ahmed Ben Bella on veut contrôler la Fonction publique à travers le parti et l'UGTA car il s'agit des acquis de la Révolution que l'on défend et la Révolution est « ouvrière » ; elle n'est pas la Révolution « des cadres ». Même sous la présidence de Houari Boumediene qui va instaurer le Conseil national de la

¹ Hervé Bleuchot, *art.cité.*, p. 215.

² Sous Ben Bella plusieurs projets de statut de la fonction publique voient le jour à ce sujet voir, Gerard Timsit « Le Statut de la Fonction publique algérienne », *Revue algérienne des sciences juridiques politiques et économiques*, juin 1967, volume 4, n°2. p.255 et Hervé Bleuchot, *art.cité.*, p. 215.

³ Éric Gobe, « Les syndicalismes arabes au prisme de l'autoritarisme et du corporatisme », in Olivier Dabène, Vincent Geisser, Gilles Massardier, (dir), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires : convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, 2008, p. 272.

⁴ Sbih Missoum, *L'Administration publique algérienne*, Paris, Hachette, 1968. p. 15.

⁵ Hervé Bleuchot, *art.cité.*, p.215.

révolution algérienne, le syndicat est sous haut contrôle, ainsi que l'administration. Cela dit, Houari Boumediene est conscient de l'utilité du nombre restreint de cadres en Algérie indépendante. Alors loin de combattre « la bureaucratie », elle est contrôlée. Au regard du pouvoir, la Fonction publique en réalité devient un corps à part. Les fonctionnaires publics n'ont pas leur place au sein de l'UGTA, car la Fonction publique représente l'État ou se substitue à lui. Comme le remarque Mohamed Harbi, « les institutions censées représenter les citoyens les assemblées communales et départementales sont essentiellement composées de fonctionnaires de l'État..., la politique reste l'affaire de l'administration¹ ».

Ainsi, loin de constituer un acteur majeur dans la prise de décision, elle représente un simple instrument de l'État. Mohamed Harbi ajoute à ce sujet que « l'intelligentsia, les fonctionnaires lettrés forment l'armature de la machine administrative et économique. Elle fournit au régime les technocrates, l'encadrement des entreprises, de l'enseignement, de la santé et de la propagande. Divisée en une multitude de groupes, elle incarne l'État et a un statut privilégié par rapport aux groupes directs (ouvriers de l'industrie et agriculteurs...). En son sein, les employés de la Fonction publique dans l'agriculture et dans l'enseignement sont défavorisés par rapport aux autres catégories² ». On parle ici, du début de l'émergence d'une bourgeoisie d'État constituée fortement de fonctionnaires publics.

D'ailleurs, Djamel Guerid note à ce sujet que « ce sont les anciens fonctionnaires de l'appareil administratif colonial et par conséquent les anciens élèves de l'école française qui ont été chargés de faire fonctionner l'appareil d'État de l'Algérie indépendante³ ».

L'option socialiste amorcée après l'indépendance de l'Algérie sera réaffirmée dans le monde du travail par la loi n° 78-12 du 5 août 1978 portant sur le Statut général du travailleur (SGT) à laquelle sera soumis le fonctionnaire malgré l'existence antérieure d'un statut propre à la Fonction publique. La mesure est justifiée par l'idée que tous les travailleurs sont égaux, ils seront régis par un même statut. Déjà en 1966, la question du Statut de la Fonction publique fût posée en matière d'égalité entre fonctionnaires publics et les autres citoyens. La notion d'égalité entre tous les travailleurs est une nécessité absolue qui vise à rassembler les travailleurs autour de l'idéologie socialiste⁴, d'où un «

¹ Mohamed Harbi, *Le FLN entre mirage et réalité Des origines à la prise du pouvoir*, Paris, Éditions Jeune Afrique, 1980, p. 380.

² *Ibid*, p. 382.

³ Djamel Guerid, *L'exception algérienne : la modernisation à l'épreuve de la société*, Alger, Éditions Casbah, 2007, p. 83.

⁴ Gorge Igl, « Le statut général du travailleur en Algérie. », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS, 1978, vol.17-53, p. 315-338.

corporatisme d'État » qui implique la canalisation des conflits du travail par l'intégration de tous les travailleurs dans un projet national¹. Ce n'est donc pas par hasard que les principaux conflits sociaux dans le monde du travail sont le reflet des luttes ouvrières. Car dans l'Algérie postindépendance, l'essentiel des conflits du travail tourne autour de la question de la participation des ouvriers à la gestion des entreprises. Ainsi, Ammar Benamrouche² constate, qu'entre 1962 et 1965, l'essentiel des revendications dans le monde du travail tourne autour de l'autogestion, le contrôle ouvrier, la nationalisation des entreprises³. Ce n'est qu'à partir de 1966 que la revendication salariale devient un thème dominant. Houari Touati va dans le même sens en ajoutant qu'entre 1964 et 1981 on passe d'un taux de 36% de grèves menées autour de la revendication d'augmentation salariale à 71% en 1981.⁴

C'est pourquoi, dès les premières années de l'indépendance, l'État met en place l'autogestion à travers « le contrôle la nationalisation d'entreprises et l'instauration des Comités de gestion en 1964, le tout couronné par l'élaboration d'un texte final de la Gestion socialiste des entreprises (GSE) en 1971⁵. Ce dernier procédé a pour objectif de mettre fin à tout caractère syndical revendicatif au sein de l'UGTA.

D'ailleurs et comme le note Bessai Mahmoud l'État-Parti va créer à partir de 1968 un « corps de syndicalistes », constitué d'opportunistes et de membres du FLN, absolument étrangers à l'esprit syndical, appelés par les démocrates « les carriéristes ou les khobsistes », entièrement dépendants de l'État et du Parti⁶.

Selon un témoignage de Belaid Abdesselam déjà, en 1970 lors d'une réunion, Kaid Ahmed avait interpellé les dirigeants de l'UGTA : « Vous n'êtes pas des hommes ! Vous êtes des syndicats maisons vous n'organisez pas de grèves ! ». Ils répondirent : « Mais pourquoi faire des grèves, si on n'a pas de problème ?⁷ ».

II.4. L'évolution du droit de grève après l'indépendance et son impact

¹ Eric Gobe, « Les syndicalismes arabes au prisme de l'autoritarisme et du corporatisme », *op.cit.*, p.172.

² Amar Benamrouche, « État, conflits sociaux et mouvement syndical en Algérie (1962-1995) », *Monde Arabe, Maghreb-Machrek*, n°148, avril-juin, 1995, p.43-54.

³ Il s'agit des exploitations agricoles et des entreprises industrielles abandonnées par les européens.

⁴ Houari Touati, « La rue, le prolétaire et l'atelier dans l'Algérie d'aujourd'hui », *Annuaire de l'Afrique du nord*, CNRS, 1982, vol 21, p. 147-153.

⁵ Azzi Abdelmajid, *op.cit.*, p. 273.

⁶ Bessai, Mahmoud. « 18. Le syndicalisme algérien face au nouveau pouvoir (1962-1970) », in Aïssa Kadri (éd.), *Ingénieurs en Algérie dans les années 1960. Une génération de la coopération*, Paris, Karthala, 2014, p. 157-181.

⁷ Après cela toutes les équipes favorables à l'industrialisation de l'UGTA. Voir à ce sujet Mahfoud Benoune et Ali El Kenz, *Le hasard et l'histoire entretiens avec Belaid Abdesselam*, tome 2, Alger, ENAG, 1990, p.106.

sur le champ syndical

Après l'indépendance la législation française est reconduite et la grève est un droit reconnu par la constitution de 1963,¹ à travers son article 20 qui stipule que : « Le droit syndical, le droit de grève et la participation des travailleurs à la gestion des entreprises sont reconnus et s'exercent dans le cadre de la loi ». Le droit de grève avait même été inscrit dans la charte de Tripoli en 1962, où on pouvait lire : « La gestion par l'État de certaines entreprises ne saurait à aucun moment, justifier la détérioration des conditions de vie des travailleurs auxquels doit être reconnu le droit de grève »². Toutefois, il n'existe aucun texte de loi qui explique les modalités de son exercice, comme le note Amar Benlazreg³. De plus l'instauration du Code pénal de 1966⁴, à la suite du coup d'État du 19 juin 1965, va restreindre ce droit de manière significative. D'autant plus que ce dernier est discrédité par la vision idéologique du régime socialiste. L'UGTA juge que la grève n'a aucun sens dans un contexte de choix socialiste. Sans être interdite donc, elle est restreinte ou limitée. En 1968, le FLN déclare dans un document sur le syndicalisme : « la grève est un crime économique envers la nation⁵ ». Ce choix est confirmé et conforté par l'Ordonnance n° 75-47 du 17 juin 1975 modifiant et complétant l'ordonnance n°66-156 du 08 juin 1966 portant Code pénal ; dont l'article 418 stipule : « est coupable de sabotage économique et puni de la réclusion à temps de dix à vingt ans quiconque par son action aura volontairement créé des troubles de nature à paralyser les rouages fondamentaux de l'économie nationale ou une baisse de rendement des instruments économiques⁶ ». Cela n'empêchera pas l'évolution du taux de grève dans le secteur public de 3% en 1964 à 60% en 1980. Ainsi, le nombre de grèves, qui n'était que de 33 en 1964, va augmenter progressivement pour atteindre en 1980 ; 922 grèves.⁷

¹ *J.O.R.A.*, 2^{ème} année, n°64, 10 septembre 1963, p.890.

² *Programme de Tripoli. Le FLN et la construction de l'Algérie socialiste*, Paris, Éditions du PCF, supplément au n°84, de *Le communiste*, p.25 cité par, Amar Benamrouche, *Grèves et conflits politiques en Algérie, op.cit.*, p.23-24.

³ Voir à ce sujet, Benammar Belazreg, *Les grèves dans l'entreprise publique entre le droit et le non-droit*, (essai d'analyse à partir des années 1993-1994 à Oran, » (mémoire de fin de formation, d'inspecteur central du travail), Institut du Travail, Ben Aknoun Alger, décembre 1995 –Février 1997 p. 19-26.

⁴ À travers, l'ordonnance n°66-156 du 08 juin 1966 portant Code pénal : à consulter dans *J.O.R.A.*, 5^{ème} année n°49, le samedi 11 juin, 1966, p. 530-563.

⁵ *Ibid.*, 19-26.

⁶ *J.O.R.A.*, 14^{ème} année, n°53, le 4 juillet, 1975, p. 616.

⁷ Chantal Bernard, « Les résistances ouvrières en Algérie en voie d'industrialisation », *Annuaire de l'Afrique du nord*, Vol. 21, 1982 ; p. 136. Voir aussi Houari Touati, « La rue, le Prolétaire et l'Atelier dans l'Algérie d'aujourd'hui », *art.cité.*, p.150.

Le point culminant de toutes ces grèves sera cependant le mouvement déclenché en 1977 par les dockers ; année où le nombre de grèves atteint 521.¹ Ce dernier a largement augmenté par rapport à l'année précédente, avec 392 pour 1976 et il retombe à 323 pour l'année 1978.²

Said Chikhi qualifie le contexte de système de « parrains »³. En effet, « les patrons d'entreprises publiques jouissant de tous les pouvoirs et utilisant un mode d'embauche directe et libre ...restreint par aucune mesure légale ». Ce qui suppose un risque de licenciement et de chômage permanent. Pour Said Chikhi, cela a constitué : « une véritable répression anti-ouvrière et antisyndicale⁴. Ce qui conduit à ce que le monde ouvrier tend de plus à la grève ainsi en 1977, on enregistre plus de 70000 grévistes alors qu'en 1969 ils ne sont que 10 865. ⁵

Mohamed Hocine Benkheira note observe la réaction du régime à ce mouvement gréviste en ces termes : « l'État ripostera avec une violence politique jamais intervenue dans les relations industrielles » et Houari Boumediene accusera « la bureaucratie syndicale⁶ », puisque selon l'auteur le mouvement gréviste s'est déclenché en dehors de l'appareil syndical et contre lui (UGTA). Après 1977, la grève est de plus en plus présente dans le secteur public. Ammar Benamrouche remarque à ce sujet que la grève, « non reconnue officiellement dans le secteur public, elle est soudain tolérée dans une perspective d'instrumentalisation⁷ », car une tendance libérale va se manifester avec Ferhat Abbas, hostile à la constitution de 1976 et au socialisme. Une conséquence aussi de l'évolution d'un courant pagviste au sein de l'UGTA, héritier du Parti communiste algérien et qui prône la lutte de classes. Or le pouvoir politique, fort d'une idéologie « socialiste » condamne l'usage de cette dernière contre l'État, d'autant plus qu'il demeure nettement marqué par le nationalisme hérité du mouvement anticolonial. Le mouvement gréviste de 1977 a constitué donc l'exemple le plus marquant quant à la résistance du monde du travail face à la politique socialiste du régime doublé d'un contexte autoritaire. La finalité de ce

¹ Voir à ce sujet, Mohamed Hocine Benkheira, *art.cité.*, p. 197-198.

² Sur ces chiffres et le contexte des grèves, voir Said Chikhi, « Grève et société en Algérie (1969-1985) », *art. cité.*, p. 85-128.

³Said Chikhi, « Mouvement ouvrier et régime de Boumediene :1965-1978. », Avril 1981, pro manuscrito, p.59.

⁴*Ibid.* p.53.

⁵ Said Chikhi, « Grèves et société en Algérie de 1965 à 1985. », *Les cahiers du CREAD*, n°6, 2^{ème} trimestre 1986, p. 92 et p. 90.

⁶ *Ibid.*, p. 198-201.

⁷ Amar Benamrouche, « État, conflits sociaux et mouvement syndical en Algérie », *art.cité.*, p.48.

mouvement syndical a été, sans doute, de démontrer les limites de la politique intégrationniste de l'UGTA au sein de la GSE. Mohamed Hocine Benkheira note à ce sujet que ce mouvement aura pour effet « la restructuration de la bureaucratie politique (syndicats, partis et organisations de masse)¹ ».

Ce n'est donc pas par hasard qu'en 1978 ; se précise l'interdiction explicite de la grève dans le secteur public de manière générale avec la loi n°78 -12 du 5 août 1978 portant statut général du travailleur. Cette loi, stipule dans son article 21 qu' « En application de l'article 61 de la constitution, le droit de grève est reconnu dans le secteur privé, il s'exerce selon les modalités fixées par la loi² » ; l'article 61 de la constitution de 1976 avait déjà intégré ce point. Selon cet article, « Les relations de travail dans le secteur socialiste sont régies par les dispositions légales et réglementaires relatives aux formes socialistes de gestion. Dans le secteur privé, le droit de grève est reconnu. Son exercice est réglementé par la loi ».

L'article 209 de la loi, n°78-18 du 5 août 1978 relative au Statut général du travailleur stipule que va plus loin, on peut y lire : « toutes formes d'entrave à la liberté, à l'exercice du droit d'organisation syndicale, à la production ainsi qu'à l'occupation des locaux de travail et l'immobilisation des moyens de production sont punies conformément à la loi³ ».

Par la suite, la loi n °82-04 du 13 février 1982 modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-156 du 08 juin 1966 portant Code pénal, instaure des mesures de contrôle à tous les niveaux à travers son article 7 : le FLN participe aux réunions de prévention et de règlement de conflits collectifs. À travers l'article 8, le contrôle administratif (l'inspection du travail, doit désormais via les inspecteurs du travail identifier et enregistrer la nature des problèmes et des conflits.) dans l'article 7, il est mentionné que : « dans le but de prévenir les différends dans les relations du travail, l'organisme employeur est tenu de programmer des réunions mensuelles avec les représentants élus des travailleurs, en vue d'examiner et de régler en commun toute question liée aux relations sociales et professionnelles, à la production et à la productivité, à la discipline et d'une manière générale à la vie de

¹ Mohamed Hocine Benkheira, *art.cité.*, p.198.

² *J.O.R.A.*, 17^{ème} année, n°32, le 08 août 1978, p. 533.

³ *Ibid.*, p. 532-545.

l'organisme employeur .Sur les lieux de travail où elle est instituée, la cellule du parti participe à ses réunions conformément aux statuts du parti¹ ».

Le contrôle syndical et la restriction du droit de grève sont tous introduits dans les textes juridiques de manière progressive. Mohammed Nasr-Eddine Koriche note à ce sujet l'absence « d'autonomie normative des partenaires sociaux² ». Cependant, malgré l'instauration de tout cet arsenal juridique dans l'objectif de contrôler le champ syndical et restreindre le droit de grève, l'impact a été tout à fait différent. Les travailleurs échappent à toute la structuration au sein de la GSE et la hiérarchisation des rapports pouvoirs, syndicat (UGTA),—imposée depuis l'indépendance par le pouvoir à parti unique. Selon Abdelkader Djeghloul, « cela est particulièrement aggravé par le fait que les canaux syndicaux ne sont pas destinés aux actions collectives indépendantes de la classe ouvrière idéologico-explosive que l'État exerce sur eux³ ».

En réalité, ce sont les contradictions liées au capitalisme d'État qui, d'une part, sont fondées sur une idéologie socialiste avec une orientation dès 1967 à une industrialisation massive. En 1980, le nombre d'ouvriers a atteint un million. D'une autre part, le monde du travail est « dirigé » par une bourgeoisie bureaucratique et une bourgeoisie privée, locale et étrangère qui tendent, selon Mohamed Hatmi, « à créer un sujet passif intégré socialement et intériorisant à coups de règlements et d'ordres coercitifs les normes sociales dominantes⁴ ». Pour Hatmi, la principale cause de la grève est « le statut d'infériorité et de soumission dans lequel a été socialement confiné l'ouvrier de manière coercitive ... C'est un refus d'intégration d'un système social qui se fait à leur insu et à leurs dépens. C'est aussi la négation d'une forme de sa représentation et la revendication par ailleurs de leur autonomie⁵ ». Selon Amar Benamrouche, « autant dire que ces grèves remettaient en cause tout l'édifice sur lequel reposait la légitimité du pouvoir d'État⁶ ».

Ce mouvement de grève aura pour conséquence l'instauration de l'article 120 des statuts du FLN durant le congrès exceptionnel de l'UGTA en 1980 qui stipule :« le Parti du

¹ J.O.R.A, 21^{ème} année, n°7, le 16 février 1982, p. 219.

² Mohammed Nasr- Eddine Koriche, « État et régulation sociale : entre déréglementation et contractualisation », *Revue Algérienne des Politiques Publiques*, n° 1- septembre 2011, p. 16.

³ Abdelkader Djeghloul, *Mouvement de grève et classe ouvrière en Algérie ; problématique des grèves de l'année 1977*, (mémoire de fin de licence), Université d'Oran, Institut des sciences sociales, p. 22.

⁴ Mohamed Hatmi, « Une approche théorique et pratique de la grève en Algérie, témoignage sur le conflit du complexe de véhicules industriels à Rouiba. », *Annuaire de l'Afrique du nord*, vol 21,1982, p. 159.

⁵ *Ibid.*, p159.

⁶ Amar Benamrouche, *Grèves et conflits politiques en Algérie, op.cit.* p. 8.

Front de Libération Nationale joue un rôle d'impulsion, d'orientation et de contrôle vis-à-vis des organisations de masse sans se substituer à elles ou affaiblir leurs capacités d'initiative. Ne peut assumer des responsabilités au sein des organisations de masse que celui qui est militant structuré au sein du parti¹ ». Pour Taleb Abderrahim, l'application de cet article 120 intervient dans un contexte où l'idéologie socialiste est mise à mal par une industrialisation massive amorcée par Houari Boumediene et qui donnera naissance à un prolétariat² et une bourgeoisie d'État ou bourgeoisie bureaucratique liés à la nationalisation des richesses et au développement d'un capitalisme d'État³ et qui sera contesté par la GSE⁴. Par ailleurs on constate aussi qu'au sein de l'UGTA, depuis 1968 beaucoup de responsables syndicaux se sont installés de manière permanente dans les instances de la centrale syndicale en devenant « des carriéristes ». L'application de l'article 120 aura comme conséquence directe la dissolution des fédérations et la fin de l'élection des délégués syndicaux qui seront désormais désignés. Une enquête menée par Nacer Djabi confirme une pareille pratique. Cette étude menée sur l'élite syndicale de l'UGTA postindépendance a démontré ceci :

- 57% des responsables syndicaux au sein de l'UGTA sont au Conseil national depuis plus de dix ans et 85% d'entre eux depuis de sept ans ;

- par rapport à son origine socioprofessionnelle ; on constate que 43% de cette élite est issue du secteur autogéré, 25% des métiers de maîtrise et 24% de la Fonction publique contre 7 % seulement pour les travailleurs.⁵

En réalité, le fonctionnaire public a constitué un maillon fort dans les instances dirigeantes de la Centrale syndicale, à la faveur de l'évolution d'une bourgeoisie d'État. Les structures syndicales, de l'UGTA comme le note Nacer Djabi, se sont transformées en un moyen « de promotion sociale pour certaines catégories sociales au sein du monde du travail, car adhérer au syndicat en pleine économie de rente, s'est transformé en un tremplin vers le monde des privilèges permettant à certains d'accéder aux postes de membre du bureau politique du FLN et de sa commission centrale et même

¹ Sur l'article 120 des statuts du FLN, voir Taleb Bendiab Abderrahim, « Les rapports parti-syndicat à travers l'application de l'article 120 des statuts du FLN », *art.cité.*, p.185.

² Taleb Abderrahim note à ce sujet que le nombre d'ouvriers industriels passe de 35 000 en 1954 à 400 000 en 1979, *Ibid.*, p.189.

³ Voir à ce sujet, Paul Rousset, *Émigration, paupérisation et développement du capitalisme d'État en Algérie*, Bruxelles, Contradictions, 1975, p. 13-22.

⁴ Gestion socialiste des entreprises.

⁵ Nacer Djabi, « Contribution à la sociologie de l'élite syndicale algérienne ; le cas de la direction de l'Union générale des travailleurs algériens », *op.cit.*, p. 8-9.

de ministre de l'Enseignement supérieur ». ¹

Ces résultats reflètent les différentes étapes de l'évolution du monde du travail en Algérie, à commencer par l'autogestion, puis l'évolution effrénée de l'industrialisation. À bien regarder ces faits, le syndicalisme traduit les décisions de l'État pour mettre fin à tout caractère revendicatif au sein de l'UGTA (les grèves pour l'autogestion et les grèves pour l'augmentation de salaire). Ce syndicalisme n'est nullement représentatif des travailleurs dont seulement 7% sont représentés au sein de la direction de l'UGTA. Il reste l'exception de la Fonction publique, qui a été dépeinte comme le maillon faible de l'UGTA dans ce travail de recherche. Alors comment expliquer la présence de 24% d'élite syndicale issue de la cette institution de l'État ? D'après Nacer Djabi, cela est dû au fait que le FLN a une base très large parmi les employés de la Fonction publique et notamment, les enseignants. Une lecture attentive de l'histoire de l'UGTA, telle qu'elle a été présentée, démontre que dès sa constitution les enseignants y ont joué un rôle important dans son installation notamment. Ainsi, les enseignants ont joué le rôle de technicien au sein de la Centrale syndicale. C'est donc le lien avec le FLN qui explique cette présence relativement importante, et non le lien avec le monde du travail.

L'article 120 des statuts du FLN aura un impact sur la base syndicale de l'UGTA. En effet, un manque de confiance commence à s'installer produit par l'élimination du peu de démocratie en son sein. Mohamed Harbi estime que le mouvement syndical en Algérie postindépendance n'a jamais incarné « un mouvement de travailleurs ». Au contraire la bureaucratie l'a utilisé pour défendre la ligne tracée par l'idéologie socialiste. En revanche, « les syndicats ont fourni à la bourgeoisie bureaucratique des ministres et des directeurs de sociétés nationales ² ».

D'ailleurs, dès l'indépendance la place de l'administration se précise ; elle ne doit en aucun cas s'opposer à l'État par la volonté du président Houari Boumediene, qu'il expose dans son premier discours le 05 juillet 1965 dans les termes suivants :

« ... Il importe de construire un État fondé sur une morale et un engagement social réel dans le respect de nos valeurs arabes et islamiques. Il nous faut moraliser nos institutions, construire un véritable appareil d'État efficace, capable d'assurer la discipline et l'ordre révolutionnaire, et de soustraire les agents de l'État et de l'administration à toutes formes de pressions et de sollicitations. L'action étatique sera assurée dans la continuité grâce à la stabilité, à la technicité et à l'efficacité d'une administration dynamique. En un mot, faire de l'État le véritable

¹ Nacer Djabi, *Citoyenneté sans permission*, [en arabe], Alger, El Chihab, 2006, p. 30.

² Mohamed Harbi, *op.cit.*, p383.

instrument de l'exécution d'une politique cohérente, représente une des tâches essentielles de la Révolution. Les institutions de l'État élaborées au sein d'instances légitimes, permettront à la volonté populaire de s'exprimer et de se donner une constitution conforme aux principes de la Révolution et d'où sera extirpé tout germe de pouvoir personnel...¹ ».

Dans ce discours, il est question d'une administration qui prend la forme d'un appareil d'État, une administration disciplinée au service des acquis de la Révolution et du projet national ; elle ne doit en aucun cas constituer un contrepoids. Lahouari Addi note à ce sujet que,

« L'État administratif se coupe de l'environnement social, avec lequel il établit des relations conflictuelles. Les agents de l'État à quelque niveau que ce soit, confortés dans leurs positions par la logique néo-patrimoniale, en ne rendant de compte qu'à leurs supérieurs hiérarchiques, tantôt leurs concurrents tantôt leurs complices, pillent l'État et rançonnent les administrés. Quand le seuil maximum de tolérance est atteint, c'est la grève ou l'émeute qui interrompt la passivité dans le travail ou l'indifférence dans la ville² ».

Ainsi, il a été impossible pour le syndicalisme en Algérie à travers l'UGTA de 1956 à 1988 de se détacher du projet politique de la question de l'indépendance au socialisme, le politique l'emporte sur les luttes syndicales.³

II.5. L'université algérienne, un cas de résistance des cols blancs au syndicalisme de masse

L'université algérienne a constitué en partie l'usine ou le terrain fertile des contestations et des mobilisations des travailleurs d'octobre 1988. C'est là où la fabrique des militants trouve tout son sens dans le champ syndical en Algérie. En effet à partir de des années 1970 l'université algérienne constitue le point de rencontre de toutes les tendances de gauche qui ont émergé depuis la naissance du mouvement national en période coloniale ; à savoir le Parti de l'Avant-Garde Socialiste⁴ dont beaucoup de cadres ont occupé au-delà de l'université des responsabilités syndicales au sein de l'UGTA et ont été très impliqués dans le mouvement syndical .D'autres sont issus des organisations d'extrême

¹ Cité dans Lahouari Addi, *L'impasse du Populisme : l'Algérie collectivité politique et État en construction, op.cit.*, p. 111.

² *Ibid.*, p. 116.

³ Idriss Boulekibatt, « Le mouvement syndical algérien entre deux époques ; la problématique de l'incapacité chronique de se séparer du projet politique », [en arabe], *Revue des sciences humaines*, Université de Biskra, n° 12, novembre 2007, p. 149 -162.

⁴ Héritier du Parti communiste algérien il est issu de l'ORP « Organisation de la résistance populaire créée en 1965 à l'issue et en réaction de ce que ces animateurs appellent la « contre-révolution » menée par Houari Boumédiène et qui deviendra le PAGES en 1966. Voir à ce sujet le Monde, 24 mars 1966.

gauche à savoir l'Organisation Socialiste des Travailleurs (OST)¹ et le Groupe Communiste Révolutionnaire (GCR)² qui sont tous les deux nés du Comité de liaison des trotskistes algériens créé en 1971³. Le GCR a été créé en 1974 par des étudiants de l'Association Générale des Étudiants Algériens (AGEA)⁴. Tandis que l'OST est née en 1980. Il y a aussi l'Organisation révolutionnaire des travailleurs (ORT) créée en 1984 et qui est issue d'une scission au sein du GCR⁵. Autant d'organisations d'une mouvance combative en partie au sein de l'université ; portée dans un premier temps par les étudiants vers la fin des années 1960⁶ puis par les enseignants début des années 1970 et qui d'ailleurs verront apparaître les premiers affrontements entre la gauche et l'extrême gauche dans la constitution des premières sections syndicales au sein de l'université. En effet en 1972 on assiste déjà à la création de la première section syndicale de l'université d'Alger à travers l'élection de Saïd Chihki par plus de 400 travailleurs lors du deuxième conseil syndical de la section le 14 janvier 1974⁷. La particularité de cette section syndicale est sans doute sa tendance portée par Saïd Chihki qui se revendique en opposition avec le régime d'Houari Boumediene donc qu'on pourrait qualifier de trotskyste ou gauchiste. Mais cette résistance sera très rapidement contrecarrée par une autre tendance qui existe aussi au sein de l'université et qui va être à l'origine de la création du premier syndicat de l'enseignement supérieur ; celle de la tendance socialiste portée par le PAGS.⁸ Effectivement, une conférence nationale qui regroupe les sections syndicales des universités et COUS algériens se tient en mai 1975 à la maison du peuple (UGTA). Le but est d'installer le Syndicat national de l'enseignement supérieur qui concrétise selon El Hadi Chalabi une alliance entre le PAGS et le FLN le premier voulant à tout prix participer au pouvoir. C'est ainsi que Noureddine Saadi fut élu premier secrétaire du syndicat. Selon El Hadi Chalabi, « N. Saâdi semblait tirer une légitimité extérieure aux structures syndicales ... lors de la première session du Conseil, les 19 et 20 juin 1975 à Alger, où la résolution proposée par N. Saâdi portait

¹ Qui deviendra en 1989 le Parti des Travailleurs.

² Qui deviendra le Parti socialiste des travailleurs en 1989.

³ Jacques Simon, *Comité de liaison des trotskystes algériens*, Paris, L'Harmattan, 2008.

⁴ Abed Charef, *Algérie '88 un chahut de gamins... ?* Alger, Laphomic, 1990, p. 211.

⁵ On pourrait aussi citer, le Mouvement communiste algérien né en 1985.

⁶ Voir à ce sujet, *l'UNEA racontée par des militants : les luttes des étudiants pour un syndicat autonome 1965-1971*, ouvrage collectif, France, Les Éditions Qatifa 2021.

⁷ Djerbal, Daho, « Saïd Chihki, une pensée en actes », *NAQD*, vol. -1, no. 3, 2001, p116.

⁸ Il serait intéressant de revenir sur le témoignage de El Hadi Chalabi sur cette période, Chalabi, El-Hadi. « Saïd Chihki : une rencontre. La conférence nationale créant le syndicat national de l'enseignement supérieur, (mai 1975) », *NAQD*, vol. -1, no. 3, 2001, p. 147-156.

"salut au dixième anniversaire du 19 juin" et se terminait par "Vive le FLN" ¹ ». Au-delà de l'ingérence du FLN dans la constitution de ce syndicat. Ce qu'il y a à retenir c'est que l'université constitue à cette époque un point culminant de l'opposition en Algérie malgré les agendas des uns et des autres. D'ailleurs, on le verra dès le déclenchement des événements d'octobre 1988 les universitaires seront parmi les premiers à prendre des positions et à entamer des actions.

III. Le syndicalisme en Algérie post-1989

III.1. Les événements d'octobre 1988

Les événements d'octobre 1988 sont structurés dans une large mesure autour des grèves des travailleurs dans différents secteurs. La crise politico-économique que connaît l'Algérie depuis la mort d'Houari Boumediene en décembre 1978 est sans précédent. La présidence de Chadli Bendjedid se traduit sur le plan social par une paupérisation massive de la population. En effet, la politique de l'*infithah* (ouverture et libéralisation économique), loin de conduire à un développement économique significatif, a donné lieu à un climat d'affairisme de *népotisme*, de *clientélisme* et de *corruption*². La crise économique persiste ; les trois gouvernements qui se succèdent ne sont guère dans la possibilité d'y faire face³. Cette crise économique est amorcée en 1986 avec la chute du prix du pétrole de 40%. Entre 1985 et 1988, la dette extérieure de l'Algérie atteint 27 milliards de dollars⁴. La paupérisation de la société se fait sentir car le gouvernement est contraint de mener une politique de rigueur économique qui se traduit par une baisse de l'approvisionnement des ménages et des entreprises de 32,6%.⁵ Cet état de fait se répercute d'une manière menaçante à la dégradation des conditions de vie (telles que la pénurie en eau, en matières alimentaires et la dégradation de la qualité du service de la santé, l'inaccessibilité du logement, etc. Entre 1986 et 1994, le revenu des ménages baisse de 20% et de 15,7 % par habitant. Déjà en 1985 le taux du chômage est estimé à 9,7% pour remonter jusqu'à 17%

¹ *Ibid.* p., 154.

² Mahfoud Benoune, *Esquisse d'une anthropologie de l'Algérie politique*, Alger, Éditions Marinoor, 1998, p. 132-133.

³ On parle ici des trois gouvernements qui se sont succédé entre 1989 et 1996. Il s'agit des gouvernements Mouloud Hamrouche, Sid Ahmed Ghazali et Belaid Abdeslam.

⁴ Voir à ce sujet Omar Benderra, « Économie algérienne, 1986-1998, les réseaux aux commandes de l'État », in Jocelyne Césari (dir), *La Méditerranée de réseaux, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*, Maisonneuve et Larose, 2002.

⁵ Voir à ce sujet Ahmed Dahmani, « L'expérience algérienne des réformes, problématique d'une transition à l'économie de marché », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome 37, Paris, CNRS éditions, 1998, p. 127-128.

en 1989¹ et 24,36% en 1994.²

Les réformes amorcées par le gouvernement de Mouloud Hamrouche, dites d' « ouverture libérale » en 1990 vont subir un échec total,³ dû à l'opposition des partis politiques nouvellement nés que Ahmed Dahmani qualifie de « partis politique sans ancrage social et sans programme vont faire de l'opposition systématique comme unique credo entraînant dans leur sillage le gouvernement sur un terrain autre que le sien ».⁴

La dette extérieure de l'Algérie atteint 86% en 1993. Elle se traduit sur le plan économique par l'abandon de l'industrialisation effrénée lancé par Houari Boumédiène.

Les acquis des travailleurs sous la présidence de Houari Boumédiène ont été mis à mal par la politique de libération économique menée après sa disparition. Les travailleurs perdront certains privilèges comme les subventions sur certains produits et services de base, tels que « la suppression des transports du personnel, fermeture de certaines coopératives de consommation, dissolution de l'organisme national interprofessionnel de la médecine du travail, etc. ».⁵ L'effondrement des prix du pétrole en 1986 et les dévaluations successives du dinar⁶ ne feront qu'aggraver la situation des travailleurs dans tous secteurs confondus.

Ainsi, le mouvement populaire de 1988 trouve tout son sens, dans la détérioration de la situation socioéconomique des travailleurs qui se déclinerait comme suit :

Encadré 1 : : Extrait de *L'infîtah d'octobre 1988, Bulletin de liaison n°1 du Comité de coordination interuniversitaire (CCIU)*

« Les inégalités sociales criardes, en particulier le contraste existant entre les privilèges, le confort indécent et le luxe d'une classe liée au régime et à la dégradation des conditions sociales de la majorité du peuple algérien ;

- la baisse du pouvoir d'achat, envol des prix des produits de première nécessité et stagnation des salaires pour la majorité insignifiante ;
- La pénurie des produits de première nécessité (aliments et médicaments),
- Les problèmes de la vie quotidienne (logements –eau –transports ...).

¹ Voir William C. Byrd, « Contre-performance économique et fragilité institutionnelle », *Confluences Méditerranée*, n°43, Printemps 2003. p.4.

² Forum des Chefs d'Entreprise, *Éléments de réflexion au sujet de la question de l'évolution des salaires en Algérie*, Avril 2006, p. 4.

³ Mahfoud Benoune, *op.cit.*, p.130.

⁴ Ahmed Dahmani, *L'Algérie à l'épreuve : économie politique des réformes 1980-1997*, Paris, l'Harmattan, 1999, p. 149.

⁵ Amar Benamrouche, *Grèves et conflits politiques en Algérie, op.cit.*, p. 44.

⁶ Entre 1988 et 1991, le dinar perd cinq fois de sa valeur.

-La faillite du système éducatif qui jette chaque année des milliers de jeunes à la rue, sans travail ni qualifications ;

-Une politique de compression de personnel et de non-crédation d'emplois qui se traduit par un chômage endémique et laisse notre jeunesse sans perspectives ;

-L'abolition d'acquis tels que la médecine gratuite, la sécurité sociale et le soutien des prix ;

-Mais aussi, il traduit un désir profond de changement de système politique et une crise de confiance profonde entre le peuple et l'État représenté par le parti, les autorités locales et les organisations de masse¹ ».

Aux lendemains des événements d'octobre 1988, les travailleurs (ouvriers et fonctionnaires publics), devant l'ampleur des dégâts perpétrés tentent de défendre les lieux de leur travail, comme rapporté par le bulletin *Saout Ech-chaâb (La Voix du peuple)*,² qui indique que ces faits ont été constants un peu partout en Algérie. Le bulletin décrit comment les travailleurs auraient défendu les biens publics, car eux-mêmes semblaient dépassés par les événements auxquels ils avaient participé et accusant même des mains extérieures dans les dégâts perpétrés.

Du côté des syndicats, les réactions ne se font pas attendre. Un bulletin spécial de *Révolution et Travail* paraît en octobre 1988 en réaction, dont voici quelques extraits : « le moment est venu de dire certaines vérités aux travailleurs et aux élus de la base ». Ce bulletin reprend quelques extraits du document présenté à la réunion du Gouvernement/ UGTA du 15 Février 1987, dans lequel on peut y lire :

« L'UGTA estime nécessaire d'attirer l'attention du gouvernement sur tous les phénomènes persistants qui nuisent socialement à l'ensemble de nos populations particulièrement aux couches les plus défavorisées ; jusque-là supporté socialement, le phénomène des pénuries a connu une évolution qui risque si elles venaient à se poursuivre, de conduire à des conséquences largement négatives, tant au plan économique et social. L'UGTA demande que des mesures énergiques et immédiates soient arrêtées afin d'assainir en profondeur l'action des circuits de l'État³ ».

Le choix de cet extrait du document antérieur aux événements d'octobre 1988⁴ n'est pas

¹ *L'infitah d'octobre 1988*, in Bulletin de liaison n°1 du comité de coordination interuniversitaire (CCIU) de la région Centre, publié à Alger à la fin de l'année 1988 ou au début de 1989, p. 5.

² Il s'agit du n°167, 23 octobre 1988, ce bulletin est l'organe central du Parti de l'Avant-Garde Socialiste, p. 8-9.

³ *Révolution et Travail*, Bulletin spécial, Dossier Vérités, octobre 1988, p. 6.

⁴ Puisque la contestation commence déjà en février 1987 pour aboutir sur celle d'octobre 1988.

anodin. C'est une manière pour la centrale syndicale de dire qu'elle avait à l'avance tiré la sonnette d'alarme en direction de l'État à propos de la situation socioéconomique des travailleurs. À partir de 1989, l'inflation économique en Algérie augmente pour atteindre 3,8 % par an en 1992. La dette extérieure de l'Algérie s'élève pour couvrir 70 % des ressources en devises et le chômage touche 1,5 million de personnes qui sont majoritairement des jeunes.¹

Selon Nacer Djabi, ce n'est qu'un mois après octobre 1988, c'est-à-dire en novembre que l'on verra réellement une action significative du côté des travailleurs. Il remarque qu'entre janvier et octobre 1988 la proportion mensuelle des grèves est de 62 et qui d'ailleurs n'est pas si éloignée des proportions qu'on avait connues à partir de 1985. Cela dit, 824 grèves ont été enregistrées seulement en novembre 1988, mais plus intéressant encore durant l'année 1989 seront enregistrées 3389 grèves². C'est six fois plus en un peu plus d'une décennie par rapport à l'année 1977 qui pourtant a constitué un point culminant de la contestation dans le monde du travail. C'est dans le secteur public que les vagues de grèves font rage. Entre 1988 et 1992 le nombre de grèves enregistré par l'inspection générale du travail³ est de 8592. De plus, 90.34 % (7794) de ces grèves sont enregistrées dans le secteur public, alors que le taux de grèves enregistré en contrepartie dans le secteur privé, n'est que de 9.65% (857) du total. Un autre élément très important intervient, hormis le fait que le taux le plus élevé de grèves est enregistré chez les travailleurs et ouvriers du bâtiment et des travaux publics (35.5%), pour la première fois on constate l'accroissement considérable du nombre de grèves dans la Fonction publique qui est de 23.75% (2014) de l'ensemble des grèves,⁴ qui se positionne ainsi comme le deuxième secteur où on a observé le plus de grèves sur la période signalée.

L'explication se trouverait dans le fait que le droit de grève était interdit avant 1989 dans le secteur public puisque bien que dans l'Algérie postindépendance le droit du travail algérien prolongera de manière provisoire la législation française, la grève n'était pas tolérée pour autant et, en 1973, une ordonnance⁵ abrogeant les dispositions

¹ D'ailleurs, Linda Latad Ben Mahras note à ce sujet, que la majorité des manifestants morts lors des événements d'octobre 1988 sont des jeunes âgés entre 16 et 23 ans et qui représentent 75% de la population qui de plus souffre de manière flagrante du chômage. Voir à ce sujet Linda Latad Ben Mahras, *L'opposition politique en Algérie*, [en arabe] Alger, Éditions. Casbah, 2014, p.100.

² Nacer Djabi, *l'Algérie en mouvement*, étude sociopolitique des grèves des travailleurs en Algérie, *op.cit.*, p. 272-273.

³ Rattaché au « Ministère du travail et des affaires sociales » ; c'était le nom d'usage à l'époque.

⁴ *Ibid.*, p. 280.281.

⁵ Ordonnance n°73-29 du 5 juillet 1973, dans *J.O.R.A.*, 1^{ère} année, n°62, 31 décembre 1962, p. 678.

héritées de la colonisation confirmera de manière claire l'interdiction du droit de grève dans les institutions et entreprises de l'État. L'article 209 de la loi N°78-18 du 5 août 1978 relative au Statut général du travailleur stipule que « toutes formes d'entrave à la liberté, à l'exercice du droit d'organisation syndicale, à la production ainsi qu'à l'occupation des locaux de travail et l'immobilisation des moyens de production sont punies conformément à la loi¹ ».

Les événements d'octobre 1988 vont aboutir sur des réformes politiques à travers la promulgation de la Constitution de 1989 qui fut adoptée par référendum populaire. Cette Constitution garantit le pluralisme politique et ___ la liberté d'association à travers son article 39 et le droit de grève à travers son article 54. Donc le fonctionnaire attendra la légalisation du droit de grève pour y recourir et sera à l'origine de près du quart du nombre de grèves enregistrées entre 1988 et 1992, comme le fera remarquer Nacer Djabi.

III.2. Les premières expériences enregistrées après la promulgation de la loi n° 90-14 du 02 juin 1990

L'ouverture démocratique se traduit dans le monde du travail comme nous l'avons déjà rappelé par la promulgation de la loi n° 90-14 du 02 juin 1990 qui instaurera le principe du pluralisme syndical, à travers son article 2, lequel stipule que « les travailleurs salariés d'une part, et les employeurs d'autre part de mêmes professions, branches ou secteurs d'activité ont le droit de se constituer en organisations syndicales à l'effet de défendre leurs intérêts matériels et moraux ».

Ainsi, commencent à se manifester entre 1990 et 1993, les premières organisations syndicales qui porteront l'appellation de « syndicats autonomes » pour se démarquer de l'UGTA.

Tableau 18: syndicats créés dans la Fonction publique entre 1990 et 1993²

¹ JORA, 17^{ème} année, n°32, du 8 août 1978, n° 32, p. 532-545.

² Ce tableau a été établi à partir de la liste des syndicats en question citée par Amar Benamrouche, Grèves et conflits politiques en Algérie, *op.cit.*, p. 60-62. L'auteur signale que plusieurs dossiers de création des syndicats ont été rejetés comme ce fut le cas pour un syndicat des avocats et un autre pour les cadres de la Cour des comptes. C'est le cas aussi pour le SIT (ligues islamiques), mais l'auteur précise que pour ce dernier aucun écrit n'existe qui justifie les raisons du rejet.

Branche d'activité	Nombre de syndicats	Syndicats
Administration publique	08	SNAPAP-SAPMAE-SNPC-SNG-SNM-SNUMA-SAFI-Ligue islamique des administrations publiques et de la Fonction publique (SIT).
Éducation nationale , formation et enseignement supérieur	07	SATEF-UNPEF-SNTEEF-SNOSP-SNPIE-CNES-Ligue islamique de l'éducation de la formation et de l'enseignement (SIT).
Santé publique	05	SNPSP –SNTS-SNPESM-SNMASM-Ligue islamique de la santé et des affaires sociales (SIT).
Information et culture	04	SNJT- SAPAH-SNJAPS-Ligue islamique de l'information et de la culture (SIT).
Industrie	08	SNSI-SATP-SNSAE-STT-SNSCDPP-SATK-Ligue islamique des industries (SIT).
Travaux publics et urbanisme	02	Ligue islamique des travaux publics et de l'urbanisme (SIT)
Transports	05	SAPLA-SNPCA-SNSTF-SNTMA-Ligue islamique des transports, tourisme et télécommunications (SIT)
Agriculture	01	Ligue islamique de l'agriculture de l'hydraulique et des forêts (SIT)
Finances et Commerce	02	SNOAIC-Ligue islamique des finances et du commerce (SIT).

Le nombre des syndicats émergents est très significatif dans le secteur public mais surtout dans la Fonction publique ; car sur les 40 syndicats qui se sont constitués entre 1990 et 1993, au moins 22 représentent les fonctionnaires sans compter les trois ligues islamiques du SIT. L'explication en est simple :

1- Le secteur de la Fonction publique est le secteur qui emploie le plus en Algérie (cf. le tableau ci-dessus et fig.). En 1996 le nombre de fonctionnaires dans le pays est de 1.122.238, il est de 1.533.106 en 2012¹. À partir de 1990, donc l'on voit surgir plus de 20 syndicats autonomes pour les fonctionnaires publics.

Tableau 19: Nombre de salariés par secteur d'activité

Secteur	Salariés	Pourcentage
Administration publique	2 851 997	53%

¹ Direction générale de la fonction publique, Bilan de l'emploi dans la fonction publique au titre de l'année 2012, p. 172 et p. 34.

Économique public	1 094 244	21%
Économique privé	1 506 393	27%

Source : UGTA, *Rapport d'activité : 2008-2014. Congrès national (4-5-6 janvier 2015)*, p. 106 - 107.

Une certaine cacophonie s'empare des fonctionnaires publics dans le contexte d'une réelle volonté de changement du modèle de revendication, puisque le type UGTA-FLN, était désormais perçu par certains comme devenu en panne et coupé de la réalité socioéconomique des employés de l'État. Cela dit, et comme nous allons le voir, chaque expérience est perçue comme inédite, chacun revendique par ailleurs l'invention d'une nouvelle expérience dans le monde du travail, celle du syndicalisme autonome. En réalité, les expériences du syndicalisme autonome sont dans un premier temps, déconnectées les unes des autres et l'explication à priori est très simple : les mouvements sont diversifiés à l'image de la pluralité des métiers qui existent au sein de la Fonction publique ; le contexte politico-social y est cependant aussi pour beaucoup.

Parmi les premiers syndicats qui verront le jour durant l'année 1990, on retrouvera dans l'Éducation nationale l'UNPEF et le SATEF, dans l'enseignement supérieur, le CNES et enfin le SNAPAP pour l'administration publique. Dans un premier temps, chaque expérience syndicale est perçue comme inédite sinon globale et la dénomination même de chaque syndicat en atteste. L'UNPEF (Union nationale du personnel de l'éducation et de la formation) bien que corporatiste, se réfère à un idéal global national qui réunirait tout le personnel de l'éducation et de la formation mais qui en réalité a été plutôt créée par des enseignants. Le même constat est à remarquer pour les cas du SNAPAP, qui va plus loin en essayant d'englober ou de représenter tous les travailleurs des administrations publiques. Ceci sans oublier le cas du SATEF qui porte les mêmes caractéristiques de volonté globale car il fait référence au Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation, bien que, géographiquement parlant, ce syndicat est plus qualifié de régional (Algérois et Kabylie)¹.

III.2.1. L'exception du SIT-FIS ou l'« éternelle » répétition du modèle UGTA-FLN

Dès 1989, et l'avènement du multipartisme, les islamistes se constituent en parti politique ; Le FIS (front islamique du salut) avec un projet qui était d'appliquer la loi

¹ Kaddour Chouicha, *art.cité.*, p. 291.

islamique, et va œuvrer par tous les moyens pour accéder au pouvoir. Dans le prolongement de cette volonté, le FIS a un programme ; il s'agit de refonder le pouvoir et la société sur les bases du Coran et de la Charia. Un État à caractère islamique. Dans ce but, le FIS prend vite conscience de la nécessité de réunir tous les travailleurs autour de cette idéologie. Dans un premier temps, le FIS tente de contrôler l'UGTA de l'intérieur. Cette tentative va être vouée en partie à l'échec, avec l'élection d'Abdelhak Benhamouda comme secrétaire général de l'UGTA durant son congrès de 1990¹. Ainsi, le FIS décide de créer son propre syndicat le SIT « le Syndicat islamique des travailleurs » à l'initiative Mohamed Saïd et Hachemi Sahnouni².

D'abord le 26 juillet 1990, plusieurs centaines de personnes venues de plusieurs willayas annoncent à Alger la création de l'Union des syndicats islamistes dont l'objectif est de « servir les travailleurs et défendre leurs droits (...) dans le cadre de la charia musulmane³ ».

La première fois que l'idée d'un syndicat islamiste fut évoquée, c'était à Tlemcen où Yahia Bouklikha va annoncer le 27 juin 1990 la naissance « d'un mouvement syndical islamique fondé sur la Charia et la Choura⁴ ». Le FIS va vite l'intégrer comme une priorité au niveau national. Le 20 juillet 1990, la naissance du SIT est annoncé au stade Ferhanni à Bab el Oued⁵ avec à sa tête le doyen Omar Eulmi et l'implication très remarquée de Saïd Makhloufi dans son installation.

Le modèle UGTA-FLN est loin d'être tombé dans l'oubli car on le reproduit même dans un contexte politique très différent. Le SIT mobilise les travailleurs pour le FIS à l'image de l'UGTA pour le FLN en Algérie pré indépendance autour de la question nationale et en Algérie postindépendance pour un projet national autour du socialisme. On sait notamment que le FIS annonce la création du SIT à travers une cassette enregistrée et mise en vente. Un passage fait référence à l'organisation globale du syndicat. On apprend que ce syndicat est constitué d'un secrétariat exécutif national, dont voici les membres : le doyen Omar Eulmi et quatre vice-doyens pour les quatre régions du pays : El Akil El Yas'a Omar, Barhoun Mohamed Salah, Bouklikha Mohamed et Hussein Saad. Le secrétariat

¹ Voir à ce sujet, Abdelhamid Boumezbar, Azine Djamilia, *L'islamisme algérien : De la genèse au terrorisme*, Alger, Chihab Éditions, 2002, p. 102 ; Bennaros Zohra, Aït Idir Amokrane, Midjek Fella, Boumezbar Abdelmajid, Azine Djamilia, *L'Islamisme politique : la tragédie algérienne*, Alger, Dar Al Farabi, 2002, p. 102.

² Il s'agit de deux figures emblématiques du *Majliss al Choura* (Conseil consultatif) du FIS.

³ *Le Monde*, 29 juillet 1990.

⁴ Mohamed Issami, *Le Fis et le terrorisme au cœur de l'enfer*, Alger, Éditions le Matin, 2001, p.100.

⁵ Voir à ce sujet Karim Maïche, *op.cit.*, p158.

général est sous la responsabilité de Boukassa Djamel, il est composé de 17 membres.¹

En revanche, il est certain que pour ce qui est de la Fonction publique plusieurs organisations syndicales à caractère corporatiste ont existé au sein du SIT, et leur dénomination commence toujours par les termes « Ligue islamique ». Il en est ainsi pour la Ligue islamique des administrations publiques et de la Fonction publique, la Ligue islamique de l'éducation, de la formation et de l'enseignement, la Ligue islamique de la santé et des affaires sociales.²

Le SIT tente de faire mainmise sur le monde du travail, une manière de servir le projet ambitieux du FIS autour de l'idéologie de l'État islamique. La création du parti FIS aurait été impossible sans le contexte d'ouverture démocratique. Toutefois, la démocratie est considérée par le FIS comme hérétique,³ et le multipartisme selon cette organisation ne serait pas possible en dehors de l'Islam⁴. On comprend mieux pourquoi le SIT installera des Ligues islamiques dans tous les secteurs dans le monde du travail, car il ne serait pas possible selon ses promoteurs, de servir le projet de l'État islamique sans réunir tous les travailleurs autour d'un unique syndicat acquis à la cause. Ainsi c'est l'histoire que le FIS voudrait reproduire à son profit comme ce fut jadis pour la création de l'UGTA en 1956 qui avait répondu aux exigences de la question nationale, puis à la construction de l'État national. Le FIS n'invente rien, bien au contraire il reproduit un modèle préexistant. Addi Lahouari qualifie le FLN comme étant le « père du FIS ». Il note à ce sujet « Tout en condamnant les effets du modèle (FLN), la contestation sociale promet de le reproduire sous une forme religieuse, comme si le populisme discrédité par les pratiques antipopulaires du pouvoir, se réfugiait dans l'Islam où il était difficile de l'en déloger⁵ ». Dans une déclaration de Omar Eulmi le doyen du SIT, on peut lire :

« En ce grand jour, nous annonçons la bonne nouvelle, avec la bénédiction de dieu nous avons fondé le SIT, qui tire sa légitimité du coran et de la sunna.... Chers frères, ce syndicat est un syndicat de revendication et de lutte. Il prolonge le travail islamique accompli par le FIS⁶ ».

¹ Voir à ce sujet, Mustapha Al Ahnaf, Bernard Botiveau, Frank Fregosi, *L'Algérie par ces islamistes*, Paris, Karthala, 1991, p.192 -193.

² En sachant que pour tous secteurs confondus il y a au total 10 ligues islamiques. Voir à ce sujet, Amar Benamrouche, *Grèves et conflits politiques en Algérie*, op.cit., p. 59-62.

³ Miloud Zaater, *L'Algérie de la guerre à la guerre (1962-2003)*, Paris, l' Harmattan, 2003, p. 93-94.

⁴ *Idem.*, propos de Ali Benhadj, cités par l'auteur.

⁵ Addi Lahouari, *L'Algérie et la démocratie*, op.cit., p.97-98.

⁶ Voir à ce sujet *El Mounkid* n°14, cité par Mustapha Al Ahnaf, Bernard Botiveau, et Franck Fregosi, *L'Algérie par ces islamistes*, op.cit., p. 193-194.

On remarque assez aisément que la création du SIT est intimement lié au projet politique du FIS. Un des membres fondateurs du parti, Hachemi Sahnouni¹ déclare : « Le SIT est une nouvelle pierre apportée à l'édification de la société islamique et l'instauration de l'État qui a pour emblème « Il n'y a dieu qu'Allah et Mohamed est son prophète ».

On peut donc affirmer avec certitude que le SIT est fondé pour servir la ligne tracée par le FIS pour accéder au pouvoir. On peut aussi assez facilement rapprocher cette relation avec le lien qui lie le FLN avec l'UGTA au lendemain de l'indépendance comme le stipulait un texte autour du projet socialiste et que nous avons évoqué dans le début de ce chapitre.

Dans un premier temps le SIT réussit à gagner du Terrain par rapport à l'UGTA dans la plupart des grands secteurs du monde du travail. Abdelhamid Boumezbar, Azine Djamila² et Mohamed Issami³ s'accordent sur le fait que, globalement, le SIT s'implanta dans une dizaine de secteurs : l'Éducation nationale, la formation, l'enseignement supérieur, les télécommunications, le tourisme, les transports, la santé, les affaires sociales, l'industrie, l'énergie et pétrochimie⁴. Cela dit, en termes de chiffres, il est difficile d'attester d'une implantation réelle dans tous ces secteurs. D'ailleurs, Hocine Bellaloufi doute que le SIT ait eu quelques capacités mobilisatrices dans le monde du travail, mis à part ce qu'il appelle « le lumpenprolétariat » (délinquants et trabendistes, selon lui)⁵. Ainsi, une question s'impose : le FIS à travers le SIT n'a-t-il pas misé sur le caractère propagandiste de « l'idée du SIT » au sein des sympathisants et militants islamistes plus que des travailleurs en tant que tels ? Cela dit comme nous l'avons signalé plus haut, il existe peu de travaux et de chiffres qui attestent de l'existence d'une large représentation de l'organisation au sein des travailleurs. En réalité, les actions du SIT se confondent avec le militantisme islamique du FIS et les frontières entre les deux sont peu visibles. D'ailleurs et comme le note Majid Benchikh, c'est beaucoup plus « la rumeur (qui) le

¹ Membre du *majlis al-choura* du FIS, *ibid.*, p. 196.

² Abdelhamid Boumezbar et Azine Djamila, *L'islamisme Algérien de la genèse au terrorisme*, *op.cit.*, p. 102.

³ Mohamed Issami, *Le FIS et le terrorisme au cœur de l'enfer*, Alger, Éditions Le Matin, 2001, p.100-101.

⁴ Voir aussi à ce sujet, Ghania Samai-Ouramdane, « Le front islamique du salut à travers son organe de presse (Al Mounkid) », *Peuples Méditerranéens*, Algérie vers l'État islamique n°52-53, juillet-décembre 1990, p. 159.

⁵ Hocine Belaloufi, *La démocratie en Algérie ; Réforme ou révolution ? Sur la crise algérienne et les moyens d'en sortir*, Alger, APIC, Lazhari Labter, 2012, p.198. Soulignons toutefois que dans la sociologie marxiste « lumpen prolétariat », désigne le prolétariat en guenille ou en haillons. Il a pris un sens autre pour désigner une couche sociale. Voir sur sujet Huard Raymond. « Marx et Engels devant la marginalité : la découverte du lumpen prolétariat », *Romantisme*, 1988, n°59. *Marginalités*. p. 5-17 et Bourdin, Jean-Claude. « Marx et le lumpenprolétariat », *Actuel Marx*, vol. 54, n°. 2, 2013, p. 39-55.

présente (SIT) avec une mobilisation qui fait de l'ombre à l'UGTA ».¹

Le SIT, selon Inga Brandel et Fatiha Talahite, à l'image du syndicalisme musulman égyptien des années trente ne cible pas le patronat, mais plutôt le pouvoir et ses organisations de masse, telle que l'« UGTA ».² Le but étant d'établir ou d'obéir aux exigences du projet d'un État soumis à la charia et le syndicalisme au service de défense des droits des travailleurs n'est pas une fin en soi. L'organisation interne du SIT confirmerait cet état de fait, comme le remarque Mohamed Isaami, en notant que le SIT ressemble plus à une organisation militaire qu'à un syndicat et ce jusqu'à la nomenclature de sa hiérarchie. Cette dernière est caractérisée par l'octroi de grades à caractère militaire avec : un *arif* (sergent) à la tête de chaque section syndicale, un *naqib* (capitaine) à la tête d'une *ligue fédérale*, un *mukadem* (commandant) et un *amid* (colonel) pour la fédération.³

Une structuration qui confirmerait, encore une fois, que l'on est très loin du caractère syndical affiché par l'organisation, car les islamistes idéologiquement ne peuvent accepter la lutte des classes qui est le fondement de toute lutte syndicale revendicative. Selon eux, tous les musulmans étant égaux, la lutte des classes n'a pas lieu d'être. D'ailleurs, c'est pour cela que beaucoup d'analystes ont mis l'accent sur le caractère fasciste du FIS⁴ qui inclut la vision d'un syndicat-maison ou domestiqué pour servir l'idéologie islamiste en usant du populisme. En 1957, le FLN engagera la grève des huit jours en mobilisant l'UGTA à cet effet⁵ (entre le 28 janvier et le 04 février 1957), dans un contexte où le FLN voulait asseoir sa légitimité politique en tant qu'unique interlocuteur sur la question nationale. Une grève généralisée était la preuve que tous les Algériens soutenaient son action. Trente-quatre années plus tard, le FIS fera de même en annonçant une grève illimitée à caractère « insurrectionnel », à partir du 25 mai 1991. Il ne s'agit point de faire une comparaison, mais de souligner les ambitions « démesurées » du FIS. Les stratégies adoptées à cette fin sont loin d'être déconnectées de l'histoire nationale et des exemples qu'elle peut donner.

Pour Amine Touati, cette grève est intervenue dans un contexte où Abassi Madani

¹ Majid Benchikh, *Algérie : un pouvoir politique militarisé*, Paris, l'Harmattan, 2003, p.51.

² Voir à ce sujet, Inga Brandel et Fatiha Talahite, « le syndicalisme arabe et le partenariat Euro- Méditerranéen », in *les cahiers du CREAD*, n° 52 /2000, p.50-51.

³ Zerrouky Hassane, *La Nébuleuse islamiste en France et en Algérie*, Paris, : Éditions 1., 2002, p.102-103.

⁴ Olfa Lamoum, « L'islamisme, nouveau fascisme ? », *Revue plurielles, Confluences*, automne, 1997, p. 125-142.

⁵ Sur la grève des huit jours, voir Hassan Remaoun (dir.), *Dictionnaire du passé de l'Algérie, de la préhistoire à 1962, op.cit.*, p. 209-211.

était contesté dans son propre parti (le FIS), car les élections municipales de juin 1990 n'avaient pas eu l'effet escompté¹. Pour mieux rebondir, Abassi Madani s'inspirera d'un texte de Saïd Makhloufi², qui qualifie la grève générale comme l'un des moyens de la prise du pouvoir :

« C'est une grève de tout le peuple qui est déterminé à faire cesser l'arbitraire... La grève générale doit demeurer jusqu'à ce que succombe le régime et que se substitue à lui un régime islamique ».

Une lecture attentive de ce passage montre bien qu'il ne s'agit guère d'une grève des travailleurs, mais bien de la grève du peuple et qu'il s'agit plutôt d'une grève politique. Mais bien avant, la question de la grève générale est abordée dans la conférence inauguratrice du SIT lorsque Omar Dilmi déclare : « Le syndicat déclenchera une grève générale et agira collectivement. Car les grèves partielles ont affaibli les travailleurs, dispersé leurs rangs, et les ont rendus incapables d'affronter les forces de l'injustice et de la tyrannie ; les grèves doivent être collectives³ ». Ensuite, et selon Hachemi Sahnouni, l'idée de la grève a été lancée au départ par Louisa Hanoune (dirigeante du Parti des travailleurs). Dans une autre déclaration d'Ahmed Merani, qui ne fait que confirmer la première, il annonce « cette idée a été fomentée par un parti communiste espagnol et reprise par un parti communiste algérien qui a incité le FIS à opter pour la grève politique⁴ ».

On pourra remarquer aussi, deux mois avant l'annonce de la grève insurrectionnelle islamiste toute la pression exercée par le FIS pour casser le mouvement de grève que l'UGTA avait lancé le 13 mars 1990. À l'annonce de la grève, le 09 mars par le secrétaire national chargé des affaires sociales, Abdelmajid Sidi Saïd qui justifiait cette grève par les effets de la libéralisation économique sur la dégradation du pouvoir d'achat, la réaction du SIT ne se fera pas attendre. Il annoncera dès le lendemain 10 mars, que la grève de l'UGTA sera boycottée, ceci en prétextant que la Centrale syndicale tentait une fois de plus de « monopoliser l'action syndicale »⁵. Malgré le mot d'ordre de boycott et la non-participation de beaucoup de travailleurs dans les communes « islamiques » qui avait vu le jour après les élections municipales de 1990, la grève sera largement suivie et sans

¹ Amine Touati note à ce sujet : « Les élections de juin 90 ont permis à Chadli de durer et conduit le FIS à se disperser et à se discréditer dans la gestion des APC régies à présent par un nouveau code communal extrêmement défavorable aux nouveaux élus » in Amine Touati, Algérie, *Les islamistes à l'Assaut du pouvoir*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1995, p. 22-23.

² Il s'agit d'un petit livret de propagande intitulé « La désobéissance civile ».

³ Mustapha El Ahnaf et al, *op.cit.*, p. 194-195.

⁴ Abdelkader Harichane, *Le FIS et le pouvoir*, Alger, Éditions Lalla Sakina, 1990, p. 96.

⁵ Abed Charef, *Algérie le grand dérapage*, Éditions de l'Aube, 1994, p. 119.

incidents notables. Le SIT accusera Mouloud Hamrouche chef du Gouvernement (1990) de complicité avec l'UGTA en vue de le contrer parce qu'il commençait à s'implanter de plus en plus au sein des entreprises. La spécificité de cette grève déclenchée par l'UGTA est qu'elle constituait le premier bras de fer entre la centrale syndicale et le SIT.

Ensuite quand Abassi Madani eut fait l'annonce de la grève illimitée des islamistes le 23 mai 1991, il est contesté au sein de son propre parti et notamment du *Majliss echoura* (Conseil de consultation) lorsque Bachir Fkih l'un des membres fondateurs du FIS lui fera remarquer que les membres n'ont pas été consultés pour la prise de cette décision¹.

Tous ces éléments permettent d'affirmer, que même si la décision de grève fut prise par Abassi Madani, elle était déjà bien ancrée et audible dans le discours global du FIS et du SIT. En réalité, la grève de l'UGTA en mars et le début de la popularité auprès des travailleurs d'Abdelhak Benhamouda élu nouvellement à la tête de la centrale avait précipité le FIS vers l'option de la grève politique « insurrectionnelle », d'autant plus que l'enjeu n'avait rien à voir avec les revendications socioprofessionnelles, mais avec la volonté de provoquer des élections législatives anticipées programmées pour juin 1991 (puis reportées à décembre 1991).

C'est en partie pour cela que cette grève ne rencontrera que peu de succès chez les travailleurs ce qui transparaît à la lecture des journaux de l'époque².

Myriam Ait Aoudia note par ailleurs que rien n'est adressé aux employeurs en matière de revendications socioprofessionnelles³ et ce sont des milliers de chômeurs à investir les places de la capitale, venus de l'intérieur du pays et rémunérés par les islamistes usant des moyens financiers et humains des municipalités conquises des élections de 1990⁴.

Le déroulement de la grève du FIS en dit long sur cette constatation. Nous avons essayé à travers la chronologie faite par Amine Touati⁵ à propos de la grève du FIS qui commence le 25 mai et se termine le 07 juin, d'analyser les différents usages en matière de mobilisation pour mieux les distinguer et de constater la quasi-rupture de cette grève avec les travailleurs et le monde du travail.

Le premier jour de la grève : elle est très peu suivie chez les travailleurs de tous secteurs

¹Abdelkader Harichane, *Le FIS et le pouvoir*, op.cit., p. 95.

² *El Watan*, 26 mai 1991, cité par Myriam Ait-Aoudia, *L'expérience démocratique en Algérie (1988-1992)*, op.cit., p. 261.

³*Ibid.*, p. 260.

⁴ Miloud Zaater, *op. cit.*, p.99.

⁵Il s'agit d'une synthèse faites des évènements à partir de la chronologie d'Amine Touati, *op.cit.* p.21-67.

confondus. Les chiffres exposés par Amine Touati sont très révélateurs. Il note par exemple que seules 20 entreprises sur plus de mille sont en grève avec un taux de suivi situé entre 2 à 10 %.¹

Ainsi, on n'a pas vraiment recours à la grève car ce ne sont pas les lieux du travail qui sont visés mais l'occupation de l'espace public. On passe de l'idée de grève générale à d'autres moyens comme la marche et la manifestation dans plusieurs lieux qui sont investis au niveau de la capitale telle cette marche qui vers la place des Martyrs avec quelque 9000 militants islamistes qui ensuite se dirige en fin de journée vers la place du 1^{er} Mai.

Conscient du peu de suivi de cette grève au premier jour, le SIT lance un appel de grève en direction des commerçants et des ouvriers en tentant de les convaincre que cette grève n'est pas porteuse d'enjeux islamistes seulement, mais concernerait aussi des revendications d'ordre socioprofessionnel². Les marcheurs du jour passeront la nuit dehors dans les places et les rues. Ils étaient au nombre de 1000 localisés sur trois places (place des Martyrs, place du 1^{er} mai, et el Harrach). On notera la symbolique de ces trois places, dans l'ordre : la révolution algérienne, la journée mondiale des travailleurs et enfin un quartier populaire qui a constitué l'un des bastions du mouvement islamiste en Algérie.

Le deuxième jour de la grève, le SIT dans une tentative de remédier au peu de suivi du premier jour et dans l'incapacité de mobiliser un nombre significatif de travailleurs va suivre une nouvelle stratégie celle d'empêcher les travailleurs de se rendre sur leurs lieux de travail. Les travailleurs semblent se désintéresser de cette grève,

Au troisième jour de la grève, le SIT mobilise des militants pour mener la propagande auprès des travailleurs et les inciter à faire grève³. Pourtant, les travailleurs ne suivent pas, même dans le secteur de l'enseignement qui est considéré comme un bastion du FIS où le taux de suivi ne dépasse pas les 20%. La grève sera suivie au sein des mairies (Assemblées populaires communales ; APC) contrôlées par le FIS parce que les élus islamistes ont empêché les fonctionnaires de travailler⁴. Les islamistes iront entre temps jusqu'à tenir une grève de la faim devant le siège de la centrale syndicale UGTA.

¹ Amine Touati, *op.cit.*, p.19.

² Voici un extrait de cet appel cité par Amine Touati, qui en atteste : « Cette action ne vise pas seulement des objectifs politiques islamiques mais aussi la satisfaction d'exigences pratiques, telles que l'augmentation de salaire, la protection du pouvoir d'achat et l'amélioration des conditions de travail ; mais ce n'est qu'après que sera édifié un État islamique fondé sur la justice sociale ». *ibid.*, p. 24-25

³ Notamment les ouvriers de la Société nationale de construction mécanique (SONACOME), aujourd'hui La Société nationale des véhicules industriels (SNVI).

⁴ Selon une déclaration de Mouloud Hamrouche à la télévision algérienne.

Les jours qui suivront la pression monte d'un cran. Le 28 mai, les militants continuent de mettre la pression sur les commerçants pour les pousser à la grève mais ces derniers comme les travailleurs résistent aux insistances du FIS, de même que les universitaires et les étudiants¹. Cette journée qui connaîtra les premiers affrontements entre la gendarmerie et les manifestants sera suivie lendemain par l'intervention de la police, pour disperser les groupes de manifestants.

Le Gouvernement de Mouloud Hamrouche éprouva une difficulté à gérer le mouvement, car très sous-estimé au départ, on ne s'attendait pas à une évolution chaotique de la situation. Des rencontres sont organisées entre le chef du Gouvernement et Abassi Madani sans résultat et le FIS est lui-même dépassé par l'implication de nouveaux acteurs « les moujahidines ». L'armée menace d'intervenir vu la tournure que prennent les événements et alors que la grève du FIS se poursuit. Le 31 mai, un vendredi (jour sacré) connaîtra un relatif apaisement de la situation. Au premier juin le gouvernement prend des mesures de sanction et de licenciements contre les grévistes tandis que les forces de l'ordre continuent d'essayer de disperser les manifestants, ce qui va faire monter les tensions qui atteindront leur summum le 4 juin, avec des affrontements violents.

La rue est toujours occupée, le SIT organise même un rassemblement sur la place de la grande poste tandis que le FIS essaiera d'ameuter les taxieurs qui organiseront un cortège de 250 voitures allant de l'aéroport jusqu'au centre-ville. Cette journée connaîtra encore des affrontements entre la gendarmerie et les manifestants. La violence occasionnera 84 morts et 400 blessés et la proclamation de l'état de siège. Cette grève qualifiée d'insurrectionnelle fera tomber le Gouvernement Hamrouche, auquel succédera celui dirigé par Sid Ahmed Ghozali, le 5 juin². Un accord est entendu entre le nouveau gouvernement et le FIS. Il sera annoncé par Abassi Madani le 7 juin juste après la prière du vendredi et il porte sur la programmation des élections législatives et présidentielle avant la fin de 1991.

Dans le monde du travail cette grève était vouée dès le départ à un échec total, car ce n'était pas la grève du SIT ni des travailleurs mais celle du FIS. Le SIT a été utilisé comme couverture dans le but de mobiliser les travailleurs en faveur de la grève politique du FIS et le syndicat islamiste aura du mal à justifier sa position d'acteur de l'événement. En fait la loi n° 90-14 interdit dans son article 5, toute relation organique ou structurelle entre les

¹ Amine Touati fait état de 300 étudiants qui ont marché sur Alger contre la grève du FIS.

² Abdelkader Harrichène, *op.cit.*, p. 107.

syndicats et les organisations à caractère politique, et les déclarations son doyen Omar El Eulmi sont mitigées entre le fait que la grève ait été décidée par le SIT ou que le SIT ait rejoint la grève du FIS. Le 29 mai en plein durcissement des événements, il finira cependant par reconnaître qu'entre « le FIS et le SIT il n'y a pas de différence¹ ». Progressivement, une opposition à la direction se déploie au sein du mouvement à commencer par les commerçants de la capitale mais aussi les travailleurs qui avaient suivi. Pour la Fonction publique, même si les municipalités-FIS ont rejoint la grève il apparaissait que les employés y avaient été contraints par les élus Islamistes, tandis que dans l'enseignement et chez les universitaires au niveau de la capitale, il y avait eu peu d'entrain comme déjà signalé.

Le FIS-SIT a reproduit sans conteste le modèle syndicat-maison ou organisation de masse, et l'ouverture démocratique n'aura servi que de paravent juridique pour sa constitution en tant que parti politique à vocation totalitaire. La création d'un syndicat au service du parti était inévitable car l'objectif était d'obéir aux besoins d'un projet de la construction de la *oumma* (État islamique) où tous les croyants seront unis, y compris les travailleurs. C'était compter sans ces derniers qui s'organisaient déjà dans des syndicats autonomes, alors même qu'une parenthèse de velléité d'autonomie émerge au sein même de l'UGTA avec son nouveau secrétaire général Abdelhak Benhamouda sur laquelle nous reviendrons.

« La grève insurrectionnelle du FIS », comme baptisée par beaucoup de spécialistes², a obéi au schéma suivant :

- Occupation de la rue (l'espace public) ;
- Manifestations ;
- Sit-in ;
- Marches ;
- Grève de la faim ;
- Affrontements avec les forces de l'ordre.

Ce qui était annoncé comme une grève par le FIS va finalement aboutir à l'émeute, car dans ce contexte d'ouverture politique, le FIS investit le champ politique par tous les moyens qui lui paraissent disponibles et sera définitivement interdit le 28 mars 2005 par la chambre administrative d'Alger. En réalité, depuis la dissolution du FIS en mars 1992 les

¹Amine Touati, *op.cit.*, p., 41.

² Jean-Pierre Peyroulou, *Histoire de l'Algérie depuis 1988*, Paris, La Découverte, « Repères », 2020, p. 25-38.

activités du SIT étaient suspendues tous les six mois jusqu'à l'intervention de cette décision définitive.¹

III.2.2. L'UGTA, après l'avènement de la loi n° 90-14 du 02 juin 1990

Pourquoi parler de l'UGTA alors que le propos dans ce travail de recherche concerne principalement les syndicats autonomes : tout simplement parce que nous considérons que la première tentative d'autonomisation du champ syndical s'est opérée au sein de l'UGTA avec Abdelhak Benhamouda.

Juste après l'avènement de la loi n°90-14, la centrale syndicale est mise à mal par la création de nouveaux syndicats qui se dénommeront désormais syndicats autonomes. Les premiers sont : L'UNPEF, Le SATEF, le SNAPAP, et bien d'autres, qui ont été fondés entre 1990 et 1991. Pendant ce temps et comme nous l'avons vu plus haut le FIS tente tant bien que mal d'investir la scène politique. La centrale syndicale est mise à mal par deux nouveaux acteurs : les syndicats autonomes et les tentatives du FIS d'investir l'espace politique et le monde du travail en vue d'accéder au pouvoir.

Cela dit, le projet du FIS sera contrecarré avec l'arrivée d'un nouveau secrétaire général de l'UGTA. En effet, l'élection d'Abdelhak Benhamouda à la tête de l'UGTA lors de son congrès en 1990 va produire un relatif regain de confiance entre la centrale et sa base de travailleurs. Abdelhak Benhamouda devient très populaire auprès des travailleurs. Bien avant son élection quand sa candidature fut évoquée durant le 8^{ème} congrès de l'UGTA, il dira : « demandez-moi de porter 10 kg sur mes épaules, c'est peut-être...faisable mais me demander de porter un quintal, j'en suis incapable² ». Abdelhak Benhamouda, originaire du constantinois est doté d'une longue carrière dans l'Éducation nationale où il a été instituteur. Il rejoindra en 1972, la Fédération des travailleurs de l'éducation et de la culture (FTEC) à Constantine, et sera élu au bureau de l'Union de wilaya l'UGTA de Constantine puis en 1987 en tant que secrétaire général de cette même instance. Un vote qui sera contesté par le FLN usant de l'article 120 de ses statuts, car Benhamouda n'avait jamais été un militant de ce parti³. Pourtant cela n'empêchera pas par la suite Benhamouda d'être élu au sein de l'UGTA pour devenir son secrétaire général. Cet événement constitue à notre sens, une réelle volonté de l'UGTA et sa base de se détacher

¹ « Algérie : Le Syndicat islamique du travail interdit : la chambre administrative l'a décidé lundi dernier », *La Tribune*, 30 mars 2015. Voir à ce sujet, Arrêté du 11 novembre 1996 portant suspension des activités des ligues islamiques et fermeture de leurs locaux, *J.O.RA*, 36^{ème} année, n°4, 15 janvier 1999, p. 22.

² *Révolution et Travail*, 29 janvier 1998.

³ Achour Cheurfi, *op.cit.*, p. 82-84.

du pouvoir.

En 1989, à l'occasion du 1^{er} mai, il sera l'instigateur de la « grève du couffin » pour dénoncer la faiblesse du pouvoir d'achat et la cherté de la vie. Il se forge l'image d'un syndicaliste qui défend tous les travailleurs et ne court derrière aucun poste de responsabilité syndicale comme révélé dans révolution africaine, organe pourtant du FLN. Il fut élu par le congrès de wilaya de Constantine en son absence et ce seront les travailleurs qui le proposeront en tant que candidat en 1987 à Constantine et au niveau national en 1990 et 1994¹.

Le 13 mars 1991, l'UGTA annonce une grève illimitée qui avait pour objectif d'attirer l'attention du gouvernement sur la dégradation prononcée du pouvoir d'achat. Le 12 mars 1991, Benhamouda annonce dans une conférence de presse que « l'économie de marché ne se fera sur le dos des travailleurs ». ² les réformes économiques du Gouvernement Hamrouche étant alors très contestées. ³. Cette grève sera boycottée, y compris par le SIT- FIS, le SNAPAP et les travailleurs du pétrole du sud du pays⁴. Il est évident que pour le SIT- FIS ce n'était pas tant la grève qui dérangeait, mais le fait d'occuper l'espace politique. Pour le FIS, cette grève n'émanait pas de la volonté des travailleurs mais plutôt, d'une stratégie du gouvernement pour garder le contrôle de l'action syndicale à travers l'UGTA. ⁵ Il est vrai que pour le gouvernement la popularité de Benhamouda lui était favorable dans sa confrontation avec le FIS-SIT. Pour ce qui était du SNAPAP, les raisons étaient autres dans la mesure où il s'inscrivait dans une logique concurrentielle avec l'UGTA, du fait qu'il revendiquait lui aussi la représentation des fonctionnaires publics. Pour les deux nouveaux syndicats, ce n'est donc pas tant la grève qui était contestée, mais son instigateur. Car que ce soit le SIT-FIS ou le SNAPAP, chacun se réclame une large représentation des travailleurs chacun se voit légitime et perçoit son action comme inédite et chacun a l'ambition de monopoliser l'action syndicale, même si les ambitions du FIS à travers le SIT n'avaient rien à voir avec les objectifs du SNAPAP. Si pour le premier, la finalité a longuement été discutée, pour le second il s'agissait de refonder le syndicalisme sur de nouvelles bases qui nécessitaient la mise à l'écart de

¹ *Révolution Africaine*, n°1548.

² Abed Charef, *Algérie le grand dérapage*, op.cit., p.119.

³ Omar Akalay, « L'économie algérienne de l'ère des réformes (1989-1991) à celle de l'ajustement structurel (1994-1994) », in Ahmed Mahiou et Jean-Robert Henry, (dir.), *Où va l'Algérie ?* Paris, Karthala, 2001, p. 161-184.

⁴ Elle sera tout de même largement suivie dans les bastions forts de l'UGTA ; le secteur économique public tel que les complexes d'El Hadjar, de Rouiba ou le port d'Alger.

⁵ Abed Charef, *Algérie Le grand dérapage*, op.cit., p.121.

l'UGTA.

Le contexte sociopolitique que connaît cependant l'Algérie à cette époque va entraîner des conséquences sur la vision de Benhamouda concernant l'avenir de l'Algérie. La grève insurrectionnelle du FIS conduit à la chute du Gouvernement Hamrouche et à l'annonce d'élections anticipées doublées de la violence islamiste qui commençait à se profiler et conduira Benhamouda à faire des choix politiques. La promesse de l'autonomisation progressive de l'UGTA est confrontée à la dure réalité du contexte politique. La centrale va vite être renvoyée à son rôle traditionnel à savoir maintenir l'unité nationale et le consensus autour du pouvoir.

La victoire du FIS au 1^{er} tour des élections législatives du 26 décembre 1991 avec un taux de 47,27 % des voix,¹ le positionne ainsi en première place, va avoir des conséquences sur les choix politiques du secrétaire général de l'UGTA. Abdelhak Benhamouda s'emploie à la création du Comité national de sauvegarde de l'Algérie (CNSA) entre le 31 décembre 1991 et le 5 janvier 1992, une initiative qui a pour but de contrer la montée politique fulgurante des islamistes. Alors même que le parti RCD (Rassemblement pour la culture et la démocratie) avait déjà appelé la veille à l'arrêt du processus électoral.² Ce comité d'ailleurs lui-même milite en faveur de l'annulation du second tour des législatives et ce dès le 12 janvier 1992.

Ainsi, des organisations diverses s'organisent autour du CNSA, il s'agit de l'UNEP (Union nationale des employeurs publics), le CAP (la Confédération algérienne du patronat), le CGOEA (Confédération générale des opérateurs économiques algériens) et l'ANCAP (Association nationale des cadres de l'administration publique).³ Un choix politique, et non syndical, qui intervient avec l'annonce de la démission du président de la République Chadli Bendjedid le 11 janvier 1992. Ce choix sera vivement contesté par une partie mineure des membres du secrétariat national de la centrale syndicale, qui lui reproche d'avoir utilisé l'UGTA à des fins politiques et d'avoir pris des décisions sans consulter l'organe dirigeant qui est le Conseil national. Déjà 08 membres au sein du Conseil consultatif de l'UGTA et tous membres du FLN avaient signé le 11 avril 1992, une lettre de protestation contre les décisions de Benhamouda que ce soit à propos du CNSA

¹ Addi Lahouari, *l'Algérie et la démocratie*, op.cit., p. 176 ; Nacer Djabi, *les élections l'État et la société*, [en arabe] Alger, éd., Casbah, 1998, p. 149.

² Said Bouamama, *les racines de l'intégrisme*, Alger, Édition Aden, 2000, p. 249. Said Sadi dira à ce propos : « Je ne veux pas aller à l'enterrement de mon pays », le RCD rejoindra le CNSA le 1^{er} janvier.

³ Ammar Benamrouche, *Grèves et conflits politiques en Algérie*, op.cit., p.158.

ou des négociations collectives avec le gouvernement.¹

Outre ce fait, 04 secrétaires nationaux sur 11 dissidents au sein du Conseil national de l'UGTA (Ahmed Kacimi, Meflah Mohamed, Abid Mokhtar, Baamar Ali) seront suspendus pour leur positions mais cette décision est justifiée officiellement par les motifs suivants :

« Tentative de perturbation de la réunion périodique regroupant le conseil national, avec les unions de wilaya, et les fédérations nationales, abandon de responsabilité syndicale, et comportement antisyndical adopté en posant des problèmes en dehors du cadre organique² ».

La crise est amorcée au sein de l'UGTA entre les nostalgiques du modèle UGTA-FLN et les pro-UGTA-Autonomes. Il faut souligner aussi que bien avant l'élection de Benhamouda à la tête de la centrale syndicale, en 1989, l'UGTA avait vu naître en son sein un mouvement de renouveau qui justement aspirait à un changement de direction issue du FLN. Il s'agit du secrétariat national élu en 1982, en vue du congrès de l'UGTA en 1990 (le huitième) ce dernier va essayer de réactiver la tentative *pagviste* gauchiste qui avait émergé lors du 5^{ème} congrès de l'UGTA en 1978. Ce mouvement organisera un rassemblement le 22 juin 1989 à la place « Al-Hama » à Alger. Excepté les revendications socioprofessionnelles, ce mouvement insistera sur « la construction d'une organisation syndicale démocratique unitaire et indépendante de toute tutelle... Le manifeste de ce mouvement a invité les membres du conseil national de la centrale à renforcer la dynamique du dialogue et le processus démocratique au sein de l'union »³. Mohamed Meflah note à ce sujet, que ce mouvement à défaut d'avoir pu organiser un congrès exceptionnel ; il avait réussi à redonner de la vivacité à l'action syndicale. En dépit de ce mouvement, une déclaration du CEN de l'UGTA datée du 29 mars 1989 marquera une volonté de se tenir éloigné des partis politiques. Ce qui signifiait pour le FLN, non pas le parti lui-même, mais les autres comme le montre ce passage : « les organisations de masse doivent veiller à appliquer le programme du FLN » (déclaration lors du congrès du FLN en 1989 ». Le bureau politique du FLN va plus loin en précisant que « le FLN est attaché à l'importance que revêt le mouvement syndical... à la nécessité de préserver l'unité des organisations pour leur indépendance et leur éloignement de toute tutelle politique des partis...⁴ ».

¹ *El Watan*, jeudi 29 avril 1993, p.3.

² *Révolution africaine*, n° 1522, (semaine du 29 avril au 5 mai).

³ Mohamed Meflah, *Témoignage d'un syndicaliste*, Alger, éd. Dar el Hikma, p. 66.

⁴ Cité dans *Algérie Actualité*, n° 1524, p.10.

En réalité, le FLN entend empêcher toute proximité avec les autres formations politiques et la centrale syndicale, une autonomie qui n'inclut nullement le FLN lui-même.

Abdelhak Benhamouda, connu pour « ses distances » avec le FLN, ne rejetait cependant pas toute prise de position politique mais sans obédience à tel ou tel parti politique. La crise entre le FLN et l'UGTA est amorcée de manière indirecte, à travers les déclarations publiques du secrétaire général du FLN, Abdelhamid Mehri et du secrétaire général de l'UGTA Abdelhak Benhamouda qui s'opposaient.¹ La crise au sein de l'UGTA reflète un conflit entre une aile conservatrice pro-FLN, dirigée par un membre du conseil national de l'UGTA et qui est membre aussi du CC du FLN (qui n'est autre que Kacemi) et par et une aile démocratique dissidente dirigée par Boumahdi². La presse va même jusqu'à parler de « divorce ». Benjamin Stora note à ce sujet que « le 19 décembre 1994, le bureau politique du FLN a réaffirmé « l'indépendance du mouvement syndical et son éloignement de toute tutelle politique des partis³ ».

Abdelhak Benhamouda, justifie pour sa part ses prises de positions politiques par le ressort du patriotisme. L'appel du CNSA ne sera d'ailleurs pas vain puisque le 12 janvier 1992, l'Assemblée Populaire Nationale (Parlement) est dissoute et le Haut Comité d'État est constitué sous la présidence de Mohamed Boudiaf. La crise est loin d'être pour autant désamorcée, car le terrorisme gagne du terrain et l'assassinat de Boudiaf le 29 juin 1992 ne fera qu'aggraver la situation. Entre les 14 et 17 mars, 1993 personnes sont en fait assassinées, et parmi elles on relèvera les noms de Hafid Sinhdari⁴ qui n'est autre que le porte-parole du CNSA, de Djillali Liabes sociologue et ancien ministre et Laadi Flici, un médecin pédiatre. Ce fut le début d'une longue série d'éliminations physiques visant intellectuels, journalistes, fonctionnaires publics, artistes, policiers, militaires... Même Abdelhak Benhamouda échappe à un premier attentat et lance un appel de marche de protestation auquel répondront le 22 mars 1993 plus de 500 000 personnes selon la presse, y participeront aussi les organisations qui ont contribué à la création du CNSA, déjà citées mais aussi d'autres mouvements : Association nationale des sages-femmes, Syndicat national des professeurs et docents en sciences médicales, Syndicat national des maîtres assistants en sciences médicales, Association des moudjahidines, la Fédération de

¹ *Algérie Actualité*, n°1524, semaine du 27 décembre 1994 au 2 janvier 1995, p. 07.

² *El Watan*, 29 avril 1993.

³ Benjamin Stora, *L'Algérie en 1995, la guerre, l'histoire, la politique*, Paris, Éditions Michalon, 1995, p.104, et *Algérie Actualité*, n° 1524, semaine du 27 décembre 1994 au 2 janvier 1995, p. 10.

⁴ Cadre au sein du ministère de l'emploi.

France du FLN et Association de défense des droits de l'enfance. Une plate-forme est publiée dans la presse où en stipulant notamment comme objectifs à leur action :

« La lutte contre le terrorisme, l'affirmation du caractère républicain, démocratique et moderne de l'État algérien par la promotion et la protection des libertés des droits individuels et collectifs, l'interdiction de tout parti fondé sur la religion, la langue ou la région...¹ ».

L'implication de Benhamouda au sein du CNSA le rapprochera du pouvoir politique représenté par le Haut Comité d'État (HCE). L'UGTA sera représenté dans Le Conseil National de Transition (CNT) créé 18 mai 1994, lequel est constitué de 192 membres, dont 16% les institutions de l'État 35 % les partis politiques et 47% la société civile et ce aux fins d'exercer la fonction législative qui était usitée par ordonnance. En réalité, ce conseil est l'héritier du Conseil Consultatif de la Nation (CCN)² installé par le Haut comité d'État (HCE) dès sa constitution. Au sein du CNT, sont désignés entre autres, des syndicalistes de l'UGTA dont Mohamed Tahar Dilmi, son secrétaire général Abdelhak Benhamouda et des membres d'autres associations et partis politiques tels le MSP (Mouvement de la société pour la paix) et le PRA ; il y aura des opposants qui refuseront de siéger dont le FFS (Front des forces socialistes), le RCD, *Ennahda*, le MDRA (Mouvement démocratique pour le Renouveau algérien), le PSD (Parti Social-Démocrate) et le PT (Parti des travailleurs). La presse rapportera que la plupart des membres du CNT provenaient de l'administration et de l'enseignement³ accusés de différents maux par les détracteurs⁴. Ce « parlement » non élu marquera le rapprochement entre la ligne politique du HCE et de l'UGTA en la personne d'Abdelhak Benhamouda qui, ciblait la création d'un parti, portant les idéaux du CNSA et donc comme mis en exergue, par Lahouari Addi « la politique sécuritaire du pouvoir ».⁵

Entre 1990 et 1994, Abdelhak Benhamouda a voulu incarner sein de l'UGTA une volonté de renforcer le processus démocratique et une rupture avec le modèle FLN-UGTA. Cela dit, fort de sa popularité et de ses prises de positions « courageuses » et publiques, il tendra à préciser ses ambitions politiques. Le Président Liamine Zeroual et son conseiller Mohamed Betchine, auraient envisagé Abdelhak Benhamouda comme le futur leader d'un

¹ *El Watan*, 24 mars 1993.

² Il est constitué de 60 membres œuvrant à aider le HCE dans ses missions.

³ *El Watan*, 14 mai 2007.

⁴ *Algérie Magazine*, n°38, semaine du 02 au 8 mars 2000, p. 9.

⁵ Addi Lahouari, « Les partis politiques en Algérie », *art.cité.*, p. 139-162.

parti politique présidentiel censé réunir « la famille révolutionnaire »¹. Cependant, ce dernier qui semblait proche du clan présidentiel va par la suite annoncer la prochaine création de son propre parti.² Mohamed Boudiaf avant sa mort tragique avait aussi émis l'idée de créer un Rassemblement populaire national³. Il convient de rappeler que jamais un syndicaliste n'a été autant médiatisé dans la presse publique comme Benhamouda⁴. Il sera d'ailleurs assassiné avant la naissance officielle, le 21 février 1997 du RND. Un parti créé sous l'impulsion du président Liamine Zeroual en vue de préparer les élections présidentielles de 1997 et sa reconduite à la tête du pays.

Cette parenthèse sur l'UGTA est importante il s'agit de montrer que la tentative d'autonomisation de l'UGTA pour la première fois depuis l'indépendance a été interrompue par le contexte lié à l'arrêt du processus électoral ce qui va vite ramener l'UGTA à sa fonction traditionnelle à savoir de soutenir la résilience du régime à travers ses militants les plus chevronnés.

IV. La première génération des syndicats autonomes

Les premiers syndicats autonomes (1990-1993) tentent tant bien que mal de s'installer dans le monde du travail, car ils sont créés dans un contexte où ce dernier est pris entre deux tentatives de monopolisation. La première avec la création du SIT-FIS qui refuse le pluralisme syndical car il obéit à un projet d'État islamique, avec pour stratégie l'hégémonie sur tous les travailleurs. La seconde est la tentative d'autonomisation amorcée avec l'élection d'Abdelhak Benhamouda qui, considérait que le pluralisme, devait être incarné au sein de l'UGTA et cela en tentant d'amorcer une autonomie de la centrale syndicale et en démocratisant son fonctionnement ; un peu comme ce fut le cas en Tunisie avec l'UGTT (l'Union générale des travailleurs tunisiens), Abdelhak Benhamouda développera aussi son optique :

« Je ne suis pas contre le pluralisme syndical, tout en précisant n'être pas de l'avis de ceux qui pensent que le pluralisme politique doit automatiquement déboucher sur plusieurs organisations syndicales. Mais je préfère réfléchir à la conjoncture actuelle et aux intérêts des travailleurs. Que donneraient plusieurs organisations syndicales ? Au mieux, une

¹ Voir à ce sujet, *Libération*, le 29 janvier 1997, [En ligne : https://www.liberation.fr/planete/1997/01/29/un-leader-syndical-abattu-a-algerabdelhak-benhamouda-de-l-ugta-a-ete-tue-de-quatre-balles_192675/]

² Voir, à ce sujet, Peyroulou, Jean-Pierre. « IV. 1996-1999 : une difficile et lente sortie de guerre », Jean-Pierre Peyroulou éd., *Histoire de l'Algérie depuis 1988*. La Découverte, 2020, pp. 65-78.

³ Voir à ce sujet Amar Belaid, *C'était Boudiaf*, Paris, Éditions Société des écrivains, 2012.

⁴ Encore aujourd'hui, le RND rend hommage régulièrement à Abdelhak Benhamouda.

organisation syndicale majoritaire qui serait le vis-à-vis des autres partenaires sociaux, quel que soit le nombre des autres organisations. Donc une pluralité syndicale, mais une seule organisation ...au pire, plusieurs petits syndicats se battant pour être l'interlocuteur unique ou privilégié du pouvoir ou d'autres partenaires sociaux. Ce duel risque non seulement de desservir la revendication de travailleurs mais les syndicats eux-mêmes puisque l'ambition de représenter distinctement les travailleurs risque de se traduire par l'inverse ; la grande majorité des travailleurs restant en dehors des syndicats qui ne peuvent les défendre. Les nouvelles lois sont claires pour négocier il faut prévaloir les 20% des collectifs ; il est possible que personne n'atteigne le seuil¹».

Cependant même si « l'intention première » de Benhamouda était d'envisager la pluralité autrement à savoir au sein de l'UGTA, il sera lui-même rattrapé par ses propres ambitions politiques. Il n'échappe pas ainsi à l'histoire de l'UGTA, intimement lié au politique à travers ses relations avec le FLN.

IV.1. Dans l'Éducation nationale : l'emprise et la reproduction des courants politico-religieux et identitaires

Parmi les pionniers du syndicalisme autonome dans l'Éducation nationale deux syndicats : l'Union nationale du personnel de l'éducation et de la formation (UNPEF) et le Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (SATEF). Bien qu'on associe souvent l'expérience syndicale islamiste en Algérie au syndicat islamiste des travailleurs (SIT) créé par le FIS durant l'été 1990 ; il faudrait rappeler que de manière générale, la tendance islamiste dans le monde du travail connaît un essor assez intense bien avant cette date notamment dans l'Éducation nationale et l'enseignement supérieur. Pour le premier, dans la foulée de la montée du courant islamiste². L'expérience du FIS-SIT, ne fut pas l'unique tentative des partis islamistes de constituer leur propre syndicat. Notamment dans l'Éducation nationale puisque l'idée intervient avant même la promulgation de la loi n°90-14 du 02 juin 1990. Selon Abdelhamid Boumezbar et Azine Djamila, c'est dans la logique concurrentielle avec le FIS que deux partis islamistes tenteront de créer leurs propres syndicats au sein de l'Éducation nationale. Pour Hamas, ce sera le syndicat *Ihsen*

¹ Cité dans *Algérie actualité*, n° 1295, du 9-15 août 1990.

² Le mouvement islamiste en Algérie trouve ses origines déjà dans le courant islamiste incarné par l'Association des Oulémas Musulmans Algériens (voir à ce sujet Billel Ainine, *Islam politique et entrée en radicalité violente ; les cas des salafistes radicaux violents algériens*, (thèse de doctorat), Université Paris Saclay- (préparé à l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines), 2016. Dans le cadre du mouvement national, Abed Charef note à ce sujet que « l'Islam a été le ciment idéologique fondamental durant la guerre de libération nationale... qualifié de Jihad... et les maquisards de moudjahidines ». Il s'agit, selon l'auteur, des mêmes expressions utilisées par les islamistes dans les années 1990. Addi Lahouari souligne que la montée du courant islamiste traduit l'échec de l'État dans la modernisation de la société, à travers l'étatisation de l'Islam comme religion à caractère public. Voir à ce sujet Addi Lahouari, *L'Algérie et la démocratie*, op.cit., p.157.

qui ne réussira jamais à lancer ses activités. On sait par les deux auteurs qu'une assemblée constitutive s'est tenue à Blida au sein de la mosquée *El Kawthar* en présence de Mahfoud Nannah et Bouslimani (chef du Hamas). Au départ, il était prévu qu'un professeur du lycée Ibn Rochd de Blida du nom de Bouchnafa, en soit désigné président. Pour le parti *Ennahda*, ce sera la constitution du syndicat de l'Union nationale des travailleurs de l'éducation et de la formation (UNTEF). Une idée qui remonte à 1989 donc avant la création du SIT. Le but du parti était de s'implanter dans le centre et l'ouest du pays, notamment parce que le parti était installé principalement dans l'est une manière d'élargir la base en plus du fait que l'Éducation nationale était un terrain assez favorable à la mouvance islamiste. Une précision fut cependant insérée dans les articles 1 et 2 « l'UNTEF est un syndicat libre » et il « n'appartient à aucune idéologie et n'est soumis à aucune tutelle »¹. Abdallah Djaballah dira à propos de la constitution de ce syndicat, « Nous avons été les premiers (dans le mouvement islamiste) à nous lancer dans la formation de syndicats autonomes particulièrement dans les grandes usines. Nous nous sommes lancés dans un travail de base pour la constitution de l'union des enseignants, opération qui a eu lieu avec succès...² ».

À l'opposé de l'expérience du FIS-SIT, le parti *Ennahda* déploie donc une tactique bien plus prudente dans la constitution de l'UNTEF. Dès le départ, il n'envisage aucune récupération ou infiltration au sein de l'UGTA. Bien au contraire, il essaye de créer son propre syndicat misant sur la sympathie des travailleurs de l'éducation pour le mouvement islamiste. Plus important encore, ce syndicat naissant se met en situation régulière avec la loi n°90-14 du 12 juin 1990³ qui stipule dans son article 5 : « les organisations syndicales sont autonomes dans leur fonctionnement et distinctes par leur objet et dénomination de toute association à caractère politique ». Toutefois on ne sait ce qu'il est advenu de ce syndicat. Ce qui est sûr en revanche c'est qu'à l'origine, beaucoup de travailleurs de l'éducation, ne se reconnaissant pas au sein de l'UGTA, s'organisèrent dans le cadre d'associations à partir de 1989, notamment à Annaba avec un groupe d'enseignants du constantinois. L'UNPEF se constitue en janvier 1990 au quartier des

¹ Abelahamid Boumezbar et Azine Djamila, *op.cit.* p.104.

² Déclaration dans le journal *El Massar el Magharibi* (hebdomadaire arabophone) du 10-12-1990, n° 46. *Idem.*

³ Modifié par la loi n°91-30. Loi n° 91-30 du 21 décembre 1991 modifiant et complétant la loi n° 90-14 du 2 juin 1990 relative aux modalités d'exercice du droit syndical, *J.O.R.A.*, 30^{ème} année, n°68, du 25 décembre 1991, n° 68, p. 2168-2170.

Dunes d'Alger et elle recevra son agrément le 07 janvier 1992¹. En réalité, l'UNPEF est proche du parti MSP (ex. Hamas) et revendiquera en 2002, 87.000 adhérents sur 471 000 travailleurs du secteur de l'Éducation nationale². Nous avons voulu retracer l'historique de la constitution de ce syndicat à travers des témoignages de syndicalistes et d'adhérents.

En effet vers la fin de novembre 1987 le ministère de l'Éducation nationale lance le débat sur la réforme du système éducatif. En vue de préparer le congrès du parti au pouvoir FLN. Les débats sont tendus au sein de la centrale syndicale et des collectifs de travailleurs qui ont participé à la mise en place de plusieurs aspects voient leurs propositions rejetées. C'est ainsi que les débats seront relancés à travers les commissions des wilayas qui ont été installées sous la tutelle des directions de l'éducation pour permettre aux établissements l'Éducation nationale de participer aux discussions. Dans un contexte aussi, où plusieurs associations et collectifs d'enseignants s'étaient constitués à travers le territoire national à la marge des événements d'octobre 1988. Une rencontre dite « conférence nationale » est organisée à Alger les 09 et 10 juin 1989 dans laquelle un projet est présenté sous le slogan pour « une école algérianisée avec un esprit islamique dont l'arabe est sa langue ».³ Ce projet ne sera pas repris par le ministère de l'Éducation nationale. Ce qui suscitera la colère d'une partie des enseignants à l'origine du projet qui organiseront une grève nationale dans le secteur de l'Éducation nationale ainsi que l'enseignement supérieur le 16 septembre 1989 durant une semaine. Une partie de ces enseignants ont été à l'origine de la création par la suite de l'Union nationale du personnel de l'éducation et de la formation (UNPEF). Déjà les préparatifs de la constitution du syndicat avaient commencé bien avant cette grève et l'annonce de la création du syndicat avait été faite à Constantine les 25 et 26 mai 1989 au lycée Zighout Youcef .Le congrès constitutif aura lieu les 07 et 08 janvier 1990 au quartier des Dunes d'Alger(Centre culturel Ibn Badis) en présence de représentants de plusieurs wilayas (Alger, Tlemcen, Taref, Guelma, Souk Ahras, Tebessa, Skikda, Constantine, Batna, Khenchela, Setif, Mila, Djijel, Biskra, El Oued, Boumerdes, Médéa, El Bouira). Son premier président fut Mansour Rouabhia (de 1990 à 1995)⁴. Nous n'avons

¹ *Algérie news*, 15 janvier 2015, n°611, p 183-182 et Donatelle Pointereau et Jean Michel Bordes, « Rencontre à Alger avec l'UNPEF les 24 et 25 janvier 2006. ».

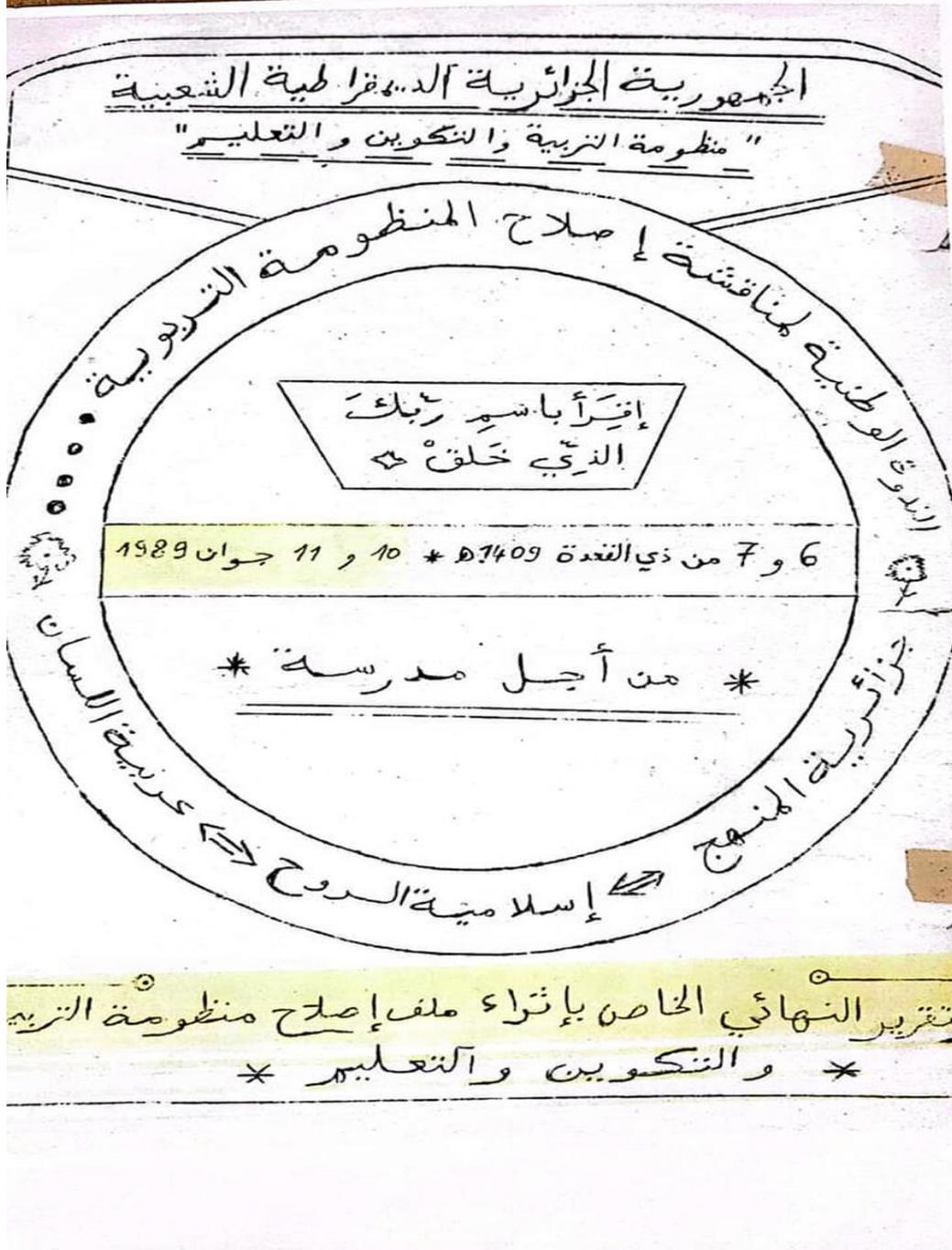
² Larbi Graine, *op.cit.* p.184.

³ Ce slogan reprend à bien des égards une revendication de certains milieux intellectuels arabisants datant des années 1970 et qui s'attachaient à ce que l'école algérienne dans ses programmes et son orientation soient en conformité avec l'identité nationale fondée sur l'arabité et l'islam.

⁴ Sur la trajectoire de ce syndicat nous avons retrouvé plusieurs témoignages sur la page Facebook de l'UNPEF et de pages d'anciens syndicalistes de l'UNPEF. Mais aussi des blogs destinés aux enseignants comme *Mountada El Djelfa*.

pas réussi à établir le lien entre l'UNTEF et l'UNPEF mais ce qui est sûr c'est que l'idée est née dans les milieux enseignants dans l'est algérien fortement structurés autour de la mouvance islamiste et autour des partis *Ennahda* et *Hamas*.

Figure 5: Image (1) : Page de garde du document proposé pour la réforme de l'Éducation nationale selon les principes de l'Islam¹



¹ Cette image a été retrouvée sur les pages Facebook ; de nombreux syndicalistes et d'adhérents de l'UNPEF l'ont diffusée à plusieurs reprises notamment à l'occasion de la célébration de la mémoire de Mansour Rouabhia, premier président de l'UNPEF.

D'autres tentatives verront le jour, en dehors du mouvement islamiste, ou l'on verra des partis politiques entretenir des relations ou plutôt une certaine proximité avec des syndicats. C'est le cas par exemple du SATEF (Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation), l'un des premiers à se constituer juste après l'avènement de la loi n° 90-14, et qui serait caractérisé par une certaine proximité avec le FFS peut-être due selon Kaddour Chouicha à la sensibilité et au recrutement en grande partie amazighe, affinité fortement implantée dans le centre du pays¹. Pour, le SATEF, la logique de sa création est plutôt régionale, et d'affinité linguistique, il est qualifié par certains de syndicat « kabyle » proche du parti FFS. D'ailleurs son second secrétaire général Mohamed Salem Sadali relie la création du syndicat ²au Printemps berbère de 1980³ : « C'est dans le secteur de l'éducation que se sont retrouvés beaucoup de ceux qui directement ou de façon moins impliquée étaient des acteurs du Printemps berbère, et des luttes politiques, sociales et identitaires de la décennie 80 ». Le SATEF est créé le 17 novembre 1990 et sera agréé le 2 janvier 1990. Dans les deux cas, les tentatives d'autonomisation du syndicalisme dans l'Éducation nationale ont un référent idéologie-politique plus que syndical. En effet, loin de se référer à la volonté des travailleurs, on assiste à la reproduction d'une expérience de mouvements politiquement réprimés ou en quête de reconnaissance depuis l'indépendance jusqu'à l'ouverture démocratique. Ainsi on aura droit à un syndicat autonome pour le mouvement islamiste et un autre pour les partisans de l'amazighité. Si l'ouverture démocratique a abouti sur le pluralisme syndical, elle a avant tout abouti sur le multipartisme ouvrant ainsi la voix à des tendances politiques préexistantes dans l'opposition avant 1989 et qui finiront par se constituer légalement en partis politiques mais aussi en syndicats : pour le mouvement islamiste : MSP-*Ennahda-FIS* ; Pour le mouvement berbériste : RCD-FFS.

Ces deux tendances reproduiraient ou transposeraient l'expérience partisane sur le monde syndical. Ceci va aboutir sur une représentation des travailleurs liée à une

¹ Kaddour Chouicha, *art.cité.*, p. 291.

² Larbi Graine, *op.cit.*, p.103.

³ Le printemps berbère fait référence au mouvement de contestation qu'a connu la région de la Kabylie en 1980 à la suite de l'interdiction en mars de la même année d'une conférence de Mouloud Mammeri à l'université de Tizi Ouzou à l'occasion de la sortie de son livre « Poèmes Kabyles anciens ». S'en suivra une grève générale dans la région donnant naissance à ce mouvement qui sera mené entre autres par Saïd Saadi et Salem Chaker. Il prône des revendications identitaires et autonomistes tout en remettant en cause le caractère arabe et islamique de l'identité algérienne. Voir à ce sujet, Julien Rocherieux, « L'évolution de l'Algérie depuis l'indépendance », *Sud /Nord*, n°14, 2001, p. 27-50. Voir aussi, Nassim Amrouche, « De la revendication Kabyle à la revendication Amazighe : d'une contestation locale à une revendication globale », *L'Année du Maghreb*, V, 2009, p.145-161.

orientation idéologique et parfois même à un parti, avec pour le secteur de l'Éducation nationale :

- FIS -SIT (Ligues islamique des Travailleurs) ;
- MSP(Hamas)-Enahdda : UNPEF ;
- Mouvement Culturel Berbère, FFS, PST : SATEF, CNES-CLA-CNAPEST.

Ainsi, l'expérience d'autonomie syndicale constitue une rupture avec la période 1962-1988 et se traduit par un référent politique loin de toute symbolique en rapport avec les travailleurs du mois en partie et à ses débuts. Le pluralisme syndical est d'avantage lié ou trouve tout son sens au sein au pluralisme politique. Il reproduit les courants politiques interdits et réprimés durant la période du parti unique. Il n'y a nullement de référence relative à la liberté du choix des travailleurs de s'organiser en vue de défendre leurs droits. La loi n° 90-14 perd tout son sens car d'abord liée à la légalisation de l'opposition avec le multipartisme, lequel est reproduit dans le domaine syndical. On est confronté donc à une multitude de syndicats qui se constituent sur le modèle UGTA-FLN (même si c'est à un degré moindre). Il faut dire que la notion de « pluralisme syndical » est une notion qu'on ne retrouve point dans la législation relative à la réorganisation du syndicalisme qui voit le jour après l'ouverture démocratique de 1988-89. L'accent est surtout mis sur la nécessité de séparer les syndicats des partis politiques à travers le terme « autonome ».

IV.2. Dans l'Enseignement supérieur, la gauche résiste

Lorsque les événements d'octobre 1988, éclatent en Algérie ; c'est surtout sur fond de grèves ouvrières dans les usines et de manifestations de jeunes dans les rues¹ ; et pourtant la première réaction du régime fut celle des arrestations préventives dont furent l'objet principalement les militants, sympathisants et proches du PAGS « parti de l'avant-garde socialiste » et qui touchent principalement des enseignants universitaires en fonction au

¹ Sur les acteurs et les mobilisés, Myriam Ait-Aouidia nous apprend qu'il s'agit principalement de médecins, journalistes, avocats, intellectuels d'enseignants universitaires, d'étudiants, LADH, LADDH, PAGS, etc. Voir à ce sujet Myriam Aït-Aouidia, « Des émeutes à une crise politique : les ressorts de la politisation des mobilisations en Algérie en 1988 », *Politix*, 2015/4, n° 112, p. 59-82.

sein de l'Université des sciences et technologies Haouri Boumediène USTHB de Bab Ezzouar. Car l'université constitue l'espace où naissent les idées les mots d'ordre.¹

Les arrestations qui visent les enseignants universitaires avaient déjà commencé le 05 octobre. Dans une déclaration du PAGS datant du 09 octobre on peut lire : « depuis le 27 septembre, des dizaines de militants ou de sympathisants (de ce parti) ont été arrêtés, interpellés, ou sont recherchés par les services de répression ...nombre d'entre eux avaient des responsabilités au cours des années 70, au sein du mouvement syndical...² ».

Les universitaires s'engagent très rapidement au regard de la situation chaotique du pays, c'est ainsi que le 17 octobre 1988 est né le Comité de coordination inter-universitaire (CCIU) à la suite d'une assemblée générale qui réunit 500 universitaires à l'USTHB de Bab Ezzouar, principalement des enseignants issus du Centre du pays (l'Algérois), à savoir Alger, Bab Ezzouar, Blida, Boumerdes et Tizi Ouzou. La déclaration adoptée lors de cette réunion met déjà en avant la question de la reconnaissance des syndicats autonomes³. Les organisations de gauche citées plus haut appellent à boycotter les élections présidentielles et revendiquent les libertés démocratiques certaines vont plus loin et intègrent la question des libertés syndicales très tôt dans leur revendication à l'image de l'ORT ou on parle de « droits de grève et de manifestation, le droit d'organisation syndicale et politique, l'indépendance de l'UGTA et de toute organisations syndicale et politique⁴ ».

Ces enseignants s'engagent de manières diverses au cœur des événements d'octobre au sein du CCUI, dans un souci d'information on tente d'établir une chronologie détaillée des événements depuis le 05 octobre à travers la tenue d'un bulletin de liaison. Aussi, lors de la réunion du 17 octobre on adopte l'idée de la création du Comité national contre la torture. Le bulletin du CCUI met l'accent sur la nécessité de « débattre de la démocratisation de la vie civile et de l'université en particulier⁵ ».

¹ Rappelons que dans les années 1970 l'université est très préoccupée par la question sociale et notamment ouvrière à l'image de l'engagement des étudiants algériens au sein de la révolution agraire, voir à ce sujet Abdelkrim Elaidi, *Étudiants volontaires et paysans 1970*, Alger, Éditions Dammah, 2022.

² Abed Charef, *Algérie '88 un chahut de gamins... ? op.cit.*, p. 83.

³ Voir à ce sujet Myriam Aït-Aoudia. « Des émeutes à une crise politique : les ressorts de la politisation des mobilisations en Algérie en 1988 ». *art.cité.*, p. 77.

⁴ Dans *Kiffah el Oumma* n°10, journal de l'ORT cité par Abed Charef, *Algérie '88 un chahut de gamins... ? op.cit.*, p. 213.

⁵ *El Watan*, 05 octobre 2017.

En somme, on assiste à un phénomène d'autonomisation qui s'opère au niveau des luttes des travailleurs où l'UGTA perd sa légitimité de représentation au sein du monde du travail et où une tendance de gauche va désormais influencer les luttes des travailleurs. Partout et au sein même de l'UGTA des noyaux de contestation réclament des structures autonomes ; notamment les médecins et les enseignants universitaires et les professeurs de lycée. Ces derniers commencent à s'organiser un peu partout en collectifs autonomes, aussi les grèves au sein de l'administration publique commencent à se multiplier surtout à Alger à partir du 15 novembre ou encore à Bechar à partir du 05 décembre et à Ain el Defla.

Le premier syndicat né dans l'Enseignement supérieur après la promulgation de la loi n° 90-14 sera le Conseil National des Enseignants du Supérieur (CNES) qui en réalité fut constitué en 1989, mais n'obtiendra son agrément qu'en 1992, à l'image des premiers syndicats autonomes de l'Éducation nationale. Ce syndicat est constitué de militants des partis politiques de l'opposition comme le Parti l'Avant grade socialiste (PAGS héritier du Parti Communiste Algérien) et de collectifs prônant l'autonomie tels que le Syndicat national de l'Enseignement supérieur (SNES-UGTA), qui a été d'ailleurs créé par des militants du PAGS en 1975, la Fédération nationale de l'Enseignement supérieure (FNES-UGTA) et les anciens membres de l'Union nationale des étudiants algériens (UNEA), de l'Union nationale de la jeunesse algérienne (UNJA),¹ du Mouvement Culturel Berbère (MCB), des comités étudiants autonomes des années 1970-1980, des comités étudiants des filières arabophones des années 1970/1980.²

IV.3. Dans la Santé publique : des syndicats d'ancrage associatif

Il est important de revenir sur l'expérience de deux syndicats autonomes pionniers, qui sont le Syndicat national des praticiens de la Santé publique (SNPSP) et le Syndicat national des praticiens spécialistes de la Santé publique (SNPSSP) qui représentent les praticiens et les praticiens spécialistes de la Santé publique dans l'ordre. En réalité, il s'agit d'un seul syndicat qui portait le nom de SNPSP et qui aboutira à la création d'un second syndicat qui est le SNPSSP³. À l'origine le SNPSP est de souche associative autour de militants qui s'activent dès 1988 au sein de « l'Union médicale algérienne (UMA) dans

¹ Qu'on peut aussi considérer comme une organisation de masse du FLN (ex parti unique).

² Voir à ce sujet, Larbi Graine, *op.cit.*, p. 170 et Farid Cherbal, « Contribution à l'analyse du mouvement syndical autonome en Algérie, 2^{ème} partie », *El Watan*, le 1 décembre 2004.

³ Nous reviendrons sur les circonstances de la séparation entre les praticiens de la santé publique et les praticiens spécialistes de la santé publique.

plusieurs wilayas » ou encore l'Association des praticiens de la Santé publique (APSP)¹; en 1990, 17 associations se réuniront à Sidi Bel Abbès pour créer le SNPSP². Sa première présidente est une femme du nom de Zahia Cherif.³

D'ailleurs le président actuel du syndicat SNPSP, Lyes Mrabet est très impliqué dans le monde associatif. Il dit à ce propos :

« Avant, le syndicat existait en tant qu'association de wilaya. Je ne dirai pas qu'on fait une exception, mais c'était particulier pour le corps médical y compris avant la constitution de 1989 enfin, les événements de 1988. Les pouvoirs publics ont toléré l'existence des associations pour les médecins au niveau des wilayas, et c'était...tout à fait à caractère scientifique. Mais c'était la seule façon de rassembler un petit collectif et à travers les espaces qui étaient permis ou cédés, on tentait d'organiser la corporation tout en essayant d'avancer sur des revendications qu'on accompagnait. Pas forcément par des protestations à l'époque, mais les pouvoirs publics quand même toléraient l'existence de cette activité sub-syndicale. Je dirai que ce n'était pas net, ce n'était pas clair ni ouvert. Mais je dirai que cela a été quand même un facteur positif qui a permis de s'organiser rapidement lorsque la constitution de 1989 est apparue. Ensuite, sont arrivées les lois sociales, le code du travail qui a installé le droit à la pluralité syndicale. Donc, nous étions plus à l'aise par rapport à d'autres. Il y avait déjà ces associations qui existaient. Le premier congrès constitutif qui s'est tenu pour annoncer la création du syndicat a été organisé à Sidi-Bel-Abbès en 1990. »

À noter aussi que Lyes Mrabet est très engagé auprès du monde associatif :

« J'ai été membre fondateur d'une association écologique dans la région de Meftah... l'association Mitidja qui existe encore aujourd'hui ... ». On retrouve le même schéma dans plusieurs profils des syndicalistes de la Santé publique en Algérie. »

IV.4. Dans l'administration publique : concurrencer l'UGTA

Le SNAPAP n'a pas aussi été épargné par « l'étiquette politique » le secrétaire général de l'UGTA Sidi Saïd va même accuser l'État d'être derrière la création du SNAPAP. Il adopte très rapidement une logique concurrentielle avec l'UGTA ; en tentant de représenter toutes les branches d'activité de la Fonction publique et plus tard avec des tentatives au sein du secteur économique. Fort de sa popularité dans la Fonction publique, ce syndicat qui revendique à l'époque 400 000 travailleurs tente déjà en 1993 d'élargir sa représentation au secteur économique. Mais il ne réussira pas. En 1998, le SNAPAP annonce la préparation d'un congrès pour changer le statut du syndicat afin qu'il puisse

¹ Larbi Graine, *op.cit.* p.49.

² Entretien réalisé avec Mohamed Yousefi, président du SNPSSP.

³ Comme on peut le lire dans le récépissé d'enregistrement du syndicat:[En ligne : <http://snpspdz.hautetfort.com/list/docs-snpssp/1513702715.pdf>].

élargir sa représentation au secteur industriel.¹ Il va même déposer une demande auprès du ministère du Travail le 14 avril 1999 pour opérer au changement de son statut.² Le SNAPAP envisage en ce sens de changer de nom qui deviendrait une confédération syndicale à savoir Le Syndicat National Autonome des Travailleurs Algériens (SNATA). Le deuxième congrès du SNAPAP aura lieu en 1999 à Ain Turk (Oran), le 25 mars. En présence de 400 représentants de 25 wilayas mais aussi des représentants du FFS et du RCD et de Tayeb Louh à l'époque président du syndicat national des magistrats³. Le ministère refusera d'enregistrer le SNATA au motif de non-conformité avec les articles 2 et 4 de la loi n° 90-14 du 2 juin 1990.⁴

Par la suite un conflit émerge au sein du syndicat autour deux tendances politiques l'une proche du pouvoir et du FLN la seconde de l'opposition sur laquelle nous reviendrons dans les chapitres suivants.

Pour les autres syndicats

Certains syndicats de la Fonction publique n'ont pas été évoqués dans cette classification mais nous devons signaler pourquoi ?⁵

Pour certains de ces syndicats, ce n'est qu'à partir des années 2000 qu'ils sortiront du cadre officieux pour s'inscrire dans le champ des luttes, sans doute à cause du contexte du terrorisme de la décennie noire et sur lesquels nous reviendrons. Pour d'autres, il est certain que quelques-uns ont disparu et n'ont connu qu'une vie éphémère car il nous a été impossible de retrouver une quelconque trace de leur existence. Ils vont se retrouver impliqués dans une configuration syndicale dite aujourd'hui « autonome ». Aussi comme nous l'avons déjà rappelé dans l'introduction, ce travail de recherche s'est focalisé principalement sur les syndicats visibles en termes de mobilisation.

V. Essai de définition du phénomène de l'autonomie syndicale

V-1. « Décennie noire » et régression du mouvement syndical

Loin de tenir ses promesses, l'ouverture démocratique amorcée en 1989, se verra trois

¹ *El Watan*, 14 mars 1998.

² *Le Quotidien d'Oran*, 03 juillet 1999.

³ *Le Soir d'Algérie*, 31 mars 1999.

⁴ Voir à ce sujet, le rapport de Sarah Khettab au nom du Comité Justice pour l'Algérie : « Les violations des libertés syndicales », dossier, n°8, mai 2004, p.10 : [En ligne : https://www.algerie-tpp.org/tpp/pdf/dossier_8_libertes_syndicales.pdf].

⁵ Voir la liste complète de ces syndicats dans l'Annexe I.

ans après seulement « interrompue » par l'annulation des élections législatives remportées par le FIS lors du premier tour du 26 décembre 1991. En effet, la constitution du CNSA en janvier 1992, préparera l'opinion publique en Algérie à une telle mesure. Cependant, la dissolution du FIS le 04 mars 1992 marquera une nouvelle étape qui traduit un conflit ouvert entre les islamistes et l'État.

Hocine Belalloufi remarque « l'échec de la première transition démocratique de 1988 - 1991 » et pour cause « la transition est pilotée par un pouvoir autoritaire¹ ».

Entre 1992 et 1994 la violence engendre la perte de 20.000 emplois, l'instauration du couvre-feu en décembre 1992 à Alger.

Le champ politique est quasi « en panne ». L'arrêt du processus électoral entraînera des conséquences lourdes dont, la dissolution de l'Assemblée populaire nationale (APN) le 4 janvier 1992. C'est le cas aussi pour les 458 Assemblées populaires communales (APC), et Assemblées populaires de wilayas (APW) à majorité FIS.² Les partis politiques sont marginalisés. La presse subit une double pression (d'une part avec l'assassinat, de plusieurs journalistes et d'une autre part la censure imposée par le pouvoir.

C'est le début du terrorisme en Algérie. Les groupes armés islamistes s'attaquent directement à ceux qui symbolisent pour eux l'État ; en l'occurrence les institutions publiques et les fonctionnaires publics, qui constituent désormais une cible privilégiée du terrorisme. Le bilan des actes terroristes durant l'année 1994 est lourd. Rachid Tlemçani notera l'assassinat de 101 enseignants, 52 imams, et 41 étudiants ; ainsi que la destruction de quelque 915 classes du primaire, 07 instituts de recherche, 999 blocs administratifs, 09 centres de formation professionnelle et 03 centres universitaires. Ce à quoi s'ajoutera un exode massif de l'élite algérienne, soit plus de 5000 cadres, gestionnaires, médecins, ingénieurs, artistes, professeurs journalistes principalement vers la France³.

Le terrorisme en Algérie ciblera en grande partie l'État, que ce soit à travers ses institutions ou ses agents. Nacer Djabi remarquera la chasse à l'homme provoquée par le courant politico-religieux est dirigée contre le salarié de l'État quelle que soit sa position, « du simple infirmier dans un hôpital public au haut fonctionnaire ».⁴ Selon les déclarations du Président de l'Observatoire des droits de l'homme, Reza Bara en mai 1996, pas moins

¹Voir à ce sujet, Hocine Belalloufi, *La démocratie en Algérie, Réforme ou révolution, op.cit.*

²Voir à ce sujet, Luis Martinez, *La guerre civile en Algérie : 1990-1998*, Éditions Karthala, 1998.

³Rachid Tlemçani, *Élections et élites en Algérie, paroles de candidats*, Alger, Chihab Éditions, 2003, p. 246.

⁴Nacer Djabi, « Le mythe, la génération et les mouvements sociaux en Algérie, ou le père « niais » et le fils « habile », [en arabe], *Insaniyat*, n° 25-26, juillet-décembre 2004, p.5.

de 372 syndicalistes ont été assassinés depuis l'arrêt du processus électoral.¹

Le climat n'est pas favorable à l'émergence de nouvelles organisations syndicales, il est de certains de celles existantes qui continuent à activer, tel le CNES qui se positionne « en faveur de la sauvegarde de l'État »², ou encore le SNAPAP.

V.2. Une décennie des syndicats partisans ?

Comme il a été exposé plus haut, les conditions sociopolitiques qui ont accompagné la transition démocratique de 1990 à 1997 ont donné lieu à une configuration syndicale intimement liée aux partis politiques. Le schéma que l'on retrouve notamment dans les l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Les tendances (partis et mouvements) de l'opposition interdite durant l'ère du pouvoir à parti unique se recomposent au sein du monde du travail. Ainsi les partis politiques sont enfin reconnus, tout en essayant de reconduire dans leurs rapports avec les syndicalistes l'expérience UGTA-FLN. De manière générale si l'arrêt du processus électoral a conduit au retour FLN au pouvoir bien qu'affaibli et concurrencé par la suite aussi par un nouveau parti de l'administration qui n'est autre que le RND, c'est dans le champ syndical que vont se maintenir les tendances politiques de l'opposition qui ont émergé avant 1989 avec une présence assez conséquente des militants de gauche (PAGS-PST-PT), des islamistes avec une présence assez remarquable aussi des anciens militants au sein des organisations de masse (UGTA-UNEA-UNJA).

V.3. Que reste-t-il de l'implication des partis politiques dans la création des syndicats autonomes ?

Dans notre corpus de recherche, nous avons établi un croisement entre deux variables : l'adhésion syndicale des fonctionnaires publics et l'adhésion partisane.

Globalement, dans notre échantillon le nombre des fonctionnaires publics ayant une adhésion partisane est de 31 seulement.³ En croisant ces données avec l'adhésion syndicale

¹ Voir à ce sujet la chronique « Assassinats politiques », dans *Algeria-watch*, 11 janvier 2012, [En ligne : <file:///C:/Users/beddo/OneDrive/Bureau/%C3%A9tudiant/Assassinats%20politiques%20%E2%80%93%20Algeria-Watch.html>].

² M. Ben Yaou, « Mutations et constances sociétales, en Algérie, et trajectoire du syndicat CNES (1992-2011) d'une stratégie de confrontation, à la recherche d'un partenariat avec l'État-employeur ? », *Communication*, p. 11 : [En ligne : <https://studylibfr.com/doc/8464597/mutations-et-constantes-soci%C3%A9tales-en-alg%C3%A9rie-et-trajecto...>].

³ Il nous a été impossible de comparer ces chiffres avec des taux d'adhésion partisane au niveau national, car aucune étude officielle sur la question n'a été rendue publique en Algérie. En revanche, une étude réalisée par l'association RAJ (Rassemblement Action Jeunesse) a démontré que le taux d'adhésion partisane en Algérie chez les 18-35 n'est que de 1%. Il s'agit donc d'un taux d'adhésion très faible. Cette étude par

on remarque assez aisément que par exemple sur les 13 fonctionnaires qui adhèrent au FLN, 10 sont à l'UGTA. On retrouvera le même constat de manière approximative chez le RND. Sur les 7 fonctionnaires publics qui disent y adhérer, 4 sont membres de l'UGTA et 2 dans des syndicats autonomes. En revanche, quand il s'agit du parti MSP, la courbe s'inverse ; sur les 8 fonctionnaires qui disent y adhérer, un seul est à l'UGTA, 3 dans des syndicats autonomes et 4 n'adhèrent pas du tout aux syndicats.

Malgré le taux faible d'adhésion partisane dans notre échantillon de recherche, il est facile d'observer les traditionnels rapports syndicats-partis existent toujours. Nous avons aussi établi le profil socio-politique des syndicalistes avec lesquels nous avons réalisé des entretiens les deux tableaux sont très révélateurs¹ :

Tableau 20: Appartenance associative des syndicalistes

Syndicat	Appartenance associative	Type association	Autre organisation
SAP	Oui	Scientifique : Association algérienne des Paramédicaux	UNJA
SNAPAP	Oui		UNES
SNPSSP	Oui	Scientifique: Union médicale algérienne	
UGTA(SNCP)			
UNPEF	Oui	Religieuse: <i>Irchad wa islah</i>	UNJA
INFEP(UGTA)	Oui	Association des parents d'élèves et association de quartier	
CNAPESTE	Oui	Culturelle: Bachir El Ibrahim	

Déjà par rapport à l'appartenance associative : il faut noter les liens des syndicats de la Santé publique avec les associations à caractère médical et la proximité des syndicats de l'éducation avec des associations à caractère religieux et culturel. Tout en notant que pour ces derniers les deux associations dont il est question : *Irchad wa Islah*² et *El Bachir El*

questionnaire a été faite sur un échantillon de 1462 jeunes dans 41 wilayas entre le 25 mai et le 15 juin 2017. Voir à ce sujet, *El Watan*, 21 août 2017.

¹ À noter, ne sont pas inclus tous les syndicalistes interrogés, certains d'entre eux ont refusé d'en parler.

² Qui, rappelons-le a été créé par Mahfoud Nahnah fondateur du parti Hamas (actuellement MSP) et Mohamed Bouslimani l'un des leaders du FIS.

*Ibrahimi*¹ sont connues pour leur proximité avec le MSP. À noter aussi que deux syndicalistes ont été membres de l'Union nationale de la jeunesse algérienne (UNJA, qui est aussi une organisation de masse proche du FLN et qui existe depuis l'indépendance). et qui sont issus du syndicat SAP et du syndicat UNPEF. Ce qui est à l'image de ce que nous avons avancé plus haut.

Syndicat	Appartenance partisane	Candidature aux élections locales	Candidature aux législatives
UGTA(FNCL)	FLN-RND-FNA	Mandat APC, en 2012.	Candidate FNA en 2012.
UGTA(FNTE)	RND	Mandat 2012, APC.	
SNCCOPEN	FLN	Candidat (APC-APW) 2012.	
SAP	FLN	(2007-2012) Mandat adjoint-maire	
SNAPAP	FLN		Candidat en 2004.
UGTA(SNCP)	RND	Deux mandats APW (1997-2002).	Candidat en 2002.
UNPEF	MSP		(1997-2012): Deux mandats de député.
UGTA(SNEU)	FLN		
SNTFP	FLN (avant 1989)		

¹ Il s'agit d'une association locale de Relizane qui, comme l'indique son nom ; se réfère au penseur réformiste algérien El Bachir El Ibrahimi.

SNPSP	FLN (courte expérience)		
SESS	PAGS		
SNTE	FLN	Candidat 2 fois APC Arzew.	
SATEF	FFS	Candidat	
CNAPESTE	HMS(MSP)	Candidat aux élections de 2017.	

Tableau 21: Appartenance partisane de syndicalistes et participation aux élections

On remarquera assez aisément, à travers ce tableau que ceux qui occupent des postes de responsables au niveau des syndicats que ce soit au niveau local ou national ; ont préservé la configuration syndicale à caractère partisan qui a évolué y compris avant 1989 avec le FLN et entre 1990 et 1997 avec les partis qui se sont constitué à la faveur du pluralisme partisan. Ainsi, la majorité des responsables syndicaux au niveau de l'UGTA sont soit de tendance FLN ou RND, qui est en ce sens logique puisqu'il s'agit des partis de l'appareil d'État. Ce qui correspond parfaitement aux tendances politiques qui ont existé au sein de l'UGTA avant 1989 avec un courant historique le FLN et un courant RND à partir de 1997 qui a été amorcé un peu avant par Abdelhak Benhamouda. Pour l'UNPEF et le CNAPESTE, le constat est à l'image de ce que nous avons déjà avancé. Il est question de tendance MSP(Ex *Hamas*, parti islamiste)¹. On est donc toujours dans la même logique, et c'est le cas aussi pour le SATEF dont le responsable syndical local a été candidat en 2012 aux élections locales sur une liste du FFS.

Dans deux cas, nous constatons que deux responsables au sein de syndicats qui ne font pas partie de cette configuration partisane ont eu une courte expérience au sein du FLN, car pour le SNPSP, comme, il a été discuté plus haut c'est la nature associative du capital syndical qui prône sur le capital partisan. Pour le SNTFP, qui s'est constitué en 2002 et fut reconnu en 2012, il appartient à la seconde génération de syndicats autonomes qui commence à se constituer à partir des années 2000 et dont une bonne partie n'obéit partiellement et de manière différente à cette configuration. Voici les déclarations de ces

¹ Il faut noter qu'en 2012, lorsque nous avons réalisé une enquête de terrain au niveau d'Oran sur les syndicats d'enseignants, le responsable de l'information et de la communication, au sein du bureau de wilaya de l'UNPEF, avait aussi avoué être sympathisant pour un parti à caractère islamiste sans le nommer.

deux responsables syndicaux. Lyes Mrabet (SNPSP) dit à ce propos :

« Une toute petite expérience que j'ai eue, et je le dis malheureusement avec beaucoup de déception, c'était avec le FLN, localement dans la commune de Meftah...Vers la fin de 1999, les anciens du FLN (*kasma*) nous ont contactés, ce qui les a intéressés à nous, c'est l'association écologique. Il s'agit donc à travers notre action d'une tentative de récupération de capital militant...ils ont vu en nous des jeunes avec du potentiel... Pourquoi je dis avec beaucoup de déception, on nous a expliqué la chose dans le sens du discours qu'on entend encore aujourd'hui le parti a besoin de jeunes, l'armée c'est vous... de cadres de gens sincères instruits d'un certain niveau qui savent être dans l'organisation... C'est à vous que revient l'honneur de prendre le flambeau et on va vous aider et encadrer. Malheureusement, on a vu que ce n'était pas le cas pour moi et pour deux collègues médecins...nous nous sommes sentis étrangers dans un espace qui n'était pas le nôtre, on voyait qu'il n'y avait pas moyen de s'exprimer librement, ce n'étaient pas nos convictions ».

Loukil Djilali SNTFP dit aussi à ce propos :

« J'ai eu une courte expérience de militant au sein du FLN en 1987, mais j'ai abandonné, le parti n'était plus ce qu'il était après 1989 ».

Dans ces deux déclarations il est question de déception par rapport à une expérience de militantisme au sein du FLN.

V-4. La seconde génération des syndicats autonomes en Algérie où le retour à la réalité socio-économique

À partir du début des années 2000, le syndicalisme autonome en Algérie connaît un second souffle. Il s'agit en réalité d'une nouvelle génération de syndicats autonomes en voie de constitution. Plusieurs facteurs vont favoriser cette nouvelle configuration.

Le retour relatif à la sécurité, à la veille de l'arrivée d'Abdelaziz Bouteflika au pouvoir qui va amorcer le processus de la concorde civile à travers la loi n°99-08 du 13 juillet 1999¹ et l'amélioration de la situation économique grâce à la hausse significative des prix des hydrocarbures entre 2002 et 2008 qui passe de 30 à 147 dollars² pour atteindre la même année des recettes qui avoisinent les 80 milliards de dollars³. En contrepartie, la décennie noire a mis en veille les problèmes socio-économiques des années 1990, les effets du Programme d'ajustement structurel (PAS) ne se font pas attendre. Appliqué entre

¹ *J.O.R.A.*, 38^{ème} année, n°48, 20 juillet 1999, p.3-7.

² Luis Martinez, « Algérie, les illusions de la richesse pétrolière », Études du CERI, 2010, p.1-36.

³ Voir à ce sujet, Mustapha Mekideche, « Le secteur des Hydrocarbures en Algérie ; piège structurel ou opportunité encore ouverte pour une croissance durable », *Confluences Méditerranée*, n°71, avril -2009, L'Harmattan, p.153-166.

1994 et 1998 il aura pour effet une baisse considérable dans les dépenses publiques¹ menant à une dégradation du secteur de la santé et de l'éducation. Le taux de chômage ne cesse d'augmenter, il concerne 2,2 millions de personnes en 1996 et l'évolution des salaires connaît une baisse significative, en passant de 23,9% en 1995 à 14,5 en 1996². Selon deux études menées par l'ONS en 1996, l'achat des produits alimentaires constitue 58,5% des dépenses des ménages et en 1998 il fait état d'une baisse de pouvoir d'achat de 45% entre 1986 et 1994 et de 23,3% entre 1994 et 1998.³

Sur le plan démographique, la population algérienne a triplé entre 1966 et 2008 pour passer de 11 à 34,8 millions d'habitants,⁴ et le taux de chômage va doubler entre 1990 et 1997 pour atteindre 20% de la population active.⁵ Si ce taux est si élevé, c'est dû à un effet direct du PAS qui conduit au licenciement de 170.000 travailleurs et à la mise à la retraite anticipée de 70.000 en 1998,⁶ le tout accompagné d'une évolution fulgurante du nombre des nouveaux demandeurs d'emploi qui atteint en 1998, 121.309 pour une offre de 24 726,⁷ donc une capacité de répondre au besoin qui équivaut un quart seulement de la demande.

Dans le secteur de l'administration, la croissance annuelle de l'emploi connaît une baisse significative ; elle est de 5,7% entre 1967 et 1978, et retombe à 3,1% entre 1993 et 2000 pour atteindre seulement 1,2% entre 2000 et 2004⁸. La politique d'austérité imposée par ce programme conduit à une baisse significative dans certains secteurs sensibles tels que l'éducation, dont les dépenses constituaient 24,3 % en 1980 des dépenses globales pour redescendre à 16,4% en 1996⁹. C'est ce qui a conduit à la baisse des salaires des enseignants, la dégradation de la qualité du service de ce secteur et une pression sur les

¹ Youghourtha Bellache, « L'impact du programme d'ajustement structurel sur le local en Algérie », in *IRMC, Les territoires productifs en question, Transformations occidentales et situations maghrébines*, 2006, p.69-85. Voir aussi, Ahmed Bouyacoub, « L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel », *Confluences Méditerranée*, art.cité., p.77-85.

² À propos de ces chiffres, voir Ahmed Dahmani, *L'Algérie à l'épreuve. Économie politique des réformes : 1980-1997*, Paris, l'Harmattan, 1999, p. 192.

³ E. Cherif Chekib, « Programme d'ajustement structurel et résultats socio-économiques en Algérie », *Revue Sciences Humaines*, n° 18, décembre 2002, p. 49-51.

⁴ Voir à ce sujet, Kamel Kateb, « Transition démographique en Algérie et marché du travail », *Confluences méditerranée*, n° 72, janvier 2010, p.155-172.

⁵ Rafik Boukklia-Hassane et Fatiha Talahite, « Marché du travail, régulation et transition économique en Algérie », *Revue du Tiers Monde*, n° 194, février 2008, p.413-437.

⁶ E. Cherif Chekib, art.cité., p. 51.

⁷ Office nationale des statistiques, *L'Algérie en quelques chiffres, résultats 2000*, n°31, Alger, Édition 2001, p. 9.

⁸ E. Cherif Chekib, art.cité., p. 51.

⁹ Annuaire statistique de l'UNESCO, 1999, cité par Abdennour Moussaoui, « Quelques conséquences des programmes d'ajustement structurel sur l'éducation », *Revue des sciences humaines*, n°16, décembre 2001, p.120-121.

ménages à cause de la difficulté de subvenir aux besoins scolaires des écoliers. Tout cela va déboucher à partir de 1995 sur une déperdition entre 500000 et 600.000 élèves par an.¹ Globalement, les dépenses sociales de l'État, c'est-à-dire concernant, l'éducation, la santé, les aides sociales, l'emploi, l'Habitat et l'agriculture constituent en 1992 30,16 % du budget de fonctionnement de l'État. Ce taux va progressivement baisser pour atteindre 21,42 % en 2000.²

L'Algérie est aussi contrainte de baisser ses programmes de logements sociaux de 70,9% et ce ne sera qu'à la faveur de l'augmentation des prix des hydrocarbures que la croissance économique repartira à la hausse avec un taux de croissance de 4,1 % en 2002.³

La mesure la plus austère sans doute prise par le gouvernement (d'Ahmed Ouyahia) en temps de crise en 1996 fut celle « d'emprunter » aux fonctionnaires à travers des prélèvements sur leurs salaires (de 1 à 7 jours entre mars 1996 et janvier 1997)⁴ pour prendre en charge les arriérés de 200 000 des travailleurs, dont notamment ceux du BTPH.⁵ Une preuve encore une fois que la Fonction publique est touchée par une « vulnérabilité » assez visible.

Sur le plan social, la crise des «*âarch*» en Kabylie (2001) bien que décrite comme spécifique à une région, semble focaliser l'attention sur les problèmes socioéconomiques à travers la Plateforme d'*El-kseur*⁶, ce qui est exprimé dans le passage suivant du texte : « Pour un État garantissant tous les droits socio-économiques et toutes les libertés démocratiques... Contre les politiques de sous-développement, de paupérisation et de clochardisation du peuple algérien... Institution d'une allocation-chômage pour tout demandeur d'emploi à hauteur de 50 % du SNMG ».

¹ E.Chérif Chekib, *art.cité.*, p. 53.

² Mohamed Saïb, Mohamed Arezki Isli et Nacer Eddine Hamouda, *Marché du travail et emploi en Algérie, éléments pour une politique nationale de l'emploi, profils de pays*, Programme des emplois en Afrique, OIT, Alger, octobre 2003, p.15.

³ Grégoire de Lahaye et Loïc Le Pape, « Les transformations économiques en Algérie », *Journal des anthropologues*, 96-97, 2004, p. 177-194.

⁴ Les Échos ,15 février 1996 : [En ligne : <https://www.lesechos.fr/1996/02/greve-generale-tres-suivie-en-algerie-829709>].

D'ailleurs, l'UGTA avait organisé une grève de deux jours les 13 et 14 février 1996 pour protester contre cette décision.

⁵ *La Tribune*, 01 septembre 2008 : [En ligne : <https://www.djazairress.com/fr/latribune/4607>].

⁶ À la suite de la mort de Massinissa Guermah, un jeune lycéen dans une caserne de gendarmerie était constitué pour dénoncer ce qu'il considère de la violence et l'arbitraire, dans le cadre d'une plateforme dite « plateforme d'el Ksour », rédigée le 11 juin et signée par les représentants des wilayas de Tizi Ouzou, Sétif, Bordj Bouariridj, Bouira, Boumerdes et Alger. La question de la justice sociale, est mise en avant ainsi que la liberté. Cette plateforme fut adressée à la Présidence de la République à la suite de la manifestation du 14 juin. Sur le mouvement de *âarchs*, voir Karima Direche-Slimani, « Le mouvement des *âarch* en Algérie : pour une alternative démocratique autonome ? », *Revue d'études du Monde musulman et de la Méditerranée (REMM)*, n° 111-112, mars 2006.

Des conditions sécuritaires favorables et l'espoir d'une croissance économique vont conduire le monde du travail et notamment la Fonction publique vers un éveil sans précédent autour des revendications socioprofessionnelles. Les syndicats de la première heure n'ont pas été pour autant inactifs, mais la situation sécuritaire, et le contexte de la transition démocratique avaient débouché sur une mouvance syndicale assez particulière et nous y reviendrons dans le quatrième chapitre. En outre, ce qui caractérise les syndicats autonomes qui vont naître dans les années 2000, c'est le retour à la réalité économique et sociale. Les revendications sont principalement d'ordre socioprofessionnel ; l'augmentation salariale et la réforme des statuts y occupent une place de premier rang. Ali El Kenz note d'ailleurs à ce sujet : « il y a quelques années à peine les manifestations en Algérie étaient portées par des revendications culturelles et religieuses. Aujourd'hui, l'intensité des actions collectives tourne autour des problèmes économiques et sociaux. La société revient en quelques sortes sur terre »¹.

Tableau 22: Les principaux syndicats nés à partir des années 2000

Secteurs d'activité	Nouveaux syndicats	
Éducation nationale et enseignement supérieur	CNAPEST-CLA-SNAPEST-SESS-SNCOOPEN-SNTE-SNAE-SNAPEP-SNTFP	09
Santé publique	SAP-SGS-SNAPSY-SNMGSP-SNVFAP-SAPML	06

Ces syndicats se constituent durant la décennie des années 2000 en réponse au contexte économique et social. Dans l'Éducation nationale, le CNAPEST et le CLA se constituent en 2003, qui sera une année de colère dans le secteur avec une grève illimitée qui va durer plus de 3 mois. C'est le début d'une série de « grandes grèves » que va connaître le secteur de la Fonction publique jusqu'à encore récemment.

Ceci même si en 1996, c'est le CNES qui va inaugurer les grandes grèves dans le secteur et paralyser les universités algériennes avec une force de contestation allant presque à une année blanche. Cette parenthèse de la grève du CNES fut unique pour les années 1990 ceci au vu du contexte politique et sécuritaire mais aura une importance dans

¹ Voir l'entretien réalisé avec Ali El Kenz, *El Watan*, 16 septembre 2008.

la structuration des pratiques contestataires dans les années 2000.

Il semble que les syndicats qui se forment à partir des années 2000 sont visiblement différents de la configuration des syndicats partisans des années 1990. On remarquera assez aisément dans le tableau que globalement les représentants de ces nouveaux syndicats n'affichent aucun lien avec le monde partisan ou une quelconque participation aux élections, du moins publiquement.

Cela dit, ils sont très loin d'échapper à l'étiquette politique partisane, car déjà Redouane Osmane fondateur du CLA a très longtemps été connu pour avoir milité au sein du PST.

Pour le cas du CNAPEST, ses « relations avec le monde partisan » ont suscité l'intérêt des médias dès sa constitution en 2003 et ce notamment après la radicalisation de la grève illimitée organisée avec le CLA en réponse au gouvernement qui avait refusé le récépissé d'enregistrement aux deux syndicats. Ils n'étaient donc pas reconnus. Au sein du parlement, le 10 novembre 2003, les députés du *Mouvement Al-Islah* introduisent une requête d'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire sur les raisons du refus du récépissé d'enregistrement par le ministère du Travail, dirigé à l'époque par Tayeb Louh¹. Le fait que ce soit le parti du Mouvement *Al-Islah* à travers 20 députés signataires, d'une résolution qui a été à l'origine de cette demande, a suscité l'interrogation sur l'existence ou non de relations entre le CNAPEST et cette tendance politique à caractère islamiste. En réalité, la radicalisation de la grève du CNAPEST et le soutien affiché du MRN (Mouvement pour la réforme nationale dit *El Islah*) à ce syndicat, nous laisse penser que le gouvernement a été réticent à l'idée de reconnaître un syndicat dont la démarche rappelle à bien d'égards celle de la grève insurrectionnelle du FIS. Jamais une grève n'a été aussi intense en terme de contestation et aussi longue dans la Fonction publique, même si la grève du CNES entre fin 1996 et début 1997 avait gelé l'université pendant plusieurs mois. Il reste que la grève du CNAPEST et du CLA a marqué les esprits en matière de nombre de grévistes et d'établissements scolaires paralysés (car les effectifs de l'Éducation nationale sont largement supérieur à ceux de l'enseignement supérieur). En revanche Ce qui est sûr c'est qu'au moins deux tendances politiques sont présentes au sein du CNAPEST à savoir celle des islamistes et la seconde qui était largement influencée par des partis de l'opposition comme le PST, RCD et le FFS qui ont dès le début soutenu la constitution du syndicat mais aussi du syndicat CNES dont la première génération de syndicalistes est issue de tous les courants de gauche qui ont

¹ *Le quotidien d'Oran*, 10 novembre 2003.

existé après l'indépendance.

Messaoud Boudiba (CNAPESTE) dit à ce propos :

« Il est vrai, qu'au tout début de notre action, nous avons sollicité l'aide de plusieurs partis politiques, via des correspondances, en vue d'emprunter leurs locaux pour la tenue de nos réunions. Le FLN et le RND ont refusé, le RCD était prêt à nous aider mais son local était trop petit. C'était la même chose pour le parti Nahdah de Djabaallah, les gens du Hamas ont refusé de manière indirecte en nous disant : « vous pouvez utiliser le bureau entre la prière du *Asr* et celle du *Maghreb*. Quant au FFS, ils nous ont prêté leur bureau situé au Golf (El Mouradia) sans conditions. »

Est-ce qu'il s'agit, encore une fois, d'une tentative de rupture avec un modèle préexistant ? Tout tend à le laisser penser. Le mouvement syndical en Algérie post -1989 dans le secteur de la Fonction publique est un mouvement qui évolue sans cesse à travers la notion de rupture :

1990→2000 : tentative de rupture avec le modèle UGTA-FLN.

2000→2018 : tentative de rupture avec la décennie des syndicats partisans et s'inscrire dans le syndicalisme corporatiste.

Au sein des relations entre partis politiques et corporations de travailleurs, il faut distinguer entre sympathie et alignement,¹ puisque pour certains syndicats de la première génération ce sont des partis qui annoncèrent leur création des syndicats (le cas du FIS-SIT et de l'UNTEF) alors que pour la seconde génération, il est difficile de cerner les vraies relations qui peuvent exister ou les associer à des tendances politiques. En fait, tous les syndicats autonomes qu'ils soient issus de la première ou de la seconde génération vont désormais être très prudents avec tout ce qui peut les lier au monde partisan. Le sort du FIS-SIT, la « décennie noire » et l'implication de dirigeants syndicaux, comme Abdelhak Benhamouda dans la vie politique suivie de son assassinat, sont tous des faits qui étaient liés à une conjecture politique particulière. Tous ces éléments ont joué certainement un rôle dans les rapports qui peuvent lier désormais les syndicats à la sphère politique. De manière globale, « dans ces nouvelles relations entre syndicats et partis, actuellement tout est mouvant et les partenaires s'ils s'entretiennent les uns avec les autres, ne le font qu'avec une extrême prudence et une assez grande imprécision² ».

Si l'autonomie syndicale qui émerge durant les années 1990 est due essentiellement à une réaction au modèle FLN-UGTA, il faudra noter que le FLN n'incarne pas seulement un

¹ Voir à ce sujet Lucien Rioux, *Clés pour le syndicalisme*, Éditions Seghers, 1972, p.153.

² *Ibid.*, p. 262,

parti, il incarne surtout le régime politique le syndicat étant subordonné à la volonté de l'État. L'autonomie syndicale qui caractérisera les syndicats à partir des années 2000, y compris ceux qui se sont constitués en 1990 pourrait être explicitée définit en référence à Xavier Gaullier :

« Celle-ci insiste d'abord et avant tout sur l'autonomie du syndicalisme par rapport au politique. Elle est centrée sur le progrès social obtenu par la contestation et la grève sans qu'il soit besoin pour les syndicats de promouvoir une politique économique cohérente. Et s'il peut y avoir des convergences circonstancielles entre action politique et action syndicale, il ne peut y avoir un parallélisme permanent¹ ».

Alors comment définir l'autonomie syndicale ?

D'abord il est important de rappeler que le terme « autonome » auquel sont associés les syndicats créés après 1990 est surtout présent dans la loi n°90-14 du 02 juin 1990 qui dit dans son article (5) cité précédemment :

- (Loi n°91-30) Les organisations syndicales sont autonomes dans leur fonctionnement et distinctes par leur objet et dénomination de toute association à caractère politique. Elles ne peuvent entretenir avec elles aucune relation qu'elle soit organique ou structurelle, ni recevoir de subventions, dons et legs sous quelque forme que ce soit de leur part, ni participer à leur financement, sous peine de l'application des dispositions prévues aux articles 27 et 30 de la présente loi. Toutefois, les membres de l'organisation syndicale sont libres d'adhérer individuellement aux associations à caractère politique ».

Dans ce texte juridique, il semble que la priorité est de répondre aux exigences de l'ouverture démocratique, qui consiste à dissocier le syndical du politique, donc en opposition avec le modèle du parti-Unique et principalement la charte d'Alger.

Voilà comment deux syndicalistes définissent l'autonomie syndicale :

Lyes Mrabet (SNPSP) :

« L'autonomie syndicale c'est de garder une marge entre soi en tant qu'organisation syndicale ou cadre syndical ou militant syndical et les pouvoirs publics d'une part. Entre le cadre syndical et l'argent, entre le cadre syndical et la corruption qui peut se présenter sous la forme de mandat, un produit matériel, une évasion fiscale, des avantages auxquels nous n'avons pas droit que ce soit nous ou nos enfants. C'est aussi être clairement indépendant des positions politiques c'est-à-dire ne pas être attaché directement à une activité politique.

Bakhadda Mohamed (SNCCOPEN) :

¹ Xavier Gaullier, « Syndicats et partis politiques », *Projet*, n°21 à 25, Ceras, 1968, p.259

« Nous avons choisi un syndicat national mais pas autonome parce que l'autonomie du syndicat est essentielle et obligatoire. Mais l'UGTA a imposé cette notion. L'État a donné des privilèges à l'UGTA. Autonome veut dire pas une propriété de l'État. Mais on est sorti de ce principe parce qu'il y a l'évidence : la Kabylie est politisée, dont l'utilisation du SATEF du mot autonome. Le SATEF n'existe pas à Oran dès que le syndicat entre la politique la masse s'éloigne ».

De manière générale, les premières expériences d'autonomie syndicale vécues entre 1990 et 1993, traduisent donc une autonomie non pas par rapport aux partis, mais une autonomie caractérisée de rupture avec le caractère syndicat -maison UGTA. En revanche, l'évolution de la question syndicale à partir des années 2000, traduit une relation « pragmatique » par rapport au politique qui s'exprime par une structuration autour d'un corporatisme que ce soit pour les syndicats créés dans les années 2000 ou ceux des années 1990. La plupart d'entre eux vont désormais adopter des liens distanciés et prudents avec la sphère politique, cela ne veut pas dire pour autant que ces liens sont rompus. Ils sont plutôt « dissimulés » dans le discours public mais entretenus de diverses manières idéologiquement et pendant le processus électoral.

V.5. L'apolitisme, nouvel emblème du syndicalisme autonome ou « la politique sans la politique¹ »

La plupart des syndicalistes de la Fonction publique que nous avons rencontrés tentent de positionner leurs discours comme apolitiques. Bien qu'ils reconnaissent la portée et les effets politiques de leurs actions, tous sont d'accord sur le fait que l'activité syndicale est une activité qui revêt un aspect politique, mais ils se présentent eux-mêmes comme apolitiques. Voici quelques déclarations des personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus :

Messaoud Boudiba (CNAPESTE) :

« L'activité syndicale est une activité politique..., mais le but demeure de préserver l'unité nationale. Mais la construction démocratique nécessite le respect de l'activité syndicale ».

Pour Mohamed Yousefi (SNPSSP)

« Elle a toujours une note politique (l'activité syndicale) mais on s'interdit d'avoir une position politique. Notre action est apolitique dans le sens non partisan ».

Belmili Layachi (SNAPAP, aile Felfoul) :

« Nous sommes un syndicat autonome des politiques et des partis, tel

¹Jappe Anselm, « Politique sans politique », *Lignes*, vol. 25, no. 1, 2008, p. 57-66.

que le précise notre statut. Voilà ce que nous avons répondu à Rachid Malaoui quand il a réuni les cadres du syndicat en vue de les positionner et de diriger la base en faveur de Benflis (candidat aux présidentielles de 2004). Nous ne faisons pas dans l'activité politique mais nous avons une vision politique ».

Aouissi Abdeslam (CNES) :

« La politique, jamais . Notre action n'a rien de politique, il s'agit de revendications socioprofessionnelles, tandis que le politicien a un programme ».

Kadda Meflah (SNCCOPEN) :

« Notre action est plus vaste que la politique. Cette dernière peut nous utiliser, mais en aucun cas nous encadrer ».

Hachemi Abdelkrim (SNAPEST) :

« Notre action n'est pas politique, ce n'est pas le cas pour tous les syndicats. La politique et le syndicalisme ne font pas bon ménage ».

Medjamia Bencherki, (UNPEF) :

« Notre syndicat n'est pas politique, il n'a pas de relations partisans, jamais. Malgré le fait que tous les membres ont un Parti à titre individuel, nous tenons à notre indépendance vis-à-vis de l'État. Nous ne sommes pas l'UGTA ».

Zine Benyacoub (SNTE) :

« Nous sommes des citoyens, les partis nous contactent, mais pas un Parti précis... Benhamouda a été le premier à avoir été contacté pour être président. »

Sid-Ali Bahari (SNCCOPEN) :

« Nous n'avons pas de *mouzayada*, politique c'est une ligne rouge ».

Nous pouvons remarquer à travers ces déclarations qu'il y a une volonté très prononcée de se détacher de tout ce qui trait à la politique, au moins à travers les déclarations publiques (c'est ce qui va semble-t-il constituer une stratégie pour échapper au risque d'instrumentalisation politique, ceci bien que de nombreux dirigeants syndicaux appartiennent à des partis.)

L'apolitisme traduit la volonté des syndicats autonomes d'échapper à l'instrumentalisation politique. À ce titre, René Mouriaux estime que l'indépendance des syndicats devrait passer par certaines conditions : le fonctionnement démocratique, être réformiste et révolutionnaire (défense des droits moraux et matériels) et disposer d'un projet d'avenir¹. Ces apolitismes déclarés par les syndicats autonomes expriment des

¹ René Mouriaux, « Syndicalisme et politique : liaison dangereuse ou tragédie moderne ? », *Mouvements*, Janvier- février 2006, p. 35-34

tentatives de dépolitisation consciente ou inconsciente, pour ne pas se mettre en danger ou mettre en danger les militants et les structures syndicales. Il y a une méfiance et une peur qui persistent au sein du syndicalisme autonome, celle en l'occurrence de la politisation du SIT-FIS et la radicalisation menant à la vague de terrorisme dans les années 1990. Pareil phénomène n'est pas une exception algérienne. Gildas Renou note¹ qu'il existe deux phénomènes de dépolitisation du syndicalisme :

1- La dépolitisation politique du « militantisme syndical » ; à savoir l'incapacité de produire un débat et de parler de la vie collective.

2- « La disqualification du politique dans les univers syndicaux ... les syndicats se défient de toute politisation, c'est-à-dire de proximité avec le champ politique envisagée comme un risque d'hétéronomie et aussi de connotation négative risquant de faire fuir les éventuels nouveaux adhérents ». ²

En réalité, ces syndicats font de « la politique sans la politique ». Leur champ d'action est autolimité par plusieurs facteurs dont principalement d'avoir intégré le contexte de la décennie noire comme une représentation qui associe la contestation à la radicalisation et au débordement.

D'autres cependant sont plus à l'aise avec cette question par rapport à des trajectoires personnelles comme Kodja Amine qui lui-même a été candidat aux élections et qui dit à ce propos :

« Notre action a pour objet une représentation politique destravailleurs ».

Il est opportun de dire, que ceux qui sont plus à l'aise avec l'exercice politique appartiennent à une tradition syndicale ancrée, celle qui a été véhiculée par l'UGTA-FLN puis l'UGTA-FLN-RND et que l'on retrouve parfois dans le syndicalisme autonome parce que les acteurs ont été soit dans l'UGTA auparavant ou dans des partis comme le FLN et le RND.

On assiste à des réactions dans la logique de l'histoire de l'UGTA :

Djaousti Bouabdallah (FNTE –UGTA) :

« Tous les syndicats sont politisés ».

Zoghbi Smati (SNCP-UGTA) :

¹ Gildas Renou, « Désappareiller la politique, Syndicalisme de contre-pouvoir et dévaluation du politique », in Lionel Arnaud et Christine Guionnet, *Les frontières du politique, Enquêtes sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 115.

² *Ibid.*, p.115.

« Je refuse que mon syndicat ait une paternité politique. Il est vrai que les partis nous font la cour le plus souvent FLN, RND et PT »

Même ce dernier syndicaliste dit refuser l'implication de la politique dans son syndicat, il ne nie pas pour autant les tentatives des partis de l'administration à vouloir se rapprocher du syndicat.

D'autres syndicalistes comme Khaled Keddad raconte qu'il a très vite compris que la question syndicale ne peut être dissociée du politique en Algérie.

Keddad Khaled (SNAPSY) :

« Tout est politique. L'air qu'on respire est politique ».

Pour conclure ce chapitre, il faudrait souligner que les tentatives d'autonomisation du champ syndical ont toujours été conditionnées par des contextes politiques qui, selon les périodes, ont obligé les syndicats à redéfinir leurs rapports à la sphère politique. Les syndicats nés après 1990 ont dû s'adapter et revoir la manière par laquelle ils se positionnent par rapport au champ politique. La réorientation de ces syndicats vers un syndicalisme de type corporatiste va définir de manière générale les nouveaux rapports des syndicats autonomes au politique. Pourtant la politique est au cœur des luttes syndicales comme nous allons le démontrer dans les chapitres suivants.

Dans le chapitre suivant, il s'agit justement de voir comment ces syndicats mobilisent des référents et des représentations autour desquelles se structurent leurs organisations et qui définissent leurs capacités aussi à représenter les travailleurs.

Il s'agit principalement d'étudier les éléments essentiels et les caractéristiques communes entre tous les syndicats autonomes pour rendre compte ou faire un constat sur la réalité organisationnelle, structurelle, idéologique et représentative des syndicats autonomes. Il est question aussi, d'étudier les syndicats autonomes à l'aune des répertoires d'action collective en rapport au politique. Dans la même optique, les mots et les actes du langage syndical autonome seront également analysés afin de mieux comprendre la dynamique qui est la leur.

Chapitre (III)

**Essai d'identification d'une cartographie syndicale
dans la Fonction publique : ce que les mots les actes et
le rapport à l'État disent sur la configuration
syndicale.**

Dans ce chapitre, il sera question de rendre compte des éléments qui définissent et caractérisent la cartographie syndicale dans la Fonction publique en Algérie aujourd'hui. Il est important en ce sens de tenir compte du fonctionnement et de l'évolution des organisations syndicales par rapport à leurs référents identitaires et ce qui les caractérisent en général, du rapport qu'elles entretiennent avec le politique dans le sens large et à l'État par rapport à la question de la représentativité. Il s'agira aussi, des motivations ou des éléments déclencheurs de la protestation (à travers la question de la *hogra* : mépris) ; à savoir comment l'imaginaire contestataire se construit à travers la question de la marginalité¹. La question de la construction des identités collectives au sein des syndicats autonomes apparaît comme très importante en ce sens pour comprendre ces mobilisations. Car Comme le notent Christian Levesque et Gregor Murray : « Les identités collectives des syndicats sont reliées à la cohésion entre les membres et à leur sentiment d'appartenance au syndicat... Elles impliquent donc la perception d'un statut ou d'une relation partagée, imaginés ou vécus² ».

Pour conclure enfin sur des prédispositions à l'émergence d'un répertoire d'action collective caractérisé, propre aux syndicats autonomes de la Fonction publique en Algérie mais aussi de définir ses limites.

Une mobilisation selon Charles Tilly traduit « le passage d'un groupe ou collectif d'individus d'une situation passive à une participation active dans la vie publique »³. Si l'on se réfère à cette définition, dans le deuxième chapitre de cette thèse, il a été question de préciser dans quel contexte et de quelle manière les syndicats autonomes ont investi la scène politico – sociale. Nous avons déjà en partie évoqué la question idéologique en tant que capital militant et ses sources. Il s'agit ici d'identifier les éléments qui unissent un groupe de fonctionnaires au sein d'un syndicat et qui définit et justifie leur recours à la contestation. L'émergence d'un répertoire d'action collective s'opère à travers une mobilisation des ressources.

En d'autres termes, quand il s'agit de luttes, un groupe défini va user « des savoirs, leviers, capitaux qu'il détient ou peut contrôler. La notion de ressource est communément utilisée pour désigner ces stocks hétérogènes d'avoirs, de savoirs, d'images et de faire qui

¹ Adrien Mazières-Vaysse, « Précarité et construction d'identités collectives dans le salariat ». *Contretemps : revue de critique communiste*, Textuel, 2009, 4, p.117-126.

² Levesque, Christian, et Gregor Murray, *art.cité.*, p. 46

³ Charle Tilly, *From Mobilization to révolution*, New York, Random house,1978, p. 69.

constituent les munitions de tactiques et stratégies de lutte¹ ». Il s'agit ici d'un répertoire d'action collective qui est porteur d'une dimension de mobilisation des ressources, tel que défini par Oberschall : « La mobilisation fait référence au processus de formation des foules, des groupes, des associations et des organisations pour la satisfaction d'objectifs communs. Souvent des unités sociales durables sont ainsi formées, avec des dirigeants, des loyalismes, des identités et des buts communs² ».

De l'usage de la notion de « répertoire d'action »

Le concept de « répertoire d'action » est entendu ici tel qu'il a été forgé par l'historien Charles Tilly,³ il désigne

« L'ensemble des moyens d'action auxquels recourent les groupements sociaux à un moment donné de l'histoire. Le choix des répertoires d'action dans les mobilisations collectives, dépend des moyens de communication, mais aussi du degré de tolérance de l'État à l'égard de la protestation. Comme en musique, le répertoire suppose l'apprentissage de règles et de pratiques propres aux mobilisations, mais il permet aussi l'improvisation de pratiques protestataires⁴ ».

Il sera utilisé pour rendre compte des moyens d'action accumulés à travers l'expérience du mouvement syndical dans le secteur de la Fonction publique sur une période de 25 ans. Charles Tilly définit ce concept comme étant « une série limitée de routines qui sont apprises, partagées, et exécutées, à travers un processus de choix relativement délibéré⁵ ».

Même si ce concept, comme le note Cécile Péchu, relatif à la notion de répertoire d'action selon Tilly se focalise sur « les formes de contestation ouverte, collective et discontinue » ; ainsi les formes traditionnelles de contestation comme « l'opération routinière des partis politiques, des syndicats⁶ » sont négligées étant considérées comme des formes de protestation fermées. Il nous semble opportun de le mobiliser pour tenter de comprendre le syndicalisme autonome. Car, nous avons déjà signalé dans l'introduction qu'il s'agit d'un syndicalisme de mouvement social dans le sens ou malgré la promulgation de la loi n° 90-14 du 02 juin 1990, le processus d'installation et de reconnaissance de ces mobilisations syndicales dans le paysage politique qui implique une reconnaissance légale

¹ Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Ruitort, *Nouveau manuel de science politique, op.cit.*, p. 500-501.

² Érik Neveu, *op.cit.*, p. 47.

³ *Ibid.*, p.20-25.

⁴ Olivier Nay (dir.), *Lexique de science politique : Vie et institutions politiques*, 3^{ème} éd., Paris, Dalloz, 2014, p.508.

⁵ Péchu, Cécile. « Répertoire d'action », Olivier Fillieule éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux*. 2e édition mise à jour et augmentée, Presses de Sciences Po, 2020, p. 495.

⁶ *Ibid.*, p.495.

ou institutionnelle¹ demeure très long. Dans certains cas, les mouvements contestataires garderont l'aspect de mobilisations régulières sans se constituer en syndicat : comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 23: Quelques exemples de la reconnaissance tardive et la non-reconnaissance des syndicats

Syndicat	Année de création	Année de reconnaissance Juridique
CLA	2003	2013
CNAPEST	2003	2007
Mouvements Contestataires	Durée d'existence	
CNEC	Entre 2008 et 2009	
CAMRA	Entre 2011 et 2012 et 2017-2018	
Organisation intersyndicale	Année de création	Année de reconnaissance juridique
CASA-CNSAFP-IAFP-CSA-CGATA	De 2001 à 2018	Refus

Il faut aussi insister, sur le fait que l'émergence des syndicats autonomes dans la Fonction publique en Algérie après 1989, constitue une rupture avec le monopole de la centrale syndicale UGTA dans le monde du travail. Il ne s'agit pas seulement d'une rupture en matière de nombre et donc du libre choix des travailleurs d'intégrer ou de se constituer en syndicat mais aussi une rupture en matière de modes d'action. Les syndicats autonomes, dans une volonté de se démarquer de l'UGTA se distinguent aussi, en inventant de nouvelles stratégies de protestation. C'est ainsi, que l'on verra apparaître des modes d'action auxquels le secteur de la Fonction publique était peu habitué avant 1989. Ils sont inspirés sans doute des événements d'octobre 1988.² Mais aussi du fait que le droit de grève était interdit en Algérie avant 1989 dans le secteur public.³

Il est certain qu'une forte bureaucratisation des institutions et une législation

¹ Récépissé d'enregistrement délivré par le ministère du travail.

² Manifestations généralisées dans plusieurs wilayas du pays avec des revendications à caractère social, ayant causé plus d'une centaine de morts et la destruction de plusieurs infrastructures de l'État, sur fond de crise économique qui débute en 1986 avec la chute des prix du pétrole.

³ Le droit de grève pour le secteur public est devenu légal avec la loi n°90- 02 du 06 février 1990 : *J.O.R.A.*, 28^{ème} année, n°6, le 07 février 1990, p.200-205.

contraignante ont fait que beaucoup d'organisations à caractère syndical ont rencontré des difficultés à obtenir une reconnaissance juridique. Plus d'un quart de siècle après l'avènement de la loi n° 90-14 du 02 juin 1990 sur les modalités d'exercice du droit syndical, les organisations autonomes sont toujours exclues des réunions tripartites et bipartites entre le gouvernement, la centrale syndicale et le patronat. Mais pour toutes ces raisons, nous avons jugé nécessaire d'avancer l'hypothèse, qu'il s'agit dans ce travail d'analyser le mouvement syndical dans le secteur de la Fonction publique en Algérie dans une logique *de mouvement social*.

I. Sur le plan des représentations et des identités collectives

I.1. Sur le plan de la nature du secteur d'activité présenté

De nombreux sociologues et d'analystes en Algérie s'accordent sur le fait que la Fonction publique a été le domaine privilégié de l'apparition du syndicalisme autonome.

Nacer Djabi définit les syndicats autonomes comme étant « des syndicats de couches moyennes, des syndicats de corporation qui défendent les intérêts des salariés, des fonctionnaires qui sentent qu'ils sont dans une position de négociation plus grande et qu'ils peuvent donc négocier mieux qu'à l'intérieur de l'UGTA ».¹

À ce propos, Adel Abderezak insiste aussi sur le fait « que ces dernières années la Fonction publique est devenue l'espace d'expression des syndicats autonomes. C'est là où l'on constate « la résistance la plus concrète à la politique de libéralisation économique...la plus radicale et la plus combative, même si elle passe par des revendications corporatistes² ».

Ce syndicalisme autonome au sein de la Fonction publique est structuré autour du corporatisme. Une corporation signifie « une organisation regroupant les individus exerçant une même profession dont le but est de défendre les intérêts de celle-ci³ ». Le corporatisme désigne aussi « le fait pour des groupes professionnels ou sectoriels de défendre des intérêts catégoriels... On parle ainsi souvent de façon péjorative du corporatisme des professions médicales ou enseignantes pour dénoncer les résistances

¹Nacer Djabi, entretien avec *Liberté*, 10 juin 2009.

² Adel Abderrazak, « le mouvement syndical aujourd'hui et la dynamique des syndicats autonomes », *Solidaire International*, juillet 2006 : [En ligne : <https://orta.pagesperso-orange.fr/solidint/algerie/adell1.html>] (Adel Abderrazak est un enseignant universitaire et ancien membre du CNES).

³ Yves Alpe, Alain Bétoine, Christine Dollo, Jean Renaud-Lambert, Sandrine Parayre, *Lexique de Sociologie*, 4^{ème} éd., Paris, Dalloz, 2013, p.71.

qu'offrent ces groupes à toute remise en cause de leurs acquis ». ¹ Aussi pour Émile Durkheim, ² la corporation exerce une fonction d'intégration dans le but de préserver le lien social. Si l'on se réfère à ces deux définitions la plupart des syndicats autonomes dans le secteur de la Fonction publique sont corporatistes. Ils affichent la plupart du temps une représentation par branche ou secteur d'activité défini en termes juridiques.

On constate que les premiers syndicats nés du pluralisme syndical dans la première décennie ont tendance à s'organiser par secteur d'activité ou grands corps de la Fonction publique par exemple l'Éducation nationale et la formation : SATEF-UNPEF. Tous les travailleurs : SIT (les ligues islamiques) ou en épousant la nomenclature juridique liée au secteur public, comme l'administration publique : SNAPAP. Ceci à une exception près, concerne le CNES qui est le premier syndicat autonome algérien dans la Fonction publique à représenter une seule catégorie professionnelle en l'occurrence les enseignants du supérieur. En revanche tout laisse à penser que le SNAPAP a cherché à se positionner dans une stature concurrentielle avec l'UGTA en accumulant durant deux décennies une représentation couvrant tous les secteurs de la Fonction publique en Algérie, mais aussi des tentatives observées dans le secteur économique public. Par conséquent, toutes les branches d'activité appartenant aux dénominateurs communs « administration publique » sont existantes au niveau du SNAPAP. On retrouve le même type de structure au sein du SNAPAP que dans l'UGTA : la Fédération nationale, l'Union nationale, le Syndicat. Cependant, la scission qu'a connue le SNAPAP en 2004 a fait que celui-ci, représenté par Rachid Malaoui utilise la notion *Fédération* pour faire référence aux branches d'activité de l'administration publique représentées au sein de l'organisation, tandis que l'aile SNAPAP représentée par Belkacem Felfoul use de celle d'*Union*. Aussi, il faut noter que même si le SNAPAP n'intègre pas en terme organisationnel « le syndicat national » à l'image de l'UGTA ³, vu que lui-même se fait appeler syndicat national, il a contribué (aile Malaoui) à la création de plusieurs syndicats qui activent aujourd'hui en toute autonomie comme le SNAP (Syndicat national autonome des postiers), le SNATEG (Syndicat national autonome des travailleurs de l'électricité et du gaz), ⁴ le SAATT (Le Syndicat algérien autonome des travailleurs des transports). Mais aussi des mouvements

¹ Olivier Nay (dir), *Lexique de science politique, vie et institutions politiques*, 3^{ème} éd., Paris, Dalloz, p. 114.

² Yves Alpe, Alain Bétoine, Christine Dollo, Jean Renaud-Lambert, Sandrine Parayre, *op.cit.*, p. 71.

³ Dans le sens où au sein de l'UGTA il existe plusieurs structures ; fédérations, syndicats nationaux, unions de wilayas (U.W) etc.

⁴ Qui a été dissous en 2017 par une décision du MTESS.

contestataires comme le CNEC(Conseil national des enseignants contractuels) qui portent généralement le nom de conseil. Cette ligne de conduite permettrait d'afficher le caractère démocratique organisationnel du SNAPAP qui serait ouvert à tous les travailleurs avec leurs choix organisationnels et revendicatifs ce qui est censé leur laisser la liberté de s'activer en toute autonomie. C'est ce qui le distingue en partie de l'UGTA qui pendant très longtemps n'a pas été dans une logique de respect du libre choix des syndiqués. Il s'agit aussi d'une stratégie adoptée en vue de rassembler des soutiens et de tisser des réseaux pour ensuite les mobiliser. Ces éléments d'analyse nous permettent d'affirmer que le seul syndicat en Algérie qui a eu l'ambition de se mesurer à l'UGTA n'est autre que le SNAPAP. Le fait est qu'il est le seul syndicat autonome en Algérie qui a tenté de défendre un large éventail de secteurs et corporations issus de la Fonction publique. Il s'agit ici bien sûr d'une volonté de se constituer en groupes de pression ayant des cellules et un soutien dans la quasi-totalité des branches du monde du travail en Algérie et en tendant à nouer des réseaux de soutien sur un plan international (ce que font d'autres syndicaux aussi avec des ONG et le BIT (Bureau international du travail-OIT)).¹

Le modèle syndicat de corporation met l'accent sur la volonté des fonctionnaires d'exister au travail en termes de représentation. Un retour à l'histoire contemporaine de l'Algérie démontre que l'option socialiste postindépendance a laissé loisir au pouvoir politique pour prétendre à l'intégration de tous les travailleurs dans une seule et même organisation syndicale, à savoir, l'UGTA.

Cela dit, Nacer Djabi a fait remarquer combien l'expérience au sein du syndicat unique a profité aux fonctionnaires publics, à travers leur rôle assigné « d'encadrement des congrès, la rédaction des documents, se présenter en tant que candidat aux postes de commandement... ». Cela a permis aussi une certaine proximité avec le pouvoir en jouant le rôle de « médiateurs entre les travailleurs et l'État », ce fut même pour certains la voie empruntée pour « monter dans l'échelle sociale² ».

S'agit-il d'un passage d'une situation du syndicat unique fédérateur, à une autre caractérisée par le corporatisme d'une multitude de syndicats ? Éric Gobe note qu'en Algérie postindépendance « le principal objectif du corporatisme autoritaire, était d'encadrer des groupes sociaux au profit d'un projet national se réclamant du

¹ Le réseau Euro-méd., le CISA (comité international de soutien au syndicalisme autonome en Algérie), La fédération internationale des droits de l'homme...etc.

²Nacer Djabi, *La cartographie syndicale Après un quart de siècle de pluralisme*, op.cit., p.8.

socialisme¹ ». Ainsi, les fonctionnaires publics au sein des syndicats tendraient depuis 1989 à se démarquer de la masse globale des travailleurs. Ils réclament avant tout une reconnaissance d'où la tendance effrénée au corporatisme.

Il s'agit de l'évolution d'un corporatisme d'État associé à un projet national socialiste vers l'apparition de nouveaux corporatismes rattachés à des branches d'activité, indépendantes les unes des autres et très largement ouvertes à la privatisation de l'économie et peut-être d'autres activités jusqu'ici dominées par le public.

Pour les syndicats qui se sont constitués à partir des années 2000, on assiste à un corporatisme croissant sur lequel nous allons revenir dans ce chapitre.

I.2. Dénomination des syndicats : un rapport à l'imaginaire national et à la question de la démocratie

On peut constater aujourd'hui en Algérie, que sur la période qui va de 1989 à 2014, toutes les formes de mobilisations syndicales dans le secteur de la Fonction publique vont prendre de manière générale quatre appellations : syndicat, conseil, coordination et union. Cependant, le terme d'union est très rarement utilisé à l'exception de l'UNPEF. Ce constat nous amène à penser qu'il s'agit sans doute ici d'une volonté de se démarquer d'une appellation relative à une domination syndicale prônée historiquement par l'UGTA. Mais aussi comme on le verra plus tard, d'une tendance corporatiste des mobilisations qui ne va pas de pair avec la notion d'*union*. L'appellation conseil est celle que l'on retrouve surtout dans l'enseignement supérieur (CNES) et l'Éducation nationale (CELA-CNAPEST-CNEC). Bien sûr le mot conseil fait référence par définition à une assemblée délibérante,² et on ne peut ici qu'affirmer la résolution des syndicats naissants ou mobilisations émergentes à se présenter comme des collectifs à caractère démocratique via le principe de concertation encore une fois, en rupture avec le parcours de l'UGTA. L'appellation conseil est une manière d'insister sur le caractère décisionnel de ces organisations, censé se faire de manière à ce que tous les travailleurs représentés y participent.

D'ailleurs, à ce propos Kadour Chouicha (SESS) : Syndicat des enseignants du supérieur solidaires) dit :

Je me rappelle que nous étions en pleine réunion à Alger lorsque nous avons posé le problème de la structuration, du dépôt de l'appellation du CNES et je me rappelle, si je ne me trompe pas sur son nom, c'était un

¹ Éric Gobe, « Les syndicalismes arabes au prisme de l'autoritarisme et du corporatisme », in Olivier Dabène, Vincent Geisser, Gilles Massardier *op.cit.*, p. 268.

² Voir à ce sujet, *Le grand Larousse illustré* (Dictionnaire), 2009, p. 580-581.

enseignant d'économie à Alger. Il s'appelait Cheikh et c'est lui qui avait proposé cette dénomination : « Conseil national des enseignants du supérieur ». Lorsqu'il a proposé, il nous a semblé que c'était intéressant, pourquoi ? Nous étions dans une dynamique où nous ne voulions pas construire un syndicat classique. C'est-à-dire avec des instances qui ont des pouvoirs. On voulait quelque chose qui soit plus démocratique donc c'est pourquoi le mot « Conseil » nous a paru intéressant.

Quant à l'appellation syndicat, elle est la plus fréquemment utilisée (plus de trente syndicats) souvent, suivie du terme « national » pour insister sur l'imaginaire global du combat pour la libération et l'indépendance. Il s'agit surtout d'affirmer un attachement à toute la symbolique des acquis de la Révolution algérienne, qui apparaît comme très importante aux yeux des travailleurs. Ainsi on aspire de manière indirecte à se réapproprier toute une symbolique longtemps monopolisée par l'UGTA ayant occupé une place très importante durant la Guerre de libération nationale. Le terme syndicat utilisé très fréquemment fait certainement référence à la loi n° 90-14 de juin du 02 juin 1990 qui parle de constitution d'« organisations syndicales».

Très tôt, le terme « syndicat autonome » va être utilisé souvent par les organisations syndicales elles-mêmes, surtout pour se définir en rupture avec le modèle UGTA. Mais aussi communément dans les médias et par les autorités publiques. Ainsi, on parle de syndicats autonomes, pour faire la distinction nette entre l'UGTA et toutes les autres organisations syndicales nées de la pluralité.

En effet, on retrouve le mot « autonome » très fréquemment dans la nomination des syndicats. Il y a un semblant de consensus dans le monde syndical en Algérie sur la signification du terme « syndicat autonome ». L'autonomie marque surtout une rupture avec un rapport au politique et à une pratique prédominante pendant plus de trente ans, il s'agit du modèle UGTA-FLN. ¹Nous l'avons déjà expliqué dans le deuxième chapitre. Il s'agit seulement de préciser que le terme autonomie représente la manière à travers laquelle ces syndicats s'identifient par rapport à un contexte dit « démocratique ». Les médias nationaux qualifient souvent ces syndicats d'« autonomes » souvent pour les distinguer de l'UGTA. Le sont-ils réellement et de la même manière ? C'est une question sur laquelle nous reviendrons.

¹À l'image de la presse privée qui s'auto-désigne comme presse indépendante alors que souvent elle ne l'est pas à titre d'exemple.

La distinction annonce aussi, une transition forte en symbolique politique. On se libère de l'obligation de s'identifier en tant que travailleur militant, à une seule et unique centrale syndicale. De ce fait, le terme autonomie, apparaît aussi dans l'appellation même de certains syndicats et mouvements contestataires. Dans l'Éducation nationale, (CNAPEST-SATEF-SNAPEST-SNAPEP¹), dans l'administration publique (SNAPAP-SAFI²-SAPMAE³), et dans la Santé publique (SNAPSY-SAGSP⁴-CAMRA-SAP). Aussi, le référent au terme autonome même s'il n'est pas mis en évidence dans l'appellation initiale de la majorité des autres organisations syndicales, peut être observé plus tard dans les dénominations des intersyndicales et des confédérations que les syndicats autonomes vont tenter de créer et dans le langage et le discours global qu'ils utilisent.

On peut citer à titre d'exemple la Coordination nationale des syndicats autonomes de la Fonction publique (2008) et qui regroupe les syndicats suivants : (SNPSSP-SNPDSM⁵-SNAPSY-SATEF-SNAPEST-SNTE-UNPEF-SNAPAP-CNES), ou l'Intersyndicale des syndicats autonomes de la Fonction publique (2006) et qui englobe les syndicats suivants :(CLA-CNAPEST-SATEF-SNTE-SNAPAP-CNES-SNPEPM⁶).

Globalement, l'utilisation du terme : coordination dans l'Éducation nationale (CNEC) et la santé avec la Collectif Autonome des Médecins Résidents Algériens (CAMRA) et conseil et autres est lié au caractère « indépendant » c'est-à-dire autonomiste des mobilisations syndicales traduisant, selon Dominique Andolfatto et Dominique Labbé, l'apparition de « nouveaux corporatismes » en opposition avec les syndicats classiques qui manqueraient de démocratie et tendraient à s'institutionnaliser. Dans le cas algérien vers la fin des années 1980, l'UGTA serait caractérisée par cet état de fait. Pour les deux auteurs, ces facteurs expliquent « le succès des coordinations, prenant en charge des questions concrètes et affichant de nouvelles identités collectives. Celles-ci sont aussi le fait d'une génération nouvelle qui n'a pas été socialisée lors des grandes mobilisations du mouvement ouvrier, mais dans un contexte de crise économique. Elles traduisent une époque marquée par des choix plus distanciés ou subjectifs, ponctuels ou à la carte ». ⁷ Cette définition semble concorder avec ce que nous avançons ici : il faut savoir que des syndicats

¹ Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement primaire.

² Syndicat autonome des fonctionnaires des impôts.

³ Syndicat autonome du personnel du ministère des affaires étrangères.

⁴ Syndicat autonome des gestionnaires de la santé publique.

⁵ Syndicat national des professeurs et docents en sciences médicales.

⁶ Le syndicat national des professeurs de l'enseignement paramédical.

⁷ Dominique Andolfatto et Dominique Labbé, *Sociologie des syndicats, op.cit.*, p. 44-45.

comme le CLA et le CNAPEST ont porté initialement le nom de « coordinations ». Il s'agit en fait, pour beaucoup de ces syndicats d'une première étape dans leur évolution qui consiste à se doter d'une certaine identité ou de se démarquer, ils sont dans une phase où ils ne se sont pas encore institutionnalisés.

Il va sans dire que ce n'est par hasard que certains syndicats de l'Éducation nationale porteront l'appellation de conseil (CLA-CNAPEST), et c'est le cas pour d'autres mouvements contestataires (comme le CNEC) ; et ce pour les raisons suivantes :

-Le CNES constitue l'un des doyens des syndicats autonomes. Il va en ce sens servir de modèle pour les syndicats de l'Éducation nationale qui vont se former au début des années 2000. Il va servir aussi de soutien allant même jusqu'à encadrer certains groupes d'enseignants de l'Éducation nationale en vue de les aider à se constituer en organisation syndicale. Ainsi le CNES propose volontiers ses locaux au niveau d'Alger et d'Oran afin de soutenir et d'accompagner ces organisations naissantes. Il n'est donc pas anodin de penser qu'on assiste à un phénomène de circulation de modèle dans l'Éducation nationale pour certains syndicats (CNAPEST-CLA) principalement dans l'enseignement secondaire qui, de plus, sont très proches de l'enseignement supérieur.

Messaoud Boudiba (du CNAPESTE) dit à ce propos :

« Nous avons pu compter aussi dans un premier temps sur le soutien du CNES dont le Bureau est situé à rue Charras¹ ».

Larbi Nouar, ancien coordinateur national du CNAPEST, affirme que le CNES a toujours été un modèle pour la création de son syndicat. Il dit à ce propos : « Le CNES a innové en milieu syndical algérien car il s'en référait à la base pour toute prise de décision. Nous avons apprécié ses valeurs démocratiques, ce sont les points dont nous nous sommes inspirés² ». D'ailleurs les premières réunions de discussion autour de la création du CNAPEST et du CLA seront tenues dans le bureau national du CNES³ ».

Il faut noter que l'appellation « conseil », n'est pas dénuée de symbolique. Car se

¹ Il faut noter aussi que sur le plan local, le CNES a soutenu l'installation des premières cellules syndicales du CNAPEST, notamment à Oran où le bureau du CNES à l'université de l'USTO (Université des Sciences et technologies d'Oran) sera mis à disposition du CNAPEST durant l'année 2003-2004.

² Larbi Graine, *op.cit.* p. 79-80.

³ Notamment celle du 03 mars 2003, sous l'initiative de Larbi Nouar (CNAPEST) et Redouane Osmane (CLA) qui a réuni les représentants de 08 wilayas où : il fut discuté de la création soit, d'une union de travailleurs de l'éducation où chaque syndicat garderait son autonomie (tendance Redouane Osmane) soit un syndicat uniquement pour les professeurs de l'enseignement secondaire et technique. (Tendance CNAPEST). Finalement la question sera tranchée durant une seconde réunion le 1^{er} octobre 2003 en présence de représentants de 18 wilayas à défaut de trouver un terrain d'entente cela aboutira à l'émergence de deux syndicats qui sont le CLA et le CNAPEST. *Ibid.*, p.82-85 ; *Le Soir d'Algérie*, 10 février 2010.

constituer en conseil c'est affirmer sa détermination dans la constitution d'une organisation démocratique. Cependant, ce qui attire particulièrement l'attention ici, c'est que le mot conseil a eu des précédents, chargés de symbolique dans l'histoire contemporaine de l'Algérie et on pourra citer à titre d'exemple, le Conseil National de la Révolution algérienne (CNRA). Ce conseil qui a été instauré en 1956, lors du congrès de la Soummam en guise d'assemblée délibérative durant la Révolution algérienne. Ainsi, apparaît le référent aux constantes de l'histoire nationale commune, presque pour ébranler l'historique UGTA, et insister sur le caractère de lutte. Mais s'arrêter à la symbolique, serait très superflu, car on constatera plus tard que dans l'enseignement secondaire les mobilisations, les plus radicales sont menées précisément par ces organisations syndicales et mouvements contestataires portant justement l'appellation Conseil. Comme « la grève de la dignité » conduite par le CLA et le CNAPEST durant l'année scolaire 2003-2004 dans les trois paliers de l'Éducation nationale. Il ne serait pas faux de prétendre aux antécédents, car de 1991 à 2006, le CNES avait entamé plusieurs grèves annoncées comme illimitées qui avait failli mener à maintes reprises à une année blanche au sein de l'université algérienne.¹ Dans les deux cas de figure et dans deux espaces temps différents, la grève « illimitée » avait pour principale revendication l'augmentation salariale. Il est certain que l'expérience CNES dans l'enseignement supérieur a servi de modèle au CNAPEST et au CLA. En 2008 et 2009 le CNEC ou CECA apparaît sous l'aile du SNAPAP en tant que collectif des enseignants contractuels du secondaire qui revendique la titularisation immédiate de ces derniers. Il aura recours à l'une des formes les plus radicales de la contestation : une série de grèves de faim dont une qui va durer 42 jours. La persévérance contestataire et revendicative de ces syndicats n'est pas sans lien avec l'esprit de la révolution algérienne dans le sens où on avance l'idée et la détermination de bousculer l'ordre établi. Élément très courant dans le monde avec le mouvement ouvrier et syndical. Toujours est-il que l'appellation conseil répond plus à une volonté de se démarquer d'un syndicalisme de type classique en référence à l'UGTA. On veut échapper à une représentation du syndicat bureaucratique et institutionnalisé.

I.3.Slogans et griefs ou « les mots de la mobilisation »

Tableau 24: Slogans des syndicats autonomes et de l'UGTA

Syndicats	Slogans
-----------	---------

¹ Sur lesquelles nous reviendrons dans le quatrième chapitre.

UGTA	Paix- Justice sociale- Solidarité.
SNAPEST	Dignité -efficacité–Dialogue.
CNAPESTE	Lutte-École-Citoyenneté.
UNPEF	Pour une famille de l'éducation Consciente et efficace.
SNPSP	Unité-Solidarité-Dignité.
SATEF	Solidarité-Autonomie-Démocratie
CNES	Pour la dignité de l'enseignant-pour la sauvegarde de l'université. Ceux qui luttent peuvent perdre-ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu.
SNAPAP	Une administration forte égale un état Fort.
CLA	Liberté-Solidarité–Dignité.
SNCCOPEN	Pour une famille de l'éducation Complémentaire et consciente.
SNTE	Intégrité-Conscience-Travail-Promotion.
SNPSSP	Pas de slogan.
CAMRA	Fierté-Dignité-Solidarité.
SNAPSY	Ne demeurez pas spectateur, partagez avec nous vos idées.
SNMGSP¹	Force et proposition- Dialogue et concertation

Comme nous pouvons le constater à travers ces divers slogans, le mot solidarité se manifeste souvent dans les slogans des syndicats. Pour l'UGTA, il s'agit certainement d'une tentative de garder ses troupes unifiées car la pluralité syndicale n'a pas été sans conséquences sur le capital militant de la centrale syndicale. Il est certain que beaucoup de travailleurs désenchantés vont se tourner vers les syndicats autonomes. Toujours est-il qu'il ne s'agit pas d'une exception car le mot solidarité est utilisé par les syndicats et le

¹ Syndicat national des médecins généralistes de santé publique.

mouvement ouvrier dans le monde entier.¹

L'UNPEF et le SNCCOPEN portent le même slogan à un mot près : l'adjectif conscient dans le slogan du premier est remplacé par le mot complémentaire. Il est certain que le SNCCOPEN a gardé certaines traditions liées à son prédécesseur l'UNPEF. Car jusqu'à 2007 une grande partie des travailleurs militants des corps communs et des ouvriers professionnels de l'Éducation nationale avait fait le choix d'intégrer l'UNPEF, puis ils quitteront cette dernière pour constituer le SNCCOPEN.

On retrouve le mot lutte² dans les slogans du CNES et du CNAPEST : c'est justement ces deux syndicats qui ont presque lancé « la mode » des grèves annoncées comme illimitées en Algérie dans le secteur de la Fonction publique. Bien entendu, la grève annoncée comme illimitée constitue l'une des formes les plus radicales de protestation.

La quasi-totalité des syndicats et collectifs indiqués dans ce tableau affichent dans leurs logos, soit le drapeau algérien soit les couleurs nationales dans leurs emblèmes : drapeau et carte de l'Algérie principalement, à une exception près celle du CNES. Il y aussi le SESS créé par la branche du CNES d'Oran qui affiche deux mains entrelacées en rouge c'est dans l'esprit de la révolution puisque le rouge dans le drapeau algérien signifie la résistance. D'ailleurs si l'on suit le parcours de Kadour Chouicha fondateur de ce syndicat en tant que militant, il n'est pas seulement syndicaliste mais aussi engagé sur plusieurs questions comme les droits de l'homme et les libertés de manière générale.³

¹À l'image de la chanson révolutionnaire « Solidarités mes frères ».

² Un mot assez résonnant dans le lexique de l'histoire du Mouvement ouvrier notamment dans le chant de la 3^{ème} Internationale « c'est la lutte finale... ».

³ Il est important de signaler, que même si nous n'avons pas pu trouver des éléments qui expliquent le choix du violet dans le logo du CNES, cette couleur a été historiquement liée aux luttes démocratiques. Les suffragettes anglaises ont utilisé la couleur violette pour mettre en avant les revendications autour du droit de vote. Voir à ce sujet, Bard Christine, « Mon corps est une arme », des suffragettes aux Femmes », *Les Temps Modernes*, 2014/2 (n° 678), p. 213-240.

Figure 6 : Image (2) : Logos des syndicats autonomes





II. Les éléments de cohésion et de solidarité au sein des syndicats autonomes

II.1. L'émotion autour du vécu commun

De manière Générale, le sentiment d'avoir partagé des expériences similaires de socialisation et de vécus communs renforce le lien social au sein d'un groupe d'individus. Il est d'autant plus observable au sein des syndicats autonomes.

Au cours de l'enquête de terrain, les trajectoires de vie des fonctionnaires qui ont été abordées lors de plusieurs discussions à la marge des entretiens et des questionnaires qui ont été réalisés mettent en évidence la question des émotions. En effet quand il s'agit d'aborder la question des revendications des fonctionnaires on observe assez facilement un imaginaire commun autour des années 1990, à savoir la décennie noire. Les récits sont les mêmes notamment pour les enseignants et le personnel de Santé publique :

« Partir travailler chaque matin dans une région éloignée (villages), le soir si tu traînes, il y a le couvre-feu, c'était dangereux, très dangereux ! »¹

« Je revenais de France, ou j'enseignais la langue arabe après une mission de coopération en 1994. De retour, mon village avait été rebaptisé Kaboul. J'avais la peur au ventre chaque soir en rentrant. J'ai fini par déménager en ville, mais je devais chaque jour retourner au village pour enseigner dans l'école. Un jour, après le travail, je prends un taxi avec deux jeunes femmes collègues. Le taxi s'arrête et on monte. On se rend compte très vite, qu'il s'agit de deux terroristes, qui avaient certainement volé le véhicule. L'un des deux, avait une arme entre les jambes, l'atmosphère était glaçante. On roule sur 20 km, puis il s'arrête. Il nous demande de descendre : il s'adresse à moi et me dit "*rouh chikh rak menaat lyoum nta insane mlih kount tkarina benytek*" (Descendez Maître, vous l'avez échappé belle aujourd'hui. Vous êtes un homme bien, vous nous enseigniez de tout votre cœur). C'était mon ancien élève, il avait une longue barbe : ce n'est que plus tard que je l'ai reconnu. J'ai eu la peur de ma vie. Il y avait mes deux jeunes collègues : j'avais peur qu'elles soient kidnappées, c'était fréquent à l'époque dans la région, et les gens nous disent aujourd'hui pourquoi vous demandez encore et toujours des augmentations salariales, je réponds on a vécu l'enfer pour maintenir l'école ».²

« Dans l'hôpital, dans les années 1990, c'était la guerre je venais à peine d'être recruté. Notre quotidien se résumait à un cortège de corps et de blessés dans des conditions affreuses par les terroristes. Aujourd'hui il n'y a aucune prise en charge psychologique et ils nous refusent la retraite anticipée, moi je suis suivi par un psychiatre j'ai fait une dépression et je dois travailler comme si tout allait bien. J'ai l'impression d'être un ancien combattant³ ».

Des histoires comme celles-ci, qui évoquent des émotions par rapport à des expériences douloureuses sont largement intégrées pour justifier le fait d'avoir mis en avant diverses revendications. Elles sont considérées comme un droit, pour avoir exercé dans des contextes difficiles. En tant qu'agents publics de l'État : ces fonctionnaires réclament d'être reconnus pour avoir participé au maintien de celui-ci durant la période où le régime avait engagé une lutte contre le terrorisme.

Ainsi, l'émotion d'avoir partagé ce vécu commun des années 1990 est un élément mobilisateur au sein des organisations qui portent leurs revendications. C'est un moyen symbolique de légitimer et justifier des actions et des revendications au sein du groupe. Les syndicats n'ont pas besoin forcément de l'évoquer parce qu'il se situe au niveau d'une conscience collective constituée d'images, de souvenirs et d'émotions partagés. Christophe Traïni et Johanna Siméant-Germanos, ont mis l'accent sur le fait que « les militants se

¹ Récit d'un instituteur à la retraite, entretien réalisé le 12 février 2018.

² Récit d'un directeur d'école à la retraite. Au moment des faits, il était instituteur, entretien réalisé le 05 juin 2016.

³ Récit d'un infirmier, entretien réalisé le 13 janvier 2015.

révèlent d'autant plus réceptifs à certains dispositifs de sensibilisation que ceux-ci leur permettent d'éprouver, de formaliser, voire de reformuler, des sentiments qu'ils doivent à des expériences sociales antérieures plus ou moins similaires¹ ».

Lyes Mrabet (SNPSP) s'exprime sur le contexte dans lequel il a installé une section syndicale en 1995 :

« La situation sécuritaire dans la région de Meftah, Larebaa... Eucalyptus, de Sidi-Moussa était dangereuse. On l'appelait à l'époque « le triangle de la mort ». Ce n'était pas évident, et il fallait vraiment avoir du courage pour continuer à exercer dans ces régions en tant que médecin et en tant que professionnel de la santé. Je ne le dis pas pour moi, mais pour tous les professionnels de la santé : (sage-femmes, infirmiers(ières).) Donc c'est juste une parenthèse pour dire qu'il y avait ce contexte sécuritaire et national bien sûr, qui a aussi pesé sur l'activité syndicale. Cela a forgé quelque part notre action syndicale et a forgé les personnes au niveau de la composante humaine. Je le dis, en 1995, on avait installé le premier bureau car il y avait une situation un peu tendue au niveau de... il y avait des problèmes, de l'arbitraire au niveau de la gestion des relations humaines. Enfin, il y a beaucoup de choses à dire... »

Il est certain au moins en partie que cet imaginaire collectif autour des souvenirs vécus dans les années 1990 même s'il n'est pas interpellé dans le discours public des syndicats autonomes, est un facteur symbolique de mobilisation qui se situe au niveau des prédispositions individuelles à rejoindre la contestation.

II.2. Sentiments de marginalité, d'injustices à travers la notion de « hogra »

Axel Honneth a mis en avant l'idée selon laquelle la lutte des hommes répond à un désir d'échapper au mépris et déclenche ainsi la nécessité de la lutte.² Le mot dignité revient très souvent dans les slogans des syndicats. Une lecture attentive de la chronologie du mouvement syndical en Algérie depuis 1989 nous montre que la première revendication des travailleurs de la Fonction publique a été, et demeure, l'augmentation salariale³. L'utilisation du terme dignité renvoie certainement à l'idée de rendre au fonctionnaire public sa capacité à agir, à exister en matière de reconnaissance de droits, mais surtout à obtenir une compensation matérielle digne du service public rendu à des

¹ Christophe Traïni et Johanna Siméant-Germanos. « Introduction. Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », Christophe Traïni éd., *Émotions... Mobilisation !* Presses de Sciences Po, 2009, p. 11-34.

² Voir à ce sujet, Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris éditions du Cerf, 2000 ; *La société du mépris*, Paris, La Découverte, 2006.

³ Voir à ce sujet Boumkoura Naim, « Le mouvement syndical en Algérie et sa politique revendicative : le cas du salaire », *Revue Idafat* [en arabe] n°1, hiver 2008, p.25-47.

travailleurs qui se sont pendant très longtemps sentis abandonnés par le système. Il est à observer que ce terme est très usité dans la société algérienne en général et largement repris lors des événements d'octobre 1988. Aussi la question de la dignité nous renvoie à un autre terme qui est celui de la *hogra*.

Lors de notre enquête dans tous les entretiens que nous avons réalisés avec différents syndicalistes dans le secteur de la Fonction publique, le mot *hogra* est revenu d'une à cinq fois dans chaque entretien. L'imaginaire syndical et l'action syndicale se construisent autour de la question de la *hogra* (mépris). Les fonctionnaires publics s'identifient à une situation de marginalité, un sentiment d'injustice ressenti chez l'individu avant le groupe qui est ainsi d'abord local et non global¹. Les fonctionnaires jugent leur propre situation² d'où, comme on le verra plus tard la tendance de plus en plus accentuée au corporatisme.

Différents types de marginalité et de mépris ressentis

-Vis-à-vis de l'administration et de l'État :

De manière plus générale, nous avons introduit l'interrogation suivante dans le questionnaire : « Estimez-vous que vos droits comme fonctionnaires soient bafoués ? » : 53.3% (187) répondent « oui », 30.5% (107) répondent : cela dépend, et seulement 16.7% (57), affirment que non. En fait, ces résultats sont à l'image de ce que l'on sait déjà du rapport du citoyen quelle que soit sa position dans la sphère sociale au politique à savoir d'avoir intégré la distribution de la rente dans l'imaginaire collectif comme un droit et non comme une nécessité. D'ailleurs c'est le pouvoir notamment sous l'ère de Bouteflika qui a défini sa relation au citoyen de cette manière pour se maintenir au pouvoir et pour aussi justifier sa légitimité. Durant un rassemblement au CHU d'Oran en avril 2018, de médecins résidents nous avons pu observer quelques personnes sur le sit-in curieuses de savoir ce qui se passe. Ils s'approchent des grévistes et disent « *gaa hna gaa mahgourines win rahoum houkoukna* » (Nous sommes tous méprisés ou sont nos droits : interpellée je demande à l'un de ces jeunes qu'est-ce qu'il entend par « Droits », il me répond « Tout le monde a eu quelque chose, nous aussi on veut notre part, l'essentiel c'est d'être intégré à ce partage *lmouhim el moucharaka* (l'essentiel, c'est la participation) ». Ce dernier est un fonctionnaire au sein de l'hôpital.

Sur une échelle plus globale, le sentiment d'injustice et de marginalité est assez présent

¹ Cortesero, Régis et Mélo, David, « Sentiments d'injustice et politisation au travail », in Sainsaulieu Ivanet Surdez Muriel, (dir), *Sens politiques du travail*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 35.

² Alain Ehrenberg, « Souffrir au travail ; purger les passions ou ouvrir la voie à l'action », p.148-157 ; qui met l'accent sur la dimension affective.

dans les représentations sociales en Algérie, souvent assimilées, comme le note Mohamed Mebtoul à « une bureaucratie (qui) est loin d'être régulée par la règle »¹. Dans les entretiens qui nous ont été accordés, la question du désordre et de la mauvaise gestion au sein des administrations et établissements publics a souvent été abordée :

« Les responsables ne connaissent rien des lois, ils sont incapables de gérer ne serait-ce qu'un petit problème, un agent de sécurité était chargé de faire des prises de sang par manque d'effectifs. Vous vous rendez compte de la gravité de la chose sur le plan légal et humain...² ».

« Tous les jours nous sommes insultés par les malades³ ou ceux qui les accompagnent, parfois même il arrive que des collègues soient menacés physiquement ; nous n'arrêtons pas de nous plaindre personne ne fait rien pour nous... Personne n'applique la loi. C'est l'anarchie⁴ ».

« Les lois existent mais qui va les appliquer, les responsables sont incompetents, des lois sans âme⁵ ».

Cette question des rapports des fonctionnaires avec l'administration et la tutelle a été d'ailleurs introduite dans le questionnaire. Il en ressort, par exemple que la majorité d'entre eux, 155(44.2%) estiment avoir un contact difficile avec l'administration de leurs établissements et 53(15.1%) qualifient ce contact comme très difficile. Il en est de même pour la tutelle puisque 194(55.3%) disent qu'il n'est pas facile pour eux d'atteindre facilement les organismes de tutelle en cas de problème majeur.⁶ Aussi à la question : « Pensez-vous que les problèmes liés à votre profession sont dus à un problème de, 1-malcompréhension du fonctionnaire, 2-dysfonctionnement au sein de la Fonction publique ; 227 (64.7%) ont répondu « dysfonctionnement au sein de la Fonction publique⁷ ».

Durant les mobilisations, la notion de *hogra* apparaît très souvent. En 2008 lors du sit-in de l'Intersyndicale de la Fonction publique, on pouvait entendre parmi les participants, des fonctionnaires publics qui criaient « *Oualdna Harraga ntouma Hagaraa* »⁸ (nos fils sont des émigrés clandestins et vous, vous nous méprisez).

Il semblerait que le sentiment d'injustice soit intimement lié dans un premier temps à un dysfonctionnement dû comme le note Mohamed Mebtoul à « l'éclatement des pouvoirs⁹ ».

¹ Mohamed Mebtoul, *La citoyenneté en question*, Oran, Dar El Adib, 2013, p. 155.

² Récit d'un médecin à l'Hôpital de Relizane, entretien réalisé le 20 janvier 2015.

³ D'ailleurs ces derniers se sentent eux-mêmes abandonnés.

⁴ Récit d'un infirmier dans une polyclinique à Oran, entretien réalisé le 25 avril 2016.

⁵ Récit d'un professeur de l'enseignement secondaire, entretien réalisé le 05 mai 2016.

⁶ Sur l'intégralité des résultats, voir Annexe (IV).

⁷ 107(30.5%) ont répondu aussi : « mal compréhension du fonctionnaire », 6(1.7%) ont répondu « on ne comprend pas où se situe le problème », 3 « les deux », 3 ont répondu « non-connaissance des faits », 1 a répondu « thakafa tayha-faible culture » et 4 n'ont pas répondu.

⁸ *El Watan*, 13 février 2008.

⁹ Mohamed. Mebtoul, *op.cit.*, p.155.

Dans un second temps la question du sentiment de « *hogra* » émane du fait que le fonctionnaire public en Algérie est celui qui a souffert le plus des réformes libérales amorcées à partir de 1991. L'État, dans une tentative de relèvement économique, investit de moins en moins dans le secteur public. Ahmed Dahmani note que « la croissance des revenus salariaux se ralentit de 23.9% en 1995, le salaire réel chute de 35%, entre 1993 et 1996 et le pouvoir d'achat des cadres de 41% en 1995 »¹.

Il faut rappeler aussi que ce sentiment de marginalité est peut-être dû à la relation qui existe entre le fonctionnaire public et l'État. Considéré comme agent de l'État, le fonctionnaire public sera et demeure en Algérie le principal affecté par les décisions d'austérité en temps de crise, tel que nous l'avons exposé dans le second chapitre.

Simane Medhar prend exemple sur la taxe de la solidarité imposée en 1993 sur les salaires des fonctionnaires publics² uniquement, dans des entretiens réalisés par l'auteur avec des fonctionnaires publics il note le récit suivant :

« Nous sommes les victimes du pouvoir, ont affirmé des fonctionnaires, ni le milieu des affaires, ni le secteur privé ne sont vraiment concernés par cet impôt. Pour sauvegarder le rythme d'activité de leurs personnels, des patrons semblent envisager une augmentation des salaires sans la déclarer. Nous agissons également sur la production mais d'une autre manière : chacun d'entre nous réduira son rythme de travail selon l'effet de cet impôt sur sa fiche de paie », une autre ajoute « je suis écœuré par ce populisme »³.

Dans un entretien que nous avons réalisé avec le syndicaliste Aouissi Abdeslam, (CNES Relizane) déclare :

« On nous reproche les revendications salariales ; l'augmentation salariale est une revendication pour subvenir à nos besoins physiologiques nous en sommes toujours au bas de la pyramide de Maslow⁴ ».

M. Attou, ancien syndicaliste du CNAPESTE au sein du bureau d'Oran dira :

« L'enseignant a longtemps été invisible, marginalisé... ».

Il y a aussi le problème de la centralité du pouvoir qui favorise ce sentiment de *Hogra*. Au niveau local les instances de l'État n'ont aucun pouvoir dans la réalité des faits pour prendre des décisions et trouver des solutions face aux problèmes rencontrés par les agents de l'État au quotidien. Cette centralité de la prise de décision autour de l'exécutif ne fait

¹ Ahmed Dahmani, *L'Algérie à l'épreuve économie politique des réformes, 1980-1997*, Alger, Éditions Casbah, 1999, p.192.

² Ceux dont le salaire dépasse les 14. 000 dinars.

³ Slimane Medhar, *La violence sociale en Algérie*, 4^{ème}ed. Alger, Éditions Thala, 2015, p. 236.

⁴ On doit cette hiérarchisation des besoins à Abraham Maslow qui met en avant la théorie de la Motivation en 1970 dans son livre son ouvrage *Motivation and Personality*, où les besoins physiologiques sont tout en bas de la pyramide.

qu'augmenter ce sentiment de marginalité, à la question :

« Pensez-vous que la tutelle locale joue un rôle déterminant face à vos exigences ? » : 219 (62.4%) répondent « non » et choisissent de répondre comme ci-dessous sur les raisons :

« Sa dépendance au ministère de tutelle » : 104 (29.6%).

« Son dysfonctionnement par rapport aux moyens qu'ils lui sont attribués » : 116 (33%)

D'autres motifs sont évoqués :

« Ignorance des lois et capacité juridique (22). « Bureaucratie » (2). « On ne sait pas » (8).

« Corruption et négligence » (4). « En cas de pression sociale seulement » (1), « Pas de responsabilité envers les fonctionnaires » (4), « *Adam iktirath* » (3). « Absence de conscience professionnelle » (1). « Pas de compétence et de liberté de décision (3). « Les deux » (1).

Aussi 146 (41.6%) enquêtés qualifient le rôle de la tutelle locale comme « exécutive », d'autres enquêtés ont utilisé plusieurs cas de figures pour décrire la tutelle locale à savoir :

« Aucun rôle » (2). « Elle n'a pas de contrôle » (1). « Manipulation » (1). « Répression » (2), « Contrôle des fonctionnaires » (2), « *Kima ybghou.* » (1). « Je ne sais pas » (1), « les trois » (2), « nous n'avons pas de tutelle locale » (1).

On retrouve le même schéma de réponses sur le rôle la direction de la Fonction publique : 135(38.5%) estiment qu'elle est « inefficace » et 158(45%) disent « je ne sais pas ». Sur la question :

« Que pensez-vous des positions du ministère de la tutelle vis-à-vis de vos revendications » : 96(27.4%) répondent « ne s'intéresse pas du tout » et 107(30.5%) « moins intéressé ».¹

Ces réponses mettent en évidence un malaise des fonctionnaires vis-vis de l'administration à tous les niveaux.

Tous ces exemples mettent en évidence une relation vis-à-vis de l'État et de l'administration marquée par des ressentis de mépris divers ; le sentiment d'être méprisé, mal compris, contrôlé réprimé, abandonné, de ne pas avoir eu son droit à la distribution de la rente, etc. Ces ressentis, alimentent sans doute les prédispositions des fonctionnaires quand il s'agit de se mobiliser pour mettre en avant leurs revendications.

-Au sein de la Fonction publique corps hétérogène de professions

Dans un autre registre, la question de la *hogra* intervient au sein même de la Fonction

¹ Sur les détails des résultats de toutes ces questions, voir annexe IV.

publique en tant que secteur d'activité. Elle se manifeste à cause d'une certaine hiérarchie qui est due comme nous l'avons rappelé dans le chapitre introductif à une diversité des tâches (où cadres et ouvriers se côtoient).

Le secrétaire général du SNCCOPEN Sid Ali Bahari dit à ce propos

« L'ouvrier professionnel a appris à se muter dans l'esprit d'esclavagisme à se taire, une tradition héritée du temps de Boumediene ». Il continue en utilisant le terme « Nous les petites gens ».

D'ailleurs, le sentiment de marginalité est double au sein du SNCCOPEN. Sa constitution a obéi au sentiment d'avoir été marginalisé par les enseignants dans le cadre de l'UNPEF. Les ouvriers professionnels et les corps communs vont très vite quitter ce syndicat. Dans le cas présent, la référence est faite à la position de ces deux catégories socioprofessionnelles au sein de la hiérarchie de la Fonction publique qui obéit à une logique propre au monde du travail en général. Ivan Sainsaulieu avance à ce propos « la vision des rapports socioprofessionnels fonde les distinctions entre catégories sur les différences de statuts définies par une sorte de conjoncture entre la qualification...et par le grade occupé dans une échelle de postes de responsabilité croissante. Les ouvriers sont ainsi classés au-dessous des employés, des techniciens, des agents de maîtrise et des cadres »¹.D'ailleurs les disparités entre les niveaux d'études dans notre échantillon sont assez visibles ; par exemple le nombre de ceux qui ont eu accès à une formation supérieure en graduation (License-DEUA-DES-ENS) est de 172 sur les 351 et ceux qui ont eu accès à une formation en post-graduation(Master-Magister-Doctorat)est de 75 donc plus des deux tiers sont diplômés de l'enseignement supérieur tandis que les autres(104) ont des profils très variés. ²Ce qui suggère la possibilité d'un malaise socio-professionnel face à des collègues diplômés et surdiplômés parfois.

Le cas UNPEF-SNCCOPEN nous apprend qu'en terme de mobilisation, il est difficile pour plusieurs catégories socioprofessionnelles caractérisées par des différences de statut, de grade, de diplôme et aussi de rémunération de s'identifier ou de se côtoyer au sein d'une même organisation syndicale. Élément qui conduira inévitablement à la fracture de l'organisation (UNPEF) et à l'émergence d'une aile dissidente (SNCCOPEN).

À la lumière des entretiens réalisés, il faut comprendre que la *hogra* ressentie chez le médecin ou l'instituteur n'est pas la même que celle ressentie chez l'agent de sécurité ou

¹ Renaud Sainsaulieu, *L'identité au travail*, Paris, Les Presses de Sciences Po, p. 316.

² Sur l'intégralité des résultats et les détails voir, Annexe (IV).

les femmes de ménage. Pour le premier cas, elle est beaucoup plus d'ordre symbolique elle met en avant une valorisation des diplômes : car les enseignants et les médecins ont réussi ces dernières années à obtenir des augmentations salariales significatives en mettant en avant l'argument des diplômes et des longues années d'études. Pour le second cas, elle est autant symbolique et matérielle. Elle met en avant une situation de précarité du travail. Son sens donc varie en fonction de la branche d'activité. Il faut distinguer entre la catégorie des travailleurs pauvres au sein de la Fonction publique, une pauvreté qui fait référence à des salaires très bas en comparaison avec les autres fonctionnaires publics¹. C'est ainsi que Didier Chabanet, Pascale Dufour et Frédéric Royal estiment que « le problème de la pauvreté laborieuse n'affleure absolument pas en ces termes dans le discours actuel des confédérations syndicales...en raison de l'évolution des référents maniés par ces organisations, mais aussi et surtout du fractionnement interne des groupes sociaux ouvriers et employés² ».

Sur ce sujet, en prenant pour exemple le cas des enseignants et des policiers, il est assez facile de souligner le fait qu'ils sont « divisés sur la définition même de leur activité principale, sur la nature de la conscience professionnelle, sur les ressorts même de leur travail quotidien ».³

Les trois auteurs soulignent aussi, le fait qu'il existe au sein de la Fonction publique deux types d'activités, la première repose sur le degré de connaissances (diplôme) « titre », et la seconde « les expériences et apprentissages ».⁴D'autre part, la Fonction publique est structurée de manière hiérarchique, ce qui fait que ce sont les plus diplômés qui sont au sommet. Cette structuration a un impact sur la production de « formes identitaires »⁵. Au niveau des syndicats, nous avons pris l'exemple du sentiment de marginalité et comment il diffère selon la nature de la branche d'activité considérée. Globalement cette structuration de la Fonction publique impacte aussi les modes de contestation. Même s'il s'agit de la sociologie des professions en France, on retrouve dans un contexte social différent les mêmes constats.

L'exemple le plus démonstratif quant à ce que nous avançons est celui de l'UNPEF et le

¹ Didier Chabanet, Pascale Dufour et Frédéric Royal, *Les mobilisations sociales à l'heure du précarariat*, p. 83.

² *Ibid.*, p.88-89.

³ Dubar Claude, Tripié Pierre, Boussard Valérie(dir), *Sociologie des professions*. Paris, Armand Colin, « Collection U », 2015, p.175.

⁴ Voir à ce sujet, Michel Lallemand, *Le travail une sociologie contemporaine*, Paris, Gallimard 2007, p.363-369.

⁵ Dubar Claude, Tripié Pierre, Boussard Valérie(dir), *Sociologie des professions*, *op.cit.* p.176.

SNCCOPEN. Ce n'est que tardivement que les corps communs et les ouvriers professionnels prennent conscience de leur condition de marginalité au sein même de l'organisation qui est censée les défendre (UNPEF). Ils décideront de créer leur propre syndicat le SNCCOPEN. Le fait d'appartenir à « l'Éducation nationale » qualifiée par les trois auteurs de « grande maison..., n'exclut pas de profondes divisions ». C'est les enseignants qui dominent le syndicat UNPEF même si on parle des personnels de l'éducation et de la formation, le degré de conscience quant aux jeux du pouvoir se fait vite ressentir. Les trois auteurs notent que ; les « petits fonctionnaires (sont) dans une position d'extériorité par rapport aux jeux de pouvoir dans l'organisation, car ne connaissant pas les circuits efficaces de l'information¹ ». C'est sans doute cette différenciation au niveau de la nature de la branche d'activité qui a conduit à la constitution du SNCCOPEN dans un second temps. De manière générale, Michel Lallement note que ce qui permet de mieux qualifier les métiers sont le geste et la langue qui produisent une culture propre à chaque « univers de travail ». Cependant, dans des branches d'activité qui sont assimilées à « des emplois précaires » par exemple, « l'entreprise pèse lourdement sur les règles et, ne laisse aux salarié(e)s...que peu de ressources de socialisation pour se constituer en acteur collectif ».²

Sid Ali Bahari (SNCCOPEN) avance à ce propos :

« Je suis laborantin depuis trente-quatre ans, j'habite dans un appartement F1...Nous les petits hommes, nous recevons sans cesse des plaintes de femmes de ménage, harcelées par leurs directeurs ; l'une d'elles a failli être renvoyée parce qu'elle s'est plainte de ses conditions de travail... Éliminer le problème pour le résoudre...un agent de sécurité a refusé de laisser entrer un membre de l'APW dans une école à Oran, il a été renvoyé ».

Certaines réponses recueillies dans le questionnaire quant aux problèmes négligés par les syndicats autonomes sont très évocatrices :

« Les syndicats s'occupent seulement des enseignants nous demandons l'égalité des droits ».

« Les syndicats défendent que les enseignants et pas les comptables ».

C'est pourquoi, il est important de distinguer entre différents niveaux de sentiment de mépris autour desquels, se construit l'imaginaire autonome syndical. À travers ce « décalage » qui existe entre ce que revendiquent les fonctionnaires publics en matière de

¹ *Ibid.*, p.169.

² Michel Lallement, *Le travail ; une sociologie contemporaine, op.cit.*, p. 363-369.

droits, c'est-à-dire leurs attentes et la réalité des réalisations qui n'y correspond pas¹. Dans le cas UNPEF -SNCCOPEN, le sentiment de marginalité est double : il est lié d'abord à la position inférieure ressentie par les ouvriers professionnels et les corps communs au sein de la Fonction publique. On retrouve ce sentiment au niveau local, c'est-à-dire chez le fonctionnaire public en tant qu'individu. C'est par la suite qu'il sera transposé vers le collectif ; la preuve en est dans les réponses aux questions concernant les revendications, certains répondent en écrivant « justice sociale »².

Kadda Meflah (SNCCOPEN) dit à ce propos :

« Nous recevons au niveau local plus de trente plaintes chaque jour, nous sommes la catégorie la plus exposée à la *Hogra* (mépris). Je dirai même que *la Hogra* est institutionnalisée. Même par rapport aux droits déjà acquis, il y a un regard méprisant sur notre secteur. Les responsables nous prennent pour leurs domestiques : un cas à Annaba ou une femme de ménage a été envoyé faire le ménage pour le DE. Un autre agent, on lui a demandé de faire la peinture. Tous les complexes sont transposés sur cette catégorie (il parle ici principalement de corps communs et des ouvriers professionnels) ».

Mohamed Bakhadda (SNCCOPEN) va dans le même sens :

« *Mazal rah andna la culture taa khamassa*, le directeur utilise le personnel pour ses commissions personnelles. On leur enlève la loge, ils se reposent dans le couloir pour les empêcher de se rassembler ».

Ensuite, on retrouvera la même perception au sein du syndicat qui les défend et qui est majoritairement issu des enseignants (UNPEF). D'ailleurs, dans certains questionnaires, plusieurs réponses expriment le désarroi des travailleurs de l'éducation tous corps confondus par rapport au fait que les syndicats du secteur sont dominés par une hégémonie du corps enseignant³. Nous pouvons citer à titre d'exemple ce qui suit :

Q27 : « les syndicats défendent les PES seulement ».

Q28 : « les syndicats sont là pour défendre les enseignants seulement ».

De manière générale aussi, la marginalité se situe pour la Fonction publique en général,

¹ Nous avons emprunté la notion d'imaginaire collectif au sein d'un groupe, à Florence Giust-Desprairies qui la définit comme étant ; « Conviés à parler de leurs difficultés, les membres du groupe demandeur mettent le plus souvent l'accent sur les décalages existant entre leurs souhaits formulés en termes d'orientations ou d'objectifs, leurs pratiques et les réalisations ou résultats qui ne correspondent pas à ceux logiquement attendus », : *L'imaginaire collectif, sociologie clinique*, Ramonville Saint-Agne, Éditions Ères, 2003, p.141-142.

² Il s'agit des questionnaires suivants : Q69-Q71-Q72.

³ On pourrait se poser la question ici sur le corps des enseignants et leurs représentants sont-ils considérés comme une espèce « d'aristocratie syndicale » au sens propre de celui de certains syndicats réformistes d'aristocraties ouvrières.

dans le fait de ne pas avoir été suffisamment représentée au sein de l'UGTA avant 1989¹.

Le nombre impressionnant de syndicats autonomes qui se sont constitués en Algérie à partir de 1990 est dû principalement aux facteurs que nous avons évoqués dans le deuxième chapitre. (Syndicalisme -maison, stigmatisation des fonctionnaires, législation restrictive en matière des droits des fonctionnaires). Il s'agit donc d'un besoin de reconnaissance accrue, qui a fait que les derniers chiffres du ministère du Travail de l'emploi de la solidarité nationale (2018) font état de 36 syndicats de la Fonction publique sur un total de 66. Alors que l'ancien Premier ministre Abdelmalek Sellal déclarait deux ans plutôt en réponse à un député au sein de l'APN sur le refus d'accorder le récépissé d'enregistrement au SNAPAP ; qu'il n'y a pas d'entrave à l'exercice du droit syndical en Algérie puisque 101 syndicats autonomes dont 38 pour la Fonction publique² existent. Plus problématique encore en 2008 on parle de 75 syndicats au lieu de 66. La question qui se pose est pourquoi tant de différences entre les chiffres annoncés en 2018 et ceux de 2016. On peut encore aller plus loin puisqu'en 2020 on parle de 138 syndicats. En réalité ces chiffres comptent aussi les syndicats des patrons il s'agit d'une communication politique.

Philippe Bernoux écrivait : « C'est lorsque l'homme n'est pas reconnu comme homme que peut naître une pathologie de la société pathologie, qui fait naître les exclus. La reconnaissance est donc nécessaire pour faire exister les sociétés, toutes les sociétés y compris celles qui naissent du monde du travail³ ».

La spécialisation des rôles, ou en d'autres termes, l'intensification des activités allouées aux travailleurs a conduit non seulement à un nombre croissant d'organisations syndicales et mouvements contestataires comme précédemment signalés, mais aussi à des organisations syndicales fragiles sujettes à des périodes de crise et d'éclatement donnant naissance à de nouvelles organisations. Bien entendu elles sont portées par des travailleurs en manque de représentation ou qui se sentent marginalisés en termes de revendication et de négociation de droits au sein de l'organisation syndicale initiale. Le tableau ci-dessous présente quelques-uns des exemples les plus pertinents de ce que nous avançons.

Tableau 25: Quelques exemples des scissions au sein des syndicats

¹ On ne parle pas ici de la minorité qui occupe des postes de responsabilité à tous les niveaux de l'appareil d'État.

² *Algérie patriotique*, 13 octobre 2016.

³ Bernoux Philippe. « Reconnaissance et appropriation : pour une anthropologie du travail », *Esprit*, vol., no. 10, 2011, p. 158-168. p. 163.

Syndicat initial	Catégorie Représentée	Syndicat émergent	Catégorie Représentée
UNPEF (1990) Union nationale du personnel	Tout le personnel de l'Éducation nationale et de la Formation	SNCCOPEN (2007) Syndicat national des corps communs et des ouvriers professionnels de L'Éducation nationale	Corps communs et ouvriers professionnels de l'Éducation Nationale
SNPSP (1991) Syndicat national des praticiens de la Santé publique	Tout le personnel de la Santé publique	SNPSSP (1993) Syndicat national des praticiens spécialistes de la Santé publique	Spécialistes de la Santé Publique

La création du SNCCOPEN est survenue en 2007, et selon les déclarations de deux membres de son bureau national, les corps communs et les ouvriers professionnels ont eu l'impression que l'UNPEF s'est largement focalisée sur les revendications des professeurs de l'enseignement primaire (PEP) et ceux de l'enseignement moyen (PEM) qui représentent la majorité des travailleurs dans le secteur de l'Éducation nationale.

Ainsi Kadda Meflah (SNCCOPEN) déclare :

« Nous avons intégré l'UNPEF en tant que coordination ; les enseignants n'ont jamais défendu nos droits. En 2006 l'UNPEF introduit nos revendications en 10^{ème} position. C'est ainsi qu'un membre du bureau national nous a invité à nous constituer en syndicat pour revendiquer nos droits car il a affirmé que lors des négociations avec la tutelle sur le dossier des œuvres sociales, Aboubakr Khaldi¹ aurait déclaré que les revendications des corps communs et des ouvriers professionnels n'étaient pas du domaine de compétence du ministère de l'Éducation nationale mais du gouvernement ».

En réalité les corps communs et les ouvriers professionnels sont des catégories professionnelles présentes dans tous les établissements à caractère public, ce qui complique d'une certaine manière la question de savoir à qui ils doivent adresser leurs revendications. Ce qui est en soi doublement ressenti comme une catégorie à part est donc marginalisée. Ce qui n'est nullement le cas pour les enseignants par exemple, qui dépendent exclusivement du ministère de l'Éducation nationale.

¹Abou Bakr Khaldi était l'ancien secrétaire général du ministère de l'éducation nationale du temps de Abou Bakr Ben Bouzid, qui a été ministre de l'Éducation pendant les périodes suivantes 1997-2002 et 2003-2012.

Sid Ali Bahari (SNCCOPEN) estime aussi :

« Les responsables de l'UNPEF nous ont mis les bâtons dans les roues au point de changer les serrures et vachettes du bureau national pour nous empêcher d'y pénétrer ».

Il est évident dans ce cas de figure, que deux branches d'activité dans le secteur de l'Éducation nationale se soient estimées marginalisées ; une crise de représentation, et *un sentiment de trahison*, selon les propos de nos deux interlocuteurs ont amené à une volonté de s'identifier à un nouveau cadre ou structure de revendication. Il faut noter cependant qu'il est très difficile pour un syndicat centralisé de défendre des intérêts et des droits de catégories professionnelles dont les besoins des unes et des autres sont différents, même à l'intérieur d'un même secteur. L'Éducation nationale compte en fait 54 grades liés à l'aspect pédagogique et administratif sans compter les corps communs et les ouvriers professionnels. On retrouve le même cas de figure dans le secteur de la Santé publique qui a vu naître le SNPSSP en ajoutant le « S » de spécialistes de la Santé publique pour se distinguer du syndicat initial SNPSP. Rappelons que ce syndicat représentait à l'origine tous différentes catégories des travailleurs de la Santé publique. De la même manière, les médecins spécialistes ont décidé de créer un nouveau syndicat en 1993, car selon les propos de Mohamed Youcefi (SNPSSP) :

« Le SNPSP regroupait les généralistes et les spécialistes et avec le statut de 1991 nous nous sommes sentis lésés par rapport aux généralistes ».

Lorsqu'on avance dans le temps, on verra donc la naissance de nouvelles organisations syndicales qui se spécialisent de plus en plus en matière de branche d'activité. C'est ainsi que les syndicats de la première vague (1990-1993) ont eu tendance à représenter les grandes (en matière d'effectifs) catégories professionnelles de la Fonction publique (enseignants et médecins), ou une représentation à caractère global comme ce fut le cas du SNAPAP, le « doyen » des syndicats autonomes. La seconde ou deuxième vague de syndicats autonomes va se tourner vers des catégories de plus en plus spécifiques et on va ainsi évoluer de la branche d'activité, à la fonction plus spécialisée.

Il est question de marginalité, mais aussi « de frustration et de privation relative » où les individus sont dans une, « une élévation du niveau d'attente tandis que le niveau de rétribution reste stable, les individus ont alors le sentiment d'être les laissés pour compte¹ ».

¹ Lilian Mathieu, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, La discorde, 2004,

Selon Daniel Mouchard, « la constitution d'un cadre global structuré autour de la figure de la marginalité se fonde sur des opérations conjointes de retournement de stigmaté... L'opération symbolique d'inversion d'une caractéristique négative est dévalorisée en facteur positif de subjectivation ; ce type d'opération est particulièrement observable dans les mobilisations des groupes à faibles ressources... »¹. « La marge portait donc la vérité de l'évolution de l'ordre social, le label marginal connote la contestation, la dissidence, la rébellion, la révolte² ».

Le parcours syndical de Bakhada Mohamed du SNCCOPEN est très révélateur en ce sens sa trajectoire militante en dit long sur ce sentiment de mépris ressenti y compris au sein de la corporation mais aussi dans tous les syndicats par où il est passé jusqu'à la création du SNCCOPEN :

Encadré 2: Parcours peu ordinaire d'un syndicaliste, Bakhada Mohamed (SNCCOPEN)

Je suis ouvrier professionnel OP1 : agent d'accueil. Cela fait 21 ans que je suis syndicaliste (j'ai passé 15 ans à l'UGTA). Comment le syndicat a existé ? En 1990, je suis recruté dans le secteur de l'éducation : au bout de 9 jours de travail, avec un homme de 60 ans ; j'entends la directrice l'appeler *hmar* (l'âne). J'ai pris acte de ne jamais m'abaisser à l'administration. En 1991, nous avons essayé de créer un syndicat. On a donc créé le bureau ouvrier professionnel en 1992 avec l'UGTA. On a eu conscience que les choses devaient changer. Localement, les problèmes existaient. Nous avons créé un autre bureau en 1996, au niveau de la wilaya ; les corps communs nous ont rejoints. On ne fait pas confiance aux enseignants parce qu'ils ne nous aident pas d'où la création des bureaux. D'ailleurs, en 1998 nous avons rejoint le SNTE dans l'idée de créer une coordination, mais la loi parle de création de bureau et non de coordination. Pourtant, il y a eu une coordination des proviseurs, alors que la loi l'interdit. Au lycée Castor, en 1998, il n'y avait pas d'autres cellules syndicales, mises à part l'UGTA et l'UNPEF. Nous avons essayé de nous installer (42 cartes ont été vendues) ; ces personnes sont devenues des cadres syndicaux. J'ai fait une pétition au nom de l'UGTA, mais le directeur a refusé ; l'UGTA des dockers SVP !³

Vers la fin de 1999, on avait 73 établissements sans organisation, avec seulement des PV on a pris contact avec l'UGTA ils ont répondu que le statut l'interdit. On a publié dans le journal le refus de l'UGTA. Puis en 2000 avec l'UNPEF à travers un comité de wilaya, nous avons contacté les autres wilayas à travers un appel. Quelqu'un d'Alger, de l'UNPEF, nous a contactés ; il voulait l'appeler la CNCC. J'ai refusé à condition qu'il y ait un comité national des OP et des CC parce que leur nombre est important. On a annoncé la naissance de la commission nationale vers fin 2000. Au fur et à mesure a été installée la commission de la wilaya d'Alger et la commission nationale a commencé par s'activer. L'UNPEF a promis de créer des coordinations. La dénomination a changé, et devient « la Coordination nationale ». Elle compte dix postes au bureau national parce que le nombre des adhérents était grand, presque 1000 en 3 mois. Vers la fin 2005, l'UNPEF a créé des

p.41-42.

¹ Voir à ce sujet Daniel Mouchard, *Être représenté ; Mobilisations d'exclus dans la France des années 1990*, Economica, Collection Études politiques, 2009, p.26.

² *Ibid.*, p.26.

³ En référence à la tradition syndicale portée dans les années 1970 par les dockers à Oran, qui était très contestataire.

coordinations, mais le MEN a refusé, car les proviseurs voulaient s'organiser aussi en coordination. Tout le travail que nous avons fait entre 2000 et 2006 est tombé à l'eau ; nous avons donc décidé de faire cavalier seul. Nous étions présents dans 25 wilayas en 2007 et à travers les médias. Pendant quatre ans de travail passionné, nous avons sacrifié notre temps et notre argent.

Les syndicats ; CNAPEST, SNAPEST, CLA, et SNAPEP représentent une branche d'activité bien définie ; celle des « professeurs d'enseignement » ; « les autres » bien qu'appartenant à un même secteur d'activité « l'Éducation nationale », représentent des branches différentes. L'UNPEF et le SATEF recrutent chacune et chacun au sein de toutes les catégories de travailleurs de l'éducation et de la formation, ce qui constitue un large éventail de catégories professionnelles (enseignants, ouvriers professionnels, adjoints d'éducation, corps communs...). Ceci implique forcément des différences socioéconomiques (salaires-statuts juridiques), et des différences de représentations du monde du travail (pratiques dans le monde du travail –diplômes différents...) ; ils n'accomplissent pas les mêmes tâches comme nous l'avons déjà expliqué . Ce qui est sûr, c'est que des syndicats comme le SNCCOPEN et le SNAE (Syndicat national des adjoints de l'éducation) se sont constitués en opposition aux syndicats de représentation sectorielle, notamment l'UNPEF où les corps communs et les ouvriers professionnels ne se sentaient pas « bien représentés » lors des négociations collectives¹.

C'est aussi le cas pour le SNAPAP qui prétend à la représentation de tous les corps l'administration publique, et il est possible de faire le même constat pour le secteur de la santé au sein duquel nous retrouvons les mêmes différences dans les niveaux de représentation.

II.3. La répression : un élément structurant de la cohésion au sein des syndicats autonomes

Dans le cas des syndicats autonomes de la Fonction publique en Algérie, il est évident que les formes de sanction qu'ils les ont touchés et qu'ils ont considérés comme de la répression ont été un élément de cohésion. En effet, au lieu d'avoir un impact dissuasif cela a permis de renforcer les liens de solidarité que ce soit en interne ou au niveau de la dimension intersyndicale (les liens qui les unissent aux autres syndicats). C'est en partie l'une des raisons principales qui a permis de maintenir la protestation. D'abord qu'est-ce

¹ Il semble aussi que ces catégories avaient été « oubliées » par les représentants des syndicats lors de l'élaboration du statut en 2008 et 2012. Selon les syndicalistes du SNCCOPEN.

qu'on entend par sanction ? En effet et à titre indicatif¹ dans les années 2000 la quasi-totalité des grèves engagées dans la Fonction publique sont déclarées illégales² par la cour administrative d'Alger. Cela peut paraître logique puisque, des syndicats comme le CNAPEST, CLA n'étaient pas encore reconnus. Cependant c'est le cas aussi même pour les syndicats qui le sont comme : le SNPSP et le SNPSSP ou encore l'UNPEF qui tous existent depuis les années 1990. Puis, il y a aussi tout ce qui suit l'illégalité de la grève à savoir, les ponctions sur salaire et les mises en demeure pour abandon de postes etc.

Dans des cas isolés et plus extrêmes, on observe aussi des licenciements. De la même manière, durant les sit-in, des arrestations, des interpellations ont eu lieu et des cordons sécuritaires ont été formés pour empêcher par exemple les syndicalistes de tenir leurs rassemblements devant les institutions du gouvernement. Des syndicalistes que nous avons rencontrés disent avoir fait l'objet de menaces par téléphone d'individus et qu'ils ont d'ailleurs déposé plainte contre X à diverses reprises. L'encadré ci-dessous montre quelques exemples de ces événements, comme rapportés par la presse nationale. Il convient de souligner que ce genre de mesures (notamment l'interdiction des sit-in) a été souvent justifié sur le plan juridique, par l'état d'urgence instauré depuis le 29 février 1992, à la suite de l'arrêt du processus électoral, et qui n'a été suspendu qu'en 2011³ et les interdictions de manifestation au sein de la capitale qui ont été annoncées en 2001⁴. Dans plusieurs des entretiens réalisés ces questions sont évoquées comme de la *Hogra* et nous avons déjà expliqué que le sentiment de mépris renforce la cohésion au sein des groupes sociaux.

Comme le notent Hélène et Olivier Fillieule, « la répression peut parfois provoquer la mobilisation, mais aussi bien rendre toute action impossible et, dans tous les cas, elle joue un rôle déterminant dans la structuration dynamique et relationnelle des répertoires d'action collective⁵ ». Ils se réfèrent à la littérature de Charles Tilly⁶ sur la question. Dans le cas présent, cela a permis de renforcer la mobilisation puisque par la suite les syndicats

¹ Ces mesures dissuasives avaient déjà été utilisés contre le CNES et le SNAPAP dans les années 1990.

² *El Watan*, 10 novembre 2004.

³ S'agit de deux décrets : décret législatif n° 93-02 du 6 février 1993 portant prorogation de la durée de l'état d'urgence ; le décret présidentiel n° 92-44 du 9 février 1992, portant instauration de l'État d'urgence, *J.O.R.A.*, 31^{ème} année, n°10, p.22.23 ; qui ont été annulé par l'Ordonnance n° 11-01 du 23 février 2011 portant levé de l'État d'urgence. *J.O.R.A.*, n° 12, 23 février 2011, p.4.

⁴ À la suite de la marche du 14 juin des *Arouchs* (Mouvement citoyen de Kabylie) vers la capitale, le Conseil du Gouvernement avait annoncé le 18 juin l'interdiction de manifester au sein de la capitale.

⁵ Hélène Combes et Olivier Fillieule. « De la répression considérée dans ses rapports à l'activité protestataire. Modèles structuraux et interactions stratégiques », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 6, 2011, p. 1047.

⁶ Charles Tilly, *From Mobilization to Revolution*, Reading, Addison-Wesley Publishing Company, 1978.

autonomes adopteront d'autres formes collectives d'action (organiser des grèves multisectorielles) c'est-à-dire généraliser la contestation pour se défendre.

Encadré 3 : Quelques exemples de « la répression » rapportés dans la presse nationale

1-11 septembre 2003, Abou Bakr Ben Benbouzid dira durant la grève du CNAPEST en 2003 :« Je vais les effacer et ceux qui ne rejoignent pas leurs postes ne seront pas rémunérés », (*El Watan*, 14 septembre 2003).

2-16 meneurs poursuivis en justice et des dizaines de radiations durant la grève du CLA et du CNAPEST en 2003. (*Le Quotidien d'Oran*, 01 décembre 2003).

3- Grève du CNAPEST en 2003 : Réintégration des 08 proviseurs suspendus à el Taref pour n'avoir pas dénoncé les professeurs perturbateurs (grévistés.). Suspensions de professeurs et interpellations. (*Le Soir d'Algérie*, 18 octobre 2003).

4- Grève du SNPSP le 17 octobre 2004 : Ponction sur salaires, poursuites judiciaires pour abandon de postes des médecins grévistes (*El Watan*, 24 octobre 2004).

4- Grève du CNAPEST en 2005 à Oran : Prélèvement des numéros de comptes CCP des enseignants grévistes à ORAN (*El Watan*, 24 février 2008).

5- Enseignants de Saïd Hamdine mutés injustement, mise en demeure pour quatre enseignants. CLA, CNAPEST, octobre 2006 (*Le Quotidien d'Oran*, 01 décembre 2003).

6- 24 février 2008 : menace du chef du Gouvernement Abdelaziz Belkhadem « vous faites de l'agitation infondée », à propos du refus de la grille des salaires CNSAFP (SNAPEST, SNTE, UNPEF, SATEF) grève 03 jours du 24 au 26 février 2008, (*El Watan*, 24 février 2008).

7-Ponctions sur salaire pour les enseignants et licenciements des contractuels qui ont participé à la grève (*El Watan*, 28 février 2008). (SNTE, SATEF, CECA) puis un rassemblement devant le palais de justice (*El Watan*, 05 février 2008).

8-11 février 2008 : Rassemblement des cadres syndicaux devant la grande poste pour marcher vers le Palais du gouvernement dans le but d'obtenir une audience : dispersés par la police à coups de matraque et ceinture US (*Le Quotidien d'Oran*, 13 février 2008).

9- Sit in des meneurs de la grève du 13 au 15 avril (CNSAP et IAFF) devant le palais du Gouvernement et l'APN pour demander l'ouverture d'un dialogue (*El Watan*, 13 avril 2008).

10- Interpellations de sept enseignants, sit- in empêché blocage au niveau de la grande poste dispersée par la brigade anti-émeute (*Liberté*, 16 avril 2008).

11-28 avril 2008, Sit-in du CNEC devant le ministère de l'Éducation nationale empêché par la police.

12-Sit-in de la CNSAP devant le Palais du gouvernement (80 délégués syndicaux) Interpellations par la police (embarquements de tous les SG des syndicats 23 juin 2008(*El Watan*, 07 juin 2008).

13- Sit-in des enseignants de la section du CNAPEST de Constantine devant la D.E. Refus du DE de les recevoir et 15 arrestations dont 09 membres du bureau de wilaya 03 juillet 2008 (*El Watan*, 03 juillet 2008).

14- L'IAFF dépose plainte contre l'État algérien devant le BIT et l'internationale des services publics (soutien à la grève de faim par les ONG et organisations internationale.) Violences physiques et verbales aux enseignants lors du sit-in du 23 juillet et arrestation de trois membres du bureau national des enseignants contractuels en face de la présidence¹. 03 aout 2008(*El Watan*, 09 avril 2010).

15- Note ministérielle du 02 mars 2010 ayant pour objet de geler toutes les activités syndicales au sein des établissements envoyés aux directions de l'éducation (*El Watan*, 09 avril 2010).

16- Le ministre annonce à la télé le licenciement de tout enseignant ayant observé une absence de trois jours (*L'Expression*, 28 août 2010 (*Le Quotidien d'Oran*, 07 septembre 2010).

17-CLA rassemblement devant le ministère du Travail avec SNTFP ET SNCCOPEN. Arrestation de cadres syndicaux (20) dont ceux du CLA, 20 décembre 2011 (*El Watan*, 20 décembre 2011 et *El Watan*, 21 décembre 2011. (*El Watan*, 18 décembre 2011).

18- La coordination des syndicats autonomes écrit à Bouteflika menace sur la cohésion sociale libertés syndicales UNPEF, SNAPEST. 04 juillet 2012 (*Le Quotidien d'Oran*, 04 juillet 2012).

De la même manière, les syndicalistes avec qui nous avons réalisé des entretiens font état de plusieurs situations qu'ils qualifient de répression :

« Durant les grèves, tentatives de répression (trainé en justice), menaces par téléphone lettres anonymes », « dès qu'on fait une grève , la première sanction vient de l'administration : mutations arbitraires, les membres du syndicat sont visés, arrêt du salaire, un retard des paiements, conseil discipline qui n'obéit pas toujours à la loi », « je me souviens de la première grève qu'on a faite on 2003, nous étions sous pression, je me souviens avoir voulu rejoindre mon lycée quand on a gelé la grève, on m'a empêché pendant 15 jours de rejoindre mon poste, puis je reçois une mise en demeure pour abandon de poste alors que j'avais été empêché . ». « En tant que fondateur du syndicat, j'ai été traduit à la commission paritaire, conseil discipline sans que la loi soit respectée. J'ai répondu à travers les médias, j'ai été convoqué deux fois, j'ai protesté devant le MEN ». ¹

La question de la répression a été introduite dans le questionnaire aux fonctionnaires, comme suit :

« Au cours des grèves et des rassemblements avez-vous été victime de répression » :

19.4% (68) ont répondu oui et 52.1% (183) ont répondu non. Ceux qui n'ont pas répondu à la question sont ceux qui ne prennent pas part aux grèves et aux sit-in et qui sont au nombre de 98(27.9%),² comme il sera démontré dans le quatrième chapitre. Deux autres disent qu'ils n'ont pas le droit de faire grève. Nous avons aussi introduit une question en lien avec les types de répression subis dont voilà le constat dans le tableau ci-dessous :

Tableau 26: Type de répression

Type de répression	Nombre de personnes concernées
Interpellation	5
Licenciement	7

¹ Nous avons gardé l'anonymat de ces déclarations, à la demande de la plupart des syndicalistes.

² 2 personnes n'ont pas répondu à cette question.

Retrait sur le salaire	33
Sanctions administratives	9
Harcèlement	19
Autres	9

Pour les 9 fonctionnaires restants (autres) : 02 n'ont pas répondu à la question et ;

-1 personne a répondu : Sanctions administratives et harcèlement.

-4 personnes ont répondu : Retraits sur le salaire et harcèlements.

-1 personne a répondu : Jugement dissuasif.

(1 personne a répondu : *La moubellet*, (indifférence).

De manière générale, un cinquième des enquêtés déclarent avoir été victime de répression. Les mêmes types de répression affichés à l'échelle nationale et qui touchent de la même manière les responsables syndicaux. Ce qui à notre sens demeure très important à l'échelle locale si on sait que la plupart par exemple, qui ont été concernés par la répression sont ceux qui occupent des responsabilités syndicales (délégués par exemple). Le fait aussi que 33, fonctionnaires disent avoir été ponctionné sur le salaire est assez ironique puisque la principale revendication des fonctionnaires et sur laquelle s'est structurée la contestation, c'est l'augmentation salariale. Cet élément ne fait que confirmer le sentiment double de mépris qui est au cœur de l'émergence de la solidarité. Nous avons d'ailleurs introduit une autre interrogation dans le questionnaire qui a été formulé ainsi :

« En cas de répression vous envisagez de : 1-Continuer, 2-Arrêter, ou 3-Selon le contexte ? ». La plupart répondent selon le contexte (201-57.3%), il y a aussi une proportion qu'on pourrait considérer comme relativement importante qui dit continuer malgré la répression (67-19,1%)¹. En revanche, ceux qui déclarent arrêter ne sont que de 4.8%, à savoir 17 fonctionnaires.

Ces situations de vécu commun renforcent la construction d'un imaginaire collectif autour du principe de la *hogra*, notamment dans un secteur où la camaraderie fait que les liens se tissent rapidement. Mohamed Bakhadda (SNCCOPEN), estime d'ailleurs que le succès des organisations syndicales dans l'Éducation nationale tient aussi de la dimension de camaraderie au sein de ce secteur qui a renforcé leur cohésion interne.

¹À noter, que 55 personnes n'ont pas répondu à cette question et 11 disent ne pas être concernées.

III. Le syndicalisme autonome : un syndicalisme structuré autour d'une élite et des sympathisants

Il s'agit dans ce qui suit de situer la question de la représentativité syndicale par rapport à deux dimensions : la première ayant trait à l'aspect juridique qui définit le rapport des syndicats autonomes à l'État en tant qu'organisations représentatives de travailleurs ; la seconde ayant trait à la dimension sociale qui traduit le rapport des syndicats autonomes aux fonctionnaires sur le terrain des luttes.

III.1. Le rapport à l'État à travers la question de la représentativité syndicale : entre exigence juridique et représentation sociale dans la sphère politique

La notion « d'organisations syndicales les plus représentatives » fut évoquée pour la première fois dans le cadre de la constitution de l'Organisation internationale du travail en 1919. Dans laquelle, il était dit que les délégués « non gouvernementaux » c'est-à-dire « patronaux » et « ouvriers », des États membres à la Conférence internationale du travail annuelle « seront désignés par ceux-ci en accord avec les organisations professionnelles les plus représentatives ». ¹

La représentativité syndicale au regard de l'État, est une exigence juridique qui suppose que les syndicats justifient une réelle représentation des travailleurs à travers la liste des adhérents ayant payé les cotisations ; sa fonction est définie ainsi par Guillaume Tusseau :

« L'exigence juridique de la représentativité syndicale tient à un souci de structurer l'espace professionnel. Cette idée répond tout d'abord à un impératif d'ordre technique. Il s'agit pour les pouvoirs publics d'en avoir à entrer en relation qu'avec un nombre limité d'interlocuteurs sérieux et crédibles, susceptibles de recueillir, d'agréger et de formuler correctement les demandes des salariés ou des employeurs² ».

Les syndicats occupent une fonction de représentation sociale, selon Jean-Marie Pernot, qui estime que le syndicalisme est l'une des diverses formes de représentation qui illustrent les rapports entre la société et la sphère politique : « depuis ses origines le mot « syndic », d'où vient son appellation, désigne celui qui est chargé de représenter un groupe et de

¹À consulter sur le site de l'OIT : [En ligne : <https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/how-the-ilo-works/international-labour-conference/lang--fr/index.htm>].

² Guillaume Tusseau. « À propos de la représentativité syndicale », *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 2005, p.5.

défendre ses intérêts »¹. Le fait est que « par leurs revendications et leurs actions les syndicats exercent une pression sur les politiques publiques, sur les élus locaux ou nationaux, sur les programmes des partis politiques, par leurs discours et leurs propositions, ils disposent d'un pouvoir d'interpellations dans l'espace public... En ce sens, ils sont producteurs de représentations² ».

Au-delà de l'aspect juridique et l'exigence de justifier les effectifs des syndicats en matière d'adhésion pour argumenter leur réelle représentation des travailleurs, l'activité syndicale à travers sa capacité à proposer, à mobiliser et à faire pression est en mesure de produire des représentations. Qu'en est-il de la représentativité du mouvement syndical autonome en Algérie ?

En effet, la question de la représentativité syndicale en Algérie est un élément de discorde entre les syndicats autonomes et l'État. Pendant très longtemps, les déclarations des représentants des différentes tutelles ont qualifié les syndicats autonomes d'être non représentatifs. Tayeb Louh, ministre du Travail de l'emploi et de la sécurité sociale (2003-2013) n'a cessé de rappeler le caractère non représentatif des syndicats autonomes dans ses déclarations publiques. Comme ce fut le cas au sein de l'Assemblée populaire nationale (première chambre du parlement) en juin 2002 où il dira que « le pluralisme existe mais il souffre d'un problème de représentativité... Jusqu'à présent, il n'y a que l'UGTA qui remplit parfaitement ce critère, c'est pour cette raison que le gouvernement la considère comme un partenaire privilégié³ ». Au cours de cette session de l'APN, le ministre rappelle qu'en cinq ans, 55 syndicats autonomes et 19 organisations patronales ont été créées.

Cette question revêt aussi un aspect conflictuel entre les syndicats eux-mêmes qui s'accusent entre eux de non-représentativité par déclarations interposées. Le président de la République Abdelaziz Bouteflika avait de même déclaré, le 23 février 2005, qu'il ne reconnaissait que l'UGTA, et ce lors d'une réunion de la centrale syndicale⁴. En 2011 à la marge de la 15^{ème} Tripartite ; interrogé sur l'absence des syndicats autonomes de cette réunion, le Premier ministre Ahmed Ouyahia reprendra de nouveau l'argument de la non-représentativité de ces syndicats.⁵

Il est important de souligner encore une fois, qu'en Algérie, les syndicats autonomes ne

¹ Jean-Marie Pernot, *Syndicats ; lendemains de crise ?* Paris, Gallimard, 2005, p. 260.

² *Ibid.*, p. 261.

³ *Liberté*, 18 juin 2005.

⁴ *El Watan*, 24 février 2005 ; *Le Soir d'Algérie*, 26 février 2005.

⁵ *Le Soir d'Algérie*, 04 octobre 2011.

participent pas aux réunions tripartites et biparties. C'est là où le « caractère non représentatif » des syndicats autonomes tel que mis en avant par ceux qui font autorité publique peut-être observé. C'est à partir de là aussi que vont se définir les rapports des syndicats autonomes au politique.

Au regard des textes juridiques, la représentativité syndicale est définie en tant que telle dans la loi 90-14 du 02 Juin 1990 : « sont considérés comme représentatifs au sein d'un même organisme employeur, les organisations syndicales de travailleurs regroupant au moins 20 % de l'effectif total des travailleurs salariés de l'organisme employeur et/ou ayant une représentation d'au moins 20% au sein du comité de participation lorsque ce dernier existe au sein de l'organisme employeur concerné » (art.35). Les articles 36 et 37 de la même loi définissent la représentativité syndicale à l'échelle de la wilaya et de la commune. Quand un syndicat est conforme à la loi concernant la question de la représentativité, il est en mesure de participer à la négociation collective (article 37 de la loi n°91-30). L'exclusion des syndicats autonomes du processus de négociation collective dans le cadre des bipartites et tripartie a pendant longtemps été justifiée par le fait qu'ils ne sont pas représentatifs à savoir qu'ils ne justifient une représentation de 20% dans les secteurs où ils sont présents.

Pareille affirmation est régulièrement reprise par les différents ministères dont dépend la Fonction publique et notamment à l'occasion des conflits sociaux. Nous rappelons, à titre d'exemple, la déclaration de l'ancien ministre de la Formation et de l'enseignement professionnel El Hadi Khaldi qui affirma, de façon catégorique, en 2007 : « je démens l'existence d'un autre syndicat dans le secteur à part l'UGTA. 90% des fonctionnaires de la Fonction publique sont affiliés à la centrale syndicale... Si le SNAPAP veut être notre partenaire social, il faut qu'il soit représentatif d'au moins 35 000 salariés du secteur¹ ». (À noter qu'il parle ici du secteur de la formation et de l'enseignement professionnel)

En réalité il existe une contrainte qui fait qu'en matière de représentativité les syndicats autonomes ne pourront sans doute jamais concurrencer l'UGTA sur ce terrain-là. L'article 2 de la loi n° 90-14 du 02 juin 1990, précise que les travailleurs ont le droit de se constituer en syndicat s'ils appartiennent à la même profession, branche d'activité ou secteur d'activité. Élément qui ne laisse aucune chance aux syndicats autonomes de concurrencer l'UGTA en matière de représentativité. La plupart des syndicats autonomes sont des syndicats professionnels et même ceux qui ont tenté d'avoir une implantation

¹*El Watan*, 26 juillet 2007.

sectorielle n'ont pas réussi pour diverses raisons. D'une autre part, L'UGTA a été créée 34 ans avant la promulgation de cette loi. Elle représente tous les travailleurs des secteurs privé et public, avec 32 fédérations, 325 syndicats, 960 syndicats d'entreprises, 48 unions de wilayas, 250 unions locales, 62 728 sections syndicales, 250 coordinations de wilayas et 48 coordinations de femmes travailleuses¹. Ce qui n'est pas le cas pour les syndicats autonomes qui ont certes choisi de se constituer par corporation et qui après avoir émis la volonté de s'organiser dans le cadre d'intersyndicales, ont été confrontés au refus d'enregistrement par le ministère du Travail qui a invoqué l'article 02 de la loi 90-14. Sur ces contraintes juridiques Leila Borsali Hamdane souligne que « l'usage de deux techniques juridiques, celles de l'agrément et de l'appréciation favorisent le maintien du monopole syndical² »; en l'occurrence celui de l'UGTA. En réalité, les syndicats autonomes sont confrontés à une bureaucratie syndicale largement institutionnalisée par la volonté du régime. En contrepartie, eux tentent tant bien que mal d'accéder à une reconnaissance.

Abdelahmid Amar Belhimer ajoute : « la conception patriarcale de la gouvernance empêche le pouvoir de s'adapter au concept de partenariat universellement admis »³. Pour Abdelmajid Belhimer, ce partenariat a « pour corollaire indispensable le pluralisme syndical, c'est l'hégémonisme de l'UGTA qui est mis en cause ici⁴ ».

À en croire les déclarations des autorités publiques, l'UGTA est le seul syndicat représentatif des travailleurs en général et des fonctionnaires publics en particulier. Le rapport d'activité de l'UGTA entre 2008 et 2014 fait état d'une représentativité syndicale de 39.54% qui équivaut à 2 156 219 adhérents sur 5 452 634 salariés déclarés. En nous référant à ces chiffres, le taux de représentativité des travailleurs au sein de l'UGTA est largement supérieur à celui imposé par la loi (20%), car il s'agit pratiquement du double.

Techniquement et par exigence juridique l'UGTA, est le syndicat le plus représentatif. L'idée que le syndicalisme autonome s'est construit sur l'échec de l'UGTA à représenter justement les travailleurs, a été rapportée par divers canaux de communication, que ce soit ceux des médias ou des syndicats autonomes eux-mêmes. Alors qu'en est-il concrètement dans la réalité ?

¹ UGTA, « Rapport d'activité, 2008-2014, congrès national du 04-05-06, de janvier 2015 », p. 105.

² Leila Borsali-Hamdane, « Le droit du travail algérien à l'épreuve de la mondialisation », *L'Année du Maghreb*, IV/2008, p.239-246.

³ *Liberté*, 4 janvier 2012.

⁴ Abdelmajid Ammar Belhimer, « Le pluralisme politique, syndical et associatif », in Friedrich Ebert Stiftung, *L'Algérie de demain relever les défis pour gagner l'avenir*, Décembre 2008, p. 30.

De manière générale le taux de participation de la population âgée de 12 ans et plus dans le mouvement associatif selon une étude de l'ONS en 2012 est de 51%, ; sous la rubrique « association politique, syndicale », elle est de 38,5%¹.

Rappelons que dans notre échantillon de recherche, nous avons eu affaire à une représentation de 24.8% pour l'UGTA et de 16.8%.²

Tableau 27: Répartition des fonctionnaires par syndicats

Syndiqués	Non syndiqués
139(39.6%)	207(59%)
UGTA	Syndicats autonomes
87(24.8%)	59(16.8%)

À noter que le but d'exposer ces chiffres est à titre indicatif pour situer de manière générale qui répond à quoi. Les résultats ne sont pas représentatifs d'une tendance vu que l'échantillon est aléatoire mais nous permet tout de même d'avoir une idée non pas sur le taux d'adhésion mais sur les tendances générales et sur les interactions des fonctionnaires avec les questions posées.³ De manière générale, le taux d'adhésion syndicale que ce soit dans notre échantillon ou para rapport aux chiffres avancés par l'ONS demeure en largement en dessous de la moitié .Ce qui concorde un peu avec la tendance internationale⁴ de la crise du syndicalisme. Ce que nous dit par exemple l'ancienne ministre de l'Éducation par rapport à la configuration générale de la représentativité des syndicats autonomes dans l'Éducation nationale est très révélateur :

Nouria Benghabrit-Remaoun :

Au regard de la réglementation du droit au travail, un syndicat est considéré comme représentatif lorsqu'il totalise 20% d'adhérents appartenant à la catégorie professionnelle ciblée. En 2014 dans l'Éducation sur dix syndicats il y en avait trois selon le ministère du Travail qui répondaient à ce critère (FNTE (UGTA), SNAPAP, SNCCOPEN). Mais au regard des statistiques qui sont remis au ministère par les syndicats, ceux

¹ Il s'agit d'une enquête qui a été réalisée en 2012, auprès de 9015 ménages voir à ce sujet, ONS, Enquête sur l'emploi du temps ENET, Algérie 2012. Décembre 2012, p.72-73 :

[En ligne : https://www.ons.dz/img/pdf/rapport_enet_2012_fran_2_.pdf].

² Les chiffres de l'ONS sont assez proches des résultats de notre travail d'autant plus que le nombre aussi de fonctionnaires qui disent « être membre », d'une association est de 89(25.4%). Sur les détails, voir annexes IV.

³ Outre ce fait il est important de savoir pourquoi beaucoup de fonctionnaires ne sont pas syndiqués, 64 (18.4%) estiment que cela ne sert à rien et 64(18.4%) disent ne pas faire confiance aux syndicats. D'autres motifs sont évoqués, voir Annexe (IV).

⁴ Voir les statistiques sur l'affiliation syndicale à l'échelle internationale sur le site de l'International Labour Organization (ILO) : [En ligne : <https://ilostat.ilo.org/fr/topics/union-membership/>].

qui atteignaient les 20% sont FNTE, l'UNPEF, le CNAPESTE, le SNAPAP et le SNCCOPEN. Cependant lorsqu'on a fait les sommations des chiffres des adhérents selon les populations ciblées dans les statuts, les statistiques explosent. On a remarqué que les chiffres de syndiqués dans une wilaya donnée, dépassent ceux des fonctionnaires et des personnels d'éducation. Il a fallu distinguer entre les 20 % obtenus par un syndicat à l'échelon national et sa représentativité à l'échelon du local au sein duquel les rapports de force ne sont pas les mêmes. Un syndicat considéré comme fort à l'échelon national peut ne pas du tout exister à l'échelon local (wilaya). Par rapport aux chiffres avancés par les syndicats, certains dans des wilayas sont représentés à 170% et 165 %. Nous avons un double et vrai souci relatif à la crédibilité de l'information reçue et au regard des moyens des modalités de vérification disponibles, des chiffres avancés volontairement par les syndicats :

1-Les données déclaratives des adhésions syndicales livrées au ministère du Travail et au ministère de l'Éducation, ne sont pas les mêmes.

2-Les données des adhésions livrées par le syndicat à l'échelon central sont souvent différentes de ceux à l'échelon local.

Ainsi, si on analyse ce qui est avancé par l'ancienne ministre de l'Éducation, les chiffres avancés par ces syndicats autonomes sont loin de la réalité, et l'UGTA demeure le syndicat le plus représentatif dans l'Éducation nationale.

Pourtant, dans notre échantillon de recherche, nous avons pu constater, de manière générale, que 42 des fonctionnaires questionnés disent avoir été auparavant dans un autre syndicat, dont 27 à l'UGTA et 15 dans des syndicats autonomes.¹ Aussi, 10.8% (38) des personnes interrogées déclarent qu'ils ne croient plus en l'UGTA.

La fuite en avant des travailleurs, en général, de l'UGTA vers les syndicats autonomes n'est pas du fait seulement de la propagande médiatique ; elle est bien réelle. Parmi les exemples les plus marquants dans l'histoire du syndicalisme autonome, citons le cas des fonctionnaires du CHU de ANNABA, dont pas moins de 1300 travailleurs ont quitté l'UGTA pour rejoindre le SNAPAP. Bien avant eux, dans la même région, ceux des COUS (Centres des œuvres universitaires et scolaires) et des APC l'avaient fait. M. Chabou, responsable du syndicat au niveau du CHU d'Annaba dira à ce propos : « nous n'avons rien contre l'UGTA, nous avons été forgés dans ce syndicat, dont nous sommes les enfants légitimes ; ce sont les pratiques des arrivistes et des pseudo-syndicalistes que nous fuyons aujourd'hui... ». Il dénonce aussi « la politique de complaisance, voire de complicité de l'union de wilaya avec l'employeur que nous avons enduré ces deux dernières années² ».

¹ Pour les syndicats autonomes cela paraît logique, au regard des diverses scissions.

² Voir à ce sujet, *Le Quotidien d'Oran*, 01 septembre 2002.

Il ne serait pas faux aussi de dire aussi, que la seconde vague des syndicats autonomes qui se constitue dans les années 2000, verra la reproduction du même constat puisque beaucoup de ceux qui étaient dans les syndicats des années 1990 quitteront ces derniers pour rejoindre les nouveaux syndicats. Ils sont attirés principalement par une dynamique contestataire très forte sur laquelle nous reviendrons, mais aussi parce qu'ils se sont sentis marginalisés au sein des premiers syndicats autonomes.

On peut aisément retrouver cette déception qui pousse certains fonctionnaires publics à quitter l'UGTA pour un syndicat autonome chez les responsables syndicaux aussi :

Tableau 28: Quelques exemples de la double trajectoire des syndicalistes

Responsable syndical	Ancien syndicat	Syndicat actuel
Belmili Layachi	UGTA	SNAPAP
Zine Benyacoub	UGTA	SNTE
Hachemi Abdelkrim	UGTA	SNAPEST

On peut remarquer que, globalement, ceux qui quittent l'UGTA pour un syndicat autonome font partie soit des syndicats autonomes nés très tôt après la promulgation de la loi n°90-14 du 02 juin 1990 tels que la SNAPAP. Ce qui apparaît comme un fait logique, puisque l'UGTA était le syndicat unique et le passage vers le pluralisme syndical a été qualifié par beaucoup comme l'occasion de démocratiser le champ syndical. D'ailleurs, on constate la même chose pour les syndicats qui sont nés dans les années 2000 comme le CNAPEST dont l'ancien Coordinateur national était Larbi Nouar qui fut syndicaliste à l'UGTA.

Il est difficile de vérifier la représentativité ou non d'un syndicat autonome car les chiffres ne sont pas rendus publics, ni par le ministère du Travail¹ (qui est habilité à recevoir ces chiffres de la part des syndicats de manière annuelle, chaque 31 mars avec des documents justifiant les cotisations des adhérents) ni par les syndicats autonomes. Ces chiffres sont parfois occasionnellement cités dans la presse via les responsables syndicaux². La question de la représentation des travailleurs a été abordée avec les syndicalistes durant les entretiens voici leurs réponses.

Tableau 29: Effectifs d'adhérents selon les syndicats autonomes rencontrés

Syndicats	Effectifs
------------------	------------------

¹ Nous avons fait une demande en ce sens au ministère du Travail, nous n'avons jamais eu de réponse

² Souvent, la presse a tendance à reprendre ces chiffres sans vérification.

CNAPESTE	80 000(2015)
UNPEF	154 000(2015)
SNAPEST	12 000(2007)10 000en2016
SNAPAP	400 000 en (1990) 125 000 en 2011
CNES	/30 000 ¹
SNPSSP	5000
SNPSP	12000
CELA	20% des PES
SNAPSY	850
SNCCOPEN	²

Dans cette situation, il est impossible techniquement de comparer la représentativité des syndicats autonomes à celle de l'UGTA, car le taux de représentativité affiché par l'UGTA pour l'année 2014 concerne :

Les 3 grandes activités salariales qui sont : l'administration publique, l'économie publique, l'économie privée.

L'UGTA ne précise pas dans ses différents bilans le taux d'adhésion par fédération ou par syndicat ou même par branche d'activité.

Tandis que les syndicats autonomes sont organisés en corporation ou représentent un sous-secteur de la Fonction publique. D'ailleurs, les déclarations de M. Tayeb Louh sur cette question sont contradictoires avec les textes juridiques sur la représentativité syndicale. En 2008, il déclare : « les syndicats autonomes sont quasi absents dans le secteur économique³ ». Selon lui, « l'UGTA est le syndicat le plus représentatif dans le secteur économique et dans la Fonction publique ...Citez-moi un syndicat (autonome) qui est représentatif dans plusieurs secteurs ». Pour le ministre il s'agit de « syndicats

¹ Il est difficile d'avancer des chiffres car la question qui se pose, de quel CNES parle-t-on..

² En 2017 Sid Ali Bahari, affirme que son syndicat représente 200 000 ouvriers professionnels et corps communs sur les 650 000 que compte la Fonction publique, *Reporters*, 23 janvier 2017 : [En ligne : <https://www.reporters.dz/corps-communs-le-snccopen-n-ecarte-pas-des-actions-de-protestation/>].

³ *El Watan*, 31 mars 2008.

sectoriels¹ ». Or, l'article 2 de la loi n°90-14 du 02 juin 1990 sur les modalités d'exercice du droit syndical stipule que les travailleurs et les employeurs au même titre, ont le droit de s'organiser en syndicat s'ils appartiennent à la même profession, branche d'activité ou secteur d'activité comme nous l'avons déjà rappelé. Le fait donc de ne pas être présent dans tous les secteurs n'est pas un facteur de non-représentativité au regard de la législation. Autrement dit, c'est la loi qui empêche les syndicats autonomes d'avoir une représentation dans tous les secteurs.

Jean Maurice Verdier s'est attardé sur les textes qui régissent la question de la représentativité syndicale en Algérie. Il en déduit que la représentativité syndicale en Algérie est un mécanisme de contrôle en tant qu' « exigence juridique² ». Elle représente, en effet, déjà une contrainte aux libertés syndicales, car il devient pratiquement impossible de pouvoir créer plusieurs syndicats dans la même catégorie professionnelle.

À l'échelle internationale, le BIT met en avant dans ses recommandations pour la liberté syndicale cette question, On peut lire, dans les paragraphes 97-98 les directives incitant à la « reconnaissance des syndicats les plus représentatifs ». D'un côté, la loi en imposant l'unicité syndicale permet d'empêcher l'apparition d'une multitude de syndicats dans un même cadre professionnel, ce qui évite l'affaiblissement du mouvement syndical. La commission du BIT estime, que cette loi n'est pas contraire à la liberté syndicale sous réserve d'être appliquée sous certaines conditions (le fait que l'organisation syndicale la plus représentative soit établie sur des critères objectifs « pour éviter toute possibilité de partialité ou d'abus... ». Par ailleurs, la distinction devrait généralement se limiter à la reconnaissance de certains droits préférentiels ». Il s'agit notamment de la négociation collective, la consultation par les autorités ou la désignation de délégués auprès d'organismes internationaux. D'autre part, le travailleur serait compromis dans sa liberté de choix entre syndicats représentatifs et syndicats minoritaires. Ainsi, « l'interdiction de l'existence de syndicats » auxquels les travailleurs voudraient être affiliés ou « l'octroi de privilèges qui influenceraient indûment le choix d'une organisation par les travailleurs »³. La notion de représentativité se pose donc en contrainte ou restriction au pluralisme

¹ *L'Expression*, le 31 mars 2001.

² Jean Maurice Verdier, « Fonction et contrôle de la représentativité syndicale en Algérie », *Revue algérienne du travail*, n°29, juillet 2003, p. 77-78.

³ Il s'agit des textes adoptés par l'OIT notamment la convention Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 :

[En ligne : https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:13100:0::NO::P13100_COMMENT_ID:4115721].

syndical.

Or, le problème encore posé ici, c'est la possibilité pour plusieurs syndicats autonomes à se constituer en fédérations, hormis les tentatives du SIT dans les années 1990, nous verrons par la suite que la faiblesse principale du syndicalisme autonome a été la difficulté de s'installer dans le secteur économique. Le seul syndicat qui a tenté de la faire c'est le SNAPAP comme nous l'avons souligné dans le deuxième chapitre. Ce dernier a toujours été confronté au rejet du MTESS.

Par ailleurs, la loi algérienne concernant l'exercice du droit syndical prévoit le fait que :« Si une organisation n'est pas représentative, la représentation est assurée par le comité de participation ou, à défaut, par des délégués syndicaux élus directement par l'ensemble des travailleurs salariés concernés » (art.42). Cela suppose que de toutes les façons les autorités publiques se doivent de traiter avec des organisations professionnelles même si ces dernières ne font pas les 20% de représentativité requise par la loi. Ce qui est le cas en Algérie puisqu'en en 2014 le nombre des syndicats autonomes rien que dans le secteur de l'éducation est de dix (notons qu'en 2020 il est de 25) et que le ministère de l'éducation a invité tous ces syndicats à la table des discussions ; il n'est pas sûr que tous ces syndicats soient représentatifs.

À noter aussi, l'exigence de justifier la représentativité de chaque syndicat tel que prévu par la loi 90-14 du 02 juin 1990 et qui est délimité avant la fin du premier trimestre de chaque année (au 31 mars). Une grève du CNES prévue pour le 13 mai 2006 sera déclarée illégale pour motif de non-dépôt des éléments justifiant la représentativité de ce syndicat¹. Ce qui pose la question sur la vraie capacité des syndicats autonomes à respecter les règles et donc à justifier leur représentativité. Mais aussi du fait que les textes sur la représentativité syndicale sont contradictoires. Ce qui permet donc dans une large mesure à l'ouverture de plusieurs interprétations et ainsi de mieux les contrôler.

En 2018, les grèves successives enregistrées dans la Fonction publique remettent la question de la représentativité en conformité avec les dispositions juridiques au cœur des débats. Le ministre du Travail Mourad Zemali réclame aux syndicats de justifier leur représentativité telle que prévue par la loi, c'est-à-dire avant le 31 mars et en imposant un nouveau canevas. Sur les 66 syndicats qui existent selon le ministère du travail 30 seulement ont répondu à la requête du ministère. Après analyse des documents fournis, le MTESS publie dans un communiqué la liste des syndicats représentatifs. Il s'agit des

¹ Voir à ce sujet *le quotidien d'Oran*, 11 mai 2006.

syndicats suivants : UGTA-SNAPAP-SNCCOPEN-SNECHU-SNPSSP-SNPSP-SNAPSY-SAP-SNPEPM-SNVFAP-SNM-ONJSA-SNPNCA-SNTMA-SPLA-SNMCC.

Dans le même communiqué, le ministère précise que les 17 autres syndicats qui sont : UNPEF-SATEF-SNTE-SNAPEST-CNAPESTE-SNMGSP-SNJ-SNESA-

CNAIFSARW-SNTFP-CNES : bien qu'ayant déposé le dossier dans les délais n'ont pas respecté le nouveau canevas ; ils seront, de fait, considérés comme non représentatifs¹. Il s'agit d'un préjudice lié à la forme des dossiers, retenus ou non. Il ne s'agit en aucun cas de l'incapacité de ces syndicats à prouver leur représentativité. D'ailleurs, la mise en place de ce nouveau dispositif pour justifier la représentativité du syndicat a été mise en ligne début mars sur le site officiel du MTESS et les résultats préliminaires sont sortis le 24 avril. Ce qui a laissé peu de temps aux syndicats pour se mettre en accord avec les nouvelles dispositions². À noter que sur les trente syndicats ayant répondu à l'appel du ministère, 20 syndicats représentent la Fonction publique et deux autres représentent des catégories qui étaient auparavant affiliées à la Fonction publique (SNM-SNMCC). Parmi les syndicats considérés comme non représentatifs on notera ceux qui ont fait le plus grève (CNAPESTE-UNPEF-CNES) et qui ont tous fait l'objet aussi d'ingérence de l'État dans les affaires syndicales ce qui a mené à la scission ou l'éclatement de ces syndicats.

III.2. La dimension sociale de la représentativité des travailleurs

III.2.1. Des interactions entre les syndicats et les fonctionnaires

Loin de l'exigence juridique de la représentativité de chaque syndicat, qu'en est-il réellement de la représentation sociale des travailleurs dans le secteur de la Fonction publique ?

Ce qui est intéressant à souligner tout d'abord, c'est que sur les 351 fonctionnaires interrogés, 191(54.4 %) répondent « action collective » (au sein d'un syndicat) à la question :

« Selon vous, laquelle de ces deux actions est la plus fructueuse : action collective (au sein d'un syndicat ou individuelle ? ».³

Même si seulement 59 fonctionnaires affirment être adhérents au sein des syndicats autonomes, sur les 351 enquêtés, d'autres comme nous allons l'expliquer semble disposer à soutenir les luttes des syndicats autonomes sans pour autant y adhérer. Une autre question

¹ Voir à ce sujet, *TSA*, 28 avril 2018 ; *APS*, 28 avril 2018.

² Voir à ce sujet, *Algérie Focus*, 06 avril 2018.

³ Ceux qui ont répondu « individuelle », sont au nombre de 153(43,6%) et 5 autres ont répondu « selon le contexte » et 2 autres n'ont pas répondu.

introduite dans le questionnaire est très révélatrice :

« Si vous êtes adhérent à un syndicat autonome qu'est ce qui justifie votre choix ? » Le tableau ci-dessous témoigne des réponses obtenues :

Tableau 30: Ce que pensent les fonctionnaires des syndicats

Vous ne croyez plus à l'UGTA	Vous pensez que les syndicats autonomes sont plus crédibles
(38)10.8%	(70)19.9%

Entre ceux qui ne croient plus à l'UGTA et ceux qui pensent que les syndicats autonomes sont plus crédibles, le taux se situe autour de 30,8%. Si on enlève le nombre de ceux qui sont syndiqués, on obtient une base de sympathisants de 14% : c'est l'hypothèse la plus probable. En ce sens, les solidarités autour des syndicats autonomes semblent plus élevées que le taux de représentativité de l'UGTA dans notre échantillon.

Dans l'enquête de terrain par questionnaire qui a été menée, nous avons introduit les thèmes suivants :

- Le degré d'information des fonctionnaires publics quant à l'activité syndicale en général.
- Sur l'opinion des fonctionnaires publics quant à la défense des revendications socioprofessionnelles par les organisations syndicales nationales et locales.
- Le rôle de l'action syndicale dans l'amélioration des conditions de travail et de la condition sociale des fonctionnaires publics.
- Le rôle de l'action syndicale dans l'amélioration de la qualité du service rendu par le secteur d'activité des fonctionnaires publics.
- Le degré de concordance entre les besoins des fonctionnaires publics et les revendications des syndicats qui les représentent.
- Sur la nature de la relation qui lie les fonctionnaires publics aux syndicats présents dans le secteur.
- La disponibilité des syndicats quant aux problèmes des fonctionnaires publics ;

L'objectif était de faire ressortir les tendances générales qui unissent la base et le sommet (fonctionnaires et syndicat). Avant de s'attarder sur les résultats, il faudrait signaler que certains répondants ont pris la liberté d'écrire des remarques quant à leur opinion vis-à-vis des syndicats. En voici quelques exemples :

Q19 : « On voit les syndicats pendant les élections seulement ».

Q17 : « Les syndicats n'existent pas ».

Q30 : « Les syndicats ne font que donner des promesses mensongères ».

Q34 : « les syndicats ne sont même pas humains avec les malades, il faut être à la hauteur, ils n'ont aucune humanité ils cherchent seulement des postes ; un collègue syndicaliste m'a dit je suis là pour faire des affaires ».

Q39 : « L'action syndicale est officielle, une création de l'État pour mieux contrôler les fonctionnaires publics, les syndicats n'existent pas ; ils apparaissent seulement en temps de pression sociale et politique ».

Q86 : « Nous les fonctionnaires des services économiques, ce n'est pas par choix que nous avons intégré les syndicats, d'une part c'était la condition de ces derniers pour nous défendre, d'une autre part, le ministère a refusé de négocier avec nous en tant que catégorie autonome, nous étions obligés de le faire ».

Q236 : « Les syndicats sont là pour réaliser des intérêts individuels ».

Ces commentaires témoignent d'une vision très pessimiste du rôle des syndicats et des représentations que se font une partie des fonctionnaires publics dans notre échantillon sur les syndicats. Alors comment expliquer que les syndicats autonomes arrivent à mobiliser pendant les grèves par exemple ? D'abord, il faudrait préciser quel genre de relation es fonctionnaires avec les syndicats autonomes :

Tableau 31: Degré d'information des fonctionnaires sur les syndicats et leurs rôles

Concernant les Syndicats autonomes, leur organisation, leur rôle vous vous sentez :	Pas informé du tout	Un peu informé	Très bien informé
	29.1% (102)	53.3% (187)	16.8% (59)

On peut remarquer à travers ce tableau qu'une minorité de fonctionnaires qu'ils soient syndiqués ou pas et quelle que soit l'organisation syndicale à laquelle ils adhèrent se disent « très bien informé » concernant le monde syndical en général avec un taux de 16.8%. En contrepartie 53.3 % d'entre eux, disent être « un peu informé ».¹

Tableau 32: Rôle des syndicats autonomes à l'échelle locale et nationale

1-Pensez-vous que les organisations syndicales autonomes nationales représentent les intérêts des fonctionnaires :	Très bien	Plutôt bien	Plutôt mal	Très mal
	7.7% (27)	46.4% (163)	27.1% (95)	17.7% (62)
2-Pensez-vous que les organisations syndicales autonomes présentes dans votre établissement, commune ou wilaya représentent les	Très bien	Plutôt bien	Plutôt mal	Très mal
	6.3% (22)	43.3% (152)	35.3% (123)	14.5% (51)

¹ À noter que 3 personnes n'ont pas répondu à cette question.

intérêts des fonctionnaires :

--	--	--	--

Concernant la question numéro (1), un enquêté a répondu selon les syndicats (SNAPEST), un autre a répondu « aucune idée », et deux autres ont répondu « les syndicats cherchent leur intérêt. »

Quant à la question Numéro (2), deux enquêtés ont répondu : « intérêt personnel » et un autre « aucune idée ».¹

Au regard de ces résultats, un nombre important de fonctionnaires publics estiment qu'au niveau national ; les organisations syndicales autonomes défendent plutôt bien leurs intérêts avec un taux de 46.4%. Au niveau local, il s'agit approximativement du même taux concernant ceux qui pensent que leurs intérêts sont plutôt bien représentés avec un taux de 43.3 %. Cependant, au niveau local on remarque que le taux de ceux qui pensent que leurs intérêts sont plutôt mal représentés est de 35% donc plus d'un tiers des fonctionnaires publics interrogés. En plus de ces résultats, deux fonctionnaires publics ont répondu à cette question en notant : « que les organisations syndicales locales défendent leurs intérêts personnels ».

Tableau 33: Impact de l'action syndicale sur la situation socio-professionnelle et sur le secteur d'activité

1-D'après vous, l'action syndicale (Syndicats autonomes) contribue-t-elle, à améliorer votre situation socioprofessionnelle et vos conditions de travail ?	Oui	Non
	51% (179)	48.4% (170)
2-D'après vous l'action syndicale (syndicats autonomes) contribue-t-elle, à améliorer la qualité du service rendu par votre secteur d'activité	Oui	Non
	39.9% (140)	59.5% (209)

Pour la première question deux enquêtés ont répondu : « selon le cas ».

Pour la deuxième question deux enquêtés ont répondu : « selon le cas et la personne ».

Un peu plus de la moitié des fonctionnaires publics estiment (51%) que les actions des syndicats autonomes contribuent à l'amélioration de leur situation socioprofessionnelle et de leurs conditions de travail. En revanche, une majorité d'entre eux (59.5%) estime que l'action syndicale ne participe pas à l'amélioration du service rendu par leur secteur

¹ À noter qu'une personne n'a pas répondu à cette question.

d'activité. On en déduit que les syndicats se focalisent principalement sur les revendications socioprofessionnelles qui sont de nature matérielle comme nous allons le voir dans ce qui suit :

Tableau 34: Attentes des fonctionnaires par rapport aux Revendications exprimés par les syndicats

Parmi les problèmes abordés dans l'action syndicale (syndicats autonomes) partagez-vous les mêmes préoccupations : rémunération, logement, statut, volume horaire, conditions de travail et œuvres sociales.	Oui	Non	Pas toutes
	69.5% (244)	11.4% (40)	18.5% (65)

Sur cette question deux enquêtés n'ont pas répondu. On peut constater qu'une grande majorité (69.5%), des fonctionnaires publics sont d'accord avec les revendications affichées par les syndicats autonomes. Aussi, il était pour nous important de savoir comment les fonctionnaires évaluent le rôle des syndicats autonomes à travers la question :

« 39-Actuellement, pensez-vous que la mobilisation syndicale autonome répond : 1-La majorité de vos revendications, 2-La moitié, 3-Le minimum, 4-Aucunement.

La majorité des enquêtés répond « Le minimum », avec 170(48.4%) et 102(29.1%) répondent « la moitié ».¹

Nous avons donc, aussi cherché à connaître quelles sont les priorités des fonctionnaires en termes de revendications. Les dossiers de presse ont permis de synthétiser les grands thèmes de revendications mis en avant depuis 1989 jusqu'à 2014. Il en est ressorti six thèmes dominants qui sont : rémunération, logement, volume, horaire, conditions de travail, œuvres sociales. Dans quel sens ont-ils été qualifiés de thèmes dominants ?

Il s'agit des revendications qui ont été le moteur de toutes les actions contestataires dans la Fonction publique ces deux dernières décennies et qui ont fait l'objet de grèves nationales principalement, comme il sera signalé dans le quatrième chapitre. Il y a aussi la

¹ Pour l'intégralité des réponses, voir Annexe (IV).

question des libertés syndicales qui s'est imposée au début des années 2000, mais qui fut exprimée principalement par des groupes restreints, à savoir les cadres syndicaux de divers syndicats qui ont entamé des actions symboliques comme des sit-in devant les institutions du gouvernement (Palais du gouvernement, sièges de plusieurs ministères, etc.) pour protester contre la répression qu'ils ont subie, la non reconnaissance de leur représentativité et, de manière générale, les entraves à l'exercice du droit syndical. Il y a, par ailleurs, d'autres revendications, telles que le régime des retraites qui s'est imposé ces dernières années et qui est toujours d'actualité. Il s'agit d'une revendication qui porte principalement sur la retraite anticipée et qui s'est imposée, il faut le dire, après l'annonce de la réforme du statut de la Fonction publique en 2006, et les augmentations salariales introduites dans le même contexte, notamment dans le secteur de l'Éducation nationale. Il y a également une revendication qui fait consensus entre les syndicats, et qui a suscité aussi tout un débat au sein de l'opinion publique, à savoir la formation des fonctionnaires. Dans l'Éducation nationale, cette question a été, à maintes fois, mise en avant, par exemple, par l'Association nationale des parents d'élèves en Algérie en réaction aux résultats scolaires peu satisfaisants selon leurs propos aux différents examens de fin d'études (baccalauréat notamment).

Le but était de réunir et d'exposer toutes ces revendications aux fonctionnaires et de les questionner par rapport à une logique de priorité en leur demandant de les classer en ce sens. Dans le premier tableau, il fut question des résultats de classement par ordre de priorité des six thèmes qui ont été signalés ci-dessus (qui a été nommé revendications de la catégorie I). En second lieu, la même question a été introduite à la fin du questionnaire en introduisant presque les mêmes préoccupations ; puisque les thèmes introduits sont en corrélation avec les premiers et s'inscrivent dans une logique de l'évolution des revendications des fonctionnaires à partir de 2006. Mais trois nouvelles revendications ont été ajoutées, à savoir le régime des retraites, la formation des fonctionnaires et la question des libertés syndicales. En revanche, les trois autres sont les mêmes, posés dans la première question (logement, augmentation des salaires, volume horaire) et qui demeurent des thèmes encore très importants dans les actions des syndicats au moment de la diffusion du questionnaire. (La seconde liste a été nommée revendications de la catégorie II).

Les deux tableaux ci-dessous rendent compte des résultats obtenus :

Tableau 35: Classement par ordre de priorité des revendications de la catégorie I

Revendications	Effectifs	Pourcentage (%)
Rémunération	112	31.9
Logement	82	23.4
Statut	80	22.8
Volume horaire	10	2.8
Conditions de travail	63	17.9
Œuvres sociales	4	1.1
Total	351	100,0

Tableau 36: Classement par ordre de priorité des revendications de la catégorie II

Revendications	Effectifs	Pourcentage (%)
Augmentation du salaire	130	37.0
Le régime des retraites	32	9.1
Conditions de travail	120	34.2
Œuvres sociales	16	4.6
Formation des fonctionnaires	17	4.8
Libertés syndicales	8	2.3
Logement	27	7.7
Pas de réponse	1	0.3
Total	351	100.0

En comparant les résultats des deux tableaux, il est facile de comprendre que les revendications d'ordre matériel constituent une priorité pour les fonctionnaires. Ainsi, l'augmentation salariale arrive en tête dans les deux tableaux et demeure un thème dominant. Notamment si l'on sait qu'encore récemment, elles sont jugées par beaucoup comme insuffisantes, voire obsolètes, dans un contexte marqué par l'inflation et ses effets sur la baisse du pouvoir d'achat. Tandis que des revendications comme le statut ou le logement qui arrivait approximativement à la deuxième position dans le premier tableau connaissent un recul car, en introduisant la question du régime des retraites, la formation des fonctionnaires et les œuvres sociales ; l'ordre des priorités obéit plus à un schéma où chacun selon ses besoins personnels envisage de manière différente ses priorités. Il a suffi

de comparer ces réponses avec l'âge des interrogés pour comprendre, par exemple, que la retraite anticipée est un thème très important parmi les revendications pour les fonctionnaires en fin de carrière. La formation semble une question très importante pour les fonctionnaires nouvellement recrutés. Les œuvres sociales obéissent à la même logique puisque dans certains des questionnaires, certains avaient annoté des observations comme :

« Je viens de me marier et j'ai besoin d'équiper ma maison ».

« Je me fais vieux et je veux partir faire le pèlerinage ».

« Je travaille loin, j'ai besoin d'acheter une voiture mais, je n'ai pas les moyens ».

En sachant que les œuvres sociales dans la Fonction publique en Algérie offrent ce genre de présentations comme des enveloppes consacrées à la *Omra* ou des petits crédits sans intérêt ou encore des points de vente pour faciliter tout ce qui est consommation. Quant à la question des conditions du travail, le taux a presque doublé dans le second tableau, il passe de 17.9% à 34.2% peut-être parce que l'introduction de cette question à la fin des questionnaires en est l'explication. Puisque le questionnaire a été orienté principalement sur les questions socio-économiques et les luttes engagées en ce sens et que, quelque part, les interrogés font le bilan ; beaucoup arrivent à la conclusion que la question des conditions de travail résume leur situation. Beaucoup d'entre eux, d'ailleurs, les qualifient de précaires.

La préoccupation majeure des fonctionnaires publics est liée à des besoins matériels, et les syndicats l'ont bien compris car ils ont en fait leur principale revendication à commencer par la grève historique du CNES en 1996. Puis au début des années 2000 jusqu'à l'annonce par le gouvernement de la plus importante augmentation salariale pour toute la Fonction publique, ce à travers l'instruction n°7 du 27 décembre 2007 relative à la mise en œuvre du nouveau système de classification et de rémunération des fonctionnaires.

Paradoxalement, la question des œuvres sociales, bien qu'elles revêtent un aspect matériel, ne fait pas partie des « grandes priorités » des fonctionnaires publics interrogés, puisque seulement 1.1 % (04 fonctionnaires) le pensent ainsi. Mais si on revient à la question de la gestion des œuvres sociales qui depuis l'indépendance et jusqu'à il y a quelques années étaient gérées uniquement par l'UGTA,¹ elle a constitué un enjeu majeur pour les responsables au niveau des syndicats autonomes et non pour les fonctionnaires

¹ Il faut savoir qu'au moment des faits, les œuvres sociales constituaient un patrimoine considérable et donc un enjeu de taille, voir à ce sujet, *El Watan*, 23 septembre 2012

publics. Nous pouvons citer l'exemple dans l'Éducation nationale d'un conflit intersyndical qui a opposé les syndicats autonomes à l'UGTA autour de cette question avant qu'une circulaire ne soit signée le 13 novembre 2011.¹ en vue de l'élection des commissions mixtes entre la tutelle, et les syndicats de l'éducation ; et qui d'ailleurs n'a pas mis fin au problème² puisque l'UNPEF et le CNAPEST par exemple ne se sont pas partagés cette gestion après les élections des commissions nationales et celles des wilayas, car d'autres syndicats autonomes avaient déjà contesté le mode de gestion des œuvres sociales .³ En réalité, le conflit qui a opposé les syndicats autonomes et l'UGTA au sein de l'Éducation nationale autour de la gestion des œuvres sociales ; est celui qui a le plus mis en avant la bataille de la représentativité syndicale en quête de reconnaissance. Mais il a opposé principalement les groupes leaders des syndicats autonomes à ceux de l'UGTA. Reprendre le contrôle de la gestion des œuvres sociales c'est contester d'une certaine manière l'exclusivité de la représentation des travailleurs de l'UGTA.

Il existe donc deux niveaux de priorités en matière de revendications socioprofessionnelles :

1-Un cadre commun et conventionnel de revendications partagées entre la base des fonctionnaires publics et ceux qui les représentent et qui ont sur tout trait à l'aspect matériel.

2-Des revendications qui constituent un enjeu seulement pour les responsables syndicaux et sont loin d'être partagées par les fonctionnaires publics⁴. Nous avons posé, à nouveau, la question des préoccupations des fonctionnaires publics en matière de revendications en ajoutant la question des libertés syndicales, la formation des fonctionnaires publics, le régime des retraites tout en gardant la rémunération, le logement, les conditions de travail. Nous avons aussi supprimé les questions du statut et du volume horaire. Seulement 08 (2.3%) se sentent concernés par les libertés syndicales comme revendication prioritaire. Alors que la question de l'augmentation reste en tête des réponses des enquêtés avec un taux de 37%, suivie des conditions de travail avec un taux 34.2%. Pourtant la question des libertés syndicales et de tous les débats depuis l'apparition des syndicats autonomes dans le monde du travail. La raison en est que les responsables syndicaux sont les premières victimes de la répression car ce sont eux qui sont le plus souvent, en confrontation directe

¹ *Liberté*, 14 novembre 2011.

² *Le temps d'Algérie*, 26 octobre 2016.

³ *El Watan*, 14 novembre 2011.

⁴ À ce sujet voir, Annexe IV, parmi les préoccupations des enquêtés qu'ils considèrent comme négligés par les syndicats on note principalement les conditions de travail et la formation qui arrivent en haut de la liste.

avec les autorités publiques et se mettent en avant dans les luttes syndicales et non pas les fonctionnaires publics.

III.2.2. Communication et liens entre les fonctionnaires publics et les syndicats qui les représentent

Nous avons essayé de comprendre la nature de la représentation réelle des syndicats de la Fonction publique en Algérie à travers les liens qui unissent l'organisation syndicale et les salariés.

1-En matière de disponibilité

À la question « Les réunions au sein du syndicat auquel vous adhérez se font elles », voici les réponses obtenues :

Tableau 37: Fréquence des réunions syndicales

Régulièrement	Dans les situations exceptionnelles seulement	C'est le syndicat, qui nous contacte et nous informe régulièrement
14 % (49)	39.3% (138)	6.8% (7)

À noter que 7 fonctionnaires (2%) ont répondu spontanément « jamais ». Au regard de ces résultats, les réunions syndicales s'effectuent dans les situations exceptionnelles seulement avec un taux de 39,3%. Mais ce qui étonnant encore une fois c'est que les réponses à cette question sont supérieures au nombre de syndiqués dans l'échantillon ce qui suppose que beaucoup de fonctionnaires ont des liens avec les syndicats même s'ils n'y sont pas adhérents de manière officielle. D'ailleurs dans le questionnaire (questions, 23 et 27) on constate, que parmi les problèmes négligés dans l'action syndicale signalés par les enquêtés on retrouve dans les réponses : la formation syndicale, le renforcement de l'installation des branches syndicales locales, les discussions et la gestion autour des revendications.¹

Alors comment expliquer le fait que les fonctionnaires publics font confiance aux syndicats autonomes et de quels syndicats parle-t-on ?

Tout laisse à penser qu'il s'agit d'un syndicalisme fondé principalement sur le soutien

¹ Ils sont 06 à avoir évoqué ces questions.

d'un nombre important de sympathisants et non d'adhérents. Dans l'entretien que nous avons réalisé avec Sid Ali Bahari (du SNCCOPEN) concernant les effectifs de son syndicat, il répond :

« Nous ne comptons pas les adhérents...c'est tous des sympathisants...
Les gens de notre corporation sont des gens qui ont peur, depuis toujours :
une corporation marginalisée, réduite à l'esclavage (*moustaabada-mahgoura*)
».

Ces propos supposent que beaucoup de fonctionnaires ne souhaitent pas intégrer de manière officielle les organisations syndicales mais qu'ils prennent part aux actions engagées par ces dernières.

D'ailleurs, à travers les médias, quand les syndicats autonomes sont accusés de non-représentativité voilà ce qu'ils répondent :

-Abdelmalek Rahmani (CNES) :

« La représentativité des syndicats autonomes et plus particulièrement le CNES peut se vérifier à travers les chiffres avancés par le ministre de l'Enseignement supérieur concernant le suivi des grèves auxquelles nous avons appelé¹ ».

Quant à la nature du soutien dont bénéficient les syndicats autonomes chez les fonctionnaires publics, il s'agit de sympathisants qui sont conscients pour la plupart des enjeux de la vie économique et de ses effets sur leurs droits socioprofessionnels mais qui vont choisir un « engagement distancié », défini par Jacques Ion² comme une nouvelle forme de militantisme qui constitue une transformation du militantisme classique organisé, structuré en fédérations à travers un réseau à caractère « idéologique et politique ».³ L'engagement distancié est défini par Alexandre Lambelet et comme étant « une mise à disposition de soi temporaire, résiliable à tout moment⁴ ». D'ailleurs, lors d'une discussion avec un groupe d'enseignants en sit-in devant la direction de l'éducation à Oran en 2017, je leur demande s'ils représentent un syndicat, ils me répondent : Nous, nous dépendons d'aucun syndicat, nous sommes avec *li yjibena hakena* » (celui qui nous ramène nos droits). Les fonctionnaires répondent selon les contextes aux appels de soutien des syndicats dans leurs démarches contestataires. Ils se mobilisent ainsi en fonction de ce que

¹ *Info-soir*, 18 novembre, 2007.

² Sur la notion d'« engagement distancié » voir, Jacques Ion, *La fin des militants ?* Paris, Éditions de l'Atelier, 1997. Voir aussi, Jacques Ion, Spyros Franguia Dakis, et Viot Pascal, *Militer aujourd'hui*, Paris, Cevipof/Autrement, 2005.

³ Alexandre Lambelet, « L'engagement distancié », in Olivier Fillieule, Lillian Mathieu, Cécile Péchu, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, op.cit., p. 206-211.

⁴ *Ibid.*, p.207.

peut leur rapporter l'offre avancée par ces syndicats.

Ce phénomène est défini par Michel Peroni comme suit : « le collectif n'est plus un espace de totalisation de l'expérience et l'engagement doit aussi compter avec d'autres engagements, comme la vie privée, ce qui n'est pas sans incidence directe sur la détermination de la fréquence de l'horaire et de la durée des réunions. Ce sont par conséquent, les individus eux-mêmes, s'éprouvant en cela comme des personnes, qui seules sont alors susceptibles de fédérer leur expérience : le réseau n'est donc plus une donnée initiale, il est le résultat de l'action¹ ».

Cet engagement distancié des fonctionnaires publics trouve tout son sens dans le contexte algérien, car d'un côté, les événements d'octobre 1988, la montée de l'islamisme radical avec le FIS-SIT, suivie par l'arrêt du processus électoral, a conduit l'État à prendre des mesures sécuritaires très strictes, qu'il justifie par l'idée de préserver le caractère démocratique et républicain de la nation. Tout un dispositif juridique est mis en avant de manière progressive ; tel que l'instauration de l'état de siège,² l'interdiction des publications et des réunions³. La loi n° 91-19, du 02 décembre 1991 relative aux réunions et manifestations publiques a instauré la possibilité d'interdiction des réunions publiques (art. 6 bis).⁴ Aussi, il est possible que l'armée intervienne en dehors des situations d'exception dans le maintien de l'ordre public.⁵ À cela s'ajoutent d'autres mesures sécuritaires instaurées durant les années 1990.

Tous ces faits ont eu un impact sur l'engagement total des militants pour les causes syndicales. Même si dans les pays démocratiques, comme la France où a été forgé le concept d'engagement distancié ceci est dû, principalement, selon Alexandre Lambelet, à l'évolution d'une société d'individus (en référence à Norbert Elias) et d'« un lien communautaire basé sur l'adhésion à un lien sociétaire basé sur l'association et le contrat », accentué par le « dépérissement du « nous » organisé...une spécialisation toujours plus

¹ Michel Peroni, « Engagement distancié, ou engagement situé », Communication au colloque, *Comment penser les continuités et discontinuités du militantisme ?* Trajectoires pratiques et organisations militantes, Lille, 8-10, juin 2006, p. 5. Cité par Claire Thoury, *L'engagement étudiant dans un monde d'individualisation : construction identitaire et parcours politiques*, (thèse de doctorat), Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, 2017.

² *J.O.R. A*, 30^{ème} année, n° 29 du 12 juin 1991, p. 903-904. Décret présidentiel n°91-196 du 04 juin 1991 portant proclamation de l'état de siège.

³ Décret n°91-201, du 25 juin 1991, ajouté à cela les décrets, 91-202 et 91-203 relatifs dans l'ordre aux mesures d'assignation à résidence et l'interdiction de séjour. *J.O.R. A*, 30^{ème} année, n°30, p. 928-934.

⁴ Si elles constituent un risque de trouble de l'ordre public. *J.O.R. A*, 30^{ème} année, n°63, p.1958.

⁵ À travers la loi 91-23 du 6 décembre 1991 relative à la participation de l'armée dans des missions de sauvegarde de l'ordre public en dehors de situations d'exception. *J.O.R. A*, 30^{ème} année, n°63, p.1961-1962.

poussée...la dénonciation des appareils.. » (En référence aux travaux d'Alberto Melucci).¹

Or, en Algérie cet engagement distancié, qu'on reprend avec précaution, par rapport aux causes syndicales autonomes, est dû à un contexte où il est difficile de s'engager sans le risque d'être accusé de trouble à l'ordre public. Il est important de souligner aussi que les syndicats autonomes en Algérie dans le secteur de la Fonction publique concernent des couches intermédiaires suffisamment socialisées selon le modèle européen à travers le rôle joué par les médias, les réseaux sociaux, les ONG le BIT-OIT, etc., d'où la pertinence de l'usage de cette notion dans le cas présent.

Dans les années 2000, cet engagement distancié est favorisé par un nouvel élément qui est la reconnaissance tardive ou lente des nouveaux syndicats qui se constituent (tels que le CNAPEST ou le CLA). Car même si les militants voulaient intégrer de manière totale le cadre structuré et fédéré d'un syndicat ; c'était quasi impossible. Ces syndicats agissent en tant que mouvements et non en tant qu'organisations, du fait qu'ils ne soient pas enregistrés légalement ; ils sont donc non reconnus par les autorités publiques.² D'où toute la pertinence du concept de syndicalisme de mouvement social dans ce travail de recherche.

Cet engagement traduit un rapport pragmatique³ et non total à la cause défendue car selon Jacques Ion « avec l'engagement distancié, le sacrifice du privé sur l'autel de la cause n'est plus de mise, mais cela ne veut pas dire pour autant que toute implication serait sur le point de disparaître, bien au contraire...dans l'engagement distancié c'est la personne singulière qui se trouve impliquée voire exhaussée ».⁴

Un responsable du SATEF déclare que « Le gouvernement préfère consulter un syndicat qui n'est pas représentatif... Le débrayage le plus long de l'histoire de l'Algérie plurielle⁵ ».

Il est donc question d'une représentation qui est palpable sur le terrain des mobilisations, que nous allons largement discuter dans le quatrième chapitre.

Tout laisse à penser qu'il existe au sein des syndicats autonomes une forte logique de « leadership syndical » qui assure en partie le maintien de ces syndicats malgré les

¹ Alexandre Lambelet, *op.cit.* p. 207-208.

² Ce qui s'apparente à l'histoire des débuts du mouvement syndical en Europe.

³ Peirera Irène, « Individualité rapports à l'engagement militant », *Revue Interrogations ?* n°5, décembre 2007.

⁴ Jacques Ion, *la fin des militants, op.cit.*, p. 95. Sur l'engagement distancié voir aussi, « Interventions sociales, engagements bénévoles et mobilisation des expériences personnelles », in Jacques Ionet Michel Peroni, *Engagement public et exposition de la personne*, La Tour d'Aigues, Edition de l'Aube, 1997.

⁵ Voir à ce sujet, *Le quotidien d'Oran*, 02 décembre, 2009.

accusations de non-représentativité. En effet ces leaders syndicaux ou cette élite syndicale mobilise tout un répertoire symbolique que nous avons déjà discuté pour justifier en partie une légitimité de représentation. Christian Duffour et Adelheid Hege les qualifient de groupe partiel, en se référant à la terminologie de Simmel sur le groupe social qui le désigne d'agent « objectif et autonome ». Les deux auteurs considèrent que ces derniers (les leaders) « se manifestent comme porteurs de la combinaison représentative. Ils assoient ainsi leur leadership et opèrent la transformation du groupe potentiel en un groupe aux contours définis. Ils sont chargés d'assurer à la fois la pérennité du compromis interne au groupe - le bien commun - et sa visibilité durable vers l'extérieur ».¹

Il reste à définir ou situer « le leader syndical ». Comment qualifier l'engagement des responsables syndicaux ? Dans le premier chapitre, nous avons évoqué « la fascination « qui caractérise le rapport entre les fonctionnaires publics (militants ou sympathisants) et les syndicats qui les représentent à travers l'exemple du CNAPEST et de l'UNPEF. En réalité, l'histoire du mouvement syndical en Algérie est une histoire de symboles, due essentiellement à l'histoire de la Révolution algérienne et à la place qu'elle occupe dans la mémoire collective. Des noms tels que Aissat Idir, héros national et fondateur de l'UGTA ou encore Abelhak Benhamouda (reconnu plus récemment comme étant un martyr de la nation par les travailleurs), sont des référents des luttes des travailleurs. D'autant plus que ce dernier était instituteur, donc fonctionnaire public. On retrouve le même type de symbolique au niveau des syndicats autonomes. Forts de leurs constitutions de symboles liés aux luttes sociales et politiques d'avant 1989 (MCB-PAGS–Mouvement islamiste), ils vont puiser dans ce caractère charismatique qui lie les fonctionnaires publics à un leadership syndical ; à l'image de Redouane Osmane,² fondateur du CLA, mort en 2007, à la suite d'une crise cardiaque le lendemain de plusieurs mois d'activisme syndical sur son lieu de travail au lycée Émir Abdelkader (Alger)³. Redouane Osmane sera surnommé par les militants « Redouane syndicat »,⁴ il est considéré comme « une légende » dans le milieu militant du syndicalisme autonome. Il est à l'image d'autres syndicalistes qui ont la même posture comme Mansour Rouabhia premier président et parmi les fondateurs de

¹ Christian Duffour et Adelheid Hege, « Légitimité des acteurs collectifs et renouveau syndical », *La Revue de l'Ires*, vol. 65, no. 2, 2010, p.75.

² Ancien militant MCB, FTEC(UGTA).

³ *Le Matin d'Algérie*, 15 décembre 2007.

⁴ Vie politique, « Redouane Osmane, pour la lutte car seule la lutte paie », rédigé par Bachir Hakem, 09 avril 2011, *Réseau des Démocrates* : [En ligne : <http://forumdesdemocrates.over-blog.com/article-redouane-osmane-pour-la-lutte-car-seule-la-lutte-paie-71348892.html>].

l'UNPEF, aussi très populaire.

Leur militantisme et leur activisme syndical, notamment dans l'installation et la structuration de deux organisations syndicales (CLA et UNPEF) qui comptent parmi les plus notables dans l'Éducation nationale ; leur a valu à tous les deux une grande popularité dans le milieu enseignant. Ils ont exercé une influence sur le mouvement syndical enseignant, et contribué à la transformation du rapport des fonctionnaires à l'engagement.

Beaucoup d'enseignants avec qui nous avons discuté, même s'ils ne sont pas syndiqués, les reconnaissent facilement et considèrent qu'ils ont largement contribué d'une manière ou d'une autre à faire entendre leurs revendications.

S'ils jouissent d'une telle « popularité mobilisatrice » ces deux syndicalistes, comme d'autres aussi, subissent les conséquences les plus notables en termes des « couts de la mobilisation. Une question qui a été déjà évoquée précédemment, ces acteurs sont, selon la formule d'un ancien responsable syndical du CNAPESTE, M. Attou « dans la bouche du canon « *fi foun el medefaaa* ». En évoquant le leadership syndical, nous avons souhaité montrer qu'il existe, au sein des syndicats autonomes, des figures charismatiques qui font office de « chefs » et qui jouent sur cette image quand il s'agit de mobiliser sur le terrain des luttes syndicales (notamment les grèves).

IV. Les limites des syndicats autonomes en termes de représentation

IV.1.À propos de la représentation des femmes au sein des syndicats autonomes

Il faut rappeler qu'en Algérie au titre de l'année 2013 les femmes représentaient 671 789 employées au sein de la Fonction publique, soit un taux de 34.42%.des fonctionnaires publics.

Tableau 38: Répartition des fonctionnaires par sexe

Administrations centrales	Hommes		Femmes	
Intérieur et collectivités locales	501758	85,29	86498	14,70
Éducation nationale	290364	51,30	275565	48,69
Santé publique	125229	48,54	132758	51,45

Enseignement supérieur	104134	63,93	58747	36,06
Formation et enseignement professionnel	35621	65,757	18549	34,24
Justice	28061	67,21	13689	32,78
Autres secteurs	141253	70,17	60020	29,82

Source : DGFPPRA, rapport 2014

Les femmes algériennes constituent un peu plus d'un tiers de la Fonction publique. Le seul secteur où elles sont majoritaires est celui de la Santé publique. Dans l'Éducation nationale, elles constituent presque la moitié des effectifs de ce secteur. Cependant, dans le secteur de l'intérieur et des collectivités locales, elles ne représentent que 14,70 % des effectifs.

Dans notre échantillon de recherche, le nombre de femmes est de 174, soit un taux de 49,6%. Si ce taux est si élevé, c'est en raison du fait que l'enquête s'est focalisée en grande partie sur les secteurs de la Santé publique et de l'Éducation nationale, dont la présence des femmes est relativement importante. Ce constat nous a été confirmé par Lyes Mrabet (SNPSP) de la Santé publique :

Le corps médical est féminisé à plus de 90% actuellement. C'est plus que dans le secteur de l'éducation. Dans le secteur de la santé, pour 10 praticiens, il y a 09 femmes et un homme. Concernant l'adhésion syndicale, elles sont actives au niveau des bureaux locaux et sont structurées au niveau des bureaux des wilayas. Il y a des bureaux de wilayas qui sont présidés par des médecins femmes, des consœurs, au niveau des bureaux régionaux (car nous sommes organisés en région aussi : Est-Centre et Ouest.

Le nombre de femmes syndiquées dans l'échantillon est de 63 soit 36.20 % de l'ensemble des syndiqués. Nous n'avons trouvé aucune donnée pour comparer avec la moyenne nationale du taux des femmes syndiquées dans la Fonction publique. En revanche, l'UGTA affiche un taux global de syndicalisation des femmes dans tous secteurs confondus de 13, 67 %. Dans cette étude il a été question de savoir si les femmes sont représentées dans les syndicats, de manière qui correspond à leurs effectifs, relativement importants dans la Fonction publique que ce soit en matière de simple adhésion ou de participation à des instances de décision.

Pour ce qui est de la question qui concerne les motifs qui font que les fonctionnaires publics ne sont pas syndiqués ; au-delà des tendances globales que les hommes et les femmes partagent (comme le fait de ne pas faire confiance au syndicat), certaines réponses émanant des femmes sur ces questions sont très évocatrices :

Tableau 39: Motifs de non-adhésion aux syndicats chez les femmes fonctionnaires

Pourquoi n'êtes-vous pas syndiqué(e)s	Mon mari ne veut pas	Je n'ai pas le temps	Responsabilité familiale	Question de capacités
	04	07	01	07

Le fait que les femmes n'aient pas suffisamment de temps, ou que leurs conjoints ou membres de famille (père, frère) refusent leur adhésion à un syndicat, illustre très bien des inégalités de genre dans la représentation syndicale. Cela peut être interprété par des facteurs en rapport avec le caractère patriarcal de la société algérienne, où les femmes occupent un rôle très bien déterminé (tâches domestiques et éducation des enfants). Le constat demeure le même au sein des organes syndicaux de décision (il s'agit du Conseil national : organe délibératif et du bureau national : organe exécutif).

Sid Ali Bahari (SNCCOPEN) nous affirme à propos de cette question :

« Les femmes devraient défendre et assumer leur condition de femmes travailleuses, mais au lieu de cela, elles nous répètent « *khalini* » (laisse-moi tranquille) *darna ma ybghouch* (ma famille ne veut pas) *rajli maybghich* (mon mari ne veut pas) ».

En Algérie ou ailleurs dans le monde, il y a un consensus sur les facteurs qui expliquent la faible représentation des femmes au sein des syndicats. Les observateurs de ce phénomène parlent de « séparation de genre » ou « de stéréotypes de genre »¹. Anne Trebilcock met en avant entre autres, les préjugés sur les femmes, le « rôle » qui convient aux femmes, « le partage inégal du fardeau des responsabilités familiales qui pèse sur beaucoup de femmes syndicalistes » et « le manque de confiance des femmes en leurs propres capacités ».² Rachel Silvéral met également en exergue le « partage inégal des tâches domestiques au sein de la famille »³. Marcel Maloun, quant à lui, évoque le « poids de la condition de la femme dans la société (qui) pèse aussi sur leur disponibilité pour prendre en charge des responsabilités syndicales : la présence à des réunions hors horaires de travail par exemple, alors que s'occuper des enfants est un lourd handicap »⁴.

¹ Rachel Silveral, « Le défi de l'égalité hommes/femmes dans le syndicalisme », dossier : *Réinventer le syndicalisme, Mouvements*, janvier 2006, n°43, p.26.

² Anne Trebilcock, « Pour renforcer la présence des femmes aux échelons supérieurs des syndicats : les stratégies de succès ». Dossier les femmes responsables syndicales, *Revue internationale du travail*, vol.130,1991, n°0, p. 455.

³ Rachel Silvéral, *art.cité.*, p.23.

⁴ Marcel Maloun, « La place des femmes dans les syndicats », *Convergences Révolutionnaires*, n°09, mai-juin 2000.

Tableau 40: Composition organique des instances nationales des syndicats par sexe

Syndicat	Conseil national	Nombre de femmes au CN	Bureau national	Nombre de femmes au BN
CNAPESTE	161	Entre 6 et 10	13	0
UNPEF	160	04	11	0
SNAPEST	80	8	13	0
SNCCOPEN	109	10	15	1
SNAPAP(aile Felfoul)	70	23	12	06
SAP	?	?	18	04
SNAPSY	111	03	10	5
SNPSP	150	50	25	04
SNPSSP	53	11	13	05
CELA	50	5	13	4

Le nombre de femmes dans les organes de décision des syndicats est dérisoire en comparaison aux hommes au sein des conseils nationaux de certains syndicats. Même au sein des secteurs où les femmes constituent presque la moitié des effectifs, tels que l'Éducation nationale (CNAPESTE-UNPEF-CLA-SNCCOPEN-SNAPEST) ou de la Santé publique où elles sont majoritaires en matière d'effectifs, tel qu'il est précisé dans le tableau. Mais aussi comme, le souligne les propos de Lyes Mrabet, qui affirme qu'elles sont largement syndiquées à l'échelle locale (wilaya et commune). La représentation au sein du Conseil national du SNPSP équivaut seulement au tiers et du conseil national du SNPSSP au cinquième et est dérisoire dans le SNAPSY.

Le constat est plus critique au sein des bureaux nationaux qui constituent les organes exécutifs des syndicats où il n'y a aucune femme présente, comme c'est le cas pour trois syndicats de l'éducation (UNPEF-CNAPESTE-SNAPEST). Dans les bureaux nationaux des syndicats de la Santé publique, la représentation des femmes aux bureaux nationaux varie entre 4 et 5 femmes sur un total de 10 à 25 membres ; ce qui ne constitue même pas la moitié pour un secteur majoritairement féminin.

En somme, l'on peut souligner que les femmes sont très peu représentées, que ce soit au sein des syndicats autonomes ou de l'UGTA. Elles sont aussi relativement écartées des organes de prise de décision. En réalité, il faut rappeler aussi que cette tendance n'est pas propre au cas algérien. Dans certains pays démocratiques où les femmes ont une présence importante dans les organisations syndicales, cela ne se répercute pas forcément sur leur

représentation significative au sein des organes de décision¹.

Dans le cas algérien, on peut constater, selon les propos recueillis, que la persistance de la culture patriarcale qui apparaît notamment dans un classement binaire des rapports de genre, impacte la présence des femmes dans le syndicalisme autonome en Algérie, notamment dans les postes de responsabilité.

Majamia Bencherki (UNPEF) dit à ce propos :

« Les femmes sont présentes beaucoup plus dans les bureaux de wilaya (une tradition au sein de l'UNPEF). Quelques femmes se sont présentées aux derniers congrès pour les élections du bureau national, elles n'ont pas obtenu suffisamment de voix ».

Il est clair que si le conseil national de l'UNPEF est constitué de 160 membres dont 04 femmes seulement, il y a peu de chances que ces femmes obtiennent suffisamment de voix car le caractère masculin majoritaire du Conseil national, mais aussi le fait qu'il s'agit d'un syndicat très « conservateur » rend cette possibilité difficile à envisager. Cela dit, cette situation aussi un manque de volonté de la part des dirigeants syndicalistes à renforcer la présence des femmes au sein des organes exécutifs.

Le coordinateur régional Hammane Majid du SATEF d'Oran nous déclare, en 2011 :

« Dans notre bureau de wilaya, il y a une seule femme, et ce, à titre symbolique, car c'est une fille d'un *chahid* (martyr de la Guerre de libération nationale) ».

De son côté, Mohamed Bakhada (SNCCOPEN) nous déclare :

« Nous avons une seule femme avec nous parce qu'elle est compétente ».

Cela voudrait dire qu'une femme, si elle n'est pas issue de la famille révolutionnaire elle doit prouver sa compétence pour se représenter et être reconnue au sein du syndicat dans lequel elle est active.

Encore une fois, devons-nous le souligner, ce constat n'est pas spécifique au contexte algérien car nous pouvons évoquer des cas similaires au Maghreb² et dans beaucoup de pays du monde³. Comme le note Vanessa Gautier, même quand les femmes constituent la majorité des membres des syndicats, ce n'est pas forcément un élément qui conduit à ce

¹ Comme c'est le cas en France par exemple, voir à ce sujet, Anita Arduraa, Rachel Silveral, « L'égalité hommes-femmes, quelles stratégies syndicales », *Revue de l'Ires*, n°37, mars, 2001, p. 8.

² Voir sur ce sujet, Amanda Andrades Gonzalez, Guide des ressources internet sur le genre et l'empowerment des femmes au et pour le Maghreb, CIDEAL, 2012.

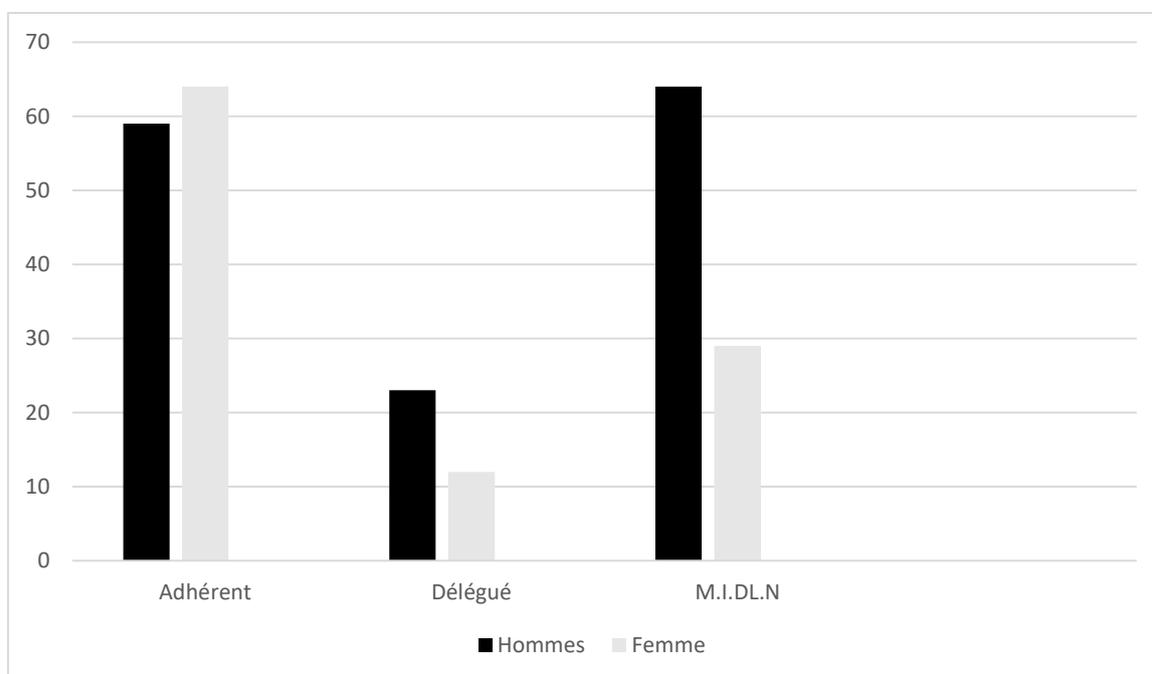
: [En ligne : <http://www.womenpoliticalparticipation.org/upload/publication/publication28.pdf>].

³ Voir à ce sujet, Cécile Guillaume, « Le syndicalisme à l'épreuve de la féminisation », *Politix*, 2002, n°78, p. 30-63.

que leurs attentes soient prises en charge par les syndicats¹. Marcel Maloun va dans le même sens, il constate que « l'augmentation du nombre de femmes salariées a fait que leur proportion dans les syndicats s'accroît. Pourtant, cela ne se traduit ni par une prise de responsabilité syndicale plus large, ni par une prise en compte plus importante de leurs revendications spécifiques² ».

D'ailleurs, dans notre échantillon le nombre de femmes syndiquées est plus élevé que celui des hommes, mais tel n'est pas le cas pour leur présence au sein des organes de décision, que ce soit au niveau local ou national, comme le montre le graphique ci-dessous.

Figure 7: Graphique (5) : Répartition des adhésions syndicales par hiérarchie au sein des syndicats et par sexe



Il y a en tout 64 femmes et 59 hommes syndiqués, mais seulement 12 femmes occupent la fonction de déléguées, contre 23 pour les hommes, et seulement 8 femmes sont membres des instances dirigeantes locales ou nationales, contre 21 pour les hommes.

Au titre de l'année 2014, il existait au sein de l'UGTA, et pour chaque wilaya, une commission des femmes travailleuses dont 05 seulement sont élues pour les 48 coordinations. Il reste, toutefois, impossible de savoir le nombre exact de femmes qui occupent des postes de responsabilité, que ce soit au niveau local ou national (à savoir que

¹ Vanessa Gauthier, « Femmes et syndicats : une relation difficile et indispensable », Janvier, 2008, [En ligne : <http://base.d-p-h.info/es/dossiers/dossier-312.html>].

² Marcel Maloun, « La place des femmes dans les syndicats », *art.cité.*,

le nombre total des élus est de 200 002 pour tous les secteurs confondus).¹

En effet, l'installation des comités de femmes travailleuses s'est effectuée au sein de l'UGTA de manière progressive, à la suite du 10^{ème} congrès de la centrale durant l'année 2000 pour répondre aux recommandations de l'OIT sur la question du renforcement de la présence des femmes au sein des syndicats. En 2002, une Commission nationale des femmes travailleuses est née CNFT-UGTA, à la suite d'une conférence constitutive qui a réuni 350 délégués pour les 48 wilayas.² Il faudra attendre, 2013 pour voir une femme accéder à une responsabilité syndicale « importante » au sein de l'UGTA. Il s'agit de Souad Baroudi qui a été élue secrétaire de l'Union de wilaya de Tlemcen (UGTA) à l'issue des élections syndicales du 11^{ème} congrès de l'UGTA en 2013³. Elle demeure à ce jour la seule et unique femme qui a été portée et élue à une telle responsabilité au sein de l'UGTA. Avoir une telle posture témoigne déjà de la place peu privilégiée et donc sous représentée des femmes.

Les syndicats en Algérie, que ce soit l'UGTA ou les syndicats autonomes ont tendance à organiser les femmes au sein de structures à caractère féminin ; le combat syndical des femmes est assimilé vraisemblablement à une exception donc dans le cadre d'un même syndicat il peut y avoir une coordination des femmes travailleuses. C'est le cas de l'UGTA et du SNAPAP (qui porte le nom de comité des femmes SNAPAP), ou même des syndicats dédiés aux femmes (à l'image de l'union nationale des sages-femmes algériennes qui fait partie de l'UGTA). Il existe, cependant, un autonome dans le secteur de la Fonction publique dont la présidente est une femme et il s'agit du Syndicat national des enseignants-chercheurs universitaires (SNECHU).⁴ Aussi au sein du SNAPAP (aile Malaoui) plusieurs femmes ont occupé des responsabilités syndicales importantes. Outre ce fait, la représentation des femmes est une exception au SNAPAP par rapport à la manière dont elle s'est opérée. D'abord il faut rappeler un fait sur le SNAPAP (aile Malaoui) et la question des femmes. C'est le seul syndicat autonome en Algérie qui a introduit dans ces statuts la question du genre : et c'est suite au congrès du syndicat en 2012 : on peut lire

¹ Un rapport émanant de l'ETUC (Euromed trade unions forum) fait état de 5% d'élues dans toutes les structures syndicales de l'UGTA, ce qui équivaut à 8000 femmes sur un ensemble 171 291 et de 15 femmes au sein de la commission exécutive nationale (depuis 2008, 11^{ème} congrès de l'UGTA). Voir à ce sujet, ETUC (comités des femmes UMT Maroc, UGTT Tunisie, UGTA Algérie, PGTVF Palestine, GFJTV Jordanie), « Participation des femmes à la vie politique, économique, et sociale », p. 16.

² « Algérie les femmes progressent dans les syndicats », *Revue Vision Syndicale*, n °02, publié par, le CSI confédération syndicale internationale (ITUCSSIIGB) janvier, 2007, p. 2.

³ Voir à ce sujet DK news, le 08 mars 2015, [En ligne : <http://www.dknews-dz.com/article/32267-mme-souad-baroudi-premiere-secretaire-de-wilaya-de-lugta.html>].

⁴ Le nom de la présidente est Wahiba Ouahioune.

dans l'article (3) (traduit de l'arabe) : « la responsabilité est partagée entre hommes et femmes dans le cadre du principe de l'égalité des chances entre les sexes. Les réunions des organes du syndicat ne peuvent être considérées comme valides si le ratio légal n'est pas respecté¹ ».

D'ailleurs en Algérie les syndicalistes autonomes femmes les plus médiatisées et les plus visibles sur le terrain des luttes sont celles du SNAPAP, à savoir Nacera Ghozlane, Nadia Djadour et Yamina Maghraoui qui se sont toutes focalisées dans leurs luttes sur diverses questions dont le harcèlement des femmes au travail et la précarité des femmes travailleuses.

Le parcours de Nacera Ghozlane est atypique, sa vie professionnelle commence comme fonctionnaire recrutée au sein du service ressources humaines des collectivités territoriales au sein de la wilaya de Oum El Bouaghi. Son engagement commence à partir du moment où elle est témoin et subit plusieurs situation d'harcèlement administratif.

Elle est élue en 2001 au conseil national du SNAPAP qui était à l'époque marqué par un courant qui se revendique comme démocrate représenté par Rachid Maloui (secrétaire général du syndicat). C'est sous son impulsion aussi que va naître la commission des femmes du SNAPAP. Elle sera ensuite élue secrétaire générale du SNAPAP en 2012.²

Fait plus important encore elle s'alignera dès 2008 en faveur du changement démocratique lorsqu'elle participe avec Rachid Malaoui au colloque organisé par Le Cordoba Peace Institute (Genève) avec plusieurs autres activistes de divers horizons qui avaient mis en avant la nécessité du changement politique en Algérie, notamment après la consécration du 3^{ème} mandat de Bouteflika³. Tout cela pour dire que le syndicalisme autonome n'est que faiblement représentatif des femmes. Cependant, le cas du SNAPAP (aile Malaoui) est une exception puisqu'il y a une ferme volonté à insister sur la ligne démocratique du syndicat qui ne se fera pas sans les femmes.

Nous avons dans plusieurs parties de ce travail insisté sur le caractère traumatisant de la décennie noire et pour montrer à quel point il a eu un impact considérable sur la structuration des syndicats autonomes comme un syndicalisme de lutte. Il en est de même pour certaines femmes syndicalistes, dont les trajectoires personnelles expliquent, en partie, l'engagement au sein des syndicats autonomes.

¹ Nous avons pu obtenir une copie manuscrite de ce statut.

² TV5 Monde, 01 février 2012 : [En ligne : <https://information.tv5monde.com/terriennes/femme-et-syndicaliste-en-algerie-2603>].

³ Sur le compte rendu de cet événement, voir le site de l'organisation en question : [En ligne : <http://www.cpi-geneva.org/en/activities-mega/completed-programmes/others/52-revue-de-presse-2008#a7>].

Récit d'une syndicaliste au cœur d'une « triple hogra » : L'UGTA, le FIS et l'administration

Au moment où nous avons réalisé de l'entretien avec Zineb Belahmel, elle était membre du conseil national du CELA. Sa trajectoire, en tant que femme syndicaliste, est très révélatrice. En effet, son parcours met en évidence un sentiment d'être « méprisée » en tant que femme travailleuse, qui a subi des tentatives de manipulation dans les années 1990 par plusieurs tendances. Sa condition est celle d'une femme prise entre la montée de l'islamisme dans les années 1990 et la volonté du pouvoir de garder le contrôle sur le monde du travail, à travers le pouvoir de l'administration associé à celui de l'UGTA. Elle nous révèle dans quelles conditions son engagement a pris forme et comment, finalement, elle s'est tournée vers le CELA. Même si elle ne le dit pas explicitement, il est clair que sa trajectoire a eu impact sur le choix d'un syndicat de tendance démocratique.

Encadré 4: Trajectoire militante d'une syndicaliste Zineb Belahamel (CELA)

« On n'avait pas le droit de réclamer, avec et les gens de l'UGTA : notamment celui qui était délégué au niveau de notre lycée. Il était très méchant, surtout avec les femmes. Les hommes avaient des privilèges sur notre dos. Ils donnaient des cours privés, alors que pendant ce temps nous, les femmes, on devait surveiller à leurs places, pendant les compositions *bla mzia* (obligées). L'emploi du temps n'était pas affiché (aucune transparence), et à chaque fois que j'allais réclamer, l'administration me tombait dessus et les responsables étaient remontés contre moi. Les gens de L'UGTA c'étaient des « Hommes », ils n'arrêtaient pas de nous crier dessus (au sein du lycée : le représentant de l'UGTA, et les membres de la section syndicale), *ythamaou alia* parce que j'étais une femme. On me disait : « vous ne représentez pas les travailleurs alors pourquoi vous allez réclamer ». *Kouna fi hogra kbira* (on était grandement méprisées). Ensuite, est venu le jour où le FIS (SIT) distribuait des cartes d'adhésion. Les gens avaient peur, ils payaient les cotisations pour les cartes du FIS et en même temps pour celles de l'UGTA. Un jour, le représentant de l'UGTA est venu me vendre la carte : j'étais avec une enseignante. Moi je ne lui ai pas répondu et ma collègue était nouvellement mariée, au lieu de la féliciter, il nous a insultées. Je n'ose même pas répéter ce qu'il a dit. Il a dit : « Vous voulez que l'UGTA vous trouve des maris, comme cela vous va payer les cartes d'adhérents ». Je me suis disputé avec lui et je lui ai dit si vous avez des hommes qui veulent se marier avec nous, on achètera des cartes.

Depuis ce jour-là je ne l'ai plus laissé « vendre les cartes » ; c'était fini pour lui. À l'époque il n'y avait pas le CLA, je ne savais même pas qu'il y avait des syndicats autonomes, tels que le SATEF ou l'UNPEF. Je n'avais aucune relation avec d'autres enseignants en dehors du lycée. Mais j'avais de bonnes relations, notamment avec mes collègues femmes et un groupe de bonhommes qui m'encourageaient à réclamer. J'ai su après qu'ils s'activaient dans des partis politiques de l'opposition, mais ils ne nous ont jamais informés de cela. Je l'ai appris quelques années plus tard. Donc le FIS a disparu et le syndicat SIT avec lui, après l'évolution des événements politiques ; le bonhomme qui représentait le FIS était très gentil, mais nous n'étions pas intéressés à l'époque. Nous détestions les syndicats et nous n'avions peur d'eux. Nous sommes restés sans syndicats au lycée car nous avons boycotté l'UGTA ; son représentant a fini par quitter le lycée pour devenir directeur. Un jour, un homme qui représentait l'UNPEF (il était directeur de lycée à Hussein Dey, puis devenu conseiller de madame la ministre, avant de partir à la retraite) est venu nous voir pour nous proposer d'adhérer à l'UNPEF : il parlait bien ; il parlait même très bien. Je l'avais apprécié personnellement et puis il est parti pour installer une section. Nous ne l'avons pas revue depuis, jusqu'au jour où nous avons eu un problème

avec madame la directrice (proviseur du lycée), car on lui avait adressé une lettre de revendications (plateforme). Cela ne lui a pas plu, elle s'est disputée avec ceux qui nous représentaient au niveau du conseil d'orientation et de gestion. Un bonhomme qu'on ne connaissait pas s'est présenté dans la salle des profs et nous a dit : « je suis le représentant de l'UNPEF, au niveau de la section du lycée. Il nous a dit : vous avez fait un rapport je vais faire un contre-rapport ». Il s'est présenté comme étant le nouveau professeur de sport et comme représentant de l'UNPEF. En effet, on ne le connaissait pas et on ne savait même pas comment il a été installé ou élu. Il reproduisait les mêmes comportements de l'UGTA. *Hagarine* (méprisants), avec les femmes et vulgaires. Nous sommes restées dans l'oppression : un syndicat autonome qui reproduit les mêmes comportements et qui ne défend personne. On est resté comme cela ; on se battait au niveau du lycée toutes seules. Quand il y avait un problème on se mettait d'accord pour l'affronter, mais l'administration nous opprimait (*tahgarna*) avec l'académie qui répétait, je vais arrêter la grève, je vais envoyer une commission pour enquêter. »

Cet exemple permet aussi de mettre en lumière toutes les contradictions qui ont abouti à la création d'une seconde génération de syndicats autonomes, moins institutionnalisée et qui agit plus dans une logique de mouvement social. Le parcours de Zineb Belahamel a fait qu'elle ne se reconnaît pas dans aucun des syndicats des années 1990, que ce soit l'UGTA ou les syndicats autonomes qui sont nés dans cette période. Mais cela n'a fait que renforcer sa détermination à adhérer un autre collectif qui répond, selon elle, à ses convictions en tant que femme.

Cela dit, cet exemple met aussi en évidence le fait que les femmes, bien que largement importantes en termes d'effectifs dans l'Éducation nationale, elles ont été celles qui ont le plus subi la « hogra » puisque même aujourd'hui les syndicats autonomes n'intègrent que rarement des questions en lien avec le genre dans les revendications.

IV.2. L'ingérence de l'État dans les affaires internes de syndicats

Beaucoup de syndicats autonomes aujourd'hui affirment avoir été victimes de stratégies de clonage fomentées par les autorités publiques en vue de les diviser, de fragiliser leur combat et de les discréditer. En effet, le clonage consiste à conduire au sein des syndicats, notamment en temps de forte mobilisation, des scissions qui vont finir par la création d'autres syndicats, dont le dialogue avec les autorités sera facilité, voire privilégié. La stratégie du clonage qui concerne la société civile d'une manière générale, remarque Louisa Dris Aït Hamadouche, « n'a pas pour but l'anéantissement de la société civile, mais son endiguement et sa mise sous contrôle afin que son existence soit fonctionnellement opérante¹ ».

Les affirmations des syndicats peuvent être appuyées par des rapports d'organismes

¹ Louisa Dris-Aït Hamadouche, « La société civile vue à l'aune de la résilience du système politique algérien », *L'Année du Maghreb*, 16 | 2017, 293.

internationaux à caractère syndical,¹ comme les montrent les deux tableaux-dessous :

Tableau (42) : Algérie 2015 : de correspondances entre syndicats autonomes et du CISA en (2015)

Syndicats d'origine	Clones
SNAPAP (Président : Rachid Malaoui ; secrétaire général : Nassira Ghozlane).	SNAPAP-bis (Belkacem Felfoul, ex-député retraité).
CNAPEST (coordinateur : Larbi Nouar).	SNAPEST (Dirigé par Mériane Meziane).
SATEF (Secrétaire général : Mohand-Salem Sadali).	SATEF-bis (dirigé par Abdelmadjid Basti).
SESS créé en 2011 (secrétaire général : Kaddour Chouicha) (ancien CNES d'Oran, dissout en 2010).	CNES-bis (dirigé par Abdelmalek Rahmani).
SNTE	SNTE-bis de l'éducation (dirigé par Abdelkim Boudjnah).
CGATA	CSA (UNPEF, SNPSP, SNPSSP, SNAPSY, SNAPEST, CNES, SNPEPM).

Tableau 41: Algérie 2013 : correspondances entre syndicats autonomes et syndicats clones

Syndicats d'origine	Clones
SNAPAP (Président : Rachid Malaoui ; secrétaire général : Nassira Ghozlane).	SNAPAP-bis (Belkacem Felfoul, ex-député retraité).
CNAPEST (coordinateur : Larbi Nouar).	SNAPEST (Dirigé par Mériane Meziane).
SATEF (Secrétaire général : Mohand-Salem Sadali)	SATEF-bis (dirigé par Abdelmadjid Basti).
SESS créé en 2011 (secrétaire général : Kaddour Chouicha) (ancien CNES d'Oran, dissout en 2010).	CNES-bis (dirigé par Abdelmalek Rahmani).
SNTE (Syndicat national des travailleurs de l'éducation ; secrétaire général : Mohamed Bennoui).	SNTE-bis (dirigé par Abdelkim Boudjnah).
Intersyndicale de la fonction publique (IAFP).	Coordination des syndicats de la fonction publique, puis en décembre 2012 CSA (UNPEF, SNPSSP, SNPSP, SNAPEST, SNAPSY, CNES de M. Rahmani, SNPEPM).

La lecture attentive de ces deux tableaux émanant du CISA (Comité International de Soutien au Syndicalisme Autonome Algérien) permet de relever quelques irrégularités de type chronologique qui pourraient induire en erreur si on y prête pas une attention suffisante.

- Dans le premier tableau (2015), il est indiqué que le syndicat clone du SESS est le

¹ L'usage de ces données est seulement à titre indicatif car elles émanent d'ONG et de comités de soutien dont le degré d'objectivité peut parfois être discutable : c'est pourquoi nous nous appliquerons par la suite à nuancer à travers la réalité du terrain.

CNES-bis, or le CNES depuis 1991, tandis que le SESS a été créé seulement en 2011. Il est donc impossible de créer une organisation clone qui existe déjà. Alors comment expliquer ce qui est rapporté ci-dessous ? La fermeture des locaux du syndicat à Oran par la direction de l'université (USTO) a fait qu'il a été dissout en 2010 et Kadour Chouicha va créer un nouveau syndicat en 2011 : le Syndicat des enseignants du supérieur solidaires (SESS). Ces événements ne signifient en aucun cas que le maintien du CNES dans les autres wilayas à travers le territoire national est une tentative de clonage, vu que le CNES est installé depuis 1991 dans le paysage syndical. Ce qui n'est pas précisé dans ces deux tableaux, c'est que le CNES a connu une crise en 2006 à la suite de laquelle Kadour Chouicha, et Farid Cherbal en tant que coordinateurs du CNES pour les deux sections (USTO-Oran), (USTBH-Alger) dans l'ordre, ont quitté le syndicat dont la direction était représentée par Ali Boukaroura. Se faisant, ils voulaient protester contre une décision du bureau national qui a décidé l'arrêt d'une grève (pourtant décidé par le conseil national) sans consulter l'assemblée générale. Dans ce contexte donc a été créée la coordination des sections CNES de 19 wilayas, et par la suite le Syndicat des enseignants du supérieur solidaire (SESS). Dans ce cas précisément, ce qui est entendu par « clonage » relève de la crise interne. Cela dit ce que dénoncent certains syndicalistes comme étant une politique de clonage,¹ consiste dans le fait, qu'en temps de grève, « des médiateurs » du ministère de tutelle se rapprochent des bureaux nationaux des syndicats en leur mettant la pression ou en appelant à leur patriotisme pour éviter ce qui est appelé communément « pourrissement ou radicalisation de la grève ». Généralement cela fonctionne, ainsi c'est l'ingérence de l'État qui est mise en avant.

Pendant, dans le second tableau, antérieur au premier (2013), il est indiqué que le syndicat d'origine CNES, est dirigé par Kadour Chouicha et que son Syndicat « clone » - bis dirigé par Abdemalek Rahmani. Or, les deux syndicalistes, ne sont autres que deux membres du conseil national du CNES au moment de la crise de 2006. Ce qui n'est pas précisé encore une fois c'est que des syndicalistes comme Kadour Chouicha, Farid Cherbal et Sadek Khelifati ne reconnaissent pas comme légitime Abdelmalek Rahmani comme coordinateur du CNES qui a été élu à l'issue du congrès du syndicat en 2007 : pas en tant que personne mais du fait que ce congrès, c'est fait en l'absence des sections les plus représentatives. (USTO-USTBH).

En se référant toujours aux informations rapportées par le CISA à travers les deux

¹ Larbi Graine, *Naufage de la fonction publique et défis syndical*, Entretien, *op.cit.*, p.185.

tableaux, il serait facile de faire le même constat concernant la CGATA qui a été créé en 2014, tandis que la CSA a été créée en 2012, tel que précisé dans le second tableau. Il est important de rappeler, que toutes les tentatives des syndicats de créer des confédérations ont été rejetées par le MTESS, toutefois elles ont réellement existé sur le terrain à travers l'organisation d'actions protestataires (grèves et sit-in). Ce qui est mis en lumière ici c'est de dire que la CSA est illégitime du fait que parmi les syndicats qui s'y trouvent ceux qui justement sont considérés comme des syndicats clones (le SNAPEST et le CNES-bis).

Dans le cas du SNAPAP et du CNES, dont les causes de l'éclatement seront exposées dans les chapitres suivants, il s'agit clairement d'intervention de l'État qui vise à contenir les actions contestataires qui se maintiennent dans le temps ou qui risquent d'avoir un effet boule de neige dans d'autres secteurs. Les facteurs d'éclatement et d'émergence de nouvelles organisations syndicales sont bien plus complexes, mais sont aussi davantage relatifs à des crises internes de leadership. Il est clair qu'il ne peut y avoir de clonage sans prédispositions caractérisées d'un conflit interne ou de tentations clientélistes. Dans le cas du conflit qui oppose le SNPSP et le SNMGSP depuis 2001, le premier accuse le second en 2014 d'« être un syndicat fantôme ».¹ alors que les circonstances du conflit ont plus trait à un problème d'alternance au pouvoir. D'ailleurs, Salah Laouar, secrétaire général du SNMGSP, répondra à cette accusation dans les termes suivants : « notre syndicat existe depuis plus d'une dizaine d'années et ne dépend d'aucune autorité, nous ne travaillons pour aucune tutelle, nous sommes un syndicat autonome² ».

Les plus importantes fractures syndicales dans la Fonction publique en Algérie ont donné naissance à de nouvelles structures syndicales qui se sont retranchées à Oran. La deuxième plus grande ville d'Algérie est devenue la capitale des ailes syndicales dissidentes.

Il faut rappeler que le SESS qui a été créé par Kadour Chouicha, le SNAPAP, aile Rachid Malaoui, sont tous deux très proches. Rachid Malaoui est aussi le président de la CGATA, créé en 2014 dont le SESS (2011) est aussi membre. Toutes ces organisations se partagent avec la troisième aile de LADDH (aile Salah Debbouz au moment des faits) le même local à la ville d'Oran et activent dans les mêmes réseaux syndicaux³.

¹ Voir à ce sujet, *La Tribune*, 04 décembre, 2014.

² Salah Laouar, « Nous sommes un syndicat autonome et représentatif », cité dans *La Tribune*, 4 décembre 2014.

³ Les deux syndicalistes sont très présents sur la scène internationale en matière de revendication des libertés syndicales ; très proches du CISA, CISL, EUROMED, CSI, Labour Start.

Au regard de ce qui a été exposé, le « clonage syndical », n'aurait pu s'opérer sans l'existence antérieure de luttes de pouvoir entre leaderships syndicaux sur fond de divergences à propos des idées et des modes de contestation, mais aussi d'intérêts personnels ou collectifs ou encore des tentatives de contenir la contestation par l'État.

En réalité le CNES-USTO a subi les conséquences de la médiation entre le MESRS et la direction du CNES pour mettre fin à la grève de 2006. Tandis que le SNAPAP a subi les conséquences d'un clivage d'opinion survenu autour des élections présidentielles de 2004. Nous reviendrons là-dessus dans le dernier chapitre. Ils ont subi l'impact des tentatives de l'État de contenir la contestation.

De la même manière, d'autres syndicats autonomes bien avant le CNES ont fait l'objet de telles tentatives. En effet, s'agissant du CNAPEST, la crise qui éclate en son sein en 2003 tournait autour de la décision d'arrêter ou non la grève illimitée qui avait paralysé les écoles pendant plus de neuf semaines. Ainsi, certains membres du bureau national, dont Meziane Mériane et Mohamed Aous ont décidé de se ranger en faveur de la cessation de la grève, au nom de la sauvegarde de l'école à travers un communiqué de démarcation¹, et c'est ce qui aurait mené à la décision de Méziane Merianne de se retirer du CNAPEST et de créer un nouveau syndicat le SNAPEST, allant même jusqu'à qualifier ses anciens camarades d'aventuriers. Encore une fois, le SNAPEST connaîtra une forte présence aussi à Oran à travers son bureau de wilaya. En 2012, il était considéré comme le syndicat le plus représentatif à Oran, devançant même l'UGTA dans le secteur de l'éducation². Beaucoup de personnes avec qui nous avons discuté témoignent du rôle important de médiateur joué à l'époque par Aboubakr Khaldi (Secrétaire Général du MEN) dans ce qu'il est communément appelé « casser la grève » pour fragiliser le syndicat. En réalité, l'État est dans son rôle de gestion des crises. Toutefois, il faut rappeler que durant la même période Méziane Mériane avait bénéficié d'un poste de vacataire l'École Internationale Algérienne en France (Paris) depuis 2005, avec une prise en charge du MEN³. Le CNAPEST avait alors accusé la tutelle de vouloir le fragiliser en octroyant des avantages à un membre du bureau national qui avait fait sécession en créant son propre syndicat.

Même l'UGTA, considérée comme la chasse gardée de l'État, reconnaît à travers ses

¹ Voir à ce sujet Larbi Graine, *op.cit.* p.87.

² Le SNAPEST affiche un taux de représentativité de 40,52% alors que celui de l'UGTA n'est que 28,88% et celui du CNAPEST 17,56% : selon le secrétaire général de la direction de l'éducation de la wilaya d'Oran.

³ Larbi Graine, *op.cit.* p.88

responsables l'existence de syndicats qui ne sont aucunement actifs sur le terrain. Dans ce sens, Salah Djenouhat, secrétaire national chargé du conflit au sein de l'UGTA, déclara en 2002 : « il y a des syndicats qui ont été créés sur mesure, une question de mode¹. Néanmoins, il existe sur le terrain des syndicats qui défendent noblement leur corporation² ».

Pour des syndicats autonomes, tel que le SANAPAP, l'administration est accusée d'encourager et de s'impliquer dans la création de sections UGTA et ce pour ne pas avoir à traiter avec les syndicats autonomes. M. Choukri chargé du conflit au sein du SNPAPAP, en 2002, avait déclaré : « chaque fois que le SNAPAP est sollicité par un secteur pour la création d'une section syndicale, les responsables de l'organisme gagnent du temps et, surprise, une section syndicale UGTA voit le jour en une fraction de seconde³ ».

D'autre part quand, le ministre de l'Éducation accorde une audition en 2003 au SNTE (considéré comme un syndicat clone) la FNTE (UGTA) dénoncera tout de suite ce fait⁴, en prétextant que ce syndicat vient d'être nouvellement créé.

Peut-on réellement parler de stratégies de clonage émanant de l'État en vue de discréditer les syndicats autonomes ? La réponse est oui ; mais il s'agit d'ingérence de l'État, encouragé par des groupes clients au sein des syndicats autonomes. En revanche, ce qui est sûr, c'est que la cartographie syndicale aujourd'hui dans le secteur de la Fonction publique obéit beaucoup plus à une logique de conflits internes sur la question de l'alternance aux postes de responsabilité au sein des organisations syndicales et aux ambitions des syndicalistes. Il est évident que l'ambition, joue un rôle déterminant et affecte la vie des organisations syndicales, comme peut en témoigner le cas d'un ex-responsable syndical au niveau de l'UNPEF, Mohamed Ider (ex-président de l'UNPEF), nommé en tant que conseiller au sein du ministère de l'Éducation nationale⁵. L'on peut aussi évoquer le cas, le plus révélateur, peut-être, d'un autre responsable syndical ; il s'agit de M. Tayeb Louh qui occupa le poste de ministre du Travail de l'emploi et de la sécurité sociale, de 2003 à 2013 et de ministre la Justice de 2013 à 2019, qui fut membre fondateur et président du Syndicat national des magistrats (SNM) en 1993. Ce syndicat autonome

¹ Il fait référence ici à l'impact de l'ouverture démocratique sur la création de plus de 65 partis politiques.

² Voir à ce sujet, *Liberté*, 24 février 2002.

³ *Liberté*, 24 février 2002.

⁴ *Liberté*, 02 avril 2003.

⁵ Larbi Graine *op.cit.*, p.184.

représente l'un des corps de la Fonction publique ¹ les plus importants et les plus influents.

V. Stratégies organisationnelles intersyndicales

Face à la non-reconnaissance et à l'ingérence de l'État dans les affaires syndicales, outre les mesures répressives que les syndicats autonomes ont vécues, les réactions de ces derniers vont se structurer autour de deux stratégies. La première consiste à œuvrer pour création des confédérations syndicales. La seconde stratégie s'emploie à alerter divers réseaux internationaux de protection des travailleurs et du droit syndical (comme l'OIT), mais aussi des ONG (notamment sur la question des droits de l'homme) et des organisations syndicales internationales.

V.1. Tentatives de démonstration de force et de représentativité à travers la création de confédérations

Il est évident que toute la perturbation suscitée par le mouvement syndical dans le secteur de la Fonction publique en Algérie, depuis 1989, n'a pas été sans conséquence sur l'activité syndicale en elle-même. Les crises internes, doublées d'un corporatisme de plus en plus accentué, ont fini par fragiliser les syndicats autonomes. C'est le cas en ce qui concerne les modes d'action, car le corporatisme est l'affirmation de l'identité de ces syndicats, ce qui ne leur a pas d'ailleurs toujours profité. C'est le cas par exemple en matière de nombre et d'effectifs qui pèsent sur l'ampleur de l'action en elle-même, car plus les syndicats sont corporatistes, plus ils risquent d'être considérés comme « syndicats non représentatifs ». En réalité, certaines corporations de travailleurs ne comptent pas un nombre élevé d'effectifs par rapport à d'autres ; ceci se répercute aussi sur les effectifs militants des syndicats, et ce même quand il s'agit de grandes corporations, comme celles des enseignants. Les syndicats de la Fonction publique ont réalisé que plus une action de protestation regroupait un nombre important de travailleurs, de différentes branches d'activité, plus leurs actions avaient de l'ampleur et pouvaient ainsi faire pression sur le gouvernement. Ainsi, le consensus intersyndical est apparu peu à peu comme une stratégie de protestation en vue de s'affirmer dans un rapport de force avec l'État. L'objectif consiste à obtenir des droits matériels et moraux, mais aussi de fragiliser la centrale syndicale UGTA. Les premières tentatives de regroupement intersyndical ont vu le jour

¹À noter qu'à partir de 2006, les magistrats représentent un corps qui jouit d'un statut spécial et ne sont plus régis par le statut de la fonction publique.

très tôt, comme indiqué dans le tableau ci-dessous qui récapitule la chronologie de ces regroupements :

Tableau 42: Liste des confédérations syndicales entre 1994 et 2014

Organisations, intersyndicales et confédérations	Syndicats membres de l'organisation
CSA (1994) Confédération des Syndicats autonomes	SATEF ¹
SNATA (2000) : Syndicats national autonome des travailleurs algériens	SNAPAP
CASA (2001) : Confédération algérienne des syndicats autonomes	SATEF-CNES-SNAPAP-SNTE- SNTE- syndicat national des travailleurs de l'énergie) -SNAM ² -SNPCA ³ -UNPEF-SNPSP. ⁴
CNLS (2003) : Comité national des libertés syndicales	CLA-CNAPEST-SATEF-SNPSP-SNPSSP- SNOMMAR-SNMASM-SNPDSM
L'intersyndicale de L'éducation: (IE), (2005)	CLA-CNAPEST-SATEF-SETE (Béjaia)- SNTE-UNPEF
CNSAFP (2007)	SNPSP, SNPSSP, le SNPDSM, SNMASM, CNES, SNVFAP, SNAPS, SATEF, SNTE, UNPEF, SNAPAP, SNAPEST, ⁵ SNCP(UGTA).
IAFP (2008) ⁶	CLA, CNAPEST, SATEF, SNAPAP, SNTE, SNPEPM, CECA, coordination des sections CNES. ⁷
CSA (2010)	CNAPEST-UNPEF-SNPSP-SNPSSP
CSA (2012)	CSA (UNPEF, SNPSP, SNPSSP, SNAPSY, SNAPEST, CNES, SNPEPM).
CGATA (2014)	SNAPAP (Aile Malaoui) SESS-SNAP- SNATEGS-SNATNA

D'abord, il faut distinguer entre trois formes de tentatives de regroupements syndicaux observées ces trois dernières décennies au sein du syndicalisme autonome :

1-Un seul syndicat qui existe déjà, et qui a pour ambition très tôt de concurrencer l'UGTA, et donc d'élargir sa représentation au-delà de la fonction publique notamment dans le secteur économique. Comme ce fut le cas pour le SNATA. Ce syndicat a réellement

¹ Voir à ce sujet, *Le Soir d'Algérie*, 10 février 2008.

² Le Syndicat National des Marins, voir à ce sujet, *Le Quotidien d'Oran*, 15 septembre 2001.

³ Le Syndicat National des Personnels de la Circulation Aérienne voir à ce sujet, *Le quotidien d'Oran*, 23 septembre 2001.

⁴ Voir à ce sujet, *El Watan*, 15 septembre 2001.

⁵ *El Watan*, 29 décembre 2007, *l'Expression*, 7 octobre 2007.

⁶ *L'Expression*, 11 février 2008.

⁷ Ligue des Droits de l'Homme « Rapport annuel, 2008 », [En ligne : <https://www.ldh-france.org/8-fevrier-2008-solidarite-avec-les-syndicats-autonomes-algeriens-pour-les-droits-sociaux-et-les-libertes-syndicales-en-algerie/>].

déposé en ce sens une demande d'enregistrement au sein du ministère du Travail qui a été rejeté.

2-Plusieurs syndicats qui existent déjà, qui vont s'unir et tenter de la même manière de concurrencer l'UGTA en créant une confédération qui représente les travailleurs de tous les secteurs. Comme les cas de la CASA et de la CGATA, là aussi des demandes ont été déposées au ministère du Travail pour se mettre en conformité avec la loi elles ont été rejetées.

3-Celles qui ont été de nature ponctuelle, à savoir des syndicats qui se sont engagés dans des actions contestataires communes et qui ont collaboré pour organiser des grèves sectorielles pour mettre la pression sur le gouvernement. Ces regroupements ont été souvent qualifiés par les médias « intersyndicale de la santé » ou « intersyndicale de l'éducation ». Aussi souvent ils ont signé des communiqués communs pour annoncer ces actions en spécifiant des appellations comme : l'IAFP, et la CNSAFP.

Chaque organisation intersyndicale a été constituée pour répondre à une logique contestataire et revendicative bien précise (élargissement de la représentation-faire pression à travers des actions communes-médiatisation des entraves à l'exercice du droit syndical). Le point commun entre toutes ces organisations intersyndicales consiste dans le fait qu'elles n'ont jamais été reconnues par l'État que ce soit légalement (pour celles qui ont demandé d'être enregistrées) ou publiquement (pour celles qui ont fait action commune). En effet, ce dernier invoque, à chaque fois, les articles 2 de la loi n° 90-14 du 02 juin 1990 évoqués précédemment. Il s'agit en conséquence d'une contrainte implicite confirmée aussi pour l'article 4 de la même loi, qui stipule que « les unions, fédérations, confédérations d'organisations syndicales sont régies par les mêmes dispositions que celles qui s'appliquent aux organisations syndicales ». Il apparaît dès lors, qu'il est presque impossible pour des syndicats de secteurs différents de se constituer en fédération ou en confédération.

La CASA, par exemple, a été créée dans le but d'affaiblir l'UGTA et son monopole sur la négociation collective en tant qu'unique partenaire social, reconnu par l'État. Il s'agit en effet, d'un objectif qui n'a pas été atteint, car, en dernier lieu, l'État ne l'a pas reconnu.¹ Mais l'initiative réussira comme à mettre au cœur des débats à partir de ce moment-là

¹ *Le Quotidien d'Oran*, 23 septembre 2001.

question la liberté de l'exercice du droit syndical¹. Les syndicats autonomes, dans le but d'informer l'opinion publique, ont mené des actions communes de communication. Parmi les initiatives menées, le Forum des libertés syndicales organisé en septembre 2001 par le CNES au niveau de son siège (rue Cherras, Alger) et auquel prendront part les syndicats autonomes suivants : CNES–SNAPAP–SATEF–UNPEF–CNES–SNPSP–SNPSSP–SNAM et des partis politiques (PST-FFS-RCD).

Le but de ce forum était d'informer l'opinion publique de la création de la CASA ; un communiqué est même adressé à la presse dans lequel, on peut lire : « La confédération nationale des syndicats autonomes activera sur le terrain... Notre combat n'est pas celui de lutter contre l'UGTA mais contre ceux qui veulent maintenir la situation actuelle en s'opposant à toute forme d'expression en dehors de celle voulue par le pouvoir² ».

Le Comité national des libertés syndicales (CNLS) avait de même été créé par le SNAPAP dans l'objectif d'informer l'opinion publique sur la question de l'entrave à l'exercice du droit syndical.³

En 2006, l'intersyndicale de l'éducation est accusée de vouloir déstabiliser le Gouvernement Ouyahia⁴. Encore une manière, de faire pression sur le gouvernement.

La création de l'Intersyndicale autonome de la Fonction publique (IAFP) et de la Confédération nationale des syndicats autonomes de la Fonction publique (CNSAFP) sont intervenus pour contester la nouvelle grille des salaires publiée par le gouvernement, laquelle a été jugée dérisoire pour les travailleurs dans un contexte d'inflation économique.⁵

En 2008, l'intersyndicale autonome de la Fonction publique, à travers cinq syndicats autonomes (CNPAEST-SATEF-CLA-SNPEPM-SNAPAP), va même aller jusqu'à rédiger une « Charte de principe⁶ », le 28 novembre 2008, dans le but d'affirmer l'autonomie des organisations affiliées vis-à-vis des partis politiques et des groupes d'intérêt et de faire barrage aux syndicats « clones ». Puisque cette dernière se constitue en réaction à la création de la CNSAFP en 2007 qui regroupe des syndicats considérés comme des syndicats clones par leurs détracteurs. On retrouve au sein du CNSAFP les syndicats :

¹ *Liberté*, 21 avril 2010.

² *Le Quotidien d'Oran*, 23 septembre 2001.

³ Voir à ce sujet, CNLS, « Rapport préliminaire du CNLS, sur les libertés syndicales en Algérie ; Algérie libertés syndicales confisquées », n°1, avril 2005.

⁴ *Liberté*, 18 janvier 2006.

⁵ *Liberté*, 05 avril 2008.

⁶ *Le Quotidien d'Oran*, 29 novembre 2008.

SNAPAP (aile Felfoul), SNAPEST (Meziane Merianne), et le CNES (Abdelamalek Rahmani) à savoir, qualifiés de clones par ceux de l'IAFP qui sont comme suit : le CNAPEST, le SNAPAP (aile Malaoui), et la coordination des sections CNES.

La maison des syndicats située à Bab Zouar (Alger), qui est aussi le siège du SNAPAP et de la CGATA, a depuis des années constitué un lieu de rencontre des syndicats autonomes en vue d'une plus grande mobilisation, notamment dans le cadre des organisations intersyndicales. Elle se transformera très rapidement en un lieu de discussion pour les syndicats autonomes.

Toutes ces tentatives, mettent en avant une idée principale qui est celle que les syndicats autonomes s'ils réussissent à maintenir les luttes c'est sans cesse dans un souci de se faire reconnaître et faire démonstration de représentativité finalement les interdictions et les refus d'enregistrements émanant de l'État n'ont fait que renforcer ces luttes au lieu de les affaiblir.

V.2. L'extériorisation des revendications via les organisations internationales

Très tôt, dès la constitution des premiers syndicats autonomes, l'idée de tisser des liens avec des organisations internationales (telles que l'OIT et certaines Organisations syndicales internationales comme la Confédération internationale des syndicats (CSI), l'Internationale des Services Publics (ISP) et une multitude d'organisations non gouvernementales), est devenue une priorité pour certains syndicats autonomes de la Fonction publique, notamment en ce qui trait à la question de l'entrave à l'exercice du droit syndical. Le syndicat qui a sans doute sollicité le plus souvent ce genre d'institutions est le SNAPAP (tendance Maloui), qui va jusqu'à interpeller le Tribunal International du Travail (TIT) et demander à être entendu par une commission de l'Union européenne. Kadour Chouicha (SESS) nous dira à ce propos :

« C'est Mouloud Hamrouche qui nous a dit, que si vous voulez être protégés, il faut se rapprocher des organisations internationales ».

Le SNAPAP, aile Rachid Malaoui, très sensible à la question des droits de l'Homme, avant même les droits syndicaux, du fait de son engagement dans la Ligue de défense de droits de l'homme, sera très vite intéressé par la nécessité d'extérioriser la situation du syndicalisme autonome en Algérie. Il est évident qu'il s'agit d'un moyen de pression pour inciter les autorités publiques à réagir, à propos de diverses situations de non-reconnaissance ou de répression. Le plus souvent, le SNAPAP a menacé les autorités publiques de recourir aux instances internationales. C'est ce qu'il va faire. À titre

d'exemple en 2001, le SNAPAP a déposé une plainte contre le gouvernement et l'UGTA concernant les subventions accordées par le Premier ministre à la seule centrale syndicale en privant les autres syndicats. Un responsable du SNAPAP (Mr Khelili) dira à ce propos : « Si la justice de notre pays ne nous entend pas, il nous restera les instances internationales et qu'on ne nous accuse pas alors de susciter l'ingérence étrangère. De toute façon, celle-ci a déjà cours dès lors que l'État a ouvert la voie aux interférences du FMI¹ ». D'ailleurs, d'autres syndicats autonomes ont soutenu la démarche du SNAPAP (SATEF-UNPEF-SNPSP, etc.).

Le SNAPAP finira par saisir le Tribunal international du travail (TIT) pour remettre en cause l'article 2 de la loi du 02 juin 1990, qui stipule l'interdiction de créer une organisation syndicale regroupant plusieurs secteurs d'activité (tel que ce fut le cas pour la CASA). La CASA, à défaut d'être reconnue, par le gouvernement algérien sera l'hôte du parlement européen ; le SNAPAP quant à lui, sera entendu par la commission des affaires extérieures du parlement européen sur la question des libertés syndicales².

Rachid Malaoui (SNAPAP) dit à propos des premières actions entamées au sein de l'OIT :

« Nous sommes le premier syndicat arabe à avoir déposé plainte contre le gouvernement (extérioriser les problèmes des militants) et au sein notamment du Tribunal International du Travail et plusieurs fois à la Commission Européenne. La première plainte c'était en 2001, quand on a vu que le pouvoir se jouait de nous. Il ne voulait pas nous reconnaître, et pourtant la loi 90-14 est claire. Au sein du BIT, il y a une commission indépendante de l'OIT qui s'appelle la Commission des libertés syndicales ; tout le monde peut porter plainte et c'est à elle de voir si la plainte est justifiée. Donc on a envoyé un rapport détaillé de toutes les entraves. Il y a deux structures la première, celle du Comité des libertés syndicales à qui nous avons envoyé des rapports en 2001, 2002 et 2003. Après il y a le rapport des experts de l'OIT qui sort chaque année. En 2003 : le rapport des experts a cité l'Algérie par rapport aux entraves de la convention 87. Entre-temps l'UGTA a été élue membre du conseil d'administration ; avant elle était membre du conseil d'administration du BIT. C'était Sidi Saïd qui était responsable des affaires des travailleurs au niveau de ce comité d'administration est constitué par un tiers des travailleurs un tiers du patronat, et un tiers le gouvernement. Sidi Saïd était membre du conseil d'administration : il est resté pendant 4 mandats. Il a acheté sa place donc. Ainsi, il bloquait toute initiative de passer à la deuxième étape. Le dossier est resté au comité des libertés syndicales donc le premier rapport c'était en 2003. Cette plainte a dérangé le pouvoir, il était impossible d'accepter de rendre public quelque chose qui était en Algérie... non tu ne peux pas accepter le fait que des gens syndiqués déposent plainte à l'extérieur, tu peux être exilé. C'est considéré comme

¹ *Liberté*, 23 août 2001.

² *Liberté*, 27 juin 2002.

une trahison, on te considère comme *menfi* (exilé) à l'extérieur. Pourtant, rien dans la loi n'empêche un syndicat algérien d'adhérer à des organisations syndicales ou utiliser ce genre de mécanismes juridiques, puisque l'Algérie a ratifié toutes les conventions ».

Le bras de fer entre l'UGTA et le SNAPAP est arrivé jusqu'aux instances internationales.

L'encadré ci-dessous retrace les principales organisations internationales et ONG qui constituent aujourd'hui un réseau d'échange, d'information et de soutien aux syndicats autonomes :

Encadré 5 : Quelques exemples des réseaux mobilisés à l'international

- Organisation internationale du travail (OIT) : Faire pression sur les autorités publiques pour ouvrir le dialogue sur les revendications.¹L'objectif est de faire pression sur les autorités publiques pour accorder le récépissé d'enregistrement à une confédération syndicale.²
- Tribunal international du travail (TIT) : modification de la législation en rapport avec l'exercice du droit syndical.
- Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) : Rapport d'informations sur les entraves à l'exercice du droit syndical en Algérie et la répression.³
- Confédération internationale des syndicats autonomes (CISA)⁴
- EUROMED Droits.
- Amnesty International⁵ CFDA
- Union syndicale Solidaires international⁶
- Réseau EuroMaghreb.⁷
- Human rights watch.⁸
- Comité justice pour l'Algérie.¹

¹ En 2001, c'est à la suite de l'intervention de l'OIT et du BIT que le ministère du Travail à accepter la constitution d'une commission mixte avec le SNAPAP pour discuter des revendications de ce syndicat après une grève de faim qui a eu lieu entre le 07-21 août, Voir à ce sujet, *El Watan*, 27 août 2001.

² En 2001, les autorités publiques refusent de reconnaître la CASA, en implorant l'article 2 de la loi 90-14 qui ne permet pas à plusieurs syndicats de secteurs différents de s'organiser en confédération ; les syndicats autonomes rappelleront que c'est contraire à la convention 87 de l'OIT que l'Algérie a ratifiée et ils menacent de recourir à l'arbitrage international ; voir à ce sujet, *La Tribune* du 16 mai 2001 et *El Watan*, 27 août 2001, Rapport, FIDH, « Algérie, Mission d'enquête sur les libertés syndicales, pluralisme formel et entraves à l'exercice du droit syndical », n° 349, décembre 2002.

³ Voir à titre indicatif, le rapport de la FIDH, « Algérie : La « mal-vie » : rapport sur la situation des droits économiques, sociaux et culturels en Algérie », mai 2010 : [En ligne : <https://www.fidh.org/IMG/pdf/AlgerieDESCfr.pdf>].

⁴ CISA, « Algérie2013, la poursuite des violations des libertés syndicales par le pouvoir », 8 octobre2013,

⁵ Amnesty international, « Synthèse à l'attention des médias ; Algérie principaux sujets de préoccupations dans le domaine des droits humains à l'approche de l'élection présidentielle » le 14 avril 2014.

⁶ Qui fut la première organisation syndicale étrangère à envoyer une délégation en Algérie à la suite d'une invitation de Rachid Malaoui, et ce du 27 novembre au 1^{er} décembre 2006 cette organisation va même consacrer un numéro spécial de son bulletin sur l'Algérie, voir à ce sujet, Solidaires international, « L'Algérie », n°10, automne 2015 ». Cette organisation cosignera un autre rapport avec le CISA en 2017, « Algérie 2017, la fausse démocratie ; bref état des lieux de la répression et de la résistance au quotidien », 14 août 2017

⁷ Il s'agit d'une délégation constituée de militants de la CNT et de la CGT espagnole qui rédigera un rapport sur l'Algérie « De la montée en puissance de la répression policière dans un pays en pleine crise sociale » en visite à Alger du 06 au 11 mars 2010

⁸ Human Rights watches, « Algérie les droits des travailleurs bafoués », 2 mai 2014.

-CSI.²
-ISP (l'international des services publics).

Le CISA est une organisation dont le siège social est situé en France³ et dont la principale mission est de soutenir le syndicalisme autonome en Algérie⁴.

Le nom du SNAPAP (aile Malaoui) est associé à un grand nombre de rapports émanant des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme. Ces rapports sont cosignés par plusieurs ONG et le SNAPAP⁵.

L'activisme du SNAPAP sur le plan international ne sera pas vain pour informer les instances internationales et non gouvernementales sur la question des entraves aux libertés syndicales qui peuvent concerner du mouvement syndical autonome en général puisqu'en juin 2014, l'UGTA perd son siège au conseil d'administration de l'OIT.⁶

La multiplication de ces soutiens internationaux à des syndicats autonomes va avoir comme conséquence l'interdiction d'une mission d'Euromed Human Rights en 2016 par le gouvernement algérien.⁷

En réalité, toutes ces organisations y compris les ONG même si leur rôle se limite à un travail de soutien et d'information autour de la situation de l'exercice du droit syndical, ont eu un impact important sur la formation et l'expérience accumulée notamment dans l'aspect communicationnel entrepris par les organisations syndicales algériennes qui se sont rapprochées d'eux.

V.3. La réunification syndicale des corps de la Fonction publique par contrainte juridique « le cas du SNECHU »

¹ Comité justice pour l'Algérie Sarah Kettab, « Les violations des libertés syndicales », dossier n°8, mai 2004, voir aussi Comité justice pour l'Algérie, Yahia Assam « les instruments juridiques de la répression », dossier, n°15, mai 2004.

² Le réseau ITUC CSI IGB consacre tout un volet sur son site internet intitulé « Survey of violation of Trades Unions Rights.

³ Une association de droit français (enregistrée en tant que telle).

⁴ Voir le premier rapport du CISA « Entre répression et manipulation le courageux combat des syndicats autonomes algériens, » 15 novembre 2009 : [En ligne : <https://algeria-watch.org/?p=46067>].

⁵ On peut citer à titre d'exemple nous pouvons citer ;le rapport émanant d'EUROMED-SNAPAP-LADDH-SNAPAP-FIDH- CFDA, « Note sur la situation des droits de l'Homme en Algérie », Bruxelles, 15 octobre 2012,ou encore « Algérie, la mal vie, rapport sur la situation des droits économiques, sociaux et culturels en Algérie », n°541F, mai 2010 ou encore SNAPAP, CISA et institut Hoggar, « Rapport alternatif aux troisième et quatrième rapports du gouvernement algérien sur l'application du pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels, le 04 avril 2010.

⁶ *El Watan*, 1 décembre 2014.

⁷ Voir à ce sujet, Euro Med Rights : [En ligne <https://euromedrights.org/fr/publication/le-gouvernement-algerien-interdit-une-mission-deuromed-droits-sur-son-territoire/>].

Ce n'est pas seulement pour les besoins de la mobilisation que les syndicats de la Fonction publique ont été obligés de se constituer ou de s'unir dans le cadre de confédérations ou intersyndicales. Les réformes de certains statuts des fonctionnaires ont imposé des réorganisations. Il existe un cas inédit en Algérie, celui du Syndicat national des enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires (SNECHU). À l'origine, et dès 1990, les hospitalo-universitaires s'organisent autour de deux syndicats, en l'occurrence le Syndicat national des maîtres assistants en sciences médicales (SNMASM) et le Syndicat national des professeurs et docteurs en sciences médicales (SNPDSM). Cependant, le statut de la Fonction publique de 2008 a intégré les deux corporations dans une même catégorie poussant ainsi leurs syndicats à s'unifier dans une nouvelle structure syndicale commune qui est le SNECHU. Une pareille situation a impliqué la dissolution des deux syndicats qui ont cédé le pas à la nouvelle structure juridique en 2011.

V. Alors de quelle représentation parle-t-on ?

Au vu de ce qui a été exposé plus haut, concernant la question de la représentativité des syndicats autonomes et de l'UGTA, quelques précisions s'imposent.

En 2002, Rachid Malaoui, déclare à la presse que « depuis 1993, aucun syndicat autonome n'a été reçu par un chef du Gouvernement¹ », il s'agit donc déjà d'une décennie. En septembre 2013, le Premier ministre algérien Abdelmalek Sellal a invité pour la première fois, via les médias, lors de son passage à Souk Ahras, les syndicats autonomes à participer à la Tripartite, en tant que membres observateurs. Une telle demande va être refusée par les syndicats autonomes sous motif qu'ils n'ont « reçu aucune invitation officielle ». Lyes Mrabet (SNPSP) nous a déclarés à ce propos :

« Dans la forme, nous n'avons pas été réellement conviés, étant donné que nous n'avons reçu aucun document officiel nous associant à cette tripartie... Dans le fond, il est évident que si nous devrions y participer, il n'est pas question qu'on fasse de la figuration ».

Il en est de même pour les autres syndicats autonomes, tels que le CLA dont le responsable Idir Achour dira : « le CLA n'acceptera pas de faire de la figuration² ».

Il convient à noter que la donne a changé entre les années 1990 et les années 2000, parce que la nature de la représentativité des syndicats s'est révélée à travers leur capacité à mobiliser sur le terrain.

¹*Liberte*, 08 décembre 2002.

²*El Watan*, 05 septembre 2013.

L'on peut dire ainsi qu'il existe un contraste entre deux niveaux de représentativité : la première est celle imposée par la loi algérienne pour normaliser les rapports syndicat-État en matière de négociations collectives. La seconde est une représentation à dimension sociale qui se caractérise par deux aspects : une représentation par les mots et une représentation par les actes¹.

Une représentation par les mots : une représentation d'ordre symbolique liée à tout un répertoire de vécu et de sens que se partagent les syndicats autonomes en tant qu'organisations et les fonctionnaires publics qu'ils représentent, notamment autour de la question de l'autonomie syndicale. Autrement dit, il s'agit d'affirmer : « nous ne sommes pas l'UGTA, faites-nous confiance », comme le disent souvent les syndicalistes autonomes dans des déclarations publiques ou dans les réunions syndicales avec les fonctionnaires. Il s'agit aussi la question de la « hogra », qui demeure, comme on l'a pu constater, un sentiment partagé entre les syndicats autonomes et les fonctionnaires publics qu'ils représentent ; et qui comme nous l'avons expliqué est un élément de cohésion et de mobilisation très important durant les phases de contestation.

Une représentation par les actes

Une représentation réelle sur le terrain à travers les différentes formes de mobilisation (grèves, sit-in, manifestations, etc.), au regard desquelles, comme nous allons le voir dans le chapitre suivant, l'intensité des actions menées en dépit d'un engagement distancié des militants fait démonstration de force et de pression et trouve ainsi tout son sens. Comme le note Jean Marie Pernot, « la capacité représentative d'un mouvement syndical est pour nous cette capacité en acte et en puissance par les actes. Elle suppose une articulation dynamique entre présence dans les institutions et pratiques actives, voire activistes, assurées en dehors d'elles² ».

Comme nous l'avons montré, le maillon faible de la représentativité des syndicats autonomes demeure la question de la faible représentation des femmes.

En somme, loin des difficultés de positionnement et d'installation, loin des fractures et des scissions que traversent les syndicats autonomes dans la Fonction publique en Algérie et au-delà de leur difficulté à se conformer à un cadre juridique (dont les contraintes ont été exposées), il n'en demeure pas moins que ces syndicats, à défaut de se structurer autour

¹ Nous nous référons ici à Daniel Bounoux, qui oppose la représentation symbolique à la représentation par la manifestation (qui se base sur la distinction que fait Freud entre représentation des choses et représentation des mots). Daniel Bounoux, *La crise de la représentation*, Paris, La Découverte, p.61

² Jean-Marie Pernot, *op.cit.*, p. 266.

d'un modèle conventionnel, occupent une fonction de représentation sociale des fonctionnaires publics. Car, « le service public, par son caractère fonctionnel, traduit le lien entre l'État et la société. Les syndicats ont un rôle constructif et réformiste à jouer. Ils ne sont pas seulement un rempart contre tout abus de pouvoir, ils doivent aussi assurer une représentation professionnelle au moment où se précise une crise de la représentation politique et où l'on annonce la disparition des partis au profit des syndicats¹ ».

Pour autant, la question qui va être discutée dans le chapitre suivant est celle de savoir si l'on peut parler de « pouvoir syndical » des syndicats autonomes et, si c'est le cas, comment il se traduit sur le plan des mobilisations et des actions protestataires. Il s'agira donc de mieux préciser le répertoire d'action collective lié au syndicalisme autonome après avoir exploité ce répertoire d'action, en partie en tant que mobilisation des ressources.

Pour conclure ce chapitre, il était important dans ce travail de recherche d'explorer le répertoire d'action des syndicats autonomes qui est fortement marqué par des mots, des symboles, des vécus propres aux fonctionnaires dans le monde du travail et celui des luttes autour de revendications socio-professionnelles. Autant d'éléments qui permettent de mettre en avant de quelle manière se construisent les identités collectives au sein de ces syndicats et de quelle manière on assiste à la construction de tout un imaginaire collectif avec l'introduction des symboles de la résistance ayant comme référent l'histoire nationale. Ces identités se structurent aussi autour de toute une symbolique de ce qui est « de droit ». Le droit à être reconnu, notamment qui est alimenté par un sentiment de mépris largement partagé par le bas et par le haut. Quelle que soit la position des individus dans la hiérarchie du monde du travail et celle des syndicats, ils se sentent tous opprimés (*mahgourine*). Cette oppression prend selon leurs dires différents aspects : non-reconnaissance des diplômes et des qualifications, non-reconnaissance de l'humain, non-reconnaissance du droit à représenter et à être représenté. Les différentes manières de réaction de l'État à leurs engagements, ne font que renforcer ce sentiment. La répression en ce sens alimente la cohésion et la distribution de la rente ne fait que conforter et pérenniser le sentiment du « *mahgour* ».

Dans le chapitre suivant, en s'appuyant sur la terminologie du répertoire d'action, nous allons montrer comment ces identités collectives ont marqué les espaces de la contestation

¹ Jean Michel Blanquer, « Leon Duguit et le lien social » in S. Decretton (dir.), *Service public et lien social*, op. cit., p. 86.

et comment elles se transforment, s'adaptent aux nouveaux contextes, tout en montrant leur impact sur les routines contestataires.

Chapitre IV

Répertoire d'action et routinisation de la contestation

Dans ce chapitre, nous souhaitons montrer comment la grève, dans toutes ses déclinaisons, a été le moyen de contestation syndicale le plus utilisé dans le secteur de la Fonction publique ces trois dernières décennies. Nous tenterons ensuite d'expliquer comment et pourquoi cette « gréviculture¹ » s'est installée progressivement au sein de l'université dans les années 1990. Le recours à la grève va s'intensifier dans l'Éducation nationale au début des années 2000. Puis, il se répand dans tous les autres secteurs de la Fonction publique. En effet, on assiste à un processus de routinisation de la contestation dans la Fonction publique qui commence par le rythme soutenu des grèves du CNES entre 1991 à 2006. Il s'agit d'une période durant laquelle l'enseignement supérieur connaît des vagues de mobilisations intenses qui vont servir de modèle de protestation dans le secteur de l'Éducation nationale à partir de 2003, avec des syndicats comme le CNAPEST et le CLA. Dans de telles situations, l'on peut observer un phénomène de circulation des pratiques contestataires qui gagne toute la Fonction publique progressivement et qui va mener à la routinisation de la contestation plus tard, au-delà du champ syndical. Parler de « gréviculture » semble être approprié dans le sens où le recours à la grève dans la Fonction publique se fait de manière quasiment systématique pour mettre en avant des revendications socio-professionnelles, et cela d'une manière fréquente et régulière. Cela s'explique, principalement, par le fait que les syndicats autonomes ne sont pas reconnus réellement dans le processus de négociations collectives et ne peuvent pas donc prendre part à ce dispositif juridique qui régule les relations du travail entre l'État, le patronat et les travailleurs. D'autant plus que ce dispositif n'est pas tripolaire dans le cas présent, mais uniquement bipolaire puisque l'État représente le patronat dans la Fonction publique. Contrairement à l'État dans le secteur économique qui est garant du respect des droits des travailleurs et protecteur en ce sens.

En conséquence, le recours à des modes de protestation, le plus souvent associés à des formes de mouvements sociaux, telles des grèves annoncées comme illimitées, des

¹ Le terme gréviculture est un terme qui a été utilisé par Gabriel Attal député français de la république en marche pour condamner le recours systématique des travailleurs en France à la grève ; notamment celle des cheminots en avril 2018. Voir à ce sujet, *Le Point*, 03 avril 2018 : [En ligne : https://www.lepoint.fr/politique/greviculture-d-ou-vient-le-mot-employe-par-gabriel-attal-03-04-2018-2207734_20.php].

menaces de grève, des sit-in, etc., interroge sur la nécessité de comprendre la signification du passage à l'acte et ce qu'elle implique en termes de rapport au politique et à la politique. En d'autres termes, l'on peut s'interroger ici sur la manière par lesquelles les pratiques contestataires se positionnent par rapport au politique.

Nous avons tenté de montrer, dans les deuxième et troisième chapitres que, finalement, si les syndicats adoptent les formes de contestation dans un premier temps, c'est surtout parce que d'une part, ils ne sont pas reconnus initialement, en tant qu'organisation pour nombre d'entre eux, et que, d'une autre part, leur représentativité syndicale n'est pas reconnue par l'État. Il est à noter aussi, qu'à bien des égards, les fonctionnaires et pour diverses raisons, adhèrent aux actions de protestation » mais pas aux organisations. C'est pourquoi, il est important de saisir le cheminement de la structuration progressive de ces formes de contestation et d'identifier les acteurs, les organisations et les mouvements qui les ont portés, et qui continuent de le faire pour certains d'entre eux, afin de saisir toute la symbolique vis-à-vis du politique. Dans ce chapitre, il s'agit de rendre compte d'un phénomène apparenté à une routinisation de l'usage de la grève par les syndicats autonomes de la Fonction publique. Il s'agit aussi de comprendre les facteurs liés au recours massif de la grève et les autres formes de contestation et quel est l'impact de ce recours sur les relations qu'entretiennent le champ syndical et le champ politique. Il s'agit donc de saisir les transformations qui vont accompagner ces actions, que ce soit dans le champ syndical ou politique.

Il sera donc question de traiter de l'aspect des modes de contestations syndicales autonomes dans le secteur de la Fonction publique en Algérie et qui, dans une certaine mesure, se concentre sur la grève comme outil principal de la protestation. En effet, il s'agit de démontrer que, globalement, les syndicats autonomes, étant confrontés à des situations d'entrave à l'exercice du droit syndical dont principalement une non-reconnaissance et un refus émanant des autorités publiques d'ouverture de discussion et de dialogue, vont aller progressivement sur une contestation ouverte qui se cristallise autour de la grève et d'autres formes de la protestation. Tout cela semble s'apparenter plus à une modalité de discussion qu'à l'exercice d'un droit ayant trait au monde du travail. Nous entendons par routinisation de la contestation un cycle de protestations qui surgit avec force. Nous nous référons en ce sens à Sidney Tarrow dans sa définition : « la protestation devient cyclique lorsqu'elle est propagée à plusieurs secteurs de la population, et lorsqu'elle est fortement organisée et largement utilisée comme instrument de

revendication¹ ». Cela signifie que la protestation se transforme en cycles de mobilisation quand elle touche plusieurs secteurs. En effet, il s'agit de mettre en perspective le passage d'un syndicalisme corporatiste à une routinisation de la contestation qui évolue vers des mobilisations multisectorielles. Dans le sens que lui donne Michel Dobry, à savoir : « des mobilisations affectant simultanément plusieurs sphères sociales différenciées d'une même société² » et à mettre en rapport avec la notion de conjoncture : « une spécification de *divers types de conjoncture*, parmi lesquels les conjonctures critiques, en tant qu'*états particuliers* des systèmes politiques concernés³ ».

I. De la notion de grève et comment l'intégrer dans les champs des luttes syndicales en Algérie

Si par définition la grève « consiste en un arrêt collectif et concerté du travail, initié par des salariés en vue d'appuyer une revendication professionnelle..., la grève se donne ainsi d'autres buts, d'autres objectifs moraux, symboliques ou plus politiques »⁴, sa forme et sa signification ont évolué depuis toujours, selon des contextes et des situations auxquels les travailleurs ont été confrontés et, en conséquence, ont dû la réinventer ou s'y adapter. Il en est de même en Algérie où la grève a souvent traduit une réponse à des contextes qui ont dépassé les limites même du monde du travail. L'histoire de la grève en Algérie a fortement été liée au mouvement national tout comme l'a été l'histoire du syndicalisme. La grève la plus emblématique, sans doute, dans les mémoires et l'Histoire de l'Algérie contemporaine est celle « des huit jours », initiée par le FLN à travers l'UGTA en 1957 pour soutenir la cause nationale que nous avons déjà évoquée dans le deuxième chapitre. D'emblée, l'usage de la grève s'inscrit dans une démarche de luttes politiques. En Algérie post-indépendante où le régime s'applique à instaurer sa vision socialiste, l'économie, majoritairement de nature étatique, fait que toutes les grèves initiées à partir de ce moment-là concernent principalement le secteur public, et elles sont souvent « politisées ». C'est une lutte engagée contre l'État parce que l'État est le principal et unique acteur économique, le mouvement gréviste de 1977 et ses retombées en témoignent.

¹ Tarrow Sidney, *Democracy and Disorder: Protest and Politics in Italy, 1965–1975*, Oxford University Press, 1989, p.14-15. [Traduction libre].

² Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 1.

³ *Ibid.* p. 4 [c'est nous qui soulignons].

⁴ Guy Groux, et Jean-Marie Pernot, (dir), *La grève*, Presses de Sciences Po, 2008, p. 9.

Par la suite, on assistera de la même manière à la riposte du monde du travail dans le contexte des événements d'octobre 1988, contre les réformes libérales de Chadli Benjdid qui étaient déjà contestées depuis 1986. Ces événements vont rapidement s'inscrire dans le champ des luttes démocratiques aboutissant à la première transition démocratique. Cependant, la grève politique du FIS en juin 1991 va redéfinir les contours et les limites de l'usage de la grève et sa portée politique. À partir de ce moment-là, les grèves initiées par les travailleurs, tous secteurs confondus, mettent l'accent sur les revendications socioprofessionnelles. On est passé d'un corporatisme d'État, porté principalement par l'UGTA, à un corporatisme sectoriel, dû principalement à un passage d'une économie décrite comme capitalisme d'État à des réformes libérales qui portent atteinte au pouvoir d'achat des travailleurs. Ces transformations seront suivies par une décennie noire où les luttes politiques connaissent une période de régression, largement influencées par le contexte de la violence politique.

I.1.L'effet « boomerang » de la restriction du droit de grève » de 1962 à 1988

Pour comprendre le recours, plus au moins prononcé à la grève à partir de 1989 dans la Fonction publique une mise au point s'impose. L'évolution du droit de grève en Algérie a été animée depuis l'indépendance par des impératifs politiques. Nous avons évoqué l'« obsession » émanant du régime socialiste qui vise à contrôler le monde du travail à travers les textes de lois qui réglementent le droit de grève après l'indépendance . En dépit de cela, c'est les fonctionnaires qui ont le plus souffert de ces dispositifs juridiques dès 1966. Comme nous l'avons déjà signalé, le Code pénal de 1966, à travers l'ordonnance n°66-156 du 08 juin 1966, parle dans l'article 97 d'interdiction d'attroupement non armé et dans la section III intitulée « coalition des fonctionnaires » on peut lire (art.112) : « lorsque des mesures contraires aux lois ont été concertées, soit par une réunion d'individus ou de corps dépositaires de quelques parties de l'autorité publique soit par députation ou correspondance, les coupables sont punis d'un emprisonnement d'un à six mois¹ ». En 1973, une ordonnance² abrogeant les dispositions héritées de la colonisation confirmera de manière claire l'interdiction du droit de grève dans les institutions et entreprises de l'État. Pourtant, la crise économique que connaît l'Algérie au milieu des années 1980 aura pour conséquence directe un nombre croissant de grèves qui

¹ *J.O.R.A.*, 5^{ème} année n°49, le samedi 11 juin, 1966, p. 536-537.

² Ordonnance n°73-29 du 5 juillet 1973, dans *J.O.R.A.*, 1^{ème} année, n°62, le 31 décembre 1962, p. 678.

atteint son apogée en 1989 avec 3389 actions.

Tableau 43: Évolution du nombre de grèves de 1987 à 1992

Année	Nombre de grèves
1987	648
1988	1933
1989	3389
1990	2023
1991	1034
1992	496

Source : Djabi, 1995 :271.

Le nombre de grèves enregistré donc en 1989 est six fois plus par rapport à l'année 1977 qui pourtant a constitué un point culminant de la contestation dans le monde du travail et ce en seulement un peu plus d'une décennie. C'est dans le secteur public que les vagues de grèves font rage. Entre 1988 et 1992 le nombre de grèves enregistré par l'inspection générale du travail¹ est de 8592. De plus, 90.34 % (7794) de ces grèves sont enregistrées dans le secteur public, alors que le taux de grèves enregistré en contrepartie dans le secteur privé, n'est que de 9.65% (857) du total. Un autre élément très important intervient, hormis le fait que le taux le plus élevé de grèves est enregistré chez les travailleurs et ouvriers du bâtiment et des travaux publics (35,5%), pour la première fois on constate l'accroissement considérable du nombre de grèves dans la Fonction publique qui est de 23,75% (2014) de l'ensemble des grèves². Elle se positionne ainsi comme le deuxième secteur où on a observé le plus de grèves sur la période signalée (1988-1992).

I.2. Qu'est ce qui a réellement changé à partir de 1989 ? : « La revanche des fonctionnaires »

Les événements d'octobre 1988 qui, comme il a été rappelé dans l'introduction et dans le deuxième chapitre, ont été déclenchés sur fond de crise socioéconomique. Cela a débuté

¹ Rattachée au « Ministère du travail et des affaires sociales » ; c'était le nom d'usage à l'époque.

² Nacer Djabi, *L'Algérie en mouvement*, op.cit., p.281.

par des grèves généralisées sur les lieux de travail, puis par l'investissement des lieux publics. Ces événements qui ont débouché sur une ouverture démocratique auront comme impact la concrétisation du droit de grève dans la constitution de 1989 par l'article 54 : « Le droit de grève est reconnu, il s'exerce dans le cadre de la loi. Celle-ci peut en interdire ou en limiter l'exercice dans les domaines de défense nationale et de sécurité, ou pour tous services ou activités publics d'intérêt vital pour la communauté ».

Ces réformes, vont aussi toucher le droit de grève à travers la loi n°90-02, du 06 février 1990¹ relative à la prévention et au règlement des conflits collectifs de travail et à l'exercice du droit de grève². La spécificité de cette loi est l'unification de la réglementation relative aux conflits collectifs de tous les secteurs économiques³ en réponse à l'exigence de l'économie de marché qui succède à l'option socialiste. C'est la fin de la GSE et de l'implication des cellules du FLN dans le monde du travail, car aucun texte, à partir de 1989, ne fait référence à ce dernier. Cela dit, il faudra noter que le droit de grève est interdit à certaines catégories. Ainsi, pour des raisons de sécurité nationale, « les personnes civiles et militaires de la Défense nationale », (art,3 de la loi 90-02) et dans les secteurs vitaux au fonctionnement de la société. Le droit de grève est aussi interdit pour les magistrats, les fonctionnaires nommés par décret ou en poste à l'étranger, les agents des services de sécurité, les agents de la Protection civile, les agents des services d'exploitation du réseau de transmission, du ministère de l'Intérieur et des Affaires étrangères, les agents actifs de la Douane et aux personnels des services extérieurs de l'Administration pénitentiaire (art.43).

L'évolution impressionnante du nombre de grèves à partir de 1989 avec une localisation de plus en plus visible dans le secteur de la Fonction publique dès 1990, c'est-à-dire dès la légalisation de la grève, traduit d'une part, les retombées de la première tentative d'ouverture démocratique sur le monde du travail. D'autre part, c'est la parole des fonctionnaires qui s'expriment désormais de manière légale dans le champ syndical.

¹Hamdan-Borsali Leila, Boulenouar Malika, « La grève dans les institutions et administrations publiques », *Revue algérienne des sciences juridiques économiques et politiques*, vol, XXXV, n°2 1997, p. 582-574 ;

² *J.O.R. A*, 28^{ème} année, n° 06 ,07 février 1990, p. 200. Voir-aussi à ce sujet, Zahir Battache, *Le grand manuel du Droit du travail*, Berti-Éditions, p. 397.

³ Mohamed Serrour, « L'encadrement du droit de grève », *Revue algérienne des sciences juridiques économiques et politiques*, n°02-07, p. 21-29.

Nacer Djabi explique que le fonctionnaire public attendra la légalisation de la grève pour y recourir¹. « La culture juridique » du fonctionnaire,² par son expérience au sein du syndicat unique, a fait que, pendant très longtemps, le fonctionnaire se méfie de l'usage de la grève, étant donné son interdiction juridique avant 1989. Il montre également que le recours massif à la grève est « une manière de rattraper ce qu'il a raté en termes de revendication et de droit³ ».

Tableau 44: grèves et grévistes en Algérie, 1990-1992

Années	Nombre de grèves	Nombre de grévistes
1990	2 023	301 694
1991	1034	71 581
1992	493	113 138

Source : Benamrouche, 2003 :352.

Tableau 45 : Répartition des grèves par branches d'activité économique (1990-1991-1992)

Branches d'activité	1990	1991	1992
Agriculture, forêt, pêche	71	35	36
Industries (industries extractives, des textiles, production et transformation des métaux, etc.)	343	185	69
Bâtiment, travaux publics et hydrauliques (BTPH)	661	376	223
Services (électricité, gaz, eau, banques, assurances, transports et télécommunications, commerce, etc.)	337	121	79
Administration (éducation, santé, collectivités locales)	611	317	86
Totaux	2023	1034	493

Source : Benamrouche, 2003 :385.

Au regard du tableau ci-dessus, il est facile de remarquer que les deux secteurs qui enregistrent le nombre de grèves le plus élevé sont ceux du BTPH et de l'administration.

¹ Nacer Djabi, *Du mouvement ouvrier aux mouvements sociaux*, Alger, Institut national du travail, 2001, p. 281.

² Nacer Djabi, *L'Algérie en mouvement*, op.cit., p.281.

³ Nacer Djabi, *La cartographie syndicale après un quart de siècle de pluralisme*, op.cit., p. 8.

En réalité, cette hausse significative du nombre de grèves, très remarquée en 1990, obéit à un agenda très bien défini. Cela paraît logique puisque cela coïncide avec la promulgation de la loi 90-14 du 02 juin 1990 ; des réformes qui s'annoncent prometteuses, car d'une part, c'est la levée de l'interdiction du droit de grève dans le secteur public. D'autre part, c'est la démocratisation du champ syndical qui s'élargit pour la première fois en dehors de l'UGTA. Car la constitution des organisations syndicales dans le secteur de la Fonction publique va coïncider avec les autres secteurs.

En revanche, dès 1991, le nombre de grèves commence à diminuer de manière notable, notamment dans l'administration publique. Ainsi, le nombre de grèves dans ce secteur est de 611 en 1990, puis 317 en 1991 pour retomber à 86 en 1992. Il convient donc de s'interroger sur les causes de cette baisse significative, d'autant plus que la crise se maintient malgré les tentatives de réforme comme il a été démontré dans le deuxième chapitre. Il s'agit plutôt d'un contexte politique et sécuritaire qui va rapidement évoluer. En effet, l'arrivée du FIS dans le paysage partisan avec projet politique du FIS et sa grève politique « insurrectionnelle » en mai 1991, va se traduire par des émeutes. Cette grève a entraîné des conséquences politiques et sécuritaires très lourdes puisque seulement quelques jours après son déclenchement, le président Chadli Bendjedid annonce l'état de siège (décret présidentiel du 04 juin 1991) et le report des élections législatives annoncées le 21 juin 1991.

I.3. Le FIS entre mobilisation et démobilitation et son impact sur le recul de la contestation dans les années 1990

La montée de l'islamisme, autour du FIS notamment, a fait que l'action collective dans le monde du travail est impactée par deux logiques contradictoires, notamment autour des fonctionnaires. Ce corps fut au départ un appui important pour le FIS dans la construction de ses bases syndicales mais, paradoxalement, c'est ce corps-même qui va devenir la cible des terroristes par la suite.

En effet, nous avons démontré auparavant que les fonctionnaires et les institutions publiques sont devenus des cibles privilégiées du terrorisme en Algérie ; alors qu'ils constituent une base non négligeable du FIS, qu'ils soient militants ou simples sympathisants. Aussi, beaucoup d'entre eux ont fait partie des personnes incarcérées dans les camps d'internement dans les Sud. Les chiffres, relatifs au nombre d'incarcérés dans ces

centres, rendus publics par le ministère de l'intérieur en 1992, sont très révélateurs. Il s'agit de 7 428 incarcérations dont 1 224 enseignants, 28 universitaires, 23 directeurs¹.

Dans une étude réalisée par Saphia Arezki sur les camps d'internement, des témoignages recueillis mettent en évidence 300 à 400 cadres et intellectuels universitaires dont des médecins et des professeurs de l'enseignement supérieur, primaire et moyen ; incarcérés dans le centre d'internement de Ouargla². Ces chiffres, d'ailleurs ne sont que partiels. Séverine Labat a de son côté montré, qu'au regard du profil socioprofessionnel des militants sympathisants et cadres du FIS, on y retrouve beaucoup de diplômés et d'universitaires.³

Le projet politique du FIS, bien avant la grève de mai 1991, part de l'idée de politiser la contestation dans tous ses aspects, comme l'a bien démontré Myriam Ait-Aoudia, puisque, déjà en 1988, le FIS aspirait à gagner le terrain des « mobilisations multisectorielles »⁴. En effet, bon nombre de travailleurs issus du secteur de l'administration publique ne vont pas tarder à rejoindre et à soutenir les manifestants en octobre 1988, notamment les médecins et les universitaires dont les actions se multiplient entre octobre et novembre 1988. Nacer Djabi soutient l'idée selon laquelle le FIS était très populaire parmi les fonctionnaires et les instituteurs⁵. Outre ce fait, les élections locales de juin 1990 sont très révélatrices quant au profil socioprofessionnel des candidats du FIS. Ainsi, Nacer Djabi⁶ note à ce sujet que parmi les 859 présidents d'assemblée élus pour le FIS, 30.61% ont un niveau universitaire, 21.18 sont des fonctionnaires publics et 40.62 sont des enseignants⁷. Il n'est pas faux de considérer que le FIS a été, dès le début de sa constitution en 1989, fort d'une popularité, notamment chez les enseignants de l'enseignement primaire et moyen. Il s'agit d'un fait très révélateur puisque pour la première fois, un parti politique d'opposition domine une base militante qui, à l'origine, était la garde chassée du FLN, celle des enseignants de l'enseignement primaire.

¹ Nacer Djabi, *Les élections, l'État et la société*, Alger, Casbah éditions, 1998, p. 131.

² Saphia Arezki, « Les camps d'internement du sud en Algérie (1991-1995). Contextualisation et enjeux », *L'Année du Maghreb*, 20, 2019, p. 225-239.

³ Severine Labat, « Islamisme et mouvement social en Algérie », *XXe siècle, Revue d'histoire*, juillet-septembre 2003, n° 26-27, p.13.

⁴ Myriam Aït-Aoudia, « Des émeutes à une crise politique : les ressorts de la politisation des mobilisations en Algérie en 1988 », *art.cité.*, p.75.

⁵ Nacer Djabi, *L'Algérie, l'État et les élites, études des élites des élections et des mouvements sociaux* (en Arabe), Alger, Chihab éditions, 2008, p.37.

⁶ Nacer Djabi, *Les élections, l'État et la société*, Casbah, 1998, p. 126-127.

⁷ *Idem.*

Dans le deuxième chapitre, nous avons abordé des éléments qui ont fait que la grève initiée par le FIS-SIT en mai 1991 fut un échec total quant à la mobilisation des travailleurs, malgré un succès mitigé du FIS et des tentatives de rallier les travailleurs au SIT qui ont commencé par l'infiltration dans les usines et dans le monde ouvrier de manière générale. Cela dit, avec la montée de la vague du terrorisme, le nombre des grèves a baissé progressivement dans le secteur de l'administration publique et ce durant presque toute une décennie, de 1993 à 2002. Dans ce contexte donc, il importe de souligner que les fonctionnaires, en tant qu'« agents et représentants de l'État », sont devenus les cibles privilégiées des terroristes. Cela a eu un impact considérable sur le recul des luttes engagées par ces derniers dans le champ syndical. Comme le note Séverine Labat, les « enseignants ayant refusé de se plier aux injonctions des groupes armés quant au contenu de leur enseignement, de magistrats, de femmes ayant refusé de porter le voile¹ », ont été considéré d'ennemis de l'islam et donc menacés de mort. Le massacre commis par les groupes armés compte onze 11 enseignantes et un enseignant, le 27 septembre 1997 à Sfisef dans la wilaya de Sidi Bel Abbès est un exemple des sacrifices des fonctionnaires en cette période.²

Tableau 46: Répartition des grèves entre 1993-2002 selon le secteur d'activité

Secteurs	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Total	%
BTPH	253	217	244	253	145	51	52	56	29	31	1331	44.10
Industrie	70	62	73	99	64	39	51	55	63	59	635	21.04
Agriculture	45	18	20	18	12	17	10	6	8	7	161	5.33
Services	68	68	58	35	21	34	24	22	32	23	385	12.75
Administration	101	45	37	36	50	54	36	48	44	55	506	16.76
Total	537	410	432	441	292	195	173	187	176	175	3018	100

Source : MTESS, 2004.

Les statistiques affichées dans ce tableau ne font que confirmer ce qui a été avancé plus haut, puisque dans tous les secteurs confondus, le nombre de grèves est en baisse, notamment dans le secteur de l'administration publique où on passe de 101 en 1993 à 55

¹ Séverine Labat, *art.cité*, p.14.

² *El Watan*, 27 septembre 2017.

seulement en 2002. Les luttes syndicales ont connu aussi un recul et une mise en veille temporaire des syndicats autonomes durant les années 1990, largement justifiée par le climat politique et sécuritaire. Elles reprendront progressivement à partir des années 2000 pour atteindre des proportions assez conséquentes.

Mais avant d'aborder cette question, certaines précisions sont nécessaires à la compréhension du contexte des années 2000. Commençons par remarquer que les chiffres concernant les grèves, tous secteurs confondus, de l'indépendance jusqu'à 2002 sont accessibles de diverses manières.¹ D'où le constat que la littérature en sciences sociales sur la grève et les syndicats est relativement riche, notamment durant les années 1980 où presque une tradition de la sociologie des grèves a été portée par les travaux de Saïd Chikhi, Hocine Benkheira ou encore par Amar Benamrouche et bien d'autres sur les années 1990. Après 2002, paradoxalement, il est quasiment impossible de retrouver ces chiffres. Dans le cadre de notre thèse, nous avons fait une demande pour les obtenir auprès de l'inspection générale du travail du MTESS à trois reprises. L'inspecteur général, nous a informé qu'il n'était pas habilité à le faire. Toutes les thèses et les travaux de recherche qui ont abordé, par la suite, la question de la grève et/ou les actions contestataires se sont appuyées méthodologiquement sur des données qu'ils ont eux-mêmes élaborées à travers des dossiers de presse. Ainsi, et à titre d'exemple, seulement, Hocine Zobiri s'est concentré sur la période qui va de 2005 à 2010, ou encore Noureddine Bekiss qui a travaillé uniquement sur l'année 2011. De la même manière, nous avons comptabilisé le nombre de grèves dans l'Éducation nationale de 2002 à 2014. Nous reviendrons sur cette question à la fin du chapitre.

II. Mobiliser et résister en contexte d'insécurité ou la naissance d'un syndicalisme de lutte autonome au sein de l'université

L'université algérienne a constitué, en partie, « l'usine » ou le terrain fertile des contestations et des mobilisations des travailleurs en octobre 1988. C'est là où la fabrique des militants trouve tout son sens dans le champ syndical en Algérie.

En effet, à partir des années 1970, l'université algérienne constitue le point de rencontre de toutes les tendances de gauche qui ont émergé en Algérie depuis la naissance du

¹ Il semble qu'il était facile de les obtenir auprès de l'Inspection générale du travail puisque cette administration est citée dans divers travaux de recherche comme source.

mouvement national en période coloniale, comme nous l'avons rappelé dans le deuxième chapitre.

Au-delà des tendances, ce qu'il y a à retenir, c'est que l'université représente à cette époque un point culminant de l'opposition en Algérie. Elle constitue aussi au moment des événements d'octobre 1988, un espace où deux tendances se sont confrontées. À savoir, celle portée par les islamistes et celle soutenue par la gauche dans toutes ses déclinaisons. C'est à l'université aussi, que l'on constate une vraie résistance du monde du travail d'une part, au contexte d'insécurité dans les années 1990 et, d'une autre part, à la situation économique difficile. Elle constitue en ce sens une exception qui va être à l'origine d'un modèle de routinisation de la protestation dans toute la Fonction publique, notamment à partir des années 2000 (à travers des cycles de mobilisation très routiniers entre 1991 et 2006).

II.1. Retour sur le mouvement gréviste du CNES entre 1991 et 2006 : aux sources d'un mouvement fondateur des pratiques contestataires syndicales en Algérie

Revenir sur les vagues de mobilisation du CNES, c'est dire surtout qu'au moment même où la tendance effrénée de la grève s'inverse dans l'administration publique durant les années 1990, elle se maintient d'une manière qu'on pourrait qualifier d'impressionnante au sein de l'université. Ces grèves sont principalement conduites par le CNES. Dans ce qui suit, nous allons aborder essentiellement les grèves à portée ou à caractère national. (Cette synthèse est élaborée en partie à partir des notes de Saddek Khelifati et des dossiers de presse).

Tableau 47: Synthèse des grèves du CNES entre 1991 et 2006

Chronologie des grèves nationales du CNES et actions engagées	Événements marquants
Grève du 16 novembre au 23 décembre 1991 : (1 mois et 7 jours) -Marche de protestation à Alger le 26 novembre devant le Palais du gouvernement.	La marche est réprimée, plusieurs blessés (11), interdite par faute d'agrément du CNES. Plusieurs rencontres avec le gouvernement pour discuter des revendications. La grève est critiquée par les étudiants (UGEL-UEA) par rapport aux revendications exprimées où l'aspect

-Journée de protestation le 01 décembre.	pédagogique n'est pas intégré.
Préavis de grève déposé pour le 16 avril puis retiré après l'ouverture des négociations avec le gouvernement Grève du 18 octobre 1993 au 6 novembre 1993(3 semaines)	Le contexte est marqué par la volonté de consolider et structurer le CNES à travers le territoire national
Du 15 octobre 1996 au 13 janvier 1997 (03 mois)	05 syndicats de l'enseignement supérieur (CNES, ANPMC, SNPDSM, SNMASM, SNCP) adoptent une plateforme de revendications dont l'augmentation salariale, la question de logement et le budget alloué à la recherche.
Du 17 octobre 1998 au 28 février 1999.La grève dure 135 jours, c'est la plus longue grève organisée par le CNES.	-Démission du président Liamine Zeroual. -Promulgation d'un décret de suspension des salaires (25novembre 1998) à la veille de Ramadhan
Grèves des examens de mai 2002	(Fin de l'année universitaire)
-Grève de mai 2006. -Une journée de protestation le 23 janvier - 2006. -Une grève du 25 février au 02 mars 2006. -Une grève de deux jours entre le 17 et le 18 avril 2006. -La grève des examens du 13 mai 2006.	-Le choix de la date du 13 mai 2006 n'est pas anodin, il coïncide avec le début des examens de fin d'année. -Scission du CNES : suspension de la grève par la direction du CNES sans consulter l'assemblée générale.

Ces grèves ont plusieurs particularités dont nous retenons ce qui suit :

Tout d'abord, elles ont toutes eu une durée relativement importante, notamment les quatre premières grèves qui se succèdent entre 1991 et 1999 avec une durée qui se situe entre 5 semaines jusqu'à 19 semaines. Ces grèves ont eu lieu en pleine lutte contre le terrorisme et le climat global est marqué par l'insécurité que vit le pays. En outre, la capacité de ces grèves à mobiliser pour une durée aussi longue est remarquable, puisqu'il s'agit des grèves les plus longues dans l'histoire de l'Algérie indépendante, y compris dans la Fonction publique et probablement parmi les plus longues dans tous secteurs confondus. Ensuite, l'impact de cette grève sur la vie estudiantine a constitué le meilleur moyen de pression sur la volonté de faire réagir l'État par rapport aux revendications qui se traduisent par le recours à la grève par exemple au moment de la tenue des examens. Toujours est-il que le fait de conduire des grèves aussi longues à influencer le cursus universitaire de toute une génération (par rapport à la formation notamment, puisqu'il est difficile de rattraper des semaines de cours manqués). À partir de ce moment-là, on commence à parler de « radicalisation » de la grève et cette notion sera souvent associée aux grèves annoncées par le CNES, par la suite. C'est le début de la construction d'une forme de résistance syndicale qui va servir plus tard de modèle dont vont s'inspirer plusieurs syndicats, notamment dans l'Éducation nationale au début des années 2000. D'ailleurs, la première grève de 1991 du CNES est tenue alors que le syndicat n'est toujours pas enregistré au sein du MTESS. Pourtant, cette grève se maintient pendant cinq semaines et ne prendra fin que lorsque, comme le note Sadek Khelifati, la présidence de la république promet de répondre aux revendications des enseignants. Comment expliquer cette résistance ? Peut-être principalement parce que les revendications socio-économiques déjà exprimées par les travailleurs en octobre 1988 demeurent toujours d'actualité au regard de la situation économique qui n'évolue pas entre-temps (au moins comme le souhaitent les travailleurs à travers leurs revendications). Ce qui explique, en partie, pourquoi les revendications avancées s'articulent autour de récriminations ayant trait principalement à l'augmentation salariale et l'accès au logement. Cette grève est réprimée ; plusieurs blessés parmi les enseignants universitaires. Le gouvernement avait déjà tenté de désamorcer la situation en nommant un nouveau ministre durant l'été 1990 mais sans succès. D'ailleurs, Saddek Kheliffati observe la situation de la manière suivante :

« Des nominations sans contrepartie scientifique consolident la situation de rente pour certains...Stagnation au fond, dirigisme, opportunisme politique (nomination à des postes de recteurs, inspecteurs, conseillers de personnes

liées à certaines forces) : telles sont les caractéristiques de cette période. Le projet voulu par M. Chérif [ancien ministre de l'Enseignement supérieur] pour l'université était teinté d'opportunisme idéologique et cherchait le « juste milieu ». Le malaise à l'université s'amplifie¹ ».

II.2. Des grèves politisées aux grèves corporatistes

Le contexte de la première grève du CNES en 1991 est assez particulier ; il intervient juste quelques mois après la grève insurrectionnelle du FIS en juin 1991. Le contexte est également marqué par la campagne électorale des législatives de décembre 1991, largement emportées par le FIS, au premier tour. Un climat d'insécurité commence à s'installer et l'université n'y échappe pas puisqu'elle compte bon nombre de sympathisants du FIS. Au sein du CNES, la situation du pays semble préoccupante pour les universitaires. Des discussions sont entamées. Ce qui en ressort, c'est qu'au sein de ce syndicat, la majorité est d'accord sur le fait d'« éviter la politisation de leur action », notamment lors de la réunion du conseil du CNES le 12 février 1992. Une réunion qui intervient à quelques jours seulement de l'arrêt du processus électoral, le 11 janvier 1992. D'ailleurs, Sadek Khelifati souligne à propos de cette période :

« Les enseignants étaient tombés d'accord sur le rôle socioprofessionnel essentiel, c'est-à-dire corporatiste du syndicat, qui est celui de défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents et de ne pas s'impliquer dans les problèmes politiques afin de ne pas politiser l'université² ».

Ainsi, quand il fut question de l'installation du Haut Comité d'État (HCE)³ puis la création du Conseil National de Transition (CNT⁴), au sein duquel le président du CNES, Tine Mohamed, a été désigné comme membre ; la décision a été contestée par certains cadres du CNES jugeant cette décision en contradiction avec les statuts de leur organisation qui en outre n'a pas eu l'accord du conseil syndical. Sadek Khelifati dit à ce propos :

« Sans l'avis du conseil et contrairement en violation des statuts et avec la collaboration de certains membres du bureau de l'époque et qui

¹ Extrait des notes et des observations de Sadek Khelifati intitulées « Collection de faits. Sur les différentes grèves de l'université. » p. 3.

² Sadek Khelifati, « L'université, les grèves et le CNES » : réflexion d'un enseignant » 1^{ère} partie, *La Tribune*, 18 février 1999, 20 février 1999.p. 2 (ici il est à noter que la version originale du texte nous a été remise donc la page ne fait pas référence à celle du journal où elle a été publiée car nous n'avons pas pu la retrouver. C'est valable aussi dans les extraits cités pour la deuxième partie de ce texte.

³ Le HCE a été installé en Algérie le 14 janvier 1992 comme autorité provisoire qui a pour mission de gérer les affaires de l'État (sous la présidence de Boudiaf), à la suite de la démission du président Chadli Benjedid et le vide constitutionnel qu'a connu l'Algérie. Sa mission s'est prolongée jusqu'au 30 janvier 1994, date de la désignation de Liamine Zeroual comme président de l'État.

⁴ Le CNT est une instance installée en 18 mai 1994 pour exercer un rôle législatif. Il comptait 192 membres désignés parmi les acteurs politiques, économiques et sociaux.

bénéficieront de certains postes administratifs..., première divergence sérieuse au sein du CNES¹ ».

C'est le début d'une crise annoncée et qui va s'éterniser, puisqu'en 1996 déjà, lorsque la grève fut entamée, le président du syndicat appelle à la reprise des cours, le Conseil syndical dénonce la décision de dernier et opère un retrait de confiance par vote. Dans ce sens il organisa trois assemblées générales pour maintenir la grève.²

En réalité, le président du CNES, en devenant membre au CNT, il adhère au processus politique du régime puisqu'il n'est plus dans la position où il peut représenter les travailleurs ; d'autant plus qu'en 1996, le régime commence à être moins tolérant par rapport aux longs mouvements de débrayage conduits par le CNES. Ce qui nous rappelle, à bien des égards, la capacité du régime à repérer les acteurs issus des mouvements et des organisations qui peuvent constituer un contre-poids et comment ils sont intégrés dans des logiques de construction ou de délibération nationale pour légitimer les actions et les décisions du pouvoir.

À partir de ce moment-là, on va observer un processus de dépolitisation progressive qui va s'installer au sein du discours syndical et qui va s'exprimer autour d'une structuration corporatiste du syndicat autour d'une série de revendications. D'ailleurs, de 2002 à 2005, le CNES n'organise aucune action significative. Pourtant, les revendications demeurent toujours les mêmes. Pour Sadek Khelifati, cette période est marquée par le lancement de la politique de réconciliation nationale d'une part, et d'une autre part, le par la tenue du deuxième congrès du CNES lequel a abouti à une tendance prônant le dialogue avec les autorités plus qu'au recours aux actions de protestation. D'autant plus que cette période est marquée par un début de baisse de mobilisation autour du syndicat mais aussi de ses effectifs.

Autant d'éléments précurseurs qui annoncent un processus de dépolitisation dans la forme, mais pas dans le contenu. En effet, au regard des revendications exprimées, c'est le retour de la question sociale qui prime sur le politique. Le combat pour les libertés démocratiques, telles qu'elles sont exprimées lors des événements d'octobre 1988 est pris de court par l'arrêt du processus électoral en 1992. La question démocratique, va occuper moins de place ; non pas de manière volontaire mais principalement sous le coup de la

¹ Saddek Khelifati, « Collection de faits, de données, etc. Sur les différentes grèves de l'université », p. 9.

² *Ibid.*, p. 10.

situation politique du pays et le début de la montée de l'islamisme qui monopolise, d'une certaine manière, la question politique. D'ailleurs, les grèves qui vont suivre ne feront que confirmer ce constat. Cette période sera marquée aussi par la naissance d'un nouveau rapport entre les syndicats émergents et le pouvoir qui consiste à normaliser les relations syndicat-gouvernement à travers l'ouverture du dialogue conditionné par la pression perpétuée autour de la grève. Car les longs mouvements de débrayage du CNES préoccupent l'opinion publique et la presse qui n'a cessé de faire fait état « d'une possible année blanche ».

L'attention est focalisée, monopolisée par la montée du courant islamiste, ce qui pourrait expliquer, dans une certaine mesure, le fait que le régime tolère l'existence des syndicats avant même qu'ils ne soient reconnus légalement. Mais cela ne va pas durer longtemps.

La dépolitisation du discours syndical, tel qu'il est exprimé publiquement dans les communiqués et les assemblées générales ont permis, dans une large mesure, de prendre distance, de manière indirecte avec le courant islamiste et freiner sa dérive au sein de l'université, mais aussi éviter toute récupération politique des actions engagées dans le cadre de la mobilisation syndicale.

Les grèves qui vont suivre ne vont que conforter ce parti pris du CNES à adopter une tendance corporatiste. En 1992, le CNES obtient son récépissé d'enregistrement ; l'heure est à la structuration des instances du syndicat à travers la préparation du premier congrès prévu pour le 16 novembre de la même année¹ et la multiplication des rencontres avec la tutelle pour discuter des revendications.

Cependant, le CNES est loin d'être dépolitisé dans sa structuration générale à travers les acteurs et les tendances qui y sont actives, mais précisément à travers aussi les tentations politiques ; ce qui va par la suite créer le premier malaise au sein de ce syndicat tout jeune. En effet, les revendications corporatistes caractérisent cette période ; elles sont confirmées de manière régulière durant les protestations et les rencontres avec les membres du gouvernement. Dans un communiqué du CNES qui date du 21 octobre 1993, soit quelques jours seulement du début de la grève de 1993, on se rend compte que la grève sera centrée sur la question salariale.

¹Qui aura lieu finalement, quelques années plus tard en 1997.

Lors d'une réunion le 27 mai 1996 avec le médiateur de la république M. Hachi Absessalam, ce dernier dénonce ce qu'il considère comme étant une utilisation politique de la grève par le CNES pour faire pression sur le gouvernement. Il était logique donc que le président du CNES, en ayant fait le choix d'intégrer le CNT qui n'est pas une assemblée, élue mais où les membres ont été désignés, va appeler à l'arrêt de la grève quelques mois plus tard lorsque celle-ci est entamée. Cette fracture engagée s'intensifie lors de l'été 1997, date à laquelle est enfin tenu le premier congrès du CNES, en présence du ministre en poste à l'époque, Aboubakr Benbouzid. Ce congrès était marqué par l'absence de plusieurs bureaux d'universités, et pas des moindres, ceux d'Alger Centre et de Blida.

L'arrêt du processus électoral, l'instauration du HCE du CNT, la montée de l'islamisme radical, l'instauration de l'état d'urgence et la répression qui s'abat sur les militants, sont autant de facteurs qui ont marqué le champ des luttes syndicales qui s'est vidé, en partie, de son aile la plus combative sur la question démocratique héritée des événements d'octobre 1988. C'est pourquoi l'on peut parler d'un conflit qui s'est polarisé entre le régime et les islamistes. La seule option pour les syndicats, comme le CNES, est de se retrancher dans le corporatisme. D'autant plus que plusieurs universitaires vont quitter le pays à cause de l'insécurité. Leur nombre est estimé selon Saddek Khelifi à un nombre de 1500 départs.

Malgré cela, la grève de 1996 a permis au CNES de restructurer ses rangs après avoir été affaibli par les conflits d'intérêts qui émergent en 1994 autour du politique. C'est la réorientation exclusive du syndicat autour des revendications socio-économiques (qui sont toujours d'actualité) qui le permettras. Le CNES, dans ses actions engagées, est traversé par plusieurs difficultés qui l'ont fragilisé sur le plan organisationnel. Cela dit, ce qui fait la différence, c'est justement de faire le choix de continuer à faire grève pour maintenir la solidarité universitaire autour des revendications exprimées. Cela semble fonctionner, car les conflits au sein du syndicat ne feront que s'accroître, tandis que les grèves se succèdent. En revanche, à partir de 1996, le gouvernement semble moins disposé à tolérer les actions entamées par le syndicat, les promesses liées à la satisfaction des revendications exprimées sont en attente. La tutelle justifie cela par les injonctions imposées par le FMI, ce qui ne fera que renforcer le consensus autour de la grève pour faire pression.

C'est ainsi qu'en 1998, le CNES va entamer la grève la plus longue de son histoire, toutefois son impact reste toujours matière à débattre. Cette grève qui dure 135 jours

intervient dans un contexte particulier, à savoir l'annonce des élections présidentielles anticipées, qui interviennent en avril 1999, moins de deux ans seulement après la tenue du premier congrès du CNES. La réaction du gouvernement pour tenter de mettre un terme à la grève ne se fera pas attendre, puisque les salaires des enseignants grévistes seront bloqués pendant quatre mois et les vacances d'hiver prolongées d'un mois ; autant de mesures qui témoignent de la volonté des autorités publiques à mettre fin rapidement à ce mouvement de grève. En observant attentivement le parcours de ce syndicat ; il est important de dire qu'il a hérité, par rapport à sa combativité et sa capacité à maintenir la protestation des luttes des universitaires depuis au moins la fin des années 1970, de tout l'héritage de gauche qui s'est traduit plus tard dans l'engagement des universitaires dans la période des événements d'octobre 1988 sur la question de la démocratie. Le corporatisme, par la suite, a été une manière de se tenir en retrait du champ politique qui opposait deux protagonistes qui sont les islamistes et le régime en se focalisant sur les revendications socioprofessionnelles.

Cela a été largement suffisant pour structurer la partie contestataire du champ syndical autour du corporatisme surtout pour des syndicats qui se sont constitués sur le modèle du CNES. S'agit-il d'abandonner la politique pour continuer à lutter ? En effet, la grève s'illustre comme un moyen de protestation qui n'obéit pas toujours au cadre organisationnel mais qui fait consensus dans une large mesure. Dans le cas du CNES, se focaliser sur les revendications socio-professionnelles était devenu nécessaire, vu le contexte économique et « faire fi » de la question socio-politique était aussi nécessaire d'une certaine manière, puisqu'il s'agit d'éviter la dérive islamiste pour un syndicat où se côtoyaient toutes les tendances de gauche, les démocrates et l'opposition. La lutte se maintient ; elle est illustrée par l'annonce des grèves dites « illimitées » ce qui constitue le meilleur argument pour insister sur la détermination contestataire des acteurs.

II.3. Les grèves dans la Santé publique dans les années 1990 : un cas de double résistance

Durant les années 1990, ce sont, sans doute, les hôpitaux et les établissements de santé publique qui vont le plus souffrir d'une part, de la situation économique mais aussi d'une autre part à celle liée au terrorisme.¹ Comme nous l'avons dit plus haut, les médecins, les infirmiers et tout le corps médical sont en première ligne durant une période où un nombre

¹ Voir à ce sujet, Abdallah Aggoune, *Blouse blanche, zone grise et décennie noire*, Koukou éditions, 2020.

important de massacres de civils a été perpétré et un nombre aussi grand de blessés qui sont victimes de cette vague de terrorisme. C'est sans doute aussi la raison pour laquelle, dans ce secteur, la contestation va s'organiser sur tous les fronts ; elle est portée principalement par les syndicats autonomes tels que le SNAPAP.

Toutes les actions protestataires du SNAPAP, enregistrées entre 1993 et 1999, sur lesquelles nous avons eu un intérêt particulier dans le cas du CHU d'Oran, mais aussi dans d'autres hôpitaux du pays, mettent en évidence deux faits. Le premier concerne une tension palpable entre les directions des hôpitaux et les travailleurs qui dénoncent une mauvaise gestion de la part des responsables et des conditions de travail qu'ils qualifient de déplorables. D'ailleurs, cela pourrait s'expliquer, comme nous l'avons déjà signalé, par la baisse des budgets alloués au secteur de la Santé publique dans un contexte de crise économique et de tension politique liée à la décennie noire. Le second concerne des luttes engagées entre deux parties qui se disputent la représentation des travailleurs, à savoir le SNAPAP et l'UGTA. Il s'agit d'une période où les syndicats autonomes sont largement populaires parmi les travailleurs dont nombreux parmi eux vont quitter l'UGTA pour rejoindre les syndicats autonomes, comme le SNAPAP.

Un conflit ouvert est engagé au niveau local, notamment au sein du CHU d'Oran, que nous avons pris pour exemple. Car d'une part, les sections locales de l'UGTA tentent, tant bien que mal, de résister pour ne pas perdre leurs effectifs. D'une autre part, les sections syndicales du SNAPAP sont dans une phase de structuration : il s'agit d'un conflit autour de l'espace de représentation. Le SNAPAP doit prouver sa représentativité en mobilisant des solidarités face à un syndicat qui existe depuis 1956. Ce contexte va donner lieu à une résistance organisée, pas seulement contre l'UGTA, mais aussi contre l'administration qui semble du côté de l'UGTA. Une pareille situation n'est guère surprenante, ces deux dernières entretiennent des relations « paisibles » et non conflictuelles. Autrement dit, ces relations sont régulées de telle manière à ce que tout le monde y trouve son compte. D'ailleurs Nacer Djabi s'est intéressé aux grands thèmes de revendication qui ont fait l'objet de grèves entre 1990 et 1992. Ainsi, sur la question de la remise en cause de la représentation et la structuration syndicale 92 grèves (tous secteurs confondus) sont enregistrées parmi lesquelles 19 dans l'administration publique. De la même manière il

constate un nombre aussi important de grèves en lien avec l'exercice du droit syndical ; à savoir 102(tous secteurs confondus) dont 22 pour l'administration publique.¹

Les exemples sont multiples. D'abord, fait rarissime, le 19 décembre 1993, une réunion syndicale est organisée au siège de la wilaya d'Oran ; elle réunit les syndicalistes du SNAPAP de la région Ouest du pays. Le sujet du jour est de débattre du statut de la Fonction publique.² Pourquoi rarissime ? Il serait presque impossible de voir aujourd'hui, par exemple, une réunion régionale d'un syndicat autonome au sein de ce qui représente le siège du pouvoir exécutif local et toute la réalité de l'appareil d'État qu'il représente. Cet exemple nous laisse penser que la popularité du doyen des syndicats autonomes (SNAPAP) parmi les fonctionnaires est telle, durant cette période, qu'il jouit d'un pouvoir syndical qui lui permet d'avoir cette posture.

Ensuite, le principal dossier sur lequel s'engage le SNAPAP durant cette période concerne la gestion, qu'il qualifie de désastreuse et mauvaise, des hôpitaux publics. Plusieurs syndicalistes dénoncent publiquement cette situation. Des grèves sont entamées par le SNAPAP, comme celle du 28 juin 1994 par le corps paramédical-administratif et technique du CHO d'Oran. À propos de laquelle, les fonctionnaires grévistes déclarent à la presse :

« On travaille dans de très mauvaises conditions. On n'a pas de matériel, plusieurs d'entre nous occupent des postes de vacances depuis plus de 10 ans, sans que leur statut ne soit revu. On ne perçoit plus nos rappels. Il y a des gens qui occupent des places qui ne leur appartiennent pas, bref le malade et le personnel ne sont pas pris en considération³ ».

L'administration réagit en révoquant, en 1994, le secrétaire de la section syndicale du SNAPAP au sein du CHU. La direction refuse même de le réintégrer à son poste et ce malgré la décision de la commission des recours prise en sa faveur. Le syndicat va réagir en rédigeant une lettre ouverte au président de la République, au chef du Gouvernement et au ministre de la Santé où on peut lire :

« Comment expliquer le fait que jusqu'à présent la direction de l'hôpital essaie par tous les moyens d'entraver l'activité syndicale du SNAPAP sous prétexte de sa non-représentativité alors que l'inspection du travail, après

¹ Nacer Djabi, *L'Algérie en mouvement, op.cit.*, p.294-295

² *Ouest Tribune*, 20 décembre 1993.

³ *Ouest Tribune*, 30 juin 1994.

enquête sur le terrain, a confirmé notre représentativité en tant que syndicat majoritaire¹».

Au même moment, la principale revendication du syndicat était le départ de quatre responsables au sein de l'administration. Cet exemple met en évidence le fait que les luttes syndicales ont associé les revendications corporatistes, mais aussi réagissent face une administration qui semble marquée par une déliquescence totale. D'ailleurs, toutes les grèves du SNAPAP sur cette période ont intégré cette question.

La même année, des faits similaires sont observés à l'hôpital de Khenchela. Une grève est organisée pour dénoncer la non-reconnaissance de la représentativité du syndicat SNAPAP au sein de l'hôpital et le refus de l'UGTA d'associer les autres syndicats à la gestion des œuvres sociales. Durant cette grève, des discussions tendues entre les grévistes du SNAPAP et les fonctionnaires affiliés à l'UGTA sont observées. Les uns disent : « nous sommes en grève », les autres répondent : « non, nous ne sommes pas en grève ». C'est en effet, la manière de ceux affiliés à l'UGTA, de nier l'existence même du syndicat SNAPAP. Pour se défendre, ceux qui adhèrent à ce dernier disent représenter 520 travailleurs sur les 855 de l'hôpital. Durant cette action, un syndicaliste du SNAPAP déclare à la presse : « Nous travaillons comme des esclaves, alors que certains sont payés tout en restant à la maison. Il se passe des choses graves dans cet hôpital² ».

En effet, presque toutes les grèves du SNAPAP enregistrées de 1993 à 1999, sont marquées par des faits et des revendications similaires. Par la suite, la direction nationale du SNAPAP va intégrer la question de la réforme de l'administration parmi les questions principales qui animent les débats au sein du syndicat allant jusqu'à organiser une réunion du Conseil national à Constantine en 1995, qui dit vouloir « lancer un SOS » quant à la situation de l'administration publique.³

Fait plus important encore, la majorité des grèves enregistrées durant cette période ont duré trois jours, à quelques exceptions près, tout en maintenant un service minimum. Le syndicat SNAPAP va organiser plusieurs sit-in à l'enceinte des hôpitaux qui deviennent le lieu où se manifestent les luttes engagées contre les responsables de l'administration.

¹ *Le soir*, du vendredi à samedi 27-28 janvier 1995.

² *Le Soir d'Algérie*, 05 aout 1994.

³ *El Acil*, 04 janvier 1995.

Comme le sit-in organisé au CHU d'Oran le 29 octobre 1996¹ qui aura pour conséquence le gel des activités du syndicat le 27 décembre 1996.²

En réalité, le recours au sit-in et à la grève, en préservant le service minimum, a été une manière pour ces travailleurs grévistes de préserver les hôpitaux dans une période sensible marquée par le terrorisme et où plus que jamais, les hôpitaux étaient mobilisés à cet effet. Cette dimension humaine des luttes va réapparaître ou être adoptée dans les modes d'action des syndicats de la Santé publique, comme le SNPSSP et le SNPSP durant les années 2000, à savoir les grèves cycliques de trois jours chaque semaine reconduites parfois. Plus important encore, les actions du SNAPAP dans la Santé publique durant les années 1990 expriment la résistance du fonctionnaire face à l'administration car il remet en cause son fonctionnement. C'est aussi peut-être la première fois depuis l'indépendance au sein de ce qui était qualifié de bourgeoisie d'État que le mythe du fonctionnaire « privilégié » va commencer à tomber, c'est plus, la précarité du travail qui est mise en avant, qu'elle soit morale ou matérielle.

II.4. La circulation du « modèle CNES » dans l'Éducation nationale à partir des années 2000

« Radicaliser » les grèves pour se faire entendre

En gros, la routinisation de la contestation est telle dans la Fonction publique au début des années 2000, qu'elle atteint, selon une étude menée par Hocine Zobiri entre 2005 et 2010 dans le secteur de l'administration publique, 54.7% de l'ensemble des grèves enregistrées sur le territoire national. Ce qui équivaut à 181 grèves de toutes celles enregistrées qui sont au nombre de 331, soit plus de la moitié. Tandis que, par exemple, dans le secteur de l'agriculture, elle ne constitue que 2.7% (9) elle est de 34.1% (113) pour les services.³

À partir de ces données, il convient aussi d'analyser cette montée subite du nombre de grèves dans la Fonction publique à travers l'exemple de l'Éducation nationale.

L'attention a déjà été attirée sur le fait que la création de plusieurs syndicats comme le CNAPEST avait été soutenue largement par le CNES. Allant jusqu'à reprendre le même nom « Conseil », mais pas uniquement. On constate d'abord le recours à la grève avant

¹ À propos du dossier des œuvres sociales dont l'UGTA détient le monopole.

² *Ouest Tribune*, 20 avril 1997.

³ Voir à ce sujet Hocine Zobiri, *op.cit.*, p. 261.

même qu'elle ne soit enregistrée au niveau du MTESS. Ainsi, les grèves deviennent relativement longues, voire très longues à l'image de la première grève du CNES. Le premier mouvement de grève qui annonce cette tendance est bien celui de l'année scolaire 2003-2004 ; cette grève qui est conduite par le CNAPEST et qui sera ensuite suivie par le CLA va durer 09 semaines, ce qui nous rappelle, à bien des égards, la grève initiée par le CNES en 1997 qui a duré 3 mois, ou encore celle de l'année suivante qui a duré 135 jours. Cette tendance aux grèves, annoncées comme illimitées, prend une ampleur assez conséquente dans l'Éducation nationale. Nous avons tenté à travers les dossiers de presse de faire le compte des grèves à caractère national et à caractère régional¹ entre 2002 et 2014 conduites par 6 syndicats autonomes de l'Éducation nationale² à savoir : le CNAPESTE, le CELA, l'UNPEF, le SNAPEST, le SATEF, et le SNTE. Nous avons choisi ces six syndicats car ils ont été les plus visibles en termes de contestation et les plus structurés dans les actions qu'ils ont entamées. De plus ils se sont constitués dans deux espace-temps différents, les années 1990 pour le SATEF et l'UNPEF et les années 2000 pour le CELA, le CNAPESTE, le SNAPEST, le SNTE ; et donc des contextes différents ce qui permet de comparer et faire ressortir les logiques contestataires de chaque syndicat à part.

Comme le montre le graphique ci-dessous : sur un total de 58 grèves à caractère national et régional conduites entre 2002 et 2014 dans le secteur de l'Éducation nationale ; le CNAPEST a participé à 32 de ces grèves, ce qui équivaut à plus que la moitié de celles-ci. Il est suivi en ce sens par le CLA. Pourtant, et à titre de référence, l'UNPEF qui est enregistré au MTESS depuis 1990, tend moins à faire la grève, en comparaison avec le CNAPEST et le CLA. En réalité, la deuxième génération des syndicats autonomes qui se constitue dans le début des années 2000, notamment le CNAPEST et le CLA, a fortement intégré le modèle CNES en matière de mobilisation syndicale, énergique et déterminée. C'est-à-dire qu'elle consiste à maintenir la pression sur le gouvernement d'une manière soutenue. La grève de 2003 avait suscité un tel écho, comme nous l'avons rappelé dans l'introduction, qu'à la sortie du Conseil des ministres, Ahmed Ouyahia, chef du Gouvernement à l'époque, avait menacé 50 000 professeurs de radiation s'ils ne

¹ À savoir, les grèves qui ont concerné plusieurs wilayas et qui ne sont d'ailleurs que de deux (en l'occurrence celles des wilayas du sud et des haut-plateaux en 2014. Ceux qui ont concerné une seule wilaya ne sont pas prise en compte sinon les chiffres auraient été plus importants.

² Ces chiffres ne sont pas des statistiques, bien qu'ayant effectué un travail minutieux de vérification : la marge d'erreur est possible. Notre objectif est de les utiliser à titre indicatif pour faire ressortir les pratiques contestataires.

reprenaient pas le travail¹. Le ministère de l'Éducation nationale avait engagé des poursuites judiciaires contre 16 syndicalistes à l'origine des mots d'ordre lancés pour entamer cette grève. À la différence des grèves du CNES, le mouvement de grève dans l'Éducation nationale de 2003-2004 intervient dans un contexte où l'Algérie connaît un retour à la paix et à une situation économique du pays, plus favorable grâce notamment à la rente pétrolière qui permet de désamorcer la situation économique, contrairement au contexte des années 1990. Par conséquent, ce mouvement gréviste s'est avéré plus « radical » dans le sens où il ne concerne pas seulement la situation des grévistes, mais il concerne un effectif de 1 122 395 de lycéens à travers les lycées d'Algérie, avec ce qu'il représente d'inquiétude pour les parents d'élèves préoccupés par le sort de leurs enfants surtout par rapport aux examens du baccalauréat. Il s'agit en toute évidence, d'un secteur où la productivité est symbolique mais qui engage l'humain. Un professeur de l'enseignement secondaire qui a participé à cette grève nous déclare :

« Le gouvernement aura beau ignorer les grévistes, il ne pourra pas faire abstraction du sort des élèves et le risque de la montée de la colère sociale ».

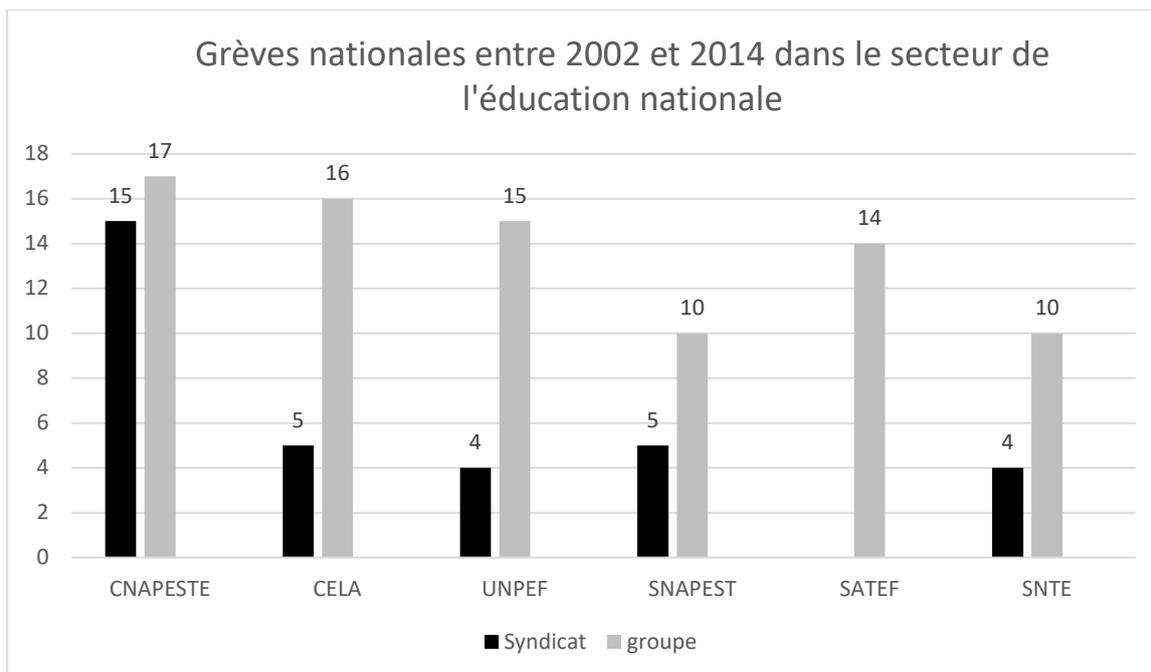
Cette grève, qui fut baptisée « la grève de la dignité » par le syndicaliste Redouane Osmane du CLA, aura pour effet de changer, à jamais, le rapport du syndicalisme enseignant à la sphère du pouvoir ; qui devient par la suite très conflictuel et traduit l'espace où les luttes syndicales s'exprimeront avec une force jamais observée auparavant dans la Fonction publique. En effet, Bachir Hakem (CELA)², dit à ce propos « en 17 ans nous avons fait 170 jours de grève l'équivalent de six mois ». D'ailleurs, il faut savoir que les grèves conduites par la FNTE, (UGTA) ne sont que de deux sur la même période ce qui témoigne du nombre relativement important des grèves initiées par les syndicats autonomes.

Figure 8: Répartition des grèves conduites par les syndicats : CNAPESTE-CELA-UNPEF-SNTE-SNAPEST-SATEF entre 2002 et 2014³

¹ *Le Soir d'Algérie*, 27 novembre 2003.

² *Le Matin d'Algérie*, 19 janvier 2019 : [En ligne : <https://lematindalgerie.com/education-17-ans-de-protestation-avec-plus-de-170-jours-darret-de-cours/>].

³ Ce graphique a été élaboré à partir des dossiers de presse. Comme nous n'avons pas pu obtenir les statistiques officielles du nombre de grèves dans la fonction publique, nous avons tenté de recenser celles enregistrées dans le secteur de l'éducation. Ainsi, la marge d'erreur bien que minimale est tout à fait possible. Notre volonté première, est d'utiliser ce graphique en vue de dégager les tendances globales. Les grèves de certains syndicats dans l'éducation nationale qui sont nées entre 2013 et 2014 comme le SNCCOPEN ou le SNAPEP, n'ont pas été introduites, car il aurait été difficile de comparer sur la période signalée. Cela n'aurait



Aussi et à y regarder de près, en répartissant le nombre de grèves que chaque syndicat a conduit, à part et les grèves conduites dans des dynamiques de groupe, certains éléments sont très révélateurs, comme le montre l'histogramme ci-dessus.

Le CNAPESTE demeure le syndicat qui a conduit le plus de grèves sur la période signalée, que ce soit de manière individuelle ou dans des dynamiques de groupes (appelées souvent grèves de l'intersyndicale de l'éducation, coordination des syndicats autonomes, etc.,¹ Elles ne réunissent pas tout le temps les mêmes syndicats ni le même nombre). Le CELA arrive en deuxième position, mais il fait grève le plus souvent en association avec d'autres syndicats. Ce dernier qui n'a été reconnu qu'en 2013. À l'origine, il représentait les lycées d'Alger et devait rejoindre le CNAPEST (qui était encore une coordination), va finalement décider de s'organiser en une seule entité, c'est pourquoi il participe aux grèves initiées dans des dynamiques de groupes le plus souvent. Sa reconnaissance tardive et donc sa difficile installation dans les wilayas ont fait que ce syndicat a été longtemps associé aux « lycées d'Alger ». Il faut dire aussi que le succès du CNAPEST à ses débuts auprès des

pas été pertinent de les introduire sur la période signalée d'autant plus que la plupart de leurs adhérents et sympathisants étaient auparavant soit à l'UNPEF ou au SNTE.

¹ À noter plusieurs cas de figures ; 1- Ces grèves ont été annoncées dans le cadre de la CASA, CSA, IAFP, CNSAFP, etc., donc dans le cadre d'une intersyndicale ou d'une confédération. 2-Entre deux syndicats ou trois seulement, comme souvent le duo CLA-CNAPEST ou encore UNPEF-CNAPEST.3- En accord avec plusieurs syndicats et par la suite la presse parle de grève de l'intersyndicale de l'éducation. 4-Une grève annoncée par un seul syndicat qui sera suivi par la suite par d'autres syndicats.

enseignants a quelque part fait de l'ombre à ce syndicat : car les deux représentaient les PES et souvent la confusion entre les deux, était réelle selon les témoignages de certains syndicalistes dans les milieux enseignants.

Pour le cas de l'UNPEF qui est enregistré depuis 1990 au MTESS et qui constitue, en ce sens, le plus vieux syndicat autonome de l'Éducation nationale, il a souvent tendance à s'associer aux grèves intersyndicales et tend moins à organiser des grèves d'abord parce que la majorité des syndicats autonomes, nés dans les années 1990, vont mettre les luttes syndicales en veille à cause de la situation sécuritaire. Voilà ce que dit Medjamiaa Bencherki (UNPEF) :

« On préfère le dialogue. Pourquoi aller à la grève ? C'est un moyen, c'est un droit constitutionnel. Nous, en tant que syndicat, on n'en veut pas, on déteste la grève ; on aimerait bien ne pas entrer dans une grève... Nous sommes reconnus par les travailleurs, même les pouvoirs publics nous reconnaissent sans l'avouer...les accords avec la tutelle ne sont jamais respectés, ce qui nous pousse à la grève malgré cela, on n'en veut pas ».

De plus, ce syndicat que nous considérons comme proche avec le courant islamiste se montre très prudent quant aux calculs liés au choix de faire grève : la radicalisation des actions est une limite intégrée dans les choix et calculs des syndicats, comme l'UNPEF de peur de revoir le scénario émeutier du SIT se reproduire, même s'ils ne le disent pas publiquement. En tout cas c'est l'hypothèse que nous avançons à partir de différents entretiens, déclarations et communiqués.

Le SATEF n'a mené aucune grève nationale à titre unilatéral, ce qui confirme le fait que ce syndicat ne soit pas représenté dans tout le territoire national et qu'il demeure implanté principalement dans la région de la Kabylie. Cela n'empêchera pas ce syndicat de rejoindre plusieurs grèves organisées par d'autres syndicats autonomes, mais c'est plutôt sa tendance démocratique qui justifie ce choix.

Le SNAPEST fait peu de grèves à titre unilatéral. Il privilégie les grèves de groupe. L'explication se trouve, peut-être, dans le fait que ce syndicat soit issu de la scission du CNAPEST en 2003. Ce qui, à notre sens, ne traduit que la position de ce syndicat qui, rappelons-le, est constitué d'un groupe qui avait négocié l'arrêt de la grève contre l'avis du conseil national du syndicat. Cela n'aurait pas été logique donc de le voir recourir à la grève de manière systématique.

Enfin, il en est de même pour le SNTE ce syndicat créé en 2000, par des anciens syndicalistes de l'UNPEF a été marqué par cette scission qui est intervenue après la nomination de Mohamed Ider, (ancien président de l'UNPEF) comme conseiller au MEN. Cette décision a créé un climat de non-confiance au sein du syndicat et a conduit plusieurs syndicalistes à se retirer de l'UNPEF.¹ Il est donc logique de voir que le recours à la grève à titre unilatéral est moins prononcé par rapport à d'autres syndicats car pour faire grève, il faut aussi une certaine représentativité sur le terrain. Il va sans dire que les scissions au sein des syndicats ont sérieusement impacté leurs capacités à mobiliser pendant les grèves et on pourrait dire la même chose pour le cas du SNAPEST. Le choix de rejoindre des grèves syndicales collectives apparaît comme une stratégie pour affirmer une certaine présence sur le terrain des luttes.

Ce qui confirme aussi qu'au sein de chaque syndicat, les logiques contestataires sont influencées par la trajectoire du syndicat et son histoire, son rapport aussi au politique, le degré de son expansion sur le territoire national et sa capacité à mobiliser en ce sens. Les exemples sont multiples, par exemple et à l'opposé des syndicats autonomes, si l'UGTA tend moins à faire la grève, c'est parce qu'elle est reconnue et donc n'a pas besoin, en ce sens, de faire pression. Merzag Hassan (UGTA) dit à ce propos :

« On ne peut pas faire de grève sans l'accord de la Centrale, il y a une sorte de consensus entre l'UGTA et l'État ... la Centrale ne nous donne pas d'accord pour faire la grève ... la grève c'est le dernier recours ».

D'autres syndicats autonomes en dehors de l'Éducation nationale, ne recourent pas à la grève parce qu'ils représentent des corporations de fonctionnaires dont le nombre d'effectifs n'est pas très élevé par rapport, aux enseignants de l'Éducation nationale, par exemple, ou à ceux du personnel de la santé et les exemples sont multiples :

Ahmed Boudjehfa (SNAPAP-UNPES) :

« Nous ne faisons pas grève, vu notre nombre restreint, nous avons le plus souvent recours aux sit-in ».

Zoghbi Smati (SNCP-UGTA) :

« La grève est un moyen légal constitutionnel, ce moyen est un dissuasif par rapport aux pouvoirs publics, c'est une arme à double tranchant comme l'arme nucléaire. Elle est aussi utilisée pour faire pression ; le fait d'y recourir souvent fait en sorte qu'elle perd son importance comme dans

¹ *Le Soir d'Algérie*, 10 février 2008.

l'éducation ; il y a une grande responsabilité des professeurs dans la banalisation de la grève.

« Nous n'avons jamais fait de grève mais plutôt des journées de protestation et des sit-in et parfois des préavis de grève ; nous représentons 60% d'une corporation qui compte 2500 chercheurs permanents, cela ne sert à rien de faire grève puisque les pouvoirs publics diront : « qu'ils fassent grève ! » Ils n'ont pas besoin d'être intelligents pour comprendre, on ne peut pas leur faire mal vu notre faiblesse numérique, c'est différent pour les enseignants... ».

Keddad Khaled (SNAPSY) :

« La grève *matjib walou* (n'apporte rien), il faut une force de discussion et de persuasion même si la grève est un moyen de pression, il faut savoir que nous en tant que syndicat par rapport notre nombre restreint, si l'on compare avec les paramédicaux qui sont supérieurement plus nombreux que nous, nous avons recours au sit-in et non à la grève pour avoir une visibilité sur le terrain. Avec l'accompagnement médiatique devant le ministère, c'est une manière de faire pression... les policiers me disent : vous voulez marquer le point avec des photos et maintenant c'est fait il faut quitter la place et nous n'avons aucune intention d'entrer dans un conflit avec eux ; donc on marque notre présence ...cela ne sert à rien de faire grève, dès qu'on fait un préavis de grève, tout de suite ; on a affaire à la justice qui déclare toutes les grèves illégales ».

Les syndicats autonomes des psychologues ou du personnel de l'enseignement supérieur affirment tous que la grève est très difficile à intégrer dans leurs routines contestataires par rapport au nombre réduit de leurs effectifs en comparaison avec ceux de l'Éducation nationale qui constituent l'une des plus grandes corporations de la Fonction publique, ou encore ceux de la Santé publique. Ce constat est valable aussi à titre comparatif avec les syndicats de l'UGTA comme celui des chercheurs cités ci-dessus.

Ces exemples mettent en évidence le fait que la grève n'a pas le même écho quand elle est déclenchée par des petites corporations de travailleurs. Au contraire, les grandes corporations de travailleurs l'utilisent facilement comme moyen de pression. Cela ne veut pas dire pour autant que les syndicats de l'Éducation nationale ou de l'enseignement supérieur et de l'administration publique y recourent de manière systématique. Souvent, ils menacent aussi de faire grève. Mais qu'elle est plutôt devenue nécessaire parce que le dialogue est rompu avec l'État, et qu'elle est discutée au préalable au sein des assemblées générales comme en témoignent les propos suivants :

Kadda Meflah (SNCCOPEN) :

« Nous avons été obligés de recourir aux grèves à caractère national et à caractère local en plus des sit-in de protestation parce qu'il n'y a pas de

mécanismes de dialogue pour trouver des solutions aux conflits du travail aux niveaux national et local pour entamer des négociations ».

Aouissi Abdesslam (CNES) :

« Au niveau local, nous avons recours à des sit-in tandis que pour les grèves, c'est le conseil national qui nous lance des appels à la grève générale ».

Belmili Layachi (SNAPAP aile Felfoul):

« La grève est un choix qui nous a été imposé ; si nous devons choisir, nous choisirions le dialogue ».

Zine Benyacoub(SNTE) :

« Nous n'avons pas recours, de manière automatique, à la grève. »

Menacer de faire grève pour ouvrir le dialogue

De manière générale le succès des grèves dans l'Éducation nationale et le recours routinier des syndicats qui les portent à ce mode de contestation, peut s'expliquer en partie par le nombre important des effectifs des enseignants dans les trois paliers de l'éducation. Mais aussi le caractère organisé de ces corporations qui facilitent la mobilisation. Outre ce fait, des syndicats comme le CNAPESTE ont bien compris que le meilleur moyen de faire pression sur le gouvernement est de « paralyser les écoles » ou en faire « des otages », « radicaliser les grèves », « pourrissement de la contestation » etc., autant de formules utilisées par la presse nationale pour qualifier les grèves de l'éducation nationale, ces deux dernières décennies. Même si ces formules utilisées pour décrire ces mobilisations sont assez alarmistes, il convient de rappeler que les enjeux liés aux grèves dans l'Éducation nationale et les conséquences qui en découlent sont de taille.

Ce n'est par hasard donc, que ces syndicats ont intégré « la menace de grève » comme un mode protestation à part entière dans leurs routines contestataires. Ils ont compris que cela suffisait parfois à provoquer une réaction du gouvernement, notamment l'ouverture du dialogue. Ainsi, sur les dossiers de presse consultés de 2002 à 2014 nous avons noté pas moins de 25 menaces de grève menace dans les déclarations publiques de divers syndicats. Ces menaces émanent le plus souvent des syndicats encore une fois comme le CNAPESTE (11), l'UNPEF (9), le CLA (4), le SNAPEST (6) et le SATEF (2), etc..¹De la même manière on assiste à des menaces de boycott de la rentrée scolaire ou des examens de fin d'année (BAC-BEM). Ainsi et à maintes reprises le MEN a dû recevoir ces syndicats à la

¹ Il faut noter que certaines de ces menaces de grèves ont été faites par plusieurs syndicats simultanément.

fin de l'été pour discuter de leurs revendications afin d'éviter des perturbations en début d'année scolaire.

II.5. Dans la Santé publique, l'ambivalence de deux modèles

De la même manière, dans le secteur de la Santé publique, le début des années 2000 est marqué par une redynamisation des luttes syndicales. Elles s'expriment par des vagues de mobilisation qui interviennent dans le même contexte évoqué pour ceux de l'Éducation nationale, à savoir le retour relatif à la sécurité et une promesse de relance économique justifiée par la hausse du prix des hydrocarbures.

Ainsi, la rentrée sociale 2002-2003 a été marquée par de nombreuses grèves, conduites aussi par plusieurs corporations de la Santé publique. D'abord, celle des hospitalo-universitaires qui va durer deux semaines, à partir du 7 septembre 2002. Ensuite, celle des paramédicaux qui va durer pendant plusieurs semaines (deux à trois jours par semaine). Les grèves cycliques déjà présentes dans le secteur et conduites par le SNAPAP s'installent progressivement ; elles sont portées par d'autres syndicats.

De manière générale, et à titre d'exemple, le syndicat SNPSSP a conduit 121 jours de grève entre 2002 et 2004, dont voici la liste des actions entreprises sur cette période :

Du 17 au 24 février 2002 ;

Du 22 avril au 14 mai 2002 ;

Du 28 septembre au 13 novembre 2002 ;

Du 6 janvier au 5 mars 2004.¹

La plupart de ces grèves avaient été envisagées comme des grèves cycliques, qui consistent à maintenir la grève pendant deux à trois jours par semaine tout en assurant le service minimum au sein des hôpitaux. Mais certaines de ces grèves ont duré plusieurs semaines comme, celle du SNPSP le 6 juin 2004, une grève annoncée nationale et illimitée qui va durer, en réalité, 22 jours².

De ce fait, elles se sont transformées « en grèves annoncées comme illimitées cycliques reconduites » pourquoi ? Par exemple, à la suite de la grève de deux jours entamés les 16 et 17 octobre 2004 par le SNPSP, une circulaire du ministère de la santé annonce des

¹ Consulter la revue de presse *Santé Maghreb* : [En ligne : <http://www.santemaghreb.com/actus.asp?id=12909>].

² *El Watan*, 17 octobre 2004.

ponctions sur salaire pour les médecins grévistes et des poursuites judiciaires pour abandon de poste. Le président du SNPSP réagit en déclarant à la presse : « ce sont les pouvoirs publics qui nous poussent à faire des grèves illimitées, car la grève perlée ne donne aucun résultat », « en période de grève, nous sommes à nos postes de travail. Nous ne sommes pas en vacances¹ ».

In fine, les modes d'action des syndicats autonomes de la Santé publique, notamment le SNPSP et le SNPSSP, vont hériter des luttes syndicales du SNAPAP mais celles aussi du CNES des années 1990, à savoir recourir systématiquement à la grève tout en préservant le service minimum. Outre ce fait, les interdictions et la répression ont eu un effet inverse sur les grévistes puisque cela ne va que renforcer la cohésion du groupe et l'amener à poursuivre les actions, comme nous l'avons déjà signalé dans le troisième chapitre. D'autant plus que les praticiens de la Santé publique réclament l'application d'un statut qui date de 1991(décret exécutif n° 091-106 du 27 avril 1991). En 2009, ils seront toujours sur le terrain des grèves pour le faire appliquer². Par la suite, d'autres syndicats de la Santé publique, comme le SAP créé en 2004, adopteront ces formes de contestation, c'est-à-dire principalement les grèves cycliques et les sit-in qui se cristallisent en 2011 et 2013. Comme celle de février 2011³. Enfin, la Santé publique sera, surtout marquée en 2011 par le mouvement de grève des médecins résidents qui va durer 111 jours (à partir du 28 mars 2011).⁴ Ces médecins résidents, organisés autour du Collectif Autonome des Médecins Résidents Algériens (CAMRA), réclament la suppression du service civil. Ils vont entrer dans une grève illimitée, faire des sit-in dans plusieurs villes du pays (Sétif, Oran, Tizi Ouzou, Tlemcen, Sidi Bel Abbès)⁵ et au sein des grands hôpitaux universitaires du pays (CHU d'Oran et Mustapha Pacha à Alger), devant la Présidence de la république et même organiser des marches à travers plusieurs villes du pays dont Alger et Oran⁶. Ils sont 15 000 à travers le territoire national. Ils réussiront même à marcher vers l'Assemblée populaire nationale en juin 2011 et à être reçus par le président de cette assemblée malgré le dispositif sécuritaire important déployé⁷. Ils seront soutenus d'ailleurs par plusieurs syndicats autonomes de la Santé publique. Si la grève se maintient, c'est que le ministre de

¹ *El Watan*, 24 octobre 2004.

² *El Watan*, 24 novembre 2009.

³ *L'Expression*, 1 février 2011.

⁴ *Le Quotidien d'Oran*, 16 juillet 2011, *El Watan*, 27 mars 2011.

⁵ *El Watan*, 7 mars 2011.

⁶ *El Watan*, 9 juin 2011.

⁷ *El Watan*, 15 juin 2011.

la Santé refusera de les recevoir. Une autre génération de médecins résidents se manifeste avec les mêmes formes de protestation entre 2017 et 2018 qui sera plus violente en termes de portée, puisqu'elle va durer plus de 8 mois¹ avec la même force car ce mouvement, malgré la répression policière,² se maintient.

Dans un pareil contexte, tout a l'air de fonctionner comme « un effet boule de neige », dès qu'une corporation de la Fonction publique adopte une forme d'action, toutes les corporations de la même branche vont faire de même, car les travailleurs partagent les mêmes espaces au travail et ils ont la même difficulté au quotidien. Il est donc facile de voir des solidarités contestataires naître de ces frottements au quotidien. Cette routinisation de la contestation conduit ceux qui ne sont pas encore organisés en collectif ou syndicat à réfléchir sur leur condition. C'est pratiquement le même principe pour la prise de conscience ouvrière mais là, elle se manifeste principalement autour des cols blancs.

De façon similaire observée pour les syndicats autonomes de l'éducation nationale, c'est encore une fois, la non-reconnaissance de ces syndicats qui accentue le recours à la contestation.

Lyes Mrabet (SNPSPS) dit à ce propos :

« Pourquoi la grève ? Parce que tout simplement, il y a un échec, voire une absence totale du dialogue. Il y a aussi la notion de « droit » qui est régulièrement spoliée. Le droit à la négociation.

En ce qui concerne la grève, laissez-moi vous dire que lorsqu'on est au niveau de la protestation, que ce soit la grève ou le sit-in, c'est qu'il y a un échec au départ. Un échec et nous sommes passés par des situations où les portes du dialogue étaient totalement fermées. Il n'y avait pas moyen d'arriver à une discussion ou de se mettre autour d'une table. Les travailleurs ou les fonctionnaires que nous sommes, étions contraints d'user de ce droit consacré par la Constitution algérienne. L'Algérie a ratifié les principales conventions, la C98 qui parle du droit de grève et la protection des grévistes dont découle la loi 90-14 pour l'exercice des libertés syndicales, et la loi 90-02 qui parle de la prévention des conflits et le droit de grève. Donc, c'est pour dire ce droit est protégé par la Constitution, il est consacré au niveau des conventions internationales, cela a été ratifié. Au niveau des lois depuis 1990, c'est aussi clairement énoncé. Malheureusement, dans la pratique, ce qui est laissé aux travailleurs de manière générale, c'est le recours à la protestation à travers la grève. C'est pour dire qu'il y a un problème au niveau de la conception, un problème au niveau de la compréhension et je parle des responsables et des pouvoirs publics au niveau sectoriel. Mais, même au-delà, car au niveau sectoriel,

¹ *El Watan*, 17 juin 2018.

² *Le matin d'Algérie*, 24 avril 2018 : [En ligne : <https://lematindalgerie.com/la-police-reprime-et-arrete-des-dizaines-de-medecins-residents-a-alger/>].

cela peut s'expliquer, ça dure un mois, six mois, voire une année. Mais lorsque cela s'étale et que ça s'exerce de la même manière pendant une vingtaine d'années, voire plus, je pense qu'il y a un réel problème au niveau de la conception. C'est vraiment en très haut lieu ! C'est pour revenir à votre question mais, je dirai que lorsqu'on se retrouve dans une situation et que les travailleurs à travers leurs assemblées générales décident ou se voient obligés d'aller à la protestation comme moyen d'expression, la tendance est d'aller crescendo vers la protestation ».

II.6. La grève de la faim ou le syndicalisme « à caractère révolutionnaire » dans la Fonction publique

Parmi aussi les actions revendicatives qui ont marqué le syndicalisme autonome dans la Fonction publique, il faut noter l'usage fréquent de la grève de la faim. Historiquement parlant, la grève de la faim a été associée à un mode d'action politique¹. Il s'agit, aussi, d'une des actions de protestation qu'on pourrait qualifier d'action « radicale ». Un mode de contestation observé, notamment au sein des mouvements nationaux durant le XXème siècle, mais aussi au sein des actions de la gauche radicale. Elle fera son entrée dans les luttes syndicales dès la fin des années 1970². En Algérie, et comme le note Fanny Layanni : « La grève de la faim collective est une pratique profondément ancrée dans le répertoire d'action des militants algériens de l'indépendance³ ». Sur la période qui va précisément de 1957 et 1961, il est important de rappeler que les détenus politiques du FLN dans les prisons françaises sont entrés à plusieurs reprises dans une grève de la faim pour dénoncer les conditions de détention. Ahmed Ben Bella et les ministres du Gouvernement provisoire en signe de solidarité s'associent, par exemple, à la grève de la faim initiée par les prisonniers de Fresne en 1961 pour dénoncer les conditions d'incarcération⁴. Elle a été aussi associée aux luttes pour la démocratie en Algérie. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, la grève de la faim des sept étudiants de l'USTBH à Alger, le 18 octobre 1988⁵, à la suite d'une assemblée générale tenue par les enseignants

¹ Voir à ce propos, Siméant-Germanos Johanna, *La grève de la faim*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 11-23.

² *Ibid.*, p.21. Dans le travail de Johanna Siméant-Germanos, l'accent est mis sur l'exemple du leader syndicaliste : César Chavez qui entame une grève de la faim pendant 25 jours en Californie pour dénoncer l'exploitation des saisonniers agricoles d'origine mexicaine.

³ Fanny Layani, « Fresnes, « prison algérienne » ? (1954-1962) », *L'Année du Maghreb*, 20, 2019, 179-194.

⁴ Ils réclament l'application du régime strict A (statut politique du prisonnier), Voir à ce sujet, *Le Monde*, 24 juillet 1959 : [En ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1959/07/24/ben-bella-et-ses-compagnons-s-associent-a-la-greve-de-la-faim-des-detenus-algeriens-de-fresnes_2153274_1819218.html].

⁵ Voir à ce sujet Myriam Aït-Aoudia, « Des émeutes à une crise politique : les ressorts de la politisation des mobilisations en Algérie en 1988 », *art.cité.*, p.74.

universitaires d'Alger, Blida, Tizi Ouzou et parmi les revendications exprimées « l'amnistie générale, l'instauration de la démocratie¹ ».

Ce n'est pas donc par hasard que la grève de la faim va progressivement être associée aux luttes syndicales autonomes dans la Fonction publique et ce, très tôt. Il s'agit bien d'un acte qui a largement marqué les esprits et va faire partie des modes d'action souvent préconisés dans le champ contestataire. Une tendance qui s'installe progressivement et principalement dans les routines protestataires du syndicat SNAPAP dans les années 2000, à l'échelle locale et nationale.

Les grèves de la faim du syndicat SNAPAP

En 2001, 150 cadres du SNAPAP entament une grève de la faim du 07 au 21 août ; ces derniers dénoncent « la loi syndicale algérienne » qui empêche, selon eux, les syndicats autonomes de créer des confédérations ; et le fait que la représentativité syndicale soit de l'appréciation de l'État. Pour eux, c'est une stratégie de l'État qui vise à préserver le monopole syndical de l'UGTA². En réalité, ce qu'ils remettent en cause, c'est l'article 2 de la loi 90-14 du 02 juin 1990 incompatible, selon eux, avec la convention 87 de l'OIT, dont l'Algérie est membre. Cet article a été utilisé pour refuser l'enregistrement de la CASA (Confédération algérienne des syndicats autonomes), que nous avons évoqué dans les chapitres précédents.³

Cela nous conduit à se poser la question sur la finalité du recours à de telles actions. D'autant plus qu'elle réunit un nombre important d'acteurs. Autrement dit, le sentiment d'injustice ressentie est à l'image des actions entreprises. Ce sentiment d'exister, tout en étant exclu anime la volonté d'aller vers des actions peu conventionnelles, qui choquent et interpellent ; mais qui peuvent, en même temps, mettre en danger l'intégrité physique des contestataires.⁴

Le SNAPAP existe depuis une décennie, au moment de la grève de 2001. Pourtant, il n'est toujours pas reconnu en tant que partenaire social comme tous les syndicats autonomes, et toutes les tentatives de fédérer les actions syndicales avec les autres syndicats ont été rejetées. Dans cette optique, il serait intéressant de prendre en

¹ *Le Monde*, 20 octobre 1988 : [En ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1988/10/20/algerie-pour-obtenir-l-amnistie-generale-des-etudiants-font-une-greve-de-la-faim_4089844_1819218.htm.]

² *La Tribune*, 13 août 2001 : [En ligne : <https://fr.allafrica.com/stories/200108130309.html>].

³ *El Watan*, 27 août 2001.

⁴ Durant cette grève, plusieurs grévistes ont été évacués à l'hôpital.

considération les trajectoires militantes qui impactent la structuration contestataire d'un syndicat. Celle de Rachid Malaoui qui, au moment des faits, était secrétaire général du syndicat, est, à notre sens, très révélatrice. Ce dernier dont le parcours étudiant a coïncidé avec les événements d'octobre 1988 à l'Institut d'hydraulique d'Oran révèle comment son engagement l'a conduit, déjà très jeune étudiant qu'il était, à entamer une grève de la faim :

« À l'université, en 1988, on était parmi les étudiants qui s'étaient révoltés. On a même distribué les tracts pour encourager les étudiants à sortir dans la rue, parce que c'était octobre, les étudiants ne s'étaient pas encore rencontrés ; toujours avec le retard de l'université. Donc, on avait monté un groupe, on a fait des tracts à l'université dans nos bureaux et on les a distribués dans la rue pour continuer la manifestation, pour soutenir la manifestation d'octobre 88. À la suite de ces actions, j'ai été arrêté pendant une semaine. À mon retour à l'université, où déjà la tendance islamiste était installée ; les enseignants de l'institut se sont réunis, ils ont dit sans m'assister que Monsieur Malaoui doit être exclu de l'institut sans procès, sans rien. La majorité des enseignants de l'institut appartenait au FIS. J'ai fait une grève de la faim, la grève a duré entre 9 à 10 jours. Après cela, ils ont tenu le conseil de discipline, je suis sorti glorieux, c'est-à-dire, il n'y a rien eu, j'ai été réintégré à l'institut ».

Cette double exclusion de toute une génération militante d'octobre 88, rejetée par le régime et qui ne s'identifie pas aux islamistes, a sans doute marqué de manière significative les stratégies de mobilisation des acteurs qui se sont, par la suite, engagés dans les syndicats autonomes.

Mobiliser autour de l'émotion pour exister

La grève de la faim, en réalité, est par son aspect humain choquant pour une majorité de l'opinion publique. Il s'agit d'un « spectacle », qui met en évidence l'humain avant l'acteur et tend à structurer l'émotion comme forme de contestation. Comme le note Johanna Siméant-Germanos : « En dénonçant le persécuteur - l'État, la justice, les autorités pénitentiaires, ou l'employeur, etc., la grève de la faim permet de témoigner d'une injustice face à un public. Le plus souvent, ce persécuteur est aussi celui qui peut résoudre la situation à l'origine du jeûne¹ ».

Par la suite, le SNAPAP va intégrer la grève de la faim comme forme de contestation de manière très routinière. Ces grèves de la faim sont structurées d'abord autour de revendications liées à la reconnaissance du syndicat et autour des entraves à l'exercice du

¹ Siméant-Germanos Johanna(dir), *La grève de la faim, op.cit.* p. 44.

droit syndical. Ensuite, elles évoluent pour se situer autour de collectifs de travailleurs affiliés ou proches du SNAPAP autour de la question de la précarité du travail.

De manière générale, la tendance du SNAPAP autour de Rachid Malaoui va capitaliser ce sentiment d'injustice sociale de non-reconnaissance, d'exclusion au sein des luttes liées au monde du travail. Il s'agit de visibiliser des faits d'injustice ressentis en interpellant l'État comme principal responsable de ces situations et donc comme unique acteur capable de trouver des solutions.

Les actions du SNAPAP, en ce sens, se sont d'abord concentrées sur l'incapacité des branches syndicales à s'implanter sur le plan local où la difficulté d'exercer leur droit syndical de manière générale ayant subi une pression locale de la part des branches de l'UGTA ou par la hiérarchie de l'administration, selon les contextes. Comme ce fut encore le cas, en 2001, lorsque 10 représentants du SNAPAP dans la wilaya de Bouira ont entamé une grève de la faim le 24 février pour dénoncer ce qu'ils appellent « la manipulation, le parti pris et l'ingérence du ministère de l'Intérieur dans le travail syndical ».¹ ils vont aussi mettre en avant des revendications liées au droit au logement et à la gestion des œuvres sociales (dont la gestion est assurée par l'UGTA).

Encore et dans le même contexte aussi, les membres de la section syndicale du SNAPAP du CHU d'Oran décident d'entrer, à partir du 02 novembre, dans une grève de la faim : la principale cause est que le directeur de l'hôpital leur refuse des ordres de mission délivrés aux syndiqués pour assister à la réunion du Conseil national du SNAPAP-Santé prévue à Alger. Ils disent « protester et dénoncer les pratiques de l'ancienne époque² ». En réalité et dans la logique des choses, un tel refus ne peut être considéré comme une question de haute gravité, mais c'est le contexte global qui pousse le syndicat et les syndicalistes du SNAPAP à aller dans ce sens. Autrement dit, il s'agit d'actions symboliques avec un coût physique important qui visent à réclamer avant tout le droit d'exister et d'être reconnu en tant que tel.

Au début des années 2000, les grèves de la faim du SNAPAP se structurent de manière générale autour de l'implantation du syndicat et sa reconnaissance qui sont toutes les deux compromises. D'une part, par la non-reconnaissance de l'État et d'une autre part, au niveau local, les pressions exercées par l'administration locale en vue de contenir la volonté du

¹ *La Tribune*, 25 février 2002.

² *Liberté*, le 30 octobre 2002.

SNAPAP à s'implanter dans les branches de l'administration publique. La situation va se répéter à de multiples occasions. L'administration tente de contenir le pouvoir grandissant de ces syndicats. En mars 2002, le bureau du SNAPAP d'Oran sera fermé sur décision administrative. En réaction, huit membres de ce bureau syndical dont trois femmes entament encore une fois une grève de la faim au sein du siège syndical. Ils seront arrêtés et inculpés pour « entrave à la liberté du travail, occupation illégale des lieux de travail et dégradation des biens publics¹ ».

Autant d'exemples qui mettent en évidence la volonté des acteurs syndicaux à choisir des méthodes qu'on peut qualifier de dangereuses et de radicales, car excessivement inquiétantes par rapport à leur santé, sur des questions qui leur semblent vitales et qui ont pour seul objectif d'alerter l'opinion publique et de susciter son émotion. D'ailleurs, c'est en partie l'intervention de l'OIT et du BIT qui avait poussé le ministère du travail et de la sécurité sociale à recevoir et dialoguer avec les représentants des grévistes de la faim suite, à la grève entamée entre le 07 et le 21 août 2001. Pourtant, le principal combat était d'imposer réellement le pluralisme syndical qui, rappelons-le, avait été consacré par la Constitution de 1989. L'UGTA avait réagi en ce sens à la suite de la plainte déposée à son encontre par le SNAPAP en qualifiant cette action d'« une grève de la faim largement théâtralisée² ».

La grève de la faim devient un mode de protestation largement pratiquée au sein du SNAPAP ; elle s'inscrit dans le passage des luttes pour la reconnaissance du syndicat à son usage pour des revendications purement corporatistes autour des travailleurs de la Fonction publique, mais avec une structuration visible sur la question de la précarité du travail. Autrement dit, il est question d'un passage de l'usage de la grève de la faim, dans des contextes d'une précarisation des statuts des acteurs non reconnus, à un usage qui veut mettre en exergue le contexte de la précarisation du travail.

En 2012, la grève du secteur de la justice portée principalement par les greffiers autour de la question du statut particulier, avait sérieusement perturbé les activités du secteur. Un sit-in organisé par la Fédération nationale des travailleurs de la justice, associé au SNAPAP, devant la présidence de la république, le 24 avril avait abouti à une répression

¹ « Algérie guerre, émeutes, État de non-droit et déstructuration sociale situation des droits humains en Algérie année 2002 », Rapport établi par Salah-Eddine Sidhoum et *Algeria-Watch*, publié par *Algeria-Watch*, mars 2003 : [En ligne : <https://algeria-watch.org/?p=47477>].

² *El Watan*, 27 août 2001.

policière contre ces derniers et l'arrestation de 150 personnes¹. En réaction, neuf syndicalistes du SNAPAP (dont cinq femmes) entament une grève de la faim à partir du 05 mai à Alger au siège du syndicat pour dénoncer cette répression. En faisant grève de la faim, ces travailleurs demandent à être vus, entendus et reconnus. Ils dialoguent avec les autorités de cette manière parce que les outils à leurs dispositions sont limités puisque les actions syndicales autonomes ne sont pas intégrées dans le champ du pouvoir comme étant des actions légitimes et reconnues. C'est ainsi que la grève de la faim utilisée par ces fonctionnaires est associée à une volonté de mettre l'État devant une responsabilité humaine vis-à-vis de la question des droits de l'homme qui concerne le droit à la vie parce que la grève de la faim, dans l'imaginaire collectif, met en danger la vie.

Ces grèves de la faim organisées autour de la question de la reconnaissance et l'exercice du droit syndical vont même gagner les travailleurs de l'UGTA, peu habitués à ce genre d'actions. Comme ce fut le cas pour les 16 douaniers de la Fédération nationale des travailleurs des douanes (FNTD), affiliée à l'UGTA qui ont entamé une grève de la faim le 20 novembre 2011 pour une durée de 32 jours à la maison du peuple² ; ils dénoncent des entraves à l'exercice du droit syndical (suspension de leur poste) et des décisions de mutation arbitraires.³

Faire grève de la faim devient intimement lié et structuré autour de la question d'exister comme collectif syndical et être libre d'exercer ce droit. Elle traduit le refus du syndicalisme de masse et les luttes engagées pour pluraliser le syndicalisme qui l'est dans les textes juridiques depuis 1990, mais qui, dans la réalité est une bataille de tous les jours. Les syndicats autonomes demandent à être traités au même titre que l'UGTA. La circulation de la référence à l'histoire et à toute symbolique est largement comprise dans le syndicalisme autonome, au moins en partie.

La grève de la faim autour de la précarité du travail

Par la suite, tous les collectifs de travailleurs qui étaient proches du SNAPAP (aile Malaoui) se sont constitués au sein de ce syndicat et ont adopté ce mode contestation. Notamment parmi ceux qui s'identifient comme étant des « *mahgourines* ou *mouhamachine* » (méprisés ou marginalisés).

¹Sur le site de l'Internationale de l'Éducation (IE) : [En ligne : 20 juin 2012 <https://www.ei-ie.org/fr/item/18498:des-syndicalistes-algeriennes-en- greve-de-la-faim>].

² *El Watan*, 22 décembre 2011.

³ *El Watan*, 23 novembre 2011.

En effet, la grève de la faim qui marquera sans doute le plus les esprits dans la Fonction publique est celle des enseignants contractuels initiée par le CNEC ¹en 2008. Pourquoi ? Parce qu'elle va durer relativement longtemps (42 jours) et concerne les revendications de pas moins de 40 000 contractuels² de l'Éducation nationale à travers le territoire national. Pour la plupart, ils sont tous, au moment des faits, encore sous contrat et déclarent n'avoir pas reçu leurs salaires depuis plusieurs mois.

Bien que cette grève de la faim ait été entamée par seulement 55³ enseignants contractuels de plusieurs wilayas (Alger, Boumerdes, Bejaia, Djelfa, Msila)⁴ à la Maison des syndicats (siège du SNAPAP à Alger) ; elle suscitera l'intérêt, la réaction et la solidarité des syndicats autonomes (CLA, CNAPEST, UNPEF, SNAPEST), mais aussi de la LADDH (Ali Yahia Abdenour, Mustapha Bouchachi), des partis de l'opposition (RCD) et quelques ONG internationales.⁵

Par la suite, le CNEC organisera plusieurs sit-in et autres actions, mais il faudra attendre 2011 pour voir la situation changer. En effet, 500 contractuels ont organisé un sit-in permanent devant la Présidence de la république à partir du 20 mars 2011⁶, il va durer 10 jours et conduire à des affrontements entre les grévistes et la police, le 28 mars 2011 notamment. Ce qui avait conduit la présidence à trancher sur leur situation et l'annonce est faite par la présidente du Conseil National des Enseignants Contractuels (CNEC), Myriem Maârouf.

« La tutelle a pris la décision d'intégrer, sans conditions, tous les enseignants contractuels qui ont une licence et spécialistes dans leurs domaines d'études⁷ ».

Pour la première fois, la tutelle a cédé à la principale revendication de ce collectif, à savoir l'intégration de 30 000 contractuels dans le corps de l'Éducation nationale à titre exceptionnel. Cela étant, l'annonce officielle est faite par le ministre de l'Éducation lui-même lors d'une session de l'APN le 24 juin 2011. En réalité, les contestations sectorielles ont été tellement intenses dans le contexte de 2011 (comme nous allons l'aborder dans le

¹ Nous reviendrons dans le cinquième chapitre sur le contexte de la constitution de ce conseil.

² Selon les différents chiffres évoqués dans la presse nationale.

³ *Le Matin*, 25 août 2008 : [En ligne : <https://www.lematindz.net/news/1896-algerie-les-55-enseignants-mettent-fin-a-leur-greve-de-la-faim.html>].

⁴ *El Watan*, 15 juillet 2008.

⁵ *El Watan*, 21 juillet 2008.

⁶ *El Watan*, 25 mars 2011.

⁷ *Atlas infos*, 30 mars 2011 : [En ligne : https://atlasinfo.fr/integration-des-enseignants-contractuels-algeriens-en-sit-in-depuis-dix-jours-devant-la-presidence-a-alger_a15370.html].

chapitre V) que l'État n'avait d'autre choix que de céder au risque d'une explosion sociale surtout dans un contexte marqué par les soubresauts du « Printemps arabe ».

En effet, cette grève de la faim va inaugurer une série sans fin d'autres actions de ce genre aussi radicales et avec la même volonté et la même intensité. Notamment parmi les chômeurs du grand sud qui, à partir de 2010, vont à plusieurs reprises organiser des grèves de la faim. Les plus importantes sont celles des chômeurs de Hassi R'mel entamée le 03 août 2010¹, ou encore celle du 30 mai 2011, quand 46 chômeurs ont entamé une grève de la faim devant la daïra de Hassi Messaoud, après avoir organisé durant un sit-in treize jours. Cette grève est justifiée selon eux par le fait que personne n'a voulu les écouter². Les grèves de la faim dans le Sud se succèdent entre 2010 et 2012. Entre temps, le mouvement des chômeurs du Sud va se structurer progressivement avec l'aide du SNAPAP pour se constituer en Comité National de Défense des Droits des Chômeurs en 2011 à la maison des syndicats. Comme le montre Lillian Mathieu dans une étude sur la grève de la faim en France, dans de pareilles situations, « trois perspectives [théoriques] se présentent le plus fréquemment sous la forme de la combinaison de trois niveaux d'analyse : celui des structures organisationnelles et des ressources mobilisées par les militants, celui des opportunités que lui offre (ou lui refuse) le « système politique », et enfin celui des cadres (au sens de Goffman) qu'ils sollicitent pour rendre publiques leurs revendications³ ». Dans le cas des grèves de la faim en Algérie menées dans le cadre des mobilisations syndicales, l'on peut remarquer que ces trois niveaux d'analyse permettent de mieux comprendre comment s'articule l'argumentation et se structurent les opportunités politiques saisies par les grévistes pour aller jusqu'au bout dans leur action contestataire, peu commune.

Par ailleurs, les modes d'action préconisés par ce collectif ont évolué vers des formes plus « radicales » de contestation, comme les tentatives de suicide et les automutilations. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, le cas des chômeurs qui s'étaient cousu la bouche et s'étaient affichés avec des bustes ensanglantés et des cordes autour du cou à Ouargla en 2016, à l'occasion de l'anniversaire de la nationalisation des hydrocarbures⁴. Ce qui nous

¹France 24, *Les observateurs*, 9 août 2010 : [En ligne : <https://observers.france24.com/fr/20100809-une-greve-faim-gagner-leur-pain>].

²*El Watan*, 31 mai 2011.

³ Mathieu Lillian, « Les grèves de la faim lyonnaises contre la double peine : opportunités militantes et opportunités politiques », *L'Homme & la Société*, 2006/2-3, n° 160-161, p. 177

⁴*Algérie Focus*, 24 février 2016 : [En ligne : <https://www.algerie-focus.com/135738/>].

rappelle la tentative d'immolation d'un enseignant contractuel lors du sit-in du CNEC devant la Présidence en mars 2011.¹

Ces exemples cités ici montrent que les modes de protestation des syndicats autonomes comme le SNAPAP s'exportent en dehors de leur champ d'action vers d'autres catégories sociales et sous leur influence.

Il s'agit de mettre le corps en danger comme pour matérialiser la douleur vécue autour de la précarité du travail. Cette douleur au corps, que ce soit à travers la grève de la faim, principalement, ou à travers les actes, très rares, par la suite, d'automutilation, est une manière d'exprimer le malaise social de personnes qui vivent des situations de travail précaires.

Dans deux questionnaires adressés aux fonctionnaires, dans ce travail de recherche, par rapport à la question : *Estimez-vous que vos droits soient bafoués ?* voici, à titre d'exemple, deux réponses :

« Le suicide », « Quelquefois, je me dis que je vais me jeter du haut d'un bâtiment ».

De manière générale, les grèves de la faim du SNAPAP se sont intensifiées dans deux contextes précis, celui du début des années 2000 et celui au contexte de 2011. Les deux contextes sont loin d'être insignifiants ; il s'agit pour le premier de militer pour l'application des textes de lois relatifs à l'exercice du droit syndical autour du pluralisme. Cet état de fait traduit la difficile transition démocratique qui se manifeste dans le champ syndical à travers les luttes pour la reconnaissance du pluralisme. Bien qu'entamée depuis trois décennies, tout semble comme à refaire, selon les propos des acteurs des syndicats autonomes. Quant au contexte de 2011, sur lequel nous allons largement revenir dans le dernier chapitre, cela est considérablement associé à la montée des revendications sectorielles et à une précarisation du travail visible. Ce même contexte est marqué, évidemment, par les mouvements de contestations des régimes que traversent plusieurs pays arabes.

¹ *Le Temps d'Algérie*, 3 mars 2011.

III. Des contextes et des temporalités de la protestation dans la Fonction publique

Il est important pour comprendre l'évolution et la forme que prennent les pratiques contestataires des syndicats autonomes de la Fonction publique en Algérie, d'intégrer la question du temps long et des lieux où elles s'expriment afin de mieux les situer par rapport au contexte sociopolitique global. Le but est de saisir les interactions entre le champ des mobilisations et le champ politique qui anime ce travail de recherche. Comme le note Choukri Hmed, « l'espace, en tant que cadre des actions sociales, agit d'abord comme matrice structurelle de ces dernières ».¹ Isabelle Sommier note aussi que traiter des cycles de mobilisation est une manière de traiter des mouvements sociaux dans leur environnement et par rapport à la structure des opportunités politiques. En ce sens, elle note qu'aborder les cycles de mobilisation « permet de tracer leur évolution, par un découpage séquentiel, au regard des réponses apportées à la protestation, des réactions qu'elle suscite ».²

III.1. Le choix des actions : un rapport avec le temps et le contexte

En effet, au-delà du nombre relativement important des grèves nationales organisées par les six syndicats autonomes de l'Éducation nationale précédemment cités entre 2002 et 2014, il est important de rappeler, qu'ils ont menacé le Gouvernement à 25 reprises de faire grève à travers des déclarations publiques. Ils ont organisé 47 sit-in³, 02 grèves de la faim, 02 menaces de grève de faim⁴, une tentative d'immolation, 02 menaces de boycott des examens, et 1 pour la rentrée scolaire. Ils ont tenté de créer ou d'intégrer aussi, sur la même période, plusieurs confédérations syndicales que nous avons citées précédemment dans le troisième chapitre et qui sont : CASA, IAFP, CNSAFP, CSA, CNLTT.⁵ Si on prête une attention particulière aux divers contextes de ces actions entreprises, il est assez facile de mettre en évidence le fait que chaque moyen de contestation obéit à un objectif bien précis :

Tableau 48: Types d'actions et objectifs observés

¹ Hmed, Choukri. « Espace géographique et mouvements sociaux », dans Olivier Fillieule (éd.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, op. cit., p. 238.

² Isabelle Sommier, « Cycle de mobilisation », dans Olivier Fillieule éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, op.cit., p. 178.

³ Ces chiffres comptent aussi les sit-in des enseignants contractuels (CNEC).

⁴ Les grèves de la faim, les menaces de la grève de la faim et la tentative d'immolation ont toutes été initiées le CNEC ; nous l'avons intégré ici avec les six autres syndicats autonomes puisqu'il a rejoint par la suite le SNAPAP.

⁵Coordination nationale des lycées technique et technicums.

Typologie des actions	Objectifs
Grèves annoncées comme illimitées ou reconductibles	Mise en avant de revendications socio-professionnelles (statut, salaire et autres). Il s'agit de revendications socioprofessionnelles en lien avec la corporation.
Sit-in	<p>Dénoncer la répression, l'exclusion des négociations collectives, la non-reconnaissance de syndicats et la marginalité. Les entraves à l'exercice du droit syndical. Dénoncer les poursuites judiciaires contre les syndicalistes.</p> <p>Dénoncer l'exclusion de la Tripartite.</p> <p>Il s'agit de revendications principalement symboliques.</p>
Menace de grève	Protester contre les réunions tenues avec les représentants de la tutelle dont les réactions n'ont pas été à l'image des réponses attendues.
Grève de la faim	Précarité du travail et diverses situations perçues comme des injustices.
Création de confédérations syndicales	<p>Susciter des actions et des grèves sectorielles.</p> <p>Il s'agit de démontrer le caractère représentatif des actions menées pour faire pression sur le gouvernement.</p>

De la même manière, en termes de temporalité, choisir d'entamer des actions de protestation à des dates symboliques ou qui constituent une importance d'ordre social, a très rapidement été intégré comme stratégie protestataire pour tous les syndicats autonomes et pas seulement dans l'Éducation nationale :

Il y a une forte concentration des grèves et des menaces de grève pendant les rentrées scolaires et universitaires. Il y a également les menaces de boycott des examens à la fin de l'année scolaire et universitaire. Pour les sit-in, le choix des dates aussi n'est pas anodin.

Nous pouvons citer, à titre d'exemple, les dates qui ont une signification particulière dans l'imaginaire collectif (la journée de l'enseignant, la journée mondiale des travailleurs « 1^{er} mai », à la veille de la tenue des réunions tripartites, le 1^{er} novembre, etc. Il s'agit d'une mobilisation des ressources d'ordre symbolique constituant une stratégie qui a largement été introduite dans le répertoire d'action de ces syndicats.

Il y a aussi le fait d'entamer les sit-in devant les lieux qui symbolisent le pouvoir ;, palais du Gouvernement, différents sièges des ministères (notamment le ministère de l'Éducation nationale, celui de la Santé publique ou encore celui du travail). Visibiliser les luttes syndicales semblent comme une nécessité absolue pour des syndicats qui ont été considérés comme non représentatifs. C'est une manière de dialoguer avec la sphère du pouvoir en occupant les espaces qui constituent toute la réalité de l'État.

Cela dit, le sit-in demeure le favori en matière des stratégies syndicales de visibilisation des revendications après la grève. En effet, certains observateurs du monde arabe, tels que Frédéric Vairel, évoquent comment des antécédents de violence et de répression font, qu'en situation protestataire le choix des acteurs se retrouve limité¹. L'expérience douloureuse de la décennie noire en Algérie, a fait que les acteurs syndicaux demeurent très prudents quant au choix des modes d'action. Ainsi, on peut constater que presque aucun syndicat, aujourd'hui, ne fait usage de la manifestation comme mode de contestation dans le secteur de la Fonction publique. Le « fantôme » de l'émeute demeure encore assez présent dans l'imaginaire des fonctionnaires. Certains syndicalistes même doutent de l'efficacité de la grève aujourd'hui, car tous les syndicats sont quasiment reconnus et reçus par les autorités publiques. Pour un représentant du CNES :

« La satisfaction des revendications dépend beaucoup plus d'une question de lobbying et de capacité à entretenir les relations. Il était nécessaire pour nous d'entretenir des liens réguliers et amicaux avec les cadres du MESRS ».

Quand l'agenda contestataire rencontre l'agenda politique

Le témoignage ci-dessous de Rachid Malaoui met en évidence la manière d'agir des acteurs du syndicalisme autonome afin de faire ² reconnaître leurs revendications et ce en lien avec la reconnaissance même de leurs syndicats. Il s'agit dans ce sens d'investir l'espace public, domaine de l'État.

¹ Frederick Vairel, « L'opposition en situation autoritaire, statuts et mode d'action », in Olivier Dabène, Vincent Geisser, Gilles Massardier, *op.cit.*, p. 264-284.

Rachid Malaoui (SNAPAP) :

En 2000, quand le président Abdelaziz Bouteflika est venu à Oran pour inaugurer le projet du palais des congrès, nous avons organisé une marche avec l'intersyndicale à 60 mètres de là où se trouvait le cortège présidentiel ; nous avons commencé à crier... À l'époque, notre revendication principale était les logements (de type F3 et F4). Le président est venu vers nous et le ton est monté. Il y avait un professeur universitaire de droit, du nom de Abbes avec nous ; il s'est adressé au président et il lui a dit ce n'est pas comme ça que doit parler un président de la République et il s'est énervé. Je lui ai dit de s'adresser à moi. Saïd Bouteflika le frère du président qui était auparavant au CNES est intervenu pour calmer le ton. Djamel Ould Abass est intervenu aussi ; il me dit c'est comme ça que tu parles au président ? Je lui ai dit de ne pas s'en mêler. Cela étant, j'ai dit au président est ce que c'est ça la démocratie ? il me répond « *rakoum dayrin fawda* » [vous semez le chaos]. Je lui ai dit que je parlais au nom des travailleurs, je suis leur représentant ; en plus, moi mais je n'ai pas un problème de logement, j'en ai déjà. Moi, je défends les travailleurs et les enseignants. Saïd Bouteflika, le frère du président est intervenu. Le ministre de l'Habitat était présent, je l'avais déjà rencontré à Alger et je lui ai dit comment cela fait-il qu'il était prévu qu'on ait des F3, et à la réception on a eu des F1. Ce n'est pas logique ! Il me répond : vous prenez ce qui est disponible ; vous les universitaires, n'êtes pas des super-algériens. On est allé vers l'USTO pour faire une assemblée générale autour de ce qui s'est passé. Saïd Bouteflika contacte Kaddour Chouicha par téléphone, il lui dit ne faites rien avant d'écouter le discours du président. Quand il est parti au palais des sports, il a annoncé que tous les programmes F1 seront annulés, il n'y a plus de F1 pour les enseignants et pour tous d'ailleurs. Les F1 ont commencé à être distribués au peuple pour être octroyés aux enseignants selon un système de quotas. C'était comme ça avant qu'on distribuait les quotas à l'époque, 60% pour les travailleurs universitaires et 40% pour les enseignants. Quant à nous, en tant que syndicat, le quota serait plutôt de 20% pour les travailleurs de l'université, 20% pour les travailleurs du COUS et 60% pour les enseignants universitaires. On avait réussi à en finir avec les logements de type F1, et c'est nous-mêmes qui avons distribué les logements de type F3. Mais Abes il a eu un problème et n'a pas pu bénéficier du logement, il est resté 5 ans pour avoir son logement, on lui a tenu rancune.

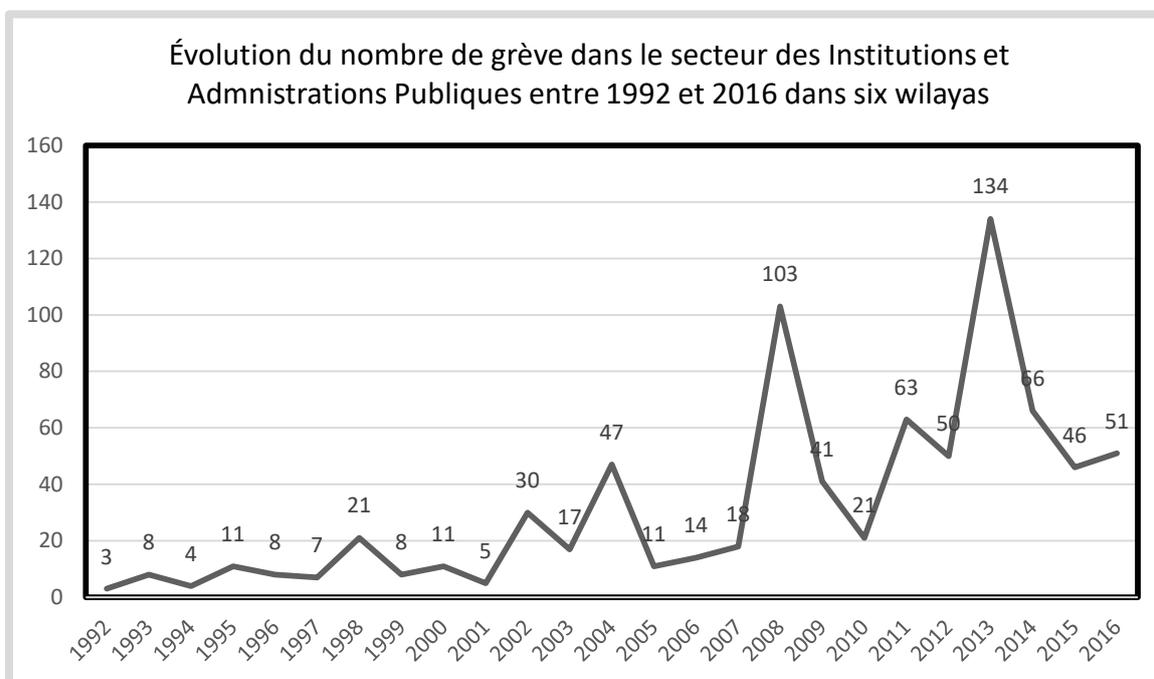
Cet exemple met en évidence trois points. Primo, les stratégies contestataires pensées en termes d'agenda politique. Secundo, les négociations informelles qui sortent du cadre traditionnel des relations du travail, ce qui confirme la dualité entre deux formes de dialogue social, l'un officiel, incarné par l'UGTA, l'autre officieux, se tient sur le terrain des luttes. Tertio, l'intervention de médiateurs dans les discussions entre les syndicalistes et l'exécutif s'est avérée non seulement nécessaire, mais absolument indispensable.

III.2. Un syndicalisme qui évolue au rythme de l'actualité politique

De manière générale, les actions contestataires dans la Fonction publique s'inscrivent dans une dimension qui consiste à intégrer le politique dans l'agenda contestataire ; l'objectif est de faire pression sur le gouvernement. Le contexte des élections présidentielles, comme le montre la courbe ci-dessous a été, sans doute, favorable à plus de politisation de l'action syndicale. Comme l'on peut constater clairement, des pics du nombre de grèves durant les années 2004, 2008 et 2013, c'est-à-dire les années qui

coïncident avec l'organisation des élections présidentielles ou qui ont précédé le contexte des élections.¹

Figure 9: Courbe (2) : Évolution du nombre de grèves entre 1992 à 2016 dans l'administration publique dans six wilayas de l'Ouest Algérien



Cette courbe concerne l'évolution des grèves de 1992 à 2016 dans la Fonction publique, et ce, dans six wilayas qui sont : Tlemcen, Oran, Ain Témouchent, Sidi Bel Abbès, Mostaganem et Mascara. Elle a été effectuée à partir des chiffres que nous avons obtenus grâce à la direction régionale de l'inspection de la Fonction publique d'Oran.

L'explication se trouve dans le fait que la distribution de la rente a largement été intégrée comme réponse du régime qui, dans sa quête de résilience, a fait que la paix sociale soit un pacte qui se négocie durant les périodes électorales². À cela s'ajoutent, les différentes formes de distribution de logements qui se cristallisent à travers « les rentes urbaines comme formes dérivées de la rente pétrolière », selon l'analyse de Safar Zitoun.³

D'ailleurs, les augmentations salariales qui avaient été annoncées dans la Fonction publique à partir du 1 juillet 2006, ont été suivies trois jours plus tard, par un discours qui

¹ Les élections présidentielles ont été organisées le 8 avril 2004, le 09 avril 2009 et le 17 avril 2014.

² Louisa Dris Aït Hamadouche et Cherif Dris, « De la résilience des régimes autoritaires : la complexité algérienne », *L'Année du Maghreb*, VIII, 2012, p.279-301.

³ Safar-Zitoun, Madani, « État Providence et politique du logement en Algérie. Le poids encombrant de la gestion politique des rentes urbaines », *Revue Tiers Monde*, vol. 210, no. 2, 2012, p. 89-106.

date du 04 juillet 2006, dans lequel le président de la République Abdelaziz Bouteflika annonce la prise des dispositions en vue de préparer la réforme de la constitution. Le 4 juillet, à la veille de l'anniversaire de l'indépendance, le président annonce un référendum avant la fin de l'année sur la réforme de la Constitution,¹ sans préciser en 2006 l'objet de ces réformes.

En effet, ces « réformes », sont celles concrétisées en 2008 par la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels². Pourtant, le Premier ministre Ahmed Ouyahia s'était opposé aux augmentations salariales dans la Fonction publique. En mettant en avant l'argument selon lequel, sur le plan économique, cela ne mènerait qu'à l'inflation et ne renforcerait pas, notamment la productivité dans un secteur qui, de surcroît, est non productif. Mais des impératifs politiques se sont manifestés, à savoir la volonté du président Abdelaziz Bouteflika à pérenniser sa présidence à travers les textes réglementaires. Pour Redouane Osmane : « ils ont des préoccupations. Ils [les décideurs] ont des échéances politiques à préparer et dans ce sillage, ils ne veulent pas de perturbations ni de grogne sociale »³. La presse nationale commente les faits en 2006 comme « du marketing politique » élaboré dans le seul but de préparer l'opinion publique à une éventuelle réforme de la constitution. D'ailleurs, Abdelaziz Belkhadem, qui succède à Ahmed Ouyahia à la tête du gouvernement, dira que la priorité, dans un premier temps, sera d'augmenter les salaires de 1.5 million de fonctionnaires. Les augmentations, ensuite, vont toucher le secteur économique, public et privé. Même la revalorisation du SMIG se fera après les augmentations de salaire des fonctionnaires. Il s'agit, de toute évidence, d'une réponse politique qui vise à contenir la contestation avant l'annonce de la réforme de la constitution.

La grève de la faim des enseignants contractuels en 2008 avait conduit à l'annonce de l'intégration de plus de 30 000 personnes dans le corps de l'Éducation nationale. Soulignons encore une fois que cette décision intervient dans le contexte des élections présidentielles. De la même manière, Hocine Zobiri constate un pic du taux des

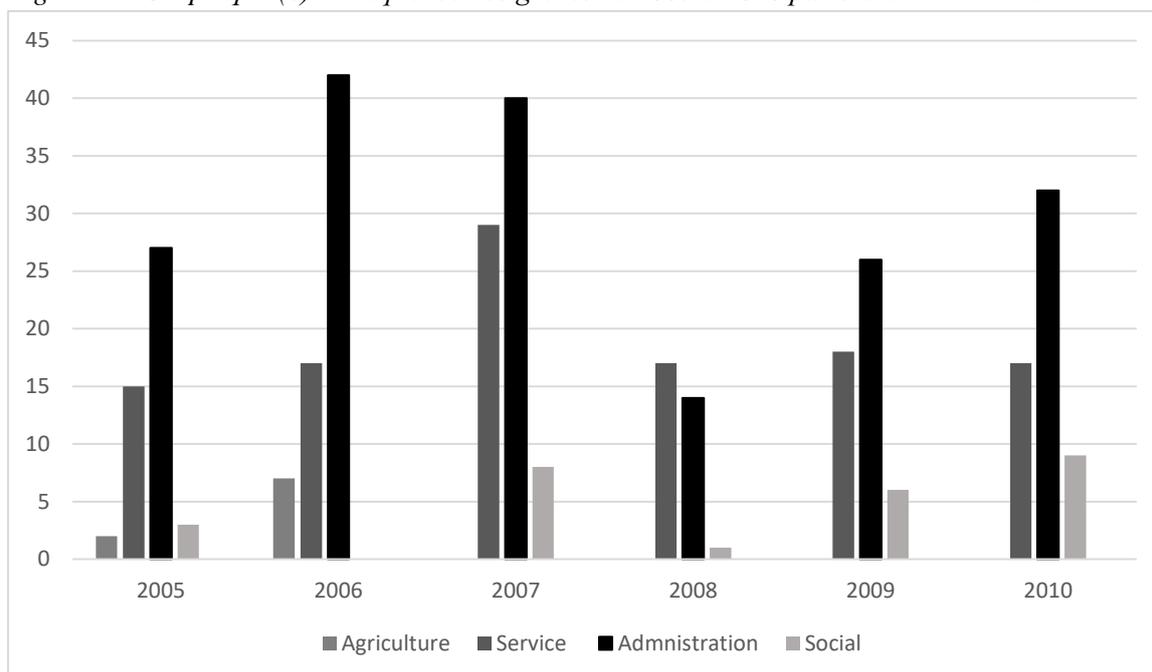
¹ Voir *Le Monde*, 06 juillet 2006 : [En ligne : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2006/07/06/abdelaziz-bouteflika-annonce-une-revision-de-la-constitution-visant-a-renforcer-la-presidence_792672_3212.html].

² Les amendements constitutionnels ont également porté sur la réorganisation, la précision et la clarification des prérogatives et des rapports entre les constituants du pouvoir exécutif et la promotion des droits politiques de la femme et à l'élargissement de sa représentation dans les assemblées élues à tous les niveaux. Voir Chérif Bennadji, « Révision de la Constitution : vers une présidence à vie pour Abdelaziz Bouteflika ? », *L'Année du Maghreb*, V, 2009, 225-261.

³ Voir à ce sujet *El Watan*, 03 juillet 2006 : [En ligne : <https://www.djazairress.com/fr/elwatan/45868>].

grèves enregistrées durant l'année 2006 avec (62,7%), soit 42 grèves uniquement dans l'administration en comparaison avec le secteur de l'agriculture qui ne sont que 10,14%, soit 7 grèves seulement. Dans ce cas précis, il convient de dire aussi que le régime en annonçant les augmentations salariales va profiter du contexte de la contestation croissante en y répondant favorablement pour ensuite préparer le monde du travail aux nouvelles réformes constitutionnelles. En réalité la légitimité du pouvoir tient toute sa réalité dans la distribution de la rente et sur le terrain des luttes syndicales les acteurs ont bien intégré cette logique dans leurs routines contestataires.

Figure 10: Graphique (6) : Fréquence des grèves de 2005 à 2010 par secteur d'activité



Source : Zobiri, 2012, p.261.

III. 3. Les mobilisations sectorielles de l'année 2013

L'année 2013 connaît une vague de mobilisations sectorielles qui rappelle, à bien des égards, celles qu'a connues l'Algérie dans le contexte de 2010-2011 ; période sur laquelle nous reviendrons dans le dernier chapitre. En 2013, la routinisation de la contestation est telle dans la Fonction publique, qu'elle finira par gagner tous les secteurs comme le montre l'encadré ci-dessous. Ces mobilisations multisectorielles ont mis en avant des revendications socio-économiques lesquelles émergent dans un contexte de crise politique mettant la pression sur le régime. Ce contexte est marqué par plusieurs éléments qu'il est important de notifier :

D'abord, la crise économique qui commence à se profiler. La chute brutale des prix des hydrocarbures commence à impacter significativement l'économie du pays. En effet, en 2013, le déficit budgétaire va se creuser progressivement, pour passer de 1,4 % du PIB en 2013 à 15,7 % en 2016¹. Ensuite, la contestation qui s'intensifie dans le Sud algérien avec la montée des revendications du mouvement des chômeurs de Ouargla et la crise communautaire que connaît Ghardaïa². Enfin, les apparitions du président se font de plus en plus rares depuis son accident cardio-vasculaire durant la même année, alors que les débats politiques et médiatiques sont grandement axés sur les élections présidentielles prévues en avril 2014.

L'année 2013 est marquée donc, de manière générale, par un contexte de crise à tous les niveaux. Mais la pression sociale qui se traduit par la généralisation de la contestation qui touche toutes les catégories socioprofessionnelles est la plus préoccupante. En effet, presque tous les secteurs seront concernés par la grève en 2013.

La grève multisectorielle de trois jours annoncée par le SNAPAP (aile Felfoul) entre le 18 et le 20 février 2013 témoigne de la généralisation de la contestation. Cette grève est conduite, selon ce syndicat, dans 36 secteurs dont l'agriculture et l'hydraulique, l'habitat, l'enseignement supérieur, la santé, l'Éducation nationale, l'intérieur, la formation professionnelle³. Les catégories socioprofessionnelles concernées sont aussi diverses que variées. Nous pouvons citer les cas des agents de sécurité, des ouvriers professionnels (chauffeurs, appariteurs, jardiniers...), des corps communs (agents de bureau, administrateurs, administrateurs principaux et corps techniques), dans l'agriculture et l'hydraulique. Ces travailleurs revendiquent principalement la révision du statut particulier, du régime indemnitaire et l'intégration des travailleurs contractuels. On assiste à la construction d'un imaginaire contestataire autour de la précarisation du monde du travail qui commence à se faire ressentir de plus en plus. Le Gouvernement est contraint, en partie, de céder aux revendications des travailleurs à la suite de cette grève, et ce de manière très rapide. La réponse a pris forme à travers l'instruction du Premier ministre n°535 du 25 février 2013 qui octroie des augmentations estimées, selon le SNAPAP, à

¹Selon les estimations de la Banque mondiale : [En ligne : <https://www.banquemondiale.org/fr/country/algeria/publication/economic-brief-july-2016#:~:text=Les%20r%C3%A9serves%20totales%20ont%20chut%C3%A9,dinar%20depuis%20la%20mi%202014>].

² Ratiba Hadj-Moussa, « Région et génération : le Sud algérien et les enjeux de la visibilisation du politique », *L'Année du Maghreb*, 21, 2019, 165-179.

³ *Le Quotidien d'Oran*, 21 février 2013.

10% approximativement, du taux global des régimes indemnitaires des institutions et notamment pour les corps communs.¹

Cette réaction du pouvoir s'est faite donc très rapidement. En effet, il s'agit de contenir la contestation. Même si la réponse du Gouvernement a été considérée comme insuffisante par les syndicats, elle intervient dans un contexte où toute l'Algérie proteste. Au même moment, les syndicats autonomes de la Fonction publique maintiennent un rythme soutenu et régulier de grèves et de sit-in. Des vagues de mobilisation portées principalement par le SNAPAP (les deux ailes), le CNES, le CNAPEST, l'UNPEF, le SNTE, le CLA, le SNAPEST, le SAP, le SNPSP, le SNPSSP, le SNAPSY, le SAPMAE, et le SNVFP². Même les fonctionnaires affiliés à l'UGTA font grève.

Comment expliquer cette généralisation de la contestation ? En réalité, et en observant de près les revendications, elles concernent de manière générale la révision des statuts particuliers et des régimes indemnitaires donc l'augmentation salariale. Cependant, elles sont exprimées de manière différente selon les catégories qui les mettent en avant. D'abord, on assiste à un mouvement de contestation très intense, porté par les corps communs, les ouvriers professionnels et agents administratifs des administrations et établissements publics. Qu'ils soient affiliés aux syndicats autonomes ou à l'UGTA, ils réagissent tous face à la question des régimes indemnitaires. Il importe de signaler un fait inédit à cette occasion : une réunion au siège de la centrale syndicale UGTA est organisée par des sections syndicales et syndicats nationaux de neuf ministères. Ces derniers attirent l'attention du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, en vue de « mettre fin à l'injustice dont sont victimes 600 000 travailleurs des corps communs ». Ils demandent la révision du statut particulier et une augmentation salariale à hauteur de 50%.³ Cet exemple met en avant le fait que la circulation de la contestation gagne du terrain, y compris parmi les travailleurs affiliés à l'UGTA.

En effet, la majorité d'entre eux considère que les augmentations salariales dont ils ont bénéficié sont dérisoires en comparaison avec celles octroyées principalement aux enseignants, médecins, cadres, etc., en 2010, et ce n'est pas par hasard par exemple que l'on voit les corps communs et les ouvriers professionnels se détacher de l'UNPEF en 2007 pour constituer un syndicat à part qui est le SNCCOPEN. Comme nous l'avons rappelé

¹ Voir à ce sujet, *El Watan*, 2 mars 2013.

² Le Syndicat national des vétérinaires de la fonction publique.

³ *Le Soir d'Algérie*, 18 juin 2013.

dans le 3^{ème} chapitre, ces derniers se disent « laissés pour compte » et pas suffisamment défendus par un syndicat qui se préoccupe uniquement des enseignants. C'est la petite révolution des « petites-gens », comme les décrit Sid Ali Bahari (SNCCOPEN). Ils mettent tous en avant les disparités des augmentations salariales accordées à partir de 2010 dans la Fonction publique.

Puis, pour les syndicats autonomes de l'Éducation nationale et de la Santé publique, plusieurs thèmes sont mis en avant, toujours en lien avec des revendications corporatistes : ils demandent aux tutelles de respecter les engagements et les accords autour de plusieurs dossiers (régime indemnitaire, médecine du travail, logement, intégration des professeurs de l'enseignement technique dans le secondaire, etc.).

Une autre revendication est intégrée par ces syndicats : elle est en lien principalement avec les fonctionnaires publics du sud et de la région des hauts plateaux ; il s'agit de la revalorisation de la prime de zone. En effet, une grève est entamée par les syndicats autonomes de la Fonction publique du Sud pendant sept semaines. Elle est initiée par sept syndicats : CNES, SNAPEST, UNPEF-SNAPAP, SAP-SNPSSP, SNPSP) ; cette grève se maintient tout d'abord dans l'Éducation nationale, la Santé publique et l'Enseignement supérieur. Par ailleurs, plusieurs grèves entamées, cette année-là dans la Fonction publique, sont largement suivies dans le Sud.¹ Il faut dire aussi que le contexte global dans le sud cette année-là précédemment signalé, fait que ces grèves ont trouvé de l'écho auprès des fonctionnaires de la région.

On observe une structuration de la contestation qui s'inspire des luttes syndicales, notamment auprès des enseignants et des médecins dans les années 2000, mais, cette fois, la contestation touche ceux qui se considèrent en situation de précarité dans la Fonction publique et qui, finalement, revendiquent les mêmes droits. De la même manière, ces acteurs se saisissent du contexte sociopolitique marqué par les événements du Sud. L'agenda des contestations est ainsi formulé en ce sens.

Encadré 6 : Principales actions contestataires enregistrées dans le monde du travail en 2013

-La grève générale des travailleurs des transports de l'ETUSA : les travailleurs réclament des CDI et dénoncent « la dissolution du bureau du syndicat d'entreprise ». (*Le Soir d'Algérie*, 15 novembre 2012).

¹ *El Watan*, 5 mai 2013 et *El Watan*, 23 mai 2013.

-La grève de la Fédération nationale de la Santé publique (FNSP-SNAPAP) : la révision du statut particulier des corps communs de la santé, des ouvriers professionnels, des chauffeurs et des intendants. Ils réclament également la réintégration des travailleurs contractuels et ceux du filet social. (*El Watan*, 28 novembre 2012).

- Grève SNPSP : révision du statut (*Le Quotidien d'Oran*, 10 décembre 2012).

-Des syndicats autonomes créent une confédération la CSA, (*Le Quotidien d'Oran*, 23 décembre 2012.).

-Grève et sit-in des travailleurs du métro d'Alger : contre le licenciement de 280 travailleurs.

-Grève des employés de l'entreprise de réparation navale (ERENEV) de Bejaia, (*Maghreb Émergent*, 07 janvier 2013.).

-Grève de la Fédération nationale des travailleurs du secteur de la justice (SNAPAP) : un statut qui réglemente la carrière des travailleurs (Communiqué SNAPAP, Alger, le 10 janvier 2013).

-Grève du Syndicat autonome des personnels du ministère des Affaires étrangères (SAPMAE) janvier 2013 : la promotion au sein de l'administration centrale et, aussi et surtout, la nomination à des postes à l'étranger (*El Watan*, 10 janvier).

-Grève du CNAPEST : revalorisation des primes de zone pour les enseignants du Sud et ouverture du dossier de la médecine du travail, (*Le Quotidien d'Oran*, 17 janvier 2013).

-Grève du CNES : déliquescence de l'université algérienne, (*El Watan*, 30 janvier 2013).

-Rassemblement de protestation devant le ministère du travail des syndicats : SNAPAP-SNAP-SNATEGS-SNATNA-SESS-CNDDC-SNATPE- Comité national des diplômés chômeurs-avocats
-LADDH-SOS disparus : ils dénoncent les entraves à l'exercice du droit syndical-le refus d'enregistrer les nouveaux syndicats, notamment dans le secteur économique. Ils demandent aussi la -réintégration des syndicalistes exclus de leur travail, etc. (*Liberté*, 4 février 2013).

-Grève et sit-in de la Commission nationale des directeurs et censeurs de lycée, affiliée à l'UNPEF, : revalorisation du régime indemnitaire (*Liberté*, 5 février 2013).

-Grève du syndicat national du vétérinaire : l'amélioration des conditions de travail (*Le Soir d'Algérie*, 26 février 2013).

-Sit-in des adjoints de l'éducation du SNTE devant MEN : révision du statut particulier (*Le Soir d'Algérie*, et *L'Expression*, 14 mars 2013).

-Grève des paramédicaux (SAP) de trois jours dans les hôpitaux : révision du statut particulier (*Le Soir d'Algérie*, 19 mars 2013).

-Grève de la coordination des sections syndicales des communes d'Alger relevant de l'UGTA : ils demandent l'augmentation des salaires (*Le Soir d'Algérie*, 25 mars 2013).

-Grève de la Fédération nationale des travailleurs des finances de l'UGTA (impôts, Trésor, Domaines et Conservation, cadastre, budget, ONS et l'IGF) : ils réclament la revalorisation des salaires, (*L'Expression*, 28 mars 2013).

- Grève de 3 jours des corps communs de la Santé publique, affiliés à l'UGTA : ils demandent la révision du statut (*Le Quotidien d'Oran*), 9 avril 2013.

-Grève de trois jours des corps communs de la santé, pour la revalorisation et révision du statut (*Le Soir d'Algérie*, 16 avril 2013).

Grève du CNAPEST de 2 jours autour de plusieurs revendications : l'ouverture du dossier de la médecine du travail, la réintégration des enseignants de l'enseignement technique dans le secondaire et leur permettre de bénéficier de la promotion et l'intégration, notamment en tant que

formateurs, la régularisation des primes de zones et du Sud, l'accès au logement (*Le Soir d'Algérie*, 16 avril 2013).

-Grève du CLA, CNAPEST, UNPEF SNAPEST (séparément) : plusieurs revendications, médecine du travail, réintégration des professeurs de l'enseignement technique dans le secondaire, promotion automatique tous les cinq ans, réduction du volume horaire, etc. (*El Watan*, 16 avril 2013).

-Si un sit-in devant le ministère de la Santé SNPSP : pour la révision du statut (*Le Soir d'Algérie*, 18 avril 2013).

-Grève SNPSP : révision du statut particulier (*El Watan*, 23 avril 2013).

-Sit-in et grève de trois jours des corps communs de l'UGTA : pour la revalorisation du régime indemnitaire (*El Watan*, 29 avril 2013).

-Grève des syndicats de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la Santé publique du sud : revalorisation prime de zone CNES-SNAPEST-UNPEF-SNAPAP-SAP-SNPSSP-SNPSP) (*El Watan*, 5 mai 2013).

-Grève cyclique de 3 semaines et sit-in de l'intersyndicale de la Santé publique (SAP-SNAPSY-SNPSP-SNPSSP) avec principales revendications ; le statut et le régime indemnitaire (*Le Soir d'Algérie*, 6 mai 2013). (*Le Soir d'Algérie*, 18 mai 2013).

-Grève de l'Union nationale des travailleurs de la santé affiliée (SNAPAP) sur la question du statut particulier (*Le Soir d'Algérie*, 19 mai 2013.).

-Rassemblement de l'Intersyndicale des professionnels de la Santé publique devant le ministère de la Santé à Alger. C'est le 3ème (*Le Quotidien d'Oran*, 23 mai 2013).

Grève de trois jours de La Fédération nationale des travailleurs des forêts, de la nature et du développement rural, affiliée à l'UGTA et un sit-in autour de la révision du statut particulier (*Maghreb Émergent*, 25 mai 2013).

-Grève de l'Intersyndicale de la santé (*Le Quotidien d'Oran*, 27 mai 2013).

-Grève des syndicats autonomes de l'éducation : CLA, le CNAPEST, l'UNPEF, le SNAPEST et les contractuels : contre la suppression de l'effet rétroactif du régime indemnitaire, en cause la directive signée par le Premier ministre, le 30 septembre 2009, supprimant l'effet rétroactif du régime indemnitaire (*El Watan*, 12 novembre 2009).

-Grève du collectif des professeurs des lycées techniques (TPLT) : ils demandent une intégration systématique et sans conditions dans le corps des professeurs d'enseignement secondaire, (*Le Quotidien d'Oran*, 25 septembre 2013).

-Grève CNAPEST et sit-in : sur les dossiers de la médecine du travail et logement (*le Soir d'Algérie*, 8 octobre 2013).

Rassemblement UNPEF (enseignants, adjoints d'éducation et travailleurs des corps communs) devant les sièges de l'ensemble des wilayas, revendications autour de la revalorisation du régime indemnitaire, (*Le Quotidien d'Oran*, 19 novembre 2013).

-À la suite d'une réunion à Ghardaïa, décision de tenir des Sit-in des fonctionnaires dans 23 wilayas du Sud et des Hauts Plateaux, devant les sièges de wilaya, et une grève cyclique à partir du 25 (*Le Quotidien d'Oran*, 17 novembre 2013).

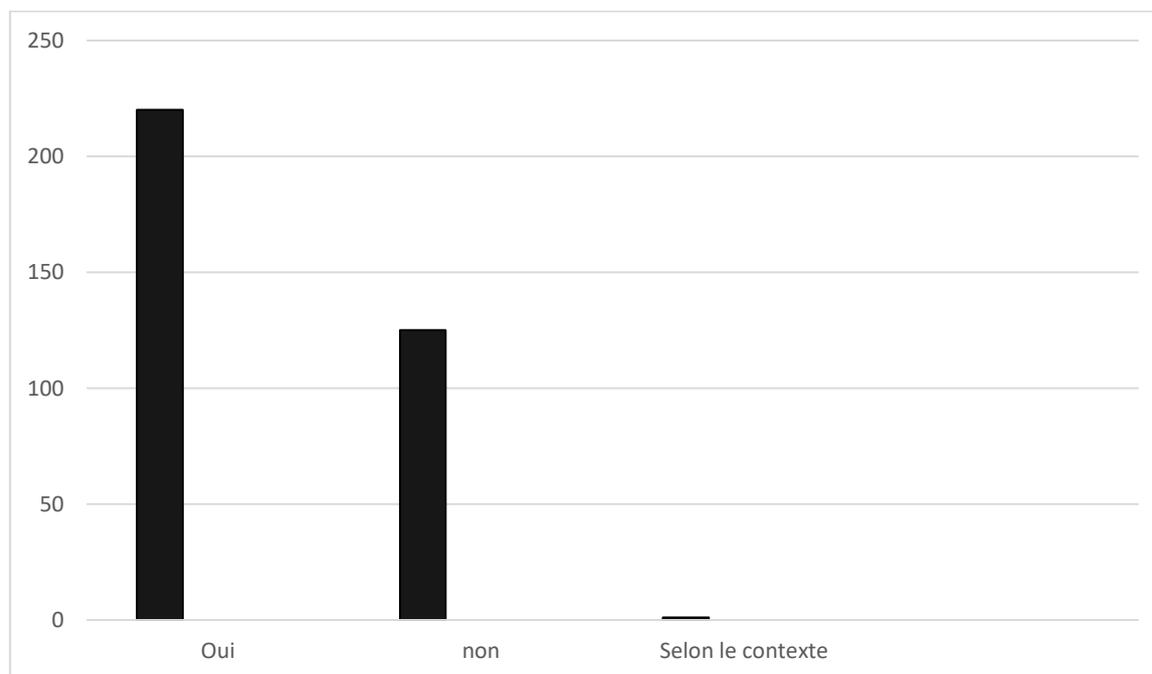
IV. Ce que pensent les fonctionnaires des stratégies contestataires des syndicats autonomes

Nous avons voulu comprendre si les stratégies contestataires déployées par les syndicats autonomes dans la Fonction publique font consensus parmi les fonctionnaires. Nous avons d'abord introduit la question suivante : « Selon vous, laquelle de ces deux actions syndicales est la plus fructueuse, individuelle ou collective ». La majorité des enquêtés 54.4 % (191) ont répondu « collective » et 43.6 % (153) ont répondu « individuelle ».¹ On constate donc une tendance chez les syndiqués privilégiant l'action collective.

Par ailleurs, plusieurs questions ayant trait à la grève ont été posées. Nous avons introduit l'interrogation suivante dans le questionnaire : « Pensez-vous que l'exercice du droit de grève est devenu le seul moyen de revendication » ? Voilà ce que montrent les résultats obtenus à cette réponse :

Les fonctionnaires estiment, en majorité, que le seul moyen de revendiquer leurs droits est de faire grève. Ils sont 67.2 % (220) à le penser comme le montre le graphique ci-dessous. Ils sont aussi 35.6 % (125) à penser l'inverse. Un répondant a signalé qu'il s'agit d'un choix qui dépend du contexte.²

Figure 11: Graphique (7) : La Grève seul moyen de revendication ?



¹ 5 autres enquêtés ont répondu selon le problème, et 2 autres n'ont pas répondu à la question.

² À noter que 05 personnes n'ont pas répondu à cette question.

Cela nous laisse penser, au regard des données recueillies précédemment, que les fonctionnaires considèrent le fait de recourir à la grève comme une contrainte imposée par l'État. En tant que représentants des travailleurs, les syndicats autonomes n'ont qu'une petite marge au dialogue, ce qui explique que le recours à la grève demeure une action qui a pour objectif de faire pression en vue de l'ouverture du dialogue. Ce constat a été aussi observé dans les résultats de notre questionnaire puisqu'à la question : « Est-il le meilleur moyen » en référence à l'exercice du droit de grève la courbe s'inverse et la plupart des enquêtés répondent « non » avec un taux de 62.4 % (219). Toujours est-il le taux de ceux qui pensent le contraire demeure relativement important il est de 36.8 (129).¹

Au-delà des positions de nos enquêtés vis-à-vis de la grève, nous avons souhaité connaître davantage le degré d'implication des fonctionnaires aux mouvements de grèves à travers la question : « Participez-vous régulièrement aux appels de grève ? ».

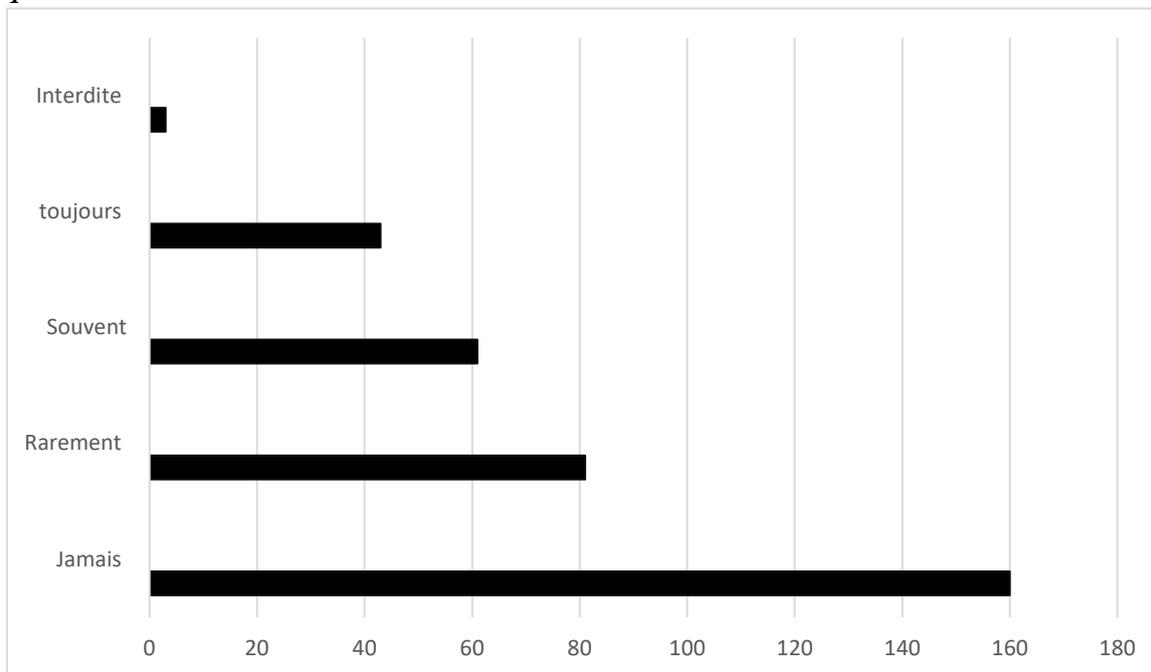
La majorité des participants ne répondent « jamais », ils sont 45.6 % (160) tandis que 23.1 % (81) déclarent qu'ils le font rarement, mais 17.4 % (61) affirment qu'ils le font souvent et seulement 12.3% (43) disent qu'ils le font toujours.² À noter qu'une personne a répondu : « Il n'y a pas de grève et pourtant on en a besoin » ; 3 autres précisent que la grève est interdite dans leurs secteurs d'activité. De manière générale, ces chiffres témoignent du fait que presque un tiers des fonctionnaires recourent à la grève toujours et souvent. Ce qui est relativement important et qui semble logique aussi si on tient compte du fait que ce questionnaire a été destiné à diverses branches d'activité dans la Fonction publique et que la grève plutôt est assez fréquente dans l'Éducation nationale et la Santé publique. Le constat, d'une manière générale, est que le recours relativement faible à la grève concerne plus le secteur des collectivités territoriales (agents des communes par exemple) à l'exception des mobilisations sectorielles enregistrées en 2013. Il y a aussi à remarquer, que les personnes ayant répondu à notre questionnaire sont majoritairement non syndiquées ou adhérentes à l'UGTA (comme nous l'avons précisé auparavant). C'est pourquoi, il est normal d'observer un nombre important de ceux qui disent ne jamais participer aux grèves. Toutefois, c'est ce même constat qui fait ressortir aussi, que malgré le taux faible de syndicalisation : le nombre de ceux qui disent prendre part aux grèves initiées la plupart du temps par les syndicats autonomes est relativement important et se situe autour du tiers des fonctionnaires questionnés. Ce qui confirme l'hypothèse de

¹ 3 enquêtés n'ont pas répondu à cette question.

² À noter que 2 personnes n'ont pas répondu à la question.

l'engagement distancié qui n'obéit pas toujours aux logiques du cadre de l'organisation, mais celui de la mobilisation ponctuelle autour d'intérêts communs.

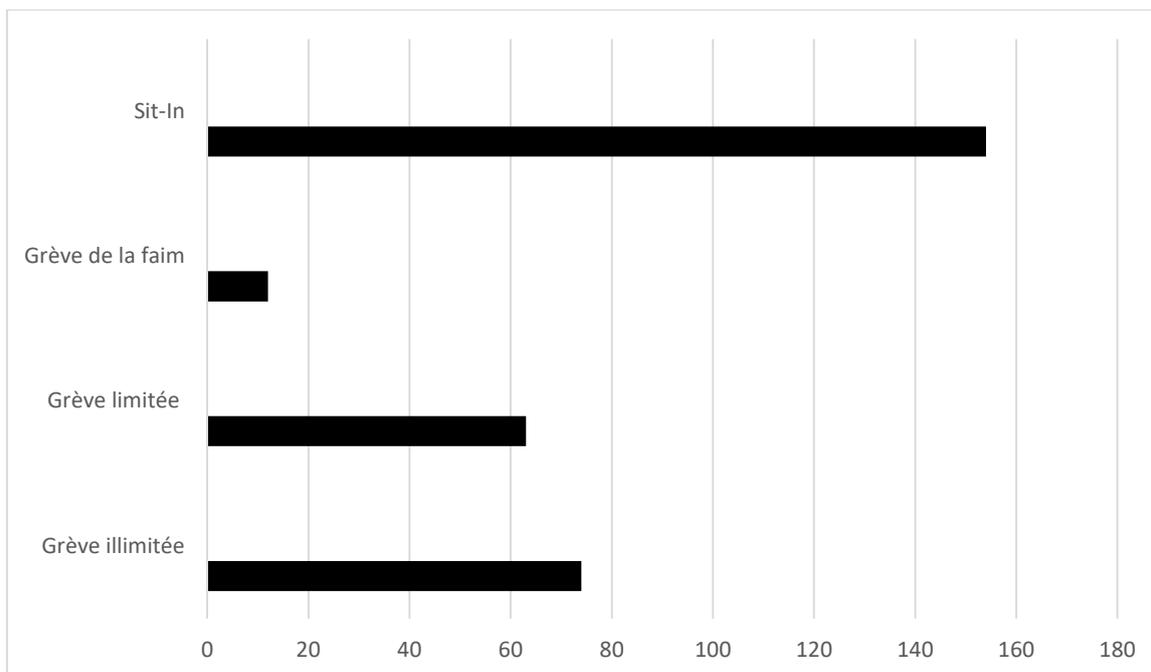
Figure 12: Graphique (8) : Fréquence de la participation aux grèves des fonctionnaires questionnés



Nous nous sommes interrogés sur les formes de mobilisation auxquelles adhèrent les fonctionnaires ; la question a été formulée de cette manière : « Quelles sont, selon vous, les formes de mobilisation qui peuvent faire avancer les revendications des fonctionnaires ? ».

Le but était de comprendre les prédispositions des fonctionnaires à diverses formes de mobilisation.

Figure 13: Graphique (9) : Formes de mobilisation préconisées par les fonctionnaires



De manière globale, 43.9 % (154) des fonctionnaires interrogés préconisent les sit-in comme un outil de revendication efficace. Une pareille réponse est « logique » dans le sens où le recours à la grève est de moins en moins toléré ces dernières années par les autorités publiques, et elles ne mobilisent plus autant de fonctionnaires comme avant. Il est plus facile donc d'organiser des sit-in devant les institutions publiques, qui sont souvent relayés par les médias et les réseaux sociaux et ont un certain effet sur la visibilité des revendications. D'autant plus que les sit-in impliquent moins de coûts (moins de temps qu'une grève, moins de sanctions) ce qui a pour effet de minimiser les contraintes quant à l'engagement dans ce genre d'actions.

Par ailleurs, la grève demeure un moyen de protestation qui fait relativement consensus chez les fonctionnaires. Ils sont 17.9% (63) en faveur de « la grève limitée » et 21.1% (74) pour la grève illimitée. Si on additionne les deux derniers chiffres le résultat est un peu plus élevé, d'ailleurs, que les chiffres de ceux qui disent participer régulièrement et souvent aux grèves. Il est opportun d'expliquer pourquoi avoir introduit la grève illimitée dans le questionnaire. Tout simplement parce qu'au début des années 2000 les syndicats autonomes avaient tendance à annoncer les grèves nationales comme illimitées ou menacer de recourir aux grèves illimitées. (Notamment dans l'éducation nationale).

Le fait d'observer que 74 fonctionnaires sur les 351 questionnés estiment que cette action peut faire avancer leurs revendications, permet d'avoir une idée sur la nature et les prédispositions à l'engagement dans ce genre d'actions. Il s'agit surtout de dire que cette forme d'action est loin d'être exclue en tant que forme de protestation préconisée par les uns et les autres et que l'on pourrait inscrire dans une logique de « radicalité ».

De la même manière on remarque que parmi les fonctionnaires questionnés, 12 (3.4%) d'entre eux pensent que la grève de la faim est un moyen efficace. Les résultats obtenus nous permettent de confirmer ce qui a été dit plus haut, c'est-à-dire que, somme toute, recourir à la grève de la faim n'est pas un acte complètement isolé. Elle est présente dans les représentations collectives en tant qu'action envisageable.

D'autres fonctionnaires ont formulé leur propre choix par rapport à cette question. Certains prônent le dialogue et la négociation, comme mesures nécessaires pour résoudre les problèmes de leurs secteurs, ils sont 37(10.5 %). Les autres réponses sont aussi variées que surprenantes. Ils sont au nombre de 15. Certains estiment que le recours à de telles actions qu'on pourrait qualifier de radicales, est justifié, comme l'un des fonctionnaires qui a répondu « le suicide hogra bezzaf (trop de mépris) ». Un autre répond : il ne suffit pas de se mobiliser, il faut porter les revendications et recourir à la justice.

Un autre fonctionnaire réclame le droit à constituer un syndicat, il s'agit du même fonctionnaire qui avait mis en évidence le fait que la grève est interdite dans son secteur (la police).

D'autres réponses sont confuses et reflètent en partie la culture populaire des fonctionnaires :

- Douaa el hidaya (prière de guidance).
- En Algérie, quoi que tu fasses tu n'obtiens rien ;
- Que du bavardage.

D'autres estiment qu'il n'est pas nécessaire de recourir à la grève. Ils ont répondu de la manière suivante :

- Je suis bien ;
- Surproduction ;

-Intervenir de manière individuelle.

V. Mobilisation par les mots, mobilisation par les actions : de quel pouvoir syndical parle-t-on ?

V.1.« Des syndicats qui parlent » et « des syndicats qui font grève » ou comment intégrer la grève comme rapport au politique ?

Nous avons déjà signalé, dans le troisième chapitre, comment l'ingérence de l'État durant les grands mouvements de grève avait conduit à la scission de plusieurs syndicats. D'ailleurs, les syndicats autonomes tendent à penser qu'il s'agit de tentatives de clonage qui visent à les diviser. En effet, à maintes reprises, le recours à des médiateurs (généralement des conseillers ou des représentants des tutelles) pour négocier l'arrêt des grèves qui prennent une tournure radicale, induit à la scission des syndicats. Les deux exemples les plus marquants sont ceux du CNES et du CNAPEST. L'éclatement du syndicat CNES en 2006 a largement influencé la nouvelle orientation de la direction nationale du syndicat qui fait recours aux actions contestataires de moins en moins, même si cela peut s'expliquer aussi par la distribution de la rente dont ont pu bénéficier les enseignements universitaires (augmentation des salaires, logements, budgets alloués à la recherche, stages et bourse de mobilité à l'étranger, recrutement). Pour le CNAPEST, dont la scission avait donné naissance au SNAPEST, ce dernier fait partie des syndicats qui ont recours le moins possible aux actions contestataires ou le font avec une extrême prudence, en l'inscrivant notamment au sein des dynamiques de groupe. Cette articulation des positions autour du recours ou non aux actions contestataires a donné lieu à deux types de syndicats : des syndicats qui font grève et des syndicats qui « parlent ».

En effet, c'est de cette manière que Sadik Khelifati décrit la crise du CNES 2006 :

« Un journaliste a suggéré, en désignant, avec tout le respect pour les uns et les autres, la première tendance par le « CNES qui parle » et la seconde par le « CNES qui fait grève ». Le « CNES qui parle », se déclarant représentant légal, continue de se réunir sans la présence des délégués des sections du « CNES qui fait grève » (ce qui fait du « CNES qui parle», une majorité virtuelle) et a pris des décisions très graves à notre sens : suspension des deux coordinateurs du Centre et de l'Ouest en les faisant remplacer par des délégués qui n'ont même pas pu atteindre le quorum pour le vote dans leurs établissements respectifs (est-ce conforme aux statuts ?). Ils se sont prononcés aussi sur l'illégalité de la grève dans les établissements, donnant ainsi l'occasion à certains responsables d'établissements d'harcéler les enseignants grévistes qui sont allés jusqu'à la suspension : Sidi Bel Abbès, Constantine. Le « CNES qui fait grève » est à sa troisième semaine de grève et a retiré sa confiance au coordonnateur

national. La grève n'étant pas annulée, le ministre réagit en invitant les membres du bureau, en accord avec le « CNES qui parle », en annonçant la veille à la Chaîne III que :

Concernant les enseignants suspendus : les conseils d'université sont autonomes dans leurs décisions ; 2) concernant la réunion, il n'y avait pas d'idées déjà arrêtées ; 3) concernant les revendications : il n'y a rien à arracher, étant donné que le Gouvernement les a prises en charge ; 4) concernant les participants à la réunion : ils doivent être rationnels et poser les problèmes de manière responsable. Les représentants du « CNES qui parle » ont demandé au ministre lors de cette réunion la levée des sanctions contre leurs collègues suspendus ; leur volonté de discuter la plate-forme de revendications. Concernant les résultats de la rencontre, le coordonnateur a déclaré : – « le ministre a donné son accord de principe à geler les sanctions contre nos collègues » ; « nous sommes optimistes quant à la satisfaction de la plate-forme de revendications¹ ».

Cet exemple résume la situation des syndicats autonomes qui se sont scindés en deux suite à de longs mouvements de débrayage. Il s'agit donc de l'émergence d'ailes syndicales qui vont se ranger en faveur de l'arrêt temporaire ou définitif des actions contestataires ; décidées pourtant à l'issue des assemblées générales qui vont ensuite à partir faire moins de grèves et favoriser le dialogue tout en multipliant les déclarations publiques. D'ailleurs, dans un autre texte de Sadek Khelifati coécrit avec Mokhtar Bouloudène, ils opposent tous les deux, les deux tendances du CNES qui se sont manifestées en 2006 comme étant : un CNES actif (qui fait grève) et un CNES passif (qui discute avec la tutelle et le gouvernement).²

En réalité, le pouvoir, dans sa façon de réagir face aux mobilisations et contestations syndicales, impose une configuration basée sur le principe selon lequel ses interlocuteurs sont choisis parmi ceux qui sont disposés à être audibles aux dispositions qu'il prévoit. L'objectif est de mieux contenir les mouvements de contestation. Il engage, en ce sens, des discussions avec ceux qui sont prêts à accepter les règles du jeu de négociation dont il a, lui-même, établi les grands traits au préalable.

De la même manière, cet exemple « des syndicats qui parlent » et « des syndicats qui font grève », ces syndicats « actifs » et ces « syndicats passifs » peut être transposé aux rapports qui unissent l'État, l'UGTA et les syndicats autonomes. Autrement dit, à partir des

¹ Voir à ce sujet Saddek Khelifati, « L'université, la tutelle, le CNES et la Grève (3^{ème} partie et fin) », *El Watan*, 12 juillet 2006.

² Voir à ce sujet la contribution de SaddeK Khelifati et Mokhtar Bouloudène : « La grève du CNES : quel syndicat pour quelle université ? », 1^{ère} partie et 2^{ème} partie, *Le quotidien d'Oran*, 26 et 27 juillet 2006.

résultats que nous avons obtenus et les données rapportées lors de notre enquête, les luttes syndicales durant les trois dernières décennies sont le fait des syndicats autonomes, alors que c'est l'UGTA qui a pris part officiellement aux négociations collectives. En ce sens, l'UGTA est le syndicat qui parle, qui est passif et les syndicats autonomes sont des syndicats qui font grève donc qui sont actifs dans le champ syndical.

Dans ce sens, il serait intéressant d'accorder de l'attention à la manière par laquelle l'UGTA appréhende « les réalisations sociales des salariés et des retraités de 2000-2012. C'est que nous pouvons retenir d'un rapport de la Centrale syndicale qui date de février 2012 :

« En une décennie, les salariés et les retraités ont enregistré une amélioration substantielle de leurs revenus et de leur pouvoir d'achat. Cette amélioration est le fruit de la constante écoute du chef de l'État aux préoccupations du monde du travail. La sollicitation de l'UGTA a toujours reçu une attention particulière de la part du président de la République qui veille constamment à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs, des retraités et de leurs familles¹. »

L'UGTA se félicite même d'avoir traité le dossier de la Fonction publique dans la moitié des réunions bipartites et tripartites, soit 14 sur les 28 qui ont eu lieu entre 1990 et 2007. Pour rappel, 06 réunions bipartites, ont eu lieu entre 2001 et 2007, au même moment où les mouvements de grève ont été très intenses dans la Fonction publique. Dans ce même rapport, l'UGTA donne des exemples bien précis des augmentations salariales qu'elle a négociées en faveur des fonctionnaires, comme le montre l'encadré ci-dessous² :

Encadré 7: Extrait du rapport d'activité de l'UGTA

Le rapport précise aussi que depuis la promulgation du premier statut particulier de la Fonction publique en 2008, les augmentations des salaires ont concerné 1 800 000 fonctionnaires ont été augmentés :

-Corps communs aux institutions et administrations publiques : les revalorisations pour les différents grades s'élèvent entre 5 961 DA et 24 665 DA

-Ouvriers professionnels, conducteurs d'automobiles et appariteurs : les revalorisations pour les différents grades s'élèvent entre 4 328 DA et 7 119 DA

-Agents contractuels : les revalorisations pour les différents grades s'élèvent entre : 3 903 DA et 6 687 DA

¹ UGTA, Réalisations sociales des salariés et des retraités, 2000-2012, p. 4.

² *Ibid.*, p.7-8.

-Éducation nationale : les revalorisations pour les différents grades s'élèvent entre 5 904 DA et 22 567 DA.

-Enseignement supérieur, les revalorisations pour les différents grades s'élèvent entre 21 234 DA et 169 344 DA.

-Formation et enseignement professionnels : les revalorisations pour les différents grades s'élèvent entre 5 804 DA et 19 845 DA.

-Jeunesse et sports : les revalorisations pour les différents grades s'élèvent entre 5 807 DA et 19 290 DA.

Greffes de juridictions : les revalorisations pour les différents grades s'élèvent entre 21 766 DA et 42 107 DA.

-Administrations des services sanitaires : les revalorisations pour les différents grades s'élèvent entre 12 236 DA et 25 955 DA.

Toutes les catégories socioprofessionnelles qui sont citées ont fait grève durant les deux dernières décennies et ont engagé des mouvements de protestation au sein des syndicats autonomes. Très rarement l'UGTA à l'inverse, a été à l'origine des actions protestataires.

En réalité, la tenue de ces négociations collectives est intervenue dans un contexte où il fallait réagir aux revendications des grévistes, mais l'État n'admet pas leur représentativité, il négocie uniquement avec l'UGTA.

C'est un système à double représentation qui s'installe. Il se structure autour d'acteurs légitimes et d'autres non légitimes, selon l'appréciation de l'État. Le premier officiel et reconnu ; il réunit UGTA et le gouvernement. Le second, officieux, n'est pas reconnu comme représentatif : les syndicats autonomes. Toutefois, la pression qu'ils exercent sur le Gouvernement est telle qu'elle l'oblige à une réaction, car dans la réalité des faits, à chaque fois qu'un grand mouvement de contestation a été initié par les syndicats autonomes, ils ont été reçus par le représentant de la tutelle pour discuter de leurs revendications. Cette double représentation pourrait être décrite comme comportant deux aspects : le premier consiste dans la parole publique officielle, celle qui lui a été accordée et légitimée par le régime et par l'histoire nationale. Le second est dans l'action et exige une réaction. C'est une manière aussi qui a permis au régime de garder le contrôle sur le monde du travail puisque ne pas reconnaître les syndicats autonomes est aussi une manière

de ne pas leur donner le pouvoir de participer à la vie politique. D'autant plus qu'ils sont traversés par divers courants très hétérogènes sur le plan politique (nationalistes, démocrates, berbéristes, islamistes) et ce genre de composition peut nuire à l'homogénéité de l'État qui s'appuie sur la légitimité révolutionnaire dont il fait aussi un référent idéologique au sein de l'UGTA.

De la même manière, certains syndicalistes avec qui nous avons discuté se plaignent du fait que les tutelles reçoivent dans les mêmes réunions des syndicats qu'ils appellent « fantômes », « bis », ou « clones », qui n'existent, selon eux, que sur le papier (récépissé d'enregistrement) et qui ne sont pas représentatifs. Ils évoquent le cas de syndicats qui se sont scindés et qui ont donné naissance à de nouvelles structures syndicales. Si l'on se fie à ces propos, l'ingérence de l'État dans les affaires syndicales a pour but d'écarter, en partie, un nombre d'acteurs qui ont la capacité de mobiliser et de susciter des actions de contestation à grande échelle ou conséquente. En contrepartie, il s'agit aussi pour l'État de privilégier et de choisir de discuter avec d'autres acteurs issus des mêmes syndicats dont il a la garantie, au moins en partie, de la « passivité » des actions. Car ce qui importe pour les pouvoirs publics dans de pareilles situations, c'est que les syndicats autonomes cessent d'agir à travers des formes de contestation conséquentes, étant donné qu'ils sont déjà considérés comme non représentatifs sur le terrain ou ils ne le sont qu'à une échelle moindre. De la sorte, associer les syndicats « clones » au dialogue est une manière de fragiliser ceux qui sont sur le terrain des luttes.

V.2. Le syndicalisme autonome : un pouvoir syndical ?

Occuper l'espace et créer ainsi un champ contestataire dont les codes, les référents et les façons de faire ont été progressivement structurés durant plus de deux décennies au sein du syndicalisme autonome, est caractéristique des syndicats autonomes dans la Fonction publique. C'est une manière d'imposer un rapport de force avec le régime à travers la routinisation de la contestation. En ce sens, on peut même prétendre parler de renouveau syndical. Car une nouvelle manière de faire est envisagée à travers ces syndicats autonomes, qui consiste à maintenir la pression quoi qu'il arrive et à trouver toujours le moyen de rebondir. Dans certaines situations, la guerre des chiffres par communiqué interposé entre le ministère de l'Éducation nationale et les syndicats autonomes s'était polarisée entre des estimations de suivi très basses pour le premier et relativement importantes pour les seconds. Cette discordance autour des chiffres entre les deux parties est très significative, comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 49: Quelques exemples de l'écart entre les taux de suivi des grèves entre Ministère et Syndicats

Grèves	Taux de suivi déclaré par le ministère	Taux de suivi déclaré par le syndicat
17 avril 2005 (CNAPEST)	27%	85%
10 février 2008 (IAFP)	06.24%	90%
08 novembre 2009 (CNAPEST, UNPEF, CLA, CNEC)	35%	Entre 90% et 97%
27 octobre 2008(CNAPEST)	17.2%	85%

Encore une fois, ces taux sont rendus publics via des déclarations de presse des deux parties. Nous avons déjà abordé le fait que ces chiffres font l'objet de statistiques, au sein des différentes instances locales et nationales de l'inspection du travail. Outre la difficulté d'accéder à ces chiffres, se pose la question de la transparence de ces données établies des deux côtés. Les syndicats faisaient parfois des communiqués dans les années 2000 pour donner des détails partiels de ces chiffres, notamment dans les grandes villes, comme Oran et Alger. Mais ces chiffres sont souvent incomplets, par exemple, pour la grève du 08 novembre 2009 (CNAPEST, UNPEF, CLA, CNEC), les syndicats présentent les statistiques de la manière suivante pour la wilaya d'Oran : 2 664 enseignants grévistes, donc 98%, le 11 novembre, selon les syndicats, 53 sur 55 lycées sont en grève, 94 CEM sur 127 et 425 écoles primaires sur 586, 87% donc pour le secondaire, 80% pour le moyen et 60% pour le primaire. Mais il est impossible de retrouver tous ces chiffres par wilaya. Ces syndicats donnent la tendance globale générale qui se situe entre tel et tel pourcentage.

Dans le cas contraire, si les chiffres de suivi sont aussi bas, pourquoi les statistiques ne sont plus à la portée publique ? Nous avons constaté que la plupart des données sur la grève émanant du ministère du travail, que les chercheurs ont intégrés dans leurs travaux, s'arrêtent à 2002, comme nous l'avons déjà rappelé plus haut. Il s'agit principalement de la même période durant laquelle l'Algérie a été marquée par les grèves sectorielles dans la

Fonction publique et même dans d'autres secteurs. S'agit-il d'une manière *subtile* de ne pas médiatiser la portée de ces grèves ?

Ce sont des questions auxquelles nous ne sommes pas en mesure de répondre. Toutefois, ce qui est sûr, c'est que les statistiques des grèves disponibles depuis l'indépendance concernent principalement le secteur économique, puisque le droit de grève était interdit dans le public. Celles relatives au secteur de l'administration dans les années 1990, affichent des taux très bas à partir de 1993, excepté pour les années 1989-1992. Il faudrait peut-être se poser la question relative au rapport de l'État, en tant qu'appareil affecté par les grèves qui sont suivies par les institutions et les établissements qui dépendent de lui, et du fait qu'il détient la possibilité de rendre ou ne pas rendre ces chiffres publics. L'État a, en ce sens, un mécanisme de contrôle. En supposant que ces chiffres soient relativement importants, cela pourrait donner lieu à un effet boule de neige de la contestation causé par l'écho que peuvent susciter des taux de suivi importants. Par conséquent, ne pas rendre public ces chiffres est aussi une manière de nier la représentativité des syndicats et de limiter leur possibilité à recourir à la contestation.

Aussi, le problème qui se pose en Algérie, et qu'on a pu d'observer à l'occasion de notre enquête, c'est qu'au moment des grèves, un facteur externe intervient, déstabilisant davantage encore la situation dans les institutions concernées. En effet, dès lors qu'une grève est annoncée dans les écoles ou les universités, et même si dans la réalité tous les fonctionnaires ne vont pas la suivre, souvent les étudiants, élèves, lycéens, ou encore les agents de l'administration vont, eux aussi, recourir à la grève à travers leur absentéisme.

Ainsi, tout le fonctionnement des établissements scolaires et universitaires est perturbé. Par conséquent, c'est tout l'établissement qui va se libérer à partir de l'après-midi. Cela a un coût économique en termes de journées de travail perdues, mais surtout un coût pédagogique, puisque les enseignants grévistes ou non, doivent rattraper les cours, se concerter afin de mettre au même niveau tous les élèves, lorsqu'il s'agit d'un suivi différent de la grève (et donc avec un rattrapage différencié des cours). Cela va conduire à des dysfonctionnements sur le temps des études et sur le calendrier des examens. Les professeurs interrogés évoquent, dans de pareils cas, des tensions palpables que ce soit au niveau des établissements ou des administrations qui accusent des retards. À cela s'ajoute la colère des parents d'élèves qui souvent accusent les syndicats de ne tenir compte que de leurs propres intérêts. Des faits que nous avons pu observer nous-mêmes ces dernières

années puisque, dans la plupart du temps, les élèves sont libérés par les directeurs d'écoles et il n'existe pas de mesures prévues pour remplacer les grévistes sur une courte durée.

Un directeur d'établissement qui a souhaité garder l'anonymat nous déclare à ce propos :

« C'est la grève sans la grève dans les écoles algériennes et les universités. Dès qu'un syndicat lance la grève, les élèves désertent les écoles et les professeurs aussi, y compris ceux qui ne sont pas grévistes. Ils vont le faire aussi, car c'est l'occasion de s'occuper des courses, de la paperasse et des choses qui traînent... »¹

Lors de nos discussions avec des femmes grévistes en 2015, les questions qui les préoccupent sont loin d'être axées sur les revendications ayant conduit à la grève :

« Je suis là juste pour la matinée pour marquer le point avec le syndicat. La grève va durer une semaine et peut-être, elle sera reconduite, c'est ce qu'on nous a dit ; c'est l'occasion d'aller voir ma mère qui est malade dans une autre wilaya ; je vais en profiter et ça va me faire des vacances ».

Évidemment, il ne faut pas généraliser à partir de ce cas, puisque nous avons rencontré d'autres grévistes dans des situations où ils se sont retrouvés seuls à faire grève, tout en étant présents, tous les jours dans l'établissement et qui ont tenu, parfois, pendant plusieurs semaines.

Autrement dit, que les grèves soient suivies ou pas, cela importe peu, parce que dès que les syndicats autonomes lancent une grève, ils ont contribué de quelque part à la contestation. Ce qui conduit souvent à ralentir, voire à arrêter, le travail de l'administration. Il en est de même dans les hôpitaux ; quand les syndicats font des sit-in, même pour quelques heures, c'est toute la chaîne des soins qui est paralysée. Ainsi, les malades se retrouvent exaspérés et leurs accompagnateurs en colère. Il revient donc à l'administration de gérer les contraintes qui peuvent en découler.

L'on peut remarquer finalement, de ce fait, que le pouvoir syndical de ces syndicats autonomes est un pouvoir qui a commencé par des grèves et des luttes qui ont résisté à des épisodes d'insécurité, de répression et de non-reconnaissance. Ils l'ont fait de manière assez suffisante pour instaurer et structurer certaines habitudes au sein des établissements à caractère public qui se sont, par la même occasion, pris en partie dans cette logique et ont adopté des routines parallèles (absentéisme pendant les grèves).²

¹ Entretien réalisé le 16 octobre 2016.

² Toutefois il y a une exception, depuis la grève du CNAPESTE en 2018 qui avait été déclaré illégale et qui avait duré plusieurs semaines (du 30 janvier au 28 février), la ministre de l'Éducation, Nouria Benghabrit-

Les syndicats autonomes, en ce sens, interviennent dans la Fonction publique au même titre que l'État, puisqu'ils ont la capacité d'agir ou d'influencer les habitudes de ceux qui sont impactés par les annonces de grève. Leur pouvoir tient en partie aussi de cela.

En réalité, c'est le statut de la Fonction publique, domaine de l'État, qui a structuré en ce sens cette configuration ou construction sociale autour de la grève. Si les grèves économiques ont un impact uniquement sur la production et la rentabilité matérielles au sens propre du terme, la grève dans la Fonction publique, exerce une influence sur l'humain, puisqu'il s'agit d'élèves, de malades et de toute la chaîne de la bureaucratie nationale qui fait fonctionner la société d'autant plus que cette dernière est centralisée. Elle engage donc la responsabilité de l'État, garant des droits des citoyens à accéder à l'éducation, à la santé et aux autres services publics. Perturber cette fonction, c'est interrompre le fonctionnement de la bureaucratie de l'État et en conséquence sa capacité à gérer la société. Comme la note Christian Dufour, « le pouvoir est au cœur des interrogations actuelles sur la capacité des syndicats. Ceux-ci existent parce qu'ils se sont eux-mêmes construits dans une relation de pouvoir au sein des sociétés où ils sont présents¹ ».

D'ailleurs, l'exemple le plus marquant, c'est lorsque pour la première fois une ministre en Algérie, un représentant du gouvernement, s'est attelé à la question de la routinisation de la grève dans la Fonction publique, en l'occurrence l'ancienne ministre de l'Éducation nationale Nouria Benghabrit Remaoun, en introduisant, en 2014, « la charte de l'éthique et de déontologie » aux syndicats de l'éducation et ce, dès son arrivée au gouvernement. L'objectif de cette charte était de freiner la cadence des grèves et « l'instabilité chronique » dans le secteur, dans une tentative de stabiliser « l'école »². Elle dit à ce propos :

Remaoun avait entrepris des mesures pour remplacer les grévistes par des vacataires des contractuels et des retraités. Voir à ce sujet *Algérie Patriotique*, 08 janvier 2018 : [En ligne <https://www.algeriepatriotique.com/2018/01/09/benghabrit-eventuel-recours-aux-vacataires-retraites-remplacer-grevistes/>]. Les enseignants grévistes, au nombre de 190000 avaient reçu des mises en demeure, certains d'entre eux, 581 précisément eux ont même été licenciés, ils ont tous été réintégrés après la suspension de la grève. Voir à ce sujet, *Radio Algérie*, 1 mars 2018 : [En ligne : <https://radioalgerie.dz/news/fr/article/20180301/135293.html>]. Il est important aussi de préciser que la décision de remplacer les enseignants grévistes par des vacataires et des retraités avait été rejetée par le Syndicat autonome des retraités de l'Éducation, voir ; *El Watan*, 11 février 2018 mais aussi par certains inspecteurs de l'éducation comme à Blida, voir *le Quotidien d'Oran*, 14 février 2018. De manière générale, on assiste depuis à un durcissement des sanctions administratives contre les grévistes.

¹ Dufour, Christian, et al. « Repenser la représentation collective : introduction », *La Revue de l'Ires*, vol. 65, no. 2, 2010, p. 11.

² *Radio Algérie*, 24 novembre 2015 : [En ligne : <https://radioalgerie.dz/news/fr/article/20151124/59251.html>].

Concernant l'élaboration pour la première fois d'une Charte d'éthique, elle me semblait incontournable pour la construction d'un espace de dialogue transparent, sain et une éthique. J'ai commencé à en parler dès septembre 2014, à ce moment-là étant convaincue en tant que sociologue, de la pertinence et de la nécessité de la présence de voix discordantes ou pas, débattre et s'entendre sur un certain nombre de principes. Ce n'est pas parce que nous étions porteurs d'un projet, d'une vision que forcément les syndicats allaient l'adopter et c'est peut-être même le contraire qui est arrivé. Je m'engageais avec eux à en discuter, prendre le temps qu'il faut et faire des plaidoyers. C'est ainsi qu'avant de soumettre la Charte d'éthique à débat, nous avons décidé ensemble de signer un protocole d'accord mettant en avant des objectifs communs pour une école de qualité auquel tous les syndicats et représentations de parents d'élèves ont adhéré. Pour la Charte nous avons dû débattre longuement sur la primauté d'assurer l'obligation du droit à l'enseignement avec la préservation du droit de grève.

J'ai dit que je trouvais immoral que pour chaque problème rencontré ou vécu vous suspendiez les cours et que les enfants en soient les premières victimes. Les négociations sur les contenus de la Charte d'éthique de l'Éducation nationale mettaient en exergue le souci commun principal qu'était l'élève et de mettre en place tous les instruments de débats et de négociations. Assurer la qualité c'est d'abord assurer la continuité de la scolarité pour un secteur aussi stratégique tout en contribuant à instaurer un climat favorable aux apprentissages avec quatre principes : intégrité, respect, compétence professionnelle et préservation de la stabilité au sein des établissements. Un projet même d'une « maison des syndicats », presque finalisé, sur le site d'une école désaffectée, a été discuté comme un engagement pour nous, qui serait mis en œuvre à la signature d'un accord commun formulé comme une Charte d'éthique. Ce projet diversement apprécié par les syndicats (les dites « grosses pointures » étaient contre car disposant déjà de siège, négocié il y a près de 10 ans et différents locaux dans les établissements scolaires au niveau des wilayas) n'a pas eu le temps de voir le jour.

Malheureusement, certains syndicats sont plus dans la logique rapport de force et dans le réactif. Autrement dit pour toute question abordée en commun l'exigence des syndicats c'est que la première mouture de proposition soit travaillée par le Ministère avant d'être soumise au syndicat. La posture adoptée « plutôt confortable », est celle de la critique quel que soit le contexte socio politique, du moins durant mon passage.

Le recours quasi systématique à la grève durant l'année scolaire a institué la « *ataba*¹ » durant plus de 10 années.

Dans cette perspective, l'ancienne ministre de l'Éducation finira par faire signer, en 2015, 8 des 10 syndicats de l'Éducation nationale² dont deux de l'UGTA, FNTE et UNPE

¹ La *ataba* : le seuil. Le seuil : entendu comme la limitée des programmes à prendre en compte pour élaborer les contenus des programmes des examens et ces derniers étaient alignés sur les établissements qui avaient le plus souffert de suspensions de cours.

² Voir à ce propos le communiqué du MEN sur le site du Ministère : [En ligne : <https://www.education.gov.dz/fr/activity/les-syndicats-signent-la-declaration-commune-relative-a-la-charte-dethique-de-leducation-nationale/>].

et 06 syndicats autonomes : SNAPEST, UNPEF, SNTE, SNCCOPEN, SNAPEP, SATEF ainsi que les associations des parents d'élèves. Mais le CELA et le CNAPESTE ne le feront pas. ¹Pour le CNAPESTE, c'est une réunion du conseil national qui va statuer sur la question. En effet, ce conseil qui se réunit les 6 et 7 novembre à Boumerdès rend public un communiqué dans lequel le CNAPESTE demande à la tutelle « d'ouvrir le dialogue avec les véritables partenaires, dans le respect des lois sur le travail, à ce moment-là, aucune partie n'aura besoin de s'engager pour aucun document ou contrat concernant ce sujet (éthique et stabilité, ndlr), parce que l'éducateur est, par nature et de par sa formation, dévoué à sa mission² ». Aussi, quatre autres syndicats finiront par se rétracter en décembre 2018, à savoir l'UNPEF, le SATEF, le SNTE et le SNAPEST.

Ces positions confirment ce que nous avons déjà avancé. Ce sont les deux syndicats les plus mobilisés dans les mouvements des grèves dans le secteur de l'Éducation nationale qui n'ont pas signé, quant aux quatre autres syndicats qui recourent souvent à la grève dans leurs protestations, ont changé d'avis. Parmi les motifs de ce retrait, les syndicats avancent, l'entrave de l'exercice syndical, le non-octroi des sièges pour les syndicats, l'entrave du travail des représentants syndicaux qui subissent, selon eux, des harcèlements dans le cadre de leur travail et le recours à la justice pour régler les problèmes collectifs.³

Il semble vrai de dire que la réalité du pouvoir syndical tire sa force et sa légitimité des grèves ; dans ce sens signer la charte aurait privé des syndicats comme le CNAPESTE et le CELA de toute marge de manœuvre. Ils justifient cette décision par une mesure qui allait tôt ou tard restreindre l'exercice du droit syndical. Ce retrait est donc en cohérence avec leur stratégie, puisqu'au moment de cette déclaration, les syndicats en question avaient introduit de nouvelles revendications. Ils dénoncent encore une fois le fait de n'avoir pas associé les syndicats dans plusieurs consultations liées au secteur, mais aussi plusieurs entraves à l'exercice de leurs activités syndicales.⁴ Pour des syndicats qui ont toujours négocié à travers la contestation, les routines sont difficiles à changer et le lien au politique est difficile à envisager autrement. Pour eux, cette charte n'a pas réglé le problème principal, à savoir considérer ces syndicats comme partenaire social.

¹ *L'Expression.dz*, 1 décembre 2015 : [En ligne : <https://www.lexpression.dz/nationale/la-charte-dethique-a-ete-signee-230687<>].

² *Le Quotidien d'Oran*, 14 novembre 2015.

³ « Retrait collectif de la charte d'éthique et boycott de toutes les activités du ministère. Fin de la trêve entre le ministère de l'Éducation et les syndicats » Dans *Le Soir d'Algérie*, 18 décembre 2018.

⁴ APS, 12 décembre 2018 : <https://www.aps.dz/algerie/82100-quatre-syndicats-se-retirent-de-la-charte-d-ethique-educative>

Le pouvoir syndical, qui « est et reflète à la fois la base matérielle des relations entre les acteurs », ¹ prend ainsi tout son sens. Il n'est pas basé uniquement sur les éléments nouveaux qu'il a pu introduire dans le champ contestataire, à savoir un syndicalisme de mouvement social. Son impact qu'il a pu transposer au champ où il intervient, à savoir celui qui dépend de l'État pèse, dans les rapports avec le pouvoir. En ce sens ; pratiques et impacts lui confèrent cette représentativité qui fait ses preuves ou se manifestent durant des périodes de fortes mobilisations de manière assez conséquente pour apporter satisfaction aux travailleurs. Outre ce fait, il est important de souligner que la distribution de la rente a permis grandement à ces syndicats d'user de la structure des opportunités politiques pour satisfaire leurs revendications. On pourrait même dire que les syndicats autonomes, dans leur évolution, ont redynamisé l'action syndicale en apportant de nouvelles façons de faire, d'agir, de mobiliser et de contester. Il est des faits très significatifs dans ce sens, comme l'annonce des grèves « illimitées », qui constitue un contre-pouvoir s'inscrivant dans des formes de lutte qui ont pour vocation à se pérenniser et à résister.

La plus grande preuve du succès de ce modèle, c'est le fait que la grève et la contestation ont touché même des corps où elle est interdite comme la police qui, exaspérée par la gestion et la pression autour de la crise communautaire de Ghardaïa, va entamer un mouvement de protestation inédit en 2014. Les policiers vont marcher dans la capitale le 14 octobre pour réclamer une augmentation salariale et de meilleures conditions de travail².

Pour cette raison, l'on peut parler d'un renouveau syndical, compris dans le sens d'« une série de transformations, qui s'inscrivent avec plus ou moins de succès dans un mouvement disparate³ ». Ce renouveau a été introduit progressivement dans les années 1990. À partir des années 2000, il consiste dans une forme de résistance, pour se maintenir, plus répandue, plus routinière et plus réfléchie. Mais il s'agit d'un pouvoir syndical qui se fixe, en partie, des limites quand il intervient dans le champ politique et c'est ce que nous allons tenter de discuter dans le dernier chapitre.

¹ Christian Levesque et Murray Gregor, *art.cité.*, p.42.

² *Jeune Afrique*, 14 octobre 2014 : [En ligne : <https://www.jeuneafrique.com/42368/politique/alg-rie-des-centaines-de-policiers-manifestent-devant-el-mouradia-alger/>].

³ Dufour, Christian, et Adelheid Hege. « Légitimité des acteurs collectifs et renouveau syndical », *La Revue de l'Ires*, vol. 65, no. 2, 2010, p. 68.

Dans le dernier chapitre, il s'agit de discuter les trajectoires des syndicats autonomes par rapport à la question de la démocratie, car ces organisations n'auraient pas pu voir le jour sans la transition démocratique de 1989 ; ils se disent eux même « autonomes » pour affirmer leur caractère démocratique qui s'oppose à celui de « la dépendance » de l'UGTA. C'est pourquoi nous estimons important de discuter de la question du rapport à la démocratie à travers ses diverses expressions, que ce soit au sein du champ syndical et au-delà dans le champ politique.

Chapitre V

Les syndicats autonomes et la question de la démocratie

L'objectif de ce chapitre est de situer le mouvement syndical autonome entre 1989 et 2014, en lien avec la question de la démocratie. Comme nous l'avons montré précédemment, la non-reconnaissance de la représentativité des syndicats autonomes d'un côté, la répression des militants et l'ingérence de l'État dans les affaires syndicales de l'autre, ont fait que les libertés syndicales s'imposent comme une revendication principale parmi celles exprimées durant les deux dernières décennies ; elles seront, de facto, intimement liées à la question de la démocratie. Cela dit, il n'est pas sûr qu'elle soit un enjeu et une priorité pour tous les syndicats. Dans la forme, comme dans le langage contestataire, les libertés syndicales occupent donc une place différente, selon les orientations et les transformations du champ syndical et ses rapports avec le champ politique. Ces divergences, au regard cette de question, sont le reflet des idéaux qui façonnent les trajectoires militantes et les aspirations du leadership. Il en résulte de facto une double contradiction d'un syndicalisme partagé entre une volonté de peser dans les négociations collectives et la nécessité de participer au changement démocratique et qui interroge sur la démarche à suivre. Outre ce fait, nous avons défendu plus haut l'idée selon laquelle la routinisation de la contestation avait eu un impact considérable dans la généralisation de la contestation en Algérie, à partir des années 2000 notamment, et ce, dans tout le territoire national. Cela a renforcé le fait de recourir à la protestation par le bas, ou le politique par le bas¹ qui consiste à comprendre les formes d'agir politique et les marges de manœuvre des différents acteurs. Il convient donc de prendre en considération l'impact considérable sur la généralisation des contestations sociales surtout durant la période de 2010-2011, et le contexte du « Printemps arabe », qui nous invite à interroger les positionnements des syndicats autonomes, du changement et de la démocratie.

Trois axes sont principalement abordés dans ce dernier chapitre. Il s'agit d'abord de situer la question des libertés syndicales comme une préoccupation négligée par les fonctionnaires et qui constitue un tournant au niveau du leadership syndical. Ensuite, il sera question de mettre en évidence l'ingérence du politique dans les affaires syndicales et de montrer, subséquentement, l'impact de cette ingérence sur le recul des luttes démocratiques, à travers l'exploration des trajectoires militantes et la manière dont elles évoluent par rapport à l'offre politique.

¹ Voir à ce sujet, Jean François Bayart, *le politique par le bas en situation autoritaire*, *Esprit*, Juin 1984, n°. 90 (6), p. 142-154 et Jean-François Bayart, et al., *Le politique par le bas en Afrique noire : Contribution à une problématique de la démocratie*, Paris, Khartala, 1992.

Enfin, nous tâcherons de montrer le rôle et les limites de la tendance démocrate qui résiste au sein du mouvement syndical autonome, pour défendre les intérêts des fonctionnaires.

I. La question de la démocratie

Parler de la démocratie syndicale en Algérie consiste à mettre l'accent, encore une fois, sur le processus inachevé de transition démocratique amorcé en 1989. Mais du côté des syndicats aussi, il importe de remarquer que seuls deux syndicats autonomes ont intégré, de manière explicite, la question de la démocratie dans leurs statuts dans le sens large. On ne parle pas ici par exemple du fonctionnement démocratique des organisations syndicales qui est inscrit dans la plupart des statuts des syndicats, mais de celle-ci comme préoccupation politique et sociale.

Ces deux syndicats en question sont le CNES avant 2006 et le SNAPAP aile Malaoui. Concernant le CNES, tout d'abord, dans son statut issu du deuxième congrès de 2004, il est mentionné dans l'article (1) : « Le CNES est un syndicat autonome, démocratique et revendicatif, syndicat corporatiste et solidaire des luttes des autres catégories de travailleurs, syndicat respectueux de l'éthique universitaire, pacifique et constructif, syndicat attaché à l'intérêt général et soucieux du développement des libertés démocratiques. ». La question démocratique semble ainsi d'une importance primordiale pour ce syndicat.

Quant au SNAPAP (Aile Malaoui), on peut lire aussi dans l'article (3) de son statut en 2012 : « Le syndicat œuvre en coopération avec les organisations nationales, régionales, internationales, syndicales et celles des droits de l'homme, de la lutte contre la corruption et de la société civile ». Le syndicat s'inscrit d'emblée dans le registre de l'universalité et des droits de l'homme. Il était important de le signaler pour comprendre dans ce qui suit les clivages profonds qui vont diviser les syndicats autonomes au regard de la question de la démocratie.

Cela dit, pour mieux situer la question de la démocratie par rapport aux luttes syndicales autonomes, il faudrait revenir à plusieurs aspects. Il s'agit principalement de la place de la démocratie dans les revendications. Aussi, il s'agit de se poser la question suivante : les syndicats autonomes, en tant qu'organisations, sont-ils réellement démocratiques ?

I.1. La question de la démocratie dans les revendications des syndicats autonomes : ou une approche par le bas

Il est important, en parlant de démocratie syndicale, de savoir ce que pensent les fonctionnaires du pluralisme syndical. Dans notre questionnaire, nous avons introduit cette interrogation de la manière suivante : « Êtes-vous pour le pluralisme syndical ». À cette question 58.7 % (206) ont répondu oui, 41 % (144) ont répondu non, et une personne n'a pas répondu. Même si ceux qui sont en faveur du pluralisme syndical sont majoritaires, il est important de noter que la catégorie de ceux qui sont contre n'est pas négligeable. Il en est de même pour la question des libertés syndicales, elle ne constitue que 2.3 % des préoccupations des enquêtés, ce qui peut paraître saisissant. En revenant au profil des personnes en faveur de cette revendication, on constate que sur les 8 personnes ayant introduit cette question comme priorité, 7 ont été, soit adhérents d'un syndicat, soit délégués d'un syndicat.

Pourtant, depuis la création des premiers syndicats autonomes au début des années 1990, la question des libertés syndicales a été, au moins, un enjeu de grande envergure dans le combat et le langage contestataire de ces derniers. Car comme on l'a pu remarquer, souvent les grèves nationales annoncées, ont été déclarées illégales par le tribunal administratif d'Alger. Les syndicalistes qui ont été interviewés disent tous avoir été victimes de répression. Les formes de cette répression sont diverses : interpellation par les forces de l'ordre durant les sit-in par exemple, menaces par téléphone, harcèlement administratif, poursuites judiciaires et dans certains cas plus extrêmes des licenciements.¹ Ce qui a constitué, selon leurs propres propos, une entrave à l'exercice de leurs droits syndicaux. D'ailleurs, ils se sont mobilisés à maintes reprises pour dénoncer cet état de fait dans le cadre des tentatives de se confédérer, mais aussi à travers la rédaction de plusieurs rapports sur les entraves du droit syndical précédemment cités.

Paradoxalement, les syndicats autonomes peinent à introduire la question des libertés syndicales comme un enjeu primordial de luttes parmi les fonctionnaires. Il y a indubitablement une difficulté à mobiliser sur cette question ; ce qui interroge sur la posture organisationnelle de ces derniers et le pourquoi de ce malaise.

En réalité, ces résultats correspondent à ce que l'on sait déjà par rapport à la réponse du monde du travail à la précarité des salaires des fonctionnaires, au moins à partir des années

¹ Comme ce furent les cas pour Rachid Malaoui (SNAPAP) ou encore Mourad Tchiko (SNAPAP), Ahmed Badaoui (UGTA) et qui ont tous occupé des responsabilités syndicales.

1990. En conséquence, dans les luttes syndicales qui ont suivi, les questions d'ordre matériel ont été la réponse à un contexte économique très difficile. En outre, il ne s'agit pas ici d'un syndicalisme de type classique, dans lequel les organisations qui le portent sont structurées autour d'un militantisme qui trouve sa force à travers une forte adhésion organisée autour de la solidarité de combat entre les fonctionnaires publics. Cela implique que la question des libertés syndicales s'inscrit dans une atmosphère animée par ceux qui sont les plus touchés par la répression et les entraves à l'exercice du droit syndical, à savoir les responsables au niveau des instances horizontales de ces organisations. Qu'ils soient membres des instances nationales, délégués ou responsables des bureaux des wilayas, etc., le fait que l'engagement des fonctionnaires est un engagement distancié occasionnel, comme nous l'avons déjà expliqué dans les chapitres précédents ; rend compte qu'il ne s'agit pas d'une revendication qui préoccupe la base syndicale mais plutôt exprimée par le leadership syndical qui est le plus touché par le coût de la mobilisation.

En ce sens, cet extrait de l'entretien réalisé avec Aouissi Abdsellem (CNES) dont la première partie a été déjà citée auparavant et dont la suite nous paraît très révélatrice :

« Si le salaire a été une revendication primordiale ; c'est avant tout pour combler les besoins physiologiques pour arriver à l'accomplissement de soi. Nous sommes encore en bas de la pyramide de Maslow... Malheureusement, on est encore coincé en bas. Plus l'enseignant se sent bien, plus il enseigne bien. Mais ce n'est pas le cas, il arrive à l'université fatigué après 200 km de trajet, c'est pour cela qu'un système d'incitation pour renforcer la rentabilité de l'enseignant est nécessaire ».

Cet exemple met en évidence le fait que la précarité du travail ressentie par les fonctionnaires, empêche, dans une certaine mesure, une partie d'entre eux d'envisager des revendications d'ordre symbolique, mais nécessaires avant de trancher sur la question matérielle dans le sens propre du terme. Finalement, ceux qui se situent au sommet des organisations syndicales ont été les plus concernés par la question des libertés syndicales, car ils ont été exposés par leur militantisme à plusieurs situations d'entraves et de restrictions. Ce qui a eu aussi un effet d'aliénation sur l'organisation structurelle des syndicats sur le long terme surtout qu'il est difficile de reproduire une élite syndicale parmi la jeune génération. Car le coût des engagements a été tel, qu'il a provoqué une certaine réticence. D'ailleurs, en ce sens, Baptiste Giraud, Yon Karel et Sophie Bérout ont mis l'accent sur le fait que « les logiques de l'engagement syndical » font que « comme toute forme d'action protestataire, les conditions de possibilité de l'engagement syndical sont en effet à mettre en perspective avec les stratégies déployées par les dominants pour le

réprimer ou le contenir¹ ». Les dominants font référence ici à l'employeur qui est l'État, entraînant un effet de « démobilité syndicale ».

Dans nos entretiens, de nombreux fonctionnaires abordent la condition de leurs collègues ayant fait l'objet de répression ; c'est en ces termes qu'ils réagissent :

« *hadouk ydirou politique* » (ceux-là, ils font de la politique), « *khatina men politique* » (ne parlons pas de politique) « *ana khatini siyassa* » (moi, je n'ai rien à faire avec la politique), « *jabouha lrwahoum* » (ils l'ont cherché). Ce que signifie qu'à travers ces déclarations, les fonctionnaires considèrent que leurs collègues syndicalistes sont dans une vision extrême ou radicale dans leurs actions menées. En conséquence, ils ne pouvaient que s'attendre à ce genre de conséquences, voire des représailles.

L'un d'eux nous a déclaré à ce propos : « il ne faut jamais *mélanger syassa* [politique] *avec le travail* ; *on a payé le prix assez fort fi tassinet* (dans les années 1990) ». Encore une fois, la grève du FIS en juin 1991 est encore assez présente dans les mémoires des fonctionnaires qui ne souhaitent plus qu'une telle situation se reproduise.

Le cas Mourad Tchiko est assez évocateur ici. Il s'agit d'un syndicaliste qui était en 2004 le vice-président de l'Union nationale des agents de la protection civile affiliée au SNAPAP qui, selon la presse, aurait dénoncé une affaire de corruption au sein de la direction générale de la protection civile le 18 décembre 2004.² Il sera suspendu de son poste depuis. Il sera aussi arrêté le 24 février 2011 pour avoir soutenu cinq grévistes de la faim de la section syndicale de l'École Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP). Bien qu'attristés par la situation de ce syndicaliste, ses collègues au sein du SNAPAP (aile Felfoul) estiment qu'il a été entraîné sur le terrain de la politisation syndicale par Rachid Malaoui. En réalité, plusieurs syndicalistes qui se retrouvent dans une position pareille ont vu leurs collègues se désolidariser d'eux. Il en est de même pour la section CNES d'Oran (USTO), représentée, entre autres, par Kadour Chouicha. Un représentant de la direction nationale qui, depuis 2006, tend moins à faire la grève, estime que des militants syndicaux, comme Kaddour Chouicha qui persistent sur « le chemin de la contestation », sont des militants versés dans « le romantisme » et « la radicalité des actions ». La radicalisation des actions dont il est question ici (en référence notamment des grèves menées par le CNES avant 2006, mais à celles menées par des syndicats comme le

¹ Giraud, Baptiste, Karel Yon, et Sophie Bérout. *Sociologie politique du syndicalisme. Introduction à l'analyse sociologique des syndicats*. Armand Colin, 2018, p.120.

² Pourtant il a été acquitté par les faits qui lui étaient reprochés par une décision de la justice.

CLA et le CNAPEST) a été remise en cause à maintes reprises au sein des syndicats autonomes. Elle était l'une des principales causes qui ont mené à l'éclatement de beaucoup d'entre eux. La raison principale, est que dans l'imaginaire collectif syndical, la possible radicalisation d'une grève fait penser tout de suite au scénario de la grève du FIS en 1991. Aussi, le lien avec la possible politisation renvoie à la récupération et bien sûr la peur de l'incertitude et d'un débordement éventuel. Ce n'est pas par hasard que ceux qui ont pris le plus de risque en termes d'engagement sont ceux-là mêmes qui se sont imposés en tant qu'interlocuteurs légitimes des syndicats autonomes.

I.2. Une génération inchangée de leaders syndicaux et un effet générationnel qui divise

S'il y a un mot pour décrire la configuration générale au sein des organisations dans le mouvement syndical autonome, c'est bien la prédominance des leaders syndicaux qui ont un « rôle indispensable de coordination dans des actions d'implantation à la fois risquées et intensives en ressources¹ », comme nous avons tenté de le démontrer dans le troisième chapitre. Il est à remarquer que depuis au moins une décennie, les structures horizontales des syndicats autonomes, notamment les bureaux exécutifs qui constituent les organes décisionnels des syndicats au niveau national, demeurent inchangées. Ainsi, des noms comme Lyes Mrabet, Messaoud Boudiba, Sadek Dziri, Rachid Malaoui et bien d'autres se sont imposés dans le champ syndical comme des leaders légitimes et reconnus du mouvement syndical autonome ; ils sont considérés comme porteurs de solutions, à certains égards. Ce qui interpelle encore une fois, c'est la question de l'alternance au sein des syndicats en tant qu'organisations qui fonctionnent autour des élections des représentants en interne, et les élections des assemblées générales. Il est très difficile justement de saisir la réalité de ces élections syndicales sur le terrain, en l'absence des statistiques publiques sur les effectifs des syndicats². À cela s'ajoute l'irrégularité observée dans la tenue des congrès des syndicats autonomes durant les premières années de leur existence. En effet, la reconnaissance légale de beaucoup de syndicats, plusieurs années après leur réelle constitution, a fait qu'il a été très difficile pour eux dans un premier temps de structurer les organisations syndicales dans un contexte qu'on pourrait qualifier de

¹ Melanie Simms, « Les militants de terrain dans les campagnes d'implantation syndicale dans le secteur des services en Grande-Bretagne », *La Revue de l'Ires*, 2011/1, n° 68, p. 80.

² Ni de la part des syndicats autonomes ni du ministère du Travail.

normal. Cela a généré, en partie, une difficulté d'introduire le concept délibératif dans le fonctionnement de ces syndicats.

I.2.1. Le manque de transparence à propos des élections syndicales

L'exemple du CNAPEST est très évocateur en ce sens. Créé le 17 avril 2003, il ne sera reconnu que quatre ans plus tard, à savoir le 10 juillet 2007 ; son premier congrès a eu lieu en juillet 2008¹. Bien que l'article 64 du statut² de ce syndicat stipule qu'un congrès se tient tous les quatre ans ; dans la réalité, on ne sait que peu de choses sur le déroulement et la forme que prennent les élections syndicales. Il en est de même pour l'assemblée générale qui se tient tous les deux ans, selon l'article 27 du même statut. Pourtant, le règlement intérieur du syndicat prévoit une section sur les modalités de candidature et du processus électoral interne, où l'accent est surtout mis sur le profil du candidat qui doit être enseignant avec une ancienneté d'adhésion de quatre ans au moins ; ils demeurent très vagues, à notre sens³. Sur le site du syndicat, il est facile de trouver des informations sur l'activité du syndicat (dossiers de presse, procès-verbaux de réunion avec le ministère, bulletins d'information, archives, etc.). Cependant, il est quasi impossible de trouver des chiffres sur les résultats des élections syndicales au niveau local ou national, ou même les listes nominatives des candidats qui ont se sont présentées aux élections.

On retrouve seulement la liste nominative des 13 membres élus du conseil national, sans plus. Aussi, il est impossible de retrouver la trace par exemple des procès-verbaux qui rendent compte du déroulement des élections et des résultats qui en découlent en interne, ni la liste nominative des membres de l'assemblée générale. Pourtant, le CNAPEST avait mis l'accent durant son premier congrès, en 2008, sur le caractère démocratique de la tenue du congrès. Ce congrès a eu lieu à l'Institut Technologique de l'Éducation de Ben Aknoun, les 9 et 10 juillet avec la participation de 333 délégués, en présence d'un huissier de justice, des représentants du ministère de l'Éducation nationale et des acteurs de la société civile (la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme : Ali Yahia Abdenour, Ali Laskri, Mustapha Bouchachi et Hocine Zahwane) et des représentants des partis de l'opposition (RSD-FFS-PST). Nouar Larbi avait été élu coordinateur national du syndicat.⁴ En réalité, l'orientation démocratique du syndicat au départ est largement influencée par Larbi Nouar,

¹ Voir à ce sujet, *El Watan*, 12 juillet 2008. [En ligne : <https://algeria-watch.org/?p=46098>].

² Le statut du CNAPEST est consultable sur <https://www.cnapeste.dz/>.

³ Voir à ce sujet art.5, p. 15-16 du règlement intérieur du CNAPESTE ; à consulter sur le site du syndicat : [En ligne : <https://www.cnapeste.dz/>]

⁴ *El Watan*, 12 juillet 2008.

connu pour sa proximité avec le FFS. Étant donné qu'il s'agit des premières années de l'action syndicale, il est surtout question de légitimer la représentation du syndicat à travers la démonstration d'une transparence des élections et de son caractère démocratique. Avec le temps, l'euphorie démocratique est mise à rude épreuve.

Le CNAPEST n'a pas échappé aux accusations de l'un de ses propres fondateurs de fonctionnement en interne non démocratique. Il s'agit d'Ali Lemdani qui avait été remplacé à la suite des élections du 11 juillet 2008 par Messaoud Boudiba. En rendant public sa démission, ce dernier met en cause :

« L'absence libre de débat démocratique au sein du bureau national... Aujourd'hui le syndicat est accaparé par un groupe très restreint de super membres... Les conditions de préparation et d'organisation du premier congrès de mise en conformité, en juillet 2008, ont par ailleurs définitivement balayé l'espoir de faire du CNAPEST un syndicat fonctionnant selon les règles de la démocratie et de la transparence¹ ».

Le syndicat répond à ces accusations en ces termes : « il se dit démocrate, mais il refuse le résultat démocratique ».² Ce qui ressort de cet exemple, quelle que soit la réalité du fonctionnement interne des syndicats, c'est la persistance du malaise et de l'ambiguïté autour des élections syndicales. Ce manque de transparence interroge et met à mal la capacité de ces syndicats à s'inscrire dans un registre délibératif. Il en est de même pour le syndicat UNPEF dont le statut prévoit aussi des dispositions qui concernent les modalités des élections syndicales. Toutefois, on constate le même manque de transparence. Sur le site de l'UNPEF, on peut lire facilement des rubriques qui font état d'une communication sur les élections des bureaux de wilaya par exemple.³ Mais en réalité, il s'agit tout simplement d'une série de photos qui fait office de couverture médiatique de l'événement, sans donner plus de détails sur les résultats de ces élections.

1.2.2. De la difficulté d'intégrer le principe de succession

En effet, les élections internes au sein des syndicats en vue de choisir les dirigeants sont parfois la cause des conflits internes au sein de ces organisations. Ainsi, en 2001, durant le deuxième congrès du SNPSP, Mohamed Ben Chihab envisagea de rester à la tête du syndicat pour un deuxième mandat et ce, contre l'avis de certains membres du bureau national qui s'y opposent. La question va être tranchée par le tribunal, avec une

¹ *Le Quotidien d'Oran*, 28 mai 2009.

² *Vitamine Dz*, 28 mai 2009 : [En ligne : <https://www.vitamedz.com/fr/Algerie/que-se-passe-t-il-au-cnapest-185345-Articles-0-0-1.html>].

³ Voir à ce sujet le Site de l'UNPEF : [En ligne : <https://www.unpef.dz/>].

décision de la Cour qui empêchera Ben Chihab d'être reconduit au poste, ce qui poussera ce dernier à créer un nouveau syndicat, qui n'est autre que le Syndicat National des Médecins Généralistes de Santé Publique (SNMGSP)¹. Il est clair que les ambitions des leaders syndicaux autour de « la guerre des postes² » ont impacté la vie des syndicats. C'est ce qu'on peut constater clairement dans le cas du SNAPAP, dont les discordances concernant les postes de responsabilité ont conduit à des conflits internes allant parfois jusqu'à des scissions, et donc à la naissance de nouvelles organisations. Dans le cas du SNAPAP encore, « l'affaire Hamena Boumkhila », responsable du syndicat au niveau de la wilaya de Batna est intéressante à relever. Ce membre du Conseil national a été exclu du syndicat en juin 2002 par la commission disciplinaire de son syndicat et traduit en justice pour détournement de fonds, usurpation de fonction et détention du cachet du bureau national. En effet, ce dernier, se présente selon la presse³ comme étant le secrétaire général du SNAPAP, à la suite d'un congrès qui aurait eu lieu tenu à Alger en août 2001. L'élection de Hamena Boumkhila sera démentie et remise en cause par l'ensemble de l'organique du SNAPAP⁴ représenté par Rachid Malaoui élu secrétaire général du syndicat à l'issue du congrès de janvier 2001.⁵ De manière générale, hormis les rivalités de leadership, il existe de véritables divergences dans les orientations dans la conduite syndicale.

I.2.2. Le CNES : une trajectoire marquée par un effet générationnel

Outre ce fait, et comme il a déjà été rappelé dans le deuxième chapitre, les différentes scissions au sein des syndicats (CNAPEST-CNES-SNAPAP), ont conduit à un malaise dans la gestion de ces organisations. L'alternance est fragilisée, et donc la structuration de ces syndicats est moins évidente. Ce manque de capacité à rassembler, à fédérer et à déléguer interroge sur la réelle aptitude de ces syndicats à créer un consensus de nature délibérative et à en interroger les causes.

En réalité, dans le cadre de notre enquête, cette question s'est révélée très importante. Tout d'abord pour situer la trajectoire militante d'un syndicat en lien avec l'effet générationnel. Ensuite pour comprendre l'impact de cette dernière sur la vie et l'histoire d'un syndicat, sur une période donnée. En effet, les transformations des mouvements et des

¹ Nacer Djabi (dir), *La cartographie syndicale après un quart de siècle de pluralisme*, op.cit., p.25.

² Selon l'expression d'un syndicaliste interviewé.

³ Voir à ce sujet *El Watan*, 04 septembre 2002.

⁴ Voir à ce sujet *El Watan*, 03 décembre 2002.

⁵ Rachid Maloui sera réélu président du syndicat en 2005 et en 2011.

organisations sont strictement liées au « cadre de vie socioculturel » qui impacte les rapports générationnels¹ outre le niveau de formation qui se fait sentir dans les conflits générationnels au sein des syndicats en particulier. La situation générationnelle, telle que développée par Karl Mannheim², qui renvoie à un concept sociohistorique déterminé qui marque des changements divers et latents permet de saisir à quel point l'engagement et l'adhésion aux syndicats sont influencés par la variable générationnelle et au degré de représentation syndicale selon l'âge et le niveau culturel des adhérents³. L'effet générationnel au sein des syndicats permet également d'appréhender, selon les périodes et les contextes politiques et économiques, la divergence dans le niveau et les types d'engagement.⁴

À cet égard, la crise qu'a connue le CNES en 2006 est un exemple marquant en ce sens. En effet, les grévistes de l'USTBH (Alger), de l'université de Sidi Bel Abbès et celle de l'USTO (Oran) avaient refusé de mettre un terme à la grève de 2006 qui se poursuivait depuis des semaines contre l'avis de la direction nationale du CNES. Cet événement avait largement divisé les rangs du syndicat. Le CNES, après discussion avec la tutelle, avait décidé de mettre fin à la grève. À la suite de cette décision, les deux parties se sont accusées mutuellement de ne pas en avoir discuté au sein de l'assemblée générale du syndicat, que ce soit pour l'arrêt de la grève ou en vue de la poursuivre. Dans une telle situation, le secrétariat général avait tenté, en décembre 2006, de réunifier ses rangs à travers « les assises de Zéralada », en présence de représentants de trente sections du syndicat. Dans la déclaration finale de cette rencontre, l'accent avait été mis sur « l'autonomie, le fonctionnement démocratique et le droit syndical dans le cadre des lois de la République⁵ ». Mais vraisemblablement, cela n'aura pas été suffisant. Le troisième congrès du CNES, tenu fin mars 2007 avec les représentants de 32 sections sur les 41 existantes à l'échelle nationale,⁶ n'a pas réussi à réunir tout le monde⁷. Quelques jours déjà

¹ Marie Cartier et Alexis Spire. « Approches générationnelles du politique », *Politix*, vol. 96, no. 4, 2011, p. 10.

² Karl Mannheim, *Le problème des générations*, Paris, Nathan, 1990 (1re éd., 1928).

³ Voir par exemple l'étude Jean-Gabriel Contamin et Roland Delacroix. « Les transformations des formes d'engagement au prisme du local. L'exemple de la CGT du Nord », *Politix*, vol. 85, no. 1, 2009, p. 81-104.

⁴ Voir Juhem Philippe, « Effets de génération », Olivier Fillieule éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 210-217.

⁵ *El Watan*, 23 décembre 2006 : [En ligne : <https://algeria-watch.org/?p=46177>].

⁶ Selon le journal *Liberté*, 28 mars 2007 : il s'agit de 500 délégués de 29 établissements et qui représentent une trentaine de sections du CNES sur les 41 sections qui existent au niveau national.

⁷ *El Watan*, 16 avril 2007, et *Le Quotidien d'Oran*, 28 mars 2007.

avant la tenue du congrès, plusieurs sections avaient demandé de le reporter.¹ Il s'agit principalement de celles de l'USTBH, l'USTO, les sections des universités de Sidi Bel Abbès, de Boumerdès, de Ouargla.² Ainsi, pour les trois premières par exemple, ce sont celles-là mêmes qui avaient refusé de mettre un terme au mouvement gréviste de 2006 et qui avaient été suspendues du syndicat dans le cadre de mesures disciplinaires. Pourtant, le conseil d'État n'avait pas considéré la grève comme illégale, mais la direction du CNES avait justifié cette décision comme conforme à la loi puisque le MESRS avait rejeté le préavis de la grève et l'avait interdite.

Durant l'université d'été du CNES, organisée en septembre 2007, l'objectif encore une fois, était de mettre un terme à la crise interne du CNES, mais en vain. Cette réunion se tient en présence de 120 syndicalistes représentant les 32 sections du CNES ayant pris part au troisième congrès. L'objectif était de réintégrer les délégués dissidents, notamment (USTBH et Sidi Bel Abbès dont certains représentants étaient présents).³ Mais après la crise de 2006, le CNES n'arrivera jamais à retrouver sa dynamique interne, qui avait abouti aux grandes réformes dans la Fonction publique en réaction aux grandes actions contestataires, qu'il a menées entre 1996 et 2006.

Le problème dans ce contexte est qu'on parle des sections syndicales qui ont été le berceau des luttes syndicales à l'université algérienne et ont été à l'origine d'un modèle contestataire dans la Fonction publique, qui dépasse les limites du champ syndical par la suite, comme abordé dans le quatrième chapitre. En effet, lorsqu'on évoque l'USTBH et l'USTO, il est question surtout des grands mouvements contestataires au sein de l'université algérienne à partir des années 1980. Beaucoup s'accordent sur le fait que la génération des syndicalistes actifs au sein du CNES entre 1996-2006 a été dans l'impossibilité de se reproduire. Cela a impacté le fonctionnement du CNES qui va finir par perdre de son élan démocratique, pour le dire autrement, son aile démocratique. Les actions syndicales à l'Université sont liées historiquement à des espaces et des traditions de

¹ Dans une interview avec *le Maghreb*, 29 mars 2007 Farid Cherbal (coordinateur du CNES pour la région centre) il considère ce congrès comme illégitime, il précise que 24 sections syndicales qui ont pris part à la grève du 13 mai 2006 ont demandé à le reporter mais en vain. Pour Farid Cherbal ce congrès allait transformer le CNES en syndicat-maison puisque « les congressistes sont désignés », voir à ce sujet, *Le Maghreb*, 29 mars 2007 : [En ligne : <https://www.djazairss.com/fr/lemaghreb/2537>].

² *L'Expression*, 21 mars 2007. *La Tribune*, 29 mars 2007.

³ *El Watan*, 02 septembre 2007. Parmi les invités on notera la présence de : Abdelhamid Mehri et Bélaïd Abdesselam, respectivement ex-SG du FLN et ex-chef du Gouvernement, et des représentants de partis politiques comme le FLN et le PT mais aussi, Saïd Bouteflika.

contestation bien ancrées dans le tissu politique, en lien direct avec un contexte, marqué par la première tentative de transition démocratique. Jusqu'à quel point, le nouveau contexte politique, a-t-il entravé la reproduction, ou transmission de la même expérience dans d'autres universités et dans d'autres régions et de l'inscrire dans d'un tel processus de mobilisation démocratique ?

Force est de constater que le contexte a changé. Il y a plus tendance à l'inscrire dans un rapport de normalisation des relations syndicats-gouvernement, marqué par passage d'un conflit ouvert à une situation de distribution de la rente de diverses manières (augmentations salariales pour la majorité et octroi de privilèges pour certains syndicalistes comme des postes de hauts fonctionnaires au sein des différents ministères). Il serait intéressant, en ce sens, de reprendre l'idée de Vincent Tiberj sur la manière par laquelle les « cohortes » transforment le rapport au politique et les alignements qui en découlent,¹ notamment dans le cas présent les cycles de vie d'un syndicat et donc les formes de son engagement.

Encadré 8: Extrait interview Farid Cherbal pour Algérie libre :²

« La crise du militantisme syndical dans les campus est aussi liée à des considérations objectives. Il est très difficile (même à l'heure de Google, Facebook, twitter et YouTube) de bâtir un cadre syndical démocratique et revendicatif pour mobiliser 1.6 millions d'étudiants et 60 000 enseignants universitaires répartis dans 48 universités. Ce qui manque en premier, à mon avis, pour le moment, c'est une nouvelle génération de militants syndicaux capables comme la génération qui a fondé le syndicat CNES historique de 1996-2006, d'articuler les revendications corporatistes et les revendications sociétales. Il faut souligner que la crise multidimensionnelle qui persiste à l'université algérienne a eu aussi des répercussions sur la mobilisation syndicale des enseignants et des étudiants.

En effet, notre étude nous conduit à conclure que la « vraie » crise du CNES, en ce sens, est idéologique. Elle oppose une première génération de syndicalistes dont l'histoire est intimement liée à des luttes syndicales qui se sont faites en parallèle avec les luttes pour la démocratie. En revanche, les militants qui rejoignent le CNES par la suite sont issus de divers horizons idéologiques : nationalistes, islamistes, etc., n'ont pas la même vision des luttes syndicales. Le fait aussi que Saïd Bouteflika, le frère de l'ancien président Abdelaziz

¹ Vincent Tiberj, *Les citoyens qui viennent. Comment le renouvellement générationnel transforme la politique en France*, Presses Universitaires de France, 2017, p. 1-12.

²À consulter sur le Forum des enseignants chercheurs algériens : [En ligne : <http://univenseignants.canalblog.com/archives/2017/12/06/35935017.html>].

Bouteflika et son conseiller, a joué un rôle important dans la trajectoire du syndicat explique, en partie, le changement du rapport de force qui oppose le CNES au pouvoir à partir de 2006 et qui se transforme progressivement en relation de négociation des positions et des intérêts. Il n'est pas rare d'ailleurs de percevoir d'anciens membres du CNES se voir confier des missions importantes au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et parfois même à des postes supérieurs ; les exemples sont multiples.¹ À partir de 2006 donc, la trajectoire du CNES a pris diverses directions ; à l'USTBH, la section du CNES va prendre ses distances avec la direction nationale et s'appelle désormais la Coordination nationale des sections CNES qui représente les universitaires du centre du pays. En 2010, une réunion se tient au siège du SNAPAP, les 26 et 27 novembre durant laquelle les animateurs de la coordination discutent de la création d'un nouveau syndicat, sous le nom de Coordination des enseignants du supérieur solidaires². À Oran, la section CNES-USTO, représentée par Kadour Chouicha prend aussi ses distances avec la direction nationale du CNES. Elle se transformera, en 2011, en un nouveau syndicat sous l'appellation du Syndicat des enseignants du supérieur solidaires (SESS)³. Ces deux dernières sections garderont toutefois des liens entre elles.⁴

Par ailleurs, même si le congrès de 2007 avait réuni la majorité des sections CNES du pays, et l'élection d'Abdelmalek Rahmani comme coordinateur national, l'éclatement du syndicat se poursuit progressivement et les actions menées par les sections du CNES au niveau national sont de plus en plus isolées les unes des autres. Ce n'est plus le temps des grands mouvements de grèves engagées avant 2006 avec une capacité mobilisatrice importante. À l'approche du cinquième congrès du CNES en 2016, un groupe d'enseignants de Constantine réfute la légitimité du Bureau national que dirige Abdelmalek Rahmani. Ils décident d'organiser un congrès national à Constantine les 08, 9 et 10 décembre 2016 qui verra l'élection d'Abdelahfid Millat en tant que coordinateur national du CNES en présence de représentants syndicaux des universités comme

¹ Par exemple, plusieurs syndicalistes du CNES ont occupé des postes importants au sein du MESRS notamment pour la direction de la recherche scientifique et le secrétariat général du MESRS.

² *La Tribune*, 31 janvier 2011.

³ Ce syndicat a été créé à la suite d'une assemblée générale qui s'est tenue au sein de la maison des syndicats le 17 décembre 2011. Il ne sera cependant enregistré par le MTESS que le 02 février 2020.

⁴ En effet les membres fondateurs du SESS sont principalement des universités d'Oran, de Boumerdes Bejaia Belabess, Blida et Bouzareah. Ce qui rappelle à bien d'égard en partie la composition de ceux qui ont quitté le CNES en 2006. Sur le SESS voir le site du syndicat : [En ligne : <https://sess-dz.blogspot.com/2012/02/statut.html>].

Constantine 1, Constantine 3, université islamique Émir Abdelkader, Tlemcen et Médéa.¹ Ce congrès est vivement contesté par plusieurs universités, comme Constantine 2, Alger et Béjaïa. La direction nationale du CNES (élue lors du congrès de 2007) a dénoncé la rencontre de Constantine pour organiser un nouveau congrès, les 12 et 13 janvier 2017 lequel a élu Abdelmalek Azzi pour succéder à Abdelmalek Rahmani avec 114 voix² sur 132 des voix des congressistes, représentant 28 sections³. Deux bureaux nationaux se réclament donc la direction du syndicat. Les sit-in du CNES, d'habitude organisés pour des revendications socioprofessionnelles se transforment en lieux querelles intersyndicales qui s'enveniment autour de la légitimer de la direction nationale du syndicat.⁴ Le MESRS se trouve contraint de geler les activités syndicales du CNES⁵. Finalement, c'est la justice qui va finir par trancher sur la question en 2019 ; la légitimité du congrès de Constantine est reconnue⁶. Le CNES aile Abdelmalek Azzi⁷ dénonce cette décision ; une page Facebook va même être créée « récupérons notre syndicat le Conseil national des enseignants du supérieur » dans laquelle Abdelmalek Azzi annonce, le 05 octobre 2021, qu'une plainte va être déposée au niveau de l'OIT. Il écrit à ce propos : « Notre syndicat CNES est victime d'un complot visant à le démanteler et à interdire à tous ses vrais militants et dirigeants d'exercer leurs activités syndicales avec la complicité des trois ministères de l'enseignement supérieur, du travail et de la justice, sans oublier le FLN ».

Même si ce travail de recherche s'arrête en 2014, il était important d'évoquer la crise du CNES en 2016, car elle constitue une affirmation de ce qui avait été déjà avancé, à savoir que ce conflit autour de la légitimité syndicale entre deux ailes correspond à une suite ou à un résultat logique aux événements qui ont secoué le syndicat depuis 2006. Le fait d'avoir évincé, de manière directe ou indirecte, les ailes les plus « combatives » et les plus

¹ *El Watan*, 10 mai 2017.

² *Le Quotidien d'Oran*, 22 février 2017.

³ *Le Quotidien d'Oran*, 22 février 2017.

⁴ À l'Université d'Alger 3, lors d'une assemblée générale du CNES par le nouveau coordinateur Abdelmalek Azzi dont le but était l'installation d'un bureau syndical, un groupe de jeunes agressent les enseignants présents (environ 80) faisant deux blessés. Par la suite, le CNES, aile Abdelmalek Azzi organise un sit-in devant le ministère pour dénoncer cette situation. Voir à ce sujet *El Watan*, 23 mai 2017 et *Algérie 360°*, 20 février 2017 : [En ligne : <https://www.algerie360.com/insecurite-a-luniversite-sit-in-du-cnes-devant-le-ministere/>].

⁵ Maghreb émergent, 20 février 2017 : [En ligne : <https://maghrebemergent.net/algerie-les-activites-du-syndicat-de-l-enseignement-superieur-cnes-gelees-par-le-ministere/>]. L'aile du CNES Représentée par Millat va, elle aussi organiser un sit-in pour dénoncer le gel du syndicat le 14 mai 2017 ; voir à ce sujet *Algérie Patriotique*, 13 mai 2017 : [En ligne : <https://www.algeriepatriotique.com/2017/05/13/le-cnes-appelle-a-un-sit-in-devant-le-ministere-du-travail/>].

⁶ *Reporters*, 18 février 2019 : [En ligne : <https://www.reporters.dz/syndicat-des-enseignants-du-superieur-cnes-la-justice-approuve-la-legalite-de-laile-milat/>].

⁷ Qui a succédé à Abdelmalek Rahmani, durant le congrès de 2016.

représentatives du syndicat (USTBH et USTO) a entraîné, par la suite, la rupture de confiance entre les militants. Par conséquent, beaucoup d'enseignants universitaires ne sont plus reconnus dans le CNES après 2006. La direction issue du congrès de Constantine a même accusé le parti MSP d'ingérence, en vue d'infiltrer le CNES, comme il l'a fait pour d'autres syndicats et organisations estudiantines.¹ Peu importe que cette accusation soit vraie ou fausse, le contexte des divisions internes que connaît le CNES, a conduit à une nouvelle situation qui a fini par discréditer l'ancienne direction. À cela, il convient de souligner, qu'entre 2000 et 2015, le nombre des universités et des établissements de l'enseignement supérieur est passé de 23² à 107³ avec une couverture de la quasi-totalité du territoire national. Selon le MESRS et les estimations du CREAD,⁴ ce contexte, marqué par les réformes du système LMD a connu une augmentation sensible du nombre des étudiants inscrits en graduation qui atteignent le chiffre de 721 833 en 2004-2005, encadrés par 25 229 enseignants.⁵ Ces chiffres vont presque doubler, en 2015 avec 1 500 000 pour 54 000 enseignants et 107 établissements d'enseignement supérieur.⁶ Ce recrutement massif au sein des universités algériennes a eu un impact considérable sur la configuration syndicale puisque la jeune génération des enseignants-chercheurs recrutés n'est pas forcément sensible aux traditions militantes des années 1980, ou ne les ont pas connus tout simplement.

Hormis les trajectoires des syndicats et leur évolution dans le temps, l'effet générationnel a aussi eu un impact considérable sur les logiques d'engagement. Les principes qui ont guidé les premières générations de syndicalistes autonomes sont liés à un contexte marqué par un processus de réformes tous azimuts. En revanche, la stabilité économique relative des années 2000, assurée principalement par la rente pétrolière, a octroyé au pouvoir la capacité de contenir, en partie, l'élan militant au sein des syndicats

¹Reporters, 13 février 2017 : [En ligne : <https://www.reporters.dz/syndicat-enseignant-gueguerre-de-legitimite-au-cnes/>].

²The Conversation, 05 décembre 2017, [En ligne : <https://theconversation.com/lenseignement-superieur-en-algerie-un-defi-constant-88662>]

³ Voir à ce sujet le rapport du MESRS « L'enseignement supérieur en Algérie », [En ligne : https://univ-ouargla.dz/MESRS/Lenseignement_sup%C3%A9rieur_EN_DZ.pdf].

⁴ Voir à ce sujet, Mustapha Haddab, « Évolution morphologique et institutionnelle de l'enseignement supérieur en Algérie : Ses effets sur la qualité des formations et sur les stratégies des étudiants », dans Sylvie Mazzella, *L'enseignement supérieur dans la mondialisation libérale* : Une comparaison libérale (Maghreb, Afrique, Canada, France), Tunis : IRMC, 2007, p. 51-60.

⁵ Ahmed Ghouati, « Réformer l'enseignement supérieur par la professionnalisation des formations ? Comparaison de trois expériences en Algérie », dans M. Benguerna et J.-B. Meyer (Dir.). *L'Université et ses acteurs dans un monde en turbulence*, 2022, Coédition CREAD-CRASC, p.11.

⁶ Voir à ce propos le rapport du MERIC-net, « Système éducatif algérien, rapport national », 2019, p.8. Sur le lien : http://www.meric-net.eu/files/fileusers/National%20Report%20template_MERIC-Net_Algeria.pdf

par une large distribution matérielle (distribution des logements, augmentation des salaires, aides des œuvres sociales). Dans l’imaginaire collectif, faire carrière dans la Fonction publique est devenu synonyme de sécurité sociale. Les politiques de l’emploi, qui ont intégré un grand nombre de chômeurs dans la Fonction publique, n’ont fait que renforcer cette idée. Dans ce sens, l’intégration ou le recrutement dans le corps de la Fonction publique fait partie intégrante de la distribution de la rente mise en avant d’une manière claire par les contestataires qui y voient un droit « naturel ». Le mouvement de grève des enseignants contractuels en 2008, puis en 2017, et les décisions prises par le gouvernement pour les intégrer, illustrent bien les transformations du champ syndical d’un côté et le redéploiement de la contestation des syndicats autonomes.

I.2.3. Le CNAPESTE et la tendance islamiste : une relation assumée ?

D’autres syndicats ont été impactés de la même manière par un effet générationnel, comme le CNAPESTE. Pour la première génération du CNAPESTE, il est difficile, comme nous l’avons rappelé, de saisir les tendances politiques des premiers militants et adhérents du syndicat dans les années 2000, puisque ce syndicat se constitue dans un contexte où l’Algérie sort à peine de la décennie noire, et où la tendance générale est d’éviter de faire tout parallèle entre les liens qui peuvent réunir les cercles militants et la tendance islamiste. Pour autant, cette tendance reste, au demeurant, très présente dans l’Éducation nationale. En outre, ce syndicat a joui du soutien des partis de l’opposition (FFS-RCD-PT), mais également de LADDH, à plusieurs reprises notamment dans le combat pour se faire reconnaître durant les premières années de sa constitution. La première génération des syndicalistes du CNAPESTE a été largement influencée par la tendance prônée par son second coordinateur national Larbi Nouar (de tendance FFS)¹. En cette période, les luttes syndicales nécessitaient presque de manière vitale de s’inscrire dans ce registre pour s’affirmer. Mais à partir de 2014, quand le CNAPESTE devient CNAPESTE la représentation va s’élargir vers les enseignants des cycles primaire et moyen.

L’orientation politique du syndicat se précise ; elle va connaître des bouleversements avec le changement des statuts du syndicat qui représentent désormais les trois paliers de l’Éducation nationale. La presse n’hésite pas à parler d’une offensive islamiste. Mais il se trouve qu’au sein de ce même syndicat, une « aile démocratique » existe déjà et tente, tant

¹ Qui a été même candidat pour ce parti lors des élections législatives de 2017 voir *Algérie 360*, 06 mars 2017 : [En ligne : <https://www.algerie360.com/choix-des-candidats-fln-pour-les-prochaines-legislatives-est-la-contestation-gagne-du-terrain/>].

bien que mal, de défendre la diversité des tendances politiques de ses adhérents. En réalité, ces accusations prennent de l'ampleur déjà en 2016 lorsque la ministre de l'Éducation Nouria Benghabrit Remaoun¹ propose de diminuer le volume horaire de l'enseignement de l'éducation islamique dans les écoles ; ce qui a suscité la colère des syndicats de l'éducation, notamment le CNAPESTE et l'UNPEF. Cette proposition de manière générale, fait ressortir de manière très explicite l'hostilité des islamistes vis-à-vis de la ministre et des réformes qu'elle veut introduire.² Par la suite, la grève de 30 jours du CNAPESTE en 2018 a fait réagir le principal parti islamiste en Algérie : le MSP³. Le parti soutient la légitimité de cette grève et critique d'une manière acerbe la ministre de l'Éducation nationale. Beaucoup d'observateurs aussi s'interrogent sur la radicalité de cette grève qui rappellent, selon eux, les années 1990. Plus important encore, un fait inédit intervient dans le contexte de cette grève. En effet Ali Aya, ancien militant et cadre du FIS et au moment des faits imman de Djamaâ El K'bir (la Grande mosquée) d'Alger demande à être reçu par la ministre de l'Éducation (qu'il rencontre le 13 février 2018)⁴ et dit vouloir jouer le rôle de médiateur auprès du CNAPESTE pour l'arrêt de la grève et la reprise des cours. Il déclare « Je vous garantis que dimanche prochain les élèves reprendront leurs cours et les problèmes trouveront leurs solutions »⁵. Une médiation que la ministre refusera en déclarant : « Ma réponse a été claire : la justice a déjà tranché »,⁶ en référence à l'illégalité prononcée vis-à-vis de cette grève par une décision de la justice. De son côté le CNAPESTE reçoit l'imam mais décide de continuer la grève.⁷ Ce qui ressort de ces faits est que les islamistes ont peut-être cherché à saisir cette occasion et le contexte global qui est très particulier pour se positionner comme courant qui a encore de l'écho dans l'Éducation nationale. Cependant et de manière générale le CNAPESTE reste fidèle à sa position

¹ Qui avait subi une vague de contestation sans précédent, jamais un ministre n'avait été autant attaqué et contesté accusé de nuire à l'identité nationale (islam et langue arabe) et obéir à des agendas étrangers notamment la France.

² L'arrivée de la ministre au sein du gouvernement fait ressortir dans le débat public un conflit entre les partisans d'une école moderne et ceux prônant une école traditionnelle ou la religion occupe une place très importante. Voir à ce propos le texte d'Adlène Meddi « Algérie, Nouria Benghabrit, une ministre face aux islamistes », dans *Le Point*, 22 septembre 2016 : [En ligne : https://www.lepoint.fr/afrique/algérie-nouria-benghabrit-une-ministre-face-aux-islamistes-22-09-2016-2070574_3826.php#11].

³ Voir à ce propos le texte du psychologue Yahia Ziani, « Retour sur la grève du CNAPESTE, Le syndicalisme entre populisme et islamisme » publié dans *Le Soir d'Algérie*, 20 mai 2018.

⁴ *Interlignes*, 14 février 2018 : [<https://inter-lignes.com/greve-cnapeste-quest-courir-ali-aya-2/>].

⁵ *Ibid.*

⁶ *Algérie Patriotique*, 14 février 2018 : [En ligne : <https://www.algeriepatriotique.com/2018/02/14/benghabrit-mediation-predicateur/>].

⁷ *El Watan*, 14 février 2018.

depuis sa constitution à savoir éviter tout amalgame public entre le syndicat et les partis politiques.

D'ailleurs, c'est la posture globale du courant islamiste en Algérie qui a induit à une telle évolution. Le MSP fait d'abord partie de l'alliance présidentielle, puis revient vers l'opposition en 2012. Mais prônant la modération dans ses discours et programmes, le MSP demeure dans le champ politique comme un acteur qui ne menace pas l'équilibre du régime au pouvoir.¹ Dans ce contexte, il s'agit d'une normalisation des relations entre les islamistes et le régime qui fait qu'une page est presque tournée. Même si les syndicalistes au sein de l'Éducation nationale n'assument pas entièrement les rapports qui peuvent lier une partie d'entre eux au courant islamiste, ils sont plus « décomplexés » quand il s'agit d'évoquer des questions liées à cette thématique.

Encadré 9 : Extrait d'une interview des représentants du CNAPESTE dans le contexte de la grève de 2018 :²

Ce sont des accusations tendancieuses, émanant de groupes de bénéficiaires de rente, qui craignent pour leurs positions et privilèges. Logiquement, si nous répondons aux accusations de politisation, qui nous ont été faites depuis la création du syndicat, nous constaterions que chaque partie nous accuse d'appartenir à une orientation politique spécifique : il y a ceux qui nous accusent d'être avec les gauchistes. Une autre partie croit que nous soutenons les islamistes ou les laïcs, et d'autres tendances. Mais en fait, nous sommes un syndicat qui porte dans ses rangs toutes les sensibilités politiques, et il y a beaucoup de professeurs qui n'ont aucune orientation politique. Cela signifie qu'il est impossible pour notre syndicat de se rallier derrière un courant politique spécifique, car les institutions du syndicat protègent la divergence [politique] qui existe en son sein.

À l'opposé, par exemple, les liens qui unissent les syndicats professionnels à la tendance des frères musulmans en Égypte sont assumés par ces derniers dont l'action répond à « leur conviction que « l'Islam social » introduit l'« Islam politique ». ³ La violence associée en Algérie à l'islamisme radical a fait que cette tendance, même si elle est relativement présente dans le syndicalisme enseignant, elle demeure non assumée.

¹ Voir sur ce sujet Claire Dupuy-Lorvin, « Trajectoire d'un parti islamiste dans l'Algérie post-guerre civile. Le cas du Mouvement de la Société pour la Paix (MSP) », *L'Année du Maghreb* [En ligne], 22, 2020.

² À consulter sur le site d'information *El Akhbar* (en arabe), 24 janvier 2018 : [En ligne : <https://al-akhbar.com/Arab/245211>]. [Notre traduction de l'arabe].

³ Qandil Amâni, « L'évaluation du rôle des islamistes dans les syndicats professionnels égyptiens » In : *Le phénomène de la violence politique : perspectives comparatistes et paradigme égyptien* [en ligne]. Le Caire : CEDEJ - Égypte/Soudan, 1994.

I.2.4. La difficulté des syndicats autonomes à renouveler les cadres syndicaux

Cette difficulté à assurer une reproduction des tendances idéologiques qui ont émergé dans le syndicalisme autonome dans les années 1990 et qui pourrait être qualifiée, en partie, de démocratique nous conduit à interroger la capacité des syndicats autonomes à renouveler et à transmettre leurs idéaux, aussi divers soient-ils à la nouvelle génération de fonctionnaires et ainsi de les convaincre de prendre part aux luttes syndicales ou tout simplement de participer, d'une manière ou d'une autre à la vie syndicale. Dans le troisième chapitre, nous avons déjà qualifié l'engagement syndical des fonctionnaires, dans une large mesure, comme étant un engagement distancié par rapport au champ syndical qui prend tout son sens et son pouvoir dans des temporalités et des contextes socio-économiques où les syndicats ont engagé des mouvements de grève de grande envergure. Or, la question de l'alternance nous renvoie à interroger la capacité de ces syndicats autonomes à créer et/ou reproduire et une dynamique interne organisationnelle dans l'objectif d'un renouvellement des cadres syndicaux dans le temps et instaurer ainsi un fonctionnement démocratique de l'organisation. Cependant, ce qui est ressorti lors de l'enquête de terrain, c'est la difficulté des syndicats autonomes à mobiliser la jeune génération de fonctionnaires, notamment la catégorie âgée entre 25-35 ans. Pour traiter cette question, nous nous sommes intéressés à cette jeune génération durant plusieurs sit-in et rassemblements organisés à la direction de l'éducation d'Oran, au CHU d'Oran, et au campus universitaire de Relizane.

Une enseignante contractuelle qui participe à un sit-in pour l'intégration des enseignants contractuels nous dit :

« Je participe ici au sit-in des enseignants contractuels chaque jeudi ; mais je ne suis avec aucun syndicat. Nous attendons les promesses d'intégration. C'est tout ce qui me préoccupe. Quand ce sera fait, je rentre chez moi. »

Une enseignante chercheuse qui assiste à une réunion du CNES au centre universitaire de Relizane nous dit :

« Je ne fais pas partie du syndicat, j'attends de voir ce qu'il a à offrir, j'ai des problèmes divers, retard de soutenance, volume horaire, etc. Mais adhérer au syndicat pourquoi faire ? Encore au niveau du centre, peut-être, ils ont un peu de pouvoir et d'influence mais au niveau national où est le CNES ? ».

Il apparaît aussi que l'éclatement et la scission de plusieurs syndicats autonomes font douter les fonctionnaires du rôle qu'ils peuvent jouer.

Cette difficulté à susciter l'intérêt de la jeune génération et de les convaincre à rejoindre les syndicats a été évoquée avec certains syndicalistes. Voilà, ce que répond l'un d'entre eux :

Hachemi Abdelkrim (SNAPEST-Oran) :

« Les temps ont changé ; il est difficile aujourd'hui de convaincre la jeune génération des enseignants à rejoindre les syndicats ou même de faire grève. Nous avons réussi, durant la dernière décennie, à obtenir beaucoup d'acquis et mes jeunes collègues aujourd'hui se sentent dans une situation relativement confortable « *teklach* » : ils nous disent : « je ne vais pas me casser la tête ».

Quand notre interlocuteur parle d'acquis, il fait référence à la réforme du statut de la Fonction publique et les augmentations salariales annoncées en 2008. Ce qui nous permet d'envisager ici qu'il s'agit de deux générations de fonctionnaires qui n'ont pas vécu et connu le même rapport à la précarité de travail, mais aussi le même contexte sociopolitique.

Lors d'un colloque du CNAPESTE, dont le but était de sensibiliser les jeunes enseignants à militer au sein des syndicats, un syndicaliste (à la retraite au moment de la discussion) nous dira à ce propos :

« Le métier d'enseignant a toujours été un métier marginalisé et associé à la pauvreté dans la mémoire collective. Or, la jeune génération s'est retrouvée avec des salaires, bien qu'insuffisants, mais corrects pour la première fois en Algérie. La caricature de l'instituteur avec des chaussures déchirées et toujours les mêmes vêtements est tombée ; donc il était difficile de voir les jeunes rejoindre les syndicats... Obtenir un emploi dans la Fonction publique est devenu l'obsession de toute une génération ».

On assiste donc à un épuisement ou plutôt à un essoufflement dans un contexte donné à un cycle de mobilisation effréné, engagé par les syndicats autonomes. Les syndicats continuent de faire grève et de protester de manière générale. Mais ils ont de plus en plus de difficulté à mobiliser des militants. Cela s'explique en partie par le fait que « l'entrée en grève ne va pas de soi pour les salariés les plus éloignés du monde syndical ou militant¹ ». À cela s'ajoute que dans l'esprit des fonctionnaires, la protestation par le recours à la grève « n'est ni la seule ni la plus évidente des réactions face à une situation défavorable² ».

¹ Annie Collovald et Lilian Mathieu. « Mobilisations improbables et apprentissage d'un répertoire syndical », *Politix*, art.cité., p. 130.

² *Idem.*

En contrepartie, le fait qu'ils se sont installés dans la durée leur permet de jouir d'un pouvoir syndical qui commence en partie à s'institutionnaliser et à avoir des rapports, bien que tendus, mais soutenus et réguliers par et avec les tutelles. Ainsi, bien qu'ils ne soient pas reconnus et qu'ils deviennent moins populaires auprès de la jeune génération, les représentants de la tutelle (ministres des secteurs concernés principalement) ouvrent et ferment les discussions selon les contextes et le degré de pression exercé par les syndicats. Ici, la structure des opportunités politiques trouve tout son sens. La discussion n'est donc pas rompue entre ces travailleurs et le patronat qui est l'État. Pour beaucoup de syndicats aussi, l'institutionnalisation de leurs organisations respectives a conduit à ce qu'ils discutent plus avec les autorités publiques qu'avec leurs propres adhérents, ce qui explique aussi l'évolution d'une radicalisation des actions contestataires vers une normalisation des relations syndicats de la Fonction publique et l'État.¹ Cela ne veut pas dire qu'ils ne font plus grève mais ils la mènent avec bien davantage de prudence et de calcul.

Ce peu de disposition de la jeune génération de fonctionnaires à intégrer une dynamique contestataire largement justifiée par le contexte économique constitue, à notre sens, un frein à la possibilité de voir émerger un consensus autour des grandes questions qui animent le champ social et politique telle que la démocratie.

I.2.5. Un fonctionnement partisan des syndicats

Au regard de ce qui a été avancé ci-dessus, le leadership syndical intervient en ce sens, dans une posture qui ressemble aux logiques du fonctionnement partisan. La difficulté des syndicats autonomes à maintenir des solidarités dans le temps et de manière continue les a amenés, quelque part, à entamer une démarche où ils sont, sans cesse, en campagne. Cette campagne se caractérise par des déplacements récurrents dans les bureaux de wilaya et une occupation importante du paysage médiatique national. Il s'agit d'une offensive de communication qui a été nécessaire justement pour combler les taux d'adhésion officiels très faibles, répondre aux accusations de non-représentativité et garder un rapport constant avec les fonctionnaires. Il était presque nécessaire, selon eux, d'associer le syndicalisme autonome à des noms que l'on reconnaît facilement. Nous avons déjà observé le fait que beaucoup de fonctionnaires n'arrivent même pas à donner des noms aux responsables des bureaux de syndicat installés dans leurs établissements, alors que c'était plus facile pour

¹Voir à ce propos Kaspar, Jean, « Radicalisation des conflits sociaux », *Revue Projet*, vol. 315, no. 2, 2010, p. 17-25.

eux de reconnaître des syndicats dont les représentants sont très médiatisés, notamment ceux présents dans les débats télévisés (comme Messaoud Boudiba, Sadek Dziri, Lyes Mrabet) ou même dans les réseaux sociaux et la presse écrite (Rachid Maloui et Kadour Chouicha).

L'université d'été du CNAPEST, par exemple, organisée chaque année depuis 2006,¹ ressemble plus dans son organisation à un événement politique d'un parti qu'à une réunion syndicale. Le but de cet événement était de former les syndicalistes au travail de militant. Elle a eu plus d'écho auprès des médias que les réunions syndicales et a largement contribué à maintenir la cohésion du leadership syndical, notamment en ce qui a trait aux rapports entre les élus au niveau des réunions de wilaya et la direction nationale. Dans plusieurs de ces éditions de l'université d'été, des partis politiques y ont été invités tels que le FFS et des représentants de la tutelle comme Aboubakr Kahldi ou encore Farid Benramdane (tous deux conseillers au sein du ministère de l'Éducation nationale durant deux périodes différentes, le premier sous Aboubakr Benbouzid, le second avec Nouria Benghabrit Remaoun).

Ils ont été, en ce sens, presque obligés d'opter pour un mode de fonctionnement partisan dont la stratégie de survie consiste à faire face à un monde du travail de plus en plus réticent à la syndicalisation. Cela a fait d'eux des interlocuteurs légitimes du mouvement syndical autonome mais, paradoxalement, a nui à la question de la démocratie syndicale, à savoir l'alternance au sein de l'organisation syndicale. En outre, comme cela a été mentionné plus haut, on ne connaît que peu de choses sur le fonctionnement des élections syndicales, hormis ce qui est rendu public, à savoir les résultats à l'issue des congrès².

Nous avons, dans le chapitre introductif, exposé nos observations sur le fonctionnement interne et organisationnel des syndicats autonomes, notamment au sein de l'UNPEF, du CNAPESTE.

¹ On peut citer à titre d'exemple, celle organisée en 2007 à Mostaganem du 19 au 27 juillet, avec la présence de 200 participants venus de 40 wilayas. Cet événement s'est clôturé à Oran parce que cela a coïncidé avec la visite du président de la République à Mostaganem. Voir *Vitamine.dz* : [En ligne : <https://www.vitamedz.com/fr/Algerie/le-cnapest-organise-son-universite-d-ete-140475-Articles-0-15688-1.html>]. Nous pouvons aussi signaler la tenue de la neuvième édition à El Tarf en août 2015 avec 300 participants et celle de 2014 à Beni Saf avec 300 participants venus de 44 wilayas. *Le Quotidien d'Oran*, 21 août 2014.

² En effet, nous avons tenté d'assister aux élections syndicales aux niveaux local et national, chose qui nous a été refusée de manière très diplomatique en argumentant à chaque fois qu'il s'agissait d'un processus interne.

Lors de l'enquête de terrain, nous avons assisté à plus de vingt réunions syndicales qui avaient pour objet divers agendas. Il ressort de nos observations qu'un nombre restreint de participants prend part à ces réunions. Aussi le discours tenu par les animateurs ressemble plus à un discours de campagne électorale « *lazem twgfou maanna, twanouna* » (Vous devez nous soutenir, nous aider). Il apparaît clairement que les syndicats autonomes ont en partie une difficulté à recruter des adhérents.

Lors de nos discussions avec les participants de certaines de ces réunions à propos de la raison qui les ont poussés à y participer, alors que la plupart d'entre eux ne sont pas syndiqués, leur réponse indique que cette présence s'explique plus par respect aux collègues qui ont insisté « *hachmouna* » (ils nous ont implorés) que par conviction menée par ces derniers. Tout paraît comme s'il s'agit d'une logique où les réseaux sont mobilisés à la demande, dont des contextes particuliers, à l'image du fonctionnement partisan durant les périodes électorales. Adopter ce genre de fonctionnement a été imposé par une conjoncture déjà discutée dans le deuxième chapitre, à savoir le recul des actions engageantes, sous l'effet de la décennie noire. Il s'agit, pour les syndicats autonomes, de faire campagne pour résister et donc exister.

Il convient d'ajouter à cela, qu'il a été plus facile pour les syndicats autonomes de créer des solidarités au sein de la Fonction publique en orientant leurs choix organisationnels¹ vers des revendications où beaucoup de fonctionnaires se reconnaissent et se retrouvent (marginalité sociale, précarité des salaires et des statuts, manque du personnel, etc.). De pareils choix se sont avérés efficaces quand il a fallu mettre en avant les revendications des fonctionnaires et mobiliser des ressources. Le coût de l'engagement étant très élevé, il est plus facile d'être solidaire à une cause conjoncturelle que de se mettre en avant. Dans le cas présent, cela a progressivement encouragé l'émergence d'un leadership syndical qui s'est révélé important dans les luttes syndicales pour renforcer l'adhésion des fonctionnaires, et notamment le degré de satisfaction des fonctionnaires envers les syndicats². Il a été facile d'observer ce fait dans notre questionnaire à travers la question suivante : « Que pensez-vous du rôle des syndicats et, notamment du rôle des organisations nationales dans la défense des droits des fonctionnaires ? ».

¹ Voir à ce sujet Baptiste Giraud, Karen Yon et Sophie Bérout, *Sociologie politique du syndicalisme op.cit.*, p. 22-23.

² Fortin-Bergeron, C., Doucet, O. & Hennebert, M.-A. (2013). « Le leadership transformationnel comme source d'engagement syndical : le rôle modérateur de la justice. », *Relations industrielles / Industrial Relations*, 68(3), p. 410.

En revanche, cela nous amène à questionner la notion de « vitalité délibérative » laquelle renvoie « à la participation des membres à la vie de leur syndicat¹ » et au degré de leur engagement pour défendre les intérêts des fonctionnaires, en particulier pour ceux qui prétendent à des postes de responsabilité. Comme nous l'avons pu remarquer, les postes de responsabilités syndicales sont devenus des tremplins pour mener des carrières politiques et occuper des positions de force en vue d'entretenir certains intérêts personnels (accès aux ressources matérielles des syndicats, détachements...).

Ainsi, nous considérons que la logique du leadership syndical a, d'une certaine manière, entravé le fonctionnement démocratique des syndicats autonomes. En considérant que ces syndicats ont fait de leur autonomie un emblème pour se présenter comme étant des organisations démocratiques ; il serait intéressant de situer l'autonomie relative de ces syndicats dans le contexte global.

I.3. Un rapport très ambigu avec le processus électoral à l'échelle locale et nationale

Au-delà de la question de la démocratie syndicale qui a été abordée ci-dessus et qui se situe plus au niveau des syndicats et leur structuration, il convient de prendre en considération le positionnement des syndicats dans ce qui constitue l'exercice même de la démocratie, à savoir la question du suffrage universel dans sa forme la plus simple : les élections à tous les niveaux (présidentielles, législatives, locales).

Dans le deuxième chapitre, les relations très complexes et entremêlées entre le champ syndical et partisan depuis 1989 avaient été évoquées, en mettant en exergue d'une part le fait que beaucoup de militants du mouvement syndical autonome ont été conduits à occuper des postes de hauts fonctionnaires dans le gouvernement. D'autre part, le mouvement syndical autonome a permis à beaucoup de ses acteurs de négocier des carrières et de jouir de certains privilèges dans un contexte où le clientélisme et la cooptation ont été une stratégie essentielle du pouvoir afin de contenir les mouvements contestataires. C'est un phénomène observable et facile à mettre en évidence ; il a conduit sinon à freiner les mobilisations collectives, du moins à ralentir leurs rythmes². En revanche, ce qui l'est moins, c'est le positionnement des acteurs syndicaux dans le

¹ Levesque Christian, et Gregor Murray, *art.cité.*, p.45-47.

² Cela dit, il s'agit d'un phénomène qui n'est pas propre à l'Algérie. Voir sur le cas du Liban Michele Scala, « Clientélisme et contestation : l'exemple de la mobilisation des travailleurs de Spinneys au Liban », *Confluences Méditerranée*, vol. 92, no. 1, 2015, p. 113-123.

contexte des élections et la manière par laquelle ils interagissent avec le processus électoral. Comme nous l'avons pu remarquer, de nombreux syndicalistes avec lesquels des entretiens ont été menés disent avoir été candidats (et parfois élus) à différents niveaux des élections sans pour autant vouloir s'attarder sur la question, comme si elle leur semble gênante.

En revanche, il est évident que les élections impactent, d'une manière ou d'une autre, la vie des syndicats et des syndicalistes. Les élections présidentielles de 2004 ont été un enjeu majeur dans la configuration politique que va prendre le pays par la suite. En l'occurrence, la stratégie électorale déployée par l'ancien président Abdelaziz Bouteflika en vue d'asseoir sa légitimité et assurer son élection pour un deuxième mandat, n'a pas été sans conséquences sur le champ syndical. Il est très important de rappeler le contexte de cette élection.

Il s'agit, en effet, d'une stratégie intimement liée à la nécessité de générer les soutiens et conquérir le premier parti du pouvoir, à savoir le FLN. Dans ce sens, à quelques mois des élections, ce parti connaît une crise qui divise les militants entre partisans du président et son principal concurrent Ali Benflis, ancien secrétaire général du FLN (du 19 septembre 2001 au 9 août 2004) et ancien Premier ministre (du 26 août 2000 au 09 mai 2003). Ce dernier qui a été, d'ailleurs, à la tête de la campagne électorale de Bouteflika pour son premier mandat, ne cachait pas ses ambitions politiques en 2003, surtout qu'il jouit d'une certaine influence au sein du FLN. C'est ainsi qu'à l'issue du 8^{ème} congrès du FLN en octobre 2003, Benflis est reconduit à la tête du parti et est consacré comme candidat du parti à la présidentielle. Mais les partisans de Bouteflika au sein du parti déposent plainte et la chambre administrative de la cour d'Alger décide le gel des activités du parti. La décision est justifiée par la « non-légitimité du 8^{ème} congrès ». Cet événement a largement divisé le parti allant jusqu'à des affrontements entre la police anti-émeute et des députés du FLN, pro-Benflis durant une manifestation devant le Parlement, à Alger, pour protester contre le gel des activités du parti¹. Dans cette conjoncture, les défenseurs de Bouteflika au sein du FLN activent leurs réseaux dans l'objectif de générer des soutiens autour de leur candidat. Le champ syndical ne sera pas épargné². Car comme le veut la tradition politique en Algérie depuis l'indépendance, la mobilisation des masses, à travers

¹ *La Croix*, 06 janvier 2004 : [En ligne : https://www.la-croix.com/Archives/2004-01-06/La-bataille-pour-le-FLN-se-durcit-a-Alger- NP_-2004-01-06-198616].

² Voir à ce sujet, *Le Matin*, 3 novembre 2003.

les syndicats, a toujours été nécessaire et utilisée pour générer des appuis à la légitimité du candidat favori. Pour les syndicats autonomes, cela s'est effectué de deux manières. En premier lieu, il s'agit de réactiver les réseaux des hauts fonctionnaires qui constituent l'appareil d'État, là où finalement toute la réalité du pouvoir politique prend son sens. Des corporations de hauts fonctionnaires à l'image de la magistrature ont depuis toujours fait partie de l'appareil d'État et donc celui du pouvoir. L'influence et la pression exercées par le ministère de l'intérieur pour ne pas reconnaître les décisions du congrès du FLN qui a reconduit Benflis en tant que secrétaire général vont faire réagir le principal syndicat de la magistrature. En effet, au moment des faits, le syndicat national des magistrats¹ a dénoncé, à travers son président Mohammed Ras El Aïn, l'ingérence du ministère de l'intérieur dans l'affaire de la crise du FLN en exerçant une pression sur la justice pour déclarer l'illégalité du congrès du FLN. Le procureur général adjoint de la cour d'Alger avait informé les médias du fait de l'usurpation de sa signature dans cette affaire. Ces événements ont eu pour incidence le remplacement du président du syndicat par Djamel Laidouni et un large mouvement dans le corps des magistrats. Mohammed Ras El Aïn a déclaré à la presse qu'« il a été mis fin aux fonctions de 10 présidents de cours et 11 procureurs généraux qui ont été remplacés par des magistrats issus, dans leur majorité, de la Cour suprême, notamment en ce qui concerne les grandes cours. Le président de la République a, également, décidé la mutation, à d'autres cours, de 8 présidents de cour et de 14 procureurs généraux ».² Les hauts fonctionnaires ont joué un rôle considérable pour imposer la légitimité du président comme candidat du FLN. Une légitimité dite révolutionnaire par rapport à l'histoire du parti, cela inclus même le démantèlement de toute la direction d'un syndicat et des changements importants au sein d'un corps important (la magistrature), avec le soutien de hauts-fonctionnaires ayant fait le choix d'appuyer la candidature de Bouteflika. En second lieu, il s'agit de générer des soutiens au sein de syndicats autonomes à travers des acteurs proches du FLN³ ayant même été parfois à l'UGTA avant de rejoindre ces syndicats autonomes.

¹ Ce syndicat se présente comme un syndicat autonome au moment de sa constitution en 1992, il refusera même trois postes au sein du CNT. Mais sa cooptation s'opère progressivement notamment quand Tayeb Louh son président décide de se présenter aux élections législatives pour le parti FLN à Tlemcen une décision qui avait été vivement contestée au sein de son syndicat. Voir, *L'Expression*, 15 avril 2002 : [En ligne : <https://www.lexpressiondz.com/nationale/des-magistrats-invitent-mlouh-a-demissionner-4365>].

² *Le Matin*, 03 novembre 2003 : [En ligne : <https://algeria-watch.org/?p=22466>].

³ Il s'agit aussi des acteurs sensibles de manière générale à la tendance pro-Bouteflika à l'image du RND par exemple.

Le cas le plus remarquable, sans doute sur ce rapport entre le contexte électoral et le positionnement des syndicats autonomes, est celui du SNAPAP en 2004. Jouissant, selon le syndicat et les médias, d'un nombre d'adhérents qui se situe autour de 400 000 travailleurs ; ce syndicat est considéré comme le deuxième en termes de représentativité après l'UGTA. Il a fait donc, naturellement, l'objet de tentatives qui visent à orienter les choix électoraux des adhérents à travers le soutien exprimé en 2004 par Belkacem Felfoul, syndicaliste du SNAPAP et député FLN, au moment des faits au président candidat Abdelaziz Bouteflika en 2004. D'ailleurs, et comme il a été rappelé précédemment, c'est à ce moment-là aussi que deux directions émergent au sein du SNAPAP, notamment parce qu'un groupe de syndicalistes du SNAPAP organise un congrès sans l'aval de la direction nationale les 25 et 26 mai 2004¹ qui a conduit à l'élection de Belkacem Felfoul au poste de secrétaire général. Ce congrès sera considéré comme illégal par la direction, assurée jusque-là par Rachid Malaoui, secrétaire général du syndicat. Le prétexte est que le statut du SNAPAP stipule que c'est le secrétaire général, en l'occurrence Rachid Malaoui, à cette date, qui convoque le congrès national,² or le responsable en question, étant député au moment des faits, n'avait pas le droit d'agir en conséquence, selon l'article 56 du règlement intérieur du syndicat lequel précise que « tout cadre syndical nommé par décret ou élu pour un mandat partisan ou à la députation, sa qualité de membre est nulle de fait et son activité ainsi que sa responsabilité syndicale est gelée ».³

Ce soutien sera renouvelé en 2009 à l'occasion de la candidature du président sortant pour un troisième mandat. En effet, des délégations syndicales de 15 wilayas de l'Est du pays auxquelles se sont joints les représentants de celles de Tizi Ouzou, Aïn Defla, Bouira et Boumerdès, se sont réunies autour de Belkacem Felfoul et le secrétariat national du SNAPAP (de l'aile en question) pour appuyer la candidature du président Bouteflika. Belkacem Felfoul se défend d'avoir négocié un deal, selon lequel ce soutien conduira à la reconnaissance de son aile comme le syndicat SNAPAP légitime. À cette accusation, il répondra via la presse :

¹ *L'Expression*, 24 avril 2005.

² L'article 5 du règlement intérieur stipule : « la convocation du congrès est du ressort du secrétaire général du SNAPAP et ceci conformément aux dispositions statutaires, notamment les articles 22 à 27 ».

³ Voir *L'Expression*, 28 avril 2005 : [En ligne : <https://www.lexpressiondz.com/nationale/graves-accusations-contre-malaoui-25885>]. Sur cette affaire et les textes réglementaires évoqués, voir l'appel lancé par le SNAPAP aux instances internationales pour dénoncer notamment le congrès considéré comme « illégal » tenu par Belkacem Felfoul et d'autres syndicalistes du SNAPAP dans *Algeria-Watch* : [En ligne : https://algeria-watch.org/pdf/pdf_fr/snapap_240504.pdf].

« Il n'existe aucun deal. Le seul deal est moral. Il serait anormal de changer une équipe qui gagne. Si c'est à notre légitimité que vous faites allusion, elle n'est le fait que du congrès, le seul à même d'en disposer. Nous en disposons et la justice, à travers toutes ses institutions hiérarchiques, l'a confirmé. Maintenant, il est vrai que le ministère de l'Intérieur, se basant sur toutes ces évidences, a instruit ses organes administratifs décentralisés pour accorder la considération idoine d'interlocuteur et seul interlocuteur d'un syndicat de l'administration qu'au SNAPAP¹ ».

Lors d'une rencontre du SNAPAP organisée à Constantine et dont le but était de réaffirmer le soutien du syndicat au président candidat pour un troisième mandat, Belmili Layachi fera dans un discours l'éloge « du jeune Algérien Bouteflika, résistant d'abord et diplomate ensuite, plus jeune ministre de son époque, compagnon du Che, égal sur le plan international au prestigieux guide yougoslave J. B. Tito, interlocuteur privilégié et redoutable adversaire d'Henri Kyssinger² ». Il est à noter que jusqu'à cette date, Belkacem Felfoul se considère toujours comme secrétaire général du SNAPAP.

Une telle situation marque un tournant dans le mouvement syndical autonome, dans le sens où il s'agit d'un fait inédit, car jamais un syndicat autonome n'a exprimé aussi ouvertement et d'une manière aussi explicite le soutien à un candidat à la présidentielle. En outre, l'année 2009 constitue la fin du mandat de Belkacem Felfoul au sein du SNAPAP et sa sortie en retraite., et donc, il n'avait pas le droit de se représenter. Pour les anciens cadres du SNAPAP le congrès de 2010, devrait être celui de la réunification du syndicat. Certains, comme Amar Mebarki, attirent l'attention sur le fait qu'« au lieu de faire du syndicalisme, Felfoul était occupé à constituer un comité de soutien à Abdelaziz Bouteflika à Aïn Defla. Ceci n'est pas la vocation du SNAPAP, il n'a qu'à aller rejoindre les organisations de masse³ ».

En réalité, le fait que le syndicat se réclame le représentant de 400 000 travailleurs au niveau national en 2004, signifie qu'il devient convoité durant le processus électoral, notamment pour les présidentielles. Même si ce soutien semble à certains égards « logique » quand on sait par exemple qu'il est initié par un député FLN et que certains des secrétaires nationaux autour de lui aient été des militants ou responsables au sein de l'UGTA avant de rejoindre le SNAPAP dont, notamment, ceux avec qui nous avons réalisé des entretiens.

¹ *La Tribune*, 21 mars 2009.

² *La Tribune*, 21 mars 2009.

³ *El Watan*, 03 juin 2009.

Ce n'est pas simplement au sein des grandes corporations que les tentatives de gagner des solidarités autour du président candidat Abdelaziz Bouteflika sont les plus visibles, comme il a été démontré pour le cas du SNAPAP. D'autres syndicats autonomes ont été associés aux tentatives de campagne de soutien autour du président candidat en 2004, à l'image du syndicat algérien des paramédicaux (SAP). En effet, les membres fondateurs du syndicat, tels que Nadir Touati accuse Lounes Ghachi, son secrétaire général, d'avoir mis la main sur le SAP après avoir négocié un pacte avec les hauts fonctionnaires durant les élections présidentielles de 2004, ce pacte est appelé par les détracteurs « *moussanada* »¹ (Soutien). Même s'il est difficile de saisir toute la réalité de ces accusations (et ce n'est pas le but de ce travail), il est important de signaler que la revue *Algérie Paramédical*, qui est un bulletin d'information du SAP,² consacre la quatrième de couverture à des remerciements exprimés de manière inédite à la personne du président Abdelaziz Bouteflika en ces termes :

Encadré 10: Lettre de félicitations adressée par le SAP Au président Abdelaziz Bouteflika

« Nous adressons nos chaleureuses félicitations au premier magistrat du pays, son excellence le président de la République Monsieur Abdelaziz Bouteflika, sans complaisance ni surenchère pour les opportunités qu'il nous a offertes pour toute la reconnaissance dont il a fait montre à l'endroit de la corporation des paramédicaux et qu'il a exprimée dans ses différents discours d'orientation adressés au peuple algérien. Et ceci pour la réussite des réformes du secteur de la santé et de la réussite de son programme lequel implique notre adhésion totale et concrète. Ce programme dont on a toujours rêvé. Nous remercions également notre Armée Nationale et Populaire, qui veille et continue à veiller sur la stabilité du pays pour l'épanouissement et le développement ».

Ces remerciements attestent du soutien de ce syndicat à la politique menée par le président et à sa personne.

Dans un entretien réalisé avec Khodja Amine du SAP, il nous déclare :

« Nous encourageons les gens dans notre syndicat à participer en tant que candidat aux différents niveaux d'élections ; pour mieux défendre les intérêts de la corporation ».

Pour notre interlocuteur, participer aux élections est nécessaire. D'ailleurs, les détracteurs du secrétaire général du SAP, à l'image de Nadir Touati, vont finir par quitter le syndicat et

¹ Voir le papier de Nadir Touati sur le blog, SAP & UGTA & SNAPAP & Syndicat Libres des Paramédicaux : [En ligne : <https://sapdz.forumactif.com/t2461-juste-pour-information>].

² Nous avons pu obtenir une copie de ce document.

former une nouvelle structure syndicale des paramédicaux affiliés au SNAPAP. Pour les autres représentants des syndicats autonomes rencontrés, la plupart d'entre eux affirment ne pas donner de consignes de vote. Ils justifient cette position par l'autonomie de leur syndicat par rapport aux activités politiques, d'une manière générale.

En effet, la dépolitisation engagée par le pouvoir dans le champ des luttes sociales a été telle que les syndicats sont très prudents vis-à-vis de cette question et tendent le plus souvent à choisir leurs mots en l'évoquant. Mais sur le terrain de la vie politique, la réalité est autre. Les consignes de vote sont lancées de manière indirecte au sein des réseaux de fonctionnaires, et au-delà aussi (cercles familiaux, d'amis, de voisins). C'est au niveau local qu'il est plus facile de saisir et observer la réalité des relations qu'entretiennent les acteurs au sein des syndicats avec le processus électoral. Car les enjeux ne sont pas les mêmes. En effet en Algérie est un pays où la centralité du pouvoir est telle, que les élus locaux pourraient presque être considérés comme des figurants, puisque leurs prérogatives sont très limitées. De plus, les élections ont été qualifiées et décrites à maintes reprises par les représentants du gouvernement comme des « *a'rass intikhabiyas dimocratya* » (fêtes électorales démocratiques) et donc où les mandats d'élus locaux sont plus associés, à des stratégies déployées par le régime pour assurer son maintien au pouvoir.

Un syndicaliste qui a souhaité garder l'anonymat nous déclare à ce propos :

« Quand j'ai été candidat aux élections locales de 2012 à Alger ; la plupart de mes collègues ont voté pour moi. C'est normal, ils me connaissent ; ils me font confiance. Certains ont même fait du porte-à-porte avec moi, ils ont même dit à leurs familles de voter pour moi et j'ai fait la même chose pour un autre collègue qui était candidat pour une autre commune. C'est normal d'être solidaire les uns avec les autres ».

Durant les élections législatives de 2012 et 2017, nous avons pu observer à l'échelle locale (Oran, Relizane, Mostaganem), comment les bureaux de certains syndicats, notamment affiliés à l'UGTA se sont transformés en quartiers généraux de campagne électorale pour des candidats des partis FLN et RND. À vrai dire, cela semble assez logique si l'on sait que l'UGTA a toujours fourni à ces deux partis un nombre important de candidats, issus en grande partie du secteur de la Fonction publique. En revanche, les syndicats autonomes, moins habitués à ce genre de pratiques (décomplexées pour l'ancien parti unique au pouvoir et pour le RND), le font d'une manière plus discrète. C'est le cas notamment dans le secteur de l'Éducation nationale. Nous avons pu remarquer auprès des candidats du MSP à Relizane, que leurs proches collaborateurs, dont certains sont adhérents, délégués ou responsables syndicaux de l'UNPEF et du CNAPESTE et/ou

membres actifs de l'association *Irchad wa Islah* ou El Bachir el Ibrahimi (connues pour leur proximité avec le MSP) n'ont pas hésité à mobiliser leurs réseaux pour gagner des voix.

En effet, des enseignants des cycles du moyen et du secondaire disent avoir reçu des messages sur leurs téléphones portables de la part de leurs collègues les incitant à voter pour tel ou tel candidat. Pour d'autres syndicats autonomes, l'essoufflement de l'euphorie contestataire des premières années de lutte pour la reconnaissance se fait ressentir. Ces syndicats bien que non reconnus dans les négociations collectives sont reçus régulièrement par les différentes tutelles pour discuter de leurs préoccupations. Ces syndicats tendent donc à s'institutionnaliser de plus en plus en partie, grâce à la reconnaissance des pouvoirs publics qui s'installe lentement mais progressivement et de manière indirecte. Certains acteurs qui jouissent d'une réputation liée aux luttes socio-professionnelles acharnées des deux dernières décennies de leurs syndicats respectifs n'hésitent pas à mobiliser de manière directe les ressources tant symboliques, matérielles et humaines autour du syndicat (militants, adhérents, sympathisants).

C'est le cas du CELA à Relizane, lors des élections locales du 23 novembre 2017, puisque le secrétaire général du syndicat a, lui-même, été candidat pour le compte du parti TAJ et n'a pas hésité à utiliser le siège du syndicat pour mener sa campagne électorale.¹ Il nous déclare à ce propos : « je n'ai pas été élu à l'APC (mais cela a été un succès auprès des gens de mon quartier). J'ai rejoint ce parti à la dernière minute² ». En réalité, cet exemple traduit la popularité des candidats émanant du mouvement syndical autonome, acquise grâce aux luttes syndicales et qui est envisagée pour certains comme des opportunités à faire carrière en politique. En outre, l'identité du parti ne semble pas importante dans le cas présent. Ce qui importe, c'est ce que le candidat peut apporter comme capital syndical dans une trajectoire militante où la tentation d'une carrière politique émerge. Ce qui nous rappelle à bien des égards que le fonctionnement des syndicats autonomes ressemble, en ce sens, en partie à celui des rapports des partis de l'administration (FLN-RND) au pouvoir, car au niveau local, tous les candidats sont quasiment recrutés parmi les hauts fonctionnaires au niveau de l'administration locale.³ Ce que démontre cet exemple, c'est surtout le fait, qu'au niveau local et dans certaines

¹ Il ne le fait pas officiellement, c'est nous qui avons eu l'occasion de l'observer.

² Notre interlocuteur, Settal Mohamed était au FDJ, de 2012 à 2016 avant de se présenter pour TAJ.

³ Nous avons pu remarquer aussi que lors des élections locales de 2017 à Relizane, tous les candidats FLN et RND interrogés étaient des cadres dans l'administration locale, notamment dans le secteur de la santé.

situations, il y a des similitudes dans les rapports qui lient les partis politiques aux syndicats de la Fonction publique dans le contexte électoral, telles qu'elles existent entre le FLN, le RND et l'UGTA. Comme le note Mohamed Bakhadda (SNCCOPEN) :

« Quand, il y a une possibilité pour un poste politique, les syndicalistes participent aux élections législatives à tous les niveaux, surtout les enseignants car les partis sont intéressés par des candidats potentiels avec un certain (niveau d'instruction). Aux dernières élections APW, j'ai pu reconnaître facilement 20 enseignants à Oran ».

I.4. Un syndicalisme fragmenté, mais un pouvoir syndical réel

Dans un autre registre, la tendance vers l'institutionnalisation progressive de certains syndicats autonomes et leur implication (directe ou indirecte) dans la vie politique, y compris parmi des responsables comme les ministres, les hauts fonctionnaires, les conseillers, etc., qui ont même été parfois syndicalistes au sein de ces mêmes organisations font qu'ils participent à la délibération publique de manière directe et indirecte. En effet, il faudrait situer le positionnement des syndicats dans leur posture globale. Ils ne ressemblent en rien à des syndicats de salariés dans le sens traditionnel du terme, car il s'agit, dans leur majorité, de syndicats de cols blancs dont beaucoup de responsables syndicaux occupent une double casquette ; la responsabilité de représentation des fonctionnaires et l'adhésion à des commissions consultatives installées dans divers ministères, au sein de grands établissements tels que les hôpitaux universitaires (comités d'éthique, conseils d'administration) et les établissements à caractère scientifique et technologique (EPST). À ce propos, Sophie Nadal souligne que « bien que le régime de leur représentativité diffère de celui des syndicats de salariés – les syndicats de fonctionnaires siègent au sein de diverses instances consultatives et qui sont toutes instituées au sein de la Fonction publique d'État, territoriale ou bien aussi hospitalière¹ ». Parmi les exemples notables, la commission Benzaghrou installée en 2002 par l'ancien président Abdelaziz Bouteflika, chargée de réformer le système éducatif et qui avait remis son rapport en 2003 au gouvernement, parmi les 170 experts (inspecteurs, enseignants, universitaires). De nombreux syndicalistes y ont siégé, comme Adel Abderrazak, syndicaliste au sein du CNES.

¹ Sophie Nadal, « Syndicat », Nicolas Kada (éd.), *Dictionnaire d'administration publique*, Paris, Presses universitaires de Grenoble, 2014, p. 488-489.

Abdelmalek Rahmani (CNES) dit à ce propos :

« Comme je l'ai dit, il y a un lobbying qui s'est installé et qui était nécessaire. Personnellement, j'ai réussi à tisser des réseaux, le CNES est présent même dans les médias publics. Nous nous sommes approchés des centres de décision, afin de mieux faire connaître nos revendications. Car comme vous le savez, en Algérie, les institutions ne fonctionnent pas comme il se doit. C'est plus le côté personnel qui l'emporte. Donc, on s'est rapproché des institutions. On avait aussi des rapports avec des groupes parlementaires, y compris le FLN, quand il s'agit de projets de lois sur l'enseignement supérieur et la recherche, le RND ainsi que les autres partis nous appellent. Donc, nous avons des rapports avec les partis politiques, nous n'avons pas de parti pris, nous sommes tous avec, car tout le monde a besoin de l'université. L'université n'appartient pas à une secte, elle n'appartient pas à un parti politique, mais à la communauté nationale. »

I.5.Des syndicats qui résistent à l'effet de masse

Hormis l'implication de certains syndicats dans le processus électoral de différentes manières, tel qu'il a été établi ci-dessus, d'autres organisations syndicales tentent tant, bien que mal, de résister à ce phénomène de mobilisation et participation aux différentes échéances électorales et également de faire carrière en politique. En réalité, les élections présidentielles de 2004 ont constitué un événement majeur, et ses effets ont été ressentis au niveau des syndicats autonomes. Pour la première fois, certains syndicats ont été presque obligés de sortir de leur neutralité politique et d'assumer leurs tendances politiques. Les soutiens de Bouteflika, au sein de ces syndicats, ont tout fait pour soutenir le président-candidat, ce qui a obligé ses opposants, mais aussi ceux qui contestent tout simplement la politisation de leurs syndicats à refuser d'y être impliqués. Cela a mené à l'éclatement de ces syndicats, et a permis, pour la première fois, de nuancer une opposition au régime structuré au sein des syndicats. Par la suite, cette opposition sera principalement représentée par des « ailes » non reconnues de certains syndicats qui ont été évincés de manière directe ou indirecte à travers l'ingérence de l'État dans les affaires syndicales. Cette opposition syndicale est affichée, par exemple, par « l'aile » Rachid Malaoui du SNAPAP ou encore par la Coordination des sections CNES qui refuse tout simplement « le dirigisme », c'est-à-dire la ligne de conduite imposée par le pouvoir. Cette situation consiste d'une certaine manière à créer un équilibre basé sur la cooptation et le clientélisme, auprès desquels les tenants du pouvoir ont pu trouver du soutien au sein des syndicats autonomes durant les périodes électorales et les mobilisations contestataires. D'autres syndicats autonomes ont pu résister à cet effet de masse sans être impliqués de

manière aussi frontale à ce processus de mobilisation de solidarités. C'est le cas par exemple du syndicat SNAPSY qui, dans le contexte de la campagne électorale des élections législatives de 2012, a été sollicité pour soutenir le FLN. Le secrétaire général du syndicat nous raconte les détails d'une réunion entre les membres du syndicat et le ministre de la Santé Djamel Ould Abass, qui avait pour but de discuter des revendications de la corporation des psychologues :

« Durant la réunion de conciliation avec le ministre, il nous distribue les tracts du FLN à remettre aux adhérents. Je l'ai pris pour une insulte, j'ai quitté la réunion. Le lendemain, nous avons organisé un sit-in devant le ministère, il appelle mon directeur au travail pour lui demander pourquoi j'ai quitté mon poste alors que je l'ai fait pendant ma pause. Je reçois un questionnaire ; on m'accuse d'abandon de poste et d'incitation à la grève. Un mois après, on gèle mon activité et je passe en conseil de discipline. Je n'ai pas cédé, j'ai alerté les militants sur le site du syndicat et sur Facebook, car ce qui fait le bonheur de l'agresseur c'est le silence de la victime. J'ai été harcelé pendant un mois : cela a commencé le mois de juin et a duré jusqu'à la veille de l'anniversaire de l'indépendance. Nous avons été traduits en justice, moi et d'autres militants ; quelle est la différence entre cette situation et celle durant la colonisation ? ».

I.6.L'autonomie limitée des syndicats autonomes

L'autonomie syndicale consacrée à partir des années 1990 a été mise à rude épreuve. D'abord, par un effet de dépolitisation de la société voulu par le pouvoir et dirigé, entre autres, vers le champ syndical et le monde du travail de manière générale. Les politiques publiques d'ordre symbolique engagées, en ce sens, ont destitué le champ syndical, en partie, de sa capacité à se constituer en contrepouvoir au sens politique du terme. L'objectif du pouvoir n'était pas exclusivement dirigé vers le monde du travail, mais envers toutes les catégories sociales avec un souci de retourner à une vie politique, économique et sociale normale. Le nouveau contexte a été marqué par l'adoption des lois comme la charte pour la paix et la réconciliation nationale¹ et la loi de la concorde civile² qui ont prôné l'unité nationale et qui ont été présentées comme nécessaires. Après une forte politisation du champ contestataire, une ère de dépolitisation, sous le coup de la décennie noire en Algérie, s'est installée. Cette nouvelle logique est marquée par le passage de « la sphère

¹ Dont les textes d'application sont entrés en vigueur le 28 février 2006, voir à ce sujet Dutour, Nassera. « Algérie : de la Concorde civile à la Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale : amnistie, amnésie, impunité », *Mouvements*, vol. 53, no. 1, 2008, p. 144-149.

² Loi 99-08 du 29 *rabie el aouel* 1420 correspondant au 13 juillet 1999 relative au rétablissement de la concorde civile. Cette loi, souligne Abderahmane Moussaoui, ne fait « aucune référence à un quelconque accord politique préalable ». Abderrahmane Moussaoui, « La concorde civile en Algérie. Entre mémoire et histoire », In Ahmed Mahiou et Jean-Robert Henry (dir.), *Où va l'Algérie ?* Aix-en-Provence/Paris, Iremam, Karthala, 2001.

publique extra-institutionnelle » à la sphère de la « nécessité » et du « fatalisme »¹ que Collin Hay considère comme non politique. En somme, cette situation est liée, d'une certaine manière, à des impératifs d'interdits.² D'un autre côté, il faut mettre l'accent sur l'ingérence de l'État dans les affaires internes des syndicats pour freiner l'élan des acteurs et les tendances les plus contestataires, ce qui nous rappelle à bien des égards des situations similaires dans des pays de l'Amérique latine³. Comme le montrent les travaux de Cucchetti Humberto et Jessica Stites Mor, « lorsque différents gouvernements affrontent une opposition de type activiste et militante, ses membres peuvent se transformer en alliés du système politique, en particulier dans des contextes d'ouverture ou d'institutionnalisation démocratique. L'action politique passée, parfois radicale, voire insurrectionnelle, ouvre la voie à la construction de carrières politiques au sein de différentes enclaves de l'État et des partis politiques⁴ ».

Le fait est que des représentants syndicaux ont été associés, de manière directe ou indirecte, à la délibération et l'élaboration des politiques publiques, ont été nommés à des postes importants en entretenant des rapports avec les centres de décision ; l'impact est sans doute considérable sur la dépolitisation des syndicats⁵. Aussi, la dépolitisation partielle du champ syndical est centrée sur la quête d'un syndicalisme « légitime », représentatif des fonctionnaires, qui n'obéit pas aux agendas de la configuration politique voulue par le régime et fortement incarnée par l'UGTA-FLN.⁶

II-Les syndicats autonomes dans le contexte révolutionnaire de 2010-2011

II-1-La maison des syndicats : un cas de résistance à la coercition

En 2004, suite à la scission du SNAPAP autour d'un conflit qui avait pour objet de soutenir ou non le président candidat Abdelaziz Bouteflika pour un deuxième mandat, le

¹ Sur la dualité politisation, dépolitisation, voir Colin Hay, 2007, *Why We Hate Politics*, Cambridge, Polity Press.

² Voir à sujet, Malti, Hocine. « Algérie. La non-révolution », Thierry de Montbrial (éd.), *Ramses 2012. Les États submergés ?* Paris, Institut français des relations internationales, 2011, p. 164-167.

³ À l'image de la guerre civile en Colombie.

⁴ Cecchetti, Humberto, et Jessica Stites Mor, « Introduction. Reconversions militantes et fabrique du pouvoir d'État en Amérique latine », *Revue internationale des études du développement*, vol. 230, no. 2, 2017, p. 11-28.

⁵ Voir à ce sujet, Quijoux, Maxime, et Karel Yon. « Syndicalisme et politique : dé-liaisons dangereuses ? », *Savoir/Agir*, vol. 45, no. 3, 2018, p. 7-11.

⁶ Voir à ce sujet, Giraud, Baptiste, Karel Yon, et Sophie Bérourd. *Sociologie politique du syndicalisme. Introduction à l'analyse sociologique des syndicats. op.cit.*, p.69.

SNAPAP, comme abordé précédemment, se scinde en deux : l'aile Rachid Malaoui qui avait donc choisi de ne pas soutenir le président candidat prend siège, à ce qui va être appelé désormais, la maison des syndicats. Ce lieu est une salle louée à un particulier dans le sud-est d'Alger à Bach Djarrah¹. En réalité, le SNAPAP, aile Malaoui, a pour ambition d'en faire très rapidement un lieu qui symbolise, d'une certaine manière, les luttes démocratiques et pourquoi pas impulser un front d'opposition. Dans un premier temps, l'objectif est de réunir principalement les syndicats autonomes pour débattre, délibérer et fédérer les efforts afin de faire face à ce qu'ils appellent « les entraves à l'exercice du droit syndical ». Ainsi, les réunions et rencontres organisées sont le plus souvent animées par la question des libertés syndicales. Les exemples sont multiples ; à l'occasion du 1^{er} mai en 2009, un rassemblement est organisé par l'IAFP qui réunissait sept syndicats autonomes, autour de la question suivante : « Les travailleurs entre atteintes aux libertés syndicales, précarité du pouvoir d'achat et actions solidaires ».

Aussi, il s'agit d'accueillir les collectifs de travailleurs engagés sur certaines revendications et de les accompagner dans leurs démarches s'ils souhaitent se syndiquer, à l'image du CNEC, du CNDDC et bien d'autres et sur lesquels nous reviendrons dans ce chapitre. En parallèle, ce siège devient très rapidement un réseau de rencontre et de solidarité qui ne réunit pas uniquement les syndicats autonomes, mais aussi certains partis politiques de l'opposition (FFS et le RCD) et des associations, telles que la LADDH. Ces organisations, il est nécessaire de le préciser, ont toujours soutenu les syndicats autonomes. Il semble donc logique, dans ce contexte, d'observer des rapprochements de ce genre. Ainsi, les rencontres et les événements autour des libertés syndicales et de la question de la démocratie, par extension, se multiplient où syndicats autonomes, partis politiques, et associations qui partagent certains idéaux se réunissent régulièrement. Comme lors de la journée internationale du travail en 2006 lorsque le FFS avait réuni les syndicats autonomes (CNAPEST, SATEF, CLA et CNLS) autour d'un forum sur les libertés syndicales.² Évidemment, de telles manifestations attirent très rapidement l'attention des autorités publiques. D'abord, parce que les rapprochements entre partis, associations et syndicats se cristallisent rapidement autour d'une tendance pro-démocrate et, de surcroît, d'opposition, à l'image des organisations qui y prennent part, à savoir le SNAPAP en tant qu'initiateur, le CLA, le SATEF, le CNES et la LADDH, ainsi que le

¹ Sis, 2 Rue El Oued Bach Djarrah. Alger.

² *Le Jeune Indépendant*, 2 mai 2006.

FFS et le RCD. Ensuite, parce que la maison des syndicats, créée par le SNAPAP, a pour ambition de ne pas se limiter aux luttes syndicales corporatistes et sectorielles. Elle s'est transformée très rapidement en un lieu qui accueille et soutient des initiatives d'autres organisations et collectifs en dehors du champ syndical, comme c'est le cas pour le 3^{ème} congrès de la LADDH qui a eu lieu en mars 2010, suite au refus d'autorisation pour la tenue de l'événement par les autorités publiques¹ dans un autre lieu initialement prévu. Des soutiens de ce genre vont se multiplier ; ils ne font que confirmer le fait que très rapidement, certains syndicats autonomes vont appuyer le principe d'une alternative démocratique, échappant ainsi au modèle dominant, qui a conduit à ce que la plupart des syndicats autonomes ont éludé cette question de leur agenda contestataire. Au départ, ces rapprochements prennent la forme d'une résistance structurée à travers des solidarités qui se construisent à court et long terme. Pourquoi ? Parce que les liens entre les syndicats autonomes et les actions communes qu'ils ont pu mener ensemble ne sont plus à démontrer (grèves intersyndicales, sit-in et tentatives de créer des confédérations) ; ils s'inscrivent dans un temps relativement long depuis 1989. Mais il y a aussi les nouveaux collectifs d'acteurs, à l'image des chômeurs, des enseignants contractuels dont on peut observer les rapprochements avec le SNAPAP à la fin des années 2000 ; des rapprochements qui vont dans les deux sens. Enfin, la maison des syndicats à travers le SNAPAP a pour ambition d'étendre ces solidarités aux pays voisins, puisque très rapidement des contacts sont pris avec des organisations syndicales maghrébines (Tunisie et Maroc principalement). Au sein du SNAPAP, on estime qu'il s'agit de contextes similaires, des revendications partagées et des vécus communs quant aux luttes syndicales. Ces associations vont aboutir à l'idée d'organiser le forum des syndicats maghrébins qui devait se tenir le 15 mai 2010, mais il fait l'objet d'une interdiction avec une décision émanant du wali d'Alger ayant pour objet la fermeture du lieu.² Finalement, le forum a eu lieu au siège du FFS où la décision jugée « arbitraire » sera dénoncée par un rassemblement à la fin de l'événement devant le siège du parti.³ En réalité, cette volonté initiée par le SNAPAP qui consiste à se rapprocher des syndicats d'autres pays, voisins notamment,⁴ n'est pas très appréciée alors qu'au même moment se tenait un sommet des syndicats

¹ *Algeria-Watch*, 25 mars 2010, [En ligne : <https://algeria-watch.org/?p=48980>].

² La décision est justifiée par une plainte « pour tapage » qui aurait été déposée par des citoyens. Voir à ce sujet : *Algeria-Watch*, 13 mai 2010 : [En ligne : <https://algeria-watch.org/?p=51425>].

³ *El Watan*, 16 mai 2010].

⁴ Puisque des syndicalistes de plusieurs pays devaient y prendre part à savoir du Maroc, de Tunisie, de Mauritanie, d'Égypte, du Sénégal, de France et d'Italie voir à ce sujet ; *La tribune*, 16 mai 2010.

africains organisé par l'UGTA à l'Hôtel Aurassi (Alger). Le fait aussi que les activités chapeautées par le SNAPAP sont soutenues par plusieurs ONG à caractère international telles que le Réseau euro-mondial maghrébin aux droits de l'Homme (REMDH), l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (Fidh) et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et qui d'ailleurs avaient tous condamné la décision de fermeture de la maison des syndicats en 2010,¹ dans un pays où souvent « la main étrangère » est utilisée pour discréditer les fronts et les mouvements d'opposition. Par conséquent, tout cela a fait que l'étau s'est resserré de plus en plus sur ces syndicats autonomes. Les événements qu'a connus la maison des syndicats constituent un fait important puisque désormais, au moins en partie, le syndicalisme autonome va être presque obligé d'assumer une position très politisée.

Malgré les exemples énoncés et la décision des autorités de fermer la maison des syndicats en 2010, le lieu devient un symbole de résistance, car les syndicalistes du SNAPAP décident de déménager à Dar Baida, une première fois en 2011 et une deuxième fois à Bab Ezzouar en 2013, en réorganisant à chaque fois la structure de la même manière. Ce changement d'adresse récurrent est intervenu dans des circonstances très particulières. D'abord, la fermeture par une décision de la wilaya, une première fois en 2010, puis une deuxième fois, le 19 mars 2011 quand des jeunes ont attaqué le lieu par des jets de pierres alors que s'y tenait une réunion des chômeurs et des enseignants contractuels qui préparaient une marche de protestation pour le 20 mars. Dans ce contexte, la maison des syndicats fut cambriolée deux fois : la première fois dans la nuit du 08 au 09 mai 2011, qui coïncide avec la tenue des réunions de la Coordination nationale pour le changement et la démocratie (CNCD) et la CNCD-Barakat² à la maison des syndicats ; une seconde fois, le 02 mai 2012 quand le SNAPAP avait annoncé la création d'une Confédération nationale autonome des travailleurs algériens. Encore en 2016, 400 policiers ont encerclé la maison des syndicats au moment où s'y tenait une réunion préparatoire regroupant le SNAPAP, la CGATA, le SNATT, la LADDH et SOS disparus, pour organiser une mobilisation contre

¹ *Liberté*, 16 mai 2010.

² Le mouvement Barakat né en 2014 en réaction à la candidature d'Abdelaziz Bouteflika pour un quatrième mandat. Ce mouvement réunit principalement des acteurs de la société civile et des journalistes ; il sera animé principalement par Amira Bouraoui (médecin). Il est perçu par les médias comme un mouvement des élites contre Bouteflika.

la loi des finances : six militants seront arrêtés.¹ En outre, la maison des syndicats va accueillir pendant près d'une décennie de nombreuses initiatives et impulser nombre d'actions.

À bien y regarder, ces événements qui se succèdent, reflètent un rapport de force entre le pouvoir et ces organisations où le premier, tente de contenir la contestation, tandis que les secondes résistent à l'intimidation et à la répression en créant un précédent, qui traduit un consentement syndical et partisan autour de la question de la démocratie.

Bien que contraint de déménager, ce lieu s'est rapidement transformé en un symbole de résistance face aux interdictions de nature multiple. Pour autant, le lieu n'a pas d'importance, c'est l'esprit de la maison des syndicats qu'on tente de préserver en tant que lieu itinérant par la contrainte, au sein duquel la question des libertés occupe une place très importante qui anime les acteurs, les initiatives, les débats pour donner suite à des actions qui interpellent de manière directe le centre du pouvoir. Les actions du SNAPAP, en ce sens, sont très révélatrices d'une volonté de créer tout réseau syndical associatif et même partisan dans le but de connecter les cercles militants avec un objectif à long terme qui consiste à impulser une mouvance globale pour entraîner des changements significatifs dans les rapports du monde syndical et de la société civile, en général, vis-à-vis du pouvoir. Marqués par une décennie de répression à l'égard de l'activité syndicale, les syndicalistes du SNAPAP(aile Malaoui), bien que minoritaires, tentent de lancer un front d'opposition centré sur la question du changement.

II.2. Impulser un front de contestation ou tenter de démocratiser le champ syndical

Le SNAPAP aile Malaoui , malgré les solidarités qu'il réussit à susciter autour de la maison des syndicats, se retrouve de plus en plus isolé. Les interdictions et la répression systématique vis-à-vis des activités et des initiatives qu'il tente d'impulser sont, de plus en plus, manifestes. Dès lors, il y a une conscience au sein de ce syndicat qu'il est très important de généraliser ; la contestation autour des questions et des revendications qui préoccupent le plus grand nombre, que ce soit au sein du monde du travail ou, de manière générale, au sein de la société civile. Aussitôt, une tendance, ou plutôt une stratégie, va rapidement se préciser au sein du syndicat. L'idée consiste à établir un travail de terrain

¹ Voir à ce sujet, Communiqué du SNAPAP le 7 février 2016, sur le site *Algeria-Watch*, 07 février 2016 : [En Ligne : <https://algeria-watch.org/?p=51629>].

dans le monde du travail auprès des travailleurs qui ne sont pas principalement syndiqués et tenter ainsi de les rallier à ses rangs. Il s'agit de les sensibiliser et de les mobiliser autour des questions qui les préoccupent, à savoir la précarité du travail principalement. L'objectif est de les aider à s'organiser pour mieux défendre leurs intérêts. Cette stratégie s'est vite installée ; elle a été encouragée par un contexte socio-économique peu favorable.

II.2.1. La stratégie du SNAPAP : d'abord investir des espaces militants déjà structurés

Le SNAPAP aile Malaoui va très rapidement prendre conscience de la nécessité de fédérer, au moins dans le monde du travail, toutes les actions qui seraient enclines à déclencher un front d'opposition et un mouvement social. L'objectif consiste à faire face aux défis socio-économiques auxquels sont confrontés les travailleurs au quotidien. C'est plus une nécessité qu'une idée d'action ; car les autorités mettent une telle énergie à isoler et contenir les syndicats les plus combatifs et ceux qui constituent désormais un rapport de force face au pouvoir. Le SNAPAP, aile Malaoui, est d'ailleurs très proche de l'opposition. Il était nécessaire pour ce syndicat de multiplier les actions et de tenter de structurer l'espace contestataire,¹ de manière progressive, mais aussi au rythme de l'actualité socio-économique et politique, avec un objectif : rallier un nombre important de solidarités.

II.2.1.1. Le cas du Conseil national des enseignants contractuels

Les enseignants contractuels en Algérie vont, à partir de 2008, entamer une série d'actions protestataires organisées autour du CNEC : Conseil national des enseignants contractuels. Ce conseil a été créé par le SNAPAP à la maison des syndicats. Cela dit, depuis le début des années 2000, les enseignants contractuels et vacataires avaient, en effet, déjà eu recours à la contestation en vue de réclamer leur intégration. En effet, depuis les années 1990, beaucoup d'entre eux ont été recrutés à titre contractuel en vue de pallier le manque d'enseignants dans les écoles dont le nombre d'élèves a augmenté de manière significative de 1990 à 2000. En effet, on compte durant l'année scolaire 1990-1991 : 6 364 732 qui sont inscrits, un chiffre qui passera à 7 712 182, une décennie plus tard (année scolaire 2000-2001). Pour les mêmes années, dans l'ordre, le nombre des enseignants passe de 120 426 à 159 265 pour le cycle élémentaire et de 127 024 à 161 563 pour le moyen et le secondaire.²

¹ Ripoll Fabrice, « Espaces et stratégies de résistance : répertoires d'action collective dans la France contemporaine », *Espaces et sociétés*, 2008/3 (n° 134), p. 83-97.

² ONS, https://www.ons.dz/IMG/pdf/CH6-EDUCATION_.pdf. p.119, p. 123 et p.125

Une partie de ces enseignants ont été recrutés à titre vacataire ou contractuel ; ils vont durant des années travailler sous contrat déterminé et sans possibilité de recrutement à long terme. Ils font l'objet aussi, et souvent, de retards de paiement de plusieurs mois, voire de plusieurs années (selon les propos de certains d'entre eux).¹ Effectivement, c'est le secteur public qui souffrira le plus de la crise économique, amorcée déjà depuis la fin des années 1980. Il a été plus facile de sacrifier la création de postes budgétaires dans la Fonction publique et notamment dans l'Éducation nationale. L'augmentation du nombre des contractuels au fil des années, avec des chiffres qui avoisinent les 23 000 en 2002,² selon le ministre de l'Éducation, est une conséquence directe de la crise économique que connaît l'Algérie dans les années 1990.

Pour rappel, déjà en 2001, les contractuels de l'éducation avaient commencé à s'organiser au niveau local avec l'organisation de sit-in simultanés dans 43 wilayas devant les directions de l'éducation le 16 septembre 2001.³ Leur principale revendication concernait principalement l'intégration dans le corps de l'Éducation nationale et le paiement rétroactif des salaires. Ces actions ont été soutenues au niveau local (notamment à Mostaganem) par l'UNPEF ou encore le SETE à Tizi Ouzou. Un groupe de vacataires avait organisé aussi, le 12 janvier 2002, un sit-in devant le Palais du gouvernement et a adressé une lettre ouverte au chef du Gouvernement en vue de leur intégration.⁴ Cette même année, des vacataires de Tizi Ouzou (une vingtaine) avaient organisé un sit-in devant le Palais du gouvernement pour réclamer la suppression d'un décret sur l'affectation des enseignants vacataires titulaires d'un DEUA ou d'une licence en droit à un poste administratif.⁵ En réalité, ils réclament à travers cette revendication aussi leur intégration dans le corps des enseignants. Beaucoup d'entre eux avaient des diplômes qui n'étaient pas compatibles avec l'exercice la profession enseignante. Parmi les arguments mis en avant, leur contribution au maintien de l'école durant la décennie noire. En effet, beaucoup d'enseignants avaient été assassinés, d'autres avaient quitté l'Éducation nationale par peur des représailles, notamment pour ceux qui exercent dans des zones à haut risque ou même rejoint le maquis pour certains d'entre eux. Certains de ces contractuels disent vivre une double injustice puisqu'ils se retrouveront d'ailleurs suspendus dès la fin de leurs contrats. Tous ces faits ont provoqué une vague de contestation qui commence à prendre de l'ampleur petit à petit.

¹ Avec qui il nous a été possible de nous entretenir dans plusieurs wilayas.

² *L'expression*, 02 avril 2002.

³ *L'Expression*, 16 septembre 2001.

⁴ *Liberté*, 10 novembre 2002.

⁵ *L'Expression*, 13 novembre 2002.

Ils commencent déjà à se former en comité de coordination en 2002 et disent ne vouloir dépendre d'aucune « tutelle politique ou syndicale¹ ». L'intégration effective dans le corps enseignant devient le thème principal des revendications des contractuels. Mais cette revendication, dès qu'elle est évoquée, pose un problème, puisque l'État n'était pas en mesure d'ouvrir un nombre suffisant de postes ou parce que les diplômes des demandeurs n'étaient pas compatibles avec le statut enseignant.² En 2008, le nombre des enseignants contractuels en Algérie est estimé à 40 000 et 45 000,³ selon les médias. Les actions qu'ils organisent au moins depuis les années 2 000 se multiplient sans pour autant obéir à un schéma unitaire ou à une forme organisée. Ainsi, très vite, le SNAPAP y voit l'occasion de les rallier.

Certains d'entre eux disent être contractuels depuis quinze ans et n'avoir pas reçu leurs salaires depuis plusieurs années. Comme à Bejaia par exemple où ils sont près de 1 400 à ne pas avoir reçu de salaire depuis trois ans⁴. Dans les wilayas du Sud, comme à Adrar, les 235 contractuels, qu'on compte cette année-là dans cette région, affirment recevoir leurs salaires une fois par an⁵. Cette multiplication des actions contestataires, un peu partout dans le pays, avec une structuration-appuyée par le SETE (UGTA) en Kabylie a conduit les contractuels à mieux se structurer. Cela s'est fait d'abord avec la création du CECA « Conseil des enseignants contractuels d'Alger » qui deviendra plus tard le Conseil national des enseignants contractuels CNEC (affilié au SNAPAP). Encore une fois, ils expriment leur volonté de ne pas vouloir se syndiquer,⁶ mais se réunissent souvent dans les locaux du SNAPAP.⁷ Ils sont soutenus par les syndicats autonomes de l'éducation et par la LADDH ; progressivement d'autres conseils locaux commencent à se constituer dans plusieurs wilayas du pays.

Dans ce contexte, 55 contractuels organisent une grève de la faim à partir du 15 juillet⁸ à la maison des syndicats. Cette grève a duré quarante-deux jours, comme nous l'avons déjà signalé dans le quatrième chapitre. Leur revendication principale concerne l'intégration « immédiate » à titre de titulaires dans la Fonction publique et la perception

¹ *L'Expression*, 29 janvier 2002.

² Beaucoup d'ailleurs, seront reconvertis dans les corps communs notamment en adjoints de l'éducation.

³ *El Watan*, 29 avril 2008, *Le Jeune Indépendant*, 9 septembre 2008. Des chiffres contestés par le MEN

⁴ Selon les propos de Meriem Maârouf, porte-parole du Conseil national des contractuels voir à ce sujet, *Aujourd'hui le Maroc*, 16 juillet 2008 : [En ligne : <https://aujourd'hui.ma/24-heures/greve-de-la-faim-des-enseignants-algeriens-57870>].

⁵ *El Watan*, 01 juillet 2008 : [En ligne : <https://algeria-watch.org/?p=57011>].

⁶ Voir à ce sujet, *Le Soir d'Algérie*, 05 janvier 2008.

⁷ *Info Soir*, 21 avril 2008.

⁸ Siméant -Germanos Johanna, *La grève de la faim, op.cit.*, p. 11-23.

immédiate des arriérés des rémunérations impayées. D'ailleurs, c'est dans cette atmosphère que le ministre de l'Éducation avait annoncé l'ouverture de 26 000 postes budgétaires sur concours. Cela dit, ces contractuels estiment que ces postes devraient en principe leur revenir de droit. Ils organisent à cet effet une conférence de presse à la maison des syndicats le 30 juin où ils donnent un délai de 21 jours au ministre de l'Éducation pour satisfaire leurs revendications, sinon ils menacent de faire une grève de la faim ; ils seront soutenus par des partis politiques, le MSP, le RCD. Une menace qui se concrétisera par la suite.

Finalement, le ministère de l'éducation va céder aux revendications de ces derniers et annonce l'intégration de contractuels dans le corps de l'Éducation nationale. L'annonce est faite par le ministre Aboubakr Benbouzid, lors d'une réunion au sein de l'ANP où il déclare que « 30 000 contractuels seront titularisés à titre exceptionnel¹ ».

II.2.1.2. Le cas du comité national de la défense des droits des chômeurs (CNDDC)²

La contestation autour de la question du chômage des jeunes a pris de l'ampleur progressivement durant les deux dernières décennies en Algérie. Cela dit, elle se cristallise de manière significative en 2010 dans le Sud algérien. Le 27 juillet 2010 compte parmi les dates marquantes de la contestation des chômeurs algériens. En ce jour, cinq chômeurs de Ouargla avaient tenté un suicide collectif³ et s'étaient auto-mutilés avec des armes blanches sur le toit de l'agence locale de l'emploi, après plusieurs grèves de la faim et des sit-in qui ont été enregistrés. En réalité, il s'agit d'un cycle de contestation qui a commencé en 2004 et qui a gagné tout le Sud algérien.⁴ En cette période, le président Abdelaziz Bouteflika entame une visite dans les wilayas du Sud ; elle commence le mois de février, à quelques semaines des élections présidentielles de 2004. Dans un contexte où plusieurs questions socio-économiques sont mises en avant par les habitants locaux, et principalement des jeunes qui réclament de l'emploi dans le secteur des hydrocarbures. Les chômeurs justifient cette revendication par le fait que les wilayas du sud constituent le fief des plus gros gisements de pétrole dans le pays, mais la région n'a pas suffisamment bénéficié des politiques de développement local. Les questions de

¹ *Le Quotidien d'Oran*, 25 juin 2011.

² Sur le mouvement des chômeurs du sud voir, Naouel Belakhder, « l'éveil du Sud ou quand la contestation vient de la marge : une analyse du mouvement des chômeurs algériens », *Politique Africaine*, n°137, mars 2015, p.27-48.

³ *El Watan*, 22 décembre 2010.

⁴ Ratiba Hadj-Moussa, « Région et génération : le Sud algérien et les enjeux de la visibilité politique », *L'Année du Maghreb*, 21, 2019, 165-179.

l'emploi et du logement constituent les majeures préoccupations de la population locale. Ainsi, à la veille de la visite du président à Ouargla le 22 février 2004, une marche pacifique des chômeurs s'est transformée en émeute.¹ Plusieurs bâtiments publics seront caillassés et incendiés. Ces chômeurs, au-delà de la revendication de l'emploi, se disent « *mahgourine* » (opprimés) et « *mouhamachines* » (marginalisés) en pointant du doigt l'exclusion de la main-d'œuvre locale du recrutement dans les sociétés pétrolières (Sonatrach principalement) au profit de gens qui viennent du Nord². D'ailleurs, parmi les slogans rapportés par la presse, on peut noter le suivant : « le pétrole est à Ouargla, il doit profiter aux Ouarglis d'abord et au reste du pays après ». Ce genre de slogans a aussitôt trouvé écho dans d'autres villes comme Illizi, Tamanraset, Adrar et Bechar où les contestations de même type ont été organisées³. C'est ainsi que Rachid Malaoui et Kadour Chouicha vont approcher un des principaux animateurs du mouvement, à savoir Tahar Belabess. Kadour Chouicha se souvient à ce propos : « nous nous sommes inspirés d'une idée qu'avait suggérée un sociologue français, à savoir créer un syndicat des chômeurs et c'est ce que nous leur avons proposé ». Un « comité de défense des droits des chômeurs du sud » est créé le 30 novembre 2010.⁴ Par la suite, les discussions au sein de la maison des syndicats vont rapprocher les chômeurs de plusieurs wilayas, pour tenter de rassembler ceux qui sont dans la même situation, elle aboutit à l'attribution d'une dimension nationale au combat des chômeurs. D'ailleurs, c'est à « la maison des syndicats » que la création de la Coordination nationale pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC) est annoncée le 04 février 2011. Deux jours plus tard, un premier sit-in est organisé devant le ministère du travail ; il réunit une centaine de jeunes venus de plusieurs wilayas (Aïn Témouchent, Béjaïa, Médéa, Ouargla, Bouira, Skikda, Aïn Defla, Khemis Miliana).⁵ Ce Comité, né au départ autour des chômeurs du Sud, a rapidement pris une dimension nationale.

Taher Bellabes, le coordinateur général du CNDDC, précise : « le SNAPAP sert de cadre pour notre organisation qu'il aide tant qu'il peut. Cela ne signifie pas que nous sommes sous son autorité. Au contraire, nous gardons toute notre liberté de réflexion et d'action⁶ ».

¹ *El Watan*, 23 février 2004.

² Des événements similaires ont lieu au même moment dans d'autres wilayas du sud à l'image de Tougourt les habitants d'un bidonville à Chetaïa tentent en vain d'interpeller le président lors de l'inauguration du projet des 342 logements « Hai el Mustakbel », à propos de l'attribution qu'ils jugent arbitraire des logements : voir à ce sujet *La Tribune*, 25 février 2004.

³ *La Tribune*, 26 février 2004.

⁴ *El Watan*, 21 décembre 2010.

⁵ *El Watan*, 7 février 2011.

⁶ Nouveaux cahiers du socialisme, 02 juin 2011 :

II.3. L'« offensive démocratique » du SNAPAP, aile Rachid Malaoui : Une exception ?

Ce qui est retenu par rapport aux trois exemples évoqués ci-dessus, à savoir la création de la maison des syndicats, le soutien à la création du CNEC et celui aussi autour du CNDDC, montre qu'il s'agit bel et bien d'une stratégie réfléchie au sein du syndicat SNAPAP (aile Malaoui). L'objectif est de renforcer les luttes syndicales et sociales en les rassemblant afin de leur donner un aspect unifié. D'abord, à travers la maison des syndicats, mais aussi en renforçant la représentation des revendications socio-professionnelles à travers tout un travail qui vise à structurer des espaces militants qui existaient déjà, mais qui n'étaient pas largement ou insuffisamment structurés. L'objectif est de visibiliser ces luttes et de les généraliser.

D'autant plus, qu'il est à remarquer que cette stratégie, visait des cercles militants organisés autour des jeunes. Que ce soit les chômeurs, ou les contractuels de l'éducation, la plupart d'entre eux sont des jeunes qui ont été confrontés à une précarité qu'ils soient dans le monde du travail ou au chômage tout simplement. Ceci apparaît comme une volonté de former des solidarités dont l'aboutissement serait d'intégrer de manière conséquente ces jeunes comme acteurs de la contestation et tenter ainsi de redynamiser les luttes syndicales autonomes, largement affectées par les contraintes évoquées précédemment, à savoir, la répression et la cooptation principalement. D'autant plus que toutes ces actions vont coïncider avec le contexte de la montée de la protestation autour des jeunes, essentiellement dans le contexte de 2010-2011, mais aussi de toutes les catégories sociales. Comme nous allons le voir, ces dernières confirment et précisent la présence d'une « aile démocratique » au sein du syndicalisme autonome, largement représenté par le SNAPAP (aile Malaoui).

III. Les « révolutions » arabes : un contexte qui divise les syndicats autonomes

Dans les deux premières parties de ce chapitre, il a été démontré que le syndicalisme autonome évolue selon deux logiques. La première qui, de manière délibérée ou non, va évincer la question politique de son agenda contestataire. La seconde, quant à elle, se maintient ou résiste à la coercition en tentant, tant bien que mal, d'impulser un front

[En ligne : <https://www.cahiersdusocialisme.org/1%E2%80%99etat-algerien-face-a-la-resistance-des-syndicats/>].

démocratique. Là où les deux tendances vont être confrontées à un contexte où il faut agir, réagir et prendre position, c'est bien durant la période de 2010-2011. Plusieurs facteurs y ont contribué. D'abord, parce que le processus « révolutionnaire » est engagé progressivement dans les pays voisins (Tunisie, Égypte), et il est porté en partie par le monde du travail. En Tunisie, les événements du bassin minier de Gafsa, à partir de 2008, sont marqués par des actions contestataires « inédites¹ », surtout qu'ils émergent dans une région qualifiée de pauvre et de marginalisée sur le plan économique et social, et dans laquelle diverses catégories sociales y ont pris part (notamment chômeurs diplômés et ouvriers)². Il s'agit, en réalité, de la réponse du monde du travail à une situation économique difficile, dans un cadre qualifié d'autoritaire, ce qui a largement préparé le terrain vers le déclenchement de la révolution tunisienne.³ Par la suite, on verra comment l'UGTT a joué un rôle de structuration très important dans la révolution tunisienne. Il en est de même en Égypte, où les mots d'ordre lancés pour les appels à manifestations sur les réseaux sociaux concernaient, en partie, des questions socio-économiques « chômage - pauvreté ».⁴ D'ailleurs, dès l'enclenchement de la révolution, à partir du 25 janvier 2011, plusieurs secteurs ont rejoint la contestation (textile, pétrole, pharmacie, transports, services généraux, télécommunications, postes, commerce, santé, fonctionnaires, arsenaux...)⁵. De nombreux observateurs ont considéré que, compte tenu de situations similaires de colère sociale en situation autoritaire, il était normal de voir émerger ces processus révolutionnaires.⁶ Aussi, d'autres se sont posé la question sur le fait d'un possible processus révolutionnaire en Algérie.⁷ Pourquoi ? Tout simplement parce que la situation socio-économique du pays, à l'image des pays voisins, est similaire. En effet, on assiste à une routinisation de la contestation sans précédent qui touche tous les secteurs et toutes les catégories sociales.

¹ Voir à ce sujet, Amin Allal : « Trajectoires « révolutionnaires » en Tunisie. Processus de radicalisations politiques 2007-2011 », *Revue française de science politique*, vol. 62, no. 5-6, 2012, p. 821-841.

² Larbi Chouikha et Eric Gobe. « La Tunisie entre la « révolte du bassin minier de Gafsa » et l'échéance électorale de 2009 », *L'Année du Maghreb*, V/2009, p.387-920.

³ Voir à ce sujet, Mizouni, Najet. « L'UGTT, moteur de la révolution tunisienne », *Tumultes*, vol. 38-39, no. 1-2, 2012, p. 71-91.

⁴ Voir à ce sujet, Pagès-El Karoui Delphine et Vignal Leïla 2011, « Les racines de la "révolution du 25 janvier" en Égypte : une réflexion géographique », *Echo Géo*. [En ligne <http://echogeo.revues.org/12627>].

⁵ Voir à ce sujet, Monciaud, Didier. « Travailleurs et syndicats dans le processus révolutionnaire égyptien », *Tumultes*, vol. 38-39, no. 1-2, 2012, p. 265-29.

⁶ Voir à ce sujet, Ben Nefissa Sarah et Destremau Blandine (dir.), *Protestations sociales, révolutions civiles. Transformation du politique dans la Méditerranée arabe*, *Revue Tiers-Monde*, hors-série numéro 2, 2011.

⁷ Luis Martinez et Rasmus Alenius Boserup, *Algeria Modern. From Opacity to Complexity* (Hurst Publishers, CERI Sciences Po Series, Avril 2016).

L'année 2010 constitue le point culminant de la généralisation de la contestation dans tous secteurs confondus et toutes catégories confondues. En effet, on parle d'un chiffre qui se situe entre 9 700 et 10 000 émeutes.¹ Il en est de même pour l'année 2011 où la situation ne va guère s'arranger. Le sociologue algérien Noureddine Bekiss a souligné que pas moins de 3 098 actions contestataires engagées par diverses catégories et groupes sociaux ont été enregistrées². Hormis les syndicats, d'autres acteurs entrent en scène : les demandeurs d'emploi, les étudiants, etc. Pour comprendre la montée de la contestation il faut revenir au contexte qui a précédé ces événements.

III.1. Un contexte économique mondial difficile et des attentes sociales grandissantes

La crise économique à l'échelle mondiale en 2009 ne sera pas sans conséquence sur la situation en Algérie. Ses effets se font ressentir, notamment avec l'inflation qui atteint 5.7 % en 2009, et se situe autour de 4 % en 2010. Malgré l'augmentation de la valeur des recettes des hydrocarbures, le FMI note que le budget restera déficitaire avec 4%. Pourtant, en 2009, le déficit était de 7% ; on pourrait croire à une amélioration de la situation économique, mais ce n'est pas le cas, car les dépenses globales vont augmenter de 17%. La cause principale, selon le FMI, ce sont les augmentations de salaires qui se situent autour de 34 % pour la Fonction publique en Algérie, appliquées dès 2010 avec effet rétroactif à partir de 2008.³ Le FMI prévoit même que ces augmentations ayant touché la Fonction publique et les entreprises publiques en 2010 vont exercer une pression sur l'inflation qui va atteindre 5%.⁴ Effectivement, et comme nous l'avons déjà rappelé dans le quatrième chapitre, les augmentations salariales dans l'Éducation nationale par exemple peuvent être qualifiées d'historique ; c'est la première fois, en Algérie, que de telles augmentations sont accordées. Comme le démontre le graphique ci-dessous :⁵

Figure 14: Graphique (10) : Évolution des Traitements et salaires de la Fonction publique

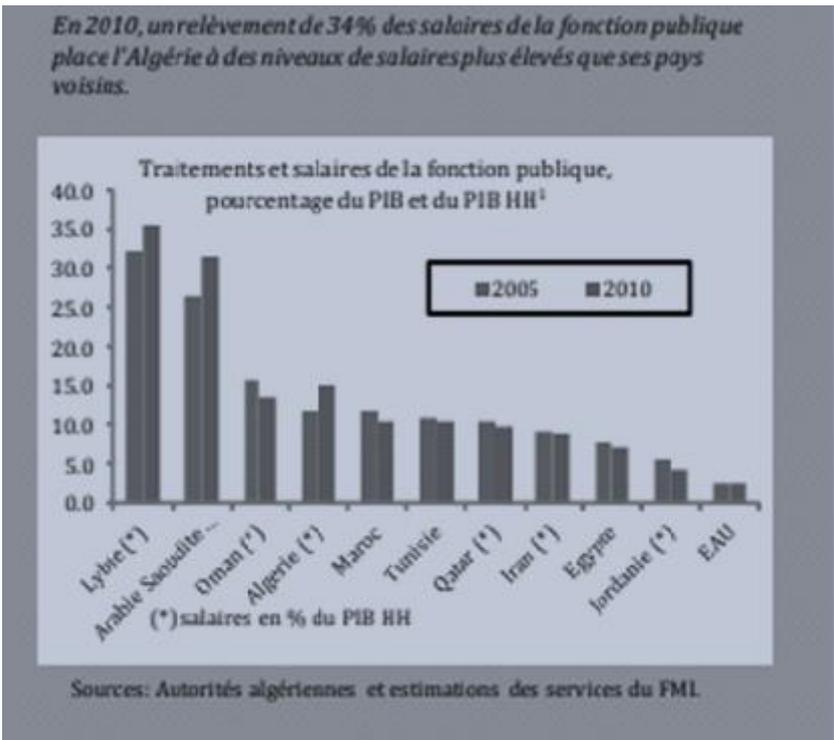
¹ Chérif Bennadji, « Algérie 2010 : l'année des mille et une émeutes », L'Année du Maghreb, VII | 2011, p.263-269.

² Ces chiffres correspondent uniquement aux faits rapportés selon lui par le Journal arabophone *El Khabar*

³ Sur ces chiffres, voir Fond monétaire international, « Algérie : Consultation de 2010 au titre de l'article IV. Rapport des services du FMI ; note d'information au public sur l'examen par le Conseil d'administration ; et déclaration de l'administrateur pour l'Algérie », Rapport du FMI n° 11/39, Mars 2011, p.5-6.

⁴ Elle atteindra en réalité 4.52%.

⁵ *Ibid.*, p21.



L'année 2010 a été donc celle des augmentations salariales en Algérie, lesquelles ont touché tous les sous-secteurs de la Fonction publique. Ces augmentations interviennent dans un contexte où les contestations en Algérie ont atteint leur apogée ; pas un seul secteur n'est épargné. En effet, la pression exercée par les fonctionnaires sur le gouvernement a été très intense. Comme nous l'avons rappelé dans le quatrième chapitre, les fonctionnaires ont conduit des grèves illimitées dans les secteurs de la santé, l'éducation et l'administration publique et qui ont été organisées autour du régime indemnitaire et des statuts particuliers. Finalement, l'État a fini par céder à la montée des revendications salariales. Car la rente le permettait et surtout c'était le moyen le plus « rapide » pour contenir les mouvements sociaux.

L'année 2010, c'est aussi celle du bilan social du président Abdelaziz Bouteflika par rapport aux promesses qu'ils avaient introduites dès son premier mandat sur les questions sociales urgentes. En effet, la réforme de la constitution, le 12 novembre 2008, permet au président de se présenter pour un troisième mandat aux élections du 9 avril 2009, qu'il remportera avec 90.24 % des voix. Il est important de rappeler que moins de deux mois avant ces élections, le 24 février 2009, lors d'une visite d'inspection à Oran qui a coïncidé avec la commémoration du double anniversaire de la création de l'UGTA et de la nationalisation des hydrocarbures, le président lance un appel aux travailleurs pour voter massivement avec une promesse qui concerne des augmentations salariales. L'ancien

président dira à ce propos : « À mon arrivée au pouvoir en 1999, le SNMG était de 6 000 da et nous l'avons élevé à 12 000 Da. Aujourd'hui, je vous promets qu'il sera augmenté lors de la tripartite qui se tiendra après l'élection¹ ». Les travailleurs comptent bien l'attendre au tournant à propos de cette promesse.

Mais l'année 2009, est une année économiquement difficile, la croissance du PIB connaît sa plus grande baisse à 1.6% depuis deux décennies (4.4% en 1989 et 3.2% en 1999) alors qu'elle avait connu une hausse significative de 7.2% en 2003. Les promesses du président durant ses deux derniers mandats sont mises à rude épreuve. Les augmentations salariales, promises par le président dès 2006 dans la Fonction publique, avaient fait l'objet d'un décret présidentiel n° 07-304 du 29 septembre 2007² fixant la grille indiciaire des traitements et le régime de rémunération des fonctionnaires. Ces augmentations avaient été présentées à l'opinion publique comme un arbitrage du président en personne, entre son chef du Gouvernement Ahmed Ouyahia et la Centrale syndicale UGTA. Sans pour autant constituer des augmentations significatives avec une incidence sur le pouvoir d'achat. La question salariale ne tardera pas à revenir en tant que thème dominant dans le champ contestataire.

Dans la Fonction publique, la bataille des statuts particuliers est engagée. Les différentes tutelles et la Fonction publique qui s'y pencheront, cette année-là, sont accusées de ne pas respecter ce qui était convenu.³ D'autres attendent toujours les augmentations salariales et font grève avec comme principale préoccupation le régime indemnitaire, notamment dans la Santé publique,⁴ pour certains les deux.⁵ Par ailleurs, il convient de rappeler qu'entre 2008 à 2011, 60 statuts particuliers ont été promulgués, uniquement dans le secteur de la Fonction publique avec une revalorisation importante des régimes indemnitaires. L'adoption de ces statuts intervient sous le coup d'une série d'actions contestataires qui n'a pas faibli dans le secteur sur toute la période signalée. Pour beaucoup de fonctionnaires en 2010, ces augmentations ne sont toujours pas mises en application. Cela explique en grande partie les grèves enregistrées dès le mois de janvier

¹ Voir à ce sujet, *Algérie 360*°: [En ligne : <https://www.algerie360.com/bouteflika-promet-daugmenter-les-salaires/>].

² Fixant la grille indiciaire des traitements et le régime de rémunération des fonctionnaires.

³ À titre d'exemple, le syndicat national des vétérinaires, fonctionnaires de l'administration publique menace de mener une grève à cause de l'avant-projet du statut particulier de la fonction publique qui ne respecte pas ce qui était prévu et la date de mise en application selon les syndicats. Voir à ce sujet, *Le Quotidien d'Oran*, 5 janvier 2010. Il y a aussi les adjoints de l'éducation du SNTE qui menacent de faire grève nationale illimitée sur la révision du statut particulier *Le Quotidien d'Oran*, 11 janvier 2010.

⁴ À l'image du SNPSP et du SNPSSP qui vont faire grève pendant plusieurs semaines. Voir à ces sujets, *Le Soir d'Algérie*, 7 janvier 2010 ; *El Watan*, 3 janvier 2010. Ou encore le SNAPSY qui organise deux sit-in le 12 janvier devant la fonction publique et le ministère de la Santé *Le Soir d'Algérie*, 7 janvier 2010.

⁵ À l'image de la grève du SAP du 25 au 27 janvier. Voir à ce sujet, *Le Quotidien d'Oran*, 17 janvier 2010.

2010 dans la Fonction publique qui se sont focalisées sur cette question, en particulier. Ainsi, les fonctionnaires ont exercé ainsi une pression palpable sur le gouvernement et qui s'étend au-delà de la Fonction publique puisque d'autres secteurs attendent aussi des mesures en ce sens, notamment le secteur économique, public et privé.

III.1.1. Qu'en est-il du secteur économique public et privé ?

Les travailleurs du secteur économique vont, eux aussi, réagir de manière assez conséquente au contexte économique, politique et social. Les exemples sont multiples et les plus significatifs ont été retenus dans ce qui suit :

L'AGEA révèle qu'entre 200 et 250 entreprises ont fermé en 2009 à cause de problèmes d'approvisionnement en matériaux de construction et d'autres problèmes bureaucratiques, dans le secteur du BTPH notamment.¹

La Société nationale des véhicules industriels (SNVI) de Rouiba conduit l'une des grèves les plus notables de son histoire en 2010. En effet, à partir du 3 janvier, 5 500 travailleurs dénoncent la tripartite de décembre 2009. Ils réclament une augmentation des salaires et le maintien du régime de retraite dans sa forme.² Cette grève va s'étendre dans toute la zone industrielle de Rouiba (avec des marches et des sit-in). Pour rappel, cette dernière constitue le centre industriel du pays. À Annaba, 7 200 sidérurgistes entrent en grève à partir du 13 janvier à l'unité cokerie du complexe Arcelor Mittal, ils réclament la relance du dossier d'investissement 2010-2014.³ En effet, l'activité de la cokerie est menacée par manque d'investissement et les travailleurs sentent leurs emplois en danger.

La Coordination nationale des syndicats des ports d'Algérie (CNSPA) entame une grève les 24 et 25 janvier. Les travailleurs dénoncent la décision de céder la gestion des terminaux à conteneurs des ports d'Alger et de Djendjen aux Émiratis sans associer le partenaire social.⁴ À la raffinerie de Skikda, 800 travailleurs sur les 1 400 en poste, signent une pétition pour dénoncer les « manœuvres » de l'union de wilaya de l'UGTA qui veut imposer des représentants syndicaux alors que des élections syndicales avaient été effectuées.⁵ Quelque 620 ouvriers manutentionnaires journaliers du port d'Alger entament un sit-in permanent. Ils réclament la régularisation de leur situation précaire qui perdure

¹ *Le Quotidien d'Oran*, 17 janvier 2010.

² *El Watan*, 4 janvier 2010. En effet parmi les décisions de la tripartite concernée, la revalorisation du SMIC de 12 000 à 15 000 da, qu'ils ont jugé dérisoire au regard de la baisse du pouvoir d'achat ; dans un contexte d'inflation, mais aussi revoir à la hausse de l'âge de départ à la retraite au bout de quarante ans de travail qui était de 32 ans.

³ *El Watan*, 11 janvier 2010.

⁴ *Le Jeune Indépendant*, 16 novembre 2008.

⁵ *El Watan*, 20 janvier 2010.

depuis sept ans. Ils déclarent : « certains parmi nous travaillent comme journaliers depuis 14 ans ». ¹ La grève des chauffeurs de taxis sur la question des impôts et le statut inchangé depuis 1993 ² a réuni 12 6000 chauffeurs le 25 janvier. ³ Ces exemples, parmi tant d'autres, mettent en évidence le rejet du secteur économique, public et privé des négociations collectives engagées par l'UGTA avec le gouvernement et les patrons, sans avoir associé les travailleurs. Il y a un sentiment d'exclusion qui se répand, doublé d'un contexte économique difficile.

III.1.2. La réaction des syndicats autonomes de la Fonction publique

Les syndicats autonomes vont réagir très rapidement aux évènements qui secouent le secteur économique public et privé. Ils discutent et rendent public, pour la première fois, l'idée de la création d'une Confédération générale des travailleurs algériens. En effet, le sujet est débattu au sein de l'Intersyndicale des syndicats autonomes de la Fonction publique. L'exemple de la CGT française est mis en avant avec comme objectif de voir naître « un regroupement syndical démocratique » où seraient représentés la Fonction publique et le secteur économique public ⁴ et privé. Des syndicats, comme le CNAPEST, expriment leur inquiétude à la suite de la répression qui a touché les travailleurs de la SNVI de Rouiba et à la grève dans le secteur de la santé qui se maintient depuis plusieurs semaines. Le CNAPEST propose donc la création de la CGTA. L'idée est aussi soutenue par l'UNPEF. On note « la situation précaire des travailleurs algériens et la conséquence directe de l'absence d'une organisation syndicale démocratique qui les représente et défend leurs droits ⁵ ».

Concrètement, l'objectif était de concurrencer l'UGTA sur ce terrain, car selon eux, cette dernière ne défend pas suffisamment les travailleurs du secteur économique. Dans un contexte où la plupart des grèves enregistrées dans le secteur économique se sont faites en dehors de l'UGTA, la Centrale syndicale tente, tant bien que mal, de garder l'hégémonie sur ce secteur depuis les années 1990. Par le passé, les syndicats autonomes avaient déjà réussi à rallier les fonctionnaires dans un contexte où beaucoup d'entre eux ont choisi de quitter l'organisation pour les rejoindre. ⁶

Extrait communiqué du (CNAPEST) :

¹ *El Watan*, 20 janvier 2010.

² *L'Expression*, 24 janvier 2010.

³ *El Watan*, 25 janvier 2010.

⁴ *El Watan*, 14 janvier 2010.

⁵ *Le Quotidien d'Oran*, 12 janvier 2010 : selon un communiqué du syndicat transmis à la presse nationale.

⁶ *El Watan*, 11 janvier 2010.

« Nous lançons un appel à tous les travailleurs algériens pour la création d'un regroupement syndical démocratique qui englobera les travailleurs de la Fonction publique et ceux du secteur économique sous forme de CGTA. Une organisation qui constituera un cadre pour la défense des droits des travailleurs algériens, qui sera capable d'imposer la logique de la négociation et d'agir pour le développement des entreprises économiques en tant qu'outil de création de richesses et d'emplois et l'amélioration du statut social des travailleurs ».¹

L'idée de la démocratisation du champ syndical² semble prendre de l'ampleur, notamment dans un contexte où beaucoup de travailleurs, tous secteurs confondus, ne reconnaissent plus l'UGTA comme leur représentant auprès du gouvernement et des patrons.

Dans les entretiens réalisés pour ce travail de recherche, le secrétaire général de l'UGTA au moment des faits, Abdelmajid Sidi Saïd est qualifié en ces termes : « Sidi Saïd, c'est l'ami des patrons » ou encore : « C'est le représentant des patrons auprès des travailleurs », « Il défend les intérêts des patrons et du gouvernement ». En effet, le problème ici c'est que cette idée est loin d'être nouvelle. Depuis la constitution du premier syndicat autonome en 1990, à savoir le SNAPAP, l'idée était largement présente dans la stratégie du syndicat ; elle consiste à faire adhérer les travailleurs du secteur économique public, par conséquent concurrencer l'UGTA sur ce terrain-là qui se prévalait d'une présence conséquente dans ce secteur notamment. Une telle idée a été confrontée dès le départ à la résistance d'une tradition syndicale bien ancrée au sein de l'UGTA à savoir sa mainmise « politique » sur les grandes corporations des travailleurs du secteur économique (dockers-textile et cuir-hydrocarbures...ect.). Des secteurs, dont l'importance réside plus dans l'aspect économique que dans la représentation des travailleurs. En réalité, le pacte politique entre l'UGTA et le régime est plus que jamais d'actualité. Il est redynamisé de manière systématique à travers l'usage de la légitimité révolutionnaire de la Centrale, notamment durant les campagnes électorales présidentielles pour soutenir le candidat du pouvoir.

Outre ce dernier fait, certains syndicats autonomes ont été, dès le départ, conscients que cette idée allait être confrontée aux contradictions du mouvement syndical autonome, à savoir la question de l'alternance, le corporatisme et les divergences idéologiques, comme peuvent en témoigner leurs déclarations dans la presse nationale :

Mezianne Merianne (SNAPEST) :

« Les syndicats doivent aplanir leurs divergences, comme il faut mettre de côté le problème de leadership. Certains syndicats doivent également bannir de leur lexique le mot exclusion. Pour la réussite d'un tel projet, il faut être rassembleur ».

¹ *Watan*, 11 janvier 2010.

² *Le temps d'Algérie*, 17 février 2010.

Larbi Nouar (CNAPEST) :

« Nous devons dépasser le cadre de corporatiste si l'on veut atteindre nos objectifs. Nous devons aussi mettre de côté nos ambitions qui sont au détriment de l'intérêt général¹ ». D'autres syndicalistes font remarquer que la multiplication des syndicats autonomes n'a peut-être pas été la meilleure chose à faire pour exprimer les revendications. Au contraire, elle a été un frein à l'unité. C'est le cas de Nacer Djidjeli (syndicats des maîtres-assistants, doctes et professeurs de sciences médicales) qui dit à ce propos : « Nous devons concrétiser cet objectif (confédérer les syndicats) car il est nécessaire d'avoir un pouvoir et un contre-pouvoir. Pour le bien du travailleur, il faut qu'il y ait en Algérie un équilibre entre les syndicats et le pouvoir. Cet équilibre ne doit pas s'inscrire toujours dans la logique de museler les syndicats et ces derniers doivent être réalistes en matière de revendications ».

De manière plus claire, le problème dépasse la question des clivages politiques et du corporatisme qui ont été le frein principal à l'unification des syndicats autonomes ; il s'agit plutôt de difficultés d'ordre structurel. Un tel projet, bien qu'ambitieux, a été difficile à réaliser. D'abord parce que le pouvoir syndical exercé par les syndicats autonomes en Algérie est un pouvoir représenté, dès le départ, par des corporations de cols blancs. Bien qu'il existe plusieurs syndicats autonomes dans le secteur économique public, la plupart d'entre eux se sont constitués avant 1994, donc, avant le processus de privatisation des entreprises publiques qui fut enclenché dans le cadre du Programme d'ajustement structurel. Ils représentent principalement des corporations de cadres et les appareils de gestion des entreprises qui, avant 1994, étaient tous salariés d'État. En effet, de l'indépendance jusqu'à 1994, l'État est le principal employeur, comme le note Kassim Bouhou : « Jusqu'en 1988 et l'abandon du référent socialiste, l'État est le premier employeur et le principal acteur économique en Algérie. Il dirige, administre, régule, planifie, fixe les prix et détermine les stratégies des entreprises majoritairement publiques² ».

Sur les 66(en comptant l'UGTA) syndicats qui existent en Algérie (selon la liste établie par le ministère du travail en 2018), 37 représentent les grandes corporations de la Fonction publique (éducation, enseignement supérieur et recherche scientifique, justice, santé) avec des professions d'enseignants et de médecins, etc.); il s'agit donc principalement d'un syndicalisme de cols blancs. Tandis que pour le secteur économique public, la majorité des syndicats qui le représentent sont des syndicats de cadres, intellectuels, travailleurs hautement qualifiés (pilotes, architectes, ingénieurs, journalistes, techniciens, gestionnaires, postiers). Pour la plupart, ils sont diplômés des grandes écoles.

¹ Sur les deux déclarations voir *El Watan*, 14 janvier 2010.

² Kassim Bouhou, « L'Algérie des réformes économiques : un goût d'inachevé », *Politique étrangère*, vol., no. 2, 2009, p. 324.

Ils ont tous un point en commun, à savoir un certain niveau d'étude ou de formation. De manière générale, beaucoup d'entre eux ont constitué l'appareil bureaucratique de gestion des entreprises publiques. Ils n'ont pas le même rapport à la question de la précarité du travail.

Aussi, pour une dizaine d'autres syndicats, il est difficile de retracer le type d'adhésion qu'ils ont pu susciter dès leurs constitutions ; il s'agit de :

- Syndicat Autonome des Travailleurs de KANAGHAZ (SAT/KANAGHAZ) ;
- Confédération syndicale des forces productives (COSYFOP) ;
- Syndicat National du Secteur des Transports Ferroviaires (SNSTF) ;
- Syndicat National du secteur des Industries (SNSI) ;
- Syndicat National du Secteur Ammoniac/Engrais (SNSA) ;
- Syndicat des Travailleurs du Textile (STT) ;
- Syndicat Autonome des Travailleurs du Pétrole (SATP) ;
- Syndicat National de l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (SNOAIC) ;
- Syndicat National des Gestionnaires Salariés des Entreprises Publiques Locales (SNAGEPL) ; Syndicat National des Travailleurs de l'Energie (SNT Energie).

Ces dix derniers syndicats sont tous des syndicats qui ont été créés entre 1990 et 2000. Ils dépendent principalement du secteur économique public. Il est difficile de mesurer leur importance dans les secteurs et sous-secteurs qu'ils représentent. Pour certains d'entre eux, il est aussi très difficile de retrouver l'historique de leur existence, que ce soit en termes d'action ou d'organisation. Tout cela afin de dire, que la tendance dominante dans le syndicalisme autonome, est une tendance élitiste que ce soit pour la Fonction publique ou pour le secteur économique public.

Les grands « oubliés » dans le mouvement syndical autonome sont principalement les ouvriers, de manière générale, que ce soit dans l'industrie, l'agriculture ou le BTPH, etc. ; c'est-à-dire ceux qui ont fait grève en 2010 et qui n'ont pas les mêmes représentations et le même rapport au monde du travail par rapport aux fonctionnaires.

Ajouté à cela, le fait qu'en 2010, le taux du travail informel était de 45,6 % de la main d'œuvre (dans le secteur privé). Ceci constitue l'équivalent de 3,9 millions de travailleurs ¹

¹ Selon une étude de l'ONS parue en 2018, citée sur le site d'information *Jeune Afrique*, 30 juillet 2018: [En ligne : <https://www.jeuneafrique.com/emploi-formation/608240/algerie-les-chiffres-alarmants-du-marche-de-lemploi/>].

qui, n'ont aucune protection en matière du droit du travail (retraite, couverture santé, sécurité de l'emploi). Il s'agit de travailleurs qu'il est quasiment impossible de syndiquer ; puisqu'ils ne sont pas déclarés. Par conséquent, la dynamique syndicale autonome suscitée dans la Fonction publique à partir des années 1990, a été difficile à reproduire dans le secteur économique. Il s'agit d'un syndicalisme qui a évolué à deux vitesses différentes. Cela est dû principalement à deux périodes de l'histoire contemporaine de l'Algérie où on passe d'un système à parti unique à une ouverture démocratique. Si actuellement les fonctionnaires sont les principaux acteurs des luttes syndicales, ce n'était pas le cas avant 1989. De l'indépendance jusqu'à 1990 au sein de l'UGTA ; bien que les deux grandes fédérations (celle de l'éducation et de la culture et celles de la santé) représentent bel et bien la Fonction publique ; elles n'avaient quasiment aucune marge de manœuvre à cause de l'interdiction du droit de grève et la marginalité du fonctionnaire public. Tandis que les travailleurs du secteur économique jouissaient d'un pouvoir relatif octroyé principalement par les comités d'autogestion dans le cadre de la GSE. La tendance s'inverse après 1990, puisque la loi 90-14 ouvre la porte à une dynamique syndicale sans précédent dans la Fonction publique. En contrepartie, le secteur économique est pris à part par deux impératifs ; les grandes réformes qui vont toucher le secteur économique avec la privatisation des entreprises publiques puis l'introduction, à partir des années 2000, du modèle de l'économie du marché. Ce qui en résulte, c'est la fragilisation des conditions des travailleurs du privé (précarité du travail) et le peu de disposition de l'UGTA à laisser certains secteurs de l'industrie (hydrocarbures, BTPH, etc.) lui échapper, comme ce fut le cas de manière relative dans la Fonction publique.

Le contexte de 2011 va interrompre l'idée soutenue par les syndicats autonomes en vue de la création de la CGTA. Mais c'est cette même idée que va reprendre par la suite le SNAPAP, aile Maloui, et qui va aboutir à la création de la CGATA en 2014. Une telle situation n'a fait que confirmer ce que les syndicats autonomes de l'Intersyndicale avaient déjà prédit : à savoir les divergences entre les syndicats constituent un frein à la possibilité de créer une puissante confédération syndicale. En effet, au sein de la CGATA, il y aura principalement, le SNAPAP aile Malaoui, le SESS et des syndicats nouvellement créés dans le secteur économique. Tandis que la plupart des syndicats membres de l'intersyndicale de la Fonction publique qui avaient mis en avant cette idée n'ont pas rejoint cette initiative, sur laquelle nous reviendrons par la suite dans ce chapitre.

III.1.3. L'impact de la situation économique sur la montée de la contestation

Il était nécessaire dans ce qui suit de donner quelques éléments significatifs sur la situation économique et son impact sur diverses catégories sociales. Un contexte qui, comme nous allons l'expliquer, par la suite va obliger d'une certaine manière les syndicats autonomes de la Fonction publique à réagir.

L'année 2010 est marquée aussi par un climat de tension. D'abord, les affaires liées à la corruption se multiplient et touchent des secteurs sensibles, tels que l'entreprise Sonatrach (principale entreprise des hydrocarbures du pays) ; son PDG sera même mis sous contrôle judiciaire ; accusé de malversations avec neuf autres cadres dirigeants.¹ Les médias font état du « scandale » des marchés de l'autoroute est-ouest. Notamment autour de la corruption où le recours à certains sous-traitants en contrepartie de commissions est dévoilé.² Dans le même contexte, la douane algérienne fait état de 65 affaires liées à la corruption.³ La corruption est devenue donc une des « caractéristiques de l'État néo patrimonial en Algérie » et contribue ainsi à générer « le mal développement et les inégalités, lesquels alimentent le mécontentement des exclus et des laissés-pour-compte⁴ ».

Aussi, certains projets entrepris cette année-là ne font pas l'unanimité, à l'image de l'annonce du lancement de l'appel d'offre le 23 février 2010 de la grande mosquée d'Alger. L'immensité du projet qui est prévu pour accueillir 10 000 personnes est mise en cause.⁵ Alors que dans le même contexte, le directeur des affaires religieuses avait déclaré que 200 000 algériens vivaient de la zakat (aumône), un chiffre qui correspond à 33 500 familles.⁶ Tout cela se passe dans un contexte social difficile ; selon l'ONS, les prix des produits alimentaires connaissent en 2010 une augmentation de 8.2%, causée par une inflation de 5.4% durant les 6 premiers mois de l'année 2010. Il s'agit d'un impact dû à une hausse des prix des matières premières à l'échelle internationale.⁷ Une augmentation

¹ Voir à ce sujet, *El Watan*, 14 janvier 2010. Le nom du ministre Chakib Khelil est cité dans l'affaire.

² *El Watan*, 21 janvier 2010. Une autoroute qui a été qualifiée par *Le Monde* (média français) comme l'autoroute la plus chère du monde.

³ *Liberté*, 10 novembre 2010.

⁴ Hachemaoui Mohammed. « La rente entrave-t-elle vraiment la démocratie ? Réexamen critique des théories de « l'État rentier » et de la « malédiction des ressources » », *Revue française de science politique*, vol. 62, no. 2, 2012, p. 207-230.

⁵ Lahouari Addi, « La plus grande mosquée du monde dans le pays des harraga » dans, *Le Quotidien d'Oran*, 4 février 2010.

⁶ Voir à ce sujet, *El Watan*, 25 janvier 2010.

⁷ « Ces chiffres sont toutefois contestés. Selon une étude sur l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, du centre de recherche américain, Casey Research en date du 6 mars 2008, le taux d'inflation en Algérie serait de 12 % pour l'année 2008 » et donc plus élevé. Voir à ce sujet Kouider Boutaleb « La problématique de l'équité salariale en Algérie », Les Publications de la Recherche Gouvernance & Économie Sociale, N° 01 / Septembre 2015, p. 47.

des prix qui se fait sentir de plus en plus sur les fruits et légumes, les produits laitiers, le sucre et la farine, etc.¹ Cela a mis le pouvoir d'achat à rude épreuve. La vie quotidienne des Algériens s'aggrave avec la pénurie de certains produits comme le lait² et la crise du pain vers la fin de l'année, causée par une perturbation dans l'approvisionnement de la farine.³ Par la suite, cette situation difficile avait engendré les émeutes de l'huile et du sucre en janvier 2011.⁴

Par ailleurs, les émeutes autour de la question du logement se multiplient un peu partout en Algérie, soit par des individus qui contestent les listes des bénéficiaires ou qui refusent de quitter les bidonvilles. Les opérations de relogement entamées sont la scène de plusieurs émeutes et affrontements avec les forces de l'ordre un peu partout en Algérie. Selon les chiffres de la DGSN, 974 mouvements de protestation pour le logement ont été enregistrés, durant le 1er semestre 2015, contre 710 mouvements en 2014.⁵

« Les laissés pour compte » sur les listes des bénéficiaires dénoncent et protestent au quotidien le fait de ne pas pu avoir bénéficié de logements sociaux. Les exemples sont multiples à l'image des émeutes dans le quartier de Diar Echems (Alger) qui avaient commencé déjà en octobre 2009 et qui ont repris en février 2010⁶ à cause de l'attente du relogement par les habitants. Il en est de même à Constantine où une opération d'évacuation d'un bidonville avait provoqué une émeute.⁷ À titre indicatif, à Alger, on compte en 2010, selon le wali, 50 000 familles qui occupent des bidonvilles⁸ ; aussi, 1 500 recours ont été enregistrés pour une distribution globale de 10 000 logements en 2010.¹⁰ Les émeutes se multiplient à l'occasion des opérations de relogement ; ceux qui se disent exclus, ferment les routes des quartiers, coupent l'accès à la circulation et cette fois, c'est le plus grand bidonville d'Alger « Hai Rremli » (dans la commune de Gué de Constantine) avec ses 12 000 habitants qui protestent.¹¹ Le 17 janvier et dans plusieurs wilayas comme

¹ *L'Expression*, 03 février 2010.

² *El Watan*, 19 novembre 2010.

³ *El Watan*, 31 décembre 2010.

⁴ *L'Expression*, 27 novembre 2011.

⁵ *Le Matin.dz*, 14 octobre 2015 : [En ligne : <https://www.lematindz.net/news/18806-leradication-des-bidonvilles-algeriens-cest-le-tonneau-des-danaides.html>].

⁶ *Le Temps*, 28 février 2010 : [En ligne : <https://www.djazairss.com/fr/letemps/33161>].

⁷ *L'Expression*, 06 mars 2010 : [En ligne : <https://www.djazairss.com/fr/l'expression/73814>].

⁸ *El Watan*, 17 mars 2010.

⁹ Dans la wilaya d'El-Tarf, des citoyens protestent contre la non-attribution des 200 logts sociaux de l'OPGI ; voir à ce sujet *Le Quotidien d'Oran*, 3 janvier 2010 ; à Sidi Salem (Annaba) la démolition de 35 baraques dans le quartier Bouakadia avait causé l'émeute ; voir à ce sujet *El Watan*, 27 mars 2010.

¹⁰ *Liberté*, 8 janvier 2011.

¹¹ 27 jeunes seront arrêtés, voir à ce sujet, *El Watan*, le 19 mars 2010.

Boumerdès, El Tarf, Aïn Defla, Tizi Ouzou, Sidi Bel Abbès. Plusieurs faits en lien avec la fermeture des routes et les rassemblements de protestation devant les sièges des APC sont constatés. Vers la fin de l'année 2010, c'est dans le grand Alger que les émeutes du logement connaissent une intensité sans précédent, plusieurs quartiers sont concernés : Diar Echhems, Laquibaa (Belouizdad et Belcourt), les palmiers (Bachdjerrah), Baraki¹, Oued Ouchayeh² et Bab el Oued. La lenteur des projets de relogement en est la principale cause, pourtant, 10 036 familles seront relogées uniquement à Alger avec 1 690 recours et 23 opérations de relogement entre le 14 mars et le 28 décembre ce qui demeure insuffisant si l'on sait que 45 000 familles sans logement et qui vivent dans des bidonvilles ont été recensées en 2007.³ La question du logement social, malgré les vastes opérations menées par les autorités publiques dans les différentes villes algériennes, n'ont pas eu les résultats escomptés. Comme le souligne Safar Zitoun, les opérations de relogement n'ont fait qu'aggraver les « problèmes sociaux (délinquance, voire dissidence urbaine), tous maux qui ont été pourtant bien documentés dans la littérature sociologique spécialisée internationale et dont les autorités algériennes feignent toujours d'en ignorer les causes⁴ ».

III.1.4. Des émeutes portées par les jeunes

De manière générale, l'année 2010 a été marquée par un vaste champ contestataire qui a investi toutes les catégories sociales, mais avec une intensité de la contestation qui se structure autour des jeunes. D'abord, il y a les étudiants qui protestent un peu partout avec un rejet exprimé contre la réforme du ministère de l'enseignement supérieur, connu sous le nom « système LMD » (Licence-Master-Doctorat), ils réclament aussi l'amélioration des conditions de vie des étudiants.⁵ À l'image des étudiants de l'université de Bejaia Abderrahmane Mira qui sont des milliers, selon la presse, à marcher en décembre 2010. Parmi les revendications qu'ils mettent en avant : le rejet du système LMD, le maintien du concours de Magister. Ils dénoncent aussi la surcharge des groupes et un encadrement de mauvaise qualité.⁶ On constate aussi des protestations en lien avec des problèmes et des irrégularités liés aux concours nationaux d'accès à certaines professions et formations

¹ *Liberté*, 29 décembre 2010, et le *Temps*, 28 décembre 2010.

² *Le Temps*, 27 décembre 2010 : [En ligne : <https://www.djazairiess.com/fr/letemps/50497>].

³ *El Watan*, 31 décembre 2010.

⁴ Safar Zitoun, Madani, « Logement social ou asocial ? La cohésion sociale à l'épreuve de la déportation. Les grands ensembles algérois et leur repeuplement », *NAQD*, vol. 38-39, no. 1-2, 2020, p. 221.

⁵ En janvier 2010, des étudiantes de la cité universitaire de jeunes filles Didouche Mourad, ex- ILE, de Tizi Ouzou saccagent la cité en signe de protestation contre les problèmes de restauration, de chauffage et d'hygiène, voir à ce sujet *El Watan*, 17 décembre 2008.

⁶ *El Watan*, 14 décembre 2010.

comme le CAPA (Certificat d'aptitude à la profession d'avocat) ou encore le résidanat pour les étudiants de médecine. À Oran, en décembre 2010, 4 000 étudiants de la faculté de droit ont organisé une action pour dénoncer le projet de loi approuvé par le conseil des ministres portant sur « l'organisation de l'exercice de la profession d'avocat¹ ». Les médecins, candidats au concours national du résidanat, protestent contre les résultats annoncés et dénoncent le manque de transparence et anticipent déjà une situation de chômage.² Ils organisent un sit-in le 25 octobre à la faculté de médecine d'Alger. Les étudiants revenus d'Égypte (au nombre de 1680), à la suite du match Algérie -Égypte en 2011 qui avait créé des tensions politiques entre les deux pays, réclament leur intégration au sein de l'université afin de poursuivre leur cursus. Cependant, le ministère de l'enseignement supérieur avait rejeté 920 dossiers sur les 1680 ; cette décision va les conduire à organiser un sit-in permanent devant le MESRS.³

Ensuite, il y a les demandeurs d'emploi, car les contrats proposés dans le cadre des politiques de réinsertion des jeunes arrivent à terme en 2009. On peut citer, à titre d'exemple, les contrats pré-emploi (CPE) destinés aux jeunes diplômés des universités,⁴ le programme d'emploi des jeunes (ESIL). Ainsi, les jeunes se retrouvent à nouveau au chômage. Cette politique est qualifiée d'échec par le ministre du Travail Tayeb Louh lui-même en 2009.⁵ Les revendications autour de l'emploi vont s'intensifier dans un contexte où le taux de chômage chez les jeunes diplômés demeure élevé.⁶ Les chômeurs réclament des contrats de travail⁷ et leur colère se fait ressentir un peu partout dans le pays.⁸ À cela s'ajoutent, les locaux commerciaux promis par le président pour les jeunes ne sont toujours pas remis et suscitent de vives protestations.⁹

¹ En effet le motif selon les protestataires c'est la durée du CAPA qui passe d'un an à trois ans, mais aussi le stage qui passe de 09 mois à deux ans et l'âge minimum d'accès au concours fixé à 25 ans.

² Voir à ce sujet, *Algeria-Watch*, 29 octobre 2010 : [En ligne : <https://algeria-watch.org/?p=6083>].

³ Voir à ce sujet, *El Watan*, 6 février 2010.

⁴ À Tiaret, 105 jeunes dont les contrats de travail sous différentes formules (CPE-IAIG) ont expiré ont occupé durant deux jours la cour de justice de Tiaret là où ils travaillaient ils sont 300 au niveau de la wilaya, voir à ce sujet, *Liberté* 16 février 2010.

⁵ Voir à ce sujet, *El Watan*, 19 mars 2008.

⁶ Il est de 16.1% en 2009 selon l'ONS. Voir à ce sujet *Le Quotidien d'Oran*, 27 août 2012.

⁷ Comme à Annaba un 3 janvier 2010 où des centaines de chômeurs avaient manifesté dans la rue et occupé les locaux de l'APC d'Annaba et d'El Hadjar, voir à ce sujet, *Le Quotidien d'Oran*, 4 janvier 2010.

⁸ À Aïn-Bouchekif (Tiaret), des jeunes saccagent la mairie, ils dénoncent une situation de chômage et un recrutement sélectif. Voir à ce sujet, *Le Quotidien d'Oran*, 9 janvier 2010.

⁹ Jeunes de la cité Mohamed Boudiaf à la nouvelle ville de Tizi Ouzou.

Les jeunes réclament des locaux, des chômeurs ont tenté de construire, sans autorisation, des locaux commerciaux sur le site de l'ex-Souk El Fellah, voir à ce sujet, *El Watan*, 17 janvier 2010.

La presse dénonce le mutisme des élus et l'absentéisme croissant enregistré au sein de l'APN. Un journal algérien, fait état de la présence lors d'une session parlementaire de 15 députés, 7 ministres et 11 questions exprimées.¹ On apprend aussi qu'en cinq mois, les députés n'ont débattu que d'un seul projet, celui de la loi des finances 2010 et ont adopté quatre ordonnances présidentielles. Alors que 11 projets de loi étaient initialement dans l'agenda.² L'année 2010 se terminera sur le coup des émeutes de Bab El Oued initiées principalement par les jeunes qui protestent contre l'octroi d'emplacements légaux sur le marché de la ville.³

III.2. Les syndicats autonomes rappelés à l'ordre sur la question sociale

La situation ne semble guère s'arranger début janvier 2011 ; au contraire, les émeutes se multiplient et s'associent de plus en plus à la violence, avec les émeutes de Bab el Oued et bien d'autres dans plusieurs régions du pays. Durant la première semaine de janvier, on apprend que 1 000 personnes sont interpellées, 5 sont morts et 800 personnes ont été blessées, dont 763 policiers selon le gouvernement.⁴ Des émeutes qui ont eu comme fond la cherté de la vie et ont été initiées principalement par les jeunes.

C'est dans ce contexte, marqué par une tension sociale intense qu'au sein de la société civile, les débats sur les actions à mener sont entamés. La situation des jeunes est jugée par beaucoup comme préoccupante. Bien avant cela, Zohra Drif Bitat, membre du Conseil de la Nation, va même jusqu'à interpeller fin décembre 2010 lors d'une session du Conseil de la nation sur le phénomène des *haragas* diplômés et sans travail. Un fait inédit puisque ce genre de question est rarement débattue au sein de cette assemblée.⁵

La LADDH s'est saisie de la question sociale ; elle interpelle les organisations de représentation traditionnelles en ce sens. Elle lance d'abord une campagne pour récolter un million de signatures autour du slogan « le devoir de citoyenneté est notre droit ». ⁶ Une réunion a été organisée à Oran dans le siège local de la Ligue, qui est en même temps le siège du SNAPAP afin de remettre ces signatures aux chefs d'États du sommet arabe qui était prévu pour mars, 2010. Il s'agit d'une action purement symbolique qui vise à interpeller les tenants du pouvoir sur la situation sociale explosive dans le monde arabe.

¹ Voir à ce sujet, *L'Expression*, 27 novembre 2010

² *El Watan*, 3 février 2010.

³ Ali Chiban, « Algérie : les raisons d'un soulèvement », 13 janvier 2011, dans <https://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2011-01-13-Algerie>

⁴ *Algérie Focus*, 9 janvier 2011.

⁵ *El Watan*, 21 décembre 2010.

⁶ *E Watan*, 08 aout 2010.

Ensuite, la LADDH interpelle les acteurs des organisations de représentation traditionnelles sur le rôle qu'ils doivent jouer dans un contexte marqué, en Algérie, par une grande vague de contestation menée principalement par les jeunes.

Encadré 11: Extraits déclarations de Mutapha Bouchachi sur le rôle des syndicats

Mustapha Bouchachi (président au moment des faits de la LADDH) :

« Il n'y a pas de lutte en Algérie pour la défense des droits de l'homme, malheureusement, il y a une désunion de la société civile... les luttes syndicales répondent à un seul souci qui est l'amélioration des conditions socio-professionnelles ; il n'y a plus de cohésion et une union pour revendiquer les droits politiques et économiques et sociaux qui sont indivisibles¹ ».

« Le régime divise pour régner ... Nous constatons qu'aucun militant syndicaliste ou autre partisan politique ne soutient la revendication de l'autre² ».

Alertés par les événements et cet appel, certains syndicats autonomes, connus pour leur proximité avec la ligue, se réunissent en janvier 2011. Il s'agit de quatre syndicats autonomes (CLA, CNES, SNAPAP, SATEF) qui se sont associés à la LADDH (représentée par l'aile Bouchachi). Ils rendent public un communiqué où ils réclament la libération des émeutiers et dénoncent la répression qui a concerné les protestataires ; ils appellent aussi à l'organisation d'une rencontre nationale « pour apporter une aide, un soutien et une solidarité à la jeunesse algérienne ». Parmi les revendications énoncées dans ce communiqué, il faut noter, la levée de l'état d'urgence et l'ouverture des champs médiatique, politique, syndical et associatif.

Encadré 12: Extrait du communiqué des syndicats autonomes (CLA-SNAPAP-SATEF-SATEF)

« Nous regrettons que la violence soit devenue la seule façon de se faire entendre, mais face à une gestion dictatoriale et autoritaire, faisant de la violence un instrument de la gestion de la société et face à l'asphyxie des libertés publiques et de l'obstruction de toutes les voies pacifiques de revendication, notamment l'interdiction des grèves, rassemblements et marches pacifiques, on ne peut que s'attendre à une explosion sociale³ ».

Une autre réunion des syndicats autonomes a lieu à Oran autour des syndicats (SNAPAP et CLA, CNES) à laquelle a participé aussi l'Organisation démocratique du travail (Maroc) CGT (Espagne), l'Union syndicale solidaire de France dans le cadre des actions du réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme. À l'issue de cette rencontre, ces organisations

¹ *El Watan*, 11 décembre en 2010.

² *Le Soir d'Algérie*, 11 décembre 2010.

³ *El Watan*, 11 janvier 2011.

décident d'envoyer une délégation en Tunisie « pour apporter leur soutien dans le dur processus de construction de la démocratie que le peuple tunisien a entamé et de poursuivre leur travail de mobilisation dans les pays du réseau¹ ». À la fin de la réunion, un communiqué est rendu public où il est souligné que « depuis le procès inique des manifestants du bassin minier de Gafsa (Tunisie), le réseau n'a cessé de dénoncer les exactions du non regretté Benali ». Est également dénoncé le harcèlement que subissent les syndicats autonomes.

Ensuite, ces cinq organisations annoncent la tenue d'une rencontre le 21 janvier au siège de la maison des syndicats. Le but énoncé est de « débattre de la situation actuelle, des moyens à mettre en œuvre et des actions à mener pour empêcher la marginalisation d'un nombre de plus en plus important de jeunes et par la même occasion empêcher que le pays ne s'enfonce encore plus dans le chaos² ». À l'origine donc, l'idée de la création d'un collectif centré sur la question de la démocratie et du changement émane de ces quatre syndicats autonomes et la LADDH (aile Bouchachi) dont ils sont très proches ; à titre d'exemple, le syndicaliste Kadour Chouicha était en même temps vice-président de la section LADDH d'Oran. Par la suite, des invitations sont envoyées à d'autres syndicats autonomes, des partis politiques et des associations ; il s'agit principalement du FFS, RCD, PLJ (Parti pour la justice et la liberté), MDS (Mouvement démocratique et social) et des associations comme RAJ et SOS disparus, et bien d'autres, qui vont se joindre à cette rencontre.

La création d'une coordination est annoncée à l'issue de cette rencontre afin « de provoquer non pas un changement dans le régime mais un changement du régime »³ selon les organisateurs. D'autres syndicats autonomes à l'image du CNAPEST ont jugé qu'ils ont besoin de temps de réflexion pour décider.⁴

Cet événement acquit une importance symbolique, car c'est la première fois dans l'histoire de l'Algérie indépendante que des syndicats lancent une initiative qui réunit les partis et les associations pour discuter d'un contexte national qu'ils jugent préoccupant. En effet, depuis les élections législatives de juin 1997, où des partis de l'opposition avaient protesté en front commun contre la fraude électorale (FFS, RCD, PT, Nahda et le MSP), on n'avait pas vu ce genre d'initiative. D'autant plus que la rencontre a mis l'accent sur « un

¹ *El Watan*, 17 janvier 2011.

² *El Watan*, 20 janvier 2011.

³ *El Watan*, 22 janvier 2011

⁴ *Ibid.*,

changement du régime » et un « gouvernement légitime et représentatif ». (Propos de Rachid Malaoui). C'est également la première fois que des syndicats se saisissent de la question démocratique en dehors des luttes syndicales.

Encadré 13: Extraits des déclarations des syndicalistes¹

Propos de certains syndicalistes rapportés par la presse lors de la réunion du 21 janvier :

Rachid Malaoui

« Le problème de l'Algérie est un problème de fond. Le SNAPAP se sent interpellé par les problèmes de la société et le drame que vit la population. Un syndicat qui n'a pas de lien avec la société n'est pas un syndicat. Nous ne pouvons pas nous contenter de nous comporter en spectateurs et de nous limiter à demander uniquement des augmentations de salaire. Nous ne sommes pas des tubes digestifs. Les syndicats doivent sortir de leur corporatisme », », Rachid Maloui évoque la nécessité d'« un changement du régime » et un « gouvernement légitime et représentatif ».

Chouicha Kadour, et le représentant du Satef, Sadali Mohamed Salem :

« Il est illusoire de penser qu'il est possible de défendre les travailleurs dans un pays où les libertés sont quotidiennement foulées aux pieds ».

Dans l'entretien réalisé avec Kadour Chouicha, il relate les circonstances et les coulisses de la rédaction du premier texte qui fut à l'origine de l'initiative CNCD :

Kadour chouicha :

« Concernant la CNCD, le premier texte qui a été écrit pour fonder la CNCD c'est moi qui l'avais écrit. Notre première préoccupation, c'étaient les protestations des jeunes qui avaient pris de l'ampleur, il y avait une grande répression, vous vous rappelez le contexte ? On ne l'avait pas décidé comme ça, c'est parce qu'il y avait une répression contre les jeunes qui étaient sortis dans la rue. On avait dit que ce n'était pas possible de regarder le spectacle sans rien faire. Donc, nous avons fait un texte avec Salim Mecheri et Rachid Malaoui. Nous l'avons distribué en disant qu'il fallait faire quelque chose, C'est une première tentative de fédérer des forces qui, d'habitude ne se parlaient pas, ne se gobaient pas. Il y avait beaucoup d'instances qui d'habitude ne se gobaient pas et qui étaient même politiquement et idéologiquement complètement différentes ».

Un communiqué rendu public le 23 janvier 2011 annonce la création de la coordination nationale pour le changement et la démocratie :

Encadré 14 : Déclaration de la constitution de la CNCD²

¹ *Ibid.*,

² Source : *El Watan*, 23 janvier 2011.

Suite aux émeutes qui ont secoué l'ensemble de l'Algérie et qui continuent à se manifester à travers d'innombrables foyers de tension, Face aux attitudes répressives et méprisantes du régime en place contre la société algérienne, Conscients de la gravité de la crise et des dangers qui guettent le pays, Nous, organisation des droits de l'homme, syndicats autonomes, associations estudiantines et de jeunes, comités de quartier et collectifs citoyens, associations de disparus, associations de défense de la femme, figures intellectuelles et partis politiques :

- Nous nous inclinons devant la mémoire des victimes et blessés des révoltes populaires et exigeons la libération immédiate et inconditionnelle des personnes arrêtées pour des raisons de manifestation ou de délit d'opinion,

- Annonçons la création d'une Coordination nationale de concertation pour le changement démocratique,

- Décidons de l'organisation d'une marche nationale pour exiger la levée de l'état d'urgence sévissant depuis dix-neuf ans, qui immobilise le pays et brime toutes les libertés,

- Exprimons notre totale solidarité avec le peuple tunisien dans sa lutte contre le totalitarisme et pour l'instauration d'un État démocratique. Convaincus de l'urgence d'actions collectives engagées, notre démarche est ouverte à toutes les forces et à tous les acteurs de la société afin d'éviter à l'Algérie le chaos et la faire basculer sérieusement et définitivement dans une perspective de changement démocratique.

- Les signataires :

Ali Yahia Abdenour, Fodil Boumala, LADDH, SNAPAP, Coordination des sections CNES, CLA, SATEF, SOS Disparus, RAJ, Syndicat des étudiants de l'université de Tizi Ouzou (UMMTO), Comité de chômeurs du Sud, Collectif Algérie pacifique, Comité de quartier de Bab El Oued, association Tharwa Fatma n'Soumer, comité de l'Institut des sciences économiques (UMMTO), association Afak, association estudiantine Nedjma, université de Bouzaréah, MDS, RCD, PLJ.

Les acteurs de la CNCD multiplient les contacts avec les syndicats autonomes, les partis politiques et les associations pour les convaincre de joindre cette initiative. Une marche est annoncée pour le 09 février avec comme revendication, la levée de l'État d'urgence. Évidemment, le choix de la date n'est pas sans rappeler l'instauration de l'état d'urgence en 1992. Finalement, la marche aura lieu le 12 février. Le FFS n'y prendra pas part ; le RAJ dit se retirer de la coordination.¹ Lors de la marche du 19 février, on remarque la présence de plusieurs membres du syndicat national des praticiens spécialistes de la Santé publique (SNPSSP) avec, en premier lieu, Youcefi Mohamed, mais aussi le président du syndicat des maîtres-assistants, tous deux déclarent y participer à titre personnel.

¹ Voir à ce sujet, *El Watan* 30 janvier 2011. Voir aussi Layla Baamara, « (Més)aventures d'une coalition contestataire : le cas de la Coordination nationale pour le changement et la démocratie (CNCD) en Algérie », *L'Année du Maghreb*, VIII | 2012, 161-179.

Les deux marches, ne réunissant pas plus d'un chiffre entre 2 000 et 3 000, elles sont marquées par une répression policière intense (30 000 policiers mobilisés)¹ et l'interpellation de plusieurs acteurs des organisations qui y ont pris part. Un mois exactement après la première réunion qui a vu la création de la CNCD, cette dernière se scinde en deux, CNCD Partis politiques et CNCD-Barakat.

Encadré 15 : Déclaration CNCD, du 22 Février 2011

La Coordination Nationale Pour Le Changement Et La Démocratie

La coordination nationale pour le changement et la démocratie tient à informer l'opinion publique que suite à la réunion qui s'est déroulée le mardi 22 février 2011 au sein de la maison des syndicats Dar El Beida Alger et devant le refus de la clarification des objectifs et la tentative de la caporalisation de la coordination, il a été décidé de refuser cette tentative d'enfermer la coordination dans un carcan partisan étroit et assume cette rupture.

La coordination nationale pour le changement et la démocratie a décidé de continuer le combat pour aboutir au changement réel du système avec la participation de la société civile Et des forces sociales autour d'une charte qui aura pour but d'identifier clairement et la composition et les objectifs de la coordination.

La prochaine réunion de la coordination se tiendra le vendredi 25 février 2011 à 10h au sein de la maison des syndicats Dar El Beida, Alger.

Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC)

Algérie pacifique

Ligue algérienne de défense des droits de l'homme

SNAPAP (syndicat national autonome des praticiens de l'administration publique)

CNES (coordination nationale des enseignants de l'enseignement supérieur)

CLA (conseil des lycées d'Algérie)

SATEF (syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation)

SOS disparus

Cette scission marquera le début de la fin de la CNCD, pourquoi ? D'abord, on assiste en réalité à la récupération politique d'un mouvement né au sein de la société civile par les partis politiques de l'opposition. Les positionnements et les objectifs des deux tendances sont fondamentalement opposés. La tendance représentée par les syndicats autonomes et la société civile veut créer un mouvement de masse populaire dans la longue durée, dont le but de créer un mouvement social conséquent où seraient représentées toutes les catégories sociales. Tandis que la démarche des partis politiques s'inscrit dans la tradition politique des partis de l'opposition, à savoir des agendas réalisables dans l'immédiat qui consistent à délégitimer la personne du président de la République. C'est l'opposition entre la volonté de susciter ou de déclencher un mouvement citoyen et la volonté des partis politiques de

¹ *El Watan*, 14 février 2011.

l'opposition de s'emparer du pouvoir. Ensuite, l'éclatement vient aussi du fait que d'autres acteurs se saisissent de la question socio-politique en 2011. La lettre ouverte rédigée par Abdelhamid Mehri au président Abdelaziz Bouteflika où il lui demande « la mise en place d'un régime réellement démocratique »¹ a été fondamentalement importante dans la compréhension des positionnements des uns et des autres dans le champ syndical. Cet événement est loin d'être anodin puisqu'on parle d'une figure emblématique du FLN soutenue par une figure emblématique de l'opposition, qui n'est autre que le leader historique du FFS, Hocine Aït Ahmed. Ces deux personnalités publiques très populaires en Algérie depuis l'indépendance, et dans l'histoire nationale, jouissent d'une légitimité de la parole qui n'est plus à démontrer dans le champ politique. Cette lettre a en partie eu de l'écho au sein de l'opinion publique et les différents acteurs impliqués dans le contexte de 2011. L'accent y est mis sur la référence à la Guerre de libération nationale et les enseignements tirés d'octobre 1988, un discours rassembleur qui appelle à un changement où seraient représentées toutes les forces de la société et dont voici un extrait :

« Il en découle également, que le changement ne viendra pas d'une décision du sommet isolée du mouvement de la société et de ses interactions. Il est, au contraire, nécessaire de faire mûrir le processus de changement et de le consolider par les initiatives multiples provenant, en toute liberté, des différentes catégories de la société ».

À partir de ce moment, le positionnement des acteurs de la CNCD est bousculé dans la sphère politique par des acteurs qui font consensus, au moins en partie, au sein de la communauté nationale. Enfin, pour certains syndicats autonomes, ce qui a été retenu par rapport à cette lettre n'est pas tant la participation de toutes les forces politiques à un dialogue avec le pouvoir pour un régime démocratique, mais la nécessité de l'unité nationale, ce qui est considéré comme étant « la dérive et la récupération de la contestation ». D'ailleurs, la scission de la CNCD s'est faite quelques jours après la publication de cette lettre.² Le quatuor des syndicats, à l'origine de la CNCD, va faire savoir que cette dernière a été l'une des raisons principales qui a fait qu'ils ont été « lâchés » par leurs confrères parmi les syndicats autonomes sans les nommer, qui étaient,

¹ Pour consulter l'intégralité de la lettre, voir *Algeria-Watch*, 17 février 2011 : [En ligne : <https://algeria-watch.org/?p=34303>].

² La scission qui s'est opérée au sein de la CNCD a donné lieu à la CNCD-Baraket (syndicats et associations) et la CNCD-partis politique.

certes, hésitants au départ, mais pas contre l'idée de la rejoindre (comme le CNAPEST et le SNPSP).

Encadré 16: Déclaration des syndicats autonomes de la CNCD

« Depuis la publication d'un texte produit par un notable du FLN, appuyé par un opposant en exil ; des organisations socioprofessionnelles initialement intégrées dans la coordination ont tenté une opération de division et de réorientation stratégique ».¹

Le quatuor des syndicats autonomes de la CNCD tente tant bien que mal de frayer un chemin comme acteur du politique du changement, mais cela semble entravé par la volonté politique d'acteurs qui sont largement légitimés dans le champ politique.

III.3. La CNCD, les raisons d'un échec : l'incapacité des syndicats autonomes à susciter des engagements

Des travaux sur la CNCD ont mis en évidence le rôle de la distribution de la rente, les divergences idéologiques et les tentatives de récupération² avec un focus principalement sur le rôle des partis politiques au sein de cette coordination,³ comme facteurs contribuant à cette initiative. D'autant plus que cette initiative au départ a été de nature syndicale et associative, les partis ne l'ont rejoint qu'en dernier lieu. Mais aucune allusion n'a été faite sur la structure organisationnelle des syndicats qui y prennent part et leurs positions dans les champs syndical et politique.

Ce qui constitue à notre sens, au regard de ce qui a été déjà introduit dans ce travail de recherche, les racines de l'incapacité des syndicats autonomes à mobiliser des soutiens et susciter des engagements de manière considérable sur la question du changement. C'est peut-être aussi la raison pour laquelle l'approche partisane sur la question a déteint sur l'analyse du sujet.

Peu de choses sur les quatre syndicats, qui ont été à l'origine avec la LADDH de la création de la CNCD, ont été mises en avant. Il convient de souligner, d'abord, que les

¹ *El Watan*, 24 février 2011.

² Chena, Salim. « L'Algérie dans le « Printemps arabe » entre espoirs, initiatives et blocages », *Confluences Méditerranée*, vol. 77, no. 2, 2011, p. 105-118. Baamara Layla. « L'écart difficile aux routines contestataires dans les mobilisations algériennes de 2011 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 211-212, no. 1-2, 2016, p. 109-125 ; Islam Amine Derraji, *La Coordination nationale pour le changement et la démocratie algérienne et le réveil arabe, griefs, ressources et opportunité*. Mémoire, Université McGill Montréal, juillet 2012.

³ Baghzouz, Aomar. « L'Algérie et les révoltes arabes : ni exception ni domino », *Outre-Terre*, vol. 29, no. 3, 2011, p. 159-174.

quatre syndicats autonomes qui prennent part à la CNCD sont présentés comme des entités unifiées. Aucun travail sur la question ne précise le fait, qu'au moins deux de ces syndicats, sont nés de scissions et de conflits internes qui ont précédé le contexte de 2011. Même si Layla Baamara dit à ce propos qu'il s'agit d'organisations qui sont caractérisées par « une audience difficile à évaluer, ces organisations parviennent à mener régulièrement des actions protestataires qui aboutissent parfois à la satisfaction de leurs revendications¹ », ce qui est vrai d'ailleurs. Néanmoins, la réalité est beaucoup plus complexe car deux des organisations syndicales ayant pris part à la CNCD qui sont le SNAPAP et le CNES sont des organisations qu'on pourrait qualifier d'éclatées. Pour le SNAPAP, qui a été parmi les initiateurs de la CNCD, ce n'est pas le syndicat dans son intégralité, mais uniquement l'aile représentée par Rachid Malaoui, lequel agit depuis 2004 dans le champ contestataire comme un promoteur de la question démocratique et qui, tout au long de cette période, est considéré comme étant illégitime par ses détracteurs. D'ailleurs, dans un entretien réalisé avec les représentants de l'aile Felfoul du syndicat, voilà comment ils qualifient l'initiative CNCD :

Belmili Layachi (SNAPAP aile Felfoul):

« CNCD-Barakat est partie d'une vision politique, c'est ce que nous refusons, sinon nous aurions adhéré aux partis politiques. Nous avons pris position pour la Palestine et pour le Sahara occidental. Mais concernant la Libye, nous soutenons la position de l'Algérie dans la non-ingérence dans les affaires-internes des autres pays. Les syndicats ont joué un rôle important dans le renforcement de la démocratie dans les années 1990 et dans le maintien de l'État durant la décennie noire ».

À y bien regarder, un syndicat qui déclare qu'il n'exerce pas de politique, c'est plus un soutien à la politique extérieure et aux positions du régime. En effet, cette position, ne fait que confirmer l'appui de cette aile exprimé par le passé à la personne de l'ancien président de la République.

D'autres syndicats autonomes sont conscients que le fait qu'ils ne soient pas reconnus par le régime comme étant des acteurs légitimes, représentatifs du monde du travail, était la plus grande preuve qu'ils ne pouvaient pas être les initiateurs du changement démocratique parce que les conditions n'étaient pas réunies. Comme en témoignent les extraits des entretiens suivants :

Keddad Khaled (SNAPASY) :

¹ Voir à ce sujet, Layla Baamara, « L'écart difficile aux routines contestataires dans les mobilisations algériennes de 2011 », *art.cité*, p.113.

« En 2011 et de manière générale, nous avons fait en sorte de ne pas prendre position ou faire de la politique, elle peut nuire à notre dynamique interne et à l'image sociale que se font les gens de nous ; si les gens vous collent une étiquette, c'est fini pour toi et de toute façon si jamais on le faisait, le pouvoir va nous casser comme il a été prouvé par le passé pour beaucoup. »

Sidali Bahari : (SNCCOPEN) :

« La démocratie en Algérie est superficielle sur le plan de l'action ; elle n'existe pas. La preuve consiste dans les entraves à exercer le droit syndical. Notre démocratie à nous se résume au fait que *manibiou manchrou* (*nous ne marchandons pas*) et nous le faisons en mettant en avant les revendications des travailleurs de manière objective et correcte... On veut réellement participer politiquement à la construction de l'Algérie..., mais on ne nous intègre pas »

D'autres syndicats aussi, ont mis l'accent sur l'aspect délibératif de l'initiative CNCD qui, pour eux, ne peut prétendre associer les travailleurs et notamment dans la Fonction publique, sans avoir demandé leurs avis. Ils s'accordent sur le fait qu'il aurait fallu organiser des assemblées générales pour débattre de cette initiative au niveau de la base et procéder par vote quant à la décision d'y prendre part ou pas et la forme que doit prendre cette initiative par rapport aux propositions qu'elle devait introduire. Cela peut paraître assez logique si on parle d'une initiative pour un changement démocratique.

Voici quelques extraits des entretiens réalisés qui en témoignent :

Messaoud Boudhiba(CNAPESTE) :

« Avec le début du printemps arabe en 2011, nous avons reçu une invitation de la coordination (CNCD). L'invitation était rédigée à titre personnel. Nous avons refusé d'ailleurs la manière par laquelle la réunion de la CNCD a été préparée, sans recours à la base ni aux délibérations des différents conseils et assemblées générales des syndicats. Pour cette raison, nous avons refusé de prendre part à la manifestation du 12 février 2011 »

Lyes Marbet (SNPSP) :

« Maintenant, avec le recul, je pense que beaucoup de nos collègues et beaucoup de gens aussi ont compris pourquoi nous n'avons pas pris part à la CNCD ; car, tout simplement, ce ne sont pas des décisions à prendre... Voilà, nous ne sommes pas un syndicat qui fonctionne de la sorte, y compris avec les pouvoirs publics. Quand on est en grève ou en protestation et on arrive au terme des négociations à un accord, on nous dit : vous êtes là, que décidez-vous pour la suite ? On répond que nous allons revenir vers nos adhérents, les assemblées générales, le conseil national afin de vous répondre. On nous répond que non, et que normalement nous sommes le syndicat et que nous sommes responsables, capables de prendre une décision sans recourir aux moyens que vous venez de citer. On répond que nous sommes responsables dans le cadre du mandat que nous avons, le mandat que nous avons consiste à négocier, pour s'asseoir autour d'une

table mais pas pour décider à notre place. Il s'agit donc d'une situation aussi grave, aussi urgente et aussi délicate ; les décisions ne sont pas à mon niveau, ni au niveau des membres du bureau national ».

Abdelmalek Rahmani (CNES) :

« Bien sûr ! Je ne l'ai pas fait car ma position politique m'appartient donc. J'ai été contacté par des gens, des personnes que je ne vais pas citer car je n'ai pas envie de le dire. Mais concernant ces questions, j'ai ma propre position, je n'ai pas à mélanger ma position de coordinateur national du CNES avec mes intérêts politiques propres à moi. J'essaie de dépasser ma propre personne, je ne me représente pas moi-même, mais je représente quand même une corporation de 30 000 enseignants ! Je n'ai pas le droit ! Surtout que nous sommes une mosaïque de partis politiques à l'intérieur du CNES. On essaie de nous épargner justement cette difficulté de mélanger le politique et le syndical. Donc, en 2011, avec le printemps arabe, nous avons quand même participé au dialogue au niveau de la présidence. D'ailleurs, on s'en est réjoui car l'une de nos plus grandes propositions a été retenue dans la constitution. C'est celle de constitutionnaliser l'enseignement supérieur et la recherche comme étant une priorité nationale ».

Ce qui ressort de ces entretiens, c'est que l'initiative de la CNCD, organisée autour du quatuor des syndicats autonomes, précédemment cité, est une initiative née au sein d'un cercle restreint d'un leadership syndical et, de surcroît, largement politisé par rapport aux trajectoires militantes qui ont été celles des acteurs, lesquelles ont été à l'origine de cette initiative. En réalité, le fait de ne pas avoir associé les travailleurs au débat sur la question du changement démocratique a été, en grande partie, l'une des raisons qui ont conduit au peu de mobilisation enregistrée autour de la CNCD (Oran-Alger principalement). Le monde du travail n'était pas assez préparé, ni suffisamment associé et représenté pour voir naître une dynamique mobilisatrice à grande échelle, émerger de cette initiative.

À cela s'ajoute le fait que d'autres syndicats n'ont pas tardé à faire le lien avec l'épisode de la décennie noire et l'angoisse de voir un mouvement ou une organisation qui vise à changer le régime se transformer en mouvement radical associé à la violence, comme ce fut le cas pour le FIS dans les années 1990. Certains entretiens sont très révélateurs en ce sens, et montrent une forte opposition à toute implication politique du mouvement syndical.

Medjamia Bencherki (UNPEF) :

« Nous sommes contre le terrorisme, nous le dénonçons et le refusons... Le pays est en jeu (population et économie) ». Nous avons adhéré à la réconciliation nationale et nous sommes contre la CNCD- Barakat parce que nous sommes des nationalistes et nous refusons d'adhérer à des actions contre la nation. »

Lyes Marbet (SNPSP) :

« Je dirais, d'une manière spontanée, que je pense honnêtement que cette démarche de printemps arabe n'avait rien à voir avec la réalité des peuples arabes ; elle n'avait rien à voir avec les enjeux propres aux pays arabes et aux sociétés arabes et la population arabe. Alors, c'est clair à travers ce qui se passe en Syrie. En Libye, on voit que la situation qui ne s'est pas encore stabilisée et dieu sait ce qui se décide pour la Tunisie. On se pose la question : est-ce que ces mouvements étaient vraiment spontanés ? Est-ce que vraiment ils étaient porteurs de solutions pour lesquelles aspiraient les peuples et sociétés arabes ? Personnellement, je n'en suis pas convaincu ! Je pense que les solutions sont à notre niveau, les difficultés sont là et vont encore persister ».

Pour Lyes Mrabet, la violence qui a accompagné « le Printemps arabe » dans certains pays n'a fait que renforcer sa conviction première, qu'il ne fallait pas « s'aventurer » notamment que l'Algérie avait déjà « payé le prix fort dans un contexte similaire dans les années 1990 ». Abdelmalek Rahmani (CNES) abonde dans le même sens :

« À l'époque, on ne savait pas qui était qui et qu'est-ce qui se préparait, on est quand même très lucide ; nous avons quand même un pays à défendre. L'État, c'est le nôtre, on le défend, on n'a pas intérêt à ce que l'État s'écroule. Donc, en 2011, je dirais que nous étions dans une neutralité positive. Cela veut dire que notre pays était en danger et nous faisons partie du peuple, donc on avait la même position que le peuple algérien. Le peuple algérien avait compris qu'il y avait de la manipulation derrière. Mais on ne s'est jamais mêlé, ni à Barakat, ni à travers des positions politiques par rapport à la république. C'était une question politique, chaque membre du CNES avait sa liberté ; mais en tant que structure, non ! Parce que les gens qui devaient assumer à l'époque ne l'ont pas fait. Et ça, c'est la scène politique et non pas la scène syndicale. Il est très difficile de trancher dans ces questions-là. Vous risquez de perdre votre syndicat en l'espace d'une semaine ».

Deux positions politiques « bien tranchées » ressortent de ces trois entretiens, même si nos interlocuteurs se considèrent comme apolitiques. La première est relative à la tendance islamiste. En effet, la proximité des syndicats comme l'UNPEF ou le CNAPESTE avec la tendance islamiste¹ a fait que le risque d'une radicalisation du mouvement syndical et de toute initiative de changement est quelque chose qu'ils ne souhaitent surtout pas voir arriver. Le cas de l'Algérie durant les années 1990, d'ailleurs souvent rappelé par le régime algérien et les médias publics, semble constituer pour les syndicats, une inquiétude majeure.

Dans ce sens, Messaoud Boudiba nous dit :

¹ Il s'agit ici, d'une manière générale, de la référence à la composition de la base syndicale, mais pas forcément du leadership, du secteur de l'éducation nationale souvent associé au militantisme islamiste dans les années 1990.

« En février 2010, nous avons dû suspendre une grève illimitée, la situation était devenue dangereuse, on était arrivé à un état tel de pourrissement ».

La seconde est de nature nationaliste, elle correspond à l'opinion d'une grande partie des Algériens dans le contexte de 2011. La peur de devoir revivre le scénario de la décennie noire est encore assez présente et a été institutionnalisée par les lois précédemment citées (réconciliation nationale et concorde civile). Ces retranchements nationalistes qui ont été observés dans le champ syndical, à chaque fois que le contexte impose de préciser des positions politiques, ont été largement justifiés par le contexte des années 1990, où le champ syndical a été impliqué de manière significative dans la violence liée à l'islamisme radical. Elles ont été presque légitimées, en quelque sorte en tant que position, elles rejoignent aussi celles exprimées par les responsables syndicaux au sein de l'UGTA :

« J'ai vécu dans ces pays (Lybie, Tunisie, Égypte). Tout cela, ce n'est pas vrai, c'est du *blabla*, faux arguments. Des choses imaginaires. Un Libyen est payé 10 fois mieux qu'un Français, sans parler des conditions de vie. En Tunisie si tu as du travail tu as la belle vie, comme en Suisse. Le mot Printemps arabe, ce n'est pas juste, c'est une mascarade dans le monde arabe. Respect pour tous les gens qui sont morts. Il n'y a pas de mouvement, mais des mains et des outils extérieurs... ».¹

Par conséquent, et au regard de ce qui est avancé plus haut, trois entrées peuvent expliquer l'échec de la CNCD. D'abord, le fait qu'elle ait été initiée au sein du leadership syndical et qu'elle n'ait pas fait l'objet de délibérations et débats publics au sein des organisations qui l'ont porté et qui ont été invitées à y prendre part. Ensuite, le fait que le traumatisme de la décennie noire est encore assez présent parmi les citoyens et au sein même d'une large partie des syndicats autonomes par rapport à la relation tourmentée du monde du travail avec le FIS dans les années 1990. Enfin, le fait que deux des syndicats qui ont été à l'origine de la CNCD (CNES-SNAPAP) sont des syndicats issus de scissions. Ces deux ailes dissidentes des syndicats n'ont pas réussi, par le passé, à imposer leur vision démocratique du militantisme engagé dans leurs propres organisations syndicales ; ils ont été évincés et rejetés de manière directe ou indirecte de leurs syndicats respectifs, justement à cause de leurs positions démocratiques. Il semble ici être difficile de voir naître autour de ces organisations un quelque consensus sur la question démocratique. Quant au SATEF dans les milieux syndicaux, il est qualifié de syndicat Kabyle, de syndicat régional. D'ailleurs, dès le départ, la CNCD est accusée de représenter les partis de l'opposition comme le FFS et le RCD. Le seul syndicat qu'on pourrait qualifier d'unifié dans sa structuration, c'est bien le CLA. Cela dit, même si celui-ci représente « l'aile ou la

¹ Passage anonymisé, à la demande de la personne interviewée.

tendance démocratique » dans le syndicalisme enseignant, il n'est pas majoritaire. Car les syndicats qui font grève et exercent une pression sur le gouvernement, sont plutôt le CNAPEST, l'UNPEF où une tendance nationaliste et islamiste est fortement installée. Il est aussi concurrencé par d'autres syndicats dans l'Éducation nationale en termes de représentativité (SNTE, SNCCOPEN).

Les syndicats autonomes au sein de la CNCD n'ont pas réussi à s'imposer dans une posture de contre-pouvoir, car le mouvement syndical autonome a été amputé de manière progressive de sa tendance démocratique, la plus combative qui s'est retrouvée minoritaire et isolée. Il aurait été difficile de voir les choses évoluer autrement au sein de cette coordination, bien que la tentative soit inédite. La représentativité politique et syndicale de ces syndicats reste aussi discutable parce qu'ils ne représentent pas la tendance dominante du syndicalisme autonome. C'est-à-dire celle qui, après deux décennies (1989-2011), tend plus vers une vision dépolitisée des luttes syndicales et où les luttes corporatistes ont sévèrement introduit le traumatisme de la décennie noire comme référence et limite à ne pas franchir. D'autant plus que la rente pétrolière a permis, dans une large mesure, de satisfaire bon nombre de leurs revendications et préserver l'unité de la nation. Comme le note Luis Martinez :

« Les syndicats algériens choisissent de défendre leurs catégories professionnelles privant les sans-emploi d'un outil de mobilisation sans pareil. Ainsi, et contre toute attente, l'Algérie ne se soulève pas. Aucune des manifestations qui ont eu lieu dans le pays durant le printemps arabe ne s'est transformée en mouvement de masse : elles demeurent pour la plupart sectorielles et ne réclament pas le départ de Bouteflika mais des augmentations de salaires¹ ».

Enfin, les syndicats qui prennent part à la CNCD sont ceux issus des mouvements sociaux et des trajectoires militantes, intimement liés aux partis de l'opposition avant 1989, lesquels ont résisté à plus de deux décennies de la dépolitisation engagée par le régime. Cependant, ces syndicats représentent une minorité sur le plan idéologique. La tendance dominante, au sein du syndicalisme autonome se dit nationaliste ; une manière de faire face à la dérive contestataire des années 1990. Les politiques publiques symboliques² (La charte de la réconciliation nationale, la concorde civile) autour de l'unité nationale et d'un énoncé de valeurs dominantes, la distribution de la rente, les divergences idéologiques des

¹ Martinez Luis, *L'Afrique du Nord après les révoltes arabes*, Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2019, p. 121.

² Sur la notion de politiques symboliques, voir Aupiais, Grégory. « Les politiques symboliques », *Hypothèses*, vol. 8, no. 1, 2005, pp. 17-22. L'auteur revient sur la définition que donne de Max Weber des politiques symboliques « utilisées par le pouvoir pour manifester sa présence et exercer son emprise », p17.

syndicats, sont tous des facteurs qui ont largement contribué à dépolitiser le champ syndical ou à ne pas favoriser la possibilité d'un consensus autour du politique vu autrement.

Par ailleurs, le discours démocratique des syndicats qui sont à l'origine de la CNCD n'a pas trouvé écho chez la génération émeutière qui conteste dans la rue en 2011. Car les syndicats autonomes ont longtemps négligé la question politique dans le discours, le langage et les actions contestataires. Les agendas protestataires des syndicats autonomes se sont construits en dehors des luttes sociales globales.

Dans l'imaginaire collectif, devenir fonctionnaire, c'est, en général, sortir de la misère, parce que les fonctionnaires se sont bien défendus durant les deux dernières. Il est important de rappeler que la publication des grilles de salaires dans l'Éducation nationale en 2005, par exemple n'a pas été bien vue auprès d'une partie de l'opinion publique¹.

Le pacte national autour de la rente a, en partie, discrédité les luttes syndicales au sein de la Fonction publique. Aussi, il est important de souligner que dans la tradition partisane et électorale et dans l'imaginaire collectif, les fonctionnaires ont globalement été associés au FLN, RND : les partis de l'administration publique. Plusieurs cadres syndicalistes ont contribué à la création du RND, et certains syndicats sont même devenus, comme le remarque Louisa Dris Aït-Hamadouche, « partie prenante de la libéralisation économique du pays² », à l'instar des associations du patronat.

D'autre part, Addi Lahouari, dans la typologie qu'il fait des partis politiques en Algérie, qualifie le FLN et le RND de partis de l'administration publique ; il y ajoute par la suite le MSP,³ quand ce dernier rejoint l'alliance présidentielle. Cela s'explique en partie par le fait que de nombreux candidats aux différentes élections locales et législatives sont sélectionnés parmi les fonctionnaires, que ce soit dans l'administration nationale ou locale. Comme ce fut le cas du RND qui a été créé à cet effet. Ce parti, créé en 1997, jouit d'une popularité importante au sein de l'administration publique de tendance « nationaliste ». Il

¹ Dans notre enquête de terrain dans la wilaya d'Oran pour le magister, nous avons rencontré des femmes qui disent avoir divorcé après que leurs maris avaient vu le montant de leur salaire dans la presse nationale, d'autres affirment qu'elles ont fait l'objet d'insultes au sein de leurs familles dont certains membres (frères) leurs disaient qu'ils ne travaillaient pas assez pour le mériter (vous faites tout le temps la grève !).

² Louisa Dris-Ait Hamadouche, « L'Algérie face au « printemps arabe » : l'équilibre par la neutralisation des contestations », *Confluences Méditerranée*, 81, 2012, p.60.

³ Addi, Lahouari. « Le régime algérien après les révoltes arabes », *Mouvements*, vol. 66, no. 2, 2011, p.95.

se constitue au cœur même de l'appareil d'État et de ses hauts fonctionnaires,¹ d'autant plus qu'il a été associé à la personne d'Abdelahk Benamouda qui était pressenti pour le diriger. Il en est de même pour l'Éducation nationale, grand corps de la Fonction publique avec une adhésion relativement importante des enseignants autour du principal parti islamiste du pays : le MSP. Il est opportun de dire que la tendance globale du syndicalisme autonome est associée, en grande partie, au pacte national doublé d'un pacte politique où les fonctionnaires sont fortement représentés.

IV. L'après 2011 ou les tentatives de maintenir l'aile démocratique au sein du syndicalisme autonome

Après l'échec de la CNCD en 2011, la CNCD Barakat tente de se maintenir, tant bien que mal, à travers l'organisation des rassemblements, dans plusieurs villes du pays et dont l'objectif était de sensibiliser les citoyens autour de la nécessité du changement.² L'idée qui s'est imposée par le contexte, c'est la fabrique des militants. Ce n'est pas par hasard que des chômeurs, des femmes, des jeunes (comités de quartiers) et des étudiants sont associés aux activités de la CNCD Barakat. L'objectif est de renforcer la représentation parmi les catégories sociales les moins visibles, qui sont porteuses de revendications (les femmes par exemple) ou ceux qui par le passé ont été cooptés (les organisations étudiantes) et d'essayer de créer des organisations autonomes parmi la jeune génération. Outre cela, les luttes syndicales ne sont pas pour autant laissées à part, bien au contraire, elles sont plus que jamais d'actualité.

Des syndicats comme le SNAPAP (aile Malaoui) et la section CNES-USTO (Kadour Chouicha) sont conscients plus que jamais de la nécessité de créer une confédération des syndicats autonomes, mais cette fois l'idée est de tenter de syndiquer des travailleurs qui ne le sont pas, notamment dans le secteur économique. L'objectif, selon eux, est de démocratiser le champ syndical. Pour y arriver, il faudrait investir des secteurs qui ne sont pas encore syndiqués ou qui connaissent un taux très faible de syndicalisation.

¹ Voir à ce sujet, *Libération*, 03 juin 1997 : [En ligne : https://www.liberation.fr/planete/1997/06/03/comment-le-pouvoir-a-cree-son-parti-le-rnd-enrole-methodiquement-fort-de-l-appareil-d-etat_208060/].

² Des rassemblements ont été programmés en mars 2011, le premier a eu lieu à la salle Atlas de Bab El Oued à Alger le 25 mars 2011, autour de syndicalistes, chômeurs, femmes et jeunes avec la présence de 1 000 personnes, mais le rassemblement prévu initialement le 23 avril 2011 à Mostaganem a été interdit. *Algérie focus*, 23 avril 2011 : [En ligne : <https://www.algerie-focus.com/1%E2%80%99etat-d%E2%80%99urgence-est-toujours-en-vigueur-en-algerie-interdiction-d%E2%80%99un-meeting-a-mostaganem/>].

En Algérie, le taux de syndicalisation dans les secteurs économiques public et privé demeure très faible. Dans une enquête de terrain réalisée par une équipe de recherche dirigée par le sociologue Nacer Djabi,¹ on apprend par exemple que le taux de syndicalisation dans le secteur privé, dans les années 2000, n'est même pas de 1%, y compris au sein de l'UGTA qui dit représenter ce secteur de manière importante. Mais les rapports d'activité issus des différents congrès de cette dernière renseignent sur l'évolution du nombre d'adhérents tous secteurs confondus, il passe de 1.2 million pour un total de 1.8 million de salariés lors du 6^{ème} congrès tenu en 1982, à 800.000 adhérents pour un total de 3.2 millions de salariés lors du 10^{ème} congrès tenu en 2000². Le taux de syndicalisation a donc chuté de 66.66% à 25% au cours de la même période. Cette régression peut être expliquée, par l'émergence des syndicats autonomes comme nous l'avons expliqué précédemment. La situation n'évolue guère presque deux décennies plus tard. La représentation syndicale dans le secteur privé demeure marginale en 2017 et le taux de syndicalisation n'y dépasse guère les 5% selon l'ONS. Pourtant, ce secteur représente 1.2 million de PME et environ 4 millions de salariés.³ En réalité, tous ces objectifs en lien avec la nécessité de syndiquer les travailleurs du secteur économique ont déjà été mis en avant par le passé (notamment par le SNAPAP dans les années 1990). Cela dit dans le contexte qui nous intéresse, il semble que seuls le SNAPAP (aile Malaoui) et les quelques militants du CNES-USTO résistent et ont la volonté d'aller dans ce sens. Le petit noyau d'acteurs qui gravitaient autour du duo Rachid Maloui et Kadour Chouicha se transforme en « l'aile » la plus politisée du syndicalisme autonome. Ils vont désormais se constituer en collectif de soutien à tous les « *mahgourines* » du pays.

IV.1. L'autre stratégie du SNAPAP (Aile Malaoui) : la fabrique des militants. Le cas du comité des travailleurs du filet social et du pré-emploi

Le SNAPAP (aile Malaoui) est conscient du fait que la première génération des syndicats autonomes n'a pas pu s'exprimer en dehors des luttes corporatistes et que le terrain de la Fonction publique lui était exclusivement réservé, et a dû faire face à la

¹ Nacer Djabi, Samir Larabi et Abdelkrim Boudra, « Travail et justice sociale Algérie : le mouvement syndical dans le secteur privé État des lieux, acteurs et perspectives », Friedrich-Ebert-Stiftung, Février 2022, p.11.

² *Ibid.*, p.35. Voir aussi, Belhimer Abdelmadjid Ammar, « Le pluralisme politique, syndical et associatif », Friedrich Ebert Stiftung, Alger/Bonn, 2009 : [En ligne : <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/algerien/06420-etude.pdf>].

³ *El Watan*, 10 février 2020.

difficulté de rejoindre les luttes sociales de manière globale. Le SNAPAP va donc tenter d'impulser la création de collectifs de travailleurs autour de la question de la précarité du travail. C'est ce qu'il avait déjà fait avant 2011 avec le CNEC et le CNDDC. Mais là, les espaces militants étaient largement structurés. Cependant, après la parenthèse de la CNCD durant le mois de février 2011 et les difficultés rencontrées à mobiliser, le SNAPAP va être, plus que jamais, conscient de la nécessité de repérer les militants, les accompagner et les former. Comme ce fut le cas pour le Comité des travailleurs du filet social et du pré-emploi.

Deux générations de travailleurs vont se réunir au sein d'un comité affilié au SNAPAP pour faire valoir leur droit à l'intégration. Les premiers sont des travailleurs qui ont été principalement recrutés dans la Fonction publique, notamment dans le secteur des communes dans les années 1990. Dans le cadre de la politique dite « filet social » au sein de l'Agence de Développement Social créée en 1996, dans un contexte où le chômage concernait 20% de la population active entre 1990 et 1997, plusieurs programmes avaient été mis en place dont l'ESIL (Emplois salariés d'initiative locale). Les seconds sont recrutés dans le cadre des contrats pré-emploi (CPE) pour jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et les techniciens supérieurs issus des instituts nationaux de formation, qui sera remplacé en 2008 par le dispositif d'insertion sociale des jeunes diplômés (DAIP). En 2008, le ministre du Travail Tayeb Louh annonce que seulement 12 % des recrutés dans le cadre de ce dispositif (CPE) ont été intégrés professionnellement.¹ L'Intersyndicale de la Fonction publique avait déjà attiré l'attention de la précarité de cette catégorie de travailleurs. Larbi Nouar du CNAPEST s'indigne : « C'est scandaleux d'avoir des universitaires et des ingénieurs travaillant dans le cadre de l'emploi des jeunes ou le filet social et qui ne touchent même pas le Salaire national minimum garanti (SNMG)² ». Mais c'est plutôt la création du CNDDC en 2010, avec l'aide du SNAPAP, qui va encourager les travailleurs du pré-emploi et du filet social à s'organiser en comité affilié au SNAPAP et ce, en juin 2011. Selon une déclaration de Malika Fillal à la presse le 04 juin 2011, à l'occasion de la manifestation organisée par les travailleurs du pré-emploi et du filet social, mais aussi des chômeurs devant le ministère du travail :

« Nous avons créé récemment un Comité national pour l'intégration des contractuels et des employés précaires (CNICEP). Nous sommes affiliés au syndicat autonome SNAPAP. Nous sommes d'ores et déjà représentés par

¹ *Algérie 360°*, 17 janvier 2014 : [En ligne : <https://www.algerie360.com/le-ministere-du-travail-reintroduit-a-nouveau-les-cpe-emploi-le-bricolage-se-poursuit/>].

² Cité dans *Liberté*, 02 mai 2009.

de nombreux délégués dans plusieurs wilayas. Désormais, nous ne voulons plus subir les injustices du pré-emploi. Il est inacceptable que des jeunes diplômés continuent à travailler avec un salaire inférieur au SNMG¹ ».

Le 7 mai déjà, environ 200 travailleurs (dont 65 femmes) du pré-emploi et filet social, affiliés au Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique (SNAPAP), ont été arrêtés puis relâchés lors d'un rassemblement à Alger. Ils réclament un « emploi digne » selon leurs propos. Ils organisent un sit-in le 03 juillet 2011 devant le ministère du travail. La présidente du Comité rappelle, en 2012 qu'ils sont plus de 600 000 à travers le territoire national : « Ce sont des contrats de pré-chômage et non de pré-emploi. Les bénéficiaires de ces contrats de la honte sont des candidats au chômage² ».

Ils avaient même appelé au boycott des élections législatives en 2012 « Pas de vote ! Pas de vote jusqu'à l'intégration », « Non à l'entretien de la misère !³ ». La majorité de ces travailleurs seront par la suite intégrés dans la Fonction publique. Cet exemple est très important dans le sens où il montre que les luttes syndicales ont intégré la question politique (les élections) pour négocier la satisfaction de leur revendication. En ce sens, « la fabrique des militants » telle qu'envisagée par le SNAPAP traduit en réalité une réponse à la difficulté de tous les syndicats autonomes à recruter des adhérents.⁴ Il était nécessaire pour ce syndicat d'envisager cette voie.

IV.2. Confédérer pour résister

À l'occasion du 1^{er} mai, journée internationale du travail, en 2012, le SNAPAP annonce la création de la CNATA (Confédération nationale autonome des travailleurs algériens). A priori, rien de nouveau puisque de telles tentatives ont déjà eu lieu par le passé dans le champ syndical, mais se sont heurtées aux interdictions légales, comme nous l'avons abordé dans le troisième chapitre. Cependant, le SNAPAP envisage cette fois une nouvelle démarche, qui consiste en une tentative de syndiquer certains sous-secteurs dans les secteurs économiques, privé et public. L'objectif est de mettre en place « des mécanismes en mesure de contrecarrer les pressions que subissent les syndicats autonomes sur le terrain⁵ ». En réalité, il reprend l'idée de la création de la CGTA telle qu'elle avait été débattue au sein de l'intersyndicale de la Fonction publique en 2010, comme, il a été

¹ *El Watan*, 04 juin 2011.

² *El Watan*, 26 mars 2012

³ *El Watan*, 26 mars 2012.

⁴ « Chapitre 5. Fabriquer des militants : les enjeux politiques et organisationnels du « renouveau syndical », *Sociologie politique du syndicalisme. Introduction à l'analyse sociologique des syndicats*, sous la direction de Giraud Baptiste, Yon Karel, Bérout Sophie. Armand Colin, 2018, p. 137-161.

⁵ Voir à ce sujet le communiqué du SNAPAP en date du 1 mai 2012, *Algeria-Watch*, 03 mai 2012 : [En ligne : <https://algeria-watch.org/?p=46278>].

signalé précédemment dans ce chapitre. La parenthèse de la CNCD, la réorientation vers les affaires syndicales urgentes et le manque de mobilisation autour de la CNCD, n'ont fait que confirmer, pour des syndicats comme le SNAPAP, qu'il fallait syndiquer le plus grand nombre de travailleurs dans leur diversité sectorielle. Notamment au sein du « maillon faible » du syndicalisme autonome, à savoir le secteur économique.

L'idée était de renforcer plus que jamais et de donner une légitimité aux luttes initiées par les syndicats autonomes qui sont quasi absents ou inactifs dans le secteur économique. Après l'annonce de la création de la CNATA, deux commissions sont créées : la première est chargée de l'élaboration du statut et de contacter d'autres syndicats ; la seconde est chargée d'encadrer les travailleurs des secteurs économiques.

L'idée semble bien ambitieuse pour le mouvement syndical autonome, mais il faudra attendre deux ans pour la voir se concrétiser. C'est le 29 mars 2014 que l'annonce de la confédération est rendue publique et qui porte le nom désormais de la Confédération Générale Autonome des Travailleurs Algériens CGATA¹. Elle réunit le SNAPAP (aile Malaoui), qui en fut l'initiateur et des syndicats nouvellement créés, d'autres qui existaient déjà ainsi que des collectifs de travailleurs qui souhaitent se syndiquer comme le Syndicat des enseignants du supérieur solidaires (SESS) qui n'est autre que l'héritier du CNES-USTO représenté par Kadour Chouicha, le Syndicat national autonome des postiers SNAP, le Syndicat algérien autonome des travailleurs des transports (SAATT), le Syndicat national des travailleurs de l'électricité et du gaz (SNATEG), le Syndicat national des travailleurs du nettoyage et d'assainissement (SNATNA), le Syndicat autonome des personnels des affaires étrangères (SAPAE) et bien d'autres. La CGATA va devenir membre de la Confédération syndicale arabe (CSA) et de la Confédération internationale syndicale (CSI).

¹ Qui n'est toujours pas reconnue.

Encadré 17 : Extrait de la déclaration de la constitution de la CGATA

Ce jour, le samedi 29-03-2014, s'est tenue la première Assemblée générale de la CGATA (Confédération Générale autonome des Travailleurs en Algérie) au sein de la Maison des Syndicats en présence de plusieurs invités dont notamment la Confédération syndical international CSI, CGT France, CISA, UITA, SNAPAP, la fédération nationale de la Santé, la fédération nationale des Finance, la fédération nationale des Travaux Publics, la fédération nationale de la Protection Civile, la fédération nationale de la Formation Professionnel, le Syndicat corps Médical, la Fédération de corps des Agents de Sécurité, la fédération nationale de L'habitat, fédération nationale de la Chambre de Commerce, la fédération nationale de l'Éducation, la fédération nationale de l'Enseignement Supérieur, la fédération nationale de la Justice, la fédération nationale des collectivités locales APC, coordinateur du SNAPAP du grand sud, Syndicat des Corps communs ouvriers professionnels, Groupe des travailleurs du Tabac, Groupe des travailleurs des mutuelles, Syndicat Snatna, Groupe Sitramaw, groupe Aire Algérie, Groupe Office national d'assainissement, groupe des travailleurs de Gestion de l'aéroport, Comité des Pré-emplois et filet social, Comité des Chômeurs, Groupe des travailleurs de Sonatrach, Comité de Femmes travailleuses, Collectif Femme Suspendue, Groupe Noverre, syndicat des enseignants supérieur solidaire SESS, Groupe des travailleurs du Metro, Comité Femme marginalisée, Syndicat Maintenance aéronautique, Groupe des travailleurs des Assurances, Groupe des travailleurs de la Banque CNEP, Syndicat Sonelgaz, la Fédération nationale des Affaires religieuses, groupe des travailleurs EUREST.¹

Au moment des faits, la plupart des syndicats, groupes et collectifs, qui prennent part à cette confédération viennent à peine de se constituer ou sont en marche pour le faire. D'autres se sont composées dans le contexte de la montée de la protestation entre 2010-2011. À en juger par ce communiqué, dès le départ et au regard des collectifs qui prennent part à cette initiative, on remarque que la CGATA tente d'investir le domaine des grandes entreprises qui constituent la chasse gardée de l'État comme SONELGAZ, SONATRACH et Air Algérie. Ainsi donc, alors que la représentation des travailleurs du secteur des hydrocarbures a toujours été du domaine de l'UGTA, voir une confédération syndicale autonome se constituer dans ce secteur est presque impensable.

Toutefois, il faudra moins de deux ans pour voir naître au sein de la CGATA un conflit interne. En effet, en 2016, quatre syndicats décident de quitter la confédération (SNATEGS, SAPMAE, SAATT, SNATNA). Plusieurs reproches sont adressés à la

¹ Voir le communiqué complet du SNAPAP le 29 mars 2014, *Algeria-Watch*, 02 avril 2014 : [En ligne : <https://algeria-watch.org/?p=46431>].

Confédération, notamment : « négliger les préoccupations des syndicats affiliés et celles des travailleurs, « le président de la Confédération de n'avoir jamais répondu à nos mails », ils dénoncent le « fonctionnement non démocratique et non transparent de la CGATA¹ ». Le retrait des syndicats précédemment cités de la CGATA a fait qu'elle se vide de tout le potentiel qui aurait pu constituer sa force par la suite, puisque les quatre syndicats dont il est question représentaient des collectifs de travailleurs relativement bien structurés et bien installés dans leurs corporations respectives.

En réalité, ce n'est pas tant le fonctionnement non démocratique dont est accusé principalement Rachid Malaoui au sein de la CGATA, mais le fait, qu'après 2011, le petit noyau de syndicalistes autour de l'aile Malaoui et Kadour Chouicha atteint un tel niveau de politisation que les préoccupations syndicales ne sauraient être dissociées des luttes politiques. Alors que les syndicats et les collectifs de travailleurs qui ont rejoint, au départ, la CGATA n'ont pas encore tranché sur les questions corporatistes qui les animent. Toutefois, l'idée de la CGATA a eu le mérite d'impulser une réelle tendance à la syndicalisation dans le secteur économique. Cela dit, les syndicats nouvellement créés dans le secteur économique ne seront pas aussi épargnés par les entraves à l'exercice du droit syndical. Comme ce fut le cas pour les syndicats autonomes de la Fonction publique par le passé. L'exemple le plus marquant est celui du SNATEGS qui devient très visible en matière de protestation, et qui sera gelé en décembre 2017 par une décision du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale,² à la suite de son activisme dans le secteur des hydrocarbures. Il est vrai que ce syndicat a réussi à infiltrer une branche d'activité des travailleurs de la SONELGAZ, considérée comme acquise par l'UGTA et faisant partie du secteur des hydrocarbures.³ À vrai dire, l'enjeu est de taille, car un syndicat montant, et de surcroît autonome, dans ce secteur sensible risque de menacer, d'une certaine manière, l'équilibre nécessaire voulu pour le régime, notamment dans le secteur des hydrocarbures qui a toujours été contrôlé par l'UGTA.

IV.3. L'effet « presque » papillon de la CNCD-Barakat

Les tentatives d'associer les luttes syndicales aux luttes politiques qui ont commencé avec la CNCD n'ont pas été veines. À partir de 2011, le duo Rachid Malaoui et Kadour

¹ *Liberté*, 27 septembre 2016.

² Le ministère parle de dissolution volontaire, voir APS, 03 décembre 2017. Tandis que le président du syndicat au moment des faits, Raouf Mellal parle d'une décision abusive. Voir *El Watan*, 19 mai 2017.

³ Voir à ce sujet Choukri Hafed, « Le ministère du Travail dissout le SNATEG », *El Watan*, 19 mai 2017 : [En ligne : <https://www.elwatan.com/edition/actualite/le-ministere-du-travail-dissout-le-snateg-18-05-2017>].

Chouicha ainsi que le cercle des militants, qui gravitent autour de la maison des syndicats à Alger et le siège de la CGATA à la place de la victoire à Oran, sont de toutes les luttes. Ces militants n'hésitent pas à soutenir toutes les luttes qui leur semblent « justes », notamment durant la crise communautaire de Ghardaïa.¹ En 2013, ils n'hésitent pas à se constituer en comité de soutien aux détenus. Ils s'associent à des avocats, des journalistes, des militants de la LADDH et certains représentants des partis de l'opposition pour la défense des militants mozabites, à l'image de Kamel Eddine Fekhar. La CGATA va même dans ce contexte suggérer la création d'un syndicat de la police.² En effet, le 14 octobre 2014, fait inédit en Algérie, les policiers organisent un sit-in devant le palais de la Présidence, avec une plate-forme de revendications adressée au Premier ministre Abdelmalek Sellal. Déjà le 13 octobre, une marche mobilisant 1 500 policiers avait eu lieu à Ghardaïa à la suite des violences enregistrées le dimanche qui a précédé cette date à Berriane et qui avaient eu pour conséquence deux morts et plusieurs blessés dont trois policiers. Les revendications concernent principalement une augmentation salariale, le droit au logement et la création d'un syndicat autonome de la police. En réalité, le principal élément déclencheur de ce mouvement est que les policiers ont été excédés par « une pression insoutenable »³ de travail, due au redéploiement d'une grande partie non négligeable de ce corps⁴ dans la région du Mzab à la suite de la crise que connaît Ghardaïa.⁵

La contestation gagne des collectifs de travailleurs là où cela aurait été impensable par le passé. D'ailleurs, cette tendance à politiser la protestation va devenir progressivement dominante. Un grand nombre de groupes sociaux organisés et de travailleurs qui avaient soutenu le président Abdelaziz Bouteflika pour ses trois derniers mandats, comme la Coordination nationale des gardes communaux (CNGC),⁶ ne le feront pas en 2014. Ils ne soutiendront pas le 4^{ème} mandat d'Abdelaziz Bouteflika et passeront à l'action contestataire. En mars 2014, la coordination organisera, dans 43 wilayas de l'Algérie, des

¹ Sur la crise communautaire de Ghardaïa voir Fatma Oussedik, « L'Algérie, une société en guerre contre elle-même », *NAQD*, vol. 32, no. 1, 2015, p. 105-134.

² Site *Algérie Focus*, le 28 octobre 2014.

³ Selon les propos d'un policier mobilisé dans la région au moment des événements.

⁴ Il s'agit principalement des unités de brigades anti-émeutes mobilisées dans 28 wilayas, sur une durée de plus de 10 mois au moment des faits

⁵ Notamment des projets d'hôtellerie, l'acquisition de fonciers dans l'ouest algérien et le mariage fastueux du fils de ce dernier qui va attirer l'attention des médias et de l'opinion publique.

⁶ Elle compte environ 100 000 personnes recrutées dans le cadre de la lutte anti-terroriste, agissant dans le cadre du décret exécutif du 3 août 1996 (96-265). Ce corps a été dissout officiellement le 31 octobre 2012. Ils se considèrent « marginalisés après avoir protégé la population ». Certains ont été mis à la retraite, d'autres ont été orientés vers des entreprises publiques ou des postes d'agents de sécurité.

sit-in contre la candidature du président sortant en portant le slogan « 15 ans *barakat* et non au 4^{ème} mandat ». Lorsque Abdelaziz Bouteflika annonce sa candidature pour un quatrième mandat, et que le contexte économique avait déjà commencé à se détériorer,¹ la protestation ne faiblit pas. La maison des syndicats bouillonne de débats avec les mêmes acteurs de la société civile qui se sont réunis par le passé. Le but est d'ouvrir le débat afin de mettre en œuvre une feuille de route pour « la lutte pour le changement pacifique et démocratique ». « L'État de droit, la démocratie réelle, la séparation effective des pouvoirs et des élections libres et transparentes² ». La frontière entre le politique et le syndical semble obsolète et le choc de la répression en 2011 dépassé. Cela dit, ce contexte n'empêchera pas le président Bouteflika d'être reconduit pour un quatrième mandat. La position traditionnelle de la tendance dominante dans le syndicalisme autonome se maintient, elle consiste à ne pas commenter l'actualité politique et se retrancher dans le pacte national. Comme ce fut le cas pour le CNAPEST en 2013, quand il a refusé de soutenir la grève de l'Éducation nationale conduite par les bureaux locaux du CNAPEST dans les wilayas du sud dans le contexte de la crise Ghardaïa.

Messaoud Boudiba (CNAPESTE) dira à ce propos :

« Notre syndicat a refusé d'adhérer à une grève régionale dans les wilayas du sud pour éviter toute atteinte à l'unité nationale et pour éviter toute action à caractère politique. Toute atteinte à l'Algérie est une ligne rouge, l'objectif est de construire un État démocratique à travers d'abord le respect de l'exercice du droit syndical ».

Mais la circulation du modèle CNCD-*Barakat* se fait sentir toutefois dans le champ contestataire ; au mois parmi les élites et les acteurs les plus visibles au sein des mouvements et des organisations. C'est la mobilisation à grande échelle qui fait défaut à ces initiatives. La plus grande preuve, c'est la constitution du mouvement *Barakat* en 2014 qui reprend le nom de la CNCD *Barakat*. Il s'agit bien entendu d'un mouvement différent avec des acteurs différents, mais l'inspiration est révélatrice de la démarche de la CNCD et de l'influence qu'elle a réussi à exercer. Il reprend les mêmes slogans et agit avec la même détermination. Sur le plan politique, on assiste aussi en 2014 à la création de la Coordination nationale pour les libertés et la transition démocratique (CNLTD³) autour

¹ En effet, la chute des prix du pétrole à l'échelle internationale, les autorités publiques réagissent et parlent de la nécessité d'une politique dite « *Takachuf* » austérité.

² *El Watan*, 27 avril 2014.

³ Composé principalement de partis politiques de l'opposition (le RCD, le MSP, le FJD, Ennahda et Jil Jadid) et d'anciennes personnalités nationales comme Ahmed Benbitour (ancien chef du Gouvernement). Elle organise le 10 juin 2014 une conférence nationale qui réunit les forces de l'opposition, puis une seconde le 04

d'Ali Benflis, regroupant des partis de l'opposition et des personnalités nationales. C'est l'une des rares occasions où des partis politiques se réunissent.

Pour Kadour Chouicha, la CNLDT n'aurait pas pu se constituer sans l'initiative des autres syndicats avec la CNCD. Il dit à ce propos :

« Pour moi, c'est comme ça qu'on avance. On capitalise des trajectoires, on se rappelle nos erreurs, on corrige, on se connaît car d'habitude les gens ne se rencontraient pas, ils ne se parlaient pas, ils s'insultaient. Mais quand ils sont obligés de s'asseoir, je pense que le plus important prend le dessus et je pense que la CNLTD actuelle c'est l'enfant de la CNCD ».

V. Des « mobilisations à bas bruits » ou « des mobilisations discrètes » ?

Au regard de ce qui a été avancé, on pourrait qualifier ces mobilisations syndicales comme étant *des mobilisations à bas bruit*¹ mais aussi des *mobilisations discrètes*² dans le sens que lui donne Judith Hayem. « À bas bruit », par ce qu'elles n'impulseront pas pour la majorité d'entre eux, ou ne réussiront pas pour la minorité d'entre eux à mobiliser pour un changement démocratique. Ce sont des mobilisations discrètes aussi par ce qu'ils ont contribué à changer le rapport des citoyens à la politique, sans forcément parler de politique, à travers la routinisation de la contestation. Car bien qu'ayant joué un rôle considérable dans la routinisation de la protestation et agissant dans une logique de mouvements sociaux, les syndicats autonomes dans leur majorité se sont fixé des limites imposées par le contexte politique global. Ce sont d'abord des considérations corporatistes qui l'emportent. Viendra ensuite l'unité autour de la nation comme rempart contre la dérive contestataire, ou la peur d'une radicalisation des actions. Ensuite, la répression, associée à la non-reconnaissance. Enfin, il est question de la tentation clientéliste, de l'intégration par la cooptation d'un nombre important de syndicalistes à des postes de hauts fonctionnaires ; tels sont les facteurs qui ont fait que les syndicats autonomes, dans leur majorité, s'expriment discrètement sur la question politique de manière générale. « Ne pas se

août 2014, qui aboutiront sur une plate-forme dans laquelle l'accent est mis sur « un contact permanent et effectif avec le peuple algérien et ses composantes, afin de le mobiliser autour de la consécration de la démocratie, des droits de l'homme, l'élargissement des libertés, la lutte contre la corruption et l'établissement d'une réconciliation nationale véritable, basée sur la vérité et la justice ».

¹ Sur la notion de mobilisations à bas bruit, voir Judith Hayem, « Les mobilisations à bas bruits à l'épreuve des terrains africains », *Journal des anthropologues*, 162-163, 2020, p. 245-249.

² Sur la définition voir, Ollion, Étienne. « Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine », *Critique internationale*, vol. 67, no. 2, 2015, p. 17-31. et Poisson Samuël, « Les mobilisations discrètes des mouvements environnementalistes au Caire », *Confluences Méditerranée*, 2013/2, N° 85, p. 129-140.

confronter, éviter et contourner¹ » constituent une position largement justifiée, pour eux. Les conditions n'ont pas été favorables dès le départ pour la participation des syndicats autonomes dans la délibération politique. Dès le début, ils ont été exclus en tant qu'acteurs représentatifs du monde du travail. En effet, ce sont les syndicats autonomes qui font grève, mais, bien souvent c'est l'UGTA qui négocie officiellement avec le gouvernement et le patronat. À bien d'égards, c'est la pression exercée par les syndicats autonomes qui a été à l'origine de nombreux acquis enregistrés au moins ces deux dernières décennies. Mais sur le plan officiel, il aurait été impossible de voir le pouvoir admettre la légitimité d'acteurs qui sont sur le terrain des mobilisations et qui ont exercé, et continuent d'exercer, une pression palpable sur tous les gouvernements qui se sont succédé avec une capacité mobilisatrice relativement importante (selon les contextes et les temporalités). Toutefois, la nature hybride du régime algérien n'admet pas qu'une telle pression se manifeste de quelque type que ce soit.

Laddi Lahouari note à ce propos :

« S'il est accordé aux partis une relative liberté d'expression, il est par contre interdit aux différents groupes sociaux d'avoir leurs propres représentants véhiculant les doléances des travailleurs, des chômeurs, des commerçants, etc. Le régime n'accepte pas d'avoir à négocier avec des acteurs politiques qu'il ne contrôle pas. De ce point de vue, il est révélateur de noter que les partis ont été légalisés alors que les syndicats autonomes demeurent interdits² ».

Cette remarque paraît très pertinente, surtout dans un pays où les négociations collectives sont présentées comme étant l'émanation de la volonté politique de l'exécutif qui, selon des considérations favorables liées à la distribution de la rente, décide de la manière par laquelle il répond aux demandes sociales. En réalité, les règles du jeu politique sont déjà établies autour d'un régime jacobin et centralisé, notamment sous le « règne » de Bouteflika dont la décision politique qui a été associée à sa personne. En ce sens, l'impact de la réforme constitutionnelle de 2008 a été palpable avec la suppression de la fonction du chef du Gouvernement remplacée par celle du Premier ministre déjà largement réduite avant cette date. Cherif Benadji note à ce propos que « Six mois à peine après sa prise de fonctions, il avait édicté les décrets présidentiels n° 99-239 et 99-240 du 27 octobre 1999

¹ Virginie Baby-Collin, Anne Clerval, et Julien Talpin, « Éditorial. Démobiliser les classes populaires », *Espaces et sociétés*, vol. 183, no. 2, 2021, p. 9-15.

² Lahouari Addi, « Système politique et paix civile en Algérie », *Confluences Méditerranée*, vol. 100, no. 1, 2017, p. 31

par lesquels il se réappropriait l'intégralité du pouvoir de nomination aux emplois civils et militaires de l'État¹ ».

L'exemple le plus marquant durant de notre recherche de terrain consiste dans les témoignages des syndicalistes de l'éducation et de l'enseignement supérieur à propos de leurs rencontres avec les ministres. Tous s'accordent sur le fait que les ministres n'ont aucune capacité à prendre des décisions en rapport avec les revendications exprimées. Les rencontres qui leur sont accordées sont principalement en vue de négocier l'arrêt des grèves et des actions contestataires de manière générale. Kadour Chouicha nous déclare à ce propos :

« Nous étions en pleine réunion avec Aboubakr Ben Bouzid, à chaque fois qu'on a abordé une question avec lui, il nous disait que cela ne dépend pas de moi ; puis il sortait quelques minutes pour aller en discuter au téléphone avec ceux qu'il appelait « les responsables ». Il admettait lui-même qu'il n'avait aucune marge de manœuvre par rapport à nos revendications ».

Les ministres algériens, dans leurs rencontres avec les syndicalistes, ne sont selon les témoignages de ces derniers, que des médiateurs chargés d'une mission qui consiste à gérer les crises liées aux grèves notamment illimitées et de négocier l'arrêt immédiat des actions contestataires. Selon Zine Belahmel (CELA) :

« Pendant plusieurs années, j'ai participé aux réunions avec les équipes du ministère de l'Éducation nationale. Pas une seule fois, nous avons eu affaire aux mêmes personnes. Il fallait à chaque fois répéter ce que nous avons déjà expliqué, ce qui était déjà une contrainte aux négociations ».

Le sujet paraît très sensible pour les syndicats lorsqu'il s'agit d'un secteur où le ministre de l'Éducation y a été pendant 20 ans en poste. Il en résulte des témoignages des responsables syndicaux sur les prérogatives associées à la fonction du ministre, qualifiées comme étant faibles et qu'il appartient au sommet du pouvoir de décider. Un syndicaliste qui a souhaité garder l'anonymat nous a déclaré qu'« il n'est pas nécessaire de changer la personne parce que, de toute façon, ils ne décident pas (les ministres) ». En réalité, les différents représentants de la tutelle sont chargés de communication. Une communication politique, lourde de sens, a été utilisée contre les syndicats autonomes. Cette communication d'ordre symbolique dirigée vers l'opinion publique a tenté, tant bien que mal, de désolidariser l'opinion publique des fonctionnaires. C'est le cas par exemple de la publication de la grille des salaires des enseignants dans la presse écrite nationale qui avait

¹ Chérif Bennadji, « Révision de la Constitution : vers une présidence à vie pour Abdelaziz Bouteflika ? », *L'Année du Maghreb*, V, 2009, p. 225-261.

été mal vue par une partie des citoyens, où le fait de considérer que l'école algérienne et les hôpitaux soient décrits comme étant menacés par les grèves des enseignants et des personnels de santé, qui ne soucient pas de l'intérêt des élèves et des malades.

Cela ne veut pas dire pour autant que ces syndicats n'ont pas joué un rôle considérable dans le changement social. Bien au contraire, le fait qu'ils aient, dès le départ, construit les identités collectives autour de la question de l'autonomie a largement contribué, d'une certaine manière, à l'autonomisation des espaces contestataires, au-delà du champ syndical. Dès 2011, en agissant de manière discrète et en éludant de manière délibérée ou non la question politique, ils réussirent au moins à servir de modèle dont se sont inspirés toutes les catégories sociales (jeunes, chômeurs, étudiants, demandeurs de logement). Autant de catégories qui étaient au préalable structurées au sein des organisations de masse avant 1989. Une autonomisation relative du champ politique s'est donc opérée. Tout cela, en dépit des réformes politiques annoncées dans ce contexte afin de contenir la contestation.¹ À cela s'ajoute la « neutralisation économique par la redistribution et la cooptation » telle que démontrée par Louisa Driss Ait Hamadouche². D'une certaine manière, la contestation n'a fait que croître comme le note Addi Lahouari, « l'opinion publique est plus sensible aux questions de droits de l'Homme qu'il y a vingt ans³ ».

Le plus grand acquis des mobilisations syndicales dans le secteur de la Fonction publique de 1989 à 2014 aura été, sans doute, d'autonomiser, au moins en partie, le champ contestataire et de sortir le fonctionnaire public d'une précarité du travail associée à une marginalisation sociale autour de la « hogra ». Hachemi Abdelkrim (SNAPEST) dit à ce propos :

« Sur la question de la transition démocratique, les syndicats autonomes y ont largement contribué, il y a un changement significatif par le passé ; le proviseur disait « *ana raboukoum el aala* » (il se prenait pour le dieu tout-puissant) aujourd'hui, c'est un fonctionnaire au même titre que l'enseignant ».

¹ Comme la levée de l'état d'urgence instauré depuis 1992, ou encore le renforcement du quota des femmes dans les assemblées élues voir à ce sujet : Ahmed Aghrou et Yahia H. Zoubir, « Algérie : des réformes politiques pour éluder le, « Printemps arabe », *Alternatives sud*, vol. 19-2012 / 137.

² Louisa Dris-Aït Hamadouche, « L'Algérie face au « printemps arabe » : l'équilibre par la neutralisation des contestations », *Confluences Méditerranée*, vol. 81, no. 2, 2012, p. 55-67

³ Lahouari Addi, « Le régime algérien après les révoltes arabes », *Mouvements*, vol. 66, no. 2, 2011, p. 64.

Ainsi, pour ce militant, le plus grand acquis des syndicats autonomes est d'avoir au moins mis fin en partie à la *hogra* du fonctionnaire public, et c'est aussi une contribution à la démocratisation d'activité des fonctionnaires.

En somme, il est certain que la question de la démocratie a provoqué des clivages intenses entre les syndicats, elle a, en contrepartie, aussi mis en lumière le poids des tendances politiques persistantes dans les idéologies syndicales et qui se manifeste durant les contextes de « changement ». Cela dit, les syndicats autonomes de la Fonction publique en faisant de la politique sans la politique, en mobilisant discrètement sur le long cours, ont contribué à démocratiser le champ contestataire à travers la circulation des modèles qui a été un tournant dans les rapports au politique.

Conclusion

En fin de compte, comment qualifier les mobilisations syndicales dans la Fonction publique entre 1989 et 2014 ? Pour répondre à cette question centrale dans ce travail de thèse, il faudrait aborder plusieurs questionnements. En premier lieu, sur les contextes historiques, socio-économiques et politiques qui ont abouti à l'émergence du syndicalisme autonome. Il en ressort plusieurs constats qui se résument dans la présence de deux générations de syndicats autonomes. La première, née dans les années 1990, est caractérisée par une large implication de l'action partisane ; il s'agit des militants et cadres syndicalistes qui ont œuvré à réinvestir le champ des organisations de représentation traditionnelle, dont les syndicats, en profitant de l'ouverture démocratique. Cette génération a donné lieu à un syndicalisme où plusieurs tendances, fondamentalement opposées sur le plan idéologique, se côtoient ; elles se polarisent, à l'instar du champ politique, entre les islamistes, les nationalistes et les démocrates. La seconde génération est plus prudente, elle se dit nationaliste et met à mal les démocrates qui sont largement minoritaires. Le choix de la première rejoint celui de la seconde, à partir des années 2000. Ceci est largement justifié par la situation sécuritaire où le syndicalisme, rappelons-le, avait joué un rôle relativement important dans la montée du radicalisme. À partir des années 2000, le pacte national est négocié autour de la distribution de la rente. Dans ce contexte, les syndicats autonomes ont largement intégré les stratégies de mobilisation autour de cette configuration associée à des agendas politiques réfléchis. Pour autant, les deux générations sont liées par le corporatisme et une certaine capacité à se détacher de la politique tout en faisant de la politique.

En deuxième lieu, les syndicats autonomes peinent à justifier leur représentativité, mais ils tâchent par ailleurs à démontrer une aptitude remarquable à mobiliser autour d'un répertoire symbolique, construit, entre autres, de ressources intimement liées à des vécus et des identités structurées autour d'un imaginaire national. Autant d'éléments qui se transposent, voire se confondent à certains égards, permettant ainsi de mobiliser des engagements, qui, bien que distanciés, sont ponctuels assez suffisamment élaborés pour faire pression sur l'État. Il en résulte ainsi que les syndicats participent à la délibération politique sans y prendre part officiellement. En réalité, l'État a déployé une telle énergie à ne pas les reconnaître en tant que partenaires sociaux et à contenir les contestations ; alors

que finalement des situations, qu'ils qualifient d'entrave, de répression et d'interdiction, ont constitué pour les syndicats le meilleur prétexte de mobilisation.

Par ailleurs, la représentativité de ces syndicats se situe dans leur capacité à interpeller l'État dans l'espace contestataire. En se représentant comme étant les agents de l'État qui contestent contre l'État, ils jouissent d'une légitimité de luttes syndicales qui leur est conférée sur le terrain. La résilience du régime algérien, depuis l'indépendance, trouve ses racines dans l'appareil même de l'État qui se maintient malgré les crises et les épreuves subies. En ce sens, même si l'État ne les associe pas dans les négociations collectives, il est difficile de ne pas tenir compte de leurs revendications, mobilisations, voire leur représentation tant contestée. Une pareille situation a donné naissance à une configuration assez particulière ; elle consiste dans le fait que les syndicats autonomes contestent et font grève, alors que c'est l'UGTA qui annonce les débouchés des négociations collectives.

D'un autre côté, si les syndicats n'arrivent pas à s'imposer en tant qu'acteurs légitimes, et au-delà des idéologies qui les divisent ; les pratiques clientélistes et les tentatives de cooptation à travers l'ingérence de l'État dans les affaires internes des syndicats, ont fait qu'ils ont largement été discrédités et affaiblis. Outre ce fait, beaucoup d'entre eux agissent dans des logiques où la limite entre la posture du syndicaliste et du politique est difficile à cerner. Cela est bien remarquable durant les élections, puisque beaucoup sont en campagne. Subséquemment, ils s'inscrivent dans la logique de professionnalisation du militantisme en faveur de carrières politiques.

Enfin, sur la question de la démocratie, il faudrait déjà dire que les mobilisations de ces syndicats ont impacté de manière significative, l'espace des luttes puisqu'une circulation des modèles s'opère ; elle aboutit à des mobilisations sectorielles comme celle qu'a connue le pays en 2008 et en 2013, lesquelles ont impacté des catégories sociales en dehors du champ syndical. Même si peu d'entre eux se sont engagés en 2011 sur la question de la démocratie, ils le feront dans le contexte du hirak ; et cette fois, assurés d'une adhésion populaire, ils seront nombreux. Qu'il s'agisse des syndicats organisés au sein de le CSA depuis 2018, ou ceux de la CGATA, depuis 2014, les syndicats autonomes vont participer de manières diverses dans le mouvement populaire du 22 février soit en participant aux marches soient en s'impliquant au sein du débat sur l'avenir politique du pays au sein des Dynamiques de la société civile. Toutefois, malgré cette mobilisation à caractère politique qui s'associe à un vaste mouvement de contestation populaire, les clivages idéologiques

sont ressortis, même si un semblant de consensus a émergé. Cependant, ils ont été bousculés par de nouveaux acteurs et des travailleurs qui se sont organisés autrement en dehors de ces organisations. Ainsi donc, les transformations politiques de ces dernières années qui concernent directement les syndicats autonomes, ouvrent de nombreuses perspectives pour ce travail de recherche. De nouveaux syndicats ont été reconnus, ils sont actuellement 74 dans la Fonction publique sur un total de 160 organisations (dont 99 des travailleurs et 61 du patronat).

Le nouveau changement portant sur l'exercice du droit syndical est la Loi n° 22-06 du 25 avril 2022 modifiant et complétant la loi n° 90-14 du 2 juin 1990 ; un texte qui va permettre pour la première fois aux syndicats autonomes de se constituer en confédérations. Ce texte vise principalement à se conformer aux recommandations de l'OIT selon le MTESS. Par ailleurs une autre loi relative à la prévention et au règlement des conflits collectifs et à l'exercice du droit de grève vient d'être adoptée au sein de l'APN le 11 avril 2023 par la majorité à l'exception du MSP. L'objectif affiché est de mettre fin « aux grèves illégales et anarchiques ». Les syndicats autonomes étaient déjà opposés au projet de loi. Ils considèrent que le but principal est la limitation du droit de grève et le jour de son adoption certains syndicats ont organisé des actions de contestation. Autant de changements ces dernières années dans le champ syndical qui invitent à continuer d'explorer ce champ de recherche...

Liste des tableaux

Tableau 1: Caractéristiques générales du monde du travail en Algérie pour	26
Tableau 2: Répartition des effectifs de la Fonction publique par secteur d'activité	28
Tableau 3: Répartition des effectifs de la Fonction publique par tranches d'âge.....	28
Tableau 4: Effectifs de la Fonction publique dans les wilayas ou l'enquête de terrain a été menée.....	33
Tableau 5: Liste des institutions à caractère public ciblées par l'enquête.....	36
Tableau 6: Répartition des enquêtés par wilaya	37
Tableau 7: Nombre de réponses par langue	38
Tableau 8 : Répartition des questionnaires auto-administrés et des questionnaires d'administration indirecte :	39
Tableau 9: Répartition des enquêtés par sexe.....	41
Tableau 10: Comparaison de la répartition des fonctionnaires publics par secteur d'activité au niveau national et dans l'échantillon	43
Tableau 11: Profil socioprofessionnel des enquêtés.....	44
Tableau 12: Répartition du nombre des entretiens sonores et rédigés.....	52
Tableau 13: Dates et lieux des entretiens	53
Tableau 14: Les entretiens précédemment utilisés	58
Tableau 15: Adhésions aux syndicats autonomes	75
Tableau 16: Exemples des non-réponses en rapport à la typologie des questions	77
Tableau 17 : Répartition des fonctionnaires au premier avril 1963	92
Tableau 18: syndicats créés dans la Fonction publique entre 1990 et 1993.....	111
Tableau 19: Nombre de salariés par secteur d'activité.....	112
Tableau 20: Appartenance associative des syndicalistes.....	143
Tableau 21: Appartenance partisane de syndicalistes et participation aux élections	145
Tableau 22: Les principaux syndicats nés à partir des années 2000	149
Tableau 23: Quelques exemples de la reconnaissance tardive et la non-reconnaissance des syndicats	161
Tableau 24: Slogans des syndicats autonomes et de l'UGTA.....	170
Tableau 25: Quelques exemples des scissions au sein des syndicats	184
Tableau 26: Type de répression.....	191
Tableau 27: Répartition des fonctionnaires par syndicats	197
Tableau 28: Quelques exemples de la double trajectoire des syndicalistes	199
Tableau 29: Effectifs d'adhérents selon les syndicats autonomes rencontrés	200
Tableau 30: Ce que pensent les fonctionnaires des syndicats	204
Tableau 31: Degré d'information des fonctionnaires sur les syndicats et leurs rôles	205
Tableau 32: Rôle des syndicats autonomes à l'échelle locale et nationale	205
Tableau 33: Impact de l'action syndicale sur la situation socio-professionnelle et sur le secteur d'activité.....	206
Tableau 34: Attentes des fonctionnaires par rapport aux Revendications exprimés par les syndicats	207
Tableau 35: Classement par ordre de priorité des revendications de la catégorie I	209
Tableau 36: Classement par ordre de priorité des revendications de la catégorie II.....	209
Tableau 37: Fréquence des réunions syndicales.....	212
Tableau 38: Répartition des fonctionnaires par sexe.....	217

Tableau 39: Motifs de non-adhésion aux syndicats chez les femmes fonctionnaires	219
Tableau 40: Composition organique des instances nationales des syndicats par sexe	220
Tableau 41: Algérie 2013 : correspondances entre syndicats autonomes et syndicats clones	227
Tableau 42: Liste des confédérations syndicales entre 1994 et 2014.....	233
Tableau 43: Évolution du nombre de grèves de 1987 à 1992	248
Tableau 44: grèves et grévistes en Algérie, 1990-1992.....	250
Tableau 45 : Répartition des grèves par branches d'activité économique (1990-1991-1992)	250
Tableau 46: Répartition des grèves entre 1993-2002 selon le secteur d'activité	253
Tableau 47: Synthèse des grèves du CNES entre 1991 et 2006.....	255
Tableau 48: Types d'actions et objectifs observés	287
Tableau 49: Quelques exemples de l'écart entre les taux de suivi des grèves entre Ministère et Syndicats.....	308

Liste des figures

Figure 1: Graphique (1) : Parcours professionnel des enquêtés :	35
Figure 2: Graphique (2) : Répartition des enquêtés par secteur d'activité	41
Figure 3: Graphique (3) : Répartition des enquêtés par tranche d'âge	42
Figure 4: Graphique (4) : Situation professionnelle	43
Figure 5: Image (1) : Page de garde du document proposé pour la réforme de l'Éducation nationale selon les principes de l'Islam.....	134
Figure 6 : Image (2) : Logos des syndicats autonomes	172
Figure 7: Graphique (5) : Répartition des adhésions syndicales par hiérarchie au sein des syndicats et par sexe	222
Figure 8: Répartition des grèves conduites par les syndicats : CNAPESTE-CELA-UNPEF-SNTE-SNAPEST-SATEF entre 2002 et 2014	269
Figure 9: Courbe (2) : Évolution du nombre de grèves entre 1992 à 2016 dans l'administration publique dans six wilayas de l'Ouest Algérien.....	290
Figure 10: Graphique (6) : Fréquence des grèves de 2005 à 2010 par secteur d'activité .	292
Figure 11: Graphique (7) : La Grève seul moyen de revendication ?	298
Figure 12: Graphique (8) : Fréquence de la participation aux grèves des fonctionnaires questionnés	300
Figure 13: Graphique (9) : Formes de mobilisation préconisées par les fonctionnaires ...	301
Figure 14: Graphique (10) : Évolution des Traitements et salaires de la Fonction publique	364

Liste des encadrés

Encadré 1 : : Extrait de L'infatih d'octobre 1988, Bulletin de liaison n°1 du Comité de coordination interuniversitaire (CCIU)	108
Encadré 2: Parcours peu ordinaire d'un syndicaliste, Bakhada Mohamed (SNCCOPEN).....	187
Encadré 3 : Quelques exemples de la répression rapportés dans la presse nationale	190
Encadré 4: Trajectoire militante d'une syndicaliste Zineb Belahamel (CELA).....	225
Encadré 5 : Quelques exemples des réseaux mobilisés à l'international	238
Encadré 6 : Principales actions contestataires enregistrées dans le monde du travail en 2013	296
Encadré 7: Extrait du rapport d'activité de l'UGTA	305
Encadré 8: Extrait interview Farid Cherbal pour Algérie libre :	328
Encadré 9 : Extrait d'une interview des représentants du CNAPESTE dans le contexte de la grève de 2018 :	334
Encadré 10: Lettre de félicitations adressée par le SAP Au président Abdelaziz Bouteflika	345
Encadré 11: Extraits déclarations de Mutapha Bouchachi sur le rôle des syndicats	377
Encadré 12: Extrait du communiqué des syndicats autonomes (CLA-SNAPAP-SATEF-SATEF).....	378
Encadré 13: Extraits des déclarations des syndicalistes	379
Encadré 14 : Déclaration de la constitution de la CNCN	380
Encadré 15 : Déclaration CNCN, du 22 Février 2001	381
Encadré 16: Déclaration des syndicats autonomes de la CNCN	383
Encadré 17 : Extrait de la déclaration de la constitution de la CGATA.....	397

Bibliographie

Ouvrages

- ADDI Lahouari, *L'impasse du populisme : l'Algérie collectivité politique et État en construction*, Alger, Entreprise Nationale du Livre, 1990.
- ADDI Lahouari, *L'Algérie et la démocratie : pouvoir et crise politique dans l'Algérie contemporaine*, Paris, La Découverte, 1994.
- AGGOUNE Abdallah, *Blouse blanche, zone grise et décennie noire*, Koukou éditions, 2020.
- AÏT-AOUDIA Myriam, *L'expérience démocratique en Algérie (1988-1992)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.
- AL AHNAF Mustapha, BOTIVEAU Bernard et FREGOSI Frank, *L'Algérie par ces islamistes*, Paris, Karthala, 1991.
- ALPE Yves, BÉTOINE Alain, Dollo Christine, RENAUD-LAMBERT Jean, PARAYRE Sandrine, *Lexique de Sociologie*, 4^{ème} éd., Paris, Dalloz, 2013.
- ANDOLFATTO Dominique et LABBÉ Dominique, *Sociologie des syndicats*, Paris, La Découverte, 2011.
- ANDOLFATTO Dominique, *Les syndicats en France*, Paris 3^{ème} éd., La documentation française, 2004.
- AZZI Abdelmadjid, *Le mouvement syndical algérien à l'épreuve de l'indépendance*, Alger, Alger Livres Édition, 2012.
- BACHELARD Gaston, *La formation de l'esprit scientifique, Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Vrin, 1938.
- BALTA Paul et ROULEAU Claudine, *L'Algérie des Algériens vingt-ans après*, Saint-Amand, Les éditions ouvrières, 1981.
- BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte et Syros, 1998.
- BELAID Amar, *C'était Boudiaf*, Paris, Éditions Société des écrivains, 2012.
- BELALLOUFI Hocine, *La démocratie en Algérie ; Réforme ou révolution ? Sur la crise algérienne et les moyens d'en sortir*, Alger, APIC, Lazhari Labter, 2012.
- BLANCHET Alain, GHIGLIONE Rodolphe, MASSONAT Jean et TROGNON Alain, *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Paris, Dunod, p. 129-130.
- BENAMROUCHE Amar, *Grèves et conflits politiques en Algérie*, Paris, Karthala, 2003.
- BENCHIKH Majid, *Algérie : un pouvoir politique militarisé*, Paris, l'Harmattan, 2003.
- BENGUERNA Mohamed et MEYER Jean Baptiste (dir.). *L'Université et ses acteurs dans un monde en turbulence*, 2022, Coédition CREAD-CRASC.
- BENNALLÈGUE CHAOUIA Nora, *Algérie mouvement ouvrier et question nationale 1919-1954*, OPU, Alger, 2005.
- BENNAROS Zohra, AIT IDIR Amokrane, MIDJEK Fella, BOUMEZBAR Abdelmajid, AZZINE Djamil, *L'Islamisme politique : la tragédie algérienne*, Dar Al Farabi, 2002.

- BENOUNE Mahfoud, *Esquisse d'une anthropologie de l'Algérie politique*, Alger, Éditions Marinoor, 1998.
- BLANCHET Alain, GHIGLIONE Rodolphe, MASSONAT Jean et TROGNON Alain, *Les techniques d'enquêtes en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1998.
- BOUAMAMA Said, *Les racines de l'intégrisme*, Alger, Edition Aden, 2000.
- BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, TENGOUR Ouanassa Siari *et al.*, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962*. La Découverte, « Poche / Essais », 2014.
- BOUGNOUX Daniel, *La crise de la représentation*. La Découverte, « Poche / Sciences humaines et sociales », 2019.
- BOUKHOUBZA M'hammed, *Octobre 88 : évolution ou rupture*, Éditions Bouchène.
- BOUMEZBAR Abdelhamid, AZINE Djamila, *L'islamisme algérien : De la genèse au terrorisme*, Alger, Chihab Editions, 2002.
- BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Éditions du Seuil 1984.
- BOURDIEU Pierre, *Travail et Travailleurs en Algérie*, I-Données statistiques par Alain Darbel, Jean-Paul Rivet et Claude Sibel, éd. Mouton et Co, Paris, 1963
- BOUROUIBA Boualem, *Les syndicalistes algériens - Leur combat, de l'éveil à la libération, 1936-1962 - Essai historique et mémoriel*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- BOUROUIBA Boualem *L'UGTA dans les premières années de l'indépendance, 1962-1965 : Un témoignage post mortem*, Alger, Livres Éditions, 2012.
- CAMAU Michel, Gilles Massardier, *Démocraties et autoritarismes à l'épreuve de la fragmentation des pouvoirs*, Paris, Karthala, 2008.
- CESARI Jocelyne éd., *La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*, Paris, Maisonneuve et Larose, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, 2002.
- CHABANET Didier, DUFOUR Pascale, ROYALL Frédéric, *Les mobilisations sociales à l'heure du précaire*. Presses de l'EHESP, « Lien social et politiques », 2011.
- CHAREF Abed, *Algérie le grand dérapage*, Paris, Éditions de l'Aube, 1994.
- CHAREF Abed, *Algérie '88 un chahut de gamins... ?* Alger, Laphomic, 1990.
- CHENTOUF Tayeb (dir), *L'Algérie face à la mondialisation*, Dakar, édition du CODESRIA, 2008.
- CHERRAD-BENCHEFRA Yasmina, *le français en Algérie Lexique et dynamique des langues*, 2002.
- CHEURFI Achour, *Dictionnaire biographique mémoire algérienne*, Alger, éd Dahlab, 1996.
- COHEN Antonin, LACROIX Bernard, RUITORT Philippe, *Nouveau manuel de science politique*, Éditions La Découverte, 2015.
- Collectif, *l'UNEA racontée par des militants : les luttes des étudiants pour un syndicat autonome 1965-1971*, Paris, Les éditions Qatifa 2021.
- COLONNA Fanny, *Instituteurs algériens : 1883-1939*, OPU, Alger, 1975.

- DABÈNE Olivier, GEISSER Vincent, MASSARDIER Gilles, *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI siècle*, Convergences nord,-sud, Paris :La découverte, 2008.
- DAHMANI Ahmed, *L'Algérie à l'épreuve. Économie politique des réformes :1980-1997*, Paris, L'Harmattan,1999.
- DECRETON Severine, *Service public et lien social*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- DJABI Nacer, *Citoyenneté sans permission...* (en arabe), Alger, El Chihab, 2006.
- DJABI Nacer, *La cartographie syndicale Après un quart de siècle de pluralisme*, (en arabe et en français) Actes du colloque en Hommage à Abdelhamid Benzine, Alger, Éditions les Amis de Abdelhamid Benzine, 2016.
- DJABI Nacer, *l'Algérie en mouvement*, étude socio-politique des grèves des travailleurs en Algérie, (en arabe), Alger, Dar el Hikmah,1995
- DJABI Nacer, *Lakhdar Kaidi. Une histoire du syndicalisme Algérien*. Entretiens. éd. Chihab.
- DJABI Nacer, *L'Algérie, l'État et les élites, études des élites des élections et des mouvements sociaux* (en Arabe), Alger, Chihab Editions,2008.
- DJABI Nacer, *Les élections, l'État et la société*, (en arabe), Casbah,1998.
- DJABI Djabi, *Du mouvement ouvrier aux Mouvements sociaux*, (en arabe) Alger, Institut national du travail, 2001.
- DJEGHLOUL Abdelkader, *Huit études sur l'Algérie*, in *Les Cahiers du CDSH*, n°7
- DOBRY, Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Presses de Sciences Po, 2009.
- DUBAR Claude TRIPIER Pierre et BOUSSARD Valérie, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, 2015.
- DUBAR Claude, TRIPIER Pierre, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin,1998.
- DUPRET, Baudouin (dir.). *Le phénomène de la violence politique : perspectives comparatistes et paradigme égyptien*. Nouvelle édition [en ligne]. Le Caire : CEDEJ - Égypte/Soudan, 1994
- DURAND Jean Pierre, (dir), *Le syndicalisme au futur*, Paris, Syros, 1996.
- DURKHEIM Émile, *Leçons de sociologie*, Paris, PUF, 1966.
- ELAIDI Abdelkrim, *Étudiants volontaires et paysans 1970*, Éditions Dammah 2022.
- FARÈS Mohamed, *Aissat Idir : documents et témoignages sur le syndicalisme Algérien*. ENAP-ENAL-Éditions andalouses, Alger, 1992.
- FILLIEULE Olivier éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux. 2^e édition mise à jour et augmentée*. Presses de Sciences Po, 2020.
- FILLIEULE Olivier, *Sociologie de la protestation les formes de l'action collective dans la France Contemporaine*, Paris, l'Harmattan, 1993.
- GALLISSOT René, *Algérie, engagements sociaux et question nationale ; de la colonisation à l'indépendance. 1830-1962.Dictionnaire Biographique du mouvement ouvrier. Maghreb*, Alger : éd. Barzakh, 2007.

- GALLISSOT René, *Maghreb, Algérie, classe, et nation, tome 1 : du Maghreb précolonial à l'indépendance nationale*, Paris, éditions Arcantère, 1987.
- GIRAUD, Baptiste, YON Karel, et BÉROUD Sophie, *Sociologie politique du syndicalisme. Introduction à l'analyse sociologique des syndicats*. Armand Colin, 2018.
- GHIGLIONE et B. MATALON, *Les enquêtes sociologiques : théorie et pratique*, Paris, Colin, 1978
- GIROUX Sylvain, TREMBLY Ginette, *Méthodologie des sciences humaines*, 2^{ème} éd, Québec, Éditions du Renouveau pédagogique, 2002.
- GRAINE Larbi, *Algérie Naufrage de la Fonction publique et défi syndical entretiens*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- GUERRID Djamel, *L'exception algérienne : la modernisation à l'épreuve de la société*, Casbah éditions, 2010.
- HARBI Mohamed, *Le FLN entre mirage et réalité Des origines à la prise du pouvoir*, Paris, Éditions J. A, 1980.
- HARICHANE Abdelkader, *Le FIS et le pouvoir*, Alger, Éditions Lalla Sakina, 1990.
- Colin Hay, *Why We Hate Politics*, Cambridge, Polity Press, 2007.
- HONNETH Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Éd. Du Cerf, 2000.
- ION Jacques FRANGUIADAKIS Spyros, et VIOT Pascal, *Militer aujourd'hui*, Paris, Cevipof /Autrement, 2005.
- ISSAMI Mohamed, *Le Fis et le Terrorisme au cœur de l'enfer*, Alger, Éditions le Matin, 2001.
- JAVEAU Claude, *L'enquête par questionnaire*, 4^{ème} éd., Bruxelles : Éditions de l'université de Bruxelles, 1992,
- KADRI Aïssa (dir.), *Instituteurs et enseignants en Algérie (1945-1978), Histoires et mémoires*, Paris, Karthala, 2014.
- KADRI Aïssa (éd.), *Ingénieurs en Algérie dans les années 1960. Une génération de la coopération*. Karthala, 2014, pp. 157-181.
- KADRI Aïssa et GHOUATI Ahmed, *Enseignants et instituteurs en Algérie : les luttes enseignantes dans la décolonisation : 1945-1965*, Rapport de recherche, Institut Maghreb-Europe (Paris 8), UNSA Éducation, 2006.
- LALLEMENT Michel, *Le travail une sociologie contemporaine*, Paris, Gallimard, 2007.
- LATAD BEN MAHRAS Linda, *L'opposition politique en Algérie*, (en arabe) Alger, éd. Casbah, 2014.
- MAC ADAM Douglas, *Political Process and the development of Black Insurgency, 1930-1970*, The university of Chicago Press, 1982.
- MAHIOU Ahmed et HENRY Jean-Robert (dir.), *Où va l'Algérie ?* Paris, Karthala, 2001.
- MANNHEIM Karl, *Le problème des générations*, Paris, Nathan, 1990 (1^{re} éd., 1928).
- MARTINEZ Luis, *La guerre civile en Algérie : 1990-1998*, Éditions Karthala, 1998.
- MARTINEZ Luis, *L'Afrique du Nord après les révoltes arabes*. Presses de Sciences Po, « Académique », 2019.
- MARTINEZ Luis et BOSERUP Rasmus Alenius, *Algeria Modern. From Opacity to Complexity* (Hurst Publishers, CERI Sciences Po Series, Avril 2016).

- MAZZELLA, Sylvie (dir.). *L'enseignement supérieur dans la mondialisation libérale : Une comparaison libérale (Maghreb, Afrique, Canada, France)*. Tunis : Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2007.
- MAZIÈRES-VAYSSE, Adrien, « Précarité et construction d'identités collectives dans le salariat », *Contretemps : Revue de critique communiste*, Textuel, 2009, 4, p.117-126.
- MAZOUNI Abdallah, *Culture et enseignement en Algérie et au Maghreb* éd François Maspero, Paris, 1969.
- MEBTOUL Mohamed, *La citoyenneté en question*, Oran, Dar El Adib, 2013.
- MEBTOUL Mohamed, *Algérie. La citoyenneté impossible ?* Alger, Éditions Koukou, 2018.
- MEDHAR Slimane, *La violence sociale en Algérie*, 4^{ème}ed. Alger, Éditions Thala, 2015.
- MEFLAH Mohamed, *Témoignage d'un syndicaliste*, Alger, éd Dar el Hikma.
- MÉRANI Hacène, *Le mouvement syndical algérien durant l'époque coloniale de la CGTU à l'UGTA*, Paris, L'Harmattan, 2022.
- MÉRANI Hacène, *De l'UGTA au pluralisme syndical*, Louvain la Neuve, Paris, L'Harmattan, 2021.
- MOHAND AMOKRANE Mancer, *Contribution à l'histoire du syndicalisme algérien de 1969 à 1973*, Oran CDSH, Document de travail n° 6, 1981.
- MOHAND-AMER Amar et BENZENINE Belkacem (dir.), *Les indépendances au Maghreb*, Oran/Tunis, CRASC/IRMC, 2012.
- MORELLE Marie, RIPOLL Fabrice, « Les chercheur-es face aux injustices : l'enquête de terrain comme épreuve éthique », *Annales de géographie*, 2009/1, n° 665-666
- MOUCHARD Daniel, *Être représenté. Mobilisations d'« exclus » dans la France des années 1990*, Paris, Economica, 2009..
- NEVEU Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996.
- NEVEU, Érik. *Sociologie des mouvements sociaux*. La Découverte, 2019.
- Olivier Nay (dir), *Lexique de science politique, vie et institutions politiques*, 3^{ème} éd., Paris, Dalloz, p.114.
- PEYROULOU Jean-Pierre, *Histoire de l'Algérie depuis 1988*, Paris, La Découverte, « Repères », 2020.
- QUIJOUX Maxime (dir), *Bourdieu et le travail*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.
- REMAOUN Hassan, *Dictionnaire du passé de l'Algérie de la préhistoire à 1962*, Alger, Éditions DGRST/CRASC, 2015.
- RIOUX Lucien, *Clés pour le syndicalisme*, Éditions Seghers, 1972.
- RUSSEL A., Jones, *Méthode de recherches en sciences humaines*, 2^{ème} éd. Traduit par Nathalie Burney et Olivier Servais, Bruxelles, De Boeck, 2000
- SAINSAULIEU Ivan et SURDEZ Muriel, (dir.), *Sens politiques du travail*, Paris, Armand Colin, 2012.
- SAINSAULIEU Renaud, *L'identité au travail*, Paris, Les Presses de Sciences Po.

- SIMÉANT-GERMANOS, Johanna. *La grève de la faim*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- SBIH Missoum, *L'Administration publique algérienne*, Paris, Hachette, 1973.
- TARROW Sidney. *Democracy and Disorder: Protest and Politics in Italy, 1965–1975*. Oxford : Oxford University Press, 1989.
- TIBERJ Vincent., *Les citoyens qui viennent. Comment le renouvellement générationnel transforme la politique en France*, Presses Universitaires de France, 2017.
- TILLY Charle, *From Mobilization to révolution*, NewYork, Random House,1978.
- TLEMÇANI Rachid, *Élections et élites en Algérie, paroles de candidats*, Alger, Chihab Éditions, 2003.
- TOUATI Amine, *Algérie, Les islamistes à l'Assaut du pouvoir*, Paris, l'Harmattan, 1995.
- TOUATI Houari, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier de l'Oranie. Les militants syndicaux*. Oran, Cahiers du CDSH, 1981.
- TOURAINÉ Alain, DUBET François, WIEVIORKA Michel, *Le mouvement ouvrier*, Paris, Fayard, 1984.
- TRAÏNI Christophe (éd.), *Émotions... Mobilisation ! Presses de Sciences Po*, 2009, p. 11-34.
- VANDEVEL DE-ROUGALE Agnès (éd.), *Dictionnaire de sociologie clinique*. Toulouse, Érès, « Sociologie clinique », 2019.
- WEBER Max, *Économie et société*, Paris, Collection Pocket Agora.
- ZERROUKY Hassane, *La Nébuleuse islamiste en France et en Algérie*. Paris : Éditions 1.2002.

Revues

- ADDI Lahouari, « Les partis politiques en Algérie », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°111-112, mars 2006, p.139-162.
- ADDI Lahouari, « Système politique et paix civile en Algérie », *Confluences Méditerranée*, vol. 100, no. 1, 2017, p. 27-39.
- ADDI, Lahouari. « Le régime algérien après les révoltes arabes », *Mouvements*, vol. 66, no. 2, 2011, p. 89-97.
- AÏT-AOUDIA Myriam, « Des émeutes à une crise politique : les ressorts de la politisation des mobilisations en Algérie en 1988 », *Politix*, 2015/4 (n° 112), p. 59-82.
- ALLAL Amin, « Trajectoires « révolutionnaires » en Tunisie. Processus de radicalisations politiques 2007-2011 », *Revue française de science politique*, vol. 62, no. 5-6, 2012, p. 821-841.
- AGHROUT Ahmed et ZOUBIR Yahia H., « Algérie : des réformes politiques pour éluder le
« Printemps arabe », *Alternatives sud*, vol. 19, n°2,2012 / 137-152
- AMROUCHE Nassim, « De la revendication Kabyle à la revendication Amazighe : d'une contestation locale à une revendication globale », *L'Année du Maghreb*, V, 2009, p.145-161.
- ARDURAA Anita, SILVERAL Rachel, « L'égalité hommes-femmes, quelles stratégies syndicales », *Revue de l'Ires*, n°37, mars, 2001, p.93-118.
- AREZKI Saphia, « Les camps d'internement du sud en Algérie (1991-1995). Contextualisation et enjeux », *L'Année du Maghreb*, 20, 2019, p. 225-239.
- BAAMARA Layla, « L'écart difficile aux routines contestataires dans les mobilisations algériennes de 2011 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 211-212, no. 1-2, 2016, p. 109-125.
- BAAMARA Layla, « (Més)aventures d'une coalition contestataire : le cas de la Coordination nationale pour le changement et la démocratie (CNCD) en Algérie », *L'Année du Maghreb*, VIII | 2012, 161-179.
- BABY-COLLIN, Virginie, CLERVAL Anne, et TALPIN Julien. « Éditorial. Démobiliser les classes populaires », *Espaces et sociétés*, vol. 183, no. 2, 2021, p. 9-15.
- BAGHZOUZ, Aomar. « L'Algérie et les révoltes arabes : ni exception ni domino », *Outre-Terre*, vol. 29, no. 3, 2011, p. 159-174.
- AUMONT Michelle, « Le phénomène syndical à travers le monde 5^{ème} partie, le syndicalisme dans deux pays d'Afrique. », *Note de synthèse sociopolitique* 4^{ème} trimestre 1984, n° 4.
- BADAOUÏ Mohamed Sofiane et MAZIGHI Kamel Ali, « Le mouvement syndical algérien ; origines réalités et volonté d'autonomie », *Sciences Lib*, Vol.5, n°130 204, Éditions Mersenne, 6 février 2013.
- BARD Christine, « Mon corps est une arme », des suffragettes aux Femen », *Les Temps Modernes*, 2014/2 (n° 678), p. 213-240.

- BAYART Jean François « le politique par le bas en situation autoritaire », *Esprit*, Juin 1984, No. 90 (6) (Juin 1984), p. 142-154.
- BELAKHDER Naouel, « L'éveil du Sud ou quand la contestation vient de la marge : une analyse du mouvement des chômeurs algériens » In *Politique africaine*, n°137, mars 2015, p.27-48.
- BELHIMER Abdelmadjid Ammar, « Le pluralisme politique, syndical et associatif », Friedrich Ebert Stiftung, Alger/Bonn, 2009
- BENNADJI Chérif, « Révision de la Constitution : vers une présidence à vie pour Abdelaziz Bouteflika ? », *L'Année du Maghreb*, V | 2009, p. 225-261.
- BENNADJI Chérif, « Algérie 2010 : l'année des mille et une émeutes », *L'Année du Maghreb*, VII | 2011, p. 263-269.
- BEN NEFISSA Sarah et DESTREMAU Blandine (dir.), *Protestations sociales, révolutions civiles. Transformation du politique dans la Méditerranée arabe*, *Revue Tiers-Monde*, hors-série numéro 2, 2011.
- BENAMROUCHE Amar, « État, conflits sociaux et mouvement syndical en Algérie (1962-1995) », *Monde arabe Maghreb Machrek*, n°148, avril juin, 1995, p. 43-54.
- BENDERRA Omar, « Pétrole et pouvoir en Algérie. Les avatars de la gestion de la rente », *Confluences Méditerranée*, 2005/2 (N°53), p. 51-58.
- BENKHEIRA Mohamed Hocine, « État et mouvement ouvrier dans l'Algérie indépendante approche du mouvement gréviste de 1977 », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, éd. CNRS, 1982, vol 21, p. 197-198.
- BENOUNE Mahfoud et EL KENZ Ali, *Le hasard et l'histoire entre tiens avec Belaid Abdesselam*, Tome2, Alger, Enag, 1990.
- BERNARD Chantal, « Les résistances ouvrières en Algérie en voie d'industrialisation », *Annuaire de l'Afrique du nord*, Vol. 21, 1982 ; Année, 1984, p. 133-145.
- BERNOUX Philippe, « Reconnaissance et appropriation : pour une anthropologie du travail », *Esprit*, 2011/10 (Octobre), p. 158-168.
- BÉROUD Sophie et LEFÈVRE Josette, « Le corpus syndical. Une expérience au long cours », *Mots. Les langages du politique*, 94, 2010, p. 97-106.
- BLEUCHOT Hervé, « Approches idéologiques de l'élaboration du Statut de la Fonction publique en Algérie », *Revue des mondes musulman et de la Méditerranée*, 1973, Vol., 15-16.
- BORSALI-HAMDAN Leila, « Le droit du travail algérien à l'épreuve de la mondialisation », *L'Année du Maghreb*, IV, 2008, 239-246.
- BORSALI-HAMDAN Leila, BOULENOUAR Malika, « La grève dans les institutions et administrations publiques », *Revue algérienne des sciences juridiques économiques et politiques*, vol, XXXV, n°2 1997, p. 582-574.
- BOUHOU Kassim, « L'Algérie des réformes économiques : un goût d'inachevé », *Politique étrangère*, 2009/2, p. 323-335.
- BOUKLIA-HASSANE Rafik et TALAHITE Fatiha, « Marché du travail, régulation et transition économique en Algérie », *Revue du Tiers Monde*, n° 194, février 2008, p.413-437.
- BOULEKIBATT Idriss, « Le mouvement syndical algérien entre deux époques ; la

problématique de l'incapacité chronique de se séparer du projet politique » (en arabe), *Revue des sciences humaines*, Université de Biskra, n° 12, novembre 2007, p. 149 -162.

- BOUMKOURA Naim, « Le mouvement syndical en Algérie et sa politique revendicative, le cas des salaires » (en arabe), *Idafat*, n°1 hiver 2008, p. 25-47.
- BOURDIN, Jean-Claude, « Marx et le lumpen prolétariat », *Actuel Marx*, vol.54, no.2, 2013.
- BOUTALEB Kouider, « La problématique de l'équité salariale en Algérie », Les Publications de la Recherche Gouvernance & Économie Sociale, N° 01 / Septembre 2015, p.31-57.
- BOUYACOUB Ahmed, « L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel », *Confluences Méditerranée*, Printemps 1997, p.77-85.
- BRANDELL Inga et TALAHITE Fatiha, « Le syndicalisme arabe et le partenariat euro-méditerranéen », *Les Cahiers du CREAD*, n°52/2000, p. 50-51.
- CARTIER Marie, SPIRE Alexis, « Approches générationnelles du politique », *Politix*, 2011/4 n° 96, p. 7-15.
- Chalabi, El-Hadi. « Saïd Chikhi : une rencontre. La conférence nationale créant le syndicat national de l'enseignement supérieur (mai 1975) », *NAQD*, vol. -1, no. 3, 2001, pp. 147-156.
- CHOUIKHA Larbi et GOBE Eric. « La Tunisie entre la « révolte du bassin minier de Gafsa » et l'échéance électorale de 2009 », *L'Année du Maghreb*, V/2009, p.387-920.
- CECCHETTI, Humberto, et STITES MOR Jessica « Introduction. Reconversions militantes et fabrique du pouvoir d'État en Amérique latine », *Revue internationale des études du développement*, vol. 230, no. 2, 2017, p. 11-28.
- CHERIF Chekib, « Programme d'ajustement structurel et résultats socio-économiques en Algérie », *Revue Sciences Humaines*, n° 18, décembre 2002, p. 49-51.
- CHIKHI Said, « Questions ouvrières et rapports sociaux en Algérie », *NAQD*, N°6, p.3-19.
- CHIKHI Said, « Mouvement ouvrier et régime de Boumediene : 1965-1978. », Avril 1981 pro manuscrito.
- CHIKHI Said, « Grève et société en Algérie (1969-1985) », *Les cahiers du CREAD*, n°6 2ème trimestre 1986, pages 85-128.
- COLLOVALD Annie et LILIAN, Mathieu « Mobilisations improbables et apprentissage d'un répertoire syndical », *Politix*, 2009/2 n° 86, p. 119-143.
- COMBES Hélène, HMED Choukri, MATHIEU Lilian *et al.*, « Observer les mobilisations. Retour sur les ficelles du métier de sociologue des mouvements sociaux », *Politix*, 2011/1, n° 93, p. 7-27.
- COMBES Hélène et FILLIEULE Olivier « De la répression considérée dans ses rapports à l'activité protestataire. Modèles structuraux et interactions stratégiques », *Revue française de science politique*, vol. 61, no. 6, 2011, p. 1047-1072
- CONTAMIN Jean-Gabriel et DELACROIX Roland, « Les transformations des formes d'engagement au prisme du local. L'exemple de la CGT du Nord », *Politix*, vol. 85, no. 1, 2009, p. 81-104
- DAHMANI Ahmed, « L'expérience algérienne des réformes, problématique d'une

transition à l'économie de marché », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome 37, Paris, CNRS éditions, 1998, p. 127-128.

- DELHAYE Grégoire et LE PAPE Loïc, « Les transformations économiques en Algérie », *Journal des anthropologues*, 96-97, 2004, p. 177-194.
- DIRECHE-SLIMANI Karima, « Le mouvement des *âarch* en Algérie : pour une alternative démocratique autonome ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 111-112, 2006, 183-196.
- DJABI Nacer, « Contribution à une sociologie de l'élite syndicale algérienne, le cas de la direction de l'union générale des travailleurs algériens », (article en Arabe), *NAQD*, n°06 mars, 1994, p. 3-22.
- DJABI Nacer, « Le mythe, la génération et les mouvements sociaux en Algérie, ou le père « niais » et le fils « habile », (en langue arabe), *Insaniyat*, n°25-26, juillet-décembre 2004.
- Djeral Daho, « Saïd Chikhi, une pensée en actes », *NAQD*, vol. -1, no. 3, 2001.
- EHRENBERG Alain, « Souffrir au travail : purger les passions ou ouvrir la voie à l'action ? », *Esprit*, 2011/10 (Octobre), p. 148-157.
- DRIS AÏT HAMADOUCHE Louisa, DRIS Chérif, « De la résilience des régimes autoritaires : la complexité algérienne », *L'Année du Maghreb*, VIII | 2012, p. 279-301.
- DRIS-AIT HAMADOUCHE, Louisa. « L'Algérie face au « printemps arabe » : l'équilibre par la neutralisation des contestations », *Confluences Méditerranée*, vol. 81, no. 2, 2012, p. 55-67.
- DUFOUR, Christian, et al. « Repenser la représentation collective : introduction », *La Revue de l'Ires*, vol. 65, no. 2, 2010, p. 7-16.
- DUFOUR, Christian, et ADELHEID HEGE. « Légitimité des acteurs collectifs et renouveau syndical », *La Revue de l'Ires*, vol. 65, no. 2, 2010, p. 67-85.
- DUPUY-LORVIN Claire, « Trajectoire d'un parti islamiste dans l'Algérie post-guerre civile. Le cas du Mouvement de la Société pour la Paix (MSP) », *L'Année du Maghreb*, 22, 2020, mis en ligne le 10 juillet 2020, consulté le 26 octobre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/6232>.
- DUTOUR Nassera. « Algérie : de la Concorde civile à la Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale : amnistie, amnésie, impunité », *Mouvements*, vol. 53, no. 1, 2008, p. 144-149.
- ETIENNE Bruno et FLORY Maurice, « Succession d'État et conditions des habitants », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, mai 1966.
- FAVRET Jeanne, « Le syndicat, les travailleurs et le pouvoir en Algérie », *Annuaire de l'Afrique du nord*, CNRS, 1964, p. 44-62.
- FAVRET Jeanne, « Le syndicat, les travailleurs et le pouvoir en Algérie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS, 1964, p. 44-62.
- FILLEULE Olivier « De l'objet de la définition à la définition de l'objet. De quoi traite finalement la sociologie des mouvements sociaux », *Politiques et Sociétés*, vol.28, n°01, 2009, p. 15-36.
- FORTIN-BERGERON, Chloé, DOUCET, Olivier et HENNEBERT, Marc Antonin. Le leadership transformationnel comme source d'engagement syndical : le rôle

modérateur de la justice. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 68(3),2013, p. 409–430.

Forum des chefs d'entreprise, *Éléments de réflexion au sujet de la question de l'évolution des salaires en Algérie*, Avril 2006.

GAHMIA Amir, « Le français dans l'administration algérienne contemporaine ; réalités et usages », *Synergies Algérie*, n°22-2015, p.237-245.

GALLENGA Ghislaine. « Une ethnologue dans la grève », *Ethnologie française*, vol. 35, no. 4, 2005, p. 723-732.

GALLISSOT René. « Syndicalisme et Nationalisme : La Fondation de l'Union Générale Des Travailleurs Algériens, Ou Du Syndicalisme C.G.T. Au Syndicalisme Algérien (1954-1956-1958). » *Le Mouvement Social*, no. 66, 1969.

GAULLIER Xavier, « Syndicats et partis politiques », *Projet*, n°21 à 25, Ceras, 1968.

GAUDICHAUD Franck, POSADO Thomas, « Introduction. Syndicats et gouvernements latino-américains : une réinstitutionnalisation ? », *Cahiers des Amériques latines*, 86 | 2017, p. 17-29.

GIRAUD Baptiste, « Au-delà du déclin. Difficultés, rationalisation et réinvention du recours à la grève dans les stratégies confédérales des syndicats, *Revue française de sciences politique*, 2006/6, vol. 1.56.

GOBE Éric, « Les syndicalismes arabe au prisme de l'autoritarisme et du corporatisme », in Olivier Dabène, Vincent Geisser et Gilles Massardier, *Autoritarismes démocratiques et Démocraties autoritaires au 21^{ème} siècle*, *Convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, 2008.

GOIRAND Camille, « Penser les mouvements sociaux d'Amérique latine. Les approches des mobilisations depuis les années 1970 », *Revue française de science politique*, vol. 60, no. 3, 2010, p. 445-466.

IGL Georges , « Le statut général du travailleur en Algérie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS, 1978, Vol. p. 17-53.

Groupe de recherche de l'IEDES, « Société civile et démocratisation : une étude comparative au nord et au sud », *Revue Tiers Monde*, T.XLV, n°178, avril juin 2004 p. 447.

HACHEMAOUI Mohammed. « La rente entrave-t-elle vraiment la démocratie ? Réexamen critique des théories de « l'État rentier » et de la « malédiction des ressources » », *Revue française de science politique*, vol. 62, no. 2, 2012, p. 207-230.

HADDAB Mustapha, « Les moniteurs de l'enseignement primaire en Algérie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1979, Vol. 30, n° 30, p. 19-30.

HADJ-MOUSSA Ratiba, « Région et génération : le Sud algérien et les enjeux de la visibilisation du politique », *L'Année du Maghreb*, 21 | 2019, p. 165-179.

HANCKÉ Bob, « Le rôle de l'État dans les relations du travail, *Problèmes Économiques*, n° 2.556, février 1998.

- HATMI Mohamed, « Une approche théorique et pratique de la grève en Algérie, témoignage sur le conflit du complexe de véhicules industriels à Rouïba. », *Annuaire de l'Afrique du nord*, vol 21, 1982, p. 155-181.
- HAYEM Judith « Les mobilisations à bas bruits à l'épreuve des terrains africains », *Journal des anthropologues*, 162-163 | 2020, p. 245-249.
- HEGE Adelheid, « Quel avenir pour les syndicats ? », *Problèmes économiques*, n°2694, 03 janvier 2001, p.13.
- HUARD Raymond, « Marx et Engels devant la marginalité : la découverte du lumpen prolétariat », *Romantisme*, 1988, n°59, *Marginalités*, p.5-17.
- JAPPE Anselm, « Politique sans politique », *Lignes*, 2008/1, n° 25, p. 57-66.
- KADA Nicolas, MATHIEU Martial, *Dictionnaire d'administration publique*. Presses universitaires de Grenoble, « Droit et action publique », 2014.
- KASPAR, Jean. « Radicalisation des conflits sociaux », *Revue Projet*, vol. 315, no. 2, 2010, p. 17-25.
- KATEB Kamel, « Transition démographique en Algérie et marché du travail », *Confluences Méditerranée*, n° 72, janvier 2010, p.155-172.
- KORICHE Mohammed Nasr- Eddine KORICHE, « État et régulation sociale : entre déréglementation et contractualisation », *Revue Algérienne des Politiques Publiques*, N° 1- septembre 2011, p.12-22.
- LABAT Severine, « Islamisme et mouvement social en Algérie », *XXe siècle, Revue d'histoire*, juillet-septembre 2003, n° 26-27, p. 3-18. S. Labat, « La résistible ascension du FIS », *Les cahiers de l'Orient*, 2008.
- LAMLOUM Olfa, « L'islamisme, nouveau fascisme ? », *Revue plurielles, Confluences*, automne, 1997, p. 125-142.
- LAYANNI Fanny, « Fresnes, « prison algérienne » (1954-1962) », *L'Année du Maghreb*, 20 | 2019, p.179-194.
- LEVESQUE, Christian, et GREGOR Murray, « Comprendre le pouvoir syndical : ressources et aptitudes stratégiques pour renouveler l'action syndicale », *La Revue de l'Ires*, vol. 65, no. 2, 2010, p. 41-65.
- LILIAN Mathieu, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, Vol. 20.
- LILIAN Mathieu, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de sciences politique*, Vol. 52, n°1, Février 2002, p. 76.
- LILIAN Mathieu, « Comment lutter ? », *Sociologie et mouvements sociaux*, La discorde, textuel, 2004.
- MALOUN Marcel, « La place des femmes dans les syndicats », *Revue convergences révolutionnaire*, n°09, mai-juin 2000.
- MALTI Hocine. « Algérie. La non-révolution », Thierry de Montbrial éd., *Ramses 2012. Les États submergés ?* Institut français des relations internationales, 2011, p. 164-167.
- MARTINEZ Luis, « Algérie, les illusions de la richesse pétrolière », *Études du CERI*, 2010, p.1-36.

- MATHIEU Lilian, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, 2007/1, n° 77.
- MEKIDECHE Mustapha, « Le secteur des hydrocarbures en Algérie. Piège structurel ou opportunité encore ouverte pour une croissance durable ? », *Confluences Méditerranée*, 2009/4 (N°71), p. 153-166.
- MICHELAT Guy et SIMON Michel, « Ce que peuvent signifier les sans-réponses à des questions d'opinion : défaut ou source d'information ? », p. 187-226, in Association pour la statistique et ses utilisations, *La qualité de l'information dans les enquêtes*, Paris, Dunod, 1992.
- MIZOUNI, Najet. « L'UGTT, moteur de la révolution tunisienne », *Tumultes*, vol. 38-39, no. 1-2, 2012, p. 71-91.
- MOLLARD Baptiste, « « Reconduire le pacte colonial » ou mener « une chasse à la sorcière » ? L'épuration administrative des agents algériens des cadres coloniaux à l'indépendance de l'Algérie (1962-1964) », *20 & 21. Revue d'histoire*, 2022/2 (N° 154), p. 31-44.
- MONCIAUD Didier, « Travailleurs et syndicats dans le processus révolutionnaire égyptien », *Tumultes*, 2012/1-2 (n° 38-39), p. 265-298.
- MOURIAUX René, « Syndicalisme et politique : liaison dangereuse ou tragédie moderne ? », *Mouvements*, n°43 janvier –février 2006.
- MOUSSAOUI Abdennour, « Quelques conséquences des programmes d'ajustement structurel sur l'éducation », *Revue des sciences humaines*, n°16, décembre 2001, p.120-121.
- MOUTERDE Pierre, « Syndicalisme en Amérique latine : la difficile recherche de voies alternatives. » *Nouveaux Cahiers du socialisme*, n°19, 2018, p. 62–73.
- NADAL Sophie, « Syndicat », Nicolas Kada éd., *Dictionnaire d'administration publique*, Paris, Presses universitaires de Grenoble, 2014, p. 488-489
- OLLION Étienne. « Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine », *Critique internationale*, vol. 67, no. 2, 2015, p. 17-31.
- OFFERLÉ Michel, 1991 : « la construction du syndicalisme », *Genèses* n°3, p. 2
- OUSSEDIK Fatma. « L'Algérie, une société en guerre contre elle-même », *NAQD*, vol. 32, no. 1, 2015, p. 105-134.
- PAGÈS-EL KAROUI Delphine et VIGNAL Leïla 2011, « Les racines de la « révolution du 25 janvier » en Égypte : une réflexion géographique », *EchoGéo*. [En ligne] <http://echogeo.revues.org/12627>.
- PEREIRA, I., « Individualité et rapports à l'engagement militant », in *Interrogations*, n°5.
- PERETZ Henri, *Les méthodes en sociologie ; l'observation*, Paris, La Découverte, 1998, p.13-14.
- PERVILLÉ Guy, *Pour une histoire de la guerre d'Algérie*, *La Revue D'histoire Moderne et Contemporaine*, supplément n°03, Septembre 1983, p. 18-26.
- POINTEREAU Donatelle et BORDES Jean Michel, « Rencontre à Alger avec l'UNPEF 24 et 25 janvier 2006 », *Vie syndicale Direction*, n° 137, avril 2006.
- POISSON Samuël, « Les mobilisations discrètes des mouvements environnementalistes au Caire », *Confluences Méditerranée*, 2013/2 (N° 85), p. 129-140.

- QUIJOUX Maxime, YON Karel, « Syndicalisme et politique : dé-liaisons dangereuses ? », *Savoir/Agir*, 2018/3 (N° 45), p. 7-11.
- RAOUL Bruno, « Un travail d'enquête à l'épreuve du terrain ou « l'expérience de terrain » comme relation en tension », *Études de communication*, 25, 2002, p. 87-103.
- RIPOLL Fabrice, « Espaces et stratégies de résistance : répertoires d'action collective dans la France contemporaine », *Espaces et sociétés*, 2008/3 (n° 134), p. 83-97.
- ROCHERIEUX Julien, « L'évolution de l'Algérie depuis l'indépendance », *Sud /Nord*, n°14, 2001, p. 27-50.
- ROUSSET Paul, *Émigration, paupérisation et développement du capitalisme d'État en Algérie*, Bruxelles, Contradictions, 1975.
- SAFAR-ZITOUN, Madani, « État Providence et politique du logement en Algérie. Le poids encombrant de la gestion politique des rentes urbaines », *Revue Tiers Monde*, vol. 210, no. 2, 2012, p. 89-106.
- SAFAR ZITOUN, Madani. « Logement social ou asocial ? La cohésion sociale à l'épreuve de la déportation. Les grands ensembles algérois et leur repeuplement », *NAQD*, vol. 38-39, no. 1-2, 2020, p. 207-222.
- SAIB, MOHAMED Mohamed, ISLI Arezki et HAMOUDA Nacer Eddine, *Marché du travail et emploi en Algérie*, OIT, Alger, 2003.
- SAINSAULIEU Ivan, TALPIN Julien, « Les « mobilisations discrètes » des classes populaires : tactiques d'adaptation ou formes de vie alternatives ? », Appel à contribution, Calenda, Publié le mardi 19 mai 2020, <https://calenda.org/779464>
- SAMAI-OURAMDANE, Ghania « Le front islamique du salut à travers son organe de presse (AlMounkid) », *Peuples Méditerranéens*, « Algérie vers l'État islamique », n°52-53, juillet décembre 1990.
- SAAVEDRA Estrada, ANTONIO Marco. « Les mouvements sociaux en Amérique latine : par-delà l'opposition de l'acteur et du système », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 81, no. 3, 2011, p. 5-10.
- SCALA Michele, « Clientélisme et contestation : l'exemple de la mobilisation des travailleurs de Spinneys au Liban », *Confluences Méditerranée*, vol. 92, no. 1, 2015, p. 113-123.
- SERROUR Mohamed, « L'encadrement du droit de grève », *Revue algérienne des sciences juridiques économiques et politiques*, n°02-07, p. 21-29.
- SILVERAL Rachel, « Le défi de l'égalité hommes/femmes dans le syndicalisme », dossier : réinventer le syndicalisme, *Mouvements*, janvier 2006 n°43(p23-29), p. 26.
- SIMMS Melanie, « Les militants de terrain dans les campagnes d'implantation syndicale dans le secteur des services en Grande-Bretagne », *La Revue de l'Ires*, 2011/1, n° 68, p. 75-108.
- SOUSSI Sid Ahmed, BELLEMARE Guy et VERRET Sarah, « les syndicalismes africains à la croisée des chemins », chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (crdc) série : comparaisons internationales n° 23, avril 2005.
- SOUSSI Sid Ahmed et BELLEMARE Guy, « Syndicalismes africains : enjeux d'institutionnalisation et nouvelles résistances », *Travail, capital et société* 41 :1 (2008).

- STARCK Phillipe, « Un nouveau mouvement social », *VST*, n° 85, 2005, p. 84-93.
- STORA Benjamin, « l'Union des syndicats des travailleurs algériens USTA ; la brève existence du syndicat messaliste (1956-1959) », *Le Mouvement social*, n° 116, juillet-août, 1981, p. 95-122.
- TALEB BENDIAB Abderrahim, « Les rapports parti-syndicat à travers l'application de l'article 120 des statuts du FLN », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS, 1982, Vol. 21, p. 183-196.
- TALEB BENDIAB Abderrahim, « Les rapports parti-syndicat en Algérie à travers l'application de l'article 120 des statuts du FLN », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 21, 1982, p. 183-196.
- TILLELI Emma, « Le Mouvement citoyen de Kabylie », *Pouvoirs*, 2003/3, n° 106, p. 149-162.
- TIMSIT Gerard, « Le Statut de la Fonction publique algérienne », *Revue algérienne des sciences juridiques politiques et économiques*, juin 1967, n°2.
- TOUATI Houari, « La rue, le prolétaire et l'atelier dans l'Algérie d'aujourd'hui », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, Éditions du CNRS, 1982, vol 21,0 p. 147-153.
- TREBILCOCK Anne, « Pour renforcer la présence des femmes aux échelons supérieurs des syndicats : les stratégies de succès ». Dossier les femmes responsables syndicales, *Revue internationale du travail*, vol.130, 1991, n°0, p. 455.
- TREMBLAY Michel, « Introduction. La mobilisation des troupes : quoi, pourquoi et comment ? », *Gestion*, 2005/2 (Vol. 30), p. 35-36.
- TROGLIC Jean-François, « Le syndicalisme : contestation, intégration, projet », *Projet*, n° 204, 1987.
- TUSSEAU Guillaume. « À propos de la représentativité syndicale ». *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 2005, pp.1-36
- VAKALOULIS M., « Le syndicalisme à l'épreuve du temps », *Nouvelle Fondation*, 2007/3, N° 7-8, p. 85-91.
- VERDIER Jean Maurice, « Fonction et contrôle de la représentativité syndicale en Algérie », *Revue algérienne du travail*, n°29, p77-78.
- VERDIER Jean Maurice, « Sur la relation entre représentation et représentativité syndicales, quelques réflexions, rappels et suggestions », *Droit social*, 1991, n° 1, pp. 5-10.
- WEIL Patrick, « le Statut des musulmans en Algérie coloniale ; une nationalité Française dénaturée », *Histoire de la justice*, n°16, 2015.
- William C. Byrd, « Contre-performance économique et fragilité institutionnelle », *Confluences Méditerranée*, n°43, Printemps 2003.
- ZENATI Jamel, « L'Algérie à l'épreuve de ses langues et de ses identités : histoire d'un échec répété », *Mots. Les langages du politique*, 74, 2004, p. 137-145.
- ZIMMERMAN Maurice, « Le recensement de 1911 en Algérie », *Annales de géographie*, n°116, année1912, p. 1984-1985.

Mémoires et thèses

- ABID Ahmed, *Mouvement syndical et luttes sociales en Oranie (Algérie) 1942-1951*, Thèse de doctorat en Connaissance du Tiers monde, Paris 7, 1985.
- BENAMMAR Belazreg, *Les grèves dans l'entreprise publique entre le droit et le non droit*, : essai d'analyse à partir des années 1993-1994 à Oran, » Mémoire de fin de formation, d'inspecteur central du travail, décembre 1995 –Février 1997, Institut arabe du Travail, Ben Aknoun Alger.
- DJEGHLOUL Abdelkader, *Mouvement de grève et classe ouvrière en Algérie ; problématique des grèves de l'année 1977*, mémoire de fin de Licence soutenue à l'université d'Oran, Institut des sciences sociales.
- BILLEL Ainine, *Islam politique et entrée en radicalité violente ; les cas des salafistes radicaux violents algériens*, thèse de doctorat, 2016, l'université Paris Saclay.
- THOURY Claire, *L'engagement étudiant dans un monde d'individualisation : construction identitaire et parcours politiques*, Thèse de doctorat, Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3,2017. Disponible sur : https://pmb.cereq.fr/doc_num.php?explnum_id=7630.
- DERRAJI Islam Amine, *La coordination nationale pour le changement et la démocratie algérienne et le réveil arabe, griefs, ressources et opportunité*. Mémoire, Université Mcgill Montréal, juillet 2012.
- Hocine Zobiri, *Les syndicats autonomes en Algérie. Analyse de l'activité des élites syndicales*, (en arabe), thèse de doctorat en Sociologie, Université Alger II, 2011-2012.
- MAICHE Karim, *Autonomous Trade Unions in Algeria An Expression of Nonviolent Acts of Citizenship*, Tampere University, Faculty of Social Sciences, 2020.
- ZAMMOUCHE Fouzia, *Le rapport de l'action syndicale avec l'action politique*,(en arabe), Université de Constantine,2012.
- BENYOUCEF Kaci(en arabe), *Le rôle des syndicats professionnels dans le renforcement de la démocratie en Algérie*,(en arabe), Université d'Alger I, 2012.
- BOUROUBA Mounir, *Les syndicats autonomes et la liberté syndicale en Algérie étude de cas : Le Conseil des lycées d'Alger*, (en arabe), Université d'Alger II.2009.

Textes juridiques

- Loi n° 90-14 du 02 juin 1990 relative aux modalités d'exercice du droit syndical, *J.O.R.A*,29^{ème} année, n°23, du mercredi 6 juin 1990, p.661-668
- Ordonnance n°06-03 du 15 juillet 2006, portant Statut général de la Fonction publique, *J.O.R.A*, 45^{ème} année, n°46, 15 juillet 2006, p.3-18.
- L'ordonnance n°68-92 du 25 avril 1968, rendant obligatoire, pour les fonctionnaires et assimilés, la connaissance de la langue nationale *J.O.R.A*,7^{ème} année, n°36, 3 mai 1968, p. 354

Loi du 62-157, du 31 décembre 1962, tendant à la reconduction jusqu'à nouvel ordre de la législation en vigueur au 31 décembre 1962. *J.O.R.A.*, 2^{ème} année, n° 2, 11 janvier 1963, p. 18.

Ordonnance 66-163 datant du 02 juin 1966, portant statut général de la Fonction publique, *J.O.R.A.*, 5^{ème} année, n° 46, 8 juin 1966, p. 426.

Ordonnance n°66-156 du 08 juin 1966, portant code pénal, *J.O.R.A.*, 5^{ème} année n°49, le samedi 11 juin, 1966, p.536-537.

Ordonnance n°73-29 du 5 juillet 1973. Portant abrogation de la loi n°62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction jusqu'à nouvel ordre de la législation en vigueur au 31 décembre 1962. *J.O.R.A.* 1^{ère} année, n°62, 31 décembre 1962, p.678.

Loi N°78-18 du 5 août 1978 relative au Statut général du travailleur, *JORA*, 17^{ème} année, n°32, du 8 août 1978, n° 32, p. 532-545.

Loi n°99-08 du 13 juillet 1999, relative au rétablissement de la concorde civile, *J.O.R.A.*, 38^{ème} année, n°48, 20 juillet 1999, p.3-7.

Loi n°90-02 du 06 février 1990 relative à la prévention et au règlement des conflits collectives de travail et à l'exercice du droit de grève *J.O.R.A.*, 28^{ème} année, n°6, le 07 février 1990, p.200-205.

Décret présidentiel n° 92-44 du 9 février 1992, portant instauration de l'État d'urgence, *J.O.R.A.* 31^{ème} année, n°10, p.222-223.

Ordonnance n° 11-01 du 23 février 2011 portant levée de l'État d'urgence. *J.O.R.A.*, n° 12, 23 février 2011, p.4.

Constitution de 1989 : <https://www.joradp.dz/trv/fcons.pdf>.

Constitution de 1976 : <https://www.joradp.dz/JO6283/1976/094/FP1042.pdf>.

Journaux et sites d'information utilisés (à titre indicatif)

-Le Quotidien d'Oran.

-La Tribune.

-L'Expression.

-Le Soir d'Algérie.

-Le Monde.

-El Watan.

-Algeria-Watch.

-TSA (Tout sur l'Algérie).

- Maghreb Émergent.
- Algérie Patriotique.
- Algerie 360°.
- Reporters.
- Interlignes.
- Algérie-Actualité.
- APS (Algérie presse service)
- Djazairess.
- Liberté.
- Le point.
- Jeune Afrique.

Acronymes

AGEA : Association Générale des Étudiants Algériens.

ANCAP : Association nationale des cadres de l'administration publique.

APC : Assemblée populaire communale.

APN : Assemblée populaire nationale.

APSP : Association des praticiens de la Santé publique.

APW : Assemblée populaire de wilayas.

BIT : Bureau international du travail.

CAMRA : Collectif autonome des médecins résidents algériens.

CAP : Confédération algérienne du patronat.

CASA : Confédération algérienne des syndicats autonomes.

CCIU : Comité de coordination interuniversitaire.

CCN : Conseil Consultatif de la Nation.

CECA : Coordination nationale des enseignants contractuels.

CELA : Conseil des enseignants des lycées d'Algérie.

CGATA : Confédération générale autonome des travailleurs algériens.

CGOEA : Confédération générale des opérateurs économiques algériens.

CGT : Confédération générale des travailleurs.

CGTU : Confédération générale du travail unitaire.

CISL : Confédération internationale des syndicats libres (CISL).

CITE : Intersyndicale des travailleurs de l'éducation.

CLA : Conseil des lycées d'Alger. Puis Conseil des lycées d'Algérie.

CNAPEST : Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique.

CNAPESTE : Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur tertiaire de l'éducation.

CNAS : Caisse nationales des assurances sociales.

CNCD : Coordination nationale pour le changement et la démocratie CNCD.

CNDDC : Comité national de défense des droits des chômeurs.

CNEC : Conseil national des enseignants contractuels.

CNES : Conseil national des enseignants du supérieur.

CNFT(UGTA) : Commission nationale des femmes travailleuses.

CNGC : Coordination nationale des gardes communaux.

CNLTD : Coordination nationale pour les libertés et la transition démocratique.

CNLTT : Coordination nationale des lycées technique et technicums.

CNRA : Conseil National de la Révolution algérienne.

CNSA : Comité national de sauvegarde de l'Algérie.

CNSAFP : Coordination nationale des syndicats autonomes de la Fonction publique .

CNSPA : Coordination nationale des syndicats des ports d'Algérie.

CNT : Conseil National de Transition.

COSYFOP : Confédération syndicale des forces productives.

CPE : contrats pré-emploi.

CSA : Confédération des syndicats autonomes.

CSI : Confédération internationale des syndicats.

CVSE : Coordination des vacataires et stagiaire de l'enseignement.

DAIP : Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle.

DE : Direction de l'éducation.

DGRFPA : Direction Générale de la Fonction publique et de la Réforme Administrative.

DSP : Direction de la Santé publique et de la santé.

ENA : Etoile Nord-Africaine.

FFS : Front des forces socialistes.

FIS : Front islamique du salut.

FJD : Front de la justice et du développement.

FLN : Front de Libération nationale.

FMI : Fonds Monétaire International.

FNDT : Fédération nationale des travailleurs des douanes.

FNES(UGTA) : Fédération nationale de l'Enseignement supérieure.

FNTE : Fédération nationale des travailleurs de l'éducation.

FNTT : Fédération nationale des travailleurs de la terre.

FSM : Fédération Syndicale mondiale).

FTEC-UGTA : Fédération des travailleurs de l'éducation et de la culture.

GCR : Groupe Communiste Révolutionnaire.

GSE : Gestion Socialiste des Entreprises.

HCE : Haut comité d'État.

IAFP : Intersyndicale autonome de la Fonction publique.

ISP : l'Internationale des Services Publics.

LADDH : Ligue algérienne de défense des droits de l'homme.

MCB : Mouvement Culturel Berbère.

MDRA : Mouvement démocratique pour le Renouveau algérien (MDRA)

MDS : Mouvement démocratique et social.

MEN : ministère de l'Éducation nationale.

MSP : Mouvement de la société pour la paix.

MTESS : Ministère du travail de l'emploi et de la sécurité sociale

MTLD : Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques.

OIT : l'Organisation internationale du travail.

ONS : Office nationale des statistiques.

ORT : l'Organisation révolutionnaire des travailleurs.

OST : Organisation Socialiste des Travailleurs (OST).

OUSA : Organisation de l'unité syndicale africaine.

PAGS : Parti de l'avant-garde socialiste.

PAS : Programme d'ajustement structurel

PCA : Parti Communiste Algérien.

PLJ : Parti pour la justice et la liberté.

PPA : Parti du Peuple Algérien.

PSD : Parti Social-Démocrate.

PT : Parti des travailleurs.

RCD : Rassemblement pour la Culture et la Démocratie.

SAATT : Le Syndicat algérien autonome des travailleurs des transports.

SAE : Syndicat algérien des enseignants (UGTA).

SAFI : Syndicat autonome des fonctionnaires des impôts.

SAGSP : Syndicat autonome des gestionnaires de la Santé publique.

SAP : Syndicat algérien des paramédicaux.

SAPAME : Syndicat autonome du personnel du ministère des Affaires étrangères.

SAT : Syndicat Autonome des Travailleurs de KANAGHAZ.

SATEF : Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation.

SATP : Syndicat Autonome des Travailleurs du Pétrole.

SESS : Syndicat national des enseignants du supérieur.

SETE : Syndicat d'entreprise des travailleurs de l'éducation.

SGT : Statut général du travailleur.

SIT : Syndicat islamique des travailleurs.

SNAGEPL : Syndicat National des Gestionnaires Salariés des Entreprises Publiques Locales.

SNT : Syndicat National des Travailleurs de l'Énergie.

SNAPAP : Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique.

SNAPAP : Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique.

SNAPAP-UNPES : Union nationale du personnel de l'enseignement supérieur.

SNAPEP : Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement primaire.

SNAPEST : Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement technique et secondaire.

SNAPSY : Syndicat national autonome des psychologues.

SNATA : Syndicat National Autonome des Travailleurs Algériens.

SNATEG : Syndicat national autonome des travailleurs de l'électricité et du gaz.

SNCCOPEN : Syndicat national des corps communs et des ouvriers professionnels de l'Éducation nationale.

SNCP(UGTA) : Syndicat national des chercheurs permanents -SETE).

SNECHU : Syndicat national des enseignants –chercheurs universitaires.

SNES(UGTA) : Syndicat national de l'Enseignement supérieur.

SNEU : Syndicat national des enseignants universitaires (UGTA).

SNMASM : Syndicat national des maîtres assistants en sciences médicales.

SNMGSP : Syndicat national des médecins généralistes de Santé publique.

SNOAIC : Syndicat National de l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales.

SNPDSM : Syndicat national des professeurs et docents en sciences médicales.

SNPEPM : Syndicat national des professeurs de l'enseignement paramédical.

SNPSP : Syndicat national des praticiens de la Santé publique.

SNPSSP : Syndicat national des praticiens spécialistes de la Santé publique.

SNSA : Syndicat National du Secteur Ammoniac.

SNSFT : Syndicat National du Secteur des Transports Ferroviaires.

SNSI : Syndicat National du secteur des Industries.

SNTE : Syndicat national des travailleurs de l'éducation.

SNTFP : Syndicat national des travailleurs de la formation professionnelle.

SNVFP : Syndicat national des vétérinaires de la Fonction publique.

STT : Syndicat des Travailleurs du Textile.

TIT : Tribunal International du Travail.

UDMA : Union démocratique du manifeste algérien.

UGEMA : Union Générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA)

UGEMA : Union générale des étudiants musulmans algériens.

UGSA : Union générale des syndicats algériens.

UGTA : Union Générale des Travailleurs Algériens

UGTT : Union générale des travailleurs tunisiens.

UMA : Union médicale algérienne.

UNEA : Union nationale des étudiants algériens.

UNEP : Union nationale des employeurs publics.

UNJA : Union nationale de la jeunesse algérienne.

UNPEF : Union nationale du personnel de l'éducation et de la formation.

USTA : Union des syndicats des travailleurs algériens.

USTHB : Université des Sciences et technologies Houari Boumediene.

USTO : Université des Sciences et technologies d'Oran.

Annexes

Annexe I

**République Algérienne Démocratique et Populaire Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Sécurité Sociale Liste des organisations syndicales de travailleurs
enregistrées, conformément à la loi n° 90-14 du 2 juin 1990, modifiée et complétée,
relative aux modalités d'exercice du droit syndical**

ORDRE	DENOMINATION	Récépissé date et n°
01	Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA)	Art 11 de la loi n° 90-14 du 2 juin 1990, relative aux modalités d'exercice du droit syndical
02	Syndicat National Autonome des Personnels de l'Administration Publique (SNAPAP).	Récépissé d'enregistrement n°01 délivré le 09/09/1990
03	Syndicat National des Inspecteurs du Travail (SNAIT)	Récépissé d'enregistrement n°70 délivré le 13/02/1999
04	Union Nationale des personnels de l'Éducation et de la Formation (UNPEF)	Récépissé d'enregistrement n° 47 délivré le 07/01/1992
05	Syndicat autonome des travailleurs de l'Éducation et de la Formation (SATEF)	Récépissé d'enregistrement n° 25 délivré le 02/01/1991
06	Syndicat National des Travailleurs de l'Éducation (SNTE)	Récépissé d'enregistrement n° 76 délivré le 15/04/2000
07	Conseil National Autonome des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et Technique (CNAPESTE)	Récépissé d'enregistrement n° 89 délivré le 10 juillet 2007
08	Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (SNAPEST)	Récépissé d'enregistrement n° 90 délivré le 14 juillet 2007
09	Conseil des Enseignants des Lycées Algériens (CELA)	Récépissé d'enregistrement n° 97 délivré le 02 janvier 2013
10	Syndicat National des Corps Communs des Ouvriers	Récépissé d'enregistrement n° 96 délivré le 02 janvier 2013

	Professionnels de l'Éducation nationale (SNCCOPEN)	
11	Syndicat National Autonome des Professeurs de l'Enseignement Primaire (SNAPEP)	Récépissé d'enregistrement n° 99 délivré le 24 octobre 2013
12	Syndicat des Travailleurs de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation (STEEF)	Récépissé d'enregistrement n° 15 délivré le 29/10/1990
13	Syndicat National des personnels de l'Intendance de l'Éducation (SNPIE)	Récépissé d'enregistrement n° 45 délivré le 04/12/1991
14	Syndicat National Autonome de l'Orientation Scolaire et Professionnelle (SNAOSP)	Récépissé d'enregistrement n° 27 délivré le 29/01/1991
15	Syndicat Autonome des fonctionnaires des Impôts (SAFI)	Récépissé d'enregistrement n° 42 délivré le 12/11/1991
16	Syndicat National des Magistrats de la Cour des Comptes (SNMCC)	Récépissé d'enregistrement n° 68 délivré le 20/03/1996
17	Syndicat National des Praticiens de la Santé publique (SNPSP)	Récépissé d'enregistrement n° 37 délivré le 15/05/1991
18	Syndicat National des Chirurgiens-Dentistes de Santé publique (SNCDSP)	Récépissé d'enregistrement n° 61 délivré le 11/10/1993
19	Syndicat National des Professeurs d'Enseignement Paramédical (SNPEPM)	Récépissé d'enregistrement n° 69 délivré le 24/06/1996
20	Syndicat National des Médecins Généralistes de Santé publique (SNMG SP)	Récépissé d'enregistrement n° 79 délivré le 27/10/2001
21	Syndicat National Algérien des Psychologues (SNAPSY)	Récépissé d'enregistrement n° 87 délivré le 14 septembre 2004
22	Syndicat Algériens des Paramédicaux (SAP)	Récépissé d'enregistrement n° 88 délivré le 14 -09- 2004
23	Syndicat National des Praticiens Spécialistes de la Santé publique (SNPSSP)	Récépissé d'enregistrement n° 63 délivré le 11/10/1993
24	Syndicat des Gestionnaires de la Santé (SGS)	Récépissé d'enregistrement n° 77 délivré le 14/10/2000

25	Syndicat Autonome des Gestionnaires des Établissements de Santé publique (SAGESP)	Récépissé d'enregistrement n° 32 délivré le 05/02/1991
26	Syndicat National des Gestionnaires de la Santé (SNGS)	Récépissé d'enregistrement n° 43 délivré le 11/11/1991
27	Confédération syndicale des forces productives (COSYFOP)	N° 30 délivré le 4 février 1991
28	Syndicat National des Travailleurs de la Santé (SNTS)	Récépissé d'enregistrement n° 14 délivré le 29/10/1990
29	Syndicat des Pilotes de Lignes Algériens (SPLA)	Récépissé d'enregistrement n° 23 Délivré le 22/12/1990
30	Syndicat National des Personnels de la Circulation Aérienne (SNPCA)	Récépissé d'enregistrement n° 41 délivré le 27/07/1991
31	Syndicat National des Techniciens de la Maintenance Avions (SNTMA)	Récépissé d'enregistrement n° 48 délivré le 09/03/1992
32	Syndicat National des Électroniciens et des Électrotechniciens de la sécurité aérienne (SNESA)	Récépissé d'enregistrement n° 65 délivré le 10/11/1993
33	Syndicat National du Personnel Navigant Commercial Algérien (SNPNCA)	Récépissé d'enregistrement n° 57 délivré le 24/07/1993
34	Syndicat National des Transports Algériens (SNTA)	Récépissé d'enregistrement n° 67 délivré le 23/12/1995
35	Syndicat National du Secteur des Transports Ferroviaires (SNSTF)	Récépissé d'enregistrement n° 28 délivré le 04/02/1991
36	Syndicat National du Personnel au Sol d'Air Algérie (SNPS Air Algérie)	Récépissé d'enregistrement n° 74 délivré le 15/04/2000
37	Syndicat National des Officiers de la Marine Marchande (SNOMMAR)	Récépissé d'enregistrement n° 80 délivré le 03/03/2003
38	Groupement Syndical des Architectes (GSA)	Récépissé d'enregistrement n° 51 délivré le 11/04/1992
39	Syndicat Autonome des Personnels des Affaires Étrangères (SAPAE)	Récépissé d'enregistrement n°08 Délivré le 02/10/1990
40	Conseil National des Enseignants du Supérieur (CNES)	Récépissé d'enregistrement n° 47 délivré le 07/01/1992
41	Syndicat National des Travailleurs	Récépissé d'enregistrement n° 94

	de la Formation Professionnelle (SNTFP)	délivré le 21/05/2012
42	Syndicat autonome du Patrimoine Archéologique Historique et Muséal (SAPAHM)	Récépissé d'enregistrement n°35 délivré le 06/04/1991
43	Syndicat des Journalistes de la Télévision (SJT)	Récépissé d'enregistrement n° 22 délivré le 21/11/1990
44	Syndicat National autonome des journalistes et assimilés de l'APS (SNAJAAPS)	Récépissé d'enregistrement n°50 délivré le 21/03/1992
45	Syndicat National des journalistes Algériens (SNJA)	Récépissé d'enregistrement n°71 délivré le 02/03/1999
46	Organisation Nationale des Journalistes Sportifs Algériens (ONJSA)	Récépissé d'enregistrement n° 92 délivré le 15/09/2009
47	Syndicat National Autonome des Postiers (SNAP)	Récépissé d'enregistrement n° 22 délivré le 21/11/1990
48	Syndicat National du secteur des Industries (SNSI)	Récépissé d'enregistrement n° 13 délivré le 17/11/1990
49	Syndicat National du Secteur Ammoniac/Engrais (SNSA)	Récépissé d'enregistrement n° 29 délivré le 04/02/1991
50	Syndicat des Travailleurs du Textile (STT)	Récépissé d'enregistrement n° 31 délivré le 08/01/1991
51	Syndicat National des Travailleurs de l'Électricité et du Gaz (SNATEGS). Syndicat dissous volontairement.	Récépissé d'enregistrement n° 101 Délivré le 30 décembre 2013
52	Syndicat National du secteur de la Commercialisation et de la Distribution des Produits Pétroliers (SNSCDPP)	Récépissé d'enregistrement n° 34 délivré le 27/03/1991
53	Syndicat Autonome des Travailleurs de KANAGHAZ (SAT/KANAGHAZ)	Récépissé d'enregistrement n° 36 délivré le 21/04/1991
54	Syndicat National de l'Ingénierie (SNI)	Récépissé d'enregistrement n° 60 délivré le 24/07/1993
55	Syndicat Autonome des Travailleurs du Pétrole (SATP)	Récépissé d'enregistrement n° 12 délivré le 17/11/1990

56	Syndicat National des Magistrats (SNM)	Récépissé d'enregistrement n° 11 délivré le 27/10/1990
57	Syndicat National : Union des Magistrats Algériens (UMA)	Récépissé d'enregistrement n° 33 délivré le 19/02/1991
58	Syndicat National des Greffiers (SNG).	Récépissé d'enregistrement n° 19 délivré le 07/11/1990.
59	Syndicat National des Vétérinaires Fonctionnaires de l'Administration Publique (SNVFAP)	Récépissé d'enregistrement n° 86 délivré le 09 mai 2004
60	Syndicat National de l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (S.N.O.A.I.C)	Récépissé d'enregistrement n° 24 délivré le 22/12/1990
61	Syndicat National des Cadres de la Mutualité Agricole (SNCMA)	Récépissé d'enregistrement n° 58 délivré le 10/10/1993
62	Syndicat National des Travailleurs de la Protection Civile (SNTPC)	Récépissé d'enregistrement n° 09 délivré le 03/10/1990
63	Conseil National Autonome des Imams et des Fonctionnaires du secteur des Affaires Religieuses et des Wakfs (CNAIFSARW)	Récépissé d'enregistrement n° 102 délivré le 31/12/2013
64	Syndicat National des Enseignants Chercheurs Hospitalo-Universitaires (SNECHU)	Récépissé d'enregistrement n° 93 délivré le 16/10/2011
65	Syndicat National des Gestionnaires Salariés des Entreprises Publiques Locales (SNAGEPL)	Récépissé d'enregistrement n° 66 délivré le 05/01/1994
66	Syndicat National des Travailleurs de l'Énergie (SNT Énergie)	Récépissé d'enregistrement n° 75 délivré le 15/04/2000

Annexe II

Questionnaire sur le thème des mobilisations syndicales dans le secteur de la Fonction publique en Algérie et rapport à l'État de

1989 à 2014

Bonjour Monsieur/Madame/Mademoiselle,

Je suis doctorante à l'Université d'Oran. Je réalise une thèse sur les mobilisations syndicales dans le secteur de la Fonction publique en Algérie.

L'objectif de cette étude consiste à obtenir des informations relatives à l'ampleur de l'action syndicale dans le secteur de la Fonction publique en Algérie. **Principalement celle des syndicats autonomes.**

Les renseignements que vous allez fournir sont strictement confidentiels et ne seront utilisés qu'à des fins scientifiques.

D'avance, je vous remercie de m'accorder un peu de votre temps et de votre précieuse coopération qui sont plus que nécessaires pour le succès mon travail de recherche.

Prière de remplir le questionnaire en mettant les chiffres correspondant à vos réponses dans les cases.

I-IDENTIFICATION

I-IDENTIFICATION	
1. wilaya <input type="text"/>	2. N° du questionnaire <input type="text"/>
Questions	Réponses
3- Vous êtes :	1. Un homme. 2. Une femme.
4-Votre âge :	1. Entre 20-30. 2. Entre 30-40. 3. Entre 40-50. 4. Entre 50-60.
5-Votre catégorie socioprofessionnelle :	1. Enseignant chercheur. 2. Chercheur. 3. Professeur d'enseignement

	<ul style="list-style-type: none"> 4. Médecin. 5. Infirmier. 6. Fonctionnaire dans les collectivités territoriales. 7. Fonctionnaire dans une administration centrale. 8. Cadre supérieur. 9. Autres : ... 	
6-Votre situation actuelle :	<ul style="list-style-type: none"> 1. Titulaire. 2. Stagiaire. 3. Vacataire. 4. Contractuel. 5. Autre, précisez :..... 	
7-Niveau d'études :	<ul style="list-style-type: none"> 1. CEP. 2. BEM. 3. Terminal. 4. Bac. 5. Licence. 6. Master. 7. Magister. 8. Doctorat. 9. Autre, précisez..... 	
8-Depuis quand exercez-vous votre fonction ?	<ul style="list-style-type: none"> 1. Plus de 20 ans. 2. Entre 10 et vingt ans. 3. Entre cinq et dix ans. 4. Plus d'une année. 5. Moins d'une année. 	
9-Êtes-vous membre d'une association ? 1-Oui 2-Non	<ul style="list-style-type: none"> 1. À caractère politique. 2. À caractère économique. 3. À caractère sportif. 4. À caractère culturel. 5. Autre : ... 	

10- Êtes-vous membre au sein d'un parti politique ?	1-Oui (lequel...) 2-Non.	
AXE I : L'ADHÉSION AU SYNDICALISME		
10-Adhérez-vous à un syndicat ?	3. Oui. 4. Non.	
11-Si oui lequel ?	1. UGTA . 2. Syndicat autonome. (lequel.....)	
12-Votre décision d'adhérer à un syndicat est-elle dû au fait que :	1. Vous adhérez à l'idée de l'action syndicale. 2. Vous avez été confronté à une situation exceptionnelle d'où votre décision. 3. Autre, précisez :...	
13-Depuis quand êtes-vous syndiqués ?	1. Plus de 20 ans. 2. Entre 10 et vingt ans. 3. Entre cinq et dix ans. 4. Plus d'une année. 5. Moins d'une année.	

14-Sinon pourquoi n'êtes-vous pas syndiqués ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ça ne sert à rien. 2. Je ne fais pas confiance au syndicat. 3. Je suis contre l'action syndicale. 4. Autres :... 	
15-Si vous êtes adhérent à un syndicat autonome, qu'est ce qui justifie votre choix ?	<ol style="list-style-type: none"> 1-Vous ne croyez plus à l'UGTA. 2-Vous pensez que les syndicats autonomes sont plus crédibles. 	
16-Étiez-vous auparavant adhérent à un autre syndicat ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui. 2. Non. 	
17-Si oui lequel ?	...	
18-Concernant les syndicats, leurs organisations et leur rôle, vous vous sentez :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pas informé du tout. 2. Un peu informé. 3. Très bien informé. 	
AXE II : FORMES DE MOBILISATIONS SYNDICALES		
19-Pensez-vous que les organisations syndicales nationales (syndicats autonomes) représentent les intérêts des fonctionnaires ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Très bien. 2. Plutôt bien. 3. Plutôt mal. 4. Très mal. 	

<p>20-Pensez-vous que les organisations syndicales présentes dans votre établissement, commune ou wilaya (syndicats autonomes) représentent les fonctionnaires ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Très bien. 2. Plutôt bien. 3. Plutôt mal. 4. Très mal. 	<input type="checkbox"/>
<p>21-D'après vous, l'action syndicale (syndicats autonomes) contribue-t-elle à améliorer votre situation socioprofessionnelle et vos conditions de travail ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui. 2. Non. 	<input type="checkbox"/>
<p>22-D'après vous, l'action syndicale (syndicats autonomes) contribue-t-elle à améliorer la qualité de service rendu par votre secteur d'activité ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui. 2. Non. 	<input type="checkbox"/>
<p>23-Parmi les problèmes sur lesquels l'action syndicale se base, partagez-vous les mêmes préoccupations (rémunération-logement-statut du fonctionnaire-volume horaire-conditions de travail-œuvres sociales...)?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1.Oui. 2.Non. 3.Pas toutes, j'ai d'autres préoccupations comme :.... 	<input type="checkbox"/>
<p>24-Numérotez les revendications suivantes selon votre ordre de priorité :</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1.Rémunération. 2.Logement. 3.Statut du fonctionnaire. 4.Volume horaire. 5.Conditions de travail. 6.Œuvres sociales. 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

25-Pensez-vous que d'autres problèmes sont négligés ? si oui lesquels ?	1-Oui. :..... -2-Non.	
26-Êtes-vous pour le pluralisme syndical ?	1. Oui. 2. Non.	
27-Lorsque vous vous adressez à l'administration de votre établissement de travail en cas de problème, le contact se fait :	1. Plutôt très bien. 2. Plutôt bien. 3. Pas facile. 4. Très difficile.	
28-En cas de problème majeur, vous est-il facile d'atteindre la tutelle locale ?	1. Oui. 2. Non. 3.je n'ai jamais eu à le faire.	
29-Selon vous, laquelle de ces deux actions est la plus fructueuse ?	1. Individuelle. 2. Collective (au sein d'un syndicat).	
30-Pensez-vous que les problèmes liés à votre profession sont dus à un problème de :	1. Mal compréhension du fonctionnaire. 2. Dysfonctionnement au sein de la Fonction publique.	
31-Participez-vous régulièrement aux appels de grève ?	1. Toujours. 2. Souvent. 3. Rarement. 4. Jamais.	

32-Les réunions au sein du syndicat auquel vous adhérez se font elles :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Régulièrement 2. Dans les situations exceptionnelles seulement 3. C'est le syndicat qui nous contacte et nous informe régulièrement. 	
33- Si vous êtes syndiqué, quel poste occupez-vous au sein de votre syndicat ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adhérent 2. Délégué syndical 3. Membre des instances dirigeante locales ou nationales (membre du bureau de wilaya, membre du bureau national, secrétaire général au niveau local, chargé de l'information et de la communication) 	
34-Au cours des grèves ou des rassemblements, avez-vous été victime de répression ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui. 2. Non. 	
35-Si oui, quel type de répression ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Emprisonnement. 2. Licenciement. 3. Retrait sur le salaire. 4. Sanctions administratives. 5. Harcèlement. 6. Autres, précisez :... 	
36-Pensez-vous que l'exercice du droit de grève est devenu le seul moyen de revendication ?	<ol style="list-style-type: none"> 3. Oui. 4. Non. 	
37-Est-il le meilleur moyen ?	<ol style="list-style-type: none"> 3. Oui. 4. Non. 	
38-En cas de répression vous envisagez :	<ol style="list-style-type: none"> 1. D'arrêter. 2. De continuer. 3. Selon le contexte. 	

39-Actuellement, pensez-vous que la mobilisation syndicale autonome répond à :	<ol style="list-style-type: none"> 1. La majorité de vos revendications. 2. La moitié. 3. Le minimum. 4. Aucunement. 	<input type="checkbox"/>
40-Comment qualifiez-vous la réaction de la tutelle locale vis-à-vis de vos revendications ?	<ol style="list-style-type: none"> 1.Favorable. 2.Défavorable. 3.Selon le contexte. 	<input type="checkbox"/>
41-En cas de problème qui touche à votre profession, à qui vous adressez vous en premier ?	<ol style="list-style-type: none"> 1.L'administration. 2.Le syndicat. 	<input type="checkbox"/>
42-Pensez-vous que la tutelle locale joue un rôle déterminant face à vos exigences ?	<ol style="list-style-type: none"> 3. Oui. 4. Non. 	<input type="checkbox"/>
43-Sinon, ceci est dû à :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sa dépendance au ministère de tutelle. 2. Son dysfonctionnement par rapport aux moyens qu'ils lui sont attribués. 3. Autre, précisez :... 	<input type="checkbox"/>
44-Comment qualifiez-vous le rôle de la tutelle locale ?	<ol style="list-style-type: none"> 5. Exécutif. 6. Régulateur. 7. Médiateur. 8. Autre, précisez :... 	<input type="checkbox"/>

45-Comment qualifiez-vous le rôle de la direction de la Fonction publique ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Efficace. 2. Inefficace. 3. Je ne sais pas. 	<input type="checkbox"/>
46-Que pensez-vous des positions du ministère de la tutelle vis-à-vis de vos revendications ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Très attentif. 2. Coopératif. 3. Moins intéressé. 4. Ne s'intéresse pas du tout. 5. Je ne sais pas. 	<input type="checkbox"/>
47-Estimez-vous que vos droits comme fonctionnaire sont bafoués ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui. 2. Non. 3. Ça dépend. 	<input type="checkbox"/>
48-Pensez-vous, que les syndicats autonomes s'occupent correctement ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	<ol style="list-style-type: none"> 1-De vos conditions de travail. 2-De votre formation. 3-Du suivi de votre carrière. 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>49-Classez par ordre de priorité les revendications professionnelles pour lesquelles les syndicats doivent se mobiliser le plus ?</p> <p>1. le plus important</p> <p>7. moins important</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1.Augmentation des salaires. 2.Le régime des retraites. 3.Condition de travail. 4.Œuvres sociales. 5.Formation des fonctionnaires. 6.Libertés syndicales. 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

	7.Logement.	
50- Quelles sont selon vous les formes de mobilisation syndicale qui peuvent faire avancer les revendications des fonctionnaires ?	1.Grève illimitée de travail. 2.Grève limitée de travail. 3.Grève de faim. 4.Sit-in. 5.Autre :...	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Annexe III : Guide d'entretien.

Entretien destiné aux acteurs syndicaux dans le secteur de la Fonction publique en Algérie.
(Sur le thème des mobilisations syndicales dans le secteur de la Fonction publique en Algérie et rapport à l'État de 1989 à 2014.)

Entretien n° : ... Wilaya : Date ...

1-Sexe/Homme Femme .

2-Age.

3-Catégorie professionnelle.

4-Niveau d'études.

5-Parcours professionnel, associatif et partisan. (Mais aussi courant idéologique.).

6-Parcours syndical.

7-Action syndicale (modes de mobilisation –négociations –interactions avec les pouvoirs publics.)

9-Principales revendications.

10-Représentations de l'action syndicale en rapport avec l'ÉTAT (autonomie syndicale, représentativité syndicale, processus de la démocratie en Algérie, mouvement social, idéologie syndicale.)

11-Représentations de l'action syndicale en rapport au politique (partis politiques, droits de l'homme, organisations internationales, et la question de la politisation de l'action syndicale, etc.).

12-Rapports des responsables syndicaux avec les militants (la base syndicale mais aussi les sympathisants).

13-La dimension locale /nationale des mobilisations syndicales.

14-La place des femmes dans l'action syndicale.

Annexe IV

7-Niveau d'études :

Diplôme ou formation	Nombre et pourcentage
Quatrième année primaire	01(0.3%)
CEP	05(1.4%)
BEM	03(0.9%)
Terminal	68(19.4%)
BAC	24(6.8%)
Bac plus deux	02(0.6%)
TSP	01(0.3%)
DES	03(0.9%)
DEUA	25(7.1%)
License	126(35.9%)
Master	28(8%)
Magister	27(7.7%)
Ingénieur	18(5.1%)
Doctorat	20(5.7%)

9-Êtes-vous membre dans une association (si oui quel type d'association) ? :

Oui	Non
89(25.4) %	261(74.4%) ¹
Type d'association	Nombre d'adhérents
À caractère politique	11(3.1%)
À caractère économique	1(0.3) %
À caractère sportif	23(6.6%)
À caractère culturel	43(12.3%)
À caractère caritatif	8(2.3%)
À caractère religieux	4(1.1%)

¹ À noter qu'une personne a répondu : interdit.

À caractère scientifique	1(0.3%)
Autre	2 ¹ (0.6%)

13-Depuis quand êtes-vous syndiqués ?²

Plus de 20 ans	17(4.8%)
Entre 10 et 20 ans	23(6.6%)
Entre 5 et 10 ans	46(13.1%)
Plus d'une année	44(12.5%)
Moins d'une année	12(3.4%)

14-Sinon pourquoi n'êtes-vous pas syndiqués ?

Ça ne sert à rien	64(18.2%)
Je ne fais pas confiance au syndicat	64(18.2%)
Je suis contre l'action syndicale	9(2.6%)
Autres ³	79(22.5%)

Questions 23 et 25 : autres préoccupations et questions négligées⁴

Conditions de travail	32
Formation	15
Sécurité et risques (agressions, contamination et couverture juridique)	13
Pédagogique	8
Retraite anticipée et régime des retraites	9
Qualité du service	3

¹ Un enquêté a répondu : comité de quartier et l'autre : défense des droits de l'homme.

² Un enquêté qui est syndiqué n'a pas répondu à cette question.

³ Parmi les motifs évoqués : manque de temps(14), manque de capacités(21), pas de mobilisation(3), je n'ai pas eu de problèmes(3), interdit(5), conflit d'intérêt(2), pas de branche syndicale(1), nouvellement recrutés(4), sans raison précise(5), je n'ai pas essayé(2), responsabilité familiale, cela ne me dit rien(2), mon mari ne veut pas (4), je ne crois pas au changement, l'occasion ne s'est pas présentée(1), l'activité syndicale a dévié de sa vraie mission(1), *adam ihtimam*(2), *ana maa ezaman yakhdam el bilad wa el ibad*(1), pas de crédibilité(1), je n'ai pas essayé(2)

⁴ Nous n'avons pas précisé le taux parce que nous avons fusionné les deux questions par au rapport au fait que beaucoup de réponses allaient dans le même sens.

Titularisation et intégration	4
Logement	1
Mutualité	1
Promotion	5
Médecine du travail	3
Salaire	7
Précarité du travail	1
Symbolique	8
Éthique et déontologie	4
Statut	4
Prime (zone-panier, etc.)	5
Œuvres sociales	3
Transport	4
Autre	4
Syndicales (en lien avec la nécessité d'avoir un syndicat dans l'établissement).	6

27-Lorsque vous vous adressez à l'administration de votre établissement de travail en cas de problème, le contact se fait :

Plutôt très bien	66(18.8%)
Plutôt bien	74(22.1%)
Pas facile	155(44.2%)
Très difficile	53(15.1%)
Selon le contexte	02(0.6%)
Selon les responsables	01(0,3%)

28-En cas de problème majeur, vous est -il facile d'atteindre la tutelle locale ?¹

Oui	113(32.2%)
Non	194(55.3%)
Je n'ai jamais eu à le faire	40(11.4%)

¹ Une personne a répondu : « nous n'avons pas de tutelle locale ».

Pas de réponse	3(0.9%)
----------------	---------

39- Actuellement, pensez-vous que la mobilisation syndicale autonome répond à¹ :

La majorité de vos revendications	27(7.7%)
La moitié	102(29.1%)
Le minimum	170(48.4%)
Aucunement	49(14%)

40-Comment qualifiez-vous la réaction de la tutelle locale vis-à-vis de vos revendications ?

Favorable	44(12.5 %)
Défavorable	110(31.3%)
Selon le contexte	189(53.8%)
Aucune idée	2(0.6%)
Pas de réponse	6(1.7%)

42-pensez-vous que la tutelle locale joue un rôle déterminant face à vos exigences : ²

Oui	121(34.5%)
Non	219(62.4%)
Selon le contexte ou le problème	7(2%)
Pas de réponse	3(0.9%)

43-Sinon ceci est dû à :³

1. Sa dépendance au ministère de tutelle	104(29.6%)
2. Son dysfonctionnement par rapport aux moyens qu'ils lui sont attribués	116(33%)
3. Autres	48(13.8%)
4. Pas de réponses	75 (21.4%)

44-Comment qualifiez –vous le rôle de la tutelle locale ?⁴

Exécutif	146(41.6%)
Régulateur	72(20.5%)

¹ Une personne a répondu : « aucune idée » et une autre n'a pas répondu à cette question.

² Une personne a répondu à cette question : « il faut une intervention ».

³ Une personne a répondu « les deux ».

⁴ 2 personnes n'ont pas répondu.

Médiateur	114(32.5%)
Selon le contexte	4(1.1%)
Autres	12(3%)

45-Comment qualifiez-vous le rôle de la direction de la Fonction publique ?¹

Efficace	54(15.4%)
Inefficace	135(38.5%)
Je ne sais pas	158(45%)
Selon le contexte	3(0.9%)

46-Que pensez- vous des positions du ministère de la tutelle vis-à-vis de vos revendications ?²

Très attentif	20(5.7%)
Coopératif	65(18.5%)
Moins intéressé	107(30.5%)
Ne s'intéresse pas du tout	96(27.4%)
Je ne sais pas	60(17.4%)

48-Pensez-vous les syndicats autonomes s'occupent correctement de :

1-De vos conditions de travail.

2-De votre formation.

3-Du suivi de votre carrière.

Oui	112(31.9%)
Non	236(67.2%)
Pas de réponse	3(0.9%)

De vos conditions de travail.	52(14.5%)
De votre formation.	12(3.4%)
Du suivi de votre carrière.	48(13.7%)

¹ Une personne n'a pas répondu à cette question.

² Une personne n'a pas répondu à cette question, un autre a répondu : selon les qualifications du ministre, un autre a répondu : selon les revendications.

Pas de réponse	240(68.4)
----------------	-----------

Table des matières

Introduction	1
Chapitre I(introductif)	23
Les syndicats autonomes en Algérie entre complexité du terrain et défis scientifiques	23
I. Quelques données significatives à propos de notre terrain de recherche	26
I.1. L'Algérie en quelques chiffres.....	26
I.2. Quelques aspects de la Fonction publique en Algérie	26
I.3. Caractéristiques de la Fonction publique en Algérie	27
II. Description de l'enquête de terrain	29
II.1. La pré-enquête	29
II.2. Le local : premier contact avec le terrain syndical en Algérie.....	30
II.3. Les fonds documentaires	31
II.4. L'échantillon.....	32
II.5. Le questionnaire	34
II.5.2. La diffusion du questionnaire	35
II.5.3. La démarche de l'interrogation.....	38
II.5.4. Profil général de l'échantillon après traitement des données recueillies	41
II.5.5. Caractéristiques générales de l'échantillon	41
II.5.6. La répétition de certains questionnements dans le questionnaire	45
II.6. L'entretien	49
II.6.1 À la quête de personnes à interroger.....	50
II.6.2. Savoir saisir les opportunités.....	50
II.6.3. Démarche utilisée lors des entretiens	51
II.6.4. Le profil des enquêtés, les lieux, et le tempo des entretiens.....	52
II.6.5. L'utilisation d'entretiens de la première enquête	58
II.7. L'observation et l'observation participante	59
II.7.1. L'observation.....	59
II.7.2. L'observation participante.....	61
III. Difficultés de la recherche	67
III.1. La bureaucratie liée au monde de la Fonction publique.....	67
III.2. À Propos de la notion de politique	68
III.3. Le contact avec le fonctionnaire public, « attention aux émotions ! »	69

III.4. Du rapport avec les acteurs syndicaux	71
III.5. L'impact de la complexité de l'investigation sur le travail de recherche	72
III.6. Le National : dépasser les difficultés de la première heure ?	73
IV. À propos des données recueillies.....	73
IV.1. Comment interpréter les données recueillies	74
IV.2. La question des non-réponses	76
V. « Les choses qu'on observe et qu'on entend, mais qu'il est difficile de traiter »..	78
Chapitre II	80
Configuration syndicale dans le secteur de la Fonction publique avant et après 1989 : Entre aspiration à l'autonomie et volonté de rupture	80
I. Retour sur la naissance du syndicalisme en Algérie coloniale et de la place des « cols blancs » dans son évolution globale	81
I.1. Un syndicalisme à caractère européen	81
I.2. Émergence de la conscience ouvrière dans l'entre-deux-guerres et son impact sur le Mouvement national.....	84
I.3. La création de l'UGTA et son rôle dans la Guerre de libération nationale.....	85
I.4. Le rôle des enseignants dans la structuration de l'UGTA.....	86
II. L'UGTA en Algérie postindépendance	88
II.1. Un syndicalisme gestionnaire ou « syndicat-maison »	88
II.2. L'UGTA et la Fonction publique en Algérie postindépendance	90
II.3. La redéfinition juridique de la Fonction publique en Algérie postindépendance et son impact sur l'activité syndicale.....	93
II.4. L'évolution du droit de grève après l'indépendance et son impact sur le champ syndical.....	98
II.5. L'université algérienne, un cas de résistance des cols blancs au syndicalisme de masse ..	105
III. Le syndicalisme en Algérie post-1989	107
III.1. Les événements d'octobre 1988	107
III.2. Les premières expériences enregistrées après la promulgation de la loi n° 90-14 du 02 juin 1990.....	111
III.2.1. L'exception du SIT-FIS ou l'« éternelle » répétition du modèle UGTA-FLN	113
III.2.2. L'UGTA, après l'avènement de la loi n° 90-14 du 02 juin 1990	123
IV. La première génération des syndicats autonomes.....	129
IV.1. Dans l'Éducation nationale : l'emprise et la reproduction des courants politico-religieux et identitaires	130
IV.2. Dans l'Enseignement supérieur, la gauche résiste	136
IV.3. Dans la Santé publique : des syndicats d'ancrage associatif.....	138
IV.4. Dans l'administration publique : concurrencer l'UGTA.....	139
Pour les autres syndicats.....	140
V. Essai de définition du phénomène de l'autonomie syndicale	140

V-1. « Décennie noire » et régression du mouvement syndical	140
V.2. Une décennie des syndicats partisans ?	142
V.3. Que reste-t-il de l'implication des partis politiques dans la création des syndicats autonomes ?	142
V-4. La seconde génération des syndicats autonomes en Algérie où le retour à la réalité socio-économique	146
V.5. L'apolitisme, nouvel emblème du syndicalisme autonome ou « la politique sans la politique »	153
Chapitre (III)	158
Essai d'identification d'une cartographie syndicale dans la Fonction publique : ce que les mots les actes et le rapport à l'État disent sur la configuration syndicale.....	158
<i>De l'usage de la notion de « répertoire d'action »</i>	<i>160</i>
I. Sur le plan des représentations et des identités collectives	162
I.1. Sur le plan de la nature du secteur d'activité présenté	162
I.2. Dénomination des syndicats : un rapport à l'imaginaire national et à la question de la démocratie	165
I.3. Slogans et griefs ou « les mots de la mobilisation »	170
II. Les éléments de cohésion et de solidarité au sein des syndicats autonomes.....	173
II.1. L'émotion autour du vécu commun.....	173
II.2. Sentiments de marginalité, d'injustices à travers la notion de « hogra ».....	175
II.3. La répression : un élément structurant de la cohésion au sein des syndicats autonomes ...	188
III. Le syndicalisme autonome : un syndicalisme structuré autour d'une élite et des sympathisants.....	193
III.1. Le rapport à l'État à travers la question de la représentativité syndicale : entre exigence juridique et représentation sociale dans la sphère politique	193
III.2. La dimension sociale de la représentativité des travailleurs	203
III.2.1. Des interactions entre les syndicats et les fonctionnaires.....	203
III.2.2. Communication et liens entre les fonctionnaires publics et les syndicats qui les représentent	212
IV. Les limites des syndicats autonomes en termes de représentation	217
IV.1. À propos de la représentation des femmes au sein des syndicats autonomes	217
IV.2. L'ingérence de l'État dans les affaires internes de syndicats.....	226
V. Stratégies organisationnelles intersyndicales	232
V.1. Tentatives de démonstration de force et de représentativité à travers la création de confédérations	232
V.2. L'extériorisation des revendications via les organisations internationales.....	236
V.3. La réunification syndicale des corps de la Fonction publique par contrainte juridique « le cas du SNECHU »	240
V. Alors de quelle représentation parle-t-on ?	240

Chapitre IV	243
Répertoire d'action et routinisation de la contestation	243
I. De la notion de grève et comment l'intégrer dans les champs des luttes syndicales en Algérie.....	246
I.1.L'effet « boomerang » de la restriction du droit de grève » de 1962 à 1988	247
I.2.Qu'est ce qui a réellement changé à partir de 1989 ? : « La revanche des fonctionnaires ». 249	
I.3.Le FIS entre mobilisation et démobilitation et son impact sur le recul de la contestation dans les années 1990	251
II. Mobiliser et résister en contexte d'insécurité ou la naissance d'un syndicalisme de lutte autonome au sein de l'université	255
II.1. Retour sur le mouvement gréviste du CNES entre 1991 et 2006 : aux sources d'un mouvement fondateur des pratiques contestataires syndicales en Algérie.....	255
II.2. Des grèves politisées aux grèves corporatistes	258
II.3. Les grèves dans la Santé publique dans les années 1990 : un cas de double résistance	263
II.4. La circulation du « modèle CNES » dans l'Éducation nationale à partir des années 2000	266
II.5. Dans la Santé publique, l'ambivalence de deux modèles	274
II.6. La grève de la faim ou le syndicalisme « à caractère révolutionnaire » dans la Fonction publique.....	277
III. Des contextes et des temporalités de la protestation dans la Fonction publique	286
III.1. Le choix des actions : un rapport avec le temps et le contexte.....	286
III.2. Un syndicalisme qui évolue au rythme de l'actualité politique	290
III. 3. Les mobilisations sectorielles de l'année 2013	293
IV. Ce que pensent les fonctionnaires des stratégies contestataires des syndicats autonomes.....	298
V. Mobilisation par les mots, mobilisation par les actions : de quel pouvoir syndical parle-t-on ?	303
V.1.« Des syndicats qui parlent » et « des syndicats qui font grève » ou comment intégrer la grève comme rapport au politique ?.....	303
V.2.Le syndicalisme autonome : un pouvoir syndical ?.....	307
Chapitre V	316
Les syndicats autonomes et la question de la démocratie	316
I. La question de la démocratie	318
I.1. La question de la démocratie dans les revendications des syndicats autonomes : ou une approche par le bas.....	319
I.2.Une génération inchangée de leaders syndicaux et un effet générationnel qui divise	322
I.2.1. Le manque de transparence à propos des élections syndicales	323
I.2.2. De la difficulté d'intégrer le principe de succession.....	324
I.2.2. Le CNES : une trajectoire marquée par un effet générationnel	325
I.2.3. Le CNAPESTE et la tendance islamiste : une relation assumée ?.....	332

I.2.4. La difficulté des syndicats autonomes à renouveler les cadres syndicaux.....	335
I.2.5. Un fonctionnement partisan des syndicats.....	337
I.3. Un rapport très ambigu avec le processus électoral à l'échelle locale et nationale	340
I.4. Un syndicalisme fragmenté, mais un pouvoir syndical réel	348
I.5. Des syndicats qui résistent à l'effet de masse	349
I.6. L'autonomie limitée des syndicats autonomes	350
II- Les syndicats autonomes dans le contexte révolutionnaire de 2010-2011.....	351
II-1- La maison des syndicats : un cas de résistance à la coercition	351
II.2. Impulser un front de contestation ou tenter de démocratiser le champ syndical	355
II.2.1. La stratégie du SNAPAP : d'abord investir des espaces militants déjà structurés	356
II.2.1.1. Le cas du Conseil national des enseignants contractuels.....	356
II.2.1.2. Le cas du comité national de la défense des droits des chômeurs (CNDDC)	359
II.3. L'« offensive démocratique » du SNAPAP, aile Rachid Malaoui : Une exception ?	361
III. Les « révolutions » arabes : un contexte qui divise les syndicats autonomes	362
III.1. Un contexte économique mondial difficile et des attentes sociales grandissantes	363
III.1.1. Qu'en est-il du secteur économique public et privé ?	366
III.1.2. La réaction des syndicats autonomes de la Fonction publique.....	367
III.1.3. L'impact de la situation économique sur la montée de la contestation	372
III.1.4. Des émeutes portées par les jeunes	375
III.2. Les syndicats autonomes rappelés à l'ordre sur la question sociale.....	376
III.3. La CNCD, les raisons d'un échec : l'incapacité des syndicats autonomes à susciter des engagements.....	383
IV. L'après 2011 ou les tentatives de maintenir l'aile démocratique au sein du syndicalisme autonome	391
IV.1. L'autre stratégie du SNAPAP (Aile Malaoui) : la fabrique des militants. Le cas du comité des travailleurs du filet social et du pré-emploi	393
IV.2. Confédérer pour résister.....	395
IV.3. L'effet « presque » papillon de la CNCD- <i>Barakat</i>	398
V. Des « mobilisations à bas bruits » ou « des mobilisations discrètes » ?	401
Conclusion	406
Liste des tableaux	409
Liste des figures	411
Liste des encadrés	412
Bibliographie.....	413
Ouvrages	413
Revue	419
Mémoires et thèses.....	428
Textes juridiques	428

Journaux et sites d'information utilisés (à titre indicatif).....	429
Acronymes	431
Annexes	436
Table des matières	457

Mobilisations syndicales dans le secteur de la Fonction publique en Algérie et rapport à l'État de 1989 à 2014 »

Résumé :

L'ouverture démocratique, amorcée à partir de 1989 en Algérie, aboutit sur la transformation du champ syndical à travers la loi 90-14 du 02 juin 1990, puisque pour la première fois dans l'histoire de l'Algérie indépendante les travailleurs ont le droit de s'organiser en syndicat en dehors de l'UGTA, emblématique et unique centrale syndicale depuis 1956.

La Fonction publique devient le terrain le plus favorable à l'émergence d'une multitude de syndicats qui se définissent comme étant « autonomes ». Ces transformations s'opèrent sous fond de crise socioéconomique et touchent les modes de contestation. Ainsi, on assiste à l'émergence d'un nouveau répertoire d'action collective qui redéfinit les contours du rapport à l'État et du politique en général. Ces syndicats autonomes de la Fonction publique agissent dans une logique de mouvements sociaux et impactent de manière progressive la configuration des luttes sociales et redéfinissent, à certains égards, l'espace contestataire.

Cette thèse s'appuie sur une enquête de terrain qui a pour objectif de questionner 1. L'espace des mobilisations syndicales dans le secteur de la Fonction publique en Algérie de 1989 à 2014 ; 2. La question de la représentativité des syndicats, 3. ; les modes de protestation ; 4. Le rapport à la question de la démocratie.

Mots clés : Fonction publique -Syndicats autonomes-Mouvements sociaux-État-Politique.

Trade union mobilizations in the public service sector in Algeria and report to the State from 1989 to 2014

Abstract:

The democratic opening, which began in 1989 in Algeria, resulted in the transformation of the trade union field through law 90-14 of June 2, 1990, since for the first time in the history of independent Algeria, workers had the right to right to organize in a union outside the UGTA, emblematic and unique central union since 1956.

The public service has become the most favorable ground for the emergence of a multitude of unions which define themselves as "autonomous". These transformations took place against the backdrop of a socio-economic crisis and affected modes of protest. Thus, we are witnessing the emergence of a new repertoire of collective action that redefines the contours of the relationship to the state and of politics in general. These autonomous public service unions act in a logic of social movements and gradually impact the configuration of social struggles and redefine, in certain respects, the protest space.

This thesis is based on a field survey which aims to question 1. The space of trade union mobilizations in the public function sector in Algeria from 1989 to 2014; 2. The question of the representativeness of trade unions, 3.; modes of protest; 4. The relation to the question of democracy.

Keywords: Public service- Autonomous Unions-Social movements-State-Politics

التعبئة النقابية في قطاع الوظيفة العمومي في الجزائر وعلاقتها بالدولة من 1989-الى 2014

المخلص: أدى الانفتاح الديمقراطي، لعام 1989 في الجزائر، إلى تحول الحقل النقابي من خلال القانون 90-14 المؤرخ في 2 جوان 1990 لأنه لأول مرة في تاريخ الجزائر المستقلة أصبح للعمال حق الانخراط في نقابة خارج إطار الاتحاد العام للعمال الجزائريين و التي شكلت مركزية نقابية ذات تاريخ عريق منذ 1956.

أصبح قطاع الوظيفة العمومي الأرضية الأكثر ملاءمة لظهور العديد من النقابات التي تعرف نفسها على أنها "مستقلة". تحدثت هذه التحولات عفي خضم أزمة اجتماعية واقتصادية كان لها تأثير كبير على تغيير على أنماط الاحتجاج التعبئة. بحيث، نشهد ظهور ذخيرة جديدة من العمل الجماعي تعيد تحديد معالم العلاقة بالدولة والحقل السياسي بشكل عام. على هذا الأساس يمكن ادراج النقابات المستقلة ضمن منطوق الحركات الاجتماعية من حيث انها اثرت تدريجيًا على شكل النضالات الاجتماعية واعادة رسم ملامح الفضاء

الاحتجاجي. تستند هذه الأطروحة إلى دراسة ميدانية تهدف إلى تحديد 1. فضاء التعبئة النقابية في قطاع الوظيفة العمومي في الجزائر من 1989 إلى 2014. 2. مسألة تمثيلية النقابات المستقلة وكيف تؤثر على العلاقة مع الحقل السياسي 3. أنماط الاحتجاج 4. العلاقة بمسألة الديمقراطية.

الكلمات المفتاحية: الوظيفة العمومي - نقابات العمال المستقلة - الحركات الاجتماعية - السياسية.